

**UNIVERSITE DE PROVENCE
AIX-MARSEILLE I**

N° attribué par la bibliothèque

/ / / / / / / / / /

**THESE
Pour obtenir le grade de**

DOCTEUR DE L'UNIVERSITE D'AIX-MARSEILLE I

Formation doctorale : Espaces-Cultures-Sociétés-Histoire

Présentée et soutenue publiquement par

ADAWA HASSAN ALI GANTA

Le 21 décembre 2007

**DES SOCIETES EN SITUATION COLONIALE.
La Côte Française des Somalis (1862-1946)**

Sous la direction de Madame Colette DUBOIS
Professeur d'histoire à l'Université d'Aix-Marseille I

JURY

- M. Bertrand HIRSCH, Professeur des Universités, Université Paris 1
- Mme Fabienne LE HOUEROU, Chercheur CNRS-IREMAM, Habilitée à diriger des recherches
- M. Jean-Dominique PENEL, Professeur détaché, Université de la Francophonie, Niamey, Habilité à diriger des recherches
- Mme Colette DUBOIS, Professeur des Universités, Université d'Aix-Marseille I

A mes enfants
Amina dit Abahina (homonyme de ma mère)
Mouna,
Kamissi

Remerciements

Je tiens à remercier le Professeur Colette DUBOIS pour m'avoir fait l'honneur de me prendre parmi ses doctorants alors que j'étais à la recherche d'un directeur de recherche, un an avant ma soutenance. Ses conseils, son encouragement constant, son énergique soutien et sa grande maîtrise de l'histoire contemporaine de la République de Djibouti, m'ont été très précieux. Cette étude n'aurait pu être menée à terme sans le suivi et la rigueur scientifique dont elle a fait preuve. Je ne la remerciais jamais assez.

Je remercie très sincèrement l'Université de Provence et le Centre d'Etude des Mondes Africains CEMAF, UMR 8171, de m'avoir accueilli en son sein au moment où je devais achever la rédaction de ma thèse.

La finition de ma thèse a été rendue possible grâce au soutien des Services culturels de l'Ambassade de France à Djibouti. Qu'ils en soient ici remerciés.

Je tiens aussi à saluer l'aide morale et matérielle de mon épouse Malyoune, la patience de mes enfants, la disponibilité et la solidarité sans faille de toute ma famille. Pour la compréhension et le sacrifice dont tous et toutes ont fait preuve durant ses longues années que j'ai consacrées à la préparation de cette thèse en histoire, je les en remercie.

Je tenais à remercier le recteur de l'Université de Djibouti, Monsieur Aïdid, ainsi que le doyen de la faculté des Lettres, M. Abdoulmalik, et tous mes collègues qui m'ont appuyé et aidé pour que je finalise cette recherche historique.

A la mémoire de mon père, Hassan Ali Ganta, qui nous a quitté en septembre 2000 à qui je dois tout

A ma mère, Amina Mahammad Kamil, à ma sœur Kamissi qui ont été particulièrement d'un soutien inestimable.

Sommaire

Remerciements

Cartes

Introduction générale

Avertissement

Première partie. La France dans le golfe de Tadjoura : des premiers contacts aux premiers empiètements de souveraineté (1862-1891)

Chapitre 1. Etats et sociétés à la veille des années 1860

- I. Diversité, complémentarité, rivalité : les Afar et Somali
- II. Les premiers contacts : atteindre l’Ethiopie *via* Tadjoura

Chapitre 2. Des Etats souverains, maîtres de leur diplomatie et du commerce (1862-1884)

- I. L’ouverture diplomatique des Sultanats afar : la France, un partenaire inédit
- II. Des sultanats affaiblis par des luttes intestines
- III. Des menaces régionales avivées

Chapitre 3. Conclure des traités avec la France : une parade pour sauvegarder leur puissance (1884-1892)

- I. La voie diplomatique, source d’ambiguïté
- II. ... mais qui se généralise : la multiplication de traités bilatéraux
- III. Un changement majeur : Obock, un établissement français

Deuxième partie. La première phase de la mise en dépendance : le dualisme entre Djibouti-ville et l’hinterland autonome (1892-1926)

Chapitre 4. Djibouti-ville une création coloniale

- I. Une synergie porteuse de changements
- II. Djibouti, émergence d’une ville
- III. Djibouti, un pôle d’attraction et un lieu de brassage

Chapitre 5. L’arrière-pays de la Côte française des Somalis, toujours autonome

- I. Les entités afar sous contrôle des chefs « traditionnels » (1892-1927)
- II. Tenir et contrôler les trafics commerciaux

- Chapitre 6. Tenter d'imposer un nouvel « ordre colonial »**
- I. Des moyens pour contrôler la colonie
 - II. La Première Guerre Mondiale : entre remise en cause de la colonisation et acceptation
 - III. Une difficile sortie de crise : les conséquences de la Grande Guerre

Troisième partie. Vers un renforcement du rapport « dominants-dominés » (1926-1946)

Chapitre 7. Occuper l'hinterland et le premier refus du nouvel ordre colonial (1927-1935)

- I. Assujettir le sultanat de Tadjoura
- II. Occuper le sultanat de Gooba'd
- III. Contrôler la zone de contact entre les sultanats de Gooba'ad et d'Awsa, à la périphérie de la CFS

Chapitre 8. Les bouleversements des années 1930 et les premières contestations

- I. Djibouti-ville : circulation d'influences diverses
- II. Une nouvelle menace sur la CFS : les Italiens maîtres de l'Ethiopie
- III. La militarisation de la CFS : contrôler les hommes et le territoire

Chapitre 9. De la tourmente aux premiers indices de la « libéralisation » de la CFS (1939-1946)

- I. Des sociétés, victimes de la Deuxième Guerre mondiale (mai 1939 – décembre 1942)
- II. Des postures diverses, de la révolte à l'effort de guerre consenti (1943-1945)
- III. Entrée sur la scène politique de nouveaux acteurs : les réformes de l'immédiat après-guerre (1945-1946)

Conclusion générale

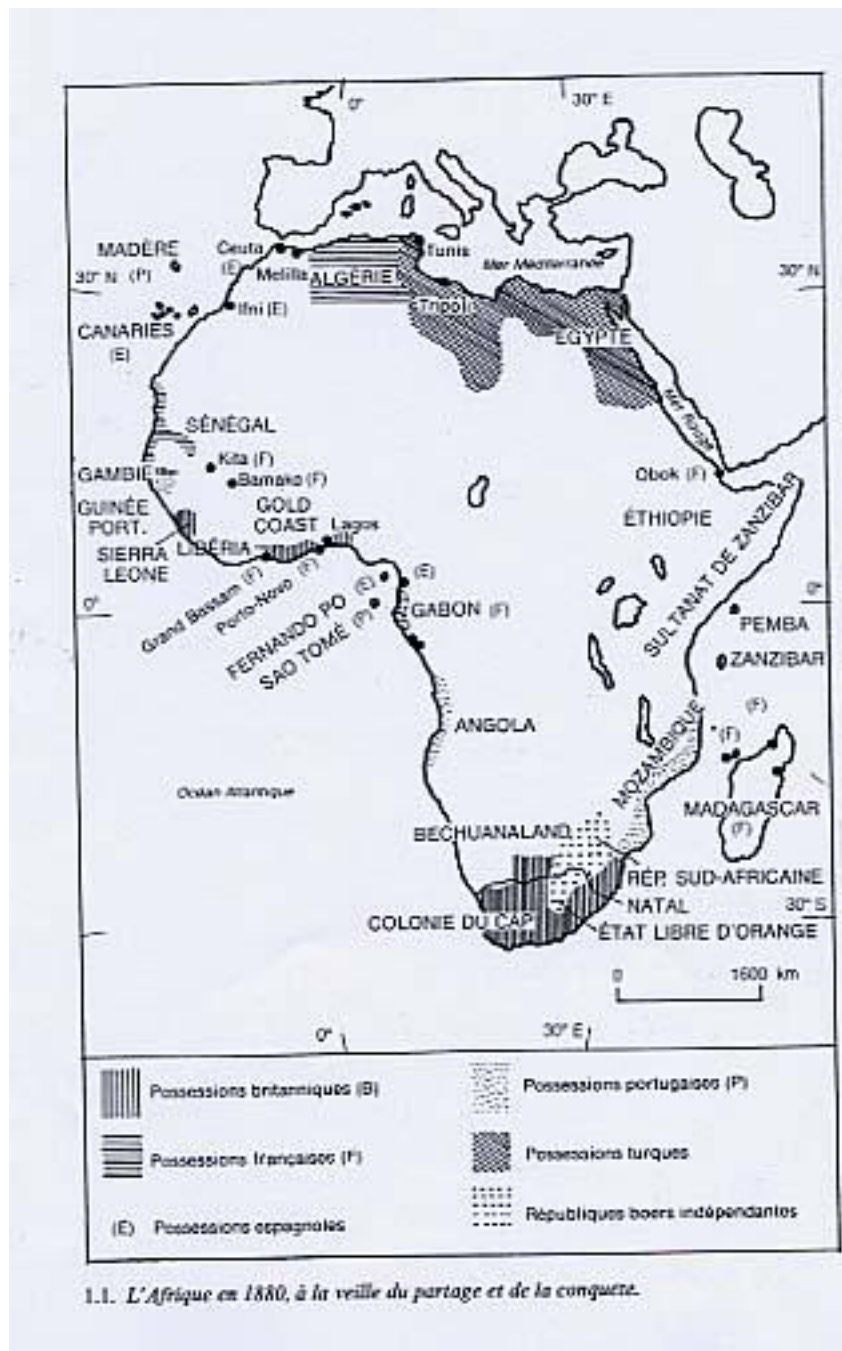
Annexes

Sources et bibliographie

Liste des abréviations et des sigles les plus utilisés

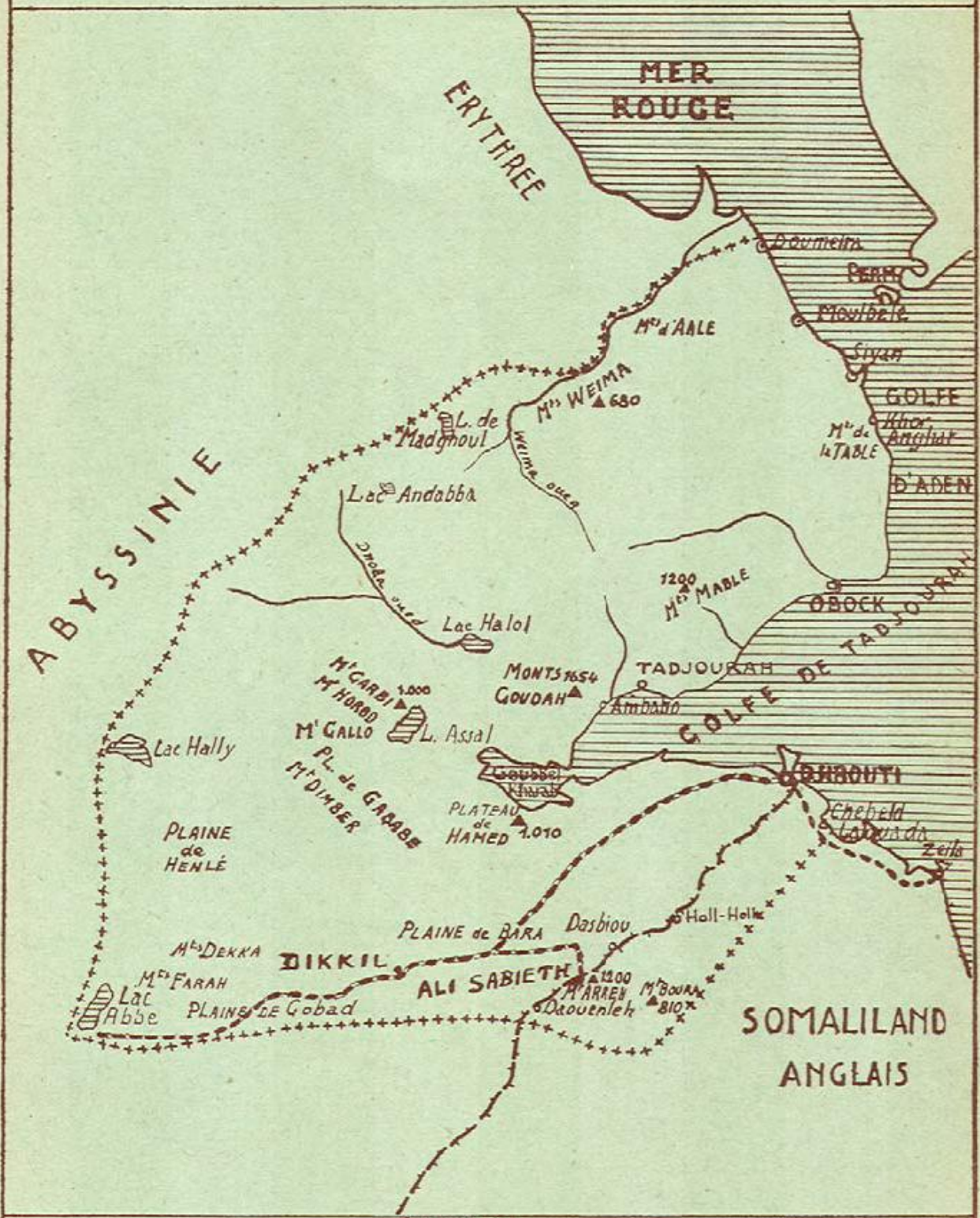
Table des matières

- Cartes



Carte Le comptoir d'Obock en 1862 (source UNESCO, Histoire générale de l'Afrique, tomeIV

COTE FRANCAISE DES SOMALIS



Légende.

--- Frontières.
 ~~~~~ Chemin de fer

— Routes et pistes automobiles  
 ▲ 1200 Sansmet et cote.

## **INTRODUCTION GENERALE**



## • Choix du sujet

Cette thèse est le fruit d'un long et difficile investissement dans la recherche en histoire. En effet, quelques années après mon DEA, en 1997, je commençais ma thèse à Paris<sup>1</sup> sous la direction de Gérard Prunier, chercheur au CNRS. Mon projet de recherche devait porter sur l'évolution politique de Djibouti depuis la fin de la Deuxième mondiale jusqu'à l'indépendance (1977). Engagé dans mes recherches, j'ai été confronté à une double contrainte : d'une part, la difficulté de rassembler une documentation fiable et significative pour la période de 1967-1977, celle du territoire français des Afars et des Issas, et, d'autre part, l'existence d'une thèse soutenue en 1998, par mon compatriote Ali Coubba, à l'Université de Reims sous la direction du professeur Maurice Vaisse, intitulée *La politique française à Djibouti de 1957 à 1966*. En accord avec mon directeur de thèse, devenu entre-temps directeur du Centre français des Etudes éthiopiennes, que je pouvais rencontrer un peu plus aisément en me rendant de Djibouti à Addis-Abeba – en effet, recruté comme assistant au Pôle universitaire de Djibouti devenu en 2006 l'Université de Djibouti, je profitais des congés pour me rendre en Ethiopie pour travailler dans les centres de documentation et engager une série d'entretiens –, je réorientais ma recherche sur « l'évolution de la colonisation à Djibouti de 1862 à 1945 ».

Au cours de l'été 2006, mon directeur, Monsieur Prunier, m'apprend qu'il partait à la retraite et qu'administrativement, il ne pourrait plus me diriger et me conduire à soutenance. Il me conseillait de prendre contact avec le Professeur Colette Dubois de l'Université d'Aix-Marseille 1, dont les publications, concernant l'histoire contemporaine de Djibouti faisaient autorité. Madame Dubois, face à une situation administrative délicate – j'étais inscrit en thèse depuis dix ans et je devais l'achever en 2007, ne pouvant prétendre à une année de dérogation supplémentaire –, a bien voulu m'inscrire sous sa direction, bien qu'elle ait déjà un grand nombre de doctorants devant arriver à soutenance entre 2007 et 2008.

Changer de directeur en cours de thèse pose toujours des difficultés pour réajuster la problématique, et par là, l'objet de la recherche. Après un long entretien avec le Professeur Colette Dubois à Aix-en-Provence en septembre 2006, où j'étais venu pour achever de dépouiller des archives du Centre des Archives d'Outre-Mer, nous avons retenu un nouveau titre : « *Sociétés en situation coloniale : la Côte Française des Somalis 1862-1946* ».

En effet, j'avais déjà effectué une recherche dans le cadre d'un DEA à Montpellier sous la direction de Charles-Olivier Carbonnel, intitulé *Les visions coloniales de 1862-*

1977<sup>1</sup>. Mon travail s'était appuyé sur les publications de : Marie-Christine Aubry, *Djibouti l'ignoré*<sup>2</sup>, Jean-Pierre Diehl, *Le regard colonial*<sup>3</sup>, Philippe Oberlé et Pierre Hugot, *Djibouti des origines à nos jours*<sup>4</sup>, André Laudouze *Djibouti*<sup>5</sup>. Par ailleurs, j'avais confronté leurs représentations à celles livrées par Omar Osman Rabeh, philosophe djiboutien, nationaliste engagé (il fit sa thèse en prison à Toulouse et vit actuellement en exil au Canada), auteur de *Djibouti roue de secours de l'Ethiopie*. Sur le plan théorique, je m'étais appuyé sur les publications de Frantz Fanon *Peau noire, masques blancs*, *Les damnés de la terre*, *Pour la révolution Africaine*, celles d'Aimé Césaire dont *Le discours sur le colonialisme*, d'Albert Memmi *Le portrait du colonisé*, de Pascal Brukner, *Le sanglot de l'homme blanc*. Cette recherche initiale qui relevait de l'histoire des représentations, des discours sur l'Autre, ne m'avait pas conduit à travailler dans les dépôts d'archives et encore moins à aller sur le terrain djiboutien pour recueillir des témoignages. A l'époque, comme l'a écrit Jean-Louis Triaud « on nous pardonnera ce raccourci caricatural mais Frantz Fanon remplace Lénine !<sup>6</sup> ».

Après avoir fait un bilan de l'avancement de ma recherche avec Gérard Prunier qui s'inscrivait dans une histoire de la colonisation française, dans le cadre d'une monographie nationale, le professeur Colette Dubois me dit : « Nous connaissons déjà bien la question. Les travaux existants ont déjà traité les grandes étapes de la colonisation française, le traité de 1862, la création de l'établissement français d'Obock à compter de 1884, la naissance de Djibouti-ville en 1889, la création en 1896 de la Côte française des Somalis. Les étapes et les modalités de la mise en dépendance sont bien connues. Il convient qu'une thèse apporte du neuf. Ne pourriez-vous traiter du regard des sociétés de l'actuelle République de Djibouti, sur leur propre passé « colonial » ? »

Cette posture correspond à l'orientation de la recherche pour «décoloniser l'histoire»<sup>7</sup>. Cette approche que les historiens des mondes coloniaux connaissent depuis longtemps, est revenue sur le devant de l'actualité lorsque les anciennes colonies ont acquis leur indépendance et ont voulu connaître l'envers du décor. A mon tour, historien djiboutien, je

---

<sup>1</sup> Ce DEA a été soutenu en juillet 1993 à l'Université Paul Valéry de Montpellier, où j'avais fait tout mon cursus universitaire. .

<sup>2</sup> Aubry Marie-Christine, *Djibouti l'ignoré, récits de voyages*, Paris, l'Harmattan, 1988.

<sup>3</sup> Diehl Jean-Pierre, *Le regard colonial*. Essai, éditions Régine Deforges, Condé sur- l'Escaut, 1986

<sup>4</sup> Oberlé Philippe, Hugot Pierre, *Djibouti, des origines à nos jours*, Présence Africaine, 1985,

<sup>5</sup> Laudouze André, *Djibouti*, Karthala, Paris, 2<sup>ème</sup> édition 1989 (sans mise à jour de la première édition de 1982).

<sup>6</sup> Revue *Afrique et Histoire*, revue internationale n°6 2006, article de Jean-Louis Triaud intitulé *Histoire coloniale : le retour*, p 244.

<sup>7</sup> Pour cet aspect, lire l'introduction du livre dirigé par Sophie Dulucq et Colette Zytnischi, *Décoloniser l'Histoire ? De l'histoire coloniale aux histoires nationales en Amérique latine et en Afrique, XIXe-XXe siècles*, Paris, Publications de la société française d'histoire d'outre-mer, 2003.

devais inverser le regard pour connaître les sociétés en situation coloniale de 1862 à 1946 et proposer une lecture de cette nouvelle histoire coloniale.

## Eléments de la problématique

Le contour du sujet étant délimité, il convenait d'en définir les termes. Les sociétés dont il est question dans cette recherche sont des groupements humains vivant dans le territoire qui, aujourd'hui, ceinture le golfe de Tadjoura – la République de Djibouti –, les sociétés occupantes ou celles venues à la suite du « colonisateur » : en effet, des migrations régionales se sont amplifiées au fur et à mesure du développement économique de Djibouti-ville.

Parmi ces sociétés plurielles, les occupants originels du territoire, les autochtones, sont les Afar et les Issa. Ces sociétés étaient très organisées, structurées et déjà intégrées à l'économie mondiale par les échanges trans-régionaux et culturels. Au milieu du XIX<sup>ème</sup> siècle, quatre sultanats se partageaient le territoire de ce qui est devenu par le poids de l'histoire la république de Djibouti : une bonne partie du sultanat de Rahayta (qui se prolonge aujourd'hui en Erythrée), la totalité du sultanat Tadjoura, la presque totalité du sultanat de Gooba'ad, et une infime partie du riche sultanat d'Awsa qui couvre toute la frontière du nord et du sud-ouest avec l'Éthiopie, en particulier la plaine de Hanlé et le plateau de Gamarré.

Ces sultanats musulmans, nés avec l'arrivée de Hadal Maahis à Adaylu<sup>8</sup>, jouissaient d'une réelle indépendance politique, économique, culturelle, administrative, financière<sup>9</sup>. Ils étaient régis par une institution appelée Mad'a, par une gouvernance, le dinto ; ils étaient autonomes et souverains depuis leur création, que Didier Morin situe au milieu du XIV<sup>ème</sup> siècle, aux alentours de 1240<sup>10</sup>. Souverainetés qu'ils conservèrent jusqu'en 1927, date à partir de laquelle l'administration coloniale française chercha à les mettre sous dépendance.

Au milieu du XIX<sup>ème</sup> siècle, ces Etats étaient en compétition. Les sultanats de Gooba'ad, de Tadjoura, de Rahayta se sont alliés contre le puissant sultanat de l'Awsa pour le contrôle de la riche vallée de l'Awash dont la famille régnante, les *Modaytos*, se serait emparée en 1850<sup>11</sup>, en éliminant les 'Adohyamaras, en particulièrement 'Ali Gar'i Mahammad, le chef de la constitution 'Afar. Ce qui fera dire aux 'Assahyamaras, « *wohuk wadir kalol 'ablé miyyi yuble* » traduit en afar « *Qui a vu depuis cette époque les Ablés, c'est-à-dire les 'Adohyamaras, à Kalo (la vallée de l'Awash)* ». L'attitude de la coalition

---

<sup>8</sup> Ali Coubba, *Les Afars de la préhistoire à la fin du XV<sup>ème</sup> siècle*, Paris, L'Harmattan, 2005.

<sup>9</sup> Le thaler, pièce d'argent autrichienne, était la monnaie courante, avec les amolé, barre de sel du lac Assal

<sup>10</sup> Morin Didier, *Dictionnaire historique Afar (1288-1982)*, Paris, Karthala, 2004, p. 58.

<sup>11</sup> *Ibidem*, p 70

‘Adohyamara (dont la ville de Tadjoura fut brûlée par les ‘Assahyamaras en 1866<sup>12</sup>) ne fut pas neutre lorsque les armées égyptiennes conduites par le mercenaire suisse Munziger traversèrent le territoire du sultanat de Tadjoura, pour attaquer le sultanat de l’Awash. Cette expédition militaire échoua à Uddumi, à l’intérieur du sultanat, en novembre 1875 : Munziger et sa femme furent tués, son armée, anéantie. Cette rivalité au sein de la société Afar pour accaparer et contrôler la vallée de l’Awash, avec la complicité d’une puissance étrangère – l’Egypte, depuis le Khédive Ismaël, poursuivait son expansion en mer Rouge –, joua un grand rôle tant dans l’ouverture des relations diplomatiques avec la France en mars 1862 qui aboutirent au premier traité de paix et d’amitié, signé à Paris, par le représentant du sultan de Rahayta. Vingt deux ans plus tard, les traités signés par le sultan de Goob’ad le 9 août 1884, celui de Tadjoura (21 septembre 1884) renforcèrent « l’amitié » entre les partenaires Afar et Français. Concomitamment, ces mêmes sultans Afar signèrent des traités avec l’Italie qui, dans les faits, ne furent pas appliqués<sup>13</sup>.

Autre société originelle : les Issas, un des clans Somali que dirige un chef traditionnel l’Ougas. Une institution le heer<sup>14</sup> régit leur société jusqu’à une date récente. Les traditions de ces sociétés – Afar et Somali-Issa – de pasteurs-nomades, de caravaniers, leurs attitudes fières et guerrières, ne les destinaient pas à accepter les changements induits par la colonisation. Ces Etats indépendants avaient un territoire « *c’était leur terre, ce fut notre colonie* »<sup>15</sup> ; ils contrôlaient les villes portuaires comme Tadjoura, et Zeyla qui servaient d’interface au commerce international avec le haut plateau Amhara, Tigré et Oromo, tout comme les échanges caravaniers avec l’Abyssinie. Comment ces Etats et ces sociétés, indépendants économiquement et politiquement, ont-ils réagi à la présence européenne et à la colonisation française ?

A ces sociétés « autochtones » – au lendemain de la guerre de 1939-45, l’élite politique parle d’originaires –, se sont adjointes, par mouvements migratoires, des sociétés « allogènes ». Yéménites et Somalis originaires des régions voisines de la CFS sont arrivés, par vagues successives, pour s’implanter à Djibouti pour des raisons économiques, encouragés par l’administration coloniale : « *La ville de Djibouti avait accueilli en revanche*

---

<sup>12</sup> *Ibidem*, date confirmée par feu Chehem Daoud Chehem.

<sup>13</sup> A ce sujet, se reporter au livre de Dubois Colette, *L’or blanc de Djibouti*, Paris, Karthala, 2003. L’auteur montre que durant la bataille du sel qui oppose l’administration coloniale française aux sultans de Gooba’ad, de Tadjoura et d’Awsa, l’Italie se proclame « la protectrice du lac Assal », et par là, des sultans Afars avec lesquels Rome a signé des accords.

<sup>14</sup> Ali Moussa Iyé, *Le verdict de l’Arbre*, Dubaï, 1988.

<sup>15</sup> Diehl Jean-Pierre, *op. cit.* p. 9.

des immigrés somalis de tribus différentes (Gadaboursi, Habar Awal, et autres Ishaq, Darode<sup>16</sup> etc...) en quantité supérieure aux somalis issas.»<sup>17</sup> En fait, l'auteur oublie de mentionner que le Habar Awal est un sous clan Ishaq. Ces Somalis de différents clans sont originaires du Somaliland, de la Somalie italienne ou de l'Éthiopie. « *Issus de l'immigration du travail, les Issas, vouaient une animosité (...) aux somalis allogènes qui les concurrençaient directement dans l'obtention des emplois modestes auxquels eux-mêmes pouvaient prétendre.*<sup>18</sup> » La société Somali présentait aussi ses divisions entre originaires du territoire - les Issas-, et les immigrés somali, qui seraient « plus adaptés au commerce, aux activités urbaines et aux différents travaux subalternes ».

Les Yéménites forment une autre société d'immigrés, arrivés dès l'installation des Français à Obock, pour servir comme miliciens contre les menaces italiennes à Khor 'Angar, puis comme main d'œuvre à la suite d'une demande faite dès 1884 par le commandant Lagarde au consul de France à Aden : « *C'est le besoin pressant de main d'œuvre d'une colonie en formation qui avait attiré les Arabes. Mieux préparés par leurs traditions et leur technologie à la vie urbaine et aux travaux proposés, ils supplantèrent les Somalis et les Afars sur le marché du travail. [...]* Les Yéménites se trouvaient en position inconfortable, « coincés » qu'ils étaient entre le colonisateur et le colonisé.<sup>19</sup> » Les Yéménites furent privilégiés par rapport à leur position sociale, mais furent considérés par le pouvoir colonial, comme toutes les autres sociétés, comme des indigènes. Furent-ils des interfaces entre les sociétés colonisées et le pouvoir colonial ?

Cette énumération des différentes sociétés doit également tenir compte que, par son essor économique, Djibouti-ville devient un creuset où se fondent des Levantins, des Grecs, des Arméniens, des Italiens venus pour faire du commerce, pour créer des sociétés d'import-export ou travailler sur le chemin de fer. Les Indiens (les sources parlent d'hindous ou banians) se sont installés comme des groupes précédents à Djibouti, en ayant souvent transité par la colonie anglaise d'Aden. Djibouti-ville est devenue au début du XX<sup>e</sup> siècle une ville cosmopolite où se côtoient « *Hindous en longues robes blanches et en sarouel, le chef couvert de calotte de cuir cerise ou épinard, brodée de paillettes de métal argenté, ou bien*

<sup>16</sup> A se propos, se reporter aux travaux de Rouaud A., *Introduction générale à une étude monographique de la communauté yéménite à Djibouti*, Paris, Inalco, 1980 ; « Les Arabes de Djibouti », dans *Cahiers d'études africaines*, 1997, 146, XXXVII-2, pp. 319-48.

<sup>17</sup> Rouaud A., « Les Arabes de Djibouti », dans *Cahiers d'études africaines*, 1997, 146, XXXVII-2, Il ne parle pas que les Habar awal sont un clan Ishaq.

<sup>18</sup> Rouaud A., *ibidem*. p. 327.

<sup>19</sup> *Ibidem*.

d'un épais turban ; Grecs, Arméniens, Arabes. »<sup>20</sup> Autre composante : les juifs venus du Yémen qui, en 1948, au lendemain de la création de l'Etat d'Israël ont quitté Djibouti : leur synagogue avec l'étoile de David au fronton existe toujours à l'angle de la rue de Clemenceau et de la rue d'Ethiopie.

Les Français – même s'ils ne constituent pas numériquement le groupe dominant – occupent une situation particulière. On compte des fonctionnaires, gouverneur, commandants de cercle, chefs de poste, militaires, quelques commerçants et représentants d'entreprises impériales françaises, missionnaires, etc. Un voyageur français de passage à Djibouti en 1935 écrit : « A Djibouti, à part de rares exceptions, tous les Français sont fonctionnaires. Ils y forment une pépinière d'une rare fertilité et s'y multiplient à tel point qu'on ne sait plus où les loger. Les hôtels eux-mêmes en sont pleins, au grand dam des hôteliers qui se voient dans l'obligation de refuser des chambres aux clients de passage, aux notes rémunératrices.<sup>21</sup> » Non sans humour, l'auteur explique pourquoi ce groupe est privilégiée : « Est-ce au climat qu'on doit cette pléthore ? Point : c'est au traitement. Si le fonctionnaire djiboutien touche officiellement, à classe égale, les mêmes émoluments que son collègue de France – ce qui, compte tenu du climat, est notoirement insuffisant – ces appointements s'augmentent d'une sorte de guelte proportionnelle aux rentrées effectuées, et qui va jusqu'à les doubler. Mais, me dira-t-on, où est l'argent si la colonie est si pauvre ? Pauvre, elle l'est quant aux ressources naturelles, mais ses perceptions l'enrichissent : la douane lui tient lieu de banquier. Et ses rentrées sont d'autant plus massives que, le pays ne produisant rien par lui-même, force est d'y tout importer. Rien à redire au principe, au contraire. J'ai toujours considéré qu'intéresser les fonctionnaires au rendement de leur service était la juste solution du problème administratif ; on l'applique au fisc chez nous et l'on sait ce que cela rend. A condition pourtant que les dits fonctionnaires ne se multiplient pas à tout propos, et même hors de propos. A condition aussi, qu'ils ne considèrent pas leurs avantages comme entraînant obligatoirement le foisonnement des paperasses et le libre exercice de la tracasserie ; en un mot, qu'ils sachent concilier leur intérêt particulier avec celui du contribuable. »<sup>22</sup>

Les sociétés qui sont au cœur de notre étude, restent donc très diverses par leur histoire et par leur destin. En quoi la colonisation française, de 1862 à 1946, les conduit-elle à se

---

<sup>20</sup> Delvert Charles, Djibouti, dans *Revue des Deux Mondes* du 15 février 1936, p. 672.

<sup>21</sup> Armandy A., *La désagréable partie de campagne*, Paris, A. Lemerre, 1930, p. 33.

<sup>22</sup> *Ibidem*.

transformer ? Comment vont-elles se comporter en situation coloniale ? Telle est notre problématique.

Tout d'abord, précisons ce qu'est une « situation coloniale ». Ce concept avait été élaboré par Georges Balandier dès 1951, à propos de l'Afrique noire<sup>23</sup> : « *La société colonisée sous son aspect urbain comme sous son aspect rural et la société coloniale forment un ensemble, un système...et il y a nécessité pour l'étude d'un seul des éléments de se référer à l'ensemble.* »<sup>24</sup> Selon lui, il convient donc d'analyser la dimension seconde de toutes situations coloniales et de rester attentif à leur extrême ambiguïté constitutionnelle. Dès le début, elles n'ont pu fonctionner qu'avec la participation active, mais forcée et contrainte, des colonisés.

« *La rencontre coloniale a tout d'abord été un brusque transfert de l'état moderne dans des univers sociaux qui l'ignoraient, selon un processus exogène d'extension au monde entier de l'organisation étatique du social sur le mode européen, de ses fondements notamment du règne de la loi et du droit occidental, à des sociétés qui s'organisaient jusqu'alors selon d'autres modes d'autorité.* »<sup>25</sup> En effet, l'Europe imposait brusquement à des sociétés colonisées qui avaient ses propres structures sociales et politiques, ses propres valeurs. « *Parce que pour l'essentiel ce transfert ne pouvait être qu'une greffe historique sur des sociétés réticentes, il s'est accompli par la brutalisation des mises en contacts, sous le signe durable de la conquête militaire, de la violence et de leurs corollaires : les famines, les épidémies, l'effondrement de fragiles système agro-démographiques (...)* » Des premiers contacts à la prise de possession, presque toujours guerrière et brutale – rarement négociée –, la violence se répète. L'Etat moderne sous ses formes à la fois autoritaires, coercitives ou paternalistes, s'installe sous des modalités variables selon les territoires dominés. Il impose un nouvel ordre à des populations brutalement soumises à la dépendance civile et politique, et privées de droits.

Force est de relever<sup>26</sup> que trop souvent on présente la situation coloniale comme étant immuable. Or, elle a sans cesse évolué « *jusqu'à paradoxalement être à même de déboucher*

---

<sup>23</sup> Balandier G., « La situation coloniale : approche théorique », dans *Cahiers internationaux de sociologie*, volume XI, 1951, p.44-49

<sup>24</sup> Pour approfondir la question, lire : Copans J., « La situation coloniale de Georges Balandier : notion conjoncturelle ou modèle sociologique et historique », dans *Cahiers internationaux de sociologie*, janvier-juin 2001.

<sup>25</sup> Les débats sur le post-colonialisme ont renouvelé le questionnement du passé colonial. A ce sujet, lire une récente mise au point : Hémary D., « Enjeux actuels et temps coloniaux », dans *Cahiers d'histoire*, octobre 2006, p 113-147.

<sup>26</sup> *Ibidem*.



*assez fréquemment sur des transitions négociées vers les décolonisations. »*<sup>27</sup> Par ailleurs, les régimes coloniaux ont composé avec les colonisés, mêmes au moment des résistances ; ils ont établis des compromis avec une partie de la société qui s'opposaient à eux et se sont appuyés sur les divisions internes pour s'installer sur les territoires, au détriment des sociétés autochtones. Celles-ci ont été déstabilisées, faisant apparaître des sociétés hybrides, métissées.

La situation coloniale est complexe et analyse les rapports sociaux dans un contexte de dépendance polymorphe, subie par les « colonisés ». La situation coloniale interprète les différentes manifestations des sociétés suscitées contre l'ordre colonial en fonction des rapports sociaux et non pas seulement comme une réaction contre l'étranger. Cette analyse permet aussi de souligner la continuité des luttes internes, tant entre Afar 'Assahyamara et 'Adohyamara, avant comme après la mise sous dépendance de la colonie, qu'entre Afar et Issa, rivalité arbitrée partialement par l'administration coloniale qui souvent l'avive.

Cette grille d'analyse montre aussi la lutte inégale entre l'administration coloniale et les administrations locales des sultans et des vizirs, plus ébranlés par leurs divisions internes que par la force. Il serait erroné de résumer la situation coloniale en un conflit permanent entre protagonistes. Les conflits ne résument pas toutes les relations coloniales. Les intérêts européens n'ont pu s'imposer que grâce à l'alliance avec certaines parties des sociétés autochtones. Dans ces sociétés, les solidarités entre familles et clans ont primé sur la solidarité nationale naissante. C'est ce qui montre l'échec des sultans Afars qui voulaient sauvegarder leurs souverainetés.

Les forces en présence sont disproportionnées. En témoigne cette parole d'un guerrier Debné, mort sur les rails fauchés par un fusil mitrailleuse : *« malheur au guerrier que ce canon va combattre, il abaissera sa dignité, l'avenir appartient qu'aux gens qui possèdent la mitraille et le canon dont nous ne connaissons rien. »* Il accepte la défaite malgré lui, il reconnaît la supériorité militaire. Ici la micro-histoire permet de montrer ce qui est insuffisamment perçu par l'histoire nationale. Les rapports humains dans la colonie mêlent répulsion et fascination, rejet et appropriation, refus et accommodements. Les différentes sociétés, dans le temps, ont adopté des stratégies qui ont sans cesse évolué. Il conviendra de les définir, de les différencier selon une différenciation entre des sociétés pastorales et citadines, entre des commerçants et des coolies, etc.

A titre d'exemple, on peut évoquer la version d'un notable Afar du Day, sur les conséquences du choc avec la puissance coloniale, à propos du vizir de Tadjoura, déporté à

---

<sup>27</sup> *Ibidem.*

Madagascar en décembre 1928. Libéré après la guerre, ce notable afar retrouve ses fonctions. « *Nous ne comprenons pas l'histoire telle que vous, vous la racontez. Le sultan que les Français ont installé par la force n'avait aucune légitimité ni aucune personnalité. Le vizir est revenu de Madagascar où il a été empoisonné et rendu ivrogne par l'administration coloniale. Il a été transformé pour qu'il soit mal vu par la société, et le soir, il dormait dans la mission catholique de Tadjoura*<sup>28</sup> », telle est la représentation, bien négative, que s'en font ses contemporains. Les nouveaux comportements de ce grand notable afar, influencés par le métissage occidental, étaient perçus comme étant indignes d'un Tadjourien.

A propos de la déportation du sultan Lo'oyta et de sa mort à Madagascar, marqueur de la violence de l'Etat colonial sur les détenteurs de pouvoir, un informateur Afar me confie: «*Ce n'est pas comme ça que les Afars parlent de cet évènement* »<sup>29</sup>. Et de me donner sa version : « *C'est un règlement de compte entre les clans de Harkameela, les Arbahimtos*<sup>30</sup> *et les les Lo'oytaati*<sup>31</sup> *d'un côté, et, de l'autre, leurs alliés les Aydahissos*<sup>32</sup> *qui avaient un problème de succession sur le trône du sultanat de l'Awsa -, problème surgi depuis la disparition du sultan Mahammad Hanfaré. L'administration coloniale a su tirer profit de ces rivalités pour occuper Dikkil qui était le lieu de résidence du sultan de Gooba'ad.* » Cette interprétation m'a été répétée par plusieurs interlocuteurs.

« *Pourquoi dans l'Histoire vous ne parlez pas de 'Ali Warki* » - m'interpelle un vieux marchand d'Obock, appuyé sur sa canne ? « *C'est lui qui a installé les Français à Obock avant de se rétracter, car les Français ne voulaient pas accepter tous les commerces qui s'effectuaient à Baaté Hayyu*<sup>33</sup>, *en provenance du Tigray, de Masawwa, de Baté.* » Ce personnage Ali Warki, habitant de Khor Angar était déjà apparu dans les propos que m'avaient tenus mon grand père maternel. Il refaisait surface au détour d'un entretien ! Qui était cet homme ? Nous allions retrouver le nom de son fils dans les archives du CAOM d'Aix en Provence : celui-ci s'étant mis au service des Italiens dans les années 1930.

Autre anecdote. Dans un avion qui nous ramenait à Djibouti, Mahammad Aden, ancien administrateur de la Banque du commerce et d'industrie (BCI), devenu historien de Djibouti,

---

<sup>28</sup> Entretien dans la forêt du Day avec un vieux informateur Afar travaillant à l'Office National des Eaux en novembre 2006.

<sup>29</sup> Kassim Mohamed, un okla arkameela.

<sup>30</sup> Arbahimto, descendant d'Arbahim.

<sup>31</sup> Lo'oytaati, descendants des descendants du sultan Lo'oyta.

<sup>32</sup> Les Aydahisso forment un clan des Modayto, famille régnante du sultanat de l'Awsa.

<sup>33</sup> Entretien effectué le 22f février 2007, avec Haysami Ali, de la tribu Haysamale à Obock. Le nom *Baaté Hayyu* signifie Hayyu en afar « la perdue ». Le site correspond au « plateau des sources », appellation inventée par le commandant Lagarde.

me pose une question : « *Pourquoi les historiens Afars n'ont-ils pas parlé de Roblek-k-Kamil ?* » Depuis lors, Mohamed Aden pour combler ce vide historiographique a brossé la bibliographie de Roblek-k-Kamil<sup>34</sup>. J'avais entendu parler de ce notable Afar, chef de guerre 'Assahyamara,. « *Il est injuste de brosser le portrait de Roblek-Kamil sans faire celui de son adversaire Madinaytu! Il faut faire la part des choses* », ai-je pensé, comme d'autres. Nous devons faire l'histoire de notre passé et non pas brosser celui d'un acteur qui nous est proche. Peut-on ignorer son adversaire Madinaytu qui incendia la ville de Tadjoura ? Des pans entiers de notre passé doivent être traités par les historiens, y compris la période de la colonisation française.

Notre choix de sujet de thèse s'inscrit dans un engagement d'un jeune historien soucieux d'appréhender l'histoire de son pays et de cerner les réactions des sociétés face à la colonisation. Cette histoire coloniale doit être analysée dans sa complexité, mais aussi dans sa globalité.

Alors que nous progressons dans notre recherche, était promulguée, en France, la loi de février 2005 évoquant le rôle positif de la colonisation<sup>35</sup>. L'interférence du politique dans le domaine de l'histoire suscita une vive réaction de la part de la communauté scientifique et civile, ce qui alimenta débats et controverses<sup>36</sup>. Etaient ainsi relancés le questionnement du passé colonial, car « *quantité d'éléments montrent donc la nécessité de refonder l'histoire des sociétés coloniales et des sociétés colonisées*<sup>37</sup> », tout comme « *le quarantième anniversaire de la fin de la guerre d'Algérie a été marqué par une médiatisation sans précédent et de nombreuses publications.* »<sup>38</sup>

Ce débat a dépassé la frontière de l'hexagone pour atteindre Djibouti<sup>39</sup>, qui s'apprêtait à commémorer le trentième anniversaire de son indépendance de Djibouti. Ce contexte a suscité beaucoup d'articles dans le journal gouvernemental *La Nation*<sup>40</sup> et des polémiques –

<sup>34</sup> Mohamed Aden, *Roblek-Kamil*, Paris, l'Harmattan, 2006.

<sup>35</sup> Liauzu Claude et Manceron Gilles (dir.), *La colonisation, la loi et l'histoire*, Paris, Edition Syllepse, 2006, préface d'Henri Leclerc.

<sup>36</sup> A titre d'exemple, on peut citer : Bancel N, Blanchard P, *La république coloniale. Essai sur une utopie*, Paris, Albin Michel, 2003 ; Bancel N, Blanchard P, Lemaire S., *La Fracture sociale*, Paris, La découverte, 2005 ; Alain Ruschio, *Le credo de l'homme blanc*, édition Complexes, 2002. Il démontre les effets de la colonisation sur les colonisés et dénonce les fondements scientifiques et commerciaux qui drapent la « mission civilisatrice de la France ».

<sup>37</sup> Liauzu Claude (sous la direction de), *Colonisation : droit d'inventaire*, Paris, Armand Colin, 2004, p.7.

<sup>38</sup> *Ibidem*, p 3.

<sup>39</sup> L'administration coloniale donne le nom de Côte française des Somalis, en omettant le terme Afar – plutôt Danakil appellation communément adoptée à l'époque pour les Afar. Pourtant, le représentant de la République française signa les premiers accords avec les sultans Afar. Pourquoi cet « oubli » ? Les Afars seront confondus avec les Somalis. Il faut attendre 1967 et le changement du statut du territoire pour que le nom retenu – le territoire français des Afars et des Issas – redonne une visibilité aux Afar.

<sup>40</sup> Adawa Hassan Ali, « Djibouti sur les chemins de l'indépendance », dans *La Nation* du 28 janvier 2007.

pour suivre ces dernières, il faut consulter le site culturel Afar *Arhotabba*<sup>41</sup>. J'ai été amené à participer aux débats, à la radio et télévision, au forum des internautes pour souligner que se dégagent des interprétations antinomiques des accords de Paris de 1862 et des traités signés entre Lagarde, au nom de la France, et les sultans de Tadjoura ou de Gooba'ad ou les chefs Issa et Gadaboursi. Deux conceptions du droit foncier s'opposent : en droit Afar ou Somali, la terre ne s'achète pas, elle est inaliénable ; pour les Français, l'achat vaut titre de propriété. J'ai été également amené à nuancer les interprétations sur le transfert de la capitale d'Obock à Djibouti, ou bien à dire qu'il n'y avait jamais eu d'accord de Khor Ambado, mais un traité, signé à Obock, entre le commandant Lagarde et les chefs issas. Et de rappeler les circonstances : cet accord fut appelé le traité de Khor Ambado, car les notables Issas furent embarqués à partir de ce site côtier, sans falaise, à bord du petit bateau à vapeur du commandant Léonce Lagarde, *le Pingouin*. Par la suite, l'opposition hostile à Ali Aref Bourhan, vice-président du conseil du gouvernement de la CFS de 1960 à 1967, reprit le nom de Khor *Ambado*. Ainsi, se généralisa parmi les nationaux l'existence du traité de Khor Ambado. Cette donnée révèle une méconnaissance de l'histoire dans notre pays, qui jusqu'à présent, intéressait peu. Cependant, on relève depuis peu de temps un timide regain pour l'histoire contemporaine.

## Etat de la recherche

Pourtant, le sujet que nous abordons, reste un chantier pionnier. Pourquoi cet absence d'intérêt ? Mes compatriotes tourneraient-ils le dos à l'histoire, par crainte d'aborder des pans de notre proche passé, encore passionnel et lourd de tension ? Reflet d'une époque, indice que notre pays souffre d'un retard dans la formation universitaire des historiens ? Les rares diplômés en histoire auraient-ils été découragés par les obstacles à surmonter pour engager une recherche ? En effet, pour consulter les archives de la période coloniale, il convient de se rendre à l'étranger, en France, mais pas essentiellement (Italie, Grande-Bretagne), ce qui pose divers problèmes matériels, administratifs et financiers. On peut déplorer l'absence d'un centre d'archives nationales à Djibouti tout comme l'inexistence d'une politique de sauvegarde des archives. De même, recourir aux témoignages qui ne peuvent entièrement suppléer, l'absence de sources écrites, n'est pas aisé : un certain nombre de nos informateurs sont décédés pendant notre recherche. Tout se conjugue pour handicaper l'historien,

---

<sup>41</sup> Le site [www.arhotabba.com](http://www.arhotabba.com) est animé par des Afar vivant aux Etats-Unis et au Canada. Arhotabba signifie le chef de la caravane en Afar.

contrairement aux chercheurs d'autres disciplines - la littérature, la linguistique, la géographie – pour qui le terrain est à porter de main.

Dernier frein à la recherche : le peu d'ouvrages spécialisés portant sur Djibouti. Des ouvrages ont bien abordé le regard colonial, contrairement aux réactions des sociétés en situation coloniale. En revanche, dès les années 1960, des ex-colonisés, en particulier des Antilles, ont eux-mêmes décrit leurs attitudes face à la situation coloniale. On peut citer Frantz Fanon dans *Peau noire, masque blanc*, qui décrit l'aliénation et les changements psychologiques créés par la situation coloniale chez l'Antillais en particulier, chez le Noir en général. Thèmes repris dans *Les damnés de la terre*, (Paris, Maspero 1961), dans *Pour la révolution* (Paris, Maspero, 1964), toujours chez le même éditeur en 1964. Quant à Albert Memmi dans *Portrait du colonisé*, il confronte le colonisateur et le colonisé. En Afrique, Amadou Hampâté Bâ dans *Les aspects de la civilisation* (Présence Africaine 1972) défend la civilisation du continent africain et sur l'impérative nécessité de recourir aux sources orales, d'interroger « les vieillards », dépositaires de connaissances.

L'histoire est un vaste chantier, à peine ouvert à Djibouti. Pour s'en rendre compte, dans l'instrument de travail livré par Marie Christine Aubry *Djibouti, Bibliographie fondamentale*, Paris, L'Harmattan, 1990, la liste des ouvrages historiques se réduit à quatre pages, avec une part importante de travaux écrits pendant la colonisation. Signalons-en quelques-uns qui font encore autorité et ne sont pas exempts de partialité.

On peut citer trois ouvrages de synthèse. Celui de deux américains, Virginia Thomson et Richard Adolph, *Djibouti and the Horn of Africa* publié en 1968, traduit en 1972 par Saint Veran, nom sous lequel écrit Robert Tholomier, administrateur français. Cet ouvrage traite l'évolution politique des sociétés jusqu'à l'avènement du Territoire Français des Afars et des Issas (T.F.A.I). Prenant le relais chronologique, Robert Tholomier, sous le pseudonyme de Saint Veran publie à compte d'auteur *A Djibouti avec les Afars et les Issa*, Grasse, édition Robert Tholomier, 1977. Ce cadre de l'administration française exploite les documents administratifs de l'époque qu'il a eus en main au service de la documentation et de la propagande du TFAI, ainsi que *Le réveil de Djibouti*, journal contrôlé par les pouvoirs publics<sup>42</sup>. Le voyage officiel du général De Gaulle en août 1966 qui a suscité d'importantes manifestations en faveur de l'indépendance et la naissance de nouvelles institutions dans le cadre du TFAI, l'ont mobilisé à s'intéresser à l'évolution politique sociale et économique du territoire.

---

<sup>42</sup> Lire R. LEROUX, *Le Réveil de Djibouti (1968-1977). Simple outil de propagande ou reflet de la société ?*, Paris, L'Harmattan, 1998.

Dernier ouvrage de référence Philippe Oberlé, *Afar et Issa .Le dossier de Djibouti*, Paris, Présence africaine, 1971. Cet auteur, journaliste de formation en coopération militaire, a mis à profit son séjour dans le pays comme Volontaire du service national (VSN) pour connaître le pays et les sociétés. S'appuyant sur la collaboration de Pierre Hugot, il a complété cette étude en abordant la marche vers l'indépendance de Djibouti : *L'histoire de Djibouti des origines à nos jours*, Paris, Présence Africaine, 1985. Cet ouvrage incontournable a été réédité en 1995, sans aucune réactualisation.

Enfin, il convient de citer la revue interdisciplinaire *Pount*, Bulletin de la société d'études de l'Afrique Orientale : chaque numéro contient plusieurs contributions traitant de différents aspects (historiques, anthropologiques, linguistiques, archéologiques, etc.) afin de mieux connaître les groupes sociétaux du territoire, alors le Territoire français des Afars et des Issas.

Toutefois, depuis les années 1980, des chercheurs en sciences sociales et humaines ont relancé les études djiboutiennes. Des travaux d'ethnologie et de linguistique complètent les recherches des ethnologues « amateurs » coloniaux : Max Albospeyre, « Les Danakils du cercle de Tadjoura », dans *Cahiers de l'Afrique et de l'Asie, Mer Rouge-Afrique orientale*, V, Paris, 1959, pp. 103-161. Marcel Chailley, *Notes sur les Afars de Tadjoura*, Paris, Société d'études Africaines, 1952. Edouard Chédeville, « Quelques faits de l'organisation sociale Afar », dans *Africa*, tome 36, n° 2, 1966, pp. 173-196 ; « La transcription des noms locaux et sa réalisation en CFS », dans *Pount*, n°1, 1966, pp. 35-38. Robert Ferry, « Quelques hypothèses sur les origines des conquêtes musulmanes en Abyssinie », dans *Cahiers d'études africaines*, 1961 ; *La situation des Issa en CFS*, mémoire du CHEAM n° 1571, 1950, 130 pages. Il revient à Didier Morin d'avoir réinvesti ce champ. Parmi ces publications, citons *Le Ginnili et poète Afar*, Northern African studies, 1988 ; *La poésie traditionnelle Afar*, Selaf, numéro 364, 1992. On lui doit également : *Dictionnaire historique afar (1288-1982)*, SELAF n° 327, Paris, Karthala, 2004. Dans une démarche voisine, Ali Moussa Iyé a publié, *Le Xeer 'issa. Le verdict de l'Arbre* en 1988, qui à la croisée de la linguistique et de l'ethnologie, décrit la société Issa-Somali.

Actuellement les linguistes djiboutiens du CERD (dont Idriss Youssouf) et de l'Université, participent activement à la relance des recherches comparées (colloque, publication collective). En littérature, dans la lignée de *Djibouti l'ignoré* de M-Ch Aubry (Paris l'Harmattan, 1988) et de *Regard colonial* de J-P. Diehl (Régines Deforges, 1986), sous la direction de Jean-Dominique Pénel, des thèses ont été soutenues à l'Université de Limoges, renouvelant les approches sur les représentations : Abdoulmalik a soutenu en décembre 2004

une thèse intitulée *Le discours du voyageur sur Djibouti entre 1930 et 1936*, puis Kadar a présenté en avril 2005 sa thèse intitulée *Regards croisés entre Français et djiboutiens dans la littérature de 1836 à nos jours*. On peut regretter que ces thèses restent confidentielles – c’est un problème pour les Djiboutiens de faire connaître les résultats de leur recherche<sup>43</sup>.

Parmi les historiens, certains s’inscrivent dans l’histoire de la colonisation française coloniale dont Robert Joint-Daguenet *Aux origines de l’implantation française en mer Rouge. Vie et mort d’Henri Lambert consul de France à Aden 1859*, Paris, L’Harmattan, 1992 et *Histoire de la mer Rouge de Lesseps à nos jours*, Paris, L’Harmattan, 1997. Dans le même ordre d’idée, l’ouvrage de Marc Fontrier, *Abou-bakr Ibrahim Pacha de Zeyla, marchands d’esclaves*, (Paris, L’Harmattan, 2004), retrace plus la diplomatie européenne dans la région de la mer Rouge que la vie d’Aboukaker Pacha ou la traite des esclaves, champ d’étude vierge. Ces études historiques reposent sur la consultation d’archives notamment des archives diplomatiques françaises et anglaises.

Des nouveaux chantiers (orientations économiques, sociales, culturelles, politiques) ont été ouvert par l’historienne Colette Dubois. Dans *Djibouti de 1888 à 1967, frustration et héritage?* (Paris, L’Harmattan, 1997), elle cerne les conséquences économiques et sociales qui ont affecté les sociétés du territoire durant la colonisation. Ces recherches exploitent de façon systématique les sources d’archives conservées dans les dépôts européennes et djiboutiennes, – cette étude pionnière a le mérite de signaler les différents fonds d’archives existant en France et à Djibouti –, s’ouvrent aux sources orales, en sollicitant des informateurs djiboutiens. Elles croisent et confrontent les données livrées par ces différentes sources.

Dans *L’or blanc de Djibouti*, (Paris, Karthala, 2003), Colette Dubois, à partir d’un produit, le sel, livre une histoire économique et sociale dans la longue durée. L’ouvrage *Des chrétiens à Djibouti en terre d’islam XIX-6XXe siècles*, (Paris, Karthala, 2004), en collaboration avec Pierre Soumille, retrace une page de l’histoire culturelle à travers les missions chrétiennes. Cette recherche qui complète l’étude pionnière de Jean-Dominique Pénel<sup>44</sup>, permet de mieux connaître les prémices du système éducatif à Djibouti, de l’origine de l’école primaire (rôle des frères gabriélistes) aux écoles et collèges (Lassale et Foucault.) créés par les frères des Ecoles chrétiennes à compter de 1950. Dernière publication en collaboration avec J-D. Pénel : *Said Ali Coubèche la passion d’entreprendre, témoin du XXème siècle à Djibouti*, Karthala 2007. A travers la biographie de Said Ali Coubèche *La*

---

<sup>43</sup> Deux revues djiboutiennes : *Sciences et environnement*, publié par l’ISERT devenu le CERD, et une jeune revue, *La revue universitaire de Djibouti* (le dernier numéro, le troisième est sorti en février 2007)

<sup>44</sup> Pénel J.-D., *Documents pour une histoire de l’école à Djibouti, 1885-1922*, Porto-Limoges, 1982.

*passion d'entreprendre, témoin du XXème siècle à Djibouti*, Karthala 2007, à la fois acteur politique de la IVème République, un des premiers politiciens du gouvernement de Mahmoud Harbi, et un acteur économique de tout premier plan (il occupe la présidence de la Chambre de Commerce de Djibouti, sans discontinuité de 1959 à 2002), cette publication éclaire l'histoire politique contemporaine de Djibouti.

Force est de relever que cet axe avait déjà sollicité l'intérêt des Djiboutiens. Ali Coubba, qui après avoir été torturé à Djibouti, s'est établi en France en 1991, où il s'est inscrit en thèse sous la direction du Professeur Maurice Vaisse. Tout en préparant sa thèse intitulée *La politique française à Djibouti de 1957 à 1966* soutenue à l'Université de Reims en 1998 (non publiée), dans laquelle il analyse la marche vers l'indépendance, il publie *Djibouti une nation en otage* (Paris, L'Harmattan, 1993). Ecrit dans un contexte de guerre civile entre le Front pour la Restauration de l'Unité et de la Démocratie (Frud) et les forces gouvernementaux, l'auteur montre la marginalisation d'une grande partie de la population Afar. Le premier chapitre dresse l'historique du peuple Afar. Cet ouvrage reste l'œuvre d'un politicien en exil engagé dans l'opposition, caractéristique qui apparaît aussi dans *Le mal djiboutien*, (Paris, L'Harmattan, 1995), écrit dans un contexte de dissidence au sein du Frud : c'est une analyse faite au lendemain du repli « *stratégique* » des combattants du Frud face à l'armée gouvernementale.

Ce chercheur très actif livre un recueil de témoignage *Ahmed Dini et la politique à Djibouti* (Paris, L'Harmattan, 2000) et donne un portrait du président du Frud, aujourd'hui décédé. Ahmed Dini fut vice-président du conseil de gouvernement en 1959, plusieurs fois ministres sous le président du conseil Ali Aref Bourhan, Premier ministre du premier gouvernement d'Hassan Gouled à l'indépendance (lui aussi décédé), président du Front pour la Restauration de l'Unité et de la Démocratie, qui se transforme en 2001 en un parti légalisé, dénommé l'Alliance républicaine pour le développement (ARD). Depuis ce chercheur, travaillant dans le laboratoire de Didier Morin, a diversifié ses approches. Son livre *Les Afars jusqu'au Xvème siècle* (Paris, L'Harmattan, 2004) retrace l'histoire du peuple Afar, des origines à l'avènement du royaume d'Adal, en faisant appel à différentes sources orales écrites, orales, linguistiques, archéologiques.

Dans un même ordre d'idée, on relève les récentes publications de Mohamed Aden, érudit djiboutien, ancien administrateur et ancien directeur-général de la Banque du commerce et d'industrie Mer Rouge. Exploitant ses riches fonds personnels, il livre son témoignage dans *Somboloho, La chute du président Aref 1975-1976* (Paris, L'Harmattan, 1999). Dans *Ourrou, de la guerre à la paix des braves 1991-1994*, (Paris, L'Harmattan, 2002)



il décrypte la lutte armée menée par le Frud contre les armées gouvernementales jusqu'à la « paix des braves » signée le 26 décembre 1994. Enfin, il fait un portrait d'un des ses parents *Roble-k-kamil un héros Afar-Somali* (Paris, L'Harmattan, 2006) personnage peu évoqué par les historiens, qui, à la fin du XIX<sup>ème</sup> participa, activement à la défense du sultanat de Tadjoura contre les incursions des Afars 'Assahyamaras.

Autre initiative portée par le Centre français des Etudes éthiopiennes qui a débouché sur la publication de Aramis Houmed Soule *Deux vies dans l'histoire de la Corne de l'Afrique, Mahamad Hanfare (1861-1902) Ali Mirah Hanfaré(1944- !)*, Préface de Gérard Prunier, Centre Français des Etudes Ethiopiennes, Addis-Abeba, 2005.

Ma thèse en cours s'inscrit dans ce regain d'intérêt pour l'histoire politique de Djibouti. Le choix du sujet retenu après avoir changé en 2006 de directeur, me conduisait à cerner les différentes réactions des sociétés à la colonisation française, à suivre l'évolution du rapport dominants/dominés. Orientation déjà bien traitée dans d'autres pays d'Afrique, mais non retenue par les historiens de Djibouti. De quelles sources disposons-nous pour étudier cet objet de recherche ? Sont-elles plurielles ? Comment les croiser ?

## Sources et approche méthodologique

Exploiter les ressources archivistiques de Djibouti ne fut pas aisé, la documentation reste éparse, mal classée et mal conservée. En effet, comme il n'y a pas de politique pour constituer un fonds national d'archives, il convient de repérer, dans différentes institutions, les fonds d'archives qui y ont été recueillis, un peu par hasard : E. Chédeville a laissé une partie de sa documentation, notamment celle liée à la revue *Pount*, au centre de recherche pluridisciplinaire qui est maintenant le Centre d'Etudes et de Recherches sur Djibouti, le CERD. Quant à l'enseignant français, Jacques Trampount, qui avait rassemblé des sources d'archives originales et des études inédites, il en a déposé quelques-unes au CFPEN. (l'ancienne Ecole normale supérieure) ainsi qu'au centre culturel français Arthur Rimbaud. Il n'existe pas d'inventaire des pièces remises. Au CFPEN, où nous avons consulté nombre de pièces d'archives et de rapports dactylographiés, de grand intérêt, nous avons dû les reclasser, en fonction de l'ordre chronologique tellement il y avait désordre. Au CERD<sup>45</sup>, nous avons

---

<sup>45</sup> Au CERD où j'ai pris contact avec l'historien Salah Zakaria qui devrait achever sa thèse commencée avec le professeur Jean-Louis Triaud et des linguistes qui nous ont apporté des informations factuelles, j'ai également pu consulter la revue scientifique publiée *Sciences et Environnement*.

pu consulter quelques pièces d'archives qui n'ont pas disparu au cours d'un déménagement d'après un des responsables du centre. Au Centre Culturel Français où des livres et des documents (série non continue), une documentaliste arrivée en 2007 se propose de numérotter et classer les documents, dont certains sont des sources d'archives inédites, d'autres des photocopies.

En fait, comme l'avait relevé Colette Dubois au cours de ses recherches, les fonds d'archives existent dans différents dépôts français ; les archives ont été en partie sauvegardées, au hasard des rapatriements des dossiers locaux – ceux de la CFS - et des versements du ministère des Colonies, devenu celui des TOM-DOM. La période couverte couvre le XIX<sup>ème</sup> siècle jusqu'en 1967. En effet, à cette date, dans le cadre du territoire français des Afars et des Issas, ce territoire d'outre-mer, devenu autonome, conservait ses archives territoriales.

Nous avons mis à profit nos séjours en France, limités dans le temps (quelques semaines durant l'été) pour nous rendre dans différents centres. Au Centre d'Archives d'Outre-Mer (CAOM), à Aix-en-Provence, nous avons consulté différents fonds : affaires politiques, fonds locaux, correspondances, etc. (Voir la recension donnée dans la partie « Source »).

Certains rapports administratifs, certains journaux de poste renferment de riches informations sur les institutions politiques et sociales des Afar et des Somali. Une difficulté demeure : comme la conservatrice Evelyne Camara est en train d'achever l'inventaire des fonds existant au CAOM concernant la CFS et le TFAI, le chercheur part « quelque peu à l'aventure » devant dépouiller les contenus de nombreux cartons pour en connaître le contenu. Nous avons reçu un très bon accueil du personnel du CAOM, en particulièrement de Madame Camara. Ses conseils avisés et ceux du professeur Colette Dubois qui connaît bien les ressources du CAOM, nous ont permis de nous retrouver dans la complexité des fonds. C'est au CAOM que nous avons recueilli une grande partie de nos informations.

Par ailleurs, à Paris, nous avons aussi consulté, d'une part, les archives de l'Armée de Terre et de la Marine qui sont regroupées au Service historique de l'Armée (SHAT), au château de Vincennes, et, d'autre part, les Archives du Ministère des Affaires étrangères, au Quai d'Orsay à Paris - par des photocopies d'archives confiées par ma directrice, j'ai pu avoir quelques pièces, qui sont consultables au dépôt des Affaires étrangères, délocalisé à Nantes. Dans ces différentes dépôts, si nous avons reçu un bon accueil et trouver des documents inédits, la consultation, contrairement au CAOM, reste plus difficile : au ministère des Affaires étrangères, il faut réserver ses cartons deux semaines à l'avance, une semaine au

SHAT, ouvert seulement trois jours par semaine (la fermeture annuelle du 9 juillet et au 9 septembre 2006, au moment où je séjournai en France, a nui à l'avancement de mon travail). Force est de reconnaître que les archives couvrant l'histoire de la colonisation sont mieux conservées et consultables en France qu'à Djibouti.

J'ai également exploité les ressources documentaires des Archives Nationale de Paris, de la Bibliothèque nationale de France, de la Documentation française, et fréquenté la bibliothèque du CERA, de la rue Malher.

Les sources iconographiques ouvrent de nouvelles approches, comme l'a relevé C. Dubois, dans *Djibouti au regard des timbres postes (1893-1977)*, Paris, Inalco-Aresae, 1998. Nous avons pu en consulter au CAOM, mais avons privilégié, d'une part, les ressources de nos compatriotes (Charlie, à Alwan Yayyo, à feu Hassan Bassoma) et, d'autres part, les ressources des sites informatiques. Le livre de Jacques Trampont, *Djibouti hier*, Paris, Hatier, 1990) contient un grand nombre de cartes postales et de photographies, d'un grand intérêt<sup>46</sup>. Un défaut : l'auteur se contente de dire que ce sont ces fonds personnels, sans citer ses sources, sans dater le document.

Aux sources écrites et iconographiques, se sont ajoutées les sources orales. En effet, un des volets de notre recherche a été les enquêtes – Colette Dubois et Didier Morin avaient ouvert la voie<sup>47</sup>, peu suivie par d'autres historiens. Nous avons interrogé différentes personnes en Ethiopie et dans quatre districts de la République de Djibouti – Djibouti, Obock, Tadjourah et Dikkil, districts de l'intérieur où nous avons des contacts, nous n'avons pas pu nous rendre dans le district d'Ali Sabieh, faute de temps, d'argent et d'informateurs. Nous avons tenu à faire parler des informateurs, recherche sur le terrain réalisée pendant les week-ends et les congés, notre profession d'enseignant ne nous permettant pas d'être en permanence sur le terrain. Certaines personnes ont refusé d'être interviewé, ayant connu la délation durant la période du parti unique. Une critique de notre démarche : nous avons interrogé principalement les Afars, car notre imparfaite maîtrise des langues arabe et somali ne nous permet pas d'engager des entretiens avec des locuteurs ne parlant ni le français ni l'Afar. De même, alors que ma directrice de thèse m'encourageait à m'ouvrir sur l'histoire du genre (Gender Studies), mes informateurs sont essentiellement des hommes : à Obock, une seule femme Noria a accepté de parler – interroger les femmes dans une société musulmane reste malaisé. Etant nous-même Afar, la plupart de nos interviews (se reporter à la partie

---

<sup>46</sup> Pour l'Ethiopie, nous avons à notre disposition un recueil de photographies : Hirsch B et Perret M., *Ethiopie années 1930*, Paris, L'Harmattan, 1989.

<sup>47</sup> Le précurseur fut l'instituteur E. Duchenet qui a recueilli des chants, contes, proverbes somalis. Lire son ouvrage : *Histoire somalies, la malice des primitifs*, Paris, Larose, 1936.

Annexe. Sources orales) s'est fait en langue afar, que nous avons traduit par en français. Comment rester objectif et ne pas être piégé par son histoire personnelle ? L'objectivité est difficile – voire impossible – en Histoire. Nous produisons ou référençons les documents sur lesquels nous fondons notre argumentation.

Enfin un autre problème concerne la recherche historique elle-même. Si le champ d'investigation de l'histoire est le passé comme le rappelait Marc Bloch<sup>48</sup>, s'agit-il pour autant de faire revivre ce passé ? Le passé comme le présent ne peut s'appréhender qu'à travers des milliers des passés individuels et collectifs, dont la somme ne fait pas pour autant le passé. L'idée que l'on pourrait photographier le passé et qu'il suffirait d'accumuler des documents ou d'avoir la bonne méthode pour « restituer » le passé, est une entreprise vouée à l'échec, mais aussi vide de sens. Car il n'y a pas d'histoire sans sources, mais il n'y a pas des sources sans critique historique. Les sources sur l'histoire contemporaine de notre pays ont été produites par des « étrangers » dans un contexte particulier : la colonisation, qui introduit un rapport de domination. Les « colonisés » n'ont guère laissé de traces écrites. A Djibouti, deux données aggravent cette carence : d'une part, les nomades, Afar et Issa, ont une riche tradition orale et vivent dans l'oralité ; d'autre part, le système éducatif s'est lentement mis en place, les « nationaux » ont avant la Seconde Guerre, peu fréquentés l'école de la « République française ».

Il m'est apparu nécessaire de mieux cerner les réactions des sociétés en situation coloniale. Pourquoi n'y-a-t-il eu de soulèvement de masse lorsque les Français déportèrent les vizirs de Gooba'ad et de Tadjoura ? Pourquoi la mort en exil du sultan de Gooba'ad ne suscita aucune manifestation ? Comment les souvenirs de la colonisation se perpétuent-ils de nos jours dans la mémoire collective ? Les rapports entre « histoire et mémoire » se décèlent dans les entretiens que nous avons conduits, dans lesquels est abordée la perception de la colonisation française.

« *Nous considérons la colonisation de nos terres comme une invasion* » me dit l'un de mes témoins, souhaitant conserver l'anonymat, ajoutant « *qu'il faut dire les choses telles qu'elles ont été et vécu ! Pour nous, c'était une invasion* ». Autre témoignage de feu Ahmed Dini, homme politique Afar, ayant connu de longues années d'exil hors de Djibouti<sup>49</sup> : « *J'ai pris conscience de la réalité coloniale par des considérations relatives aux relations entre Afars et Européens. Les Européens, Français et Italiens, m'a-t-on appris très jeune, sont hostiles à mon peuple. A l'appui de cette affirmation, on me racontait des récits au cours*

---

<sup>48</sup> Bloch M., *Apologie de l'histoire*, Paris, A.Colin, 1974.

<sup>49</sup> Ali Coubba, *Ahmed Dini et la politique à Djibouti*, Paris, L'Harmattan, 1998, Paris, p. 15.

*desquels des Afars étaient tués, mis en prison, expulsés et déportés, sans qu'ils aient commis le moindre crime apparent. »* La mise sous tutelle de la CFS aurait-elle été vécue comme une agression extérieure par les Afars ? Cette perception semble dominée. Ainsi, en février 2007, un témoin sollicité alors que nous nous trouvons dans la plaine Hanlé, m'évoqua la résistance que les 'Assahyamaras opposèrent à l'administration coloniale : *« Vous voyez toutes ces tombes là, ce sont les victimes de la période de Baranna<sup>50</sup>. Les miliciens violaient devant vous votre femme, piétinaient vos biens, brutalisaient vos enfants. Je connais des cas »*. Cet homme qui appartient à la tribu ulu'to donc 'Assahyamaras, ajouta : *« Mais si l'administration coloniale agissait ainsi, c'était avec la complicité des Debnés et des 'Aderassou »*

Nous avons tenté de sauver la parole d'anonymes témoins. Beaucoup d'acteurs, ayant connu la période de la colonisation, ont déjà disparu – à Djibouti, l'espérance de vie reste faible, autour de 47 ans. Pendant notre recherche, plusieurs personnes détentrices d'un vécu en situation coloniale, sont décédées sans que je puisse les interroger. Je citerai une femme, la dernière centenaire à Tadjoura, Fatuma Hmma Gaba, seul témoin à avoir connu le commerce des esclaves que se pratiquait à Tadjoura au début du XXème siècle, et un ancien combattant de la Deuxième Guerre mondiale Hassan Baadari Hassan. Il serait urgent de recueillir les souvenirs des anciens, comme l'avait défendu dans les années 1970 Cheikh Hampâté Bâ *« un vieillard qui meurt, c'est une bibliothèque qui brûle. »*

Notre recherche nous a permis de solliciter le témoignage de personnalités – aujourd'hui décédées : Ahmed Dini Amed<sup>51</sup>, Chehem Daoud Chehem, Hassan Bassooma. Ce dernier, colonel à la retraite nous avait généreusement ouvert sa documentation avant sa tragique disparition, écrasé par un camion. Erudit et passionné d'histoire, fortement influencé par Cheikh Anta Diop<sup>52</sup>, il avait rassemblé des fonds personnels d'archives et s'était constituée une riche bibliothèque. Se pose la question de la sauvegarde de ce fonds privé.

Nous avons sollicité le témoignage du lieutenant à la retraite Hummad Gaba (fils de fatuma Hummad Gaba que nous avons déjà cité), le lieutenant Hassan, pilote. Nos informateurs que nous avons retenus par leur disponibilité ou leurs apports, sont au nombre de vingt, dont Hassan Radio, dynamique et fort connu speaker des années 1960 qui a animé des

---

<sup>50</sup> Dans la région de Dikkil, on appelle Baranna, l'administrateur Bernard tué au cours d'un combat à Moraïto, Nous reviendrons dans notre développement sur cette question.

<sup>51</sup> Outre notre entretien qui n'avait pu être prolongé car Ahmed Dini était souffrant, nous avons exploité le témoignage qu'avait recueilli Ali Couba, ouvrage op. cit. De même, nous avons retrouvé un entretien inédit conduit par un journaliste aujourd'hui à la retraite Hassan Radio. Lire dans les Annexes cet interview d'Ahmed Dini,

<sup>52</sup> Cheikh Anta Diop, *Nations nègres et cultures*, Paris, Présence africaine, 1973 ; *Civilisation ou barbarie. Anthropologie sans complaisance*, Paris, Présence africaine, 1981. Ces ouvrages ont encouragé l'afrocentrisme.

émissions pour connaître le passé des Djiboutiens, notre ancien étudiant, aujourd'hui enseignant dans un collège de Dikkil, Mohammad Hummad dit Charlie, qui transmet la mémoire de sa famille, Mahamad Moussa Ibrahim Balaala, et d'autres. Nous renvoyons les lecteurs aux témoignages que nous avons retranscrits en Annexes. Nous les remercions car beaucoup d'autres, les plus nombreux, ont refusé de parler, par peur du système politique<sup>53</sup>.

La tradition des sociétés dont nous essayons de tracer le passé, repose sur l'oralité. Pour un historien, se pose le problème de la datation des informations recueillies : « *L'absence d'une langue écrite rend difficile la reconstitution chronologique de son passé, si ce n'est par le biais des bribes d'informations. La mémoire déclinée par le biais de l'oral n'a pas résisté à l'épreuve du temps* »<sup>54</sup>. Les différentes archives écrites que nous avons pu exploiter en France et à Djibouti nous ont permis de dater certains événements relatés par nos informateurs, d'où l'intérêt pour l'historien de croiser les informations. C'est cette démarche que nous avons privilégiée.

## **Les obstacles et les limites de notre recherche**

Nous avons conscience qu'en dépit de notre travail consciencieux, des limites existent. Nous n'avons pu traiter de manière exhaustive toutes les informations livrées par les cartons d'archives coloniales françaises, ni solliciter toutes les ressources humaines à Djibouti ou à en Ethiopie. Il conviendrait de consulter les sources d'archives non françaises, notamment les sources italiennes qui nous auraient renseigné sur les sultans de Rahayta qui se sont constamment opposés aux colonisateurs italiens, sur les conflits franco-italiens sur les zones frontières<sup>55</sup> au nord, à Khor Angar, ou encore, sur dans la plaine du Hanlé, à l'ouest, – de 1936 à 1940, les Italiens y ont occupé des postes, empiétant régulièrement sur le territoire français sur l'occupation des postes par les italiens dans le sud ouest de la CFS. Si on trouve trace des traités signés avec la France, leur transcription en arabe n'est pas toujours conservée. Pourrait-on les retrouver dans des fonds privés d'anciens notables Afar ? Le point de vue des sources britanniques aurait pu éclairer notamment la période où la CFS, bastion de Vichy en mer Rouge, connaissait les rigueurs du blocus. Voici quelques limites, indices de nos difficultés rencontrées pour préparer notre thèse, tout en assumant mes responsabilités d'enseignant-chercheur à Djibouti.

---

<sup>53</sup> Signe de malaise, certains informateurs nous ont demandé d'enlever tel ou tel passage de leur <sup>S</sup> interview <sup>S</sup>. Nous n'oublierons pas non plus tous ceux qui nous ont éclairé sur certains points et nous ont promis de nous aider. Qu'ils soient ici tous et toutes remerciés, pour les personnes vivantes ! Que dieu bénisse ceux et celles qui sont mortes.

<sup>54</sup> Cette question a été abordée par Ali Coubba, *Les Afar de la préhistoire à la fin du XVème siècle*, Paris, L'Harmattan, Paris, 2004, p. 126 et suivantes.

<sup>55</sup> Simon Imbert-Vier est en train d'achever sa thèse (dirigée par C. Dubois) portant sur l'histoire des frontières de la République de Djibouti.

Notre recherche qui s'inscrit donc dans une monographie régionale, vise à cerner les attitudes des sociétés impliquées dans le processus de mise en dépendance. L'histoire est devenu un enjeu entre dominant/dominé, entre le colonisateur et le colonisé. En faisant référence à Achille Mbembé – « *L'Europe a exclu les colonisés de l'histoire, les personnes non occidentales de l'individualité, les sociétés différentes de la modernité*<sup>56</sup> » – il convient maintenant de remettre à leur place les sociétés, un temps exclues de l'histoire. Aujourd'hui la tâche des historiens est d'intégrer le passé colonial comme étant une partie de leur histoire comme le défend l'historien Sénégalais Mamadou Dia<sup>57</sup>.

Nous allons délimiter maintenant le cadre spatial et chronologique de notre sujet.

### **Délimitations de notre sujet**

Il ne saurait y avoir d'histoire qui ne tienne compte de son cadre spatial. L'espace retenu reste le territoire délimité durant la colonisation française. Cette colonie que la « bibliothèque coloniale » dénomma en 1896 – à tort – la Côte française des Somalis et dépendances, car les Afar furent occultés. Ce choix a été conditionné par le fait que dans les deux dernières décennies du XXème siècle, trois puissances européennes se sont partagées les régions côtières du golfe d'Aden peuplés de Somali, délimitant des zones d'influences dénommées Somaliland (pour les Britanniques), Somalia pour les Italiens, Côte française des Somalis pour la France.

La Côte française des Somalis, entité de la Corne de l'Afrique, se trouve à mi-distance de l'équateur et du tropique du Cancer. Elle est située sur la côte africaine, au débouché méridional de la mer Rouge sur le Golfe d'Aden, et contrôle la nouvelle route maritime ouverte par le canal de Suez, inauguré en 1869. Cette région carrefour borde, sur le flanc oriental, les riches provinces méridionales de l'Abyssinie (le Choa, le Tigré). Ce double atout stratégique relance l'intérêt de la France à la fin du XIXème siècle. Ce territoire qui ceinture le golfe de Tadjoura, possède des frontières continentales et maritimes : d'une part, 520 kilomètres de frontières terrestres limitent le territoire, avec l'Erythrée, l'Ethiopie et au sud la Somalie, et, d'autre part, 370 km de côtes qui s'étendent du Ras Doumeira, au nord, au village de Loyada, au sud de la capitale Djibouti. Sa superficie est de l'ordre de 23 000 km<sup>2</sup>.

---

<sup>56</sup> Mbembe Achille, *De la post-colonie. Essai sur l'imagination politique dans l'Afrique contemporaine*, Paris, Karthala, 2000

<sup>57</sup> Dia Mamadou, « Sortir de la parenthèse coloniale. Un défi fondateur pour les historiens africains, », dans *Le débat*, janvier - février 2002, n° 118, pp. 50-56.

Elle est limitée dans le temps. Nos dates-butoirs sont 1862, en amont, et 1946, en aval. Ce sont des repères « d'histoire coloniale ».

Toutefois, nous serons conduit à évoquer les premiers contacts de la France avec les Chefs afar. La France a noué des relations avec les Etats Afar de la Corne de l'Afrique au XVIIIème siècle, dans un contexte d'indépendance réciproque: *« On me remis en même temps une lettre de la part du roy, que le gouverneur m'envoyait ; car on nous avait aperçu dès la veille ; et on ne douta point que nous n'eussions dessein de faire quelque commerce en ce pays, ou du moins besoin de rafraîchissements. Ces gens-là nous firent ensuite le détail des marchandises et des grandes commodités et facilités, que nous devons trouver chez eux, en nous disant aussi beaucoup de bien du gouverneur<sup>58</sup> de Tagora<sup>59</sup>, qui avait une grande passion de nous voir. Cependant on interpréta la lettre en arabe dont je viens de parler (...) Dans ces circonstances jointes à la beauté du pays, qui me parut charmant, et n'ayant plus qu'environ une demi lieu de chemin à faire, je pris la résolution d'aller mouiller près de Tagora. »*<sup>60</sup> Tagora, capitale du royaume d'Adal, est connu des explorateurs pionniers. Lorsque de nouveaux voyageurs prennent le relais au XIXème, ils entretiennent des relations avec les Afar. Ils respectent la souveraineté de la société Afar. Considérés comme des « hôtes », ils peuvent faire du commerce, former des caravanes, payer le « karat » (les taxes de passage et droit de douane), faire haltes (*mafdaga*) là où il y a des points d'eau, sélectionner des *abanes* (connaisseurs) qui recrutent les chameliers et un *arhotabba*, chef de caravane qui en garantit la sécurité. Les voyageurs respectaient la souveraineté et l'administration du sultan comme le conseille Rochet d'Héricourt qui prévient ses successeurs à propos du sultan : *« Agir toujours avec lui avec prudence, et de se garder de faire paraître de l'emportement ; car livrés à sa merci ils payeraient cher leur colère irréfléchie. »*<sup>61</sup>

Dans la première moitié du XIXème siècle, certains aventuriers européens entrent en concurrence avec les commerçants autochtones, dont le plus connu est Aboubakr Ibrahim Pacha. Son amitié avec le Français Henri Lambert assassiné au large des îles Moucha est à l'origine du traité de Paris de 1862, qui fait entrer l'établissement français d'Obock dans la géostratégie française.

Le traité est *« signé à Paris le 11 mars 1862 entre M.Thouvenel, ministre secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères et Dini Ahmed Aboubaker, agissant au nom des sultans de*

---

<sup>58</sup> Il parle du sultan Mahamed Dini

<sup>59</sup> Il écrit Tagora comme la prononciation afar.

<sup>60</sup> Roquet d'Héricourt J de, *Voyage de l'Arabie heureuse par l'océan Indien et le détroit de la mer Rouge*, Paris, C. Huguier et A. Cailleau, 1715, p. 69.

<sup>61</sup> Ibidem, p. 45.



*Tadjoura, de Raheïto et du Gobaad* »<sup>62</sup>. Il s'agit d'un premier contact diplomatique entre un représentant des sultans souverains Afars et le gouvernement français. Les premiers attendent la protection de la France contre les menaces intérieures (des 'Afars 'Assahyamaras) et extérieures (l'Egypte vise à contrôler le détroit méridional de la mer Rouge) ; la France attend en échange un droit de mouillage pour ses navires empruntant la nouvelle route passant par le canal de Suez. La France achète donc, contre de l'argent, l'établissement d'Obock. Source de contention et de débat. En effet, « *le sultan de Rahayta ou tout autre sultan ne pourrait inventer pour les Français ou les Italiens ce qui n'existe pas dans la tradition juridique afar : la cession de la propriété du territoire qui est collective, inaliénable, ni cessible, ni saisissable* »<sup>63</sup>. Le sultan de Rahayto ne pouvait donner un village qui relevait d'une tribu *les Tak'il*, il donnait uniquement le droit d'usage à la France

Après la signature du traité en 1862 jusqu'en 1884, la France est en position de repli. Cependant une poignée de commerçants français s'implantent sur la côte, à Obock, entrant en concurrence avec les marchands locaux. Ils ne respectent pas les us et coutume des sultanats traversés par leurs caravanes. Certains sont physiquement menacés, d'autres sont assassinés : pour n'avoir pas indemnisé sa victime selon la tradition Afar, Arnoux en 1882 a été tué par vengeance. Cependant, la France en tant que puissance coloniale ne s'implante pas. A part le gardien Ibiro qui garde le pavillon français à Obock, l'Etat français est absent. En revanche l'Egypte du khédivé Ismaël à des visées territoriales sur la Corne, notamment sur le sultanat d'Awsa. Au même moment, le roi du Choa Ménélik s'affirme par la force, grâce aux armes que lui vendent les Européens transitant par Obock ou Tadjoura.

Les Italiens s'installent officiellement en Dankalie, à la suite d'une série d'accords conclus<sup>64</sup> avec le sultan Ankala en 1869, avec Rahayto Bourhan Mohamed Dini en 1879, et avec Mohamed Hanfadé, dit « Illata », l'amoyta de l'Aoussa à Adalé Goub en 1883. La même année les Italiens délimitent leur frontière jusqu'à Khor Angar, non loin d'Obock. L'Italie est la première puissance à s'implanter dans la Corne de l'Afrique, créant la colonia di Asab. La colonisation européenne est relancée. C'est « la course au clocher » ou le scramble (la mêlée en Anglais) : Français, Anglais et italiens sont en compétition. Le gouvernement de la Troisième République décide alors de prendre effectivement pied à Obock. Il s'agit maintenant d'occuper un territoire, autrefois acquis par traité diplomatique.

---

<sup>62</sup> Philippe Oberlé et Pierre Hugot, *Histoire de Djibouti des origines à la République*, p.58

<sup>63</sup> Ali Couba, *Ahmed Dini et la politique à Djibouti*, Paris, l'Harmattan, 1998, p.27

<sup>64</sup> Voir en annexe, l'évolution de la colonisation italienne d'Asab.

Le 24 juin 1884, Léonce Lagarde<sup>65</sup> est nommé commandant d'Obock, à l'âge de 24 ans. Il y implante l'Etat français, ce qui suscite de vives réactions de la part du sultan et du vizir de Rahayto. Ne pouvant étendre le territoire vers le Nord, Lagarde s'étend en direction du Sud vers Tadjoura, puis vers le Gooba'ad, en signant des traités avec les sultans, qui, souverains, signent également d'autres alliances avec l'Italie. Le sultan de Gooba'ad Hummad Lo'oyta, courtisé tant par les Français que par les Italiens qui veulent occuper les sultanat de Gooba'ad, écrit dans une lettre adressé le 9 juillet 1890 au ministre italien des Affaires étrangères : « *Je n'ai vendu, ni cédé les terres qui sont sous ma juridiction et sous mon contrôle et sur lesquels tous les Danakils ont droit.* »<sup>66</sup>

La proximité des Italiens dans la *colonia di Asab*, le découpage arbitraire du sultanat de Rahayto entre deux colonies et deux puissances coloniales rivales (la France et l'Italie) et l'hostilité du sultan de Rahayto à la présence française et italienne, la réticence des populations d'Obock face aux transformations, marquent la période 1884-1891. En effet un nouveau paysage urbain voit le jour à Obock, avec son port, des bâtiments hospitaliers, l'école des missionnaires, l'apparition des sociétés commerciales, l'émergence de quartiers « indigène » et européen. Mais Obock montre vite ses limites : hostilité du sultan, conflit avec les Italiens, concurrence avec les Anglais installés dès 1884 en Somaliland, à propos de Zeyla. A ces facteurs, s'ajoute le fait que les Obockois sont réticents aux changements, que les pistes caravanières venant de l'Ethiopie n'aboutissent pas à Obock, ce qui oblige l'administration française, soutenu par les commerçants, à créer de toutes pièces, au tournant des années 1890, la ville de Djibouti.

Comment Lagarde s'installe-t-il dans la presqu'île de Gabouti, et fréquentée par les capitaines de boutre (voiliers) qui viennent puiser de l'eau dans l'oued d'Ambouli ? « *Par la voie diplomatique* » écrit Colette Dubois qui ajoute que « *le premier gouverneur, Léonce Lagarde de Rouffeyroux, conforte les intérêts de la France. Il signe plusieurs traités de protectorat avec les sultans de Gooba'ad (9 avril 1884) et de Tadjoura (18 octobre 1884), et reçoit de la famille d'Abubaker une presqu'île désertique, le futur site de Djibouti ville.* »<sup>67</sup> Le premier « maire » nommé à ce poste par Lagarde en 1888, aurait été Bourhan Bey<sup>68</sup> d'après son arrière petit fils<sup>69</sup>. D'autres sources affirment que comme Obock « *Djibouti n'est pas une*

<sup>65</sup> Le comte Antoine, Léonce Lagarde de Rouffeyroux est né en 1860 à Lempdes (Haute Loire). En 1882 il fut nommé secrétaire particulier de la Cochinchine, avant de devenir le premier commandant de la colonie d'Obock.

<sup>66</sup> Lettre citée par Colette Dubois, *L'or blanc*, Paris, Karthala, p. 96.

<sup>67</sup> Dubois. C, *L'or blanc de Djibouti*, Paris, Karthala, 2003, p. 69.

<sup>68</sup> Bey est un titre égyptien.

<sup>69</sup> Source Ali Aref Bourhan président du conseil de gouvernement du Territoire Français des Afars et des Issas, petit fils de Bourhan Bey. Entretien dans son bureau de l'Hôtel, le Plein ciel, le 11 décembre 2005.

*conquête (...) Elle l'épousait non pour sa beauté mais pour son fond, un bon fond dont on pourrait faire une belle rade. Notre drapeau claquait déjà sur Obock, tout près, dans les parages. Avant Cayenne, avant Nouméa, Obock était notre bague. Il n'en reste rien, aujourd'hui. L'odeur du crime s'est évaporée : quelques vieilles carcasses de bâtiments, un présumé cimetière et, sur le tout, un air de rancune... En 1892, Lagarde, gouverneur d'Obock, occupa les trois rochers, connus alors en géographie sous le nom de Cheikh Gabod, terme Danakil qui a donné Gabouti en arabe. Notre interprète, lui, en traduisant l'acte d'achat, de Gabouti, fit Djibouti. Et l'on commença par réunir les deux premiers rochers. Nous voulons une bonne rade non pour y pêcher des perles, mais pour ouvrir un port d'où nous lancerions un chemin de fer à l'assaut du commerce de l'Ethiopie. »<sup>70</sup> La capitale se déplace alors d'Obock vers Djibouti, du nord-est du golfe de Tadjoura vers le sud-ouest. Est-ce une nouvelle étape dans la colonisation française du territoire dénommé « Côte française des somalis et dépendances » par le décret du 20 mars 1896.*

Arrêter notre recherche en 1946, c'est reconnaître qu'au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, le vent du changement souffle sur l'empire français. Signe de changement, la Constitution donnant naissance à la Quatrième République est adoptée. Des élus du territoire de la CFS prennent part à l'adoption de cette constitution. Dans le cadre de l'Union française, on assiste à la lente émergence sur la scène publique d'hommes politiques, qui s'engagent pour défendre des revendications nationales. De même, des réformes économiques et financières sont à l'étude en vue d'introduire le libéralisme économique et de doter le territoire d'une monnaie forte, le Franc de Djibouti. Ces réformes aboutissent en 1949, après plusieurs années d'âpres négociations. 1946 annonce donc bien une autre phase dans l'évolution du territoire, en introduisant encore timidement le libéralisme. Couvrir la période de 1862 à 1946, c'est mieux étudier la mise en dépendances des sociétés et leurs réactions aux changements imposés de l'extérieur.

## **Plan du travail**

Nous avons privilégié le plan chronologique pour mieux cerner l'évolution des rapports des sociétés en situation coloniale au cours de la période retenue 1861-1946. Trois phases se dégagent.

La première couvre le second XIX<sup>ème</sup> siècle jusqu'en 1891. Il conviendra de cerner comment des Etats souverains et des sociétés de pasteurs-nomades, Afar et Somali-Issa, se

---

<sup>70</sup> Londres Albert, *Pêcheurs de perles*, Paris, Le Serpent à Plumes, réédition de 1994, p.116.

comportent envers la France et ses représentants, pour connaître dans quel contexte a été fondé l'établissement français d'Obock, puis la création Djibouti-ville.

Etudier les premiers contacts et les premiers empiètements de souveraineté guideront notre réflexion. Il conviendra de s'intéresser aux sociétés Afar et Somali et de cerner les menaces qui posent sur elles : dangers extérieurs (impérialisme égyptien et européen) et intérieurs. En effet, des conflits opposent les Afars pour deux enjeux : d'une part, le contrôle de la riche vallée de l'Awash (c'est la coalition 'Adohyamara), et d'autre part, la domination du lac Assal – et ses riches gisements naturels de sel fossilisé – et de Tadjoura, active ville portuaire (la coalition des 'Assahyamaras). Dans ce contexte de crises, les sultans Afars engagent une habile politique diplomatique avec les puissances étrangères. En résulte un grand nombre de traité avec la France. Quelles modifications entraînent le traité de Paris de mars 1862 ? Maintien ou perte de la souveraineté ? L'occupation effective de l'établissement d'Obock modifie-t-elle les liens diplomatiques ou commerciaux tissés ? Quelles en sont les conséquences ? Comment expliquer qu'en moins de dix ans, les Français délaissèrent l'établissement pionnier d'Obock au profit d'un nouveau site côtier, en pays issa.

La deuxième période, de la dernière décennie du XIX<sup>ème</sup> siècle aux années 1920, se caractérise par un dualisme entre Djibouti-ville, où se fait sentir le contrôle colonial, et l'intérieur de la CFS où la présence française n'est pas effective. Comment s'opère et se concrétise la colonisation de la CFS ?

A partir de 1892, la croissance de Djibouti est spectaculaire, stimulée par les administrateurs français et par des entreprises privées, y compris autochtones. En quoi cette ville qui s'affirme dans un environnement nomade, favorise-t-elle la sédentarisation des pasteurs ? Devient-elle un creuset favorisant le brassages des individus appartenant à diverses communautés, venues d'horizons différents : Arabie, Asie, Europe, Corne de l'Afrique. Ce métissage a-t-il des incidences dans le paysage urbain ?

En octobre 1897, commence la construction de la ligne ferroviaire reliant Djibouti-Addis-Abeba, concession accordée d'abord d'après feu Ahmed Dini Ahmed à « *un Afar Mohamed Abu-bakr*<sup>71</sup> ». Ce dernier fait appel à « *des ouvriers yéménites et commença les travaux. Une épidémie de choléra les décima*<sup>72</sup> » Nous n'avons pu confirmer ces informations par les sources écrites, qui font état d'une épidémie de choléra à Djibouti en 1892. Alors

---

<sup>71</sup> Voir l'entretien avec Ahmed Dini, mis en Annexe

<sup>72</sup> *Ibidem*

« *Mahmmad Abubakr fait faillite* <sup>73</sup> » et sa concession estt donnée à l'ingénieur suisse Ilg et au Français Chefneux.

Le chantier ferroviaire réclame des ouvriers qualifiés et des manœuvres. Débutent les mobilités trans-régionales. Avec l'avancement de la ligne en territoire Issa, le chantier est l'objet de fréquentes attaques : un agent du chemin de fer, Cormuz, fut assassiné au km 62, ainsi que plus d'une trentaine d'ouvriers. Malgré des difficultés politiques et financières, malgré l'insécurité, le rail atteint Diré-Dawa en 1902. Toutefois, la compagnie du Chemin de fer éthiopiens doit déposer le bilan en juin 1907. En 1908, les travaux reprennent sous l'impulsion de la compagnie du Chemin de fer franco-éthiopien, le CFE : la périphérie d'Addis-Abeba estt atteinte en 1917. L'insécurité tout au long des 100 kilomètres qui traversent la CFS, les conflits armés opposant les Afars qui poursuivent les Issas jusqu'à Djibouti, l'agitation du Mad Mullah au Somaliland, conduisent le gouvernement français à mieux contrôler ce « corridor ferroviaire », vital pour le développement économique du port de Djibouti.

Quels furent les moyens mobilisés pour mieux contrôler la « partie utile de la colonie » ? Nous nous intéresserons donc à la milice ferroviaire, puis à la garde indigène créée par décret en 1910 pour protéger la capitale. Les sultanats Afars de Tadjoura, Rahayta, Gooba'ad restent indépendants. Le trafic des armes et des esclaves, s'il est condamné par la puissance coloniale incapable de l'enrayer, se maintient. Le déclenchement du premier conflit mondial, encourage-t-il une remise en cause de l'ordre colonial ? Comment expliquer la mobilisation du Bataillon somali, formé le 11 mai 1916, qui participe vaillamment à l'effort de guerre, et apporte une importante contribution à la victoire française de Verdun ? La sortie de guerre eut-elle des conséquences pour la CFS, dans les faits, réduite à Djibouti-ville et à la ligne ferroviaire ?

Un tournant se fait sentir lorsque Chapon-Baissac devient le gouverneur de la CFS, succédant au gouverneur Lauret qui quitte son poste en 1924. Il relance « l'occupation effective » du territoire pour mieux réprimer les activités illicites : la traite des esclaves et le commerce des armes. Il renforce la surveillance côtière<sup>74</sup>. A compter de 1926, se créent à intervalles plus ou moins réguliers, quatre nouveaux forts : Doumeira, Moulhélé, ras Syan et Godoria, d'environ 7 ou 8 gardes chacun. Au total, 60 hommes répartis en six postes tiennent 150 km de côte entre Tadjourah à l'Erythrée italienne. Puis, il impulse une politique de fermeté envers les pouvoirs locaux. S'ouvre donc une nouvelle phase : 1927-1946.

---

<sup>73</sup> *Ibidem*

<sup>74</sup> CAOM, Affaires politiques carton 696, dossier 1 et carton 693, dossier 1.

Engagée dans l'occupation de l'arrière pays (création dans le Sultanat de Gooba'ad, du poste militaire de Dikhil en 1927, création d'un poste militaire et administratif dans la ville de Tadjoura 1928), la puissance coloniale suscite des réactions hostiles. La mise en dépendance, porteuse de violence d'Etat, s'intensifie : destitution du sultan de Tadjoura par les autorités coloniales, remplacé par son vizir Habib Hummad - la France instrumentalise à son profit la tradition afar -, déportation à Madagascar du sultan de Gobaad, Lo'oyta de Hummad (qui meurt en exil) et de son vizir Haj Ali. Sur le terrain, l'administration coloniale doit faire face aux attaques répétées des Afars 'Assahyamara. Dans ce contexte, s'inscrit le massacre, au combat, de l'administrateur Bernard, à Moraïto (en Afar Modahtu) dans la région de Gooba'ad non loin de Dikhil, en janvier 1935. Les résultats de l'occupation des deux sultanats sont encourageants. « *Il s'est produit au cours de ces dernières années un événement que j'estime capital pour la Côte Française des Somalis, l'intégration de l'élément indigène dans notre politique* », se félicite le gouverneur Chapon-Baissac<sup>75</sup>, accueillant à Djibouti, en septembre 1931, le ministre des Colonies, Paul Reynaud.

La Grande crise de 1929 affecte les sociétés urbaines et rurales, ces dernières étant par ailleurs victimes de cataclysmes naturels (sécheresse) et des pillages opérés par les Tigrés Waydarat. Dans la ville de Djibouti, les premiers mouvements sociaux voient le jour avec la manifestation pour soutenir le cadî en 1932. La garde indigène réclame une hausse de la solde. Les travaux pour la création d'un port en eau profonde à partir du môle de *Fontainebleau* qui a coulé au large de Djibouti, en 1926 entraînent des conflits entre travailleurs immigrés. Enfin, les recrutements de marins par la Compagnie des Messageries maritimes ravivent les tensions intercommunautaires.

La situation changeait rapidement, suite à un contexte international qui voit la montée du fascisme et du nazisme en Europe. L'invasion italienne de l'Ethiopie en 1935-36 fait planer une ombre d'incertitude sur la CFS. Les Italiens installent des postes dans la zone frontière mal délimitée. Ce péril conduit l'administration coloniale française à renforcer l'occupation du territoire. Les sociétés Afar et Issa restent-elles en dehors du conflit ? Les Italiens qui revendiquent la colonie, s'appuient sur les tribus Assahyamara, des Afars expropriées de leurs domaines de parcours par les tribus Debné, avec la complicité de la puissance coloniale. Ainsi fort de ce soutien, les Italiens mènent des actions sur le terrain, occupent des villages dans le sultanat de Goobaad et la plaine de Hanlé au sud-ouest du pays. Le 30 novembre 1938, des députés fascistes réclament la colonie de Djibouti qui fait partie

---

<sup>75</sup> Discours de Chapon-Baissac à l'occasion de la visite du ministre des Colonies Paul Reynaud en septembre 1931.

des revendications coloniales italiennes. La marche vers la Guerre favorise la militarisation de la CFS, et par là, le contrôle des hommes et des cercles de l'intérieur.

La guerre affecte la colonie en mai 1940 où elle est subie les attaques de l'armée italienne. En juin, le gouvernement français capitule puis le maréchal Pétain devient le chef de l'Etat, le nouveau gouvernement s'établissant à Vichy, en zone non occupée. Le général de Gaulle lance l'appel du 18 juin, à partir de Londres, pour résister. La colonie du CFS choisit de rester fidèle au gouvernement de Vichy, évitant ainsi une invasion italienne et assurant la continuité de l'administration française. Cette prise de position entraîne le blocus économique de Djibouti imposé par les Anglais, et une poignée de Français libres repliés sur Aden. Le blocus est d'abord maritime. Puis, après que les Britanniques ont chassé les forces italiennes, libèrent Addis-Abeba, et rétabli sur son trône l'empereur Haïlé Sélassié, en mai 1941, le blocus se durcit, devenant maritime et continental, jusqu'à la libération-reddition de la CFS, en décembre 1942.

Ces épreuves de la guerre affectèrent les civils. Comment subirent-ils ces années éprouvantes ? Comment interpréter les révoltes dans le sultanat de Tadjoura en 1943, alors que la ville de Djibouti sortait lentement de sa léthargie, et que le bataillon de Somali s'apprêtait à nouveau participer à l'effort de guerre, auprès de la France libre ?

Le retour à la paix se réalise : le gouvernement de la France combattante introduit de timides réformes, poursuivies par le gouvernement de la IV<sup>e</sup> République. En 1946, la libéralisation du système colonial se dessine : un collège autochtone et un collège européen, élit les représentants de la CFS aux trois assemblées de l'Union française. Comment les autochtones perçoivent-ils cette ouverture politique ? Cette réforme entraîne des conflits entre les Somalis-Issas et les Somalis-Gadabourcis, et suscite des mouvements xénophobes à l'encontre des Arabes (tentative d'assassinat sur le conseiller Said Ali Coubèche, qui se solda sur la mort de son oncle paternel en 1949).

Notre recherche entend couvrir la période, comprise de 1862 à 1946. Dans un premier temps (1862-circa 1890), l'occupation se réduit au seul établissement d'Obock, édifié sur un territoire du sultanat de Rahayta. Comment ce sultan Afar réagit-il à l'installation d'un gouverneur français, qui lui conteste sa souveraineté ? Quelle est sa réaction face au dépeçage de son sultanat par la France et l'Italie ? Quelles sont les attitudes de la société Afar face à l'émergence d'un nouveau paysage urbain, à l'intrusion de nouvelles valeurs, à l'essor de nouvelles activités induites par les échanges locaux et régionaux ? Quelques années plus tard, comment perçoivent-ils le transfert de la capitale d'Obock à Djibouti ?

Dans une deuxième temps (circa 1890-circa 1927), la colonie est limitée au port de Djibouti et au corridor du chemin de fer. Quels changements apportent l'urbanisation et l'ouverture de Djibouti sur l'économie-monde ? Ces changements affectent-ils l'environnement des nomades ? Comment évolue l'hinterland ? La Première Guerre mondiale accentue-t-elle ou dilate-t-elle les rapports entre dominés et dominants ?

Un tournant s'opère à l'arrivée du gouverneur Chapon Baissac, vers 1927-1928, qui préconise la pénétration et le contrôle de l'arrière pays. Les sociétés jusqu'alors libres vont-elles réagir ? Vont-elles accepter ou refuser l'ordre colonial ? Dans un contexte de crises successives que nous décrirons (invasion de l'Ethiopie par l'Italie de Mussolini, guerre, blocus), la colonisation française se poursuit et la militarisation conduit à contrôler le territoire. Lorsque la Seconde Guerre mondiale éclate en Europe, pourquoi la colonie choisit-elle de rester dans l'Etat français ? Comment les sociétés du territoire ont-elles vécu ce tragique épisode de l'histoire ? Enfin, la Seconde Guerre mondiale prend fin en 1945. Les premières élections ont lieu dans la colonie en mars 1946. La libéralisation du régime colonial change-t-il le rapport de force ? Notre recherche essaiera de répondre à ces éléments de problématique.



## Avertissement

### Transcription

Nous avons francisé certains mots Afar. Pour faciliter la lecture des mots en Afar, somali, Arabe, nous avons dans la plupart des cas utilisé l'alphabet de Dimis et Reedo<sup>76</sup> (voir à la Bibliographie) hormis pour le (') et pour le (H).

En effet pour (H) nous avons gardé le (H) français au lieu du (C) de l'UDC (Union pour le Développement Culturel) , association créée en 1975 par les Militants Afar de l'Union des Etudiants de la Côte Afar Somali (UNECAS). Par exemple pour Houmed en français (nom propre) nous avons écrit Hummad en Afar. Le mot (ou) français nous l'avons remplacé par le (u) de l'alphabet de l'Union pour le Développement Culturel tout en gardant le (H). Etant donné la fréquence de la pharyngale sonore rendue par une apostrophe (') nous avons préféré l'alphabet d'el haj Hummad Gaba. Nous avons préféré donc le (') au (q) de l'alphabet de l'UDC (Union pour le Développement Culturel). Lire 'assahyamara ou 'afar à la place de qassahyamara ou qafar.

### Définitions

Nous allons donner les explications de certains mots spécialisés.

'Afar: C'est ainsi que peuple 'Afar de langue couchitique se nomme lui-même. Que signifie le mot 'Afar , feu Ahmed dini me répondit<sup>77</sup> « Les 'Afar viennent de la tribu 'Afar d'Oman, Même leurs traditions et les nôtres se ressemblent. » Cette origine est confirmée par feu Chehem Daoud<sup>78</sup> , Alwan Yayyo<sup>79</sup> , mais aussi par Didier Morin<sup>80</sup> , et de Heudebert<sup>81</sup> cet ethnonyme viendrait de la tribu al 'Afra vivant dans le sultanat d'Oman dont l'ancêtre éponyme serait « *une femme que l'on retrouve dans la généalogie de Haral Mahis* ». En effet le flux migratoire entre la péninsule Arabique et le peuplement 'Afar vivant sur cette côte d la Mer Rouge est attesté par la tribu de Hadarmo, originaire de Hadramaout, en

---

<sup>76</sup> C'est l'alphabet latin utilisé à Djibouti en Ethiopie, et en Erythrée

<sup>77</sup> Entretien du 20mai 2002 à Djibouti

<sup>78</sup> Idem en juin 2001 à Djibouti, pp 81

<sup>79</sup> Yayyo 'Alawaan, *Histoire culturelle Afar*, article non dactylographié non daté.

<sup>80</sup> Morin Didier, *Dictionnaire Historique afar(1288-1982)*, PP81, Kartahala, 2004,

<sup>81</sup> Heudebert Lucien, p84, 1901

République de Djibouti on appelle cette tribu ‘Ablé<sup>82</sup>.

‘Assahyamara, ‘Adohyamara : littéralement les deux mots veulent dire respectivement « les populations qui disent c’est rouge » et « les populations qui disent c’est blanc » en Afar. Ils désignent deux coalitions dont on ne connaît pas l’origine exacte. Cette opposition entre Rouges et blancs serait consécutive à la guerre d’expansion commerciale et territoriale pour le contrôle de la riche vallée de l’Awash conquise par les ‘Assahyamars dès 1850 au détriment des ‘Adohyamars, et de l’autre le contrôle du lac ‘Assal et du port de Tadjourah par les ‘Adohyamars convoité car le sel étant un produit rare et Tadjoura étant le débouché commercial de tout les arrières pays dans la région. Cette guerre d’expansion commerciale et territoriale aurait opposé à partir du XVIIIème siècle, le riche sultanat d’Awsa à celui des sultanats de Gooba’ad , de Tadjoura, et de Rahayta. Cette interprétation semble la plus plausible étant donné que ces guerres fratricides, vont continuer avec le saccage de Tadjoura à plusieurs reprises (1810 et 1866<sup>83</sup>) par les ‘Assahyamars bien après les accords signés entre la France et les sultans de la côte. L’occupation Française de Dikkil va ranimer l’hostilité entre les deux coalitions, l’administration coloniale prenant fait et cause pour les ‘Adohyamars et refoulant du territoire les Gal’eela (‘Assahyamars) de l’ouest de Gooba’ad au profit des Debnés(‘Adohyamara) et les Ulu’tos (‘Assahyamars) d’une bonne partie du Hanlé au profit des ‘adorassu (‘Adohyamara). Un chanteur feu Cheik Hamad chante « *‘idi kee ‘issi nem ditet nen lo’o.Asaaku tu gactek ‘Afar toobko* », traduction en français : « *Nous nous battions entre ‘Assah yamaras et ‘Adohyamars au temps où nous étions dans ‘ignorance. Aujourd’hui la division a disparu entre Afar.* »

Danakil (pluriel) ou Dankali (singulier) : Nom sous lequel les Yéménites connaissent les Afars. Il s’agit encore d’une généralisation du nom de la tribu Dankali, vivant dans la région de Baylul au nord d’Asab et pratiquant de tout temps la navigation, s’illustrant particulièrement dans les commerces avec la péninsule Arabique. Dès le XIIIème siècle le géographe Arabe ibn Saïd y fera référence les ayant rencontré à Souakim.. C’est aussi le nom d’un royaume Dankali. Ce Royaume est contemporain aux sultanats Ad’ali. Il désigne les ‘Afars du royaume Dankali. La capitale de ce royaume est Baylul. La chronique du roi

---

<sup>82</sup> Ali Coubba, *Les Afars de la préhistoire à la fin du XVème siècle*, l’Harmattan, 2004, , caret n°8, l’expansion des Ablés/Hadarmos vers Wéma, P.181

<sup>83</sup> L’auteur a perdu son arrière grand père paternel au cours de la bataille entre les ‘Adohyamars et les ‘Assahyamars qui s’appelait ‘Ado Mahamad, père de ‘Ali Ganta dont les différents chefs des postes de Tadjoura parlent dans leurs correspondances..

Susenyos y fait allusion en mentionnant qu'il a rencontré le roi Kamil Chehem al Dankali dans sa cour (1607-1632). En 1647 son successeur qui est son fils reçoit l'envoyé de l'imam de Yémen.

Ad'ali, Ad'ali, Adal: Encore une fois il s'agit d'une généralisation à l'ensemble de la population, du nom d'une des tribus, les Ad'alis qui la composent. C'est aussi, le nom d'un royaume. Ad'ali est une tribu descendant d'un des fils de Haral Mahis (celui qui était un matin sur l'arbre, voir sa généalogie dans le premier chapitre de la première partie) dénommé Ad'al. Appellations utilisées par les Abyssins, les Portugais (Ad'ali) et les Somalis (od'ali) pour désigner les Afars et par des écrivains français comme (Rochet d'Héricourt intitule son livre *au royaume d'Adal*). Il s'agit du nom d'une tribu donnant les principaux sultans chez les Afar à partir du XVI-XVIIème siècle et appliqué à tous les Afar.

Hayyu: Nom Afar d'Obock. Hayyou vient du mot Hayi qui veut dire rassasié et ferait référence à la richesse qu'aurait connu cet endroit autrefois. Le terme viendrait aussi de l'oued Hayyu, d'après l'ex président du conseil de gouvernement du Territoire Français des Afars et des Issas Ali Aref Bourhan, affirmation que nous n'avons pas pu vérifier sur place.

Le nom d'Obock donné par l'administration coloniale est une déformation de ubuki (l'oued d'ubuki), nom de l'oued qui traverse la ville. La traduction Arabe a donné, ubuk traduit en français Obock. Dans notre recherche nous utiliserons Obock au lieu de Hayyu, alors que les Afars connaissent cette ville au nom de Hayyu et non d'Obock.

Sultan, Dardar, Abba Amoyta, ou Reedantu: ces titres, selon les sultanats se trouvant dans le triangle Afar désignent une même autorité traditionnelle d'un territoire donné comme le sultanat de Tadjourah, le dardar de Rahayto, l'Abba de Goba'ad, l'Amoyta de l'Awsa, le Reedantu de Teru, l'amoyta de Bidu...Tous ces dénominations désignent le sultan.

Vizir ou Banoyta: seconde le sultan issu de la même famille tribale que le sultan mais appartenant à une autre sous fraction, soit Ad'ali Diinitté soit Ad'ali Burhanto régnante à Tadjourah. A la mort du sultan Dinité c'est un sultan Bourhanto qui le remplace. Il en est de même à Rahayto. Cette alternance a été remise en cause en décembre 1928 à Tadjoura, par l'administration coloniale en remplaçant le vizir Habib qui devait devenir sultan, par le fils du défunt sultan Hummad. Le vizir est déporté à Madagascar en 1928, puis amnistié. En mai 1931 le sultan de Gooba'ad, 'Unxa lo'oyta et son vizir et demi frère sont déportés à

Madagascar où le premier meurt à Fort Dauphin, le 9 juillet 1932 et le second amnistié en avril 1937. A Goba'ad le sultanat a été complètement démoli en 1937 suite à la mort du sultan Mahammad Hummad, demi frère de l'ancien sultan défunt, dernier sultan adopté par les Debnés et reconnu par l'administration coloniale qui en était méfiant. Mais les Debnés vont eux-mêmes se doter d'un sultan fils de Kadda Lo'oyta, Boko, puis son fils Hassan Boko, décédé, et remplacé par 'Ali Boko.

Akel, Okal (au singulier) ou Makaban (au singulier Makabantu): Notables et sage, chef reconnu de chaque tribu. Le mot 'Okal ou 'Akel vient de l'Arabe et signifie l'intelligent, les intelligents. Makabaantu est un mot 'Afar et désigne la même chose. L'âge et l'influence morale sur sa tribu confèrent à la personne le nom de Makaabantu ou d'Okal. En décembre 1928 le gouverneur Chapon Baissac, venus spécialement introniser un nouveau sultan, nommera lui-même les notables alors qu'auparavant ils étaient désignés par la tribu et entérinés par le sultan.

Debné: Debné désigne un oued et une confédération des tribus. C'est d'abord le nom d'un des oueds supérieurs de la chaîne montagneuse de Dadar, entre Goda et le Mabila à l'est. L'oued Debné donne sur l'oued Saday, au sud d'Obock. Mais aussi Debné désigne le nom de la confédération des tribus qui ont habité cette région d'oued et qui ont émigré par la suite dans la région de Gooba'ad créant un sultanat dans cette région au sud de Djibouti appelée le sultanat de Goba'ad. Le Goobad est aussi le nom d'un oued qui traverse le sultanat à qui il a donné le nom.

Ougas: chef spirituel des Issas voir Ali Moussa Iyye, le verdict de l'Arbre, Dubaï 1990.

Issa: Une tribu Somali vivant dans la ville de Djibouti et dans le sud-est du territoire de la république de Djibouti, en Ethiopie et au nord de Somaliland.

Clan ,( kedo en Afar, rolo en Somali) clan au sein de chaque peuple. Nous avons cité plus haut les tribus Ad'ali, Dankali, Ankallas, Hadarmos, Ablé qui sont des clans Afars.

Première partie :

La France dans le golfe de Tadjoura : des premiers contacts aux premiers empiètements de souveraineté (1862-1892)

- Chapitre 1: Etats et sociétés pastorales à la veille des années 1860

Aborder les sociétés à la veille de l'apparition des européens dans le golfe de Tadjoura permet de réfléchir sur la mise en tutelle de leur territoire par une puissance européenne. Ces sociétés très organisées, structurées, et souveraines ont dans leur volonté d'expansion territoriale connues des rivalités internes qui les a fragilisés et emmener à nouer des relations avec des pays européens en vue de faire face aux menaces internes et régionales. C'est le cas des sociétés Afar qui connaissent une guerre interne pour le contrôle de la vallée de l'Awash et des sociétés Somalis divisées en tribus autonomes les unes par rapport aux autres. Nous allons décrire l'état des sociétés Afar et Somalis jusqu'à la moitié du XIXème siècle.

- **I. Diversité, complémentarité, rivalité : Les Afar et Somali**

Faire l'historique sommaire de ces peuples, de leurs structures sociales et leur situation politique économique et sociale nous permet de saisir ce qui pouvaient ou non les soustraire à la domination coloniale. En effet ces sociétés ont créés des civilisations brillantes intégrées à l'économie mondiale mais ont connus des troubles internes qui les ont poussés à l'expansionnisme, et donc à la recherche de la protection des puissances Européennes tantôt contre les Egyptiens, tantôt contre leurs propres frères (une guerre oppose en deux parties le peuple 'Afar, les 'Assahyamaras et les 'Adohyamras que nous verrons plus loin pour la conquête de la riche vallée de l'Awash). Quelle a été l'évolution de ces sociétés avant 1862 ? Comment se structure ces sociétés et comment s'y constituent les liens sociaux avant l'occupation formelle des européens d'Obock ?

- 1. Des sultanats Afar

Ad'al vient d'Ad'al l'ancêtre d'Ad'ali. « *De façon constante, le nom Ad'ali renvoie à une seule et même entité politique structuré sur un territoire continu, quelque soient ses centres de gravité (Awsa, Ifat, Harar), et où les Ad'alis devaient peser d'un poids politique pour lui donner un nom.*<sup>84</sup> ». Toujours appelé Adal, la constance de ce terme montre qu'il y a continuité du royaume d'Adal malgré les différences d'appellations. Le noyau du royaume d'Adal est tantôt l'Awsa, tantôt l'Ifat, tantôt Dakka, tantôt la ville de Harrar. Il se déplace à

---

<sup>84</sup> Morin Didier, *Dictionnaire Historique Afar*, Khartahla, 2004, p33

‘Adaylu, au nord de Tadjoura, au XIV<sup>ème</sup> siècle d’où les Adals ont chassé d’autres groupes Afar appelés les ankallas qui y habitaient. Pour tous les Afars, les régions aux abords de la mer Rouge de Tadjoura à Massawa sont les lieux d’immigration d’où ils sont partis vers d’autres terres jusqu’au piémont éthiopien. La preuve de ces migrations est que nous trouvons les mêmes tribus à Asab à Djibouti qu’à Dawwé ou à Awash. Comment une telle immigration s’est produite ? Comment des cousins éloignés de sept générations peuvent se retrouver à Tadjoura et dans la région de Errer même de nos jours ? Ces questions méritent des nouvelles recherches.

Les Afars sont aujourd’hui répartis sur un vaste territoire de plus 160 000 km<sup>2</sup>. Ce territoire a la forme d’un triangle dont les trois points sont l’île Dahlak en Erythrée, la ville d’Awsa et Goubet el karab en république de Djibouti jusqu’au golfe de Bori en Erythrée. Il se regroupe en deux coalitions (voir la carte des ‘Assahyamara et ‘Adohymara en Annexe). Cette division aujourd’hui disparue a été attisée par la puissance coloniale dans le sultanat de Gooba’ad depuis la création du poste de Dikhil en 1927. Cela prouve deux choses : d’abord que le colonisateur français était bien au courant des divisions internes au sein des Afars, mais aussi entre les Afars et les Issas. Nous allons y revenir dans nos prochains chapitres. Les Afars ont de leur territoire et de ses bornes une idée précise et collectivement intériorisée. Au début des années soixante, le chanteur et compositeur Cheik Ahmed va immortaliser les frontières ancestrales en chantant « kilbatak qari namma le fana »<sup>85</sup>. « *De la dernière tente se trouvant entre la frontière de la province Dankalie et du Tigré, à namma le fan* »<sup>86</sup> le triangle du peuple Afar a des limites précises (voir la répartition des Afars). Autrefois leur territoire était plus étendu et allait au-delà de Zeyla’ mais les guerres internes les ont poussé à se retirer d’une partie de leur territoire face à l’agressivité des ‘Assahyamara.

Les afars forment-ils une nation, une confédération d’ethnies, un peuple au sens européen du terme ? « *Les Afars ne peuvent être désignés comme une ethnie au sens strict du terme puisqu’il s’agit en fait d’une multitude d’ethnies, de couleurs et d’origines différentes. Ils sont toutefois conscients d’appartenir à une même nation (‘afar umatta), composé elle-même de plusieurs communautés (‘afar ayyunta). Le peuple ‘afar (‘afar galli) a perdu l’origine et la signification de son appellation parce que la souche qui portait ce nom et sur laquelle est venu se greffer par assimilation et métissage, après conquête ou immigration, par*

<sup>85</sup> Feu Cheik Camad grand chanteur ‘afar précise les limites du triangle de la pente qui domine Massawa à Nammaale fan.

<sup>86</sup> Namma le fan est un affluent de l’Awash où l’on retrouve des Afars d’origines Oromos, cultivateurs, à une centaine de kilomètres d’Addis Abeba.

vagues successives, un peuplement ultérieur et continu, cette souche est d'une ancienneté immémoriale »<sup>87</sup>. Alors l'histoire des Afars étant ancienne comme le confirme Ali Coubba<sup>88</sup>, les Afars seraient un peuple issu d'un métissage entre les gens venus de la péninsule sud Arabique et les autochtones ? Quelles sont les origines de ces sociétés ? « *Il serait imprudent de proposer une date à partir de laquelle se serait affirmée une entité culturelle, linguistique distincte et autonome appelé 'Afar. Mais au début de notre ère, un faisceau d'éléments indirects, plaide néanmoins pour son existence, sous forme des tribus disparates ou en voie d'agrégation* »<sup>89</sup>. Sociétés dont les origines sont très anciennes, les Afars ont eu des contacts avec les commerçants arabes qui ont noués des relations avec les Dankal<sup>90</sup> ou Danakil au pluriel bien avant le XIII<sup>e</sup> : « *they are known as Danakil among Arab* »<sup>91</sup>. Les Arabes ayant rencontré les membres d'une tribu Dankali dans leur transaction ont appelé tous les Afars Danakils. En effet beaucoup des personnes que nous avons interrogé sur l'origine du mot dankali au singulier, danakil au pluriel, nous ont répondu que chaque Afar qu'on interrogeait sur ses origines donnait le nom de sa tribu comme les personnes rencontrés par le géographe Ibn Saïd. Cette tribu de la côte était très connue pour son habileté dans le commerce de tout trafic y compris celui des esclaves vers l'Arabie<sup>92</sup>. D'ailleurs ils sont toujours des grands commerçants et des grands voyageurs et on les trouve aujourd'hui tant à Mokka, dans le port Yémenite, qu'au port Soudan loin de leur région de Dankalia en Érythrée. Il en va probablement pour les Ad'alis qui ont dû faire la même chose pour que leur nom finisse par désigner tous les Afars. En conclusion les Afars n'avaient pas une conscience nationale, mais une conscience tribale. La conscience nationale est née avec la colonisation et les menaces extérieures.

Les Ethiopiens désignent les Afars par le terme d'Adal. Cette appellation reprise par les chroniques portugaises désignent « *l'entité Afar qui s'est formée entre le plateau du Harar et le golfe de Tadjourah* »<sup>93</sup>. Au XII<sup>e</sup> siècle l'Adal remplace l'Ifat défait par le roi Amdon Seyyoum qui démet le sultan Sabradine et met à sa place son frère Gamaledin. L'Ifat devient un territoire dépendant de l'Abyssinie alors que le royaume d'Adal reste indépendante. Les Ad'alis se trouvant dans la rive gauche de l'Awash entre les rivières Kabannawa et Gaysessan qui sont les affluents du fleuve Hawash vont former le noyau de ce royaume.

<sup>87</sup> Cassim Ahmed Dini Contribution à l'histoire Afar p15

<sup>88</sup> Coubba, Ali, *les Afars de la préhistoire à la fin du XV<sup>e</sup> siècle*, l'Harmattan, Paris 254p revient en détail sur ces mélanges et sur les différents sultanats Afars qui se sont succédés jusqu'à l'avènement du royaume d'Adal

<sup>89</sup> A.Coubba ; *Les Afars jusqu'au XV<sup>e</sup> siècle* p 123

<sup>90</sup> Ibn Saïd, Géographie d'Alboufeda. Traduc .S.Guyard (1883, II.128)

<sup>91</sup> Abaddallah A.Abdo *Afar a nation on trial* p23

<sup>92</sup> Ali Mirah sultan d'Awsa lors de notre entretien le 11 novembre 2005 à Aysa'ita

<sup>93</sup> A.Coubba. *Les Afars jusqu'au XV<sup>e</sup> siècle* p131



Au XVI<sup>ème</sup> siècle le foyer Adal ou Ad'ali, qui apparaît à Adaylu au nord de Tadjoura a un rapport direct et est dirigé par un Ad'ali qui combat un autre royaume Afar d'Ankalla. Ce royaume est attachée à la légende de Hadal-Mahis<sup>94</sup>, dont la prise de pouvoir entraînera l'éviction des tribus Ankalla du We'ima et de la ville de Tadjoura au nord de la république de Djibouti.

Cette légende racontée dans tous les campements Afar a pour cadre la région située au nord de Tadjourah, habitée par les tribus 'Ablé, Badoita Mela et Ankala. Un jour, une esclave du chef des Able vint de grand matin puiser de l'eau au puits de 'Adaylou. A son grand étonnement elle vit dans l'eau l'image d'un beau jeune homme vêtu de riches habits. Prise de peur, elle rentra au campement et raconta son histoire. Intrigués, les gens d'Ali Abliss, chef des Ables, se rendirent au puits et virent eux aussi l'image décrite par la jeune fille. Levant les yeux, ils découvrirent, assis dans un grand arbre surplombant le puits, un beau jeune homme richement vêtu. Ils lui demandèrent d'où il venait et l'invitèrent à descendre. Mais le jeune homme leur dit qu'il était l'envoyé de Dieu et qu'il ne descendrait que si on lui étendait un grand tapis au pied de l'arbre. Les 'Ablés allèrent chercher des peaux de bœuf et les disposèrent a terre. L' « *envoyé de Dieu* » descendit et aussitôt les arbres se mirent à verdire, l'herbe à pousser et les oiseaux à chanter. *« Avec beaucoup de respect, les Ablés accueillirent le jeune homme parmi eux et leur chef lui donna sa fille en mariage. Hadal Mahis, c'est ainsi qu'on le baptisa « celui qui se trouvait de grand matin dans l'arbre », eut une nombreuse descendance et groupa sous son autorité les tribus du pays. Un de ses petits-fils, Adal, donna son nom à un groupe important d'entre elles, appeler les Adali »*. Une autre version nous est rapportée au début du XX<sup>ème</sup> siècle. Plus nous descendons dans le temps plus les versions semblent plus vraisemblables: *« On ajoute parfois que cette prétendue apparition avait été organisée par 'Ali 'Ablis lui-même, Afar hadarmo qui désirait susciter un mouvement de révolte dans la population de cette région contre les chefs des tribus Ankallas, des groupes afar du nord qui les opprimaient »*<sup>95</sup>. Donc 'Ali 'Ablis serait le complice de Hadal Mahis. Présenté comme d'origine arabe ou persane, Hadal-Mahis est Afar par les noms qu'ils donnent à ses enfants et Ad'ali par la tribu persecuté dans la cour du sultan Ankali Gui'dar qui aurait été le plus grand sanguinaire de tous les sultans Afar. Les enfants de Hadal Mahis

---

<sup>94</sup> Hadal Mahis En Afar veut dire celui qui était sur l'arbre un matin

<sup>95</sup> Rapport ethnographique sur la population de la CFS, in revue coloniale, 2<sup>ème</sup> série1, 1901-1902

sont Ad'al<sup>96</sup>, qui est le raccourci d'ado 'ali, ('Ali le clair en Afar), Modaay le Arbaahim<sup>97</sup>, Samboll lak'oli<sup>98</sup>. Il est donc, à la fois, l'ancêtre des dynasties régnantes (Modayto, Ad'ali, Dammahoyta), et le père de Ad'al, ancêtre éponyme des Ad'ali. Ce faisant, il est placé au niveau généalogique le plus ancien. Ce changement s'expliquerait aussi par un coup d'état suivi d'une refondation politique.<sup>99</sup> La même rectification généalogique existe pour les Modayto, (tribu qui donne les sultans d'Awsa depuis 1776) dont l'ancêtre est présenté comme le fils aîné de Ad'al.

Dans le Weima se forme alors le sultanat de Adaylu, qui redescend dans la ville conquise de Tadjoura sur les Ankallas puis s'établit par la force à Rahayta puis remonte en conquérant l'ancien royaume de Ankalli vers le sultan de Bori, Bidu, Awsa, Dawwé. Haral Mahis est à l'origine des sultans Afars d'aujourd'hui comme le confirment Didier Morin : « *C'est cinq générations après Hadal-Mahis, que se constitue sur le haut We'ima, dans la région de Adaylu, le groupe Ad'ali qui se rattache à « Asa » kamil (groupe dit « Asa kamilih sarra »), fondateur du sultanat de Tadjoura au milieu du XVème siècle ; et celui de « Data » Gura (« Data Gurih sarra »), pour le sultanat de Rahayto, formé par division du précédent* »<sup>100</sup>. Par conséquent les sultans de Tadjoura et de Rahayta sont de la même famille d'origine, ce que confirme la réalité sur le terrain. C'est bien après Hadal Mahis que ce serait constitué le sultanat de Tadjoura, puis après mesentente entre le sultan 'asakamil et son frère data Gura (qui a chassé les Ankalla jusqu'à l'arrière pays d'Asab) le sultanat de Rahayto aurait vu le jour..

Hadal Mahis est un surnom, « *qui veut dire en afar celui qui était un matin sur un arbre* », est « *de son vrai nom Abdallah* »<sup>101</sup>. Ce premier sultan du royaume d'Adal va entraîner, cinq générations après lui, la création d'un nouveau système sultanale. Son père 'Assa Oumar<sup>102</sup> (surnommé kutubalé 'umar<sup>103</sup>) aurait épousé la fille du sultan Ankala. Il serait devenu populaire par son enseignement de la religion musulmane. Cette popularité aurait créé la jalousie du sultan qui l'aurait tué. Son fils le futur Hadal Mahis se serait révolté

<sup>96</sup> Beaucoup d'historiens non professionnels affirment que Hadal Mahis était Afar, par les noms qu'il donne à ses enfants, et par la tribu ad'ali à laquelle on le rattache. L'origine persane, et arabe est pourtant signalée par beaucoup des sources orales. Aurait-ils été mélangés avec les perses ou les Arabes ?

<sup>97</sup> Arbaahim qui est fort

<sup>98</sup> Qui a l'argent

<sup>99</sup> Didier Morin p 16

<sup>100</sup> Alwan Yayyo nous a donné la même que le Didier Morin Dictionnaire historique 'Afar p16

<sup>101</sup> Cette version nous est donnée aussi par 'alwan Yayyo qui pense que Hadal Mahis étant un surnom son vrai nom est Abdallah et son père est Abadllah le pieux, (KutubalUmar)

<sup>102</sup> Assa veut dire plus clair de peau, plutôt proche des Arabes en langue Afar.

<sup>103</sup> Kutubalé 'Umar, veut dire en Afar oumar qui avait beaucoup de livres du courant sur lui, donc une personne très religieuse,

contre « *son grand père maternel le sultan Ankala Gi'dar* »<sup>104</sup>. Hadal Mahis « *celui qui fut sur l'arbre le matin* » regagna le Wéïma pour combattre les Ankallas. Hadal-Mahis accepta de descendre de l'arbre en choisissant de lui étaler les peaux rouges. Il fut conduit chez Ali « *'Ablis* »<sup>105</sup> un Hadarmo, dont il épousa la fille.

Il devint le chef de toutes les tribus existantes sauf des Ankallas contre lesquels il devait lutter. Comment a-t-il pu devenir chef des 'Ablé qui lui cèdent aussi tous les territoires qui va de 'assal fuuxusa xaay (à côté du lac Assal) jusqu'à Sabba'o daaba (à côté de la ville d'Asab) ? L'auteur étant lui-même Hadarmo a entendu son oncle paternel feu Mahammad Ali Ganta : « *Si je savais où se trouvait le tombeau d 'Ali Ablis je l'aurais deterré. Comment a-t-il pu donner autant de territoire aux Ad'alis ?* »<sup>106</sup>. Hadal Mahis devint aussi l'ancêtre de la plupart des lignages donnant les sultans en pays Afar. Ces légendes montrent que certaines tribus étaient déjà là comme les Ankallas, les Hadarmos (ou Ablé), qui accueillirent Hadal Mahis, les Badoytameela. Ces tribus sont considérées comme Suget<sup>107</sup>. C'est dans la continuité de ce changement politique que s'inscrit la guerre contre l'Éthiopie.

En fait au XVI<sup>ème</sup> siècle la guerre que mène le royaume d'Adal contre le royaume Abyssin menée par l'imam Ahmed Ibrahim el Ghazi dit Gouré est le résultat de ce renouveau politique et militaire. Cette guerre est entreprise par les troupes Afars et Somalis, dont l'une essentiellement Afar dénommée les Malassay<sup>108</sup> dirigées par Mahammad Ahmad, et d'autres troupes composées des tribus Somalis, les Hawiyés, les Ogaden commandées par Maatan. A cette époque en effet le chef de Zeyla, est l'émir Mahfuz, et la conscience collective a retenu qu'il était Arabe devenu Afar de la tribu Ballawta. Pour d'autres il serait Balaw, une tribu qu'on retrouve en Érythrée et qui se serait afarisé. Pour preuve les Afars affirment qu'il a une fille qui se nomme « *delewanbadha* »<sup>109</sup> qui se retrouve dans le livre de *futuh el habacha*<sup>110</sup> et qui signifie « *celle dont on ne peut pas s'éloigner* » en Afar. Mort en 1517, l'émir Mahfuz d'origine Arabe ou Balaw qui serait afarisé<sup>111</sup> appartient au lignage Balawta qu'on retrouve dans le sultanat Tadjoura (et qui ont formé la petite armée volontaire du sultan de Tadjoura en cas de nécessité pendant longtemps), venu au temps de Saad-al-Din. Tout

<sup>104</sup> Didier Morin *Dictionnaire historique 'Afar* p16

<sup>105</sup> 'Ablis veut dire qui fait saigner et fait allusion aux sangs versés pour chasser les Ankallas.

<sup>106</sup> Conversation avec Mahammad Ali Ganta, aujourd'hui décédé en 1998

<sup>107</sup> En Afar « *Ceux qui étaient déjà là* » qui montre les yemeeti, « *les arrivants* »

<sup>108</sup> En afar malaasay signifie brave, mais ceux qui doivent garder en secret les décisions prises

<sup>109</sup> En Afar deelewen bada signifie la fille dont on ne saurait s'éloigner, son nom est indiqué dans Futuh el Habacha : Histoire de la conquête de l'Abyssinie par Shihab al din, textes et traduction de R.Basseyt, Alager 1897.

<sup>110</sup> Futuh el Habacha : Histoire de la conquête de l'Abyssinie par Shihab al din, textes et traduction de R.Basseyt, Alager 1897.

<sup>111</sup> Morin Didier, op.cit., on n'est pas afarisé on devient Afar par un simple lien de sang.

comme l'emir Mahfuz, le chef de l'Adal, Ahmed Ibrahim qui épouse sa fille Deelewenbadha, celui que la chronique éthiopienne devait appeler Gran « *le Gaucher* », que les Afars appellent toujours Hamad Goura, (Ahmed le Gaucher), et les somalis Gouré (le gaucher) aurait les mêmes origines. Or il est étonnant qu'Afar et Somali ait trouvé le même vocabulaire identique pour surnommer Ahmed Ibrahim Al Ghazi. En son temps le président Somalien Siad Barré a déclenché la guerre contre l'Ethiopie en se proclamant descendant direct de l'imam Ahmed Gouré puisqu'il affirmait qu'Achmed Gragne était Marehan c'est-à-dire du même sous clan que lui pour justifier la guerre de l'Ogaden. Nous sommes ici en présence d'une instrumentalisation politique du passé, qui faisait du royaume d'Adal, un royaume Somali commandé par un Marehan comme l'était la Somali de Siad Barré. Il est dangereux de tomber dans l'instrumentalisation d'un fait passé, ce qui n'est heureusement pas le cas de l'Histoire de Djibouti, ni celui plus large de l'Histoire des Afars.

Certains auteurs affirment que l'emir Mahfuz « *qui appelle ainsi sa fille ne pouvait être qu'afar* »<sup>112</sup>. D'autres affirment qu'il s'agirait d'un Bedja deven Afar. Qui sont les bedja qui se seraient afarisés ? « *La similitude des noms avec deux tribus parentes balawta et le bolli buda, permet de supposer que « des balaw », de bedjaphones dans la région de Souakim, soient devenus tigrephones dans le Samhar, puis Afarophones à Zeyla* »<sup>113</sup>. Or ce qu'il faudra retenir ici c'est que le Bolli buda, les habitants de Bolli dans le Weïmas sont des Ballawtas. Bolli buda n'est donc pas une tribu, mais les habitants d'une région du sultanat de Tadjoura. Les Ballawta est une tribu affiliée aux Ad'alis qui revendique cette descendance d'une personnalité qui allait mettre en peril l'existence même de l'Abyssinie.

Aidé par les Turcs, s'appuyant sur la cavalerie, et sur une armée le malasay<sup>114</sup>, nom des guerriers Afar, des tribus somalis menées par Matan<sup>115</sup> et les harallas<sup>116</sup> l'Imam Ahmed Gouré occupe Gondar, le Choa. L'imam Ahmed Gouré après un long combat fut tué au combat en février 1543 près du lac Tana par un arquebusier portugais. Sa famille émigre vers la ville de Dakka, Harrar et puis vers l'Awsa à partir de 1577. Suite à la mort du successeur de l'imam Ahmed Ibrahim dit Gragne, le centre de gravité du royaume d'Adal va se déplacer de l'émirat du Harar vers le sultanat de l'Awsa. La mésentente entre les imams du sultanat d'Awsa entre eux va entraîner la prise du pouvoir par le sultan Modayto Kaddafo Aydahis s'appuyant sur

<sup>112</sup> Yves, L., *la question Afar* mémoire de D.E.A-Etudes Africaines Bordeaux 1982.

<sup>113</sup> Idem

<sup>114</sup> Les Afars appellent un brave garçon mallasay, et littéralement le mot désigne : « *que le secret soit gardé entre nous* »

<sup>115 116</sup> *Futuh el Habacha : Histoire de la conquête de l'Abyssinie* par Shihab al din, textes et traduction de R.Basseyt, Alger 1897.

<sup>116</sup> Idem

une autre tribu Afar les Harallas qui sont apparentés à Ahmed Gragne.

Au même moment l'émigration des Oromos à partir de 1553, de la province de Sidamo et Borana vers le haut plateau du Choa, va entraîner une insécurité pour Dakka première capitale d'Adal, puis Harar, nouvelle capitale de l'émirat d'Adal, qui sera entouré d'une muraille. Les oromos vont mener des raids contre Harar. La capitale du royaume d'Adal se déplace alors dans le sultanat de l'Awsa, à Farfaré, devant la menace Oromo. Commence le lent déclin du royaume d'Adal.

Au XVIIIème et XIXème période commence de troubles internes d'abord en Awsa entre sédentaire Afar Haralla, et familles des imams (les dardoras). Une fois les Dardoras battus par les Harallas c'est l'immigration des tribus debne-k-we'ima et des Modaytos vers l'Awsa qui provoque des conflits entre les Modaytos d'un côté et les Debne-k-Wéima alliés aux Haralla de l'autre. Cette période marque aussi le début de conflit entre 'Assahyamara<sup>117</sup> et 'Adohyamara<sup>118</sup> pour d'une part le contrôle de la vallée de l'Awash, d'autre part le contrôle de la ville de Tadjourah et du sel du lac Assal. Au XIXème siècle la victoire des Modayto est définitive sur les Afars sédentaires de l'Awsa à Darma (1834) et sur leurs alliés Debnek-Wé'ima (1856) à Ayroyta. La tribu Modayto qui s'est emparée du sultanat d'Awsa cherche dès lors à imposer sa suprématie sur les autres sultans Afars et à mettre tous les Afars sous leur autorité.

Comment se présentait la société Afar à cette époque ? Dans un entretien qu'il nous a donné Alwan, le linguiste et historien et chanteur compositeur nous affirme que (voir l'Annexe 2 entretien1) : « Actuellement les sultanats que nous avons sont des sultanats issus de l'Adal, qui a précédé au sultanat Ankala, puis Dankali qui était plus vers les îles Dahlak et Bori. Ces deux sultanats ont laissé la place peu à peu aux sultans d'Adal. Hadal Maahis en a été le fondateur à Adaylou avec l'appui des Ablés. Par la suite les sultanats se sont installés à Tadjoura puis à Rahayta ; C'est à partir de ces sultanats que les autres sultanats se sont développés dont les sultans descendent directement de Haral Maahis. Il s'agit du sultanat de Gooba'ad, du sultanat de Bori, du sultanat de Bidu, du sultanat de Teru, du sultanat d'Awsa et du sultanat de Dawwé, seul sultanat non affilié à la descendance de Hadal Maahi puisque dirigé par un Badoytameela. Il y a huit sultanats 'afar. » Les Afars ont huit sultans qu'on appelle Bahra ka'ada, qui veut dire huit lits. Pour comprendre la société Afar il faut avant tout comprendre les institutions sultanales et les Fi'mas, générations, habitant la même région classes d'âges suivant différents sultans Afar. Sur les institutions politiques et sociales des

---

<sup>117</sup> 'Adohyamara est une coalition des tribus qui se nomme blanc, voir à l'avertissement.

<sup>118</sup> 'Assahyamara est une autre coalition qui se nomme rouge

Afars les archives d'Aix en Provence ont conservé d'utiles informations inédites que nous ne pouvons pas reproduire ici car ce n'est pas le sujet, mais qui en dit long sur l'organisation structurée de la société Afar. C'est pourquoi nous avons insisté dans notre entretien avec Hummad Barkat, (maire de Tadjoura, et chef de l'assemblée (Migliss) où siège tous les notables du sultanat qu'ils soient 'Adohyamara ou 'Assahyamara car cette division a disparu dans les années 1950 avec l'avènement du sultan d'Ali Mirah au trône dans le sultanat Awsa<sup>119</sup>) sur le fonctionnement du sultanat. Le sultan règne jusqu'à sa disparition et est remplacé par le vizir. Ils appartiennent à la même famille Ad'ali mais des deux sous clans différents les Bourhanto (descendants de Bourhan), et les Dinittés (descendant de Dini). Il en

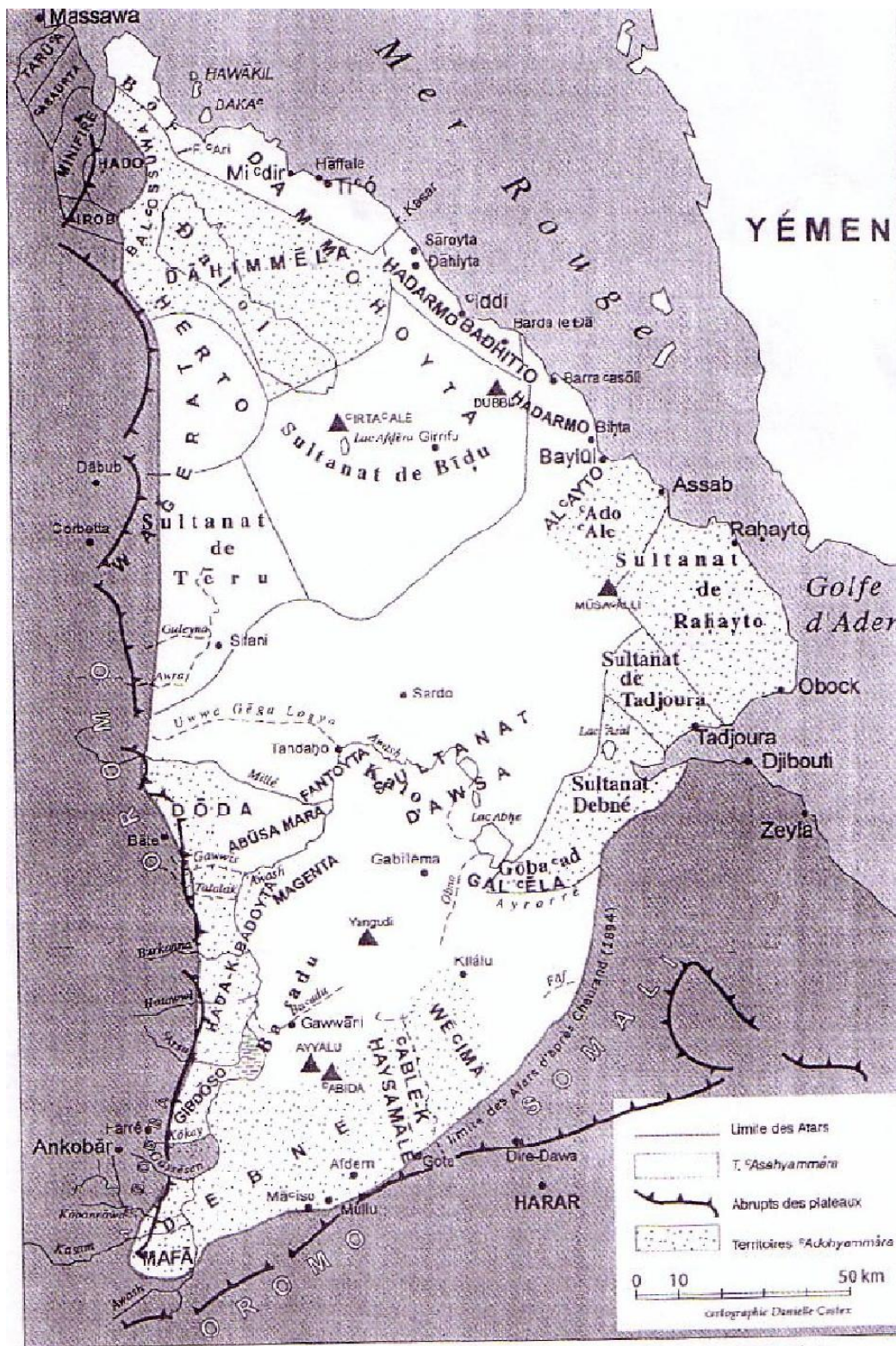
Carte 8 : répartition entre les deux coalitions , 'Assahyamara et , 'Adohyamara<sup>120</sup> source Didier Morin page 301)

---

<sup>119</sup> Ce dont le sultan 'Ali Mirah s'est félicité lors d'un de nos entretiens à bâton rompu en décembre 2005 et que ses pires ennemis lui reconnaissent..

<sup>120</sup> Carte 3 : Tertiaire'' Adoyhtamaras et 'Assahyamara à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, Didier Morin p 300





La carte 'adohyamara et Assahyamara

est de même dans le sultanat de Rahayto, mais le sultan a une autorité sur ces sujets contrairement à Tadjoura où le sultan est un chef traditionnel, un propriétaire foncier, sans réel pouvoir politique, en dehors de la ville de Tadjoura.

Une autre structure sociale existe qu'on appelle *fi'ma* et dont l'auteur de ces lignes fait partie de l'une des *fi'ma* de Tadjoura qui s'appelle *barri fakka*, celle qui ouvre la brousse à la ville de Tadjoura, qui fait la transition entre la ville et la brousse. Nous avons l'équivalent en femmes et nous nous réunissons une fois par semaine pour débattre de toutes les questions des sociétés, là où nous nous retrouvons que ça soit à Tadjoura ou à Djibouti. Mais au-delà la *fi'ma* c'est la solidarité, le mot vient de « *fi'i* » qui veut dire solidaire comme un roc qui résume les activités de ces associations. Il y a plusieurs *fi'mas* qu'on peut appeler *fi'maami*, au singulier *fi'ma*. Les *fi'maami* existent dans tous les sultanats Afar et dépassent le cadre des tribus et des sultans. Mon feu père faisait partie des deux *fi'mas*, les *fedgera* et la *fi'ma daratlé* regroupant majoritairement les Afars du sultanat de Rahayto. Feu Ahmed Dini définit ainsi la *fi'ma* (voir dans l'annexe 3): « *On peut définir la fi'ma soit comme une organisation groupant toutes les fractions d'immigrants de plusieurs tribus venant dans une région, soit comme un groupe de plusieurs tribus habitant la même région. C'est quelque chose qui est semblable à un code : un code qui aide à rendre la vie en commun supportable à chaque membre de la société, un code d'entraide et de protection, il permet en effet de protéger chacun contre les autres, de protéger les autres contre lui ou bien encore de le protéger contre lui-même. La traduction de la fi'ma est difficile de donner de façon précise. A première vue, en effet, il semble qu'il ait un peu la signification d'une égalité d'âge : en effet, fi'ma est utilisé à propos des personnes qui ont le même âge. Cependant quand on y regarde d'un peu plus près, on s'aperçoit qu'il y a bien d'autres termes pour traduire l'égalité des termes dont la précision est extraordinaire. C'est ainsi que pour désigner des gens dont les âges diffèrent d'environ une année, on dit *râwi*, de ceux qui sont nés dans la même année, on dit qu'ils sont *waday*, de ceux qui sont nés dans le même trimestre, on dit *boday* ; s'ils sont nés dans le même mois, on dit qu'ils sont *âdo* ; et lorsqu'ils sont nés dans la même semaine, on dit qu'ils sont *fôd*. Il y a donc toute une série de mots correspondant à l'égalité d'âge entre les jeunes gens, voire les animaux et même les choses. *Fi'ma* évoquera aussi et plus précisément une idée de similitude, de ressemblance. Partout où la société est tribale, il y a des tribus dominantes et des tribus dominées et, même dans les tribus dominantes, il y a des familles qui ont des privilèges sur les autres. Or par le fait que l'on appartient à une *fi'ma*, tous ces privilèges disparaissent. A notre avis, *fi'ma* veut donc dire « les égaux » en droits comme en devoirs. » En effet la *fi'ma* est une structure qui prévoit toutes les éventualités :*



solidarité en cas de guerre, dans le mariage, le décès.... Dans le sultanat Tadjoura, il ya les fi'mas de la ville de Tadjoura. A l'intérieur du sultanat il y a les fi'mas *fexgexa* (qui signifient transhument 4jours en Afar), *caffali* (qui ont des feuilles), *mogola* (qui refusent), *fanrada* (qui est l'intermediare,) *affara awdi*, quatre enclos et *bahara awdi*. huit enclos. Tous ces fi'mas encadrent le pays Afar, et leur zone de paturage sont les mêmes. Ils ont chacune leur chef *fi'mat abba* et sont très solidaires les unes des autres.

Dans le sultanat de Rahayto existe aussi plusieurs fi'mas qui correspondent aux terroirs du sultanat. Nous pouvons citer les Daratlé, les Koonas 'eelih buxah, cité par Alwan à l'annexe 2. « *A Rahayto il y a les Ad'alik Seeka, ils se marient entre eux, (dallak ballis) mais forment aussi un fi'ma. Il y a les Daratlé qui vivent de wakkonu à walabol, ils sont douze fi'mas qu'on appelle en Afar douze fouets, (namma keetal yakki). On les trouve du haut de Hayyu (Obock) jusqu'à Dalha. Il y a aussi les koonas 'elih buxa, composée des Hassoba, Tak'il, 'asmeela, Maadima, le clan 'Ali duleela de Badoytameela* »

Le type de fi'ma d' Awsa est fondé sur le droit de citoyen du sultanat droit assez difficile à définir, car des personnalités sans aucune relation avec l'Awsa comme Kuxba que nous avons interviewé, originaire du nord de Tadjoura, ou le vizir Hammadi Yayyo originaire des Afars d'Erythrée ou encore Asiai Ali, ou Dunna qui était descendant d'esclave ont joué un rôle de premier plan dans le sultanat d'Awsa. Pour faire partie d'une *fi'ma* existant en Awsa, il faut d'abord résider en Awsa, y avoir sa demeure ; ensuite, il faut être propriétaire, soit d'une parcelle de terre cultivable, soit d'un troupeau ou d'une petite zone de pâturage dans les faits . En réalité à Awsa on se fait l'idée suivante : étant donné que la *fi'ma* a pour but essentiel la discipline et que, dans la société, celui qui n'a rien ne craint rien, puisqu'il n'a rien à perdre, il est a priori associable ou, du moins, on s'en méfie et on attend pour l'enrôler dans l'association qu'il soit propriétaire de quelque chose ou même qu'il ait un don.

Il existe une forme de Fi'ma policé dans le nord de Tadjoura et d'Obock comme le fi'ma de Madima très dispersé dans l'espace Afar entre l'Éthiopie et Djibouti. Un chef de ce fi'ma disait « *dans les années 1980, dans un journal qu'il était Afar, et non éthiopien* » Feu Ahmed affirme que « *le type de fi'ma Mâdima est un type tribal. Nous avons vu qu'à Tadjoura la fi'ma reposait sur les classes d'âge et sur l'origine (il faut être originaire de Tadjoura) et qu'en Awsa, outre la résidence, on devait être propriétaire de quelque bien, avoir quelque chose pour lequel on craint. Chez les Mâdîma, la fi'ma est tribale. Il s'agit ici de la tribu la plus dispersée : elle s'étend de l'Awsa à Dôho. Les principales régions qu'elle occupe sont Madgoul, dans la circonscription administrative de Dorra, Mounkour, à côté de*

*Balho, et enfin Dôho dans la région d'Elidâr : soit une partie en T.F.A.I., la région de Madgoul et la moitié de Siyyârrou, et une partie en territoire éthiopien : le restant de Siyyârrou et la totalité de Dôho. D'ailleurs, pour cette tribu, la frontière n'existe pas, étant donné que la présence éthiopienne dans cette région est tout à fait récente : elle ne date que de 1945 ou 1946 ; aussi ses habitants ne sont-ils pas encore habitués à considérer l'Ethiopie comme leur Etat tutélaire. Si on leur demande leur nationalité, ils répondront : « 'Afar ». Ils ne diront jamais qu'ils sont Ethiopiens. Leur campement-mère est à Madgoul » Comme feu Kurba*

Il faut maintenant passer à une *fi'ma* qui a failli mettre fin à la tradition de bilu dans la société Afar et quia detribalisé ses membres. C'est le *fi'ma Daratlê*. C'est le nom d'un *fi'ma* installée entièrement à Djibouti. « Elle existe dans le cercle d'Obok et c'est une *fi'ma* d'essence avant tout régionale. Elle groupe douze tribus : 'Okko, Gofto, Oulel, Haysamâlê, Tak'il, Hasôba, Ad'ali, Ilhino, Edderkalto, Data Buda, Sêka et 'Ageddo. Son domaine s'étend de la vallée de Saday, au sud, jusqu'à la frontière de l'Erythrée, au nord ; à l'est, il arrive jusqu'à Wâkom, sur l'oued Suwâli, au nord d'Obok, à 15 kilomètres de la côte, et, à l'ouest, jusqu'à Walabbôl, près de l'oued We'ima. C'est donc une *fi'ma* très dispersée, mais elle en est aussi le type le plus perfectionné. Elle a detribalisé toute une région : ceux qui en font partie ont perdu le droit coutumier tribal. En effet, la tribu a essentiellement une tâche de protection pour les individus qui la composent. A partir du moment où il a existé une *fi'ma* pour coiffer et protéger tout le monde, on a commencé à se demander quelle était l'utilité de la tribu : la *fi'ma* la remplaçait avantageusement. »

Il y a plusieurs autres types de *fi'ma*, mais ce ne sont que des variantes de ceux que nous venons d'étudier. « Les edderkaltos, les ilhino, les Dorahhi de la région nord du Wé'ima forment une société de farradda analogue à la précédente et qui n'a rien de commun avec la *Fi'ma* de Tadjoura. Deux sociétés de 'allali indépendantes l'une de l'autre, groupent l'une les Tak'il, les Hassooba, et les Madima, des Badoytameela, et des 'Asmeela, l'autre les Debné et les 'Adorassu ; la société tire son nom de 'Afar 'Alla, « écorce en Afar » » souligne Marcel Chailley. Contrairement à la signification qu'il donne de l'écorce, 'Alla c'est un lien indfectible entre personnes physiques, tribus ou *fi'ma*.

Ainsi, dans la région du Gôba'ad, il en existe une *fi'ma*, Debné 'Adorassu qui s'adapte essentiellement à tous les cas de guerre : soit pour attaquer les Issas ou les Afars 'Asahyamaras à l'époque coloniale,, soit pour s'en défendre. Il en est de même à Dok'a, parce que les gens qui y vivent sont frontaliers avec les Tigréens, d'un côté, les Amhara, de l'autre. De même encore, dans le Ba'adou où l'on se trouve en contact permanent avec les 'Issa.

Tous les 'Afar, c'est-à-dire ceux qui sont voisins d'autres groupes ethniques, ont adapté leur fi'ma aux nécessités résultant de cette situation. Pour ceux qui y vivent dans les pays exclusivement 'afar, où il n'y a aucun risque d'agression, la fi'ma est essentiellement une affaire d'organisation interne.

Nous devons revenir sur les 'Alla pour souligner que la société Afar est très solidaire et des liens les unit qu'on appelle maré parenté. « *Dayi maré, der maré* » (parenté proche, parenté lointaine), dalak ballis « *alliance de naissance* », « *afbeeha* » parent à plaisanterie, deux afbehaytu ne peuvent rien s'excuser. L'alliance qu'on appelle 'Alla est collective, « *de fraction à fraction, prend toute sa force en étant personnelle. Elle fonctionne comme une convention orale qui engage définitivement les protagonistes en étant considérée comme un lien plus fort que la parenté car librement consentie* »<sup>121</sup>

La manifestation la plus concrète de la solidarité est le déro ou le cri de guerre. Ce que les colonisateurs appelaient les rezzous s'appellent gaadu chez les Adfars, incursion, composé d'une vingtaine de personnes, mené par les gadilé. La plus grande bataille est menée par les 'allalé, qui ne dépasse pas quarante personnes, qui n'est qu'une section d'une butta de plusieurs centaines de personnes dans les sultans Awsa ou dans les sultans de Gooba'ad de Bidu. L'armée de réserve s'appelle salalla, les éclaireurs « *ilaalo* » qui forment le guet « *giba* ». Globalement, la forte cohésion et la hiérarchie qui caractérisent la société Afar, ajoutées au sentiment d'être le propriétaire du même sol depuis le temps immémoriaux, expliquent les déconvenues parfois brutales, de ceux qui crurent entrer en pays Afar comme en pays conquis.<sup>122</sup>

---

<sup>121</sup> Morin D. *Dictionnaire Historique 'Afar*, p22

<sup>122</sup> Ibidem

S'il y a plusieurs *fi'ma-t-abba* affectés chacun à une région, le chef suprême porte le titre de *malâk*. En Awsa, à Rahayto, à Tadjoura aussi, je crois, il y a plusieurs *fi'ma-t-abba* et un *mâlak*.

Chez les Mâdîma, et dans le groupe Daratlê, le chef porte seulement le titre de *fi'ma-t-abba* et les membres de l'encadrement celui de *dageyna*.

En principe, le *fi'ma-t-abba* est nommé pour la vie et sa nomination s'effectue selon une procédure immuable depuis des temps immémoriaux. Dans chaque tribu ou groupe de tribus, il y a deux fractions principales : la première en importance donne le chef traditionnel de la tribu qui hérite du titre de son père ou de ses ascendants, que ce chef porte le titre de sultan, de *'okkal*, de *makâbantou* ou de *hululta* ; la fraction qui vient la première en importance après celle du chef coutumier héréditaire donne toujours le *fi'ma-t-abba*.

Enfin les habitants des Goba'ad ont deux *fi'mas* les Debnés et les Adorassu comme nous l'a dit dans son entretien Hassan Radio et Mahammad Hummmad dit Charlie (voir dans l'annexe 2 ). Mais ces deux *fi'mas* sont entremêlées et forment la tribu Debné.

Enfin dans le sultanat de l'Awsa, feu Kuxba nous a donné les noms des différentes *fi'ma* à des époques différentes. « *D'abord à l'époque du père d'Illalta il y avait « boor kalaa » (ceux qui détruisent les frontières). Ensuite il y avait les 'ambissa (les lanceurs, les tireurs). Tout ça c'est l'époque de Mahammad Hanfaré. Ensuite dinekala (qui empêche de dormir). C'est l'époque de illalta et du sultan yayyo. A l'époque du sultan Mahammad Yayyo il y avait simbillé, (qui ont un drapeau) il y avait aussi ullaad. L'armée d'élite c'était les simbilé. Je n'en faisais pas partie mais je m'en rappelle. ils étaient basés à Gargorri.* » Ce qu'il faudra surtout retenir dans les *fi'maami* c'est son rôle inter-tribal, et son caractère anti tribal. L'individu dépasse le cadre ethnique et se moule dans son *fi'ma* qui est un maillon des autres *fi'maami*.

Les Afars tant dans tous les sultanats furent des grands commerçants, non seulement avec le Choa, mais aussi avec les restes du monde. Le livre de Fontrier<sup>123</sup> a pu montrer les activités d'un des commerçants Afar même si Abubaker Ibrahim n'était pas exclusivement marchand d'esclaves. Ils furent des lettrés en Arabe. Et ils entreprenaient des études dans tous les domaines. A Tadjoura le centre de l'enseignement se trouvait dans la mosquée Ibrahim et des écoles formaient les jeunes à la gestion, à la navigation maritime, à la formation et aux conduites des caravanes, à la connaissance historiques et géographiques du territoire avec les différentes haltes, les différends puits d'eau pour les caravanes. . Tadjoura, Obock, Rahayto,

---

<sup>123</sup> Fontrier, Abubaker Ibrahim marchand d'esclave, l'Harmattan, Paris 2003

Massawa' Baylul et Asab mais aussi Bulhar, Zeyla Berbera, Mogadiscio furent des ports de commerces d'import exports. Ils furent des interfaces entre le reste de l'Afrique et l'Ethiopie. Les villes Afar comme les villes Somalis jouèrent un rôle dans les rapports entre l'Ethiopie et le reste du monde.

Tadjoura fut aussi un centre de commerce tourné vers l'import export vers le monde extérieur mais aussi c'est vers le Choa mais aussi vers un autre port Massawa et Zeyla. La plupart des expéditions européennes prendre les différents postes caravaniers qui part de Tadjoura, en caravane, avec le arhotabba, l'abane, et les hommes chargés de faire et de défaire les marchandises que transportent les chameaux. Il en est de même des Somalis.

## ● 2. Les Somalis

Les Somalis sont comme les Afars les habitants de la côte habitant du sud est de Djibouti jusqu'au northern district au Kenya mais aussi en Ethiopie (l'Ogaden). Ils ont fait partie du royaume d'Adal dont l'imam Ahmed Gura, chef des troupes musulmanes les « *divisa en trois parties : la première composée de tous les Somalis, à qui il donna pour chef Mattän (le jumeau en somali. La seconde formée par les Harlah, commandés par le sultan Mahammad, fils de la tante maternelle de l'imam ; la troisième, celle des Mallasaï, gens habitués aux expéditions et à la guerre sainte, en qui il avait confiance dans le combat, vaillants héros parmi lesquels était l'imam.* »<sup>124</sup> » Donc l'armée de Ahmed Gagne était composée de tous les somalis, des Afars Les Harla et le Malasaï<sup>125</sup>. En effet le Haralla<sup>126</sup> est une tribu sédentaire Afar vivant dans la vallée de l'Awash. C'est une armée composée des sédentaires. Malasaï<sup>127</sup> qui veut dire vaillant, brave est la troupe afar de l'armée de Ahmed Gagne (Hamad Gura en Afar, qui veut dire Ahmed le gaucher, comme en langue Somalie Ahmed Gourey).

Les somalis comme les Afars sont musulmans et leur mode de vie pastorale se ressemble mais peut-on généraliser ? « *Islamisés à partir du XII<sup>ème</sup> siècle, dotés de généalogies qui en firent les descendants directs de la famille du Prophète, les Somali parvinrent, au terme d'une conquête qui ne s'est achevée qu'au début du siècle, à investir d'immenses territoires. Les*

---

<sup>124</sup> Basset, cité par Morin *Dictionnaire historique afar*, Karthala, 2003 Paris, pp42

<sup>125</sup> Mallasay veut dire brave en Afar Garçon, ma mère m'appelait « *yi mallasay !* » mon brave

<sup>126</sup> Le sultan me les a souvent cités lors d'un de nos entretiens comme étant le chef de tous les pays Awsa.

<sup>127</sup> Beaucoup des personnes que j'ai interrogées ont insisté sur la ressemblance qu'il y avait entre un mouvement Ugugumo en lutte pour la formation d'un seul pays Afar indépendant et les Malasaï par leur capacité à garder le secret et à se faufiler parmi les sociétés afar dont ils connaissent parfaitement les rouages les us et coutumes. En afar Mala, « *c'est la décision prise en commun* » et « *assay* » veut dire « doit être gardé ». le mot renvoie au concept de secret.

colonisations britannique, française, italienne et éthiopienne eurent cependant pour effet de disperser ce peuple de nomades entre plusieurs États ; elles firent progressivement sortir des limbes le nationalisme somali.<sup>128</sup> » Peut-on accuser les colonisations de ces dispersions ? Les Somalis forment-ils une nation au sens européen du terme ? La Somalie du nord et du centre sont majoritairement semi-désertiques mais la Somalie du sud est verdoyante, et les abords du fleuve chebellé sont un immense champ de culture de banane effectué par des Somalis d'origine bantou. Lors de la conférence sur les langues maternelles en février 2006 qui s'est tenue à Djibouti, un Somali d'origine bantou a pris la parole en disant que Siad Barré avait voulu faire disparaître sa langue en imposant une langue somali à l'échelle du pays. Il a affirmé que la Somalie est connue pour deux choses : pour sa langue qui a été généralisée, et les bananes cultivées par les bantous maltraités par le régime de Siad Barré et dont la langue a été bafouée.

En effet jusqu'en 1991 la Somalie existait en tant qu'état « *unifié, sa superficie totale était de 637 700 km<sup>2</sup>, c'est-à-dire un pays plus grand que la France (547 030 km<sup>2</sup>). Entourée par le golfe d'Aden, l'océan Indien et l'Éthiopie, la Somalie possédait 3025 km de côtes et 2366 km de frontière dont plus de la moitié avec l'Éthiopie. La capitale était Mogadiscio* » écrit une étude canadienne sur la Somali qui n'existe pas depuis 1991, l'ancienne Somalie ayant disparu en tant qu'état. Le Somaliland (nord-ouest) et le Puntland (nord-est) ont fait sécession et ne sont pas reconnus officiellement par les Nations Unies. Or aujourd'hui

Qu'est-ce qu'un somali ? « *Un Somali, dit oncle Hilaal, est un homme, une femme un enfant dont la langue maternelle est le somali. Ici, c'est la langue maternelle qui est importante, très importante. Pas l'apparence physique.* »<sup>129</sup> En fait la langue symboliserait l'unité Somalienne. En fait des récentes études effectuées par l'Université Laval du Canada montre un paradoxe :

« (...) Les Somalis sont un peuple homogène ; ils sont homogènes sur le plan culturel et parlent la même langue où qu'ils se trouvent. Par contre ceci n'est pas vrai des peuples qui se désignent comme éthiopiens ou soudanais, ou érythréens, ou nigériens ou sénégalais. »<sup>130</sup>

Cette explication a-t-elle dérouté le personnage ? « L'identité somalie, continua-t-il, est une identité partagée par tous les Somalis, quel que soit le nombre de frontières qui les divisent,

<sup>128</sup> Bader C. *Le sang et le lait. Brève histoire des clans Somali*, Maisonneuve et Larose, Paris mars 1999 Introduction.

<sup>129</sup> Nourredine Farah, il faut souligner que Gamaladdin a dit la même de la nation Afar lors du Symposium sur la langue Afar en 2003 au palais du peuple.

<sup>130</sup> Idem

quelque soit le drapeau qui flotte dans le ciel au dessus d'eux ou la langue administrative du pays où ils vivent. C'est pour cela que l'on peut dire que l'âme d'un Somali est météore, qui file vers cette identité. »<sup>131</sup> La langue serait le point commun de tous les Somalis mais tous les somalis ne parlaient pas la même langue. En effet 62% de la population parlerait le somali d'après cette étude. Le somali est l'une des rares langues chamito-sémitiques à être écrites en alphabet latin et non en alphabet arabe. Les Somaliens sont donc relativement homogènes au point de vue ethnique dans la mesure où ils appartiennent au groupe couchitique dans une proportion de 95 %. Mais pas au point de vue linguistique. Cette langue Somali parlé par 62% de la population est fragmentée en plusieurs variétés. On distingue principalement le somali du nord ou somali commun, le somali du littoral ou bénadir (dans les villes côtières) le somali central (ashraf) ou simplement le maay-maay ; Toutefois, cette classification «traditionnelle» cache en réalité d'innombrables autres variétés locales. Le somali du Nord sert de norme à la langue officielle. Il est aisément intelligible aux locuteurs du somali bénadir, mais difficilement intelligible pour les locuteur du maay-maay. Cette étude nous apprend qu'« *il existe de petites communautés minoritaires (couchitiques) telles que les Digil-Rahawiin (parlant le maay), les Garré (garré), les Dabarré (dabarré), les Jiiddu (jiiddu) et les Tunni (tunni), des variétés d'afar. On compte aussi des Gosha, des Swahili et des Juba parlant le swahili, une langue bantoue. Il existe aussi une minorité d'Arabes yéménites et une minorité nigéro-congolaise (les Mushungulu), sans oublier une petite minorité italophone.* »<sup>132</sup> » L'Université de Laval nous fournit le tableau suivant des Somalis avec le nom de leur tribu et leur affiliation linguistique et il existerait même des minorités Afar en Somalie. Lors de la conférence d'Arta qui s'est tenu à Arta feu Ali Mahammadé me raconta qu'il avait un hôte Afar de la Somalie qui parle parfaitement notre langue dans la délégation somalienne. Kassim Ahmed Dini qui a vécu en Somali me confirme avoir vu des Somalis qui parlaient et s'habillaient comme les Afars avec un tissu blanc qui arrive jusqu'au genoux «appelé marto en afar» dans la région de Badoia. Ils ont les poignards et sandales Afars. Cette étude confirme l'existence d'une minorité Afar en Somalie et nous propulse vers des nouvelles recherches. Comment des Afars ont-ils pu rester en Somalie et garder leur langue ? Quand ? Probablement à l'époque d'Ahmed Gragne ? Cela montre l'alliance qui a pu y avoir entre les deux peuples. Le Somali est un peuple venu dans la corne de l'Afrique à partir du XIII<sup>e</sup> siècle, des pasteurs-nomades installés dans le nord de la Corne de l'Afrique, commencèrent à migrer vers la région de l'actuelle Somalie. Auparavant, les Oromo, des

---

<sup>131</sup> Ibidem

<sup>132</sup> D'après une étude canadienne de l'Université de Laval

pasteurs-agriculteurs, avaient déjà entamé une lente montée vers l'Ogaden et le plateau abyssin. Tous ces peuples couchitiques s'installèrent définitivement sur le territoire. Des peuples arabes tentèrent de s'approprier le territoire et beaucoup de Somalis furent repoussés à l'extérieur, notamment en Éthiopie affirment cet étude.

Les Somalis se reconnaissent dans cinq confédérations elles-mêmes divisées en groupes de tribus. Leur tissu social, tramé sur les lignages, favorise autant d'alliances conjoncturelles qu'il suscite de querelles circonstanciées. Au sud les Darod, au nord du pays, Diré Dawa les contreforts du plateau de Harar appartiennent à la confédération des Dir, composée des tribus Issa et Gadabursi. Leurs clans se disputent sans cesse les avantages liés à au paturages tant en Somaliland qu'en Éthiopie. Un peu plus loin vers l'est, autour de Berbera, est établie la confédération des Issaq. A partir de ces deux sites, un commerce ancien a pourvu en gommes aromatiques, en myrrhe et en encens l'Égypte antique. Ce sont les Gadaboursis, les Issaq, les Darods qui viendront à Djibouti et que l'administration coloniale nommera « *les Somalis allogènes* » pour les différencier des Issas des Somalis indigènes.

Les Issa, un clan somali habitant le sud est de la République de Djibouti, le nord de la Somaliland, et le nord de l'Éthiopie, eux, se disent descendants de Cheikh Isé Ibn Ahmed, un Arabe, personnage important, originaire du Yémen, venu s'établir sur la Côte d'Afrique, Cheikh Ise, tout comme son frère Cheikh Isaq, ancêtre des Somalis Isaq, aurait épousé une femme du pays, sous doute galla, qui lui donna trois fils, Eleye « Bourale », Ali « Hawlaqale » et « Holle ».

Les débuts de la tribu font l'objet de nombreuses légendes dans lesquelles il est fréquemment question des luttes que les Issa eurent à soutenir contre les Galla, qu'ils réussirent finalement à refouler dans l'intérieur du pays. De la région de « His-io-Meyd », située dans la partie est du Somaliland britannique, où s'étaient établis Cheikh 'Ise et Cheikh Isaq, les Issa émigrèrent vers l'ouest dans la région de Zeyla, entraînés par Ali, furieux de s'être vu refuser les bonnes grâces d'une fille Isaq qui lui reprochait d'être Issa.

L'organisation sociale des Issa a un code de loi. Le *xeer*<sup>133</sup>, que différentes moutures distinguent sensiblement les unes des autres. Chez les Issa et les Gadabursis, un chef dont

---

<sup>133</sup> Ali Moussa Iyé, *le xeer Issa étude d'un contrat social*, Dubaï, 1989



l'autorité est essentiellement morale, l'ugaas, choisi selon des rites aussi précis que complexes.

Mais observons le xeer d'après Ali Mussa Iyyé : *« Le Xeer Issa se structure et s'appuie sur au moins huit grands piliers qui définissent les différents principes inviolables. C'est une sorte de préambule rimé de la « constitution » pastorale.*

**1. Ciisa waa wadaa ciise, ninna nin caaro madheera.** (Tous les Issas sont égaux, sans exception). C'est le premier principe qui définit la démocratie pastorale. Le fait de préciser dans la 2<sup>e</sup> partie (Ninna nin caari madheera), c'est-à-dire, (les Issas sont égaux et aucun n'est supérieur aux autres), démontre la volonté de dépasser l'égalité formelle et d'atteindre l'égalité réelle, totale. Cette précision est-elle ajoutée en souvenir d'un passé anarchique, féodal où justement l'égalité était éclipsée au profit de la force et de la domination ? Ou bien, est-ce pour clarifier, lors de l'organisation de la confédération Issa, que toutes les tribus qui y participaient, mêmes celles qui s'étaient affiliées aux 3 souches initiales étaient égales, sans distinction d'ancienneté ? Des recherches ultérieures pourront peut-être dévoiler ce mystère.

**2. Tol waa tollané.** (La communauté est comme un tissu, cousu ensemble). C'est toute la solidarité tribale dont nous avons déjà parlé qui est précisée ici. Cette solidarité s'explique par les conditions spécifiques de l'époque où était fondé le Xeer. L'hostilité du pays issa et celle des tribus avoisinantes justifiaient ce « resserrement des rangs » et le besoin d'une telle conscience tribale. Nous verrons que dans les villes cette conscience se pervertira en tribalisme.

**3. : Eebhay xugunbu iga abuurey, aabahayna xeerbu ii dhigay.** (Dieu m'a créé à partir d'une semence (nature) et mon ancêtre m'a transmis la culture).

Ce principe est significatif à plus d'un titre. Les Issas ont voulu expliquer par là la coupure entre nature et culture. Où finit la nature et où commence la culture ? Vieux débat qui a épuisé tant de penseurs et qui continue encore à diviser philosophes, généticiens, biologistes et sociologues. Pour les nomades issas, la nature est l'œuvre de Dieu et la culture celle des hommes. C'est pourquoi aucun roi, aucun chef aussi puissant soit-il, ne peut revendiquer un quelconque droit divin. Il ne sera que ce que la culture humaine fera de lui, c'est-à-dire un pouvoir irrémédiablement marqué par le temps. Par les chromosomes que contient le spermatozoïde, nous sommes rattachés au règne de la nature, c'est-à-dire au « déjà acquis ». Grâce à la culture, nous entrons dans l'humanité. Dans ce principe, il y a aussi l'idée d'un relativisme culturel. Dieu a créé la nature et l'homme la culture. Mais comme l'erreur est justement humaine, les hommes peuvent se tromper, et donc se rectifier. La culture perd là son caractère absolu. C'est dans les principes mêmes qui doivent rendre absolue leur loi que les nomades issas introduisent pourtant le doute et la possibilité d'une éventuelle remise en cause.

Contrairement aux cultures bibliques qui affirment que c'est Dieu en personne qui a transmis la loi aux hommes par prophètes interposés, les Issas reconnaissent que ces lois leur viennent de leurs ancêtres. Nous sommes responsables de nos lois devant... Dieu que nous n'accuserons pas plus tard de nous les avoir imposées. En tout cas, ce débat porte loin et nous révèle les préoccupations philosophiques des fondateurs du Xeer.

**4. Xeerka ciisé waa Geed Jeerin ah.** (*Le Xeer est comme l'arbre Jeerin*).

Cet arbre se trouve dans la brousse et se caractérise par deux aspects. Il est très bas de tronc et étalé sur une grande surface. Il est très difficile de passer en dessous ou de sauter par-dessus. Ce qui illustre l'idée que nul ne peut passer outre la loi. Le Xeer n'autorise aucune exception comme on dit, il doit s'appliquer de la même manière pour tout le monde.

**5. Ciise xaraga iyo xeerba u isku dilaa**

**Ciise bogol ama buulo maahé, biili malahaa.** (*Il arrive que les Issas se battent à tort ou à... raison (mais) aucune rancune n'est permise si le Xeer a réparé les délits*).

Ici, il y a la reconnaissance que le conflit existe dans toute société aussi égalitaire et harmonieuse soit-elle. Il est au centre même de la société, d'où l'existence de la loi. S'il y a eu meurtre, le prix du sang (bogol) est exigé. S'il y a eu coups et blessures sur des personnes, le dédommagement (buulo) est payé. Mais en aucun cas, un dommage, un délit réparé ne doit engendrer la rancune et le désir de vengeance. Ceci rejoint ce que nous disions dans l'introduction à savoir que le pardon est une vertu conseillée chez les Issas.

**7. Ciise marti mahay, magan malahaa.** (*Les Issas peuvent avoir des hôtes, mais jamais des protégés ou des assistés*). Comment comprendre cet article ? Les Issas donnent volontiers l'hospitalité. C'est même une obligation que le Xeer a fixé car un Issa peut porter plainte contre un autre pour « non-hospitalité flagrante ». Mais, le Xeer interdit que les Issas acceptent ou imposent la vassalité à d'autres tribus. Ils n'ont d'engagements à prendre qu'envers leurs propres tribus et refusent que d'autres vivent parmi eux ou sous leur protection. Ceci nous fait remonter au sens étymologique du Xeer. Sa fonction était de les distinguer des autres, de tous ceux qui ne sont pas dans la confédération Issa, pour mieux renforcer leur unité.

« L'étranger » est accepté dans le cadre du protocole de l'hospitalité exigée par la dureté de la nature dans laquelle évoluent ces nomades. Mais, aucune autre obligation ne le lie aux Issas. En cas de conflit, de litige entre un Issa et quelqu'un d'un autre clan ou d'un autre ethnie, seules, certaines tribus sont habilitées à intervenir pour discuter avec l'« autre ».

**8. Ciise sadexba u dhax ah : dhulka, martida, iyo ogaaska.** (*Les Issas possèdent trois choses en commun : la terre (les pâturages), l'hôte (hospitalité) et l'ogaas (le Xeer)*).

Droit absolu de chacun d'utiliser la terre qui n'appartient à personne. Un hôte, pendant son séjour chez ceux qui l'ont accueilli, ne peut plus être revendiqué par sa propre tribu. Par contre, lui a le droit absolu de se faire inviter par n'importe quelle tribu de son choix. En réalité, il est pris en charge par le premier campement qu'il rencontre.

Les Issas ont enfin en commun leur Ogass, leur roi. <sup>134</sup>»

Les rapports qu'entretiennent Afar et Somali-Issa ont longtemps été perçus à travers des clichés approximatifs et l'administration a attisé leurs divisions sur lesquels elle s'est établie sur le territoire. Leur hostilité réciproque, est ni plus ni moins de celles qui opposent à l'accoutumée des peuples voisins dans un environnement des pasteurs nomades, mais elle est récente. « La première indication des relations conflictuelles entre Debné (confédérations

---

<sup>134</sup> Ali Moussa Iyé, *le xeer Issa*, revue science et environnements du cerd, n4

*des tribus afar du sud de Djibouti) et Issas remonte en 1866 »<sup>135</sup>. Elle est devenu plus delicate depuis la création de Djibouti, puis la création de Dikkil. Elle ne doit pas faire oublier les nombreuses coalitions afar-somali formées au détriment de leurs confrères respectifs. Rochet d'Héricourt qu'Afar et Issa baissent ensemble à Arabdora bien que leur territoire soit à « trois lieu au sud<sup>136</sup> » elle ne doit pas davantage occulter les guerres continuelles qui opposent par exemple les Issas aux Gadabursi ou les Afar de l'Awsa à ceux de Tadjoura, mise à sac en 1866 par les 'Assahyamara Modaytos à titre de représailles. Il serait tout aussi trompeur de ne pas évoquer les relations de commerce ou de passage qui existent entre les deux peuples. Les villes de Errer<sup>137</sup> par exemple, située en territoire afar, sont un terrain neutre sur la frontière avec les Issa et les Oromo. L'explorateur Jules Borelli observe que « Tous s'y rencontrent et opèrent leurs transactions... Les routes de Zeyla et de Tadjoura se rejoignent ici ; une troisième conduit à Harar ; la rencontre de ces voies de communication et l'avantage d'une eau permanente ont donné à Errer une importance relative. »<sup>138</sup> Dans un tel milieu, à la fois rude et disparate, il est naturel que des communautés se côtoient et vivent en harmonie. Borelli en était étonné. Toutefois, l'individu, au travers de l'arbre généalogique, se rattache à l'ancêtre éponyme. « La généalogie constitue une véritable carte d'identité au sens où elle identifie mieux, authentifie l'individu »<sup>139</sup>. Quand deux nomades se rencontrent ils demandent de quel tribu est l'autre pour pouvoir déterminer ses origines ?*

Une caractéristique singulière, le monde somali peut être décrit comme une société où les tribus évoluent de manière juxtaposé, vivant les unes à côté des autres sans brassage et cohabitation, sauf dans des zones de contact. Tout se passe comme si les Issaqs et les Gadaboursis ne se mélangeaient pas. Aussi chaque tribu se localise t-elle dans une région donnée. Il faut par ailleurs remarquer qu'il n'y a pas de manifestations culturelles autre que la langue, qui transcendent ces ensembles tribaux. De ce fait, on rencontre autant de lois (xeer, disent les Somalis) qu'il y a de tribus. Néanmoins, les Somalis forment-ils sur le plan culturel et linguistique un ensemble plus ou moins homogène ? Et un chercheur Djiboutien d'origine Somali, Youssouf Karieh affirme que la somalie n'a jamais connue d'autorité supranationale. Que chaque clan avait un chef qu'on appelleit sultan, garad, boqor, Webber, Imam, Isim. Il

<sup>135</sup> Didier Morin, Dictionnaire historique afar, p.136

<sup>136</sup> Rochet d'H. Voyages p155 ;

<sup>137</sup> Errer mot afar qui veut signifie la monture que l'on met sur le chameau avant de la charger.

<sup>138</sup> Borelli J., 1890, *Ethiopie méridionale*. Journal de mon voyage aux pays Amhara, Oromo et Sidama, septembre 1885 à novembre 1888, Paris., p.77.

<sup>139</sup> Feu Chehem Daoud Chehem, entretien à Addis Abeba juin 2002

ajoute « à part quelques cités états qui ont apparus entre le Xème et le XIème l'absence d'institution supra clanique reste le fondement de l'organisation sociale chez les Somalis.<sup>140</sup> » dans le journal *Nouvelle d'Addis*.

Cependant les Afars sont voisins avec les Somalis Issas et musulmans, ils parlent deux langues couchitiques apparentées. Il ont aussi le même mode de vie de pasteurs nomade..

- 3. Des sociétés pasteurs-nomades et des caravaniers guerriers<sup>141</sup>

Afar et Somali ont en commun un mode de vie pastorale, une religion commune , et une langue couchitique voisine et avec la colonisation un territoire commun qu'est la CFS. Musulmans ils pratiquent leur foi avec une simplicité qui va de pair avec leur mode de vie. La langues Afar et somali ont un fond commun comme le latin, l'ait pour le français et italien. La richesse d'un nomade se calcule au nombre de ses troupeaux et de ses enfants. Sans son troupeau, il ne reste au nomade plus qu'à mendier ou à mourir de faim. On comprend que dans ces conditions le troupeau soit l'objet de tous ses soucis et de tous ses soins.

Etant donné le climat désertique du pays et la rareté des pluies, une de ses préoccupations constantes est la recherche du pâturage. Chameaux, bovins et petits ruminants n'ont pas les mêmes besoins. Alors que pour les bœufs un bon pâturage d'herbe est indispensable, les chameaux peuvent se contenter de feuilles d'épineux ou d'autres plantes, comme l'adaya ( dont on extrait la brosse à dent), bien connu pour sa couleur vert tendre et sa résistance a la sécheresse. D'autre part, certains terrains trop rocheux ne sont pas accessibles aux bœufs et peuvent par contre receler un pâturage de choix pour chèvres et moutons. Aussi le problème qui se pose au chef de campement a la recherche d'un pâturage est-il quelquefois complexe.

Dans le cadre de ses migrations saisonnières, il est constamment à l'affût de la pluie. A peine l'herbe a-t-elle eu le temps de pousser, que les premiers campements arrivent avec leurs troupeaux. Pendant quelques temps la région favorisée n'est qu'un immense campement. Mais sous l'action du soleil, la verdure disparaît vite, et, avec elle, les nomades, obligés de chercher leur subsistance ailleurs. Tous ses mouvements de transhumance se font suivant des règles déterminées, étroitement liées au cycle des pluies. Il s'agit ici de petite nomadisation avec des déplacements de l'ordre de cinquante à deux cent kilomètres au plus.

---

<sup>140</sup> Yousuf Karié, *Nouvelle d'Addis*, septembre octobre 2001

<sup>141</sup> Terme qu'utilise Ahmed Dini pour dire que ces caravaniers qui n'étaient pas à l'abri d'une attaque étaient aussi des guerriers.

A la saison des pluies, Debné et 'Adorassou du Cercle de Dikhil montent sur les plateaux voisins des Monts Dakka, Ounda (petit) et Kadda (grand) Gamarre, Dokoino, Babba Alou, et redescendent dans les plaines du Gobaad et du Hanle dès que les points d'eau de la montagne sont à sec et que le pâturage s'épuise. Quelquefois, la sécheresse est trop vive, et ils sont obligés d'envoyer leurs bœufs en Awsa et leurs moutons sur les montagnes d'Ayrorré, mais l'ampleur de ces mouvements reste impressionnante.

Si la nomadisation n'obéit à aucune règle stricte, un certain nombre d'usages établis sont toutefois rarement enfreints. C'est ainsi qu'il existe des sortes de réserves de pâturage, telle la zone comprise entre les oueds Dagadle et Gobaad, pendant deux à trois mois après les pluies ; par ailleurs, certaines tribus, fractions ou même familles ont des pâturage attitrés que d'autres ne peuvent utiliser sous peine de palabres et quelquefois de sanctions : à ce titre, le pâturage de la plaine d'Afassi dans les monts Dakka est par tradition réserve à la famille Arbahinto de la tribu Debne. Chez les Adorassou, il existe une sorte de partage du pays entre les grandes fractions Mirganto, Fadihitte, Illi Hamadou et Oumarto, qui ont l'habitude de nomadiser dans des secteurs différents, toujours les mêmes jusqu'aux abords de Djibouti.

Dans le nord, les Afars de la région des monts Mabla et d'Obock se déplacent entre la côte de la Mer Rouge et les plateaux du mont Moussa Ali, au nord de la frontière franco-éthiopienne. Le mont Mabla et le mont Moussa Ali offre des conditions de vie favorable aux troupeaux. Par contre les tribus afar du Goda (Songo-Goda) sont tributaires des conditions particulières que présente ce massif montagneux, au point de vue température et humidité, ont eu pour effet de créer chez les nomades qui l'habitent un mode de vie un peu différent. Dans le Goda existent de véritables petits villages d'une dizaine ou d'une quinzaine de campements (daboyta) et cases qu'on appelle (ar'gobba 'ari, maison des Ar'goubba<sup>142</sup>) construites en pierres sèches, situées près d'un point d'eau, et habitées pendant une bonne partie de l'année. Les pâturages pour les animaux se trouvent à proximité immédiate. Aussi est-il fréquent de voir des murettes ou des haies de branches d'épineux délimiter des terrains de pâturages, qui sont ainsi devenus par tradition propriété d'une famille ou d'une fraction. Nous sommes en présence ici d'une véritable propriété individuelle du sol, fait plutôt rare chez les nomades. Il est courant de voir des pâturages loués faire l'objet d'une redevance annuelle de locataire à propriétaire. Peut-on parler à leur propos des nomades ? Ils ne déplacent pas leur troupeaux qu'en période de sécheresse. Lorsqu'il fait trop froid sur les sommets du Goda ou que par

---

<sup>142</sup> Ces maisons qui ont la forme d'une case se rencontrent tout au long de la côte de Sagallou à Tadjoura, et dans le mont Goda.

suite de la sécheresse le pâturage s'épuise, les habitants désertent les villages avec leurs troupeaux pour quelques semaines ou quelques mois à la recherche d'un pâturage meilleur.

En pays issa, les principes de nomadisation sont les mêmes. Les campements suivent les pluies avec un retard suffisant pour permettre à l'herbe de pousser. Mais, comme chez les Afar, des tribus, des fractions et certaines familles ont leurs pâturages attitrés. Le pays issa est divisé en plusieurs zones de nomadisation qui sont pratiquement réservées chacune à un groupement de tribu et de fractions diverses portant un nom particulier.

Sur le territoire que nous étudions, on distingue quatre de ces groupements : les Djahmaggarato, le plus important, passent l'hiver, d'octobre à avril, sur les côtes du Golfe d'Aden, dans la région du Grand et du Petit Bara, pour monter en été avec leurs moutons, leurs bœufs et leurs chamelles sur les plateaux qui bordent le territoire au sud-ouest, monts Ayrorre, Oued Obono et la région de Hadagalla. Les Binindjog nomadisent sur les plateaux qui bordent la voie ferrée de Djibouti au plateau de Dikri, entre Hol-Hol et Daasbiyo, jusqu'au Somaliland Britannique. Ils passent l'hiver dans cette région et ne la quittent qu'au moment des fortes chaleurs de mai à août pour aller chercher un peu de fraîcheur et de pâturage dans la région d'Aïcha'a et de Sawer en Ethiopie. On appelle Assadjog, les Issa des régions de Daasbiyo, Ali Sabih, Dawanle, Adele, Assamo. Eux ne quittent pas la région et se contentent de se déplacer à l'intérieur de ce périmètre suivant les pluies qui sont ici réparties sur toute l'année. Enfin, les Qotondjog habitent la zone montagneuse qui s'étend au sud du Grand Bara, entre Ali Sabih et Dikhil. Ils se contentent, au moment de la grande chaleur, d'envoyer leurs chèvres et moutons vers Ayrorre et Oudale, au sud du Gobaad, pendant que leurs chamelles restent à brouter les épineux du pays Qotonjog. Les déplacements se font toujours par petites étapes et durent plusieurs jours. Le chef du campement ne décide de partir qu'après avoir eu des renseignements précis sur les pluies et les pâturages.

Ces sociétés ont eu des contacts avec la province de Choa, et c'est vers l'Ethiopie que vont débarquer les commerçants Européens par la ville de Tadjoura. Ce sont des pasteurs nomades mais aussi des caravaniers. À partir de Tadjoura ils forment des caravanes et partent vers le Choa. La caravane a été pendant longtemps le seul moyen de commerce avec l'arrière pays éthiopien ! Tous les trafics tant licites qu'illicites se faisaient par les caravanes. Seul persiste aujourd'hui encore quelques caravanes de sel du lac Assal. Tous les nomades Afar ou presque ont formé la caravane dans ce monde pastoral soit pour importer les produits du territoire, *l'or blanc*<sup>143</sup> vers l'Ethiopie, soit pour exporter de l'Ethiopie des produits comme

---

<sup>143</sup> Le sel. *L'or blanc* est le titre du livre de Dubois Colette Dubis, *l'or blanc de Djibouti*, Khartala, 2003

l'Ivoire. Les Européens qui sont arrivés dans le golfe de Tadjoura se sont intégrés dans ce circuit économique existant.

- **II : Les premiers contacts : atteindre l'Éthiopie via Tadjoura**

Nous insistons sur l'importance des voyageurs, commerçants, explorateurs, militaires, missionnaires, aventuriers, animés par la curiosité et qui ont fait comprendre par leurs écrits les moindres détails de cette région. Ces personnes dont nous allons décrire les itinéraires ont contribué délibérément à l'entreprise coloniale. Les représentants de la France s'intéressent depuis longtemps au golfe de Tadjoura. Puis c'est au XVII<sup>e</sup> siècle que de plus en plus de voyageurs, explorateurs, missionnaires vont débarquer à Tadjoura et de là, regagner l'Éthiopie. Dans cette entreprise il n'y a pas d'exception. Comment et dans quelles conditions cette première phase de connaissance du terrain de la corne de l'Afrique par les Européens en général et les Français en particulier s'est-elle déroulée?

- **1. Les voyageurs-précurseurs dès l'époque moderne**

Les projets français en direction de l'Éthiopie et particulièrement du golfe de Tadjoura existaient néanmoins depuis l'époque de Louis XIV. En effet dès 1710, M. De la Merveille accostant le golfe de Tadjourah trouve des bonnes dispositions du sultan Dini Mahammad à son égard. Ce premier voyageur français fait une description de la ville et du golfe de Tadjoura au Ministre de la Marine de Louis XIV. Ce sont là les toutes premières impressions. Plus de deux siècles plus tard de 1835 à 1837, les saints simoniens Combes et Tamisier ont été les premiers Français à parcourir le pays Afar et les hauts plateaux Abyssins. Puis entre 1837 et 1839, le docteur Aubert Roche et son compagnon d'expédition, Jules Nicolas Dufey, y ont également séjourné, avec des visées commerciales entre autres. En 1838, Dufey est le premier français et surtout le premier européen à parcourir la route du Choa à partir de Tadjoura.

Plus au nord, dans le pays Afar de Dankalie<sup>144</sup> la Compagnie Nanto-Bordelaise « achète »<sup>145</sup> en 1840 un terrain à 'iddi (au nord d'Asab) pour le compte de cette même société avant de finalement renoncer à ses projets et de se consacrer au Tigré. Théophile-

---

<sup>144</sup> COUBBA., A. *Les afars jusqu'au XV<sup>e</sup> siècle*, l'Harmattan 2004

<sup>145</sup> le Terme « acheter » ne traduit pas les droits coutumier afar en ce qui concerne les propriétés foncières Afar.

Charlemagne Lefebvre entre 1839 et 1843, Rochet d'Héricourt durant la même période, (ce dernier voyageur Français sur lequel nous reviendrons un peu plus loin a signé un traité avec le négus du Choa Sahlé Sellasié), Ferdinand de Lesseps<sup>146</sup> consul de France au Caire, et concepteur du canal de Suez, d'autres encore que nous avons cités plus haut se présentent, animés par leur idéalisme, et par une foi inébranlable dans « *la mission civilisatrice* » que la France doit accomplir dans cette région.

Au fond trois facteurs vont obliger la France à s'intéresser à la région : d'abord l'accroissement du nombre de ses ressortissants dans la région, ensuite le besoin immense de la main d'œuvre dans les « *Iles à sucre* »<sup>147</sup> (les propriétaires terriens de la Réunion et de Maurice en ont un besoin immense depuis l'abolition de l'esclavage en 1848 en France), et enfin le projet du canal de Suez de Ferdinand de Lesseps qui est en passe de se concrétiser. La France devant ces facteurs se décide alors à ouvrir deux postes consulaires en mer Rouge, le premier à Djeddah et le second à Massawa. Mais le voyage de Rochet puis celui d'Isenberg<sup>148</sup> est interrompu par le conflit interne entre les Afars 'Adohyamara, et 'Assahyamara pour le contrôle de la vallée de l'Awach, mais aussi par les troubles internes en Ethiopie. 'Adohyamara et 'Assahyamara sont deux grandes coalitions Afar (voir la carte page 67). La guerre qui va opposer ces deux coalitions sera terrible à tel point que les noms donnés aux cimetières rappellent aujourd'hui les dégâts occasionnés par ces combats internes (« *agira koubour* », en afar « cimetière des braves », près du village de Garbanaba, dans le mont Mabla). Mon arrière grand père Mahammad Ali dit 'Ado Mahamad y a laissé sa vie (ayant été confondu avec Mahammadé le chef de guerre sorcier<sup>149</sup> des 'Adohyamara à We'ima) comme beaucoup d'Afars 'Adohyamara. Cette guerre va empêcher la venue des nouveaux voyageurs Européens dans la région de Tadjoura et d'Obock. Lorsque un accord définitif est trouvé entre les deux coalitions en 1855, à Ayrota, dans le Hanlé débarque un nouveau voyageur.

Vingt deux ans après Rochet c'est le jeune français Henri Lambert qui arrive. Avec l'amitié et la complicité d'Abu-bakr Pacha, Lambert facilitera l'installation d'un comptoir Français à Obock sur les conseils de Ferdinand de Lesseps. Son assassinat au large de l'île Moucha par les hommes du Somali Ali Charmarké servit de prétexte pour la signature du traité de Paris 1862 signé entre le représentant du sultan de Rahayto et la France. C'est suite

---

<sup>146</sup> Ferdinand de Lesseps passe pour avoir monté la région Obock comme étant stratégique aux autres explorateurs, voyageurs de la région et à l'état français (source Amed Dini) .

<sup>147</sup> Particulièrement dans les îles de l'océan indien.

<sup>148</sup> Isenberg est un voyageur Allemand

<sup>149</sup> Aden Mohamed, *Roblek-Kamil*, l'harmattan, Paris 2006, 247pages.



aux propositions d'Abu-Bakr faites à l'amiral Fleuriot de Langles après l'assassinat de Lambert que le représentant « *des sultans de Tadjourah, de Rahayto, et de Gobaad est invité à Paris par Napoléon III* »<sup>150</sup>. Par cet acte, la France s'adresse aux Anglais et aux Italiens pour qu'ils cessent toute revendication sur les sultanats Afar du sud. Ce traité porte sur l'établissement d'une escale d'approvisionnement pour les navires français, sur la route de Madagascar et de l'Indochine. L'Egypte conteste ce traité. Elle agira par la suite pour annexer l'Awsa à partir de Tadjoura.

Dans un premier temps nous verrons les voyageurs, les missionnaires, les aventuriers qui ont sillonné et préparé directement le terrain à ce traité. Quelles furent les circonstances favorables ayant justifiées à l'époque les expéditions des voyageurs français dans la région, quelles sont les circonstances décisives ayant entraîné ce traité ? D'autre part, vu du côté Afar que stipule ce traité, sa traduction française ou arabe sont différentes. Quelle version est-elle conforme à la tradition afar ? Quelles versions de ce traité seraient le plus objectives ? Celui des français qui « *est censé faire seul foi* »<sup>151</sup> ? Où Celui en arabe ? Ou les attitudes des autochtones déjà mentionnés par Borelli, reprises par feu Ahmed Dini Ahmed, dans son interview<sup>152</sup> donné à Ai Coubba ? Dans quelles contextes continentales régionales et locales ce traité a-t-il été signé ? Quels événements l'ont favorisés ? Quelle doctrine sous-tend la colonisation française ?

## • 2. *En France au XIXème siècle, un contexte favorable à l'exploration*

La géographie est une discipline qui a beaucoup servi dans la conquête de l'Afrique mais aussi dans celle de cette région. En effet l'établissement français à Obock ne relève pas d'une conquête militaire. Elle est le fruit des explorations géographiques ayant débouché suite à un événement tragique (assassinat d'un consul français à Aden au large de l'île Moucha) à un traité de paix et coopération. Le traité de paix d'amitié et de coopération va permettre aux voyageurs français de faire leurs commerces avec l'Ethiopie par Tadjoura en respectant les lois des tous les sultanats qu'ils traversent. En effet les grandes conquêtes coloniales françaises ont été mises en place par un régime Républicain, par des hommes qui se voulaient héritiers des valeurs de la Révolution française de 1789. Ils justifiaient la colonisation des peuples par la nécessité de répandre les Droits de l'Homme et de détruire le régime des

---

<sup>150</sup> Version française du traité de 1862 signé à Paris .

<sup>151</sup> Voir plus loin dans le « le traité de Paris » qui stipule que la version française doit faire seul foi.

<sup>152</sup> Coubba., A.Ahmed Dini et la politique à Djibouti, l'Harmattan, Paris 1998

potentats sanguinaires. A l'époque, la presse répandait dans le public cette idéologie coloniale. La quasi-totalité des écrivains se faisaient partisans acharnés de la colonisation.

Ainsi Victor Hugo prononça ce discours où il exalte sans détour la colonisation par les puissances coloniales européennes, le 18 mai 1879, à l'occasion d'un banquet commémoratif de l'Abolition de l'Esclavage de 1848, en compagnie de Shloelcher : *"Au XVIII<sup>e</sup> siècle, le blanc a fait du noir un homme ; au XX<sup>e</sup> siècle, l'Europe fera de l'Afrique un monde (...) Dieu offre l'Afrique à l'Europe. Prenez-là. Là où les rois apporteraient la guerre, apportez la concorde."*<sup>153</sup> Bien avant Victor Hugo, dans son cours sur la philosophie de l'Histoire, en 1830, Hegel déclarait ceci : *« l'Afrique n'est pas une partie historique du monde. Elle n'a pas de mouvement, de développement à montrer, de mouvements historiques en elle. »*<sup>154</sup> Dans l'esprit de l'époque, la colonisation était une nécessité commerciale, un devoir historique, une mission noble que devraient relever les missionnaires européens en Afrique.

Durant ces années-là, de nombreux milieux cultivés se prirent d'engouement pour les récits de voyageurs et d'explorateurs qui leur permettaient de « découvrir » des contrées lointaines jusque-là inconnues : Leurs climats, leurs paysages si différents et si sauvages de ceux de l'Europe, les comportements des peuples aux mœurs étranges qui les habitaient excitaient la curiosité des lecteurs et lectrices européennes. La Société de Géographie de France, fondée à Paris en 1821, publiait régulièrement des « bulletins » riches d'informations inédites, organisait des centaines de conférences et encourageait de nombreuses explorations. Des magazines, *L'illustration*, *le Monde Illustré*, *le Tour du Monde*, abondamment pourvus de dessin et des croquis, mirent ces connaissances géographiques nouvelles à la portée d'un large public, stimulant son goût d'exotisme et du dépaysement. C'est dans ce contexte général à tout point de vue favorable à la conquête coloniale que l'Afrique et particulièrement le golfe de Tadjoura a vu débarquer « des voyageurs aux semelles de vent »<sup>155</sup>. En effet « *Le sens du voyage colonial est avant tout commercial* »<sup>156</sup>. « *Les missions civilisatrices* » est un prétexte.

En France, une œuvre, dont l'influence fut considérable, domina la pensée coloniale : le livre d'un jeune professeur au collège, Paul Beaulieu, intitulé *De la colonisation chez les peuples modernes*<sup>157</sup>, paru en 1874. Dans ce livre, après avoir affirmé, à son tour, comme

---

<sup>153</sup> Victor Hugot ne passe pas pour un colonialiste mais exprime le point de vue général sur la conquête de l'Afrique. « *Discours sur l'Afrique* » op.cité.vol.Politique

<sup>154</sup> Hegel, *Cours sur la philosophie politique*, op cité.

<sup>155</sup> Nom donné à Arthur Rimbaud par un romancier Jean-Pierre Diehl dans son livre *le regard colonial*, Régines Desforges, Paris,1985

<sup>156</sup> Albert Memi portrait du colonisé p5

<sup>157</sup> Pierre Biarnès, *les français en Afrique Noire*, , Armand Colin, PARIS pp65 1987

allant de soi la nécessité de l'expansion coloniale, Leroy Beaulieu se faisait l'avocat méthodique des colonies de capitaux, promises selon lui à un très grand avenir, et qu'il opposait aux colonies de peuplement.

Les sociétés de Géographie furent influentes à leur tour. « *La découverte de l'Amérique, les explorations persévérantes de l'intérieur de l'Afrique, la recherche d'un passage vers le pôle Nord ont eu, en outre un but scientifique, un objet politique et commercial* », déclarait, en 1874, le président de la société de géographie parisienne, le vice-amiral de la Roncière Le Noury. Il rajoutait l'année suivante, en présence du Président de la République, le maréchal Mac Mahon : « *La Providence nous a dicté l'obligation de connaître la Terre et d'en faire la conquête*". Son homologue de la Société de Valenciennes renchérisait : "*Obligé à une grande réserve en Europe, la France doit de se tourner vers les colonies. (...) Pour rester une grande nation ou pour en devenir une, un peuple doit coloniser* » La coloniasation est vu comme un devoir divin, une obligation, une nécessité vitale..

Les idées de ces « *géographes* » rejoignaient celle de plusieurs ingénieurs, qui, jaloux de la gloire qu'avait valu à Lesseps le creusement du Canal de Suez, rêvaient à leur tour de « *travaux de Romains* ». Elles étaient, d'autre part, reprises par tous les publicistes, journalistes, écrivains et hommes politiques. Le journaliste Gabriel Charme rappelait dans un journal de débats que « *nous ne devons pas oublier que la France a d'autres frontières que les Vosges* ». L'abbé Raboisson dans ses Etudes sur les colonies et la colonisation au regard de la France assurait « *qu'il n'y avait jamais eu de grande puissance sans grandes colonies* ».158 La colonisation était considéré comme symbole de puissance même par les hommes d'églises.

Dans l'esprit général de l'époque, tout cela finissait par constituer un corps de doctrine de plus en plus cohérent, qui allait servir de fondement intellectuel à l'impérialisme colonial français jusqu'au milieu du siècle suivant. Malgré les combats menés par quelques hommes qui craignaient que l'expansion outre-mer ne détourne les énergies françaises d'une revanche sur l'Allemagne (la reconquête de l'Alsace et la Lorraine), ces idées coloniales s'épanouissaient à présent sur un terrain très favorable, celui d'un nationalisme de plus en plus exalté et populaire.

---

<sup>158</sup> Cité dans Les français en Afrique noire

La plupart des villes de province possédaient ainsi leur « société » de géographie. A Paris où la société de Géographie est la doyenne d'un grand nombre d'institution du même type, une Société des Etudes Coloniales et Maritimes a également été fondée en juin 1876. Dans l'article 2 de ses statuts, on peut lire que cette « *Société est instituée pour étudier et faire connaître tous éléments de commerce et d'industrie françaises et, en général, tous les pays où nos nationaux peuvent avoir à s'établir ou à commercer.* »<sup>159</sup> Cette société jouera un rôle unique dans l'implantation française à Obock.

Le recrutement dans ces sociétés se fait uniquement dans les milieux des officiers et des troupes de marine, des expatriés, des négociants et des armateurs auxquels se joignent des explorateurs, voyageurs ou journalistes ainsi que quelques sénateurs et députés aussi. Des noms célèbres figurent parmi ses quelque six cents sociétaires, Brière de Lisle, Lesseps, Brazza, Fleuriot de Langle farouches partisans de la colonisation d'Obock, vice-amiral à la retraite. Les moyens d'action de la société sur le public sont nombreux. Son audience s'accroît surtout grâce aux échanges avec les mêmes types de société, aux articles publiés dans les journaux, aux livres régulièrement publiés, aux comptes rendus des travaux et des conférences ;

A partir de 1878, la Société des Etudes Coloniales et Maritimes jouera une importante dans l'histoire d'Obock notamment grâce à l'appui financier qu'elle apportera aux voyageurs et missionnaires comme Paul Soleillet, Denis de Rivoyre et à bien d'autres. C'est cette Société des Etudes Coloniales et Maritimes qui, la première s'occupe du dossier d'Obock et s'active pour que cette ville de la Corne de l'Afrique devienne un comptoir Français. Signe du destin l'abbé Durand prononçant le premier discours de l'institution rappelle que Louis XIV avait déjà jeté les bases d'une colonisation dans le golfe de Tadjourah faisant référence au premier français venu à Tadjourah dès le XVIème de Tadjoura.

En effet le premier français à avoir mis le pied à Tadjourah, date du 27 décembre 1709. En effet après plusieurs escales à Aden, les vaisseaux commerciaux Français guidés par des pilotes Arabes de la Mer Rouge faisaient route vers le golfe de Tadjourah. Le 3 janvier 1710, en passant entre l'île de Moucha et la côte de Tadjourah, ils entrèrent dans la

---

<sup>159</sup> Société des Etudes Coloniales et Maritimes, article 2, 1876

baie de Tadjoura. Une grande barque à bord de laquelle se trouvait un envoyé du Sultan de Tadjourah, Mohamed Dini allait devant eux. Cet émissaire leur adressait la lettre de protection , au nom du roi d'Adal et de Zeila: « *Nous vous faisons savoir que vous avez sûreté et garantie entièrement dans ce port de Tadjourah pour faire l'eau et le bois, et nous vous donnerons un raban pour vous introduire dans la ville où vous désirez descendre. Si vous voulez aller au port de Zeila c'est le plus proche du point où vous étiez actuellement. Nous sommes des gens de bonne foi et nous croyons en Dieu et en son prophète. Vous avez la sûreté de Dieu et la sûreté de sultan Mohamed, fils du sultan Dini* »<sup>160</sup>. le 6 janvier 1710 a été signé le traité d'amitié commerciale entre le sultan Mahammad Dini et le capitaine De La Merveille, commandant des navires français. Le sultan s'engage à faire entreposer à Tadjoura le café importé d'Ethiopie avec des chameaux et à ne le vendre qu'aux Français<sup>161</sup>. Le capitaine de la Merveille s'engage de son côté à verser 3% des droits de douane sur toutes les marchandises achetées et embarquées au port de Tadjourah.

Le capitaine de la Merveille a passé quelques jours à Tadjourah où il rédigea pour Jérôme Pontchartrain, ministre de la marine de Louis XIV, un rapport où il s'exprimait ainsi : « *Je ne quitterai pas le golfe de Tadjourah sans avoir quelques regrets à cause de la beauté du pays et des connaissances utiles au commerce que l'on aurait pu tirer de ce lieu-là. Et dont il me semble que ni les voyageurs, ni les gens de mer n'ont point encore parlé.* »<sup>162</sup>. Telles furent les circonstances de la première apparition de la flotte Française dans le golfe de Tadjoura où deux siècles plus tard d'autres expéditions prendront le relais comme l'a rappelé l'abbé Durand dans son discours. Les autres missionnaires vont arriver plus deux siècles après M. de la Merveille. Les autres voyageurs sont-ils venus à sa trace ?

### ● **3. Relancer l'exploration de la Corne de l'Afrique dans les années 1850**

Plus de deux siècles et demi après De la Merveille, est signé le traité de Paris en mai 1862 entre « *les représentants du sultan de Raheita, agissant aux noms des sultans de*

<sup>160</sup> Rocque Jean (de la), *Voyage de l'Arabie heureuse par l'océan oriental et la mer Rouge*, 1708-1710, Chuguiet et A. Cailleau, p.69

<sup>161</sup> Depuis le milieu du XV<sup>ème</sup>, les marchands vénitiens et français achetaient en Turquie le café Abyssin qui revenait cher. Les compagnies anglaises et hollandaises ont été les premières à ouvrir les comptoirs à Moka, à la fin du XVII<sup>ème</sup> siècle.

<sup>162</sup> Roque Jean (de la), *Voyage de l'Arabie heureuse par l'océan oriental et le détroit de la mer Rouge*, 1708-1710, C.Hugier et A.Cailleau, 1715, p.70 à 75.

*Tadjourah, et de Gooba'ad* »<sup>163</sup>. Quelles relations tissées antérieurement, l'ont favorisés ? Quels sont les facteurs qui expliquent l'intérêt porté à cette lointaine colonie par la France à travers ses les aventuriers, ses marchands, et ses missionnaires ? Quelles sont les préoccupations de ces individus ? L'existence de l'Éthiopie, le « *mythique empire du prêtre Jean* »<sup>164</sup>, première puissance chrétienne en Afrique noire entouré par des royaumes musulmans menaçants et puissants sur la côte de la mer Rouge. L'Éthiopie avec un riche potentiel économique éveillait les appétits des puissances européennes. Aventuriers commerçants, missionnaires ou des négociants voyageurs envisageaient de mettre en valeur l'Éthiopie et de développer les produits qui faisaient sa renommée à savoir l'or, l'encens, l'ivoire la myrrhe, le musc....

Les ports de Tadjourah<sup>165</sup> (transcription française de l'appellation Afar Tagorri<sup>166</sup>) d'Obock en Afar « *Hayyu* »<sup>167</sup> (vrai nom d'Obock) de Massawa, de Zeyla, Bulhar, de Berbera, étaient les seuls et les plus anciennes villes, les seuls centres commerciaux du pays, habités par des commerçants susceptibles de faciliter le commerce avec l'Abyssinie. Points de départ des caravanes vers l'Abyssinie ces places fortes commerciales seront les passages obligés des aventuriers européens. C'étaient donc les passages obligés des premiers voyageurs qui y séjournèrent, en partance vers la région abyssine de Choa enclavée, réputée être riche. Des nouvelles colonies seront créées de toutes pièces le long de la côte de la mer rouge pour pénétrer dans les hautes terres d'Abyssinie, tout au long du XIX<sup>ème</sup> siècle.

Les souverains Abyssins encourageaient de leur côté les vellétés de ces aventuriers chrétiens, et émissaires des nations d'Occident susceptibles de les aider et de les soutenir matériellement et financièrement pour le développement de l'Éthiopie mais aussi éventuellement contre leurs voisins musulmans de la côte. Les préoccupations commerciales vont tenir, dès le départ, et par la suite, lieu des voyages coloniaux dans la région justifiées et accentuées par le voisinage prestigieux du mythique empire d'Éthiopie. L'un des premiers négociants, Jean Nicolas Dufey, ancien officier, devenu commerçant en Égypte, arriva à Tadjourah en 1838. Après un voyage au départ de Massawa, il regagne la côte venant

---

<sup>163</sup> Version française du traité qui affirme que c'est le représentant des sultans qui a signé l'accord à Paris en 1862 est démenti.

<sup>164</sup> Le mythe de l'empire du prêtre Jean va jouer un rôle presque essentielle dans les relations entre les voyageurs européens et l'Abyssinie.

<sup>165</sup> Tadjourah est la ville la plus ancienne dans la corne de l'Afrique

<sup>166</sup> Voir l'entretien 6 annexe 2

<sup>167</sup> Hayyu signifie richesse en Afar.

d'Ankober dans le haut plateau Choan. Après 43 jours de marche (6 août-19 septembre 1838). Aubert Roche qui vivra jusqu'en 1871 lui a rendu un hommage ému, dans une communication faite à la société de géographie de Paris »<sup>168</sup> en ces termes : « *Il se mit en route le 6 août 1838, marchant à l'est, la montre et la boussole à la main, écrivant et notant tout ce qu'il voyait. Pendant 43 jours, il a traversé un pays sans villes, ni villages, ne rencontrant que des camps et des tribus nomades des sauvages Adels*<sup>169</sup> *qui le menaçaient et le firent beaucoup souffrir. Enfin il arriva le 19 novembre à Tadjourah, situé sur la mer Rouge (...) puis il se redirigea sur le petit port de Rahaita et s'embarqua pour Moka.* »<sup>170</sup>. Dufey est le premier à accomplir ce trajet. Il forma le projet en compagnie de Louis Aubert-Roche de conclure des traités de commerce avec les Tadjourates<sup>171</sup> et le « ras »<sup>172</sup> (chef) abyssin. Ses tentatives la première du genre, « *prêt de se concrétiser a finalement échoué, faute des appuis nécessaires dans les milieux français et de la pusillanimité naturelle aux négociants de notre nation qu'on dit si aventureux* »<sup>173</sup>. Dufey fait parvenir six gros cahier de notes à son compagnon revenu en France dès 1838. Il mourut en 1839, au retour d'un long périple à travers le pays Afar, l'Abyssinie et le Yémen, et il laissa des manuscrits à son ami qui servirent à ses compatriotes qui le précédèrent. Ses manuscrits n'ont jamais été publiés. Consignés minutieusement dans ses itinéraires notés heure par heure de marche et comportant les stations de caravanes, ainsi que tous les endroits de halte où l'on trouve des vivres, de l'eau, et de fourrages, ces manuscrits ont profité à Combes et Rochet d'Héricourt.

Le principal obstacle au développement des relations commerciales avec « *l'empire du prêtre Jean* » était la liaison avec la côte habitée par les musulmans. Toute la détermination des pionniers européens du XIX<sup>ème</sup> siècle consistera alors à créer des courants commerciaux nouveaux à ouvrir des failles dans les côtes musulmanes, qui détenaient en même temps le monopole des opérations commerciales avec l'Abyssinie et les restes du monde. Pour passer par les villes des côtes il fallait payer des taxes douanières aux sultans de Tadjourah, d'Awsa, au pacha de Massawa, de Zeyla de Baylul qui garantissaient la sécurité des caravanes. Chaque port avait le privilège et le monopole de la desserte d'une portion du territoire bien délimité de l'arrière pays. Les populations de l'intérieur Afar et Somalis assuraient moyennant des redevances la sécurité, et la conduite des caravanes.

<sup>168</sup> Aubert Roche (L.). Bull. de la soc. de géog. de Paris, t13, 1840.

<sup>169</sup> Par Adel il entend Afar

<sup>170</sup> Aubert-Roche (L.). *Voyage* idem. p286.

<sup>171</sup> Habitants de Tadjourah

<sup>172</sup> Mot d'origine arabe qui signifie la tête et qui désigne le chef

<sup>173</sup> Dufey J.N et Aubert Roche Louis Remy, t1.

Un voyageur britannique Lord Valentia publia la première étude concernant les possibilités de développement du commerce avec l’Ethiopie. Le seul moyen des liaisons sûrs entre la côte et l’Abyssinie consistait à établir un port sous contrôle européen comme l’île de la baie de Zulla, sous l’autorité du naïb turc de Massawa-arkiko. Cependant la Grande Bretagne abandonna le projet Valentia. Le gouvernement de Londres était plus intéressé par l’autre rive de la mer rouge, Aden où un dépôt de charbon fut établi par sa majesté en 1829, et la ville d’Aden fut occupée militairement en 1839.

Au moment même où l’Angleterre occupait Aden, le 4 juin 1839, Charles François-Xavier Rochet, dit d’Héricourt<sup>174</sup>, né à Héricourt le 11 septembre 1802, commerçant lui aussi, se trouvait à Tadjourah. Il effectue son premier voyage « *au profit de la science et peut-être au profit de sa patrie et de la civilisation* »<sup>175</sup>. Ce voyage avait, pour lui, « *la dimension de la vie* »<sup>176</sup>. De ces voyages, il tira une grande fierté, la publication d’un premier livre sur le pays d’Adal : « *il n'existe aucune relation antérieure à la mienne sur la partie du pays d'Adel que j'ai traversée. Je suis le premier à indiquer la topographie de ses déserts.* »<sup>177</sup>, Préfaçait-il son premier livre. Lors de ce premier voyage il rencontre lo’oyta Arbahim, sultan des Debné qui sera l’un des signataires du traité de 1862.

L’année 1841, voit les voyageurs se succéder à Tadjourah. Edmond Combes avec Maurice Tamisier, revient enquêter sur les diverses possibilités commerciales des ports de la mer Rouge. Il signale l’important marché d’esclave galla<sup>178</sup> de deux sexes qui se tient à Tadjourah à destination de l’Arabie. Ce marché intéresse-t-il les Européens ? Au même moment les frères d’Abbadie séjournent à Tadjourah pour tenter de gagner le Choa mais ils sont contrecarrés dans leur projet par l’influence grandissante de l’Angleterre auprès du sultan de Tadjourah. Rentré en France Arnault d’Abbadie publiera en 1868 le premier tome de ses mémoires dans lequel il évoque le « *caravansérail* » qui se tient « *au fond de la baie magnifique* »<sup>179</sup> de Tadjourah.

---

<sup>174</sup> Du nom de sa ville natale, en haute Saône.

<sup>175</sup> Aubry Marie Christine, Djibouti l’ignoré, L’Harmattan, Paris, p.24

<sup>176</sup> Ibidem

<sup>177</sup> ROCHET, H, *Voyages sur la côte orientale de la Mer rouge, dans le pays d’Adal et le royaume de Choa*, 1846, p.61

<sup>178</sup> Les Gallas peuple actuellement majoritaire d’Ethiopie refusent cette appellation et se nomme Oromo.

<sup>179</sup> Abbadie Arnault (d’), 12 ans de séjour dans la haute Éthiopie, Hachette, 1868.



Rochet d'Héricourt fit un second voyage en 1842-1843, non pas en tant que naturaliste mais en tant que chargé de mission de la France auprès du roi Sahlé Selassié. Mal reçu par le sultan, conseillé par les Anglais il écrit : « *Lorsqu'un étranger arrive à toujourrah, on le conduit sur-le-champ auprès du sultan. En digne musulman, le sultan fit, avant toute chose apporter le café, et la conversation ne tarda pas à s'engager. Ce petit chef, dont la puissance est bien loin de répondre au titre pompeux qu'il affecte de prendre, m'accabla des questions sur les buts de mon voyage et me fit mille objections...* »<sup>180</sup>. Mais le destin fait qu'il rencontra un certain mohamed chehem « *qui répond sur sa tête qu'il m'arrivera aucun désagrément...le sultan de Toujourra n'a aucun droit sur le hameau d'Ambabo.* »<sup>181</sup>. Il soigna mahammad d'une plaie à la jambe. Celui-ci l'invite à Ambabo où il attend le retour du courrier qu'il a fait parvenir au roi du Choa, Sahlé sellasié. Le père de Mohamed, Ibrahim chehem arrive du Choa avec deux lettres, l'une pour Rochet, l'autre pour le sultan de Tadjourah à qui il demande de laisser Rochet poursuivre son chemin vers le Choa. D'abord Rochet fait la connaissance d'Ibrahim Chehem père du futur Abu-bakr Ibrahim Pacha de Zeyla, près de Rahayto au nord d'Obock, dans le sultanat de Rahayto. Avant de le retrouver plu tard à Ambabo à quelques kilomètres au nord de Tadjoura. Rochet évoque le premier ici une coutume afar, *le bilu* ou la loi du talion lorsqu'il y a meurtre d'une personne qui entraîne la vengeance ou l'exil forcé dans le cas de l'hôte de Rochet en l'occurrence Ibrahim Chehem: « *Mon hôte Ibrahim Chème, est le fondateur de la future ville d'Ambabo.... (Il) appartient à un clan différent de celui qui fournit à Toujourra la majorité de ses habitants. La plupart des habitants de Toujourra sont de la tribu des Adalis : Ibrahim Chème est celle des Hassobas. Il y a plusieurs années, il y a eu du sang versé entre ces deux tribus. Or entre Danakils le sang versé ne se pardonne pas ; un meurtre est le commencement d'une interminable série de vendetta : les parents du mort doivent le venger ; puis la solidarité de la vengeance s'étend de la famille à la tribu tout entière. Cette chaîne de la vengeance peut s'arrêter cependant, soit par le sacrifice du premier coupable, soit par un marché.... les deux familles s'entendent sur le prix du sang, et une valeur en toile, en bétail ou en argent efface le crime et éteint la vengeance. Il paraît pourtant qu'entre Ibrahim Chème et les Toujourri on ne pu arriver à un accord de cette nature ; Ibrahim quitta Tadjoura avec son fils et une quinzaine d'hommes de son clan et vint se construire une chaumière à Ambabo.* »<sup>182</sup> Mohamed Chehem est le frère d'Ibrahim père d'Aboubaker que nous verrons plus loin. Rochet porte un regard sur Ambabo plus indulgent que Tadjourah. Le

---

<sup>180</sup> ROCHET „H,Voyages sur la côte orientale de la Mer Rouge,dans le pays d'Adel et le royaume de Choa,1846,p90

<sup>181</sup> ibidem p.46

<sup>182</sup> ibidem pp.47

père Ibrahim était très lié avec Sahlé Sellasié puis son fils Hailé Malakot le roi du Choa, et son fils Aboubaker un grand ami de Yohannès puis de Ménélik futur roi du Choa. Rochet décrit Ambabo en ces termes : « *Il n'y a pas sur tout le littoral, de Suez à Guardafui, de plage plus belle, plus saine et plus fertile que celle de la baie d'Ambabo. Massaouah, Obock, Djibouti, Zeilah, sont des déserts en comparaison. Au-delà du sable qui borde la mer, sur une largeur de quatre kilomètre, s'étend la verdure la plus luxuriante. Au nord, des collines ombragées protègent la baie contre les vents impétueux. L'eau fraîche abonde ; il suffit de creuser à quelques mètres pour la trouver.* » Il continue : « *Il est étranger que les puissances européennes n'aient pas songé à cette baie plutôt que de choisir un Obock ou un Massaoua...* »<sup>183</sup>. Apparemment Rochet avait jeté son devolu sur Ambabo.

Signe prémonitoire il rencontre le père d'Aboubaker Ibrahim, futur Pacha de Zeyla, ami d'un nouveau arrivant français Henri Lambert et qui jouera par ses activités débordantes un rôle important dans la signature du traité de Paris.<sup>184</sup> Rochet signa un traité d'amitié et de commerce qui assurait à son pays l'accès en Abyssinie par le Golfe de Tadjourah. Ainsi Rochet séjourna encore au Choa et en rapporta un traité dont la teneur suit dans l'annexe. Mais le conflit sanglant entre 'Assahyamara et 'Adohyamara interne aux Afars mit un terme aux voyages en pays Afar et une interruption à l'exploration de l'Ethiopie par Tadjoura jusqu'en 1855, date d'une signature d'un accord entre les belligérants à Hanlé.

Il faut attendre le 13 octobre 1855<sup>185</sup> pour que le premier contact soit noué entre un nouveau commerçant français Henri Lambert et le dardar de Tadjourah, ad'allom Hummad<sup>186</sup> malade et vieillissant<sup>187</sup>. Quelques jours plu tard il rencontre Abu-bakr Pacha à Zeyla. Entre la rencontre de Lambert avec le Dardar de Tadjoura puis avec Abu-bakr Ibrahim Pacha (fils de Ibrahim Chehem qui rapporta une lettre de Sahlé sellassié à Rochet d'Héricourt et qui fut tué à Gafu en Awsa dans cette guerre interne) et la paix relative faite à Ayrota entre les deux coalitions 'Assahyamara et 'Adohyamara Afars à Hanlé, une vingtaine d'année s'est écoulée. C'est les écrits de Roche d'Héricourt qui oriente maintenant les arrivants après une parenthèse dû à un conflit sanglant qui pposa les Afars pour le contrôle de la riche vallée de l'Awash. Les afars vont se diviser en deux parties : les 'Adohyamaras et les 'Assahyamaras.

---

<sup>183</sup> Ibid., pp.48

<sup>184</sup> Ibid

<sup>185</sup> Ce voyage est concomitant de la tournée entreprise par l'Anglais Coghlan, sur la côte africaine de la mer Rouge.

<sup>186</sup> Mahamamad Mahamad dans l'ouvrage de Fontrier, intitulé Abou-bakr ibrahim marchands d'esclaves, qui reprend la dénomination de Rochet d'Héricourt, p75.

<sup>187</sup> Hummad fait reerence à ce sultan dans l'annexe entretien 6 qui changea le Dinkara

Ainsi le début de l'exploration française dans le golfe de Tadjourah se déroule dans un contexte des troubles internes entre deux grands groupes du peuple Afar dont nous venons de parler plus haut : les 'Adohyamara<sup>188</sup> qui veut dire littéralement « *ceux qui disent blanc* » et les 'Assahyamara<sup>189</sup> terme qui signifie « *ceux qui disent rouge* ». Nous en donnons les significations de ces termes dans la description du peuple afar au premier Chapitre de la première partie. Es-que ce conflit interne a-t-il eu des conséquences sur l'arrivée des voyageurs Français ? Pour comprendre, nous allons brièvement revenir à l'origine du sultanat d'Awsa, héritier du royaume d'Adal lui-même héritier du royaume d'Ifat<sup>190</sup>. Le siège du royaume d'adal<sup>191</sup> est transféré à Harar en 1525. Un coup d'état en 1529 est organisé par Ahmed Ibrahim dit Gouré (né probablement vers 1507) mort au combat contre les Abyssins en 1542.

---

<sup>188</sup> voir le deuxième chapitre sur les Afars

<sup>189</sup> Idem

<sup>190</sup> Voir Coubba A, *les Afars jusqu'au XVème siècle*, l'Harmattan, 2004

<sup>191</sup> Idem

- **Chapitre2. Des Etats souverains, maître de leur diplomatie et du commerce 1862-1884**

Après le traité de Paris l'indifférence de la France est totale vis-à-vis d'Obock. Pressent-elle une réaction hostile vu la souveraineté des sultanats et leurs indépendances ou a-t-elle d'autres préoccupations? En tout cas « *En dehors des employés qui enregistreraient le traité de 1862, personne n'honora l'endroit d'une minute d'attention* »<sup>192</sup>. Les français ont-ils tout simplement respectés la souveraineté des sultanats Afars ou n'avaient-ils pas les moyens de leurs ambitions après la défaite de Napoléon contre l'Allemagne en 1870? Quelles réactions suscita auprès du sultan d'Awsa Mahaamad Hanfadé ce traité dont il a été mis à l'écart? Ce traité traduit une réalité ou une interprétation française d'un traité sur lequel les versions divergent? D'autre part l'Etat Français sera absent de cette région jusqu'en 1884. Cette absence est-elle conforme aux traités signés ou signifie-t-elle que la France est plus préoccupée par d'autres objectifs ou par des problèmes internes? Les Egyptiens vont-ils profiter de cette absence pour annexer la région, tout comme les Italiens et l'Ethiopie de Yohannès puis de Ménélik en pleine expansion territoriale?

- I. L'ouverture diplomatique des sultanats Afar : la France un partenaire inédit

Devant les différentes menaces venant tant des Afars 'Assahyamaras que des égyptiens, et vu le contexte régional, et international de l'époque une alliance avec la France s'imposait aux yeux des sultans Adohyamaras pour protéger leurs souverainetés, leurs indépendances, leurs commerces, sans que cela porte atteinte à leurs souverainetés. En effet pour les sultans Afar la France apparaît plus proche de leurs intérêts, plus compréhensible envers eux que ne le sont les Anglais, les Egyptiens ou même les Italiens parce qu'ils connaissent mieux les ressortissants de ce pays, et que ces derniers respectaient les us et coutumes du pays quand ils traversent leurs sultanat. Dans quel contexte est signé ce traité avec la France et quelles sont les interprétations faites par les partenaires de ces accords signés à Paris? Comment les sociétés Afar ont-elles réagi face aux menaces tant internes qu'externes auxquelles elles feront face à partir de 1862? Voir ci-bas la ville de Tadjoura, Haenry Lambert et Aboubaker Ibrahim, à l'origine du traité de paix signé à Paris par Dini Ahmed Aboukaker représentant du sultan de Rahayto.

---

<sup>192</sup> *Djibouti in revue des Grands Lacs*, n°9, mai 1947, p46.

● **1. Le traité de paix et d'amitié de mars 1862 entre le sultan de Rahayto et la France : dans quel contexte ?**

Quels sont les contenus du traité de Paris ? Qui en sont les principaux signataires ? Quelles contestations soulèvent-ils ? Ce traité fondateur signé à Paris existe dans deux versions en arabe et en français. La version française<sup>193</sup> comporte les principales clauses (annexe1 traités d'Obock)<sup>194</sup>. Qui sont les signataires de ce traité ? Ont-ils le droit d'après la constitution Afar de signer les traités au nom du peuple habitant leur sultanat ? Ont-ils défendu le traité signé ou au contraire désavoué ? D'abord rectifions les noms des signataires de ce traité. En fait « *Dini ben sultan Hamed fils du feu sultan Mohamed* » est le sultan de Rahayto, Dini Mahamad Burhan. « *Hammed, fils de feu sultan Mohamed* » est Hummad Mahammad Mandaytu, fils du sultan décédé, le futur vizir de Hummad « Ad'allom » Mahammad, à introniser. « *Le vizir Mohammed, fils de sultan Hammed* » est Hummad « Ad'allom » Mahammad, seul signataire du traité, non encore sultan en titre, en raison du deuil conventionnel d'une année suivant la mort du sultan de Tadjoura Mahammad Mandaytu<sup>195</sup>, décédé le 9 mars 1862. « *L'émir El Hadj Aboubekr Ibrahim Chahm* » est Abu Bakr le Dawla de Zeyla.

Dini Hamad Obakar Chehem, A bord de la Somme, commandée par Fleuriot de Langle est « *le petit-cousin de Abu Bakr « Pacha* <sup>196</sup> », et non cousin du sultan de Tadjoura<sup>197</sup> vient à Paris où il est le seul pour signer le traité de cession au nom des sultans de Tadjoura et de Rahayto. Pourquoi les autres sultans n'étaient ils pas emmenés à bord de la Somme? C'est en leur absence et en leur nom que Dini Hamad Obakar signe le traité de Paris. Ensuite le terrain de la signature du traité n'est pas neutre c'est à Paris capitale de la France qu'il a eu lieu.

Dans le préambule il faut lire Dini Hamad Obakar chehem, et représentant du sultan de Tadjoura, Mahammad Mandaytu Hamad (décédé le 9 mars 1862). Le Sultan Diny Koullou Osman, est un mélange de nom. En effet le sultan de Rahayto Dini et le chef de la tribu Dammohoyta de Bori, Otban Hamad Kula sont confondus. Il faut noter que la version en

---

<sup>193</sup> Avec entre crochets les ratures de la copie CAOM, série Traités.

<sup>194</sup> Nous reproduisons ce traité tel que nous l'avons retrouvé dans les Archives d'Aix en Provence avec les ratures, les fautes mais aussi les ambiguïtés.

<sup>195</sup> Que Rochet d'Héricourt nomme Mohamed Ben Mohamed

<sup>196</sup> D'après Hummad Gaba, historien et linguiste Afar

<sup>197</sup> Oberlé., Ph., Huguot, *Djibouti des origines à nos jours*, Karthala, PP58 Paris 1985.

français mélange « *le sultan Dini* » et « *kulu Utman* » entraînant une confusion entre Dini et Kulu Utman<sup>198</sup> que certains mélangent écrivant « *Dini Kullu Utman* »<sup>199</sup>, Dini Mahamad Bourhan étant le sultan de Rahayto et Otban hamad étant le chef de la tribu Dammahoyta de Bori. Comment expliquer la présence du chef de la tribu Dammahoyta qui vit actuellement en Erythrée? Nous n'avons pas trouvé des réponses à cette question bien que nous l'ayons posé à plusieurs personnes. Mais la France a signé tellement des nombreux traités jamais appliqué sur le terrain que l'on peut considérer sa présence comme étant de circonstance. Mais de là à confondre les noms il y a manipulation. Ceci étant, son nom ne figure pas au bas du traité mais seulement dans le préambule. D'autres corrections nous ont paru nécessaire en vue de comprendre ce traité. Ainsi Aly Ibrahim Aboubekr Chahm, désigne Ali Arbahim Obakar Sehem, cousin germain de l'envoyé à Paris, Dini Hamad Obakar Sehem. Sultan Loeita est lo'oyta Arbahim (voir le deuxième chapitre de la première partie), le guide de Rochet d'Héricourt, lors de son premier voyage (1839), sultan des Debné du Goba'ad, mort à Tadjoura, vers 1866-67.

Le traité signé semble être écrit bien plus tard qu'en 1862, car l'article VII le trahit puisqu'il stipule que « *le cap Jiboutil* » n'existait pas au moment de la signature du traité. Ensuite Djibouti n'est pas un cap mais trois îlots appelés « *Gaboode* ». Cette référence au cap Djiboutil n'existe pas dans la version arabe. Enfin un article additionnel portant la même date que le Traité de Paris, seulement signé du commandant du Seignelay, prévoit que : « *Dans le cas où les rades, port ou mouillage d'Obock seraient reconnu impropre à la tenue des bâtiments d'un fort tonnage, Diny Ahmed, s'engage au nom du Cheikh Ali Ibrahim Aboubeker Chahm et des chefs désignés au traité, à céder au prix stipulé dans l'art.III, les ports, rade, et mouillage du Gubbet Kharab ou tous autres avec le territoire qui en dépend et sous toutes les conditions insérées au présent traité.* » Or cet article additionnel n'existe pas aussi dans la version Arabe.

Ce traité comporte des erreurs géographiques à l'article VII qui stipule que : que les français vont commercer avec « *l'intérieur du pays soit par terre soit par eau en remontant le cours des fleuves Amazo et Haouach* ». Or le fleuve Awash se trouve dans le sultanat d'Awsa. A notre connaissance nous ne savons pas où se trouve le fleuve Amazo. A notre analyse déjà ce traité n'est pas crédible car il porte en lui-même des contradictions et semble avoir évolué en fonction des intérêts recherchés par le ministère Français des colonies et semblent souffrir

<sup>198</sup> Oberlé Ph. Hugot. ,op cit. Karthala, P.58 Paris,1985.

<sup>199</sup> Idem

des méconnaissances de la réalité géographiques du territoire ce qui fait dire à juste titre feu Ahmed Dini que « *La version française de ce traité est complètement de mauvaise foi* »<sup>200</sup>. Ce traité sera dès le début dénoncé par le sultan de Rahayto.

- 2. Un traité ambigu ou des interprétations antinomiques

Quelle attitude va susciter ce traité ? Pour les Afars ce traité n'aliène pas leur souveraineté. Au contraire tous les commerçants français qui sont passés par leurs sultanats ont respecté leurs constitutions (Mad'a) et leur système d'administration sauf quelques exceptions qui ont payé cher leur conduite<sup>201</sup>, ayant enfreint la vie en société appelé le dinto en Afar. Il n'y a pas eu de cession de territoire et le consul à Aden tout comme Jules Borelli seront le premier à le signaler tout comme Léonce Lagarde lui-même dans son premier rapport appelé rapport Lagarde Conneau insistera sur l'indépendance de ces sultanats.

Dès le début la « cession » mentionnée de l'article III à VI sera contestée. Les articles III à VI qui font mention de cession de territoire ont fait l'objet de plusieurs contestations dès le départ par le sultan de Rahayto Dini Mahamad Burhan. Hier comme aujourd'hui les notables afars confirment qu'un territoire n'est pas achetable mais un bien commun et inaliénable. Et d'abord pourquoi le sultan de Rahayto ou comme l'affirme certains ouvrages<sup>202</sup> son « représentant » ont-ils signé le traité de 1862 et surtout dans quel but ? Les deux parties, afar et français poursuivent leurs objectifs diamétralement opposés car « *le but n'était pas de céder le pays au gouvernement français, mais d'obtenir sa protection surtout contre les Egyptiens. Il est utile de rappeler que la mer Rouge était dominée par l'Empire Ottoman. Lorsque les Turcs s'étaient retirés, les Egyptiens avaient repris le relèvement* »<sup>203</sup> déclare feu Ahmed Dini. Quel était l'objectif des Egyptiens qui menaçaient les sultanats Afar ? « *Ils envisageaient d'atteindre la source du Nil en Abyssinie en traversant le pays Afar. Rapidement les affrontements entre les garnisons égyptienne sur les côtes et les Afars se multiplièrent* »<sup>204</sup>. L'objectif des égyptiens était d'atteindre la source du Nil qui se trouverait en pays Afar. Le traité de Paris était perçu comme une protection contre les Egyptiens, mais aussi contre les Afars 'Assahyamara d'Awsa.

---

<sup>200</sup> ALI C., *AHMED DINI et la politique à Djibouti* l'Harmattan 1998 Paris p26

<sup>201</sup> On peut citer ici Barral Arnoux

<sup>202</sup> Philippe O. Pierre H. pp.65

<sup>203</sup> ALI, C. *Ahmed Dini et la politique à Djibouti*, l'Harmattan p 26

<sup>204</sup> Ibidem p26

Aujourd'hui on peut lire dans les manuels d'histoire à usage pour les petits écoliers, comme dans les livres d'Histoires que par ce traité de Paris les chefs Afar « cède » la plaine côtière qui s'étend de ras Ali à Doumeira et le mouillage d'Obock. Mais qui « cède » le territoire en vérité? Personne ne cède de territoire. Le comptoir d'Obok appartient à une fi'ma qu'on appelle *Koona 'eelih buda*, la confédération des cinq puits. Le cousin du sultan de Tadjoura ou le sultan de Rahayton'ont rien cédé et n'ont pas le droit de céder de territoire qui appartient à la tribu Tak'il. Ensuite le traité change le nom du sultan : « *Il s'appelle en vérité Dini Mohamed Bourhan et non Dini Ahmed son soi-disant représentant* »<sup>205</sup> affirme feu Ahmed Dini Ahmed ancien Premier Ministre de Djibouti.

D'autres sources confirment les propos d'Ahmed Dini : « *Lorsqu'en 1862 les Français crurent avoir acheté la région de Hayyou*<sup>206207</sup> (opulence en langue Afar) *sur l'estuaire de l'oued Oubouki, devenu Obock du fait de la déformation arabe, le sultan Dini Mohamed Bourhan était convaincu, pour sa part, de n'en avoir concédé que l'utilisation par les négociants français, contre une somme d'argent correspond à ce droit d'exclusivité* »<sup>208</sup>. Alors pourquoi avoir falsifié le nom du vrai signataire du traité? Monsieur Dini répond : « *plus tard les autorités françaises ont changé le titre du vrai signataire par celui du « représentant* »<sup>209</sup>. Pourquoi avoir inventé le nom d'Obock au lieu de « Hayyu » ? Un Afar à qui un représentant français demandait le nom de la ville lui donna le nom de l'oued ubuki qui la traverse. L'interprète Arabe traduisit ubuk ce qui donna en Français Obock. Pour les Afars Obock est le nom de l'oued qui traverse la ville de Hayyu.

D'autre part les termes du traité sont fausses et ont soulevé un soulèvement parmi les sujets du sultan de Rahaya : « *Cession du territoire* »<sup>210</sup> est un terme qui n'existe pas dans les droits fonciers Afar. Car un territoire est avant tout un « *Wano* », c'est-à-dire propriété collective et inaliénable. Il existe la location des terres ('isso)<sup>211</sup> mais entre les populations nomades Afar. Feu Dini affirme que « *c'est dans le but de se prémunir contre l'invasion étrangère que les Afars avaient décidé de signer un accord d'amitié en 1862 avec les français. Un protecteur qui leur paraissait digne de confiance et qui possédait des bateaux, des canons, bref des*

<sup>205</sup> Ali Coubba AHMED Dini et la politique à Djibouti, l'Harmattan 1998, p25

<sup>206</sup> Nom Afar d'Obock que nous avons rectifié à plusieurs reprises.

<sup>207</sup> L'auteur écrit Hayou au lieu de Hayyou.

<sup>208</sup> Decraene Phillippe, *Lettres d'Afrique, entre Cancer et Capricorne*, Obock, la mort lente d'une capitale déchuée, pp.219.

<sup>209</sup> Ali Coubba Ahmed Dini et la politique à Djibouti, l'Harmattan 1998, p26

<sup>210</sup> Contrairement à ce que stipule le traité, le territoire en droit Afar est collectif et inaliénable.

<sup>211</sup> La location d'une maison est appelée 'isso en Afar. Plus largement un loyer ('isso) est perçu sur des terres données en location. Elle est saisonnière ou exceptionnelle. C'est le cas d'Obock avec les français.



*armes aussi meurtrières que ceux des agresseurs égyptiens* »<sup>212</sup> En effet le nouveau consul ayant remplacé Lambert à Aden venu à Obock fait le même constat en 1864. A Obock, Monge trouve le nouveau *dardar* de Rahayto Burhan Mahammad hostile au traité de Paris. Ce dernier lui dit que, son prédécesseur le *dardar* Dini étant mort, le traité de Paris dont nous avons largement parlé dans le précédent chapitre passé avec les Français était désormais nul et non avenue.

Mais la conception française de ce traité est très différente et traduit la différence d'approche : « *M. Sheffer, premier secrétaire interprète de l'empereur Napoléon Bonaparte et le capitaine de frégate Buret prennent possession* »<sup>213</sup> d'Obock où « *le drapeau français fut hissé le 19 mai 1862 en présence des signataires du traité* »<sup>214</sup> répètent Oberlé et Hugot comme si c'était une évidence. Ce drapeau sera le seul signe de la présence Française mais interprété comme un cadeau donné au gardien Bati'o tribu Tak'il par les Afars, lequel le mettait comme une fouta.

Pourtant d'après les règles séculaires régissant la propriété d'un territoire les contenus du traité de Paris sont impossibles à faire valoir : Le « *wano* » signifiant « *propriété libre ou privée* » traduit l'idée de propriété privée, et de l'autre le caractère de son inviolabilité. Chaque « *wano* » est borné géographiquement avec précision au millimètre près. « *Le 'isso* » qui veut dire « *rente en nature* » renvoie à une situation où l'utilisateur du sol ou du territoire n'en est pas propriétaire légal. Le droit de pacage entraîne en contrepartie le paiement d'une rente en espèce et en nature. La cession du territoire est inexistante dans la loi coutumière Afar. Ce traité comporte d'autres incompatibilités avec les droits fonciers Afar. Aucun sultan ni son représentant n'a le pouvoir de céder la zone littorale comprise entre « *ras-ali* »<sup>215</sup> et *ras Doumeira* » car ces zones sont des propriétés privées d'une ou plusieurs tribus comme « *koona 'eela* »<sup>216</sup>. En quoi l'Angleterre ou la Turquie furent-ils concernés par ce traité ? « *La grande Bretagne demanda à la Turquie de protester contre la spoliation de ces terres prises sans son consentement. Le sultan de Turquie dépêcha en août 1862 un navire mais qui fut repoussé par les Afars près d'Obock. Mais la Turquie ne voulait pas provoquer d'autres incidents et quiproquos au sujet d'une côte sur laquelle elle n'exerçait plus qu'une influence*

---

<sup>212</sup> Ali Coubba, *Ahmed Dini et la politique à Djibouti*, p.25

<sup>213</sup> Le terme est inapproprié vu les termes réels du traité.

<sup>214</sup> Oberlé, P., Hugot P. *Djibouti des origines à nos jours*, p.65

<sup>215</sup> Lire Raysali en Afar

<sup>216</sup> *Koona 'eela* signifie cinq puits, « *la maison de cinq puits en Afar* ».

*plus virtuelle que réelle et où la population lui était hostile.*<sup>217</sup>» C'est un contexte de rivalités entre puissances coloniales qui explique ces réactions.

Mais malgré ces menaces un seul gardien representa la France de 1862 à 1884 à Obock . En effet Le 19 mai 1862 l'Afar 'Ibiri fut chargé de la garde du pavillon fut jusqu'en 1883 le seul représentant permanent de la France à Obock. Les rôles des voyageurs dans la signature du traité de Paris sont déterminantes et en particulier celui de Denis de Rivoyre et de Paul Soleillet qui étaient honnêtement respectueux de la souveraineté et de l'intégrité du pays Afar. Nous allons analyser l'évolution du territoire d'Obock de 1862 après la signature du traité de Paris à 1883. Quelle a été la conséquence de l'absence française sur le comptoir d'Obock ?

### • 3. Dans les faits pas de changements pour les sociétés (1862-1883)

De 1862 à 1883 la France en tant qu'état n'est pas présente à Obock .A part quelques bâtiments venus recueillir les indemnités dues aux Lambert, et une mission hydrographique, la France semble avoir jusqu'à oublié l'existence même d'Obock, là où elle s'est pourtant solennellement établie nous l'avons vu précédemment, suite au traité de Paris en 1862. Quelles réactions vont suscité chez les sultans et vizirs et autres signataires du traité de 1862 et dans la population le desintérêt de la France ?

Nous avons vu dans le première chapitre que le traité de 1862 excluait une grande partie des sociétés Afar en particulier les 'Assahyamaras. Ces derniers vont-ils riposter ? D'autres puissances comme l'Egypte du Khédive, l'Italie, l'Angleterre, l'Ethiopie vont ils profiter de cette abandon de la France ? Quelle a été la réaction des Afars face à l'absence par la France d'Obock ? En effet après la signature du traité de 1862, les Français n'y retournent à Obock que très rarement. Seul « *lorsqu'il est venu apporter la deuxième tranche de la somme convenue, le lieutenant de vaisseau français Rousseau est passé par Obock.* »<sup>219</sup> Cet officier de la marine n'a pas manqué de noter que : « *...les chefs*<sup>220</sup> *redoutaient surtout que la prise de possession de la France ne soit pas suivie d'effet...* »<sup>221</sup> Pourquoi redoutaient-ils ? En effet depuis la signature du traité de 1862 les menaces des Afars 'Assahyamaras, des Egyptiens,

---

<sup>217</sup> Oberlé Phile, op cit.

<sup>218</sup> Cette information nous a été donnée par feu Chehem Daoud, confirmé par d'autres sources

<sup>219</sup> Fonrier., M. P177.

<sup>220</sup> Par les chefs il faut entendre les sultans de Rahayto, de Tadjourah, de Gooba'ad, le Pacha de Zeyla, Aboubaker Ibrahim Ibrahim

<sup>221</sup> Cahier d'études africaines, volumes 8, 1<sup>er</sup> cahier. Mouton. Paris, 1968

des Turcs, des Anglais sont pressantes d'autant plus que la présence française censée les protéger contre ces puissances est inexistante.

En effet jusqu'en 1864, seules quelques visites de bâtiments de guerre Français attesteront d'un peu d'intérêt pour la région exclusivement justifiée par le recouvrement de l'indemnité due à la famille Lambert. Apparemment ce désintérêt de la France est ressenti avec inquiétude. En effet à l'occasion d'une demande d'audience que le commandant de Langle sollicite le 26 janvier 1863, l'officier de Marine rapporte ces constatations aux instances du ministre des Affaires étrangères : « *Depuis bientôt deux ans que j'ai réinstallé Aboobecker dans Zeyla, il n'a cessé d'être en relation avec moi; il me demande encore... le désir qu'il a de voir la France occuper les positions qui lui ont été concédées et protester de son dévouement à nos intérêts... Aboobecker a fait connaître qu'il était prêt à verser entre les mains du gouvernement français les sommes qu'il avait recouvrées conformément aux demandes que j'en avais faites au pacha de Hodeyda* »<sup>222</sup> En effet l'absence des Français du comptoir d'Obock laisse les sultans signataires du traité, seuls face aux représentants de la Porte ottomane qui s'apprêtent à faire payer aux signataires des accords du traité de 1862, à Abou-Bakr et aux sultans Afar de la côte ce qu'ils considèrent comme la trahison de certains de leurs sujets.

L'arrivée des commerçants français est souhaitée par le nouveau consul de France à Aden. Ainsi Le 27 octobre 1864, Monge, un ancien drogman du consulat du Port-Saïd établi au Caire nommé nouveau consul Français à Aden demande aux négociants français de s'établir à Obock. Son établissement répond au désir exprimé par un commerçant lyonnais, La Verrière, qui songe à faire des affaires à Obock<sup>223</sup>. Il vise aussi à veiller sur les intérêts des religieux de la mission franciscaine dirigée par le révérend père Dominique, récemment nommé préfet apostolique de la mission des peuples « *galla* ». Grâce à la présence du *Surcouf* dans le golfe d'Aden, Monge installé demande à reconnaître la position d'Obock. Comme les deux lieutenants de vaisseau, Salmon et Des Essarts, il est convaincu du parti que la France ne manquera pas de tirer de sa nouvelle acquisition tant sur le plan commercial que stratégique. L'année précédente, en 1863, les deux marins qui complétaient le relevé hydrographique

---

<sup>222</sup> MAE. Affaires diverses, Afrique. .Mer Rouge (18571895 n°21.Demande d'audience de Fleuriot de Langle Au Ministère des Affaires étrangères, 26 janvier 1863.

<sup>223</sup> M.AE. Mémoires et documents, .Mer Rouge, tomeI Note de Monge pour le ministre, dans laquelle l'auteur explique le souhait de M .la Verrière, négociant français, de fonder un comptoir à Zeyla et à Obock. Une note de juillet expose par ailleurs le vœu de Capucins d'avoir un agent consulaire à Obock.

détaillé de la rade étaient du même avis. Pourtant à Obock depuis le 19 mai 1862, rien, aucun établissement officiel ou privé n'est venu se constituer. La Verrière n'a pas donné suite à ses idées de commerce avec la côte d'Obock et Monge n'a pas regagné Zeyla. En décembre 1865, le projet de fondation d'un comptoir agricole et commercial par messieurs Florestan de Lisbonne et De Hennaü reste à son tour sans résultat. La France oublie la rade au point qu'aucun atlas géographique ne la mentionne comme étant française. Le percement du canal de Suez, œuvre Française, ne suscite même pas auprès des diplomates et des hommes affaires le moindre signe d'intérêt pour la région.

En 1868, trois ans plus tard, la France manifeste à Abu-bakr Ibrahim Chehem, Pacha de Zeyla, un des acteurs principal du traité de Paris de 1862, (et indirectement pour Obock) de nouveau son soutien, auprès du gouverneur général du Hejjaz puis du *sharif* de la Mecque. Il s'agit cette fois d'obtenir que le *dawla* de Zeyla soit maintenu à son poste<sup>224</sup> à un moment où le gouverneur Turc voulait une fois encore à l'en évincer. En 1869, une issue favorable se dessine lorsque Ahmad pacha quitte enfin ses fonctions. Abu-Bakr noue d'emblée de bonnes relations avec le nouveau *mushir*, Muhammad Ali pacha. Abu-Bakr lui rendant visite à Hodeyda, au nouveau Pacha en obtient même le rééquipement de ses cinquante militaires, ces soldats irréguliers qui forment la garnison de Zeyla et sa garde personnelle<sup>225</sup>. La présence Française se manifeste à travers le soutien au *dawla* de Zeyla Abou-bakr.

Mais un an auparavant le 7 février 1868, alors que les travaux du canal de Suez sont en train de se terminer, Louis-Barthélemy Denis entreprend en faveur d'Obock une campagne appuyée. Dans une conférence prononcée devant les membres de la Société de Géographie, au retour de son premier voyage dans la région, cet ancien officier devenu sous-préfet révèle à ses auditeurs l'existence d'un territoire Français, Obock, un comptoir plein d'avenir à l'entrée de la mer Rouge, en Afrique de l'Est. La France l'autorise à y faire des travaux et à y élever des constructions aux endroits qu'il jugerait les plus favorables. Une attention sympathique de la France mais quelque part à la limite du dissuasif<sup>226</sup> aussi.

---

<sup>224</sup> MAE, mémoires et Documents. Mer Rouge, tome1. Le ministre des Affaires étrangères au ministre de la Marine, novembre 1865.

<sup>225</sup> MAE, Mémoires et documents, tome1. Extrait d'un rapport du capitaine Bruat. Aden, 30 janvier 1870.

<sup>226</sup> Louis Barthélemy Denis de Rivoyre, Les Français à Obock.1904, p.93 correspondance avec les ministres des Affaires étrangères et de la Marine.

En janvier 1870, l'*aviso Bruat* relâche à Obock le premier soin du commandant Alquier est bien de faire hisser le pavillon français en l'appuyant d'un coup de canon, mais : « *Le matin de son départ, écrit le commandant, on a volé le pavillon qui était hissé à terre. J'ai réuni de suite les naturels qui étaient sur la plage et leur ai déclaré qu'il était absolument nécessaire qu'on me rendit mon pavillon et que s'ils ne réussissent pas à le retrouver, je saurais bien y parvenir. Plusieurs hommes sont allés à la recherche et ne l'ont apporté qu'au bout de deux heures. Il avait été pris par une femme qui, séduite par les couleurs, avait s'en faire une robe. Déjà on avait commencé à le découdre, mais il n'était cependant pas trop abîmé.* »<sup>227</sup> Ces propos confirment que les drapeaux français étaient considérés comme des tissus donnés comme cadeau et non comme le signe de la présence française qui elle se manifeste que par l'arrivée pour une seconde fois de Rivoyre. Lorsqu'en 1872 Louis-Barthélemy Denis, devenu de Rivoyre, se remet à l'œuvre on commence presque à le prendre au sérieux. L'intérêt commence à poindre et il faudra sept ans encore pour qu'à Obock d'autres Français le suivent sur la côte Afar. Il apparaît en effet aux sultans, et aux notables Afars, à Abu-Bakr, le Pacha de Zeyla, bref à l'autorité Afar que leurs entreprises pourraient se passer de la France qui manifeste un desintérêt pour Obock.

En effet l'autorité Afar est menacée par l'ambition du nouveau vice-roi d'Egypte, le khédivé Ismaïl, fort de tous les rêves de Méhémet Ali, son illustre aïeul. Après l'avoir craint c'est vers l'Egypte puissance montante dans la région que va choisir de se tourner l'autorité Afar à laquelle maintenant la diplomatie Française indifférente ne fournit même plus désormais le moindre interlocuteur de passage. Quel sera l'attitude de l'Egypte ? Quel sera la réaction du riche sultanat d'Awsa 'Assahyamara qui veulent faire payer aux sultanats Afar leur demande protectorat à la France, ressenti comme un complot ourdi contre eux ? Quelles mesures prendront les sultans de la côte contre une éventuelle represaille du sultan d'Awsa contre leur sultanat ?

## • **II. Des sultanats affaiblis par les luttes intérieures**

Une menace déjà concrète et continu depuis la fin du XVIIème siècle s'aggrave à partir de 1862 entre les 'Assahyamara et les 'Adohyamara. En effet le nouveau sultan d'Awsa le sultan Mahammad Hanfadé Aydahis dit illalta « *la source en Afar* »<sup>228</sup> reproche aux sultans

<sup>227</sup> MAE, Mémoires et documents .Mer Rouge, tome1.Henri Labrousse. Les négociants marseillais à Cheik Saïd à la fin du XIXème .récits de la Mer Rouge et de l'action Indien. Economica, Paris 1992,pp141-146.

<sup>228</sup> Aden Mohamed,*Roblek-kamil*,l'Harmattan, Paris, 2006, p121

‘Adohyamara de la côte d’avoir signé un accord de protection contre les ‘Assahyamara. Cette signature aggrave le conflit entre les deux coalitions. Quelles en seront les conséquences ?

A partir de 1862 pour plusieurs raisons le conflit entre deux coalitions ‘Assahyamara et ‘Adohyamara va s’aggraver et culminer avec le saccage par les Assahyamara de la ville de Tadjoura. Au moment où la France se désintéresse du pays Afar, le conflit entre deux coalitions ‘Afar les ‘Assahyamara et les ‘Adohyamara va t il aggraver leurs divisions, jetant d’abord ces derniers de la côte dans les giron de la France indifférente dès le lendemain du traité de 1862, puis de l’Egypte conquérante et de l’Italie ambitieuse et pragmatique ensuite ?

- *1. Un enjeu majeur -Contrôler la vallée de l’Awash- source du conflit ‘idik ‘isi (1862-1884)*

Le conflit va concerner d’abord deux sultanats voisins, le sultanat de Goba’ad porte drapeau et à l’avant garde des sultanats de Tadjoura de Rahayto, donc qui vont former une coalition Debné Wéma ‘Adohyamara, et le sultanat d’Awsa ‘Assahyamara, à l’avant-garde des sultans ‘Assahyamara. Deux sultans, celui de Gooba’ad, Hummad lo’oyta, et celui d’Awsa Mahamad Hanfaré marqueront la vie politique des Afars durant leur règne.

Le premier Hummad lo’oyta né vers 1830 à Af’asi, couronné sultan en 1864, décède le 17 octobre 1902, à Doda, près de Dorra. Hummad lo’oyta est de la tribu Debné Arbahinto, dont descend la sous-fraction Hummaddo. C’est un homme politique dont l’influence dépasse son terroir d’origine et lui a valu d’être partie prenante de plusieurs événements majeurs en pays Afar.

Avec les Debné, sous le commandement du sultan Hummad Lo’oyta (1864-1902), les Modayto unis avec les Debnés ‘Adohyamara pour la première fois contre un ennemi commun repoussent les Issas à Mari, en juin 1867, avec un important butin. Le chef des Issas Harla,

Burale, est tué. Ces deux personnalités (voir les photos) vont incarner aussi la lutte intestine entre Afar 'assahyamaras et 'Adohyamaras.

Mais la volonté de soumettre les sultanats de Tadjoura de Rahayto par le sultan de l'Awsa Mahamad Hnafaré sera contrariée par le sultan Hummad Lo'oyta. Le sultanat de Debnés une fédération tribale Afar habitant au Gooba'ad et dans la moyenne vallée de l'Aouache. Le sultan de Gooba'ad entendait conserver son indépendance. Son sultanat s'était déjà soustraite au début du siècle de la dépendance du sultanat de Tadjoura, sous la houlette de leur chef coutumier, le sultan Lo'oyta Ibrahim<sup>229</sup> de la famille Arbahinto de la tribu Harkaméla. Maintenant ce sultanat voulait sauvegarder son indépendance et au delà celle des autres sultanats de Tadjoura et Rahayto grâce au sultan Hummad Lo'oyta.

Devant cette volonté farouche d'indépendance le sultan d'Awsa Mahammad Hanfaré chercha à s'unir par des liens matrimoniaux au sultan de Goba'ad Hummad Lo'oyta en lui donnant en mariage l'une de ses filles 'Assawaka et en le comblant des cadeaux. Soleillet qui doit au sultan Hummad Lo'oyta l'acquisition de Sagallu le décrit ainsi : « *Nous sommes rejoints par le sultan Houmed Loïta. Ce chef Afar est un grand guerrier c'est lui qui commandait les Afars quant ils ont défait, dans le Haussa Munzinger Pacha (sic) et sa petite armée. Il vient à pied, portant sur l'épaule, comme un fusil, une longue gaule de bois blanc et son parapluie. Un enfant de dix ans au plus, son neveu, le suit portant sa lance et son bouclier, en tirant par la langue un petit mulet blanc.* »<sup>230</sup> Soleillet lui attribue le chef des troupes des 'Assahyamaras qu'il n'était pas mais il a sans doute participé à la défaite égyptienne de Munzinger à Uddumi.

Un autre commerçant Borelli, lui, écrit : « *Nous voyons approcher Mohamed Loïta*<sup>231</sup>, également Dankali, plus grand et plus vigoureux que la plupart des gens de sa tribu. Son maintien est grave, son geste a de l'ampleur. A quelque distance, ses traits paraissent beaux; en l'observant, on devine qu'il est fourbe et cruel. C'est lui qui a coupé la tête à Munzinger pacha, avec le sabre dont l'infortuné général égyptien avait fait présent à Amphari<sup>232</sup> »<sup>233</sup>. Ce n'est pas Humad Lo'oyta qui a tué Munzinger et Borelli y va de ces préjugés de cruauté !

---

<sup>229</sup> Pour le portrait de Lao'yta Arbahir voir w.corwallis Harris, 1884p.44

<sup>230</sup> Soleillet Paul. p 46, 1886

<sup>231</sup> il s'agit de Hummad lo'oyta.

<sup>232</sup> Amphari, est l'amoyta Mohamed Hanfaré.

<sup>233</sup> Borelli, *Voyage dans l'Ethiopie méridionale* pp.120.

Mais c'est Tola Hanfaré, un artiste très renommé en pays Afar fait un portrait du sultan des Debné Hummad lo'oyta dans ses vaticinations. Il souligne l'habileté d'un homme d'influence :

**Qiisa fan gexek Qiisi num kaak iyyaana**

*Qu'il aille chez les Issas, on le dit l'homme des Issa*

**Fursi fan gexek Fursi num kaak iyyaana**

*Qu'il aille chez les Turcs, on le dit l'homme des Turcs*

**Nek gexek gile samlisak kaah sugna** *Qu'il nous quitte, on l'attend le couteau sanglant*

**Nel gacek gaba lamma way kaak xagna** *Qu'il revienne, on lui baise deux fois la main*

**Nublek inti wagittu niqba nef'hinna** *Qu'on l'observe, son visage n'est pas déplaisant*

**Yaabek afqado kah wagarta yab hinna** *Qu'il parle, on reste sur sa faim*

Mort dans des circonstances suspectes Hummad Lo'oyta a sa tombe dans le cimetière des Arbahinto, à 'Iy-ya-kimbiru « là où l'oiseau pousse un cri aigu » (Katumbati), près de 'As-'Ela. Seul Hummad fera de l'ombre au sultan de l'Awsa jusqu'à la fin de sa vie. D'ailleurs au moment opportun le sultan Hummad Lo'oyta s'alliera avec le sultan Mahamad Hanfaré. Avec les Debné, sous le commandement de Hummad Lo'oyta (1864-1902), les Modayto unis avec les Debnés 'Adohyamara pour la première fois contre un ennemi commun repoussent les Issas à Mari, en juin 1867, avec un important butin. Le chef des Issas Harla, Burale, est tué.

Le second sultan est Mahammad Hanfaré qui marquera cette période en Pays Afar. Il vit le jour dans le premier quart du XIX<sup>e</sup> siècle, à Addalé-goub, une localité située dans la zone fertile, derrière les crêtes du mont Gargori, au nord-est de l'Awsa (région adjacente à la frontière occidentale de la République de Djibouti).<sup>234</sup> *L'amoyta Mohamed Hanfaré qui règne de 1862 à 1902 plus connu parmi les Afars sous son surnom de règne Illalta<sup>235</sup> est le seul souverain dont le nom soit connu aujourd'hui avec une force d'évocation aussi considérable dans l'ensemble de l'espace Afar* »<sup>236</sup>. Son père était l'Amoyta Hanfaré Aydahis, surnommé par les lettrés musulmans Al-'Adil (le juste en arabe), du clan Aydahisso, une branche d'Afki'ek Ma'ada, un des groupes tribaux formant la puissante confédération des

---

<sup>234</sup> Aramis, l'amoyta Mohamed Hanfadé (1862-1902), *Revue universitaire de Djibouti*.non publié.

<sup>235</sup> Illalta veut dire La source d'après Mohamed Aden, l'oasis d'après nous, ce qui revient à la même chose, car il s'agit d'un lieu où on coupe la soif.

<sup>236</sup> Ibidem



Modaytos (voir la généalogie de Hadal Mahis). Mahammad Hanfaré sera le cinquième Amoyta de cette dynastie qui s'était substituée en 1764 par la politique et par la force à celle des Imams, héritière du célèbre royaume d'Adal du XV<sup>ème</sup> et XVI<sup>ème</sup> siècles.

Avec la mort du sultan Hanfaré Aydahis, le 20 ou 26 Ramadan(1<sup>er</sup> ou 7 avril 1861) et celle du ra'is Afar de la tribu Haralla Bit'a Dawud, « peut-être assassiné le 26 juillet 1862 »<sup>237</sup>, la division des sédentaires s'accroît, tandis que les Modayto disposent d'un nouveau chef en la personne de Mahammad « Illalta » Hanfaré. Ce dernier accède au pouvoir en 1862 après une courte et sanglante guerre de succession entre la famille Aydahisso. La majorité des Haralla acceptent l'empire des Modayto après un rapide combat, le 5 mai 1863, après avoir perdu soixante-dix hommes, leurs enfants et les esclaves qui sont tués. Dès lors, le pouvoir réel est entièrement aux mains des Modayto<sup>238</sup>. Une paix est trouvée avec les Haralla, à Ma'arra, en 1865, qui, soumis, restent chefs de l'irrigation (*badda-h abba*).

Maintenant qu'il a les mains libres le sultan de l'Awsa va s'intéresser au sultan de Tadjoura où il va envoyer ses troupes pour la contrôler en vue de s'assurer le sel du lac Assal et d'incendier Tadjoura.

## ● 2. conséquence : saccage de la ville de Tadjoura

Le vendredi 10 août 1866(28 Rabi'1283) Tadjourah est incendié par les troupes de l'amoyta Mohamed Hanfaré dit « *Illalta* ». Les Assahyamaras reprochent aux 'Adohyamaras leur alliance avec la France comme l'affirment certains pour devancer la mainmise du sultan de l'Awsa sur le lac Assal et la ville portuaire de Tadjoura? Pourquoi le saccage de Tadjourah ? Quelle en est l'origine ? « *La mort de 'Alo* » déclare Mohamed Aden qui fait le portrait d'un des héros 'Adohyamaras de Tadjoura qui a sauvé la ville de Tadjoura et le Dinkara du sultan du sultan un héros oublié par les historiens Roblek-Kamil. « *En effet* poursuit Mohamed Aden *Alo était le frère de Mohamed Hanfadhé Aydâhis dit « Illalta », sultan d'Awsa. Celui-ci l'envoyait souvent en mission auprès d'autres souverains de la région. Il lui arrivait aussi de lui confier des activités commerciales. Illalta était riche, ses affaires florissantes. Cette fois-ci, il avait confié, à son frère très entreprenant, la mission de convoier un chargement des caravanes entre son pays et le port de Tadjourah. A mi-chemin, dans des circonstances inexplicables, 'Alo fut tué par des inconnus et son corps retrouvé près du lac Assal dans le*

---

<sup>237</sup> Ibidem

<sup>238</sup> Descendant du fils de Ad'a, Moday le Arbahim

sultanat de Tadjourah. Ulcéré et chagriné par la disparition de son frère, Illalta envoya des messagers auprès du sultan de Tadjourah pour lui demander d'élucider les circonstances de son décès, de retrouver son ou ses assassins et de les châtier le plus sévèrement possible. En outre, il tint à préciser qu'il répugnait à envoyer des troupes dans le sultanat de son frère et ami le sultan de Tadjourah.<sup>239</sup> » Es ce a mort de 'Alo qui est derrière le saccage de toute la région de Tadjoura, ou une volonté expansionniste pour la prise et le contrôle du port ? Sur ce plan les avis divergent. La réponse du sultan évasive aurait elle été une occasion pour saccager et brûler la ville de Tadjoura ? « Ce dernier, Houmed Ad'allom, nouvellement investi, (il régnera de 1863 à 1879) répondit poliment en lui adressant ses condoléances pour lui témoigner sa sympathie, mais en lui faisant remarquer qu'il n'était pas impliqué dans cette affaire de meurtre et qu'il lui était impossible d'entreprendre des recherches en vue de retrouver les éventuels agresseurs de son défunt frère.<sup>240</sup> » 'Alo le demi frère du sultan de l'Awsa Mohamed Hanfaré, serait entré en conflit avec celui-ci. Cette guerre de succession « donna lieu à une guerre civile meurtrière au cours de laquelle le second perdit deux de ses enfants, plusieurs de ses partisans, et finit par fuir dans le Ba'adu<sup>241</sup> » écrit l'Hagiographe de Mahammad Hanfaré. Pour la succession, Mahammad Hanfaré eu à combattre son demi-frère 'Alo. Le bras de fer déboucha sur une guerre civile meurtrière au cours de laquelle le second perdit deux de ses enfants, plusieurs de ses partisans et finit par s'exiler au Ba'adu. C'était la première fois depuis l'établissement de la dynastie des Aydahisso<sup>242</sup> que l'application automatique du mécanisme de succession basé sur l'héritage du titre paternel par son fils aîné était contestée. Désormais, à l'occasion de chaque succession on assistera à une lutte pour le pouvoir entre les princes Aydahisso<sup>243</sup>. Comment se serait il transformé alors en commerçant ? En effet il y a contradiction entre les deux versions d'un même événement. Mohamed Aden conclut. « Ce fut le début des conflits qui seront connus sous l'appellation de la guerre entre les 'Adohyamara et les 'Assahyamara ou 'Idi-k-Isi c'est-à-dire « blancs vers rouges.<sup>244</sup> » Ce ne fut pas le début de la guerre entre les 'Adohyamaras et les 'Assahyamaras, car nous l'avons vu cette guerre avait commencé un siècle auparavant pour le contrôle de la vallée de l'Awash, et qu'elle avait donné lieu au premier saccage de Tadjoura par les 'Assahyamaras vers 1810<sup>245</sup>.

<sup>239</sup> Aden Mohammed, Roblek kamil, un héros afar somali de Tadjoura, l'Harmattan p135

<sup>240</sup> Aden Mohammed, Roblek kamil, un héros afar somali de Tadjoura, l'Harmattan p135

<sup>241</sup> Aramis Hummad Soulé, Deux vies dans l'histoire de la corne de l'Afrique, Centre des Etudes Ethiopiennes n°2, Addis Abeba 2005

<sup>242</sup> Aydahisso, du nom de Aydahis Hanfaré, veut dire descendant d'Ayдахis.

<sup>243</sup> Aramis, p23

<sup>244</sup> Aden Mohammed. Roblek kamil, un héros afar somali de Tadjoura, l'Harmattan p135

<sup>245</sup> Entretien avec le sultan de Tadjoura dans sa résidence le 12 février 2007, qui nous dit Tadjoura a été incendié plusieurs fois dont deux fois par les 'Assahyamaras nous donnant cette date en arabe.

La version la plus probable viendrait d'une attaque d'une caravane 'Assahyamara par les 'Adohyamara qui nous a été donné par un membre de l'assemblée (migliss). Cette attaque aurait été perpétrée suite à l'augmentation des impôts imposés par le sultan de l'Awsa sur les produits provenant de Tadjoura comme riposte aux relations que les sultans de Tadjoura avaient tissés avec la France.

Une autre version du saccage de Tadjoura nous est donnée par Didier Morin : « *Cette année-là, une grosse caravane venue d'Awsa\_ dirigée par Ali-Fudyé-b bada, le fils de Ali-Fudyé, prétendant prendre du sel à Asal malgré les Adoyamara, fut détruite par ces derniers. Un des survivants, le fils de Af'aso, rapporta la nouvelle aux campements près de l'Awsa. Une expédition se forma, avec pour objectif Tadjoura. Elle campa à Ambabbo, Undà Tagôrri, "Tadjoura la Petite". Les habitants de Tadjoura, devant le péril s'enfuirent en boutre à Zeyla ou se réfugièrent sur le Mayrâ°adi, dans la Mablà. La ville fut razzée et incendiée, mais les assaillants furent à leur tour décimés et demandèrent la vie sauve. Le héros de cette journée fut Mahammâdé des Addôkum. (La récitation fait succéder deux solistes, le premier d'entre eux chantant les quatre premiers vers au nom des assaillants).*<sup>246</sup> » Là aussi Mahamadé fut effectivement Mahamadé mais les auteurs oublient trop souvent le personnage de Roblek Kamil qui sauva la ville du déluge. Mahamadé mit un terme à cette guerre par la sorcellerie alors que Roblek a mené un combat contre les 'Assahyamara. Ce dernier décrit ainsi le saccage de Tadjoura<sup>247</sup> : Mohamed Aden l'auteur du portrait de *Roblek-Kamil* me harcelera sur la question en me demandant « *pourquoi aucun Afar n'a écrit sur Roblek-Kamil ?* » Personnellement j'avais entendu parler *Roblek-Kamil* comme de Mahamadé de tribu Addokom mais aussi de Madinaytu chef de guerre 'Assahyamara.

Mais toute une histoire des Afars restent à écrire. Alors après le saccage de Tadjoura les Assahyamara chantèrent :

|                             |                                                   |
|-----------------------------|---------------------------------------------------|
| qunxa Tagorril buxa hayne   | Nous avons campé à Ambabbo                        |
| kaxxa Tagorril gira rubne   | Nous avons porté le feu à Tadjoura                |
| sin inaanil buxxeexa hayne  | Nous avons violé vos mères <sup>248</sup>         |
| sin abboobtil gileela hayne | Nous avons égorgé vos pères                       |
| qado qasbol logo yekkeh     | Ils ont passé un jour à la saline                 |
| Qali-Fuxyeb baxi baahe      | Le fils de Ali -Fudyé en a emporté                |
| Af'asob baxi deero baahe    | Le fils de Af'asô a donné l'alerte <sup>249</sup> |

<sup>246</sup> Morin D *Poésie traditionnelle Afar*,

<sup>247</sup> Ibidem

<sup>248</sup> Litteralement nous avons baisé vos mères.

"saabo yoo" yeh yemeete      Il est revenu en disant: "Je suis    survivant  
 Mayraaqâdil loqo yekke    Ils ont passé le jour à Mayrâ âdi  
 « Macammaadew" saabo yeeneh<sup>250</sup>    « O Mahammâdé ! » ont dit les survivant  
 maganah soro fidsseenih      Ils ont demandé grâce<sup>251</sup>  
 magan ye mâra câba-yye      Il a épargné ceux qui demandaient grâce  
 wagri sin magânal yekke      [Disant]: La paix procède de votre demande

Mais la guerre entre les Rouges, 'Assahyamara et les Blancs 'Adohyamara culminent avec la mise à feu de la ville de Tadjourah en 1866 mais les assaillants après l'occupation de la ville pendant quelques jours seront repoussés à Mayra'adi au nord de Tadjoura. La destruction de Tadjoura est totale. Les rescapés de l'invasion 'Assahyamara rejoindront les boutres pour sauver leur vie et resterrons au large du golfe de Tadjoura. Ainsi Henri Lambert venu à trois reprises à Tadjoura entre 1855-1856 estime la population de Tadjourah à 3000habitants. Soleillet indique en 1886, 700 à 800habitants. C'est la preuve que la ville a subi un véritable massacre au niveau humain, un desastre matériel et n'a pas retrouvé en 1886 son activité antérieure. Cette lutte interne donnera des prétextes aux sultans Debnek We'ima pour nouer des accords avec les puissances coloniales et en particulier avec les Turcs puis avec les Egyptiens et enfin avec les Français. A une guerre interne est venu s'ajouter la volonté d'alliance avec les puissances coloniales, pour contrecarrer les 'Assahyamara d. Les conséquences de cette alliance ont-elles été calculées ?

Mahammad Hanfaré plus connu sous le nom d'«Illalta » terme qui signifie en Afar «*un puit d'eau permanent dont l'accès est libre à tout le monde*» est partisan d'une autorité politique unitaire centralisée autour de l'Awsa grâce à sa prépondérance économique. Son règne assez long a marqué la mémoire collective des afars<sup>252</sup>. Il veut soumettre les autres sultans Afars et certains de ses paroles sont restés proverbiales<sup>253</sup>. Son arrivée au trône coïncide avec l'émergence de Theodoros de Yohannès et de Ménelik dans la province du Tigré et de Choa mais avec l'avènement de l'Italie qui s'implante peu à peu en Erythrée à travers ses missionnaires. Il se manifeste contre les ambitions coloniales européennes en mer Rouge et dans le golfe d'Aden suite à l'ouverture du canal de Suez.

---

<sup>249</sup> Dero désigne le cri d'alerte ou la mise en alerte, pour se porter au secours (voir p.75-76)

<sup>250</sup> fidsseenih veut dire ils ont mis un tapis par terre

<sup>251</sup> magân « *protection de Dieu* » est l'appel à la merci. Pour obtenir la vie sauve, on se reconnaît battu en étalant par terre la toge portée sur l'épaule (gambi saro).

<sup>252</sup> Certaines de ses paroles sont perpétuées, et sont devenues proverbiales.

<sup>253</sup> Voir Aydahisso au premier chapitre de la première partie, le sultanat de l'Awsa.

En 1869 les italiens s'installent à Asab, dans une concession « achetée aux chefs Ankalas »<sup>254</sup> par un lazariste italien Giuseppe Sapeto pour « 6000 thalers »<sup>255</sup>. Y a-t-il eu achat ou demande de protection ? La tradition foncière étant la même de deux côtés de la frontière artificielle héritée du colonialisme, en droit foncier Afar la terre ne s'achète pas. Le port d'Asab devient ensuite la propriété privée d'une société de navigation italienne, la société Rubattino, puis peu à peu déclaré colonie italienne en 1882. Malgré cette installation d'une puissance occidentale dans une partie de son territoire Le sultan Mahammad Hanfaré est un habile politicien, et garde des bonnes relations avec l'Italie plutôt que la reconquête de la Dankalie. Il lutte contre les Egyptiens qui entendent prendre les relais des Turcs dans le pays Afar.

Dès le début de son règne les troupes de Mahammad Hanfaré dit « *Illalta* » écrasent des troupes du khédive Ismaël au lac Uddumi Bad le 15 novembre 1875, victoire qui fera date et dont nous reparlerons un peu plus loin tant elle a marqué les esprits des habitants de la corne de l'Afrique. Mohammad Hanfadé va se tourner pour contrer les Egyptiens et leurs alliés Adohyamaras vers les italiens.

- **3. Autre retombée : l'ouverture diplomatique du sultan d'Awsa sur l'Italie.**

Une des conséquences de la signature de l'alliance des Afars de Tadjoura de Gooba'ad et de Rahayto avec la France est le rapprochement du sultan Mahammad Hanfaré avec l'Italie. Le 13 mars 1883 le sultan d'Awsa signe une convention d'amitié et de commerce avec les Italiens qui occupent la région Afar de Dankalie en Erythrée. Profitant de cette amitié avec le sultan Mahamad Hanfaré, méfiant à l'égard de Yohannès empereur chrétien qui combat des musulmans, alors en guerre avec les Egyptiens et les Mahdistes, les Italiens occupent Baylul, puis Massawa en 1885, avec l'approbation des Anglais dans l'espoir que l'expansion Italienne nuirait à celle des Français qui étaient leurs seuls rivaux dans la corne de l'Afrique.

Yohannès se rendit à Matamma pour arrêter les Mahdistes et leur livra bataille. Il mourut dans le combat le 10 mars 1889. La nouvelle de sa mort désintégra son armée. Profitant de la débandade de son armée et de cet occasion espérée l'Italie créa la colonie d'Erythrée en 1890.

---

<sup>254</sup> Voir l'annexe sur l'évolution de l'implantation Italienne dans la province de Dancalia.

<sup>255</sup> Ibidem

En 1896 deux mois avant la bataille d'Adoua les troupes Abyssines commandés par Walde Giorgis battent celle du sultan Mahammad Hanfaré à Arrado. A cette date tout ce qui reste du sultanat de l'Awsa est sous tutelle de l'Abyssinie. Ce sultan avait réussi à s'opposer victorieusement aux trois empereurs éthiopiens successifs (Théodoros, Yohannès, et Ménélik) avec lesquels il traitait sur le même pied d'égalité. Il s'opposa farouchement à tout ingérence extérieure à son royaume. Il contribua à préserver l'indépendance de l'Abyssinie en faisant de l'Awsa un point de résistance contre les différentes tentatives de pénétration coloniales contre l'Abyssinie.

Maître des routes caravanières entre les hauts plateaux d'Abyssinie et la côte, « Illalta » allait connaître la guerre d'annexion imposée par Ménélik soutenu militairement et matériellement par les Anglais en 1894 deux ans avant sa mort. Cependant un statut d'autonomie a été accordé au sultanat de l'Awsa. Donc c'est dans ce contexte que s'affirme la mise sous tutelle du monde Afar par l'Ethiopie et qu'émerge la nouvelle puissance régionale, l'Ethiopie, et le roi du Choa Ménélik sera le père de l'agrandissement continu de son territoire jusqu'au milieu du XXème siècle. A l'expansionnisme de Ménélik précède l'expansionnisme Egyptien sous la houlette du Khédive Ismaël.

- ***III-Les menaces regionales ravivées***

Non seulement la société sera en butte aux conflits internes mais une menace régionale déjà perceptible va se faire jour sur plusieurs fronts. Les Egyptiens décident d'occuper la ville de Tadjoura et à partir de cette ville décide d'envahir le sultanat d'Awsa en passant par Tadjoura et par le sultanat de Gooba'ad sans que les sultans de ces territoires reagissent. Qui ne dit mot consent dit on, y a-t-il eu consentement, complicité ou impuissance devant les égyptiens qui veulent envahir le sultanat de l'Awsa ? Quelles réactions entraînent l'agression égyptienne de l'Awsa ? Quels attitudes engendrent parmi les sociétés Afar la montée en puissance du nouveau vice roi d'égypte, le Khedive Ismael dans le golfe de Tadjoura en particulier et dans la corne de l'Afrique en général. A Tadjoura la présence égyptienne va se prolonger jusqu'en 1884 ? Comment cette présence est vécu par les Tadjouriens et tadjouriennes ?

• **1. L'expansionnisme égyptien un réel danger (1863-1884) : un réel danger ?**

En 1863, le Khédivé Ismaël arrive au pouvoir en Egypte. Le canal de Suez ne fut qu'un des nombreux grands travaux du khédivé. Ismaël. Avec lui, l'histoire Egyptienne entra dans une ère nouvelle dès 1863. Les années qui s'écoulèrent entre la mort d'Ali et le début du règne d'Ismaël furent des années de paix. L'Égypte fut gouvernée par des dirigeants qui n'accomplirent aucune modification, ne firent pas la guerre et n'augmentèrent pas les impôts, des dirigeants conservateurs donc. Sous Ismaël, il en irait autrement. Celui-ci nourrissait des grands projets. Il ferait de l'Égypte un état moderne et consoliderait nettement sa position dans le concert des nations. Il offrit à Napoléon III un bataillon destiné à renforcer le corps expéditionnaire français au Mexique. Il participa aussi à l'Exposition universelle de 1867 à Paris. La même année, le sultan reconnut son titre de khédivé. La succession s'effectuerait désormais héréditairement parmi les descendant d'Ismaël, de sorte qu'aux yeux de l'étranger il était presque devenu un souverain. Dans son pays, il régnait en tout cas en souverain absolu. Il nourrissait des projets expansionnistes en direction de la corne de l'Afrique.

La stratégie expansionniste du Khédivé Ismaël dans la corne de l'Afrique se fonde sur un projet dont l'objectif premier est de contrôler les accès aux hauts plateaux éthiopiens avec à l'arrière plan de cette volonté politique, la préoccupation mythique d'accéder enfin aux sources du Nil. C'est en 1875 que ce projet prendra corps, lorsque les efforts de l'Égypte dans l'intrusion de la Corne de l'Afrique se manifesteront par trois expéditions militaires lancées sur les routes qui mènent respectivement de Massaoua au Tigray, de Tadjoura au Choa et de Zeyla vers Harar. Pour cela le vice-roi entame des démarches auprès des autorités locales.

A ces facteurs s'ajoute la volonté Egyptienne de vouloir prendre la relève des Turcs. Mais bien que le texte impérial ne précise pas les limites des circonscriptions administratives, il spécifie malgré tout que : « *Les deux côtes de la mer Rouge appartiennent à l'Empire ottoman et aucun inconvénient ne s'oppose à ce que l'administration de la côte africaine soient confiée à l'administration particulière de l'Égypte.* »<sup>256</sup> Fort de ce texte impérial, le vice-roi conclut que son pouvoir sur cette côte s'étend en toute légitimité jusqu'au Bâb al-mandab. Aussi dès la prise de possession de Massawa, il fait placer une garnison à Idd, à mi-chemin

---

<sup>256</sup> Cité in Fontrier Marc, *Abu-bakr Ibrahim Pacha de Zeyla*, l'Harmattan, Paris 2004.

des détroits sur un site qui sera finalement délaissé. En lieu et place, le gouverneur de Massawa, Hasan Rift, suggère qu'il serait plus avisé d'établir la résidence des *wali*<sup>257</sup> à Anfila, quelques encablures au nord de la pointe de Ti'o, ou « *en tout autre point de la côte près de Rahayto afin de concentrer en cette ville toute le commerce de l'Abyssinie* »<sup>258</sup>. La volonté des Egyptiens est aussi de commercer avec l'Ethiopie et entendait reprendre la relève des Ottomans dans les territoires qui lui revenaient de droit d'après elle et à ce titre elle conteste la présence Française dans la Corne de l'Afrique. Mais l'établissement Egyptien est-il acceptable pour les populations locales? Quitte à s'allier avec les puissances Européennes, la France, l'Italie en particulier qu'ils pensent « *être digne de confiance* »<sup>259</sup> par rapport aux Egyptiens qu'ils craignent les Afars gardent-ils une mauvaise image de l'Egypte? Naît alors la rivalité Egypto-Franco-Anglaise pour Obock, les Egyptiens bien entendu soutenus par les Anglais.

L'Egypte n'a pas accepté l'alliance du sultan de Rahayto avec les Français en 1862 pour les protéger contre les égyptiens. Ainsi l'accession au pouvoir d'Ismaël pacha remet en cause les possessions Européennes dans toute la région encouragée par les Anglais. Dès 1864, le khédive demandait à la Turquie de lui donner les ports de Tadjourah, Zeyla, Massawa, et Souakim. L'Egypte étant plus proche de ces régions que la Turquie qui perd de son influence dans la corne de l'Afrique l'Egypte pourrait l'administrer plus efficacement ces territoires. Or ce qui motive les Egyptiens à s'intéresser soudain aux rives africaines de la mer Rouge et du golfe d'Aden procède de la récente cession au Khédive des gouvernorats de Massawa et de Souakim. Bien que la souveraineté sur ces territoires incombe à la Porte ottomane, un firman scellé en mai 1865<sup>260</sup> a confié à l'Egypte l'administration de ces kaymakamats<sup>261</sup>. En mai 1866 le sultan de Turquie confiait à l'Egypte le contrôle des villes de Tadjoura, Zeyla, Massawa<sup>262</sup>, et souakim. Sur le plan militaire, Hassan Rifât remarque que « *cette région jusqu'à Tadjoura pourrait être administrée avec l'aide d'un petit nombre de soldats* »<sup>263</sup>. Par conséquent l'Egypte est disposée à verser au sultan Turc et au Pacha de Djedda l'équivalent des revenus qu'elle tirait de ces ports. Le khédive Ismaël voulait mettre en place son empire-est Africain.

---

<sup>257</sup> Wali veut dire gouverneur

<sup>258</sup> Le wilayat sont des circonscriptions administratives dirigées par u Wali

<sup>259</sup> Ali, Coubba, op, cit.25

<sup>260</sup> Dans un premier temps Massawa et Souakim n'ont pas été cédés à l'Egypte mais au vice-roi à vie.

<sup>261</sup> Les kaymakamats sont des circonscriptions administratives importantes

<sup>262</sup> Massawa et Souakim ont été donné au vice roi à vie par la Sublime Porte.

<sup>263</sup> Fontrier Marc., p137



Anticipant sur les ambitions du khedive Ismaël, Hassan Rifât écrit au Caire, le 13 août 1866 : « *La région côtière qui s'étend de Massaoua à Berbera... dépendrait de la Turquie sous le règne du sultan Selim*<sup>264</sup>. De même le bandar de Zeyla dépend toujours de la Turquie et il est administré par le wali du Yémen qui paie à la Sublime Porte une redevance annuelle de 1800 talaris.... Au cas où la région de Massaoua serait cédée à l'Egypte à titre définitif, il faudrait de toute nécessité s'emparer de la région qui en dépendait sous le règne du sultan Selim et la rattacher à l'Egypte. Cette région comprend la partie sise entre Massaoua et Tadjoura ». Un an plu tard en 1867, une tournée en mer Rouge du vapeur *koufit* mène Giaffar Mazar pacha, gouverneur général du Soudan, sur les rives de la Mer Rouge. A son retour, l'officier qui a croisé jusqu'à Berbera déclare dans son rapport que non seulement Zeyla était bien incluse dans les frontières Egyptiennes mais que Tadjoura relevait de la même juridiction. Le gouverneur du Soudan Giaffar Pacha donna des drapeaux égyptiens à différentes villes de la côte en 1867. En effet Le sultan de Tadjoura Mahammad Hummad a reconnu aux Turcs en 1866 les droits à l'impôt sur Tadjoura. Donc la ville ressort désormais de la souveraineté de l'Egypte.

Or en 1869, l'inauguration officielle du canal de Suez suscite le regain d'activité Egyptienne dans la corne de l'Afrique. Alors que l'Europe était plongée dans les guerres, les questions coloniales étaient reléguées au second plan. Le creusement était une opportunité dont seul l'Egypte pourrait tirer profit. D'ailleurs Abu-bakr pacha demandait au Khédive Ismaël de prendre à Zeyla la succession des Turcs. Au cours des entretiens qu'il a pu avoir avec l'officier du khédive, Abu-bakr s'est empressé d'évoquer les ambiguïtés qui persistent à propos de la souveraineté sur les ports Afar. Il a judicieusement servi à Giaffar Pacha tout ce que celui-ci brûlait d'entendre, fourni tous les arguments susceptibles de convaincre de la légitimité d'une présence Egyptienne, assuré en dernier ressort combien pour la population celle-ci serait la bienvenue. Par-dessus tout, il a témoigné de ses bonnes dispositions à l'endroit des projets du khédive.

Abu-Bakr en avril sollicite très officiellement le rattachement de Zeyla au gouvernement de Massawa, suggérant même de nommer un Egyptien pour gouverneur de la côte de la mer Rouge. Sa correspondance avec le vice-roi, est sans équivoque : « *La justice avec laquelle*

---

<sup>264</sup> Il s'agit de Selim 1<sup>er</sup> conquérant des lieux saints, qui règne de 1512 à 1520.

*sont traité tous les sujets de Son Altesse, d'une part, et l'équité dont font preuve, à leur arrivée à Zeyla, toutes les personnes déléguées par Son Altesse, d'autre part, m'ont encouragé à demander à être soumis à Son Altesse, le Khédive et à dépendre de Massaoua. Je me déclare disposer à payer l'impôt à Massaoua au lieu de Hodeïda.* »<sup>265</sup> En 1870, la tournée entreprise au nom du khédive par Muhammad Gamali bey dans le golfe d'Aden puis la bonne impression qu'il laisse tant à Berbera qu'à Bulhar a un grand retentissement parmi les populations de la côte.

Quelques années plus tôt les populations avaient sollicitées la protection française auprès de Fleuriot de Langle, les mêmes demandent aujourd'hui des drapeaux égyptien afin de se protéger des Anglais et des Afars 'Assahyamara de l'Awsa qu'ils redoutent toujours autant. Le 3 mai 1870, Abu-bakr précise son engagement et adresse au gouverneur du Soudan une correspondance au fil de laquelle il conseille sans ambages d'établir à Berbera un gouvernement des soldats égyptiens, condition *sine qua non* pour que le calme s'y rétablisse : *« En effet, pour aboutir à la tranquillité, il faudrait enrayer l'action des Anglais qui soudoient les habitants en vue de les prendre sous leur protection. La présence d'un gouverneur est essentielle, pour qu'il prenne note des noms des personnes actives à qui des pelisses d'honneur sont distribuées et pour s'assurer s'ils correspondent aux noms enregistrés. Les forces de mer ne suffisent pas à assurer ce résultat, car les cheikhs s'enfuient à l'intérieur du pays, une fois qu'ils ont pris les pelisses. »*<sup>266</sup> L'Angleterre apporta son appui à cette démarche contre son concurrent principal, la puissance coloniale Française. La côte fut considérée comme un gouvernorat indépendant à la charge du gouverneur de Souakim qui mit en place des garnisons militaires le long de la côte de la mer Rouge en vue d'attaquer l'Abyssinie. La côte devint un gouvernorat indépendant dirigé par le gouverneur de Souakim qui effectua une tournée en 1871 tout le long de la côte. A Tadjourah il mit en place une garnison chargée de veiller sur le pavillon égyptien.

Le khédive Ismaël Pacha a toujours caressé le rêve d'un empire Egyptien qui irait d'Alexandrie à Mogadiscio tout le long de la mer Rouge englobant le Soudan, l'Abyssinie, l'actuelle Djibouti, l'actuelle Erythrée. Il porta tout son effort vers les villes de Tadjoura et Zeyla pour conquérir l'Abyssinie. En 1873, le gouvernement Egyptien considérait le territoire d'Obock comme relevant de sa souveraineté et non pas de la souveraineté française. Mais dès

<sup>265</sup> MAE Carton 44, pièce 403. Aboubaker au Vice roi.

<sup>266</sup> MAE, maiyah, carton 47, annexe. Aboubaker au gouverneur du Soudan, mai 1870.

1874 la France songe à céder Obock à l’Egypte. L’amiral Dompierre d’Honoré vient en effet de proposer au duc Decaze alors ministre des étrangères de s’en séparer moyennant « certaines compensations avantageuses parmi lesquelles figure la cession d’un immeuble pour loger notre consul au Caire »<sup>267</sup>. Au duc séduit par cette proposition à laquelle il a donné un accord de principe, l’amiral a clairement précisé : *« Je persiste dans l’intention bien arrêtée de ne rien tenter à Obock, et de n’envoyer dans ces parages aucune force militaire. Aussi, il me semble qu’il serait utile de savoir si, moyennant certains avantages stipulés, le gouvernement égyptien ne consentirait pas à accepter la cession d’Obock, qui ne sera jamais qu’une possession stérile. »*<sup>268</sup> Pourtant l’affaire ce n’est pas Obock. C’est Zeyla et Tadjoura.

En février 1875, la Porte approche Abraham pacha, kapykiaya<sup>269</sup> d’Egypte dans les termes suivants : *« Il existe un peu plus haut que la Haute Egypte un pays qui s’appelle Berbera appartenant à la Turquie. D’après les nouvelles que nous avons, le Vice-roi en a pris possession; il y a nommé un gouverneur et il est en train d’y faire construire des forteresses ; mais comme je suis lié avec Son Altesse le khédive et que je lui ai promis mon amitié, je laisse faire et je ne dis rien. »*<sup>270</sup> Au terme de ces ultimes tergiversations toutefois, un hatt est enfin rédigé le 1<sup>er</sup> juillet. Khalil pacha, premier aide de camp du Sultan, est chargé de porter à Ismaël l’acte par lequel il reçoit le gouvernement de Zeyla : *« Le sentiments de loyalisme sincère que vous manifestez depuis toujours sont parfaitement appréciés par nous. Nous sommes heureux de voir les réformes que vous entreprenez en Egypte, l’une des contrées importantes de nos possessions, et qui sont conformes à nos espoirs et à nos idées. En conséquences, nous avons décidés de déléguer aussi à votre charge la direction du port africain de Zeyla, dépendant du iyewa de Hodeyda et situé sur le littoral africain, en raison de l’importance de sa position et afin que ce port atteigne un degré permettant de tirer plus de profit de ces régions et qu’une bonne gestion leur soit assurée en plus des améliorations qui y ont été introduites. Vous aurez à payer de ce fait au trésor ottoman 15000 livres or par an. Prions Dieu de vous accorder son appui. Ainsi soit-il. »*<sup>271</sup> Ainsi en juillet 1875, la Turquie donna l’Egypte la direction du port de Zeyla et de Tadjoura

<sup>267</sup> Correspondance du 15 janvier 1874

<sup>268</sup> Correspondance du 15 janvier 1874.

<sup>269</sup> Signifie en Turc représentant ou ambassadeur

<sup>270</sup> APA.Abraham au Vice-roi. Constantinople,16 février 1875.

<sup>271</sup> APA. Registre 43, Arr.Abd.,pièce383.

Le Khédive Ismaël estime au Caire qu'en raison des relations commerciales que Zeyla entretient avec le Choa et Harar, la nouvelle acquisition devrait procurer à l'Égypte une source appréciable de revenus. L'agent Français, Péliissier, partage cet avis quand il écrit : *« Avec ce port, celui de Berbera dans le golfe d'Aden, ceux de Massaoua et de Souakim dans la mer Rouge, Son Altesse se rend maîtresse des débouchés de l'Abyssinie et d'une partie du centre de l'Afrique, dont les marchandises seront sans doute frappées par ses douanes de droits considérables. Si elle arrive à annexer également Tadjoura, elle tiendra pour ainsi dire comme bloquée l'Abyssinie et aura entièrement dans ses mains le commerce de l'intérieur. »*<sup>272</sup> Aussitôt la garnison Égyptienne de Tadjoura fut renforcée, et un agent de douane y fut nommé.

La même année le général Raouf Pacha, occupa Zeyla et conquis Harar. Abu-bakr Ibrahim Pacha devenu gouverneur de Zeyla contribua à l'occupation de Harar. En 1875 le Suisse Muntziger, conseiller militaire du Khedive, organisa à partir de Tadjoura l'expédition vers l'Abyssinie en vue de conquérir la riche sultanat de l'Aoussa. L'Égypte décide d'occuper le sultanat d'Awsa et la ville de Harrar. Ensuite l'Italie s'installera à Asab et l'Éthiopie ne cessera d'agrandir son territoire. Quelles sera la réaction des autochhtones?

Le Khédive Ismaël Pacha qui venait de faire occuper l'émirat de Harar ordonna le 15 septembre 1875 au Suisse Werner Munzinger, pacha et gouverneur général de la mer Rouge et du Soudan Oriental et acteur de l'expansion égyptienne dans cette région, de se rendre à Tadjoura pour organiser une expédition contre l'Awsa avec le double objectif d'annexer ce royaume et de sécuriser les routes caravanières du Wallo et du Choa d'une part et d'autre part de contacter Ménélik et le persuader à attaquer l'empereur Yohannès IV au Tigray. Munzinger arriva le 5 octobre à Tadjoura à la tête d'un corps expéditionnaire qu'un chef Tigrées estimait à 600 hommes lors de leur départ de Massawa<sup>33</sup> et construisit son camp militaire sur une colline surplombant la ville<sup>273</sup>. Les préparatifs lui ont pris beaucoup plus de temps qu'il n'avait prévu. Les premiers jours sont occupés à établir les camps. Après quelques défections dans ses rangs, consécutives à un désaccord sur les soldes, le mercenaire Suisse se rend vite compte des difficultés qu'il aurait à emmener avec lui une troupe trop nombreuse.

---

<sup>272</sup> MAE. Correspondance politique. Égypte 56. Péliissier au ministre des Affaires étrangères. Alexandrie, 12 juillet 1875.

<sup>273</sup> Actuellement une caserne militaire Djiboutienne y est installée.

Ne parvenant pas d'emblée à rassembler le nombre des chameaux nécessaires, il en conclut que faute de moyens de transport il sera contraint de partir « *très léger* »<sup>274</sup>.

Aussi, avant de laisser derrière lui une partie non négligeable de ses munitions et de ses vivres, il décide quand même de ménager ses possibilités de repli. Il établit à cet effet un fortin où trente à cinquante hommes pourront séjourner sur un petit mouvement de terrain qui domine la ville à l'ouest. Rendu méfiant par les réticences qu'affichent Les gens de Tadjoura qui refuse de collaborer avec lui, Munzinger craint pour sa base arrière. Il prend quelques précautions encore. A partir de la position retenue, il s'arrange pour commander à la fois le port et les puits. L'officier du khédive nourrit par ailleurs à l'égard des habitants de Tadjoura un certain nombre de projets : *«Ils ont vécu exclusivement jusqu'à présent du commerce des esclaves qu'ils exportent à Hodeyda. Ils n'ont ni culture ni bestiaux; il faudra les habituer maintenant à d'autres genres de commerce en leur ouvrant les routes de l'intérieur qui mènent par Awsa au Choa.»*<sup>275</sup> Mais Munzinger et ses hommes ne furent pas accueillis à bras ouvert par les Tadjourates. Le Pacha pris cependant à la légère leur manifestation d'hostilité comme on peut s'en rendre compte à la lecture d'une de ses lettres : *« Les gens de Tadjoura, marchands d'esclaves, voient avec mauvais oeil notre établissement, et ce n'est qu'avec grand peine qu'ils s'appêtent à nous fournir à cher prix les cinquante chameaux qui doivent nous emporter d'ici. Je dis cinquante chameaux, qui seront juste suffisants pour transporter le strict nécessaire, c'est-à-dire dix jours de vivres et les munitions de guerre; tout bagage viendra après. Je me suis décidé à agir de la sorte parce que le pays d'ici ne peut fournir davantage...»*<sup>276</sup> Abu-Bakr est absent et se trouve toujours à Zeyla. Par complicité avec l'Egypte pense le sultan de l'Awsa.

Les préparatifs du départ de Tadjoura ont pris plus de temps que Munzinger ne l'avait initialement prévu. Dans la nuit du 26 au 27 octobre, le corps expéditionnaire<sup>35</sup>, équipé de fusils Remington<sup>36</sup>, de deux gros canons, de lance fusées et disposant d'une grande quantité de munitions, quitta la ville de Tadjoura à bord du vapeur *Zagazig* pour faire déposer au fond du golfe, à Gubet el Kharab, la plus grande partie de ses soldats, épargnant ainsi quelques fatigues à son petit corps expéditionnaire. Débarqué à Gali fo'o<sup>277</sup>, il y est rejoint par une section qui a emprunté avec les chameaux, la route de terre. Son armée, qui compte trois cent

---

<sup>274</sup> FONTRIER. *M.Aoubakr-Ibrahim pacha de Zeyla*, l'harmattan Paris 2004 p172

<sup>275</sup> Munzinger.

<sup>276</sup> Ibidem

<sup>277</sup> « Lieu des chameaux » en Afar, il s'agit d'un oued qui se jette à Goubett el Karab

soixante et un officiers et soldats répartis en trois compagnies est appuyée en outre par deux canons de montagne et deux fusées. Tous s'apprêtent maintenant à plonger dans les plateaux de Gamarri dans le désert Afar.

Le *Zagazig* vient à peine de lever l'ancre quand arrive la corvette *Sennar*. Son commandant, Privileggio, se met selon les ordres du khédive à la disposition de Munzinger qui lui confie la mission d'organiser un courrier entre Tadjoura et Zeyla ainsi que d'étudier la baie du Ghubbat al-kharâb, au fond du golfe. Bien conscient de l'intérêt qu'il y aurait à disposer d'une installation au-delà de la passe, Munzinger précise à ce sujet : « *J'étais empêché d'y entrer n'ayant pas trouvé de pilote à Tadjoura ; mais vous pouvez vous en procurer à Zeyla par l'entremise du vice gouverneur Abou-Bakr.* »<sup>278</sup> En fait, trouver un point de débarquement au plus près du lac Assal revient effectivement à faire gagner quatre journées de marche à toute expédition vers le Choa. Quand, mission accomplie, Privileggio rebrousse chemin pour se rendre dans la baie d'Asab y faire valoir quelques droits du vice-roi, Munzinger et les siens sont depuis un moment déjà en route vers leur destin.

Munzinger Pacha, sans doute parce qu'il ne s'attendait pas à rencontrer des difficultés, emmena avec lui sa femme, une Erythréenne et son enfant. Accompagnaient aussi l'expédition, le ras Birrou Welde Giyorgis, émissaire de Ménélik auprès de khédive Ismail Pacha d'Egypte et Le chef des Debnés de Goba'ad, Hummad Lo'oyta, est l'*abba* du Gobaad. Cet homme est le fils de l'ancien sultan de Goba'ad Lo'oyta Arbahim celui qui, seize années plus tôt, a signé avec les sultans de Tadjourah et de Rahayto les acquisitions françaises entre Obock et le ras Doumeyra. Il se joignit à cette expédition après que celle-ci eut gravi les pentes du plateau de Gamarri. Pour ce qui concerne Hummad Lo'oyta, sa position évolua en l'espace de quelques semaines.

Au début, mis en contact avec Munzinger par son allié Abu-bakr Pacha, il accepta de prendre part au projet. Il pensait que l'occasion était venue de venger son parent Waranlé, chef des Debnés de la moyenne vallée de l'Aouache, tué peu de temps avant par les sujets de l'Amoyta Mohamed Hanfaré. Il se rendit courant octobre dans l'Awsa pour tâter le terrain. Au cours de son séjour, Il fut pointé du doigt par un célèbre guinnili<sup>279</sup> (un devin) de l'Awsa du nom de

---

<sup>278</sup> Munzinger.

<sup>279</sup> Morin. D . Guinilli, devin et poète Afar

Koullé qui dévoila ses intentions à l'Amoyta Mahammad Hanfaré dans un « Adal » (en Afar vaticination) célèbre dont voici un extrait :

**Buda koo fanah beyam tablee ?**  
**Mala bad fanah beyam tablee ?**  
**Agabuk lagaaqi kaah dissa**  
**Daro addaalit kaah hayta**  
**Gaalak , 'akkali kaah , 'idda**  
**Tagoorr'aamoh malay koo needegeh**  
**'asa cummadih malay koo needegeh**  
**La'oytaatih malay koo neexegeh**

*Te rends-tu compte que c'est vers toi qu'il déménage son foyer?*  
*Te rends-tu compte que c'est vers l'outre-mer qu'il se tourne pour son projet?*  
*Tu lui donnes en mariage la plus belle des femmes*  
*Tu lui remplis le grenier de céréales*  
*Tu le nourris de la viande de 'Akkali (les chameaux de la couronne)*  
*Ô, projet concocté aux environs de Tadjourah , tu ne nous échappes pas*  
*Ô projet de Houmed « le rouge », tu ne nous échappes pas*  
*Ô, projet du lignage de Lo'oyta ,tu ne nous échappes pas*

Un neveu de Hummad Lo'oyta, présent à cette cérémonie de vaticination, mis en colère par le refus de ginnili de cesser ses accusations à l'égard de son oncle, lui répliqua que d'une manière ou d'une autre, le lignage de Lo'oyta arrivera à son but.

**Cabewaam liyok, hawweenem takkalee ?**  
**Ba'aduk, tooboko nakkem takkalee ?**  
**Sinam sirrit 'idiiy, dabirat qidi**  
**Kalu net habiiy, kalot falmah gaci**

*J'ai matière à me souvenir, penses-tu que j'ai oublié*  
*Penses-tu qu'après l'affaire de Ba'adou<sup>39</sup>, nous pouvons être des frères*  
*Tuer les gens par complot ou de face*

*Vous nous laissez l'entière propriété de Kalou (lac assal) ou vous partagez avec nous la propriété de Kalo.*

*Le ginnili répondit :*

**Ni kalol koros magastam takkalee ?**

**Ni kalol ku qammi haytam takkalee?**

**Ni kalol koros magastam makkala**

**Ni kalol ku 'ammi haytam makkala**

*Crois-tu que tu arriveras à placer notre Kalo sous la domination des chrétiens?<sup>40</sup>*

*Crois-tu que tu arriveras à placer ton oncle à la tête de notre Kalo?*

*Je ne crois pas que tu arriveras à placer notre Kalo sous la domination des chrétiens*

*Je ne crois pas que tu arriveras à placer ton oncle à la tête de notre Kalo*

Avant que Hummad Lo'oyta n'aborde Mahammad Hanfaré un notable Hamad Geera<sup>280</sup> de la tribu ulu'to du plateau de Gamarri prévient Mahammad Hanfaré illalta d'une opération militaire imminente contre l'Awsa monté de connivence entre Hummad Lo'oyta et les Egyptiens. Averti Mahammad Hanfaré le sultan de l'Awsa demande à Hummad Lo'oyta de dérouter les contingents Egyptiens sur une place propice à une embuscade. La bataille était inévitable et le chef de guerre de Mahamad Hanfaré s'y prépare malgré les prévisions pessimistes sur l'issue de la bataille. Avant même que cet affrontement n'ait lieu, le ginnili Koullé avait prédit dans son « adal » (vactination) un carnage au chef de guerre Awsan Afki'é Hamad:

**Camad Afkiqew nammam koo tibbixeh**

**Wadir ittek migaq koo yibbixeh**

**Bisoh ittek qadab koo yibbixeh**

*Ô Afki'é, fils de Hamad, attends-toi à deux choses*

*Si tu recules devant l'ennemi, attends-toi à être couvert de ridicule*

---

<sup>280</sup> Cette information nous a été donnée par le député de la région Afar d'Ethiopie, Habib Mahammad Yayo, fils du sultan Mahammad Yayyo, prédécesseur de l'actuel sultan de l'Awsa Ali Mirah.



*Si tu fonces sur l'ennemi, attends-toi à un carnage*

Hummad Lo'oyta fit semblant de se joindre à cette expédition après que celle-ci eut gravi les pentes du plateau de Gamarri. Il fit des déclarations d'allégeance au khédive et des promesses trompeuses pour endormir la vigilance de Munzinger Pacha. Il guida l'expédition vers un terrain propice à un guet-apens au pied du mont Giffou, sur la rive septentrionale du lac Uddumi<sup>37</sup>. Là, il la quitta sous prétexte d'aller convaincre Mahammad Hanfaré.

Le corps expéditionnaire fut attaqué le 14 novembre, avant le lever du jour par les hommes de Mahammad Hanfaré. Après d'âpres affrontements, les Egyptiens submergés battirent en retraite, laissant sur-le-champ plus de 300 morts dont Munzinger, sa femme et le ras Ethiopien ainsi qu'une quantité importante de fusils, de munitions et les deux canons. Les hommes de Mahamad Hanfaré, quant à eux, eurent à subir une lourde perte pour arracher leur victoire<sup>281</sup> historique.

Le samedi 20 novembre, les survivants rescapés du corps expéditionnaire, cent quarante six hommes et quatre officiers, parviennent à grande peine à atteindre Ambabo. Le lendemain, ils arrivent à Tadjoura où Kamil, le fils d'Abu-Bakr, les accueillent et leur offre une grande hospitalité. Tadjoura est mise en état de défense. On prête à Mahammad *illalta* l'intention de venir à nouveau attaquer la ville de Tadjoura comme il l'avait fait en 1866 afin de s'emparer des armes, des munitions et de l'argent qui s'y trouvent en dépôt.

Cet écrasante défaite Egyptienne se conclut sur un désastre qui rend plus cruelle encore la défaite que le roi des roi Yohannès vient d'infliger à Ismaël le 16 novembre, à Gundät. A la suite de cette terrible défaite, l'influence de l'Egypte ne cessa de décliner. Pour affronter la révolte Mahdiste au Soudan, l'Egypte retira ses garnisons de Harar, de Tadjoura, et de Zeyla.

La Grande Bretagne qui avait établi son protectorat sur l'Egypte hérita des possessions égyptiennes sur les rives de la mer Rouge et de l'océan Indien. Ses visés se portèrent sur Zeyla, Bulhar, Berbera. Massawa Fut laissé à l'Italie. A partir de décembre 1875, une paix s'installe donc sur une région où l'ordre du Khédive se trouve tout juste maquillé de quelques drapeaux égyptiens.

---

<sup>281</sup> Les pertes furent d'une centaine de morts du côté des troupes du sultan Mahammad Hanfaré

A l'approche des années quatre-vingt, cette paix est remise en question au fur et à mesure que s'y précise la rencontre des intérêts de l'Ethiopie, de la France, de l'Italie et de l'Angleterre. Ces nations Européennes et l'embryon de l'Ethiopie en formation savent que les difficultés du khédive et leur propre dynamisme aura des conséquences dans la corne de l'Afrique dans leurs relations. Lorsque le désengagement encore formel du Caire devient patent, ces ambitions émergentes esquissent un paysage régional et une hostilité nouvelle. Entre temps le retour des commerçants Français dans le golfe de Tadjoura en dit long sur le retournement des situations, et va peu à peu réaffirmer la présence Française à Obock.

- **2. La pénétration des commerçants Français : une concurrence imprévue (1872-1883).**

Alors que les troupes de Afkié Hamad déciment les troupes du Khédive à Uddumi « bad » vingt ans séparent Lambert de Denis de Rivoyre dans le golfe de Tadjourah dans l'une de deux sultanats ad'ali de la côte. Certes, les équipages des bateaux français qui sont passés par Obock effectuer une mission de souveraineté ont toujours été rare. Mais la France a brillé durant tous ces années par son absence. Sa présence aurait permis d'écarter le retour de l'Egypte sur la scène régionale et la menace des bâtiments Anglais, à défaut de les combattre. Mais cette présence ne s'est pas manifestée depuis le traité de 1862.

Maintenant, ce retour des français ne se manifeste pas sous la forme d'une volonté nationale souveraine mais plutôt sous celle, des commerçants uniquement intéressés à réaliser des profits. Contraint d'évoluer entre les attaques des 'Assahyamara (les Rouges en Afar) les répliques des 'Adohyamara (les Blancs en Afar), les expéditions des aventurières, la menace Anglaise, une administration Egyptienne présente dans la région, la nouvelle situation impose aux autorités Afars de la côte, pour quelques années encore, la prudence. Quelles seront les réactions des sociétés face à ces nouveaux commerçants Français?

Pourtant dès 1840 les récits de Rochet d'Héricourt donnaient les tons sur les richesses de la région et particulièrement de l'Abyssinie, cet unique état chrétien d'Afrique. L'intérêt des commerçants Français se manifeste pour « *L'Abyssinie qui offre des ressources naturelles immenses, des matières inépuisables pour l'exportation Européenne. L'agriculture, favorisée par un climat qui permet les cultures des zones les plus variées, notamment le Doura y*

*mûrissent avec une incroyable rapidité, tous les légumes des contrées tempérées y croissent sans peine; tous les arbres fruitiers de nos pays y prospèrent.* »<sup>282</sup> L'auteur donne de l'Éthiopie une image paradisiaque. Il juge Obock: « *bon mouillage, avenir glorieux, zone stratégique, point de rencontre entre l'occident, le Levant et l'Afrique* »<sup>283</sup>. Obock se trouve dans une zone géostratégique.

Quelques années auparavant, quelques commerçants sont allés chercher fortune dans le Choa en passant par les possessions françaises. Parmi eux, en 1874, Pierre Arnoux, un menuisier installé en Égypte, avait décidé avec deux de ses camarades de tenter l'aventure commerciale avec l'Éthiopie. Les trois hommes étaient partis, vers cette région encore peu connue, pour accoster Tadjoura d'abord puis aborder Obock. Ils avaient finalement réussi à se joindre à une caravane et à partir en août pour le Choa. Ses autres camarades étant tués au cours d'une attaque Arnoux s'en sort miraculeusement. Resté seul, il était parvenu à gagner la capitale de Ménélik où une hospitalité cordiale lui avait octroyée. Quelque mois plus tard, après avoir obtenu du *Négus* la permission de regagner la France, Arnoux rencontre Denis de Rivoyre auquel il fournit de précieux renseignements sur l'intérêt que pouvait présenter la possession d'Obock. Denis de Rivoyre, ancien officier de cavalerie passé dans l'administration préfectorale, favorise les entreprises d'un homme dont l'énergie impressionne et qui ne cache pas sa hâte de revenir auprès de Ménélik avec lequel il entretient des bonnes relations. Retourné au Choa le 24 février 1875, Arnoux y a en effet considérablement renforcé la position du roi du Choa en procédant à l'équipement d'une manufacture de poudre à Malhuz, entre Ankobär et Fäqrä-Gemb. Accompagné de sa fille, Joséphine, l'ancien menuisier s'est maintenant installé sur le haut plateau.

A Obock un premier établissement « *la Compagnie Franco-Ethiopienne* » est déjà installé. Il a été fondé et est dirigé par Pierre Arnoux redescendu des hauts plateaux en juin 1881. Composée de quatorze personnes dont sa fille et les épouses de trois employés, la Compagnie Franco-Ethiopienne espère maintenant attirer vers le nouveau territoire les produits de l'Abyssinie méridionale, du Choa et du pays des Galla.

Mais Arnoux se rendit coupable de la mort d'un autochtone. Le massacre du négociant Pierre Arnoux, le 3 mars 1882, figure parmi les faits divers qui affectèrent les rares expatriés Français d'Obock. Ce meurtre fut différemment interprété. Pour les Afars, cet assassinat

---

<sup>282</sup> Denis de Rivoyre L., *Mer Rouge et Abyssinie*, Paris, Plon, 1878, p103.

<sup>283</sup> Denis de Rivoyre L., *Mer Rouge et Abyssinie*, Plon, 1880.

entrait dans une coutume en cours en Afrique Orientale, « le bilu »<sup>284</sup>: le prix du sang. En effet, dans la nuit du 13 au 14 décembre 1881, le négociant Pierre Arnoux avait fait feu sur un groupe de voleurs: un tué et trois blessés, tel fut le bilan de l'échauffourée. Le clan Afar, Tak'il, de la fédération de « *koona qeelih buxah* »<sup>285</sup> lésée par la disparition d'un des leurs, réclama, selon les termes de leur code social, un dédommagement pour le prix du sang versé. Le père du défunt assassiné par Arnoux l'a d'ailleurs dit en sortant de palabre<sup>286</sup> qui ne l'a pas satisfait:

***Hasan haban bada hinnay***

***Kaladuyna gexan baado hina***

***Buskut moggolaay***

***Cané magacsa***

*Hasan est un fils que je vengerai*

*Je n'irai pas dans le bagne de la Nouvelle Calédonie*<sup>287</sup>

*Je n'accepterai aucun dédommagement (le biscuit symbolise le prix de sang),*

*Je ne ferais aucune vengeance*

Pour Arnoux, il s'était fait justice, en tuant un voleur. Arnoux n'a donc pas respecté la coutume et les traditions Afar. Pour le clan du défunt, cette mort méritait réparation. Or, le Français refusa d'appliquer le droit coutumier, il devait donc expier, seule sa mort sauverait l'honneur du clan. Ce clan Tak'il va se mettre sous la protection d'Abu-bakr Pacha à Ambabo fuyant la répression des autorités Françaises. De nos jours on les appelle Ambabo Tak'il<sup>288</sup>. Suite à sa mort l'entreprise d'Arnoux déposa le bilan.

Mais comment est perçu l'assassinat d'Arnoux. Pour les voyageurs tel Paul Soleillet qui débarque, le 12 janvier 1882, Paul Soleillet à son tour pour le compte de la Société Française d'Obock cette disparition portait la marque d'Abu-Bakr Ibrahim qui, partie prenante des échanges commerciaux, dissuadait par la violence, les compétiteurs étrangers : « *Le pacha Aboubeker et sa famille se sont toujours montrés et se montrent hostiles à tous les efforts tentés pour amener le commerce français à Obock. Cette hostilité s'est montrée par des*

<sup>284</sup> Ali Coubba *une nation en otage*, pp16, l'Harmattan, Paris 1993

<sup>285</sup> Les gens qui habitent dans la région de cinq puits et qui regroupent cinq tribus des environs d'Obock

<sup>286</sup> Le palabre se dit Mablo en Afar.

<sup>287</sup> Source orale que nous avons recueillie.

<sup>288</sup> Tak'il vivant à Ambabo

nombreux faits dont : arrêt à Zeila de la caravane de Pierre Arnoux, assassinat de ce dernier ; tentatives d'assassinat sur moi-même. »<sup>289</sup>. Il ajoutait cependant cette nuance: « Je dois avouer que M.Arnoux était loin d'avoir la sympathie des indigènes qu'il maltraitait volontiers( ...) C'est bien Pierre Arnoux qu'on a voulu tuer et non un Français quelconque .»<sup>290</sup> En effet il nous semble injuste de mêler Aboubakr dans cet assassinat, mais il s'agit d'une vengeance à l'assassinat d'un obockois par Pierre Arnoux. Effectivement un assassinat appelle vengeance dans les sociétés Afar, il a été assassiné par le père de la victime. Ce fait est resté dans la mémoire collective des Afars.

Un autre point de vue sur l'assassinat de Pierre Arnoux affirme : «Arnoux pour se protéger des larcins des Afar fait normalement garder sa factorerie. Une nuit de la fin décembre 1881, cinq voleurs sont surpris. L'un d'eux est tué à coups de fusil. Les colons entrent alors dans le cycle infernal de la vendetta. Le caractère intraitable d'Arnoux envenime suffisamment l'affaire pour que le gouvernement français s'émeuve de la chose car, sans arrangement, la petite communauté va à une mort certaine. Le commandant de l'avis le Bisson dépêché à Obock reçoit pour mission de convaincre le Compagnie Franco-éthiopienne de verser une indemnité. Arnoux refuse d'acquitter le prix du sang mais la visite du chef Afar chargé de régler le différend donne lieu à une réception particulièrement hostile. Sortant de chez lui peu de temps après cette ultime algarade, le 3 mars, le Français est abattu à coups de lance. La fille d'Arnoux est rapatriée quelques jours après le meurtre de son père.»<sup>291</sup> Il faudra aussi tenir compte des comportements d'Arnoux qui refuse de dédommager la victime, mais d'après le père de la victime il n'acceptera pas de réparation car il tient beaucoup son fils. Denis de Rivoyre annoncera à la Société des Etudes coloniales et maritimes le décès de l'entrepreneur lors de la séance du 4 avril.

Mais avant l'assassinat d'Arnoux une impulsion sera donnée à l'occupation par la France d'Obock. En effet à partir de 1878, la Société des Etudes Coloniales et Maritimes jouera un rôle important dans l'histoire d'Obock, notamment grâce à l'appui matériel qu'elle apportera aux différentes activités de Paul Soleillet et de Denis de Rivoyre. C'est elle qui la première se préoccupe de mettre en valeur le petit territoire et s'affiche décidée à accorder son soutien moral à toute entreprise désireuse d'ouvrir l'Afrique Orientale aux relations européennes,

<sup>289</sup> Jules Gros, *Paul Soleillet en Afrique*, Picard et Kaam, Paris 1887

<sup>290</sup> Jules GROS, son hagiographe, *Paul Soleillet en Afrique*, Picard et Kaam, Paris, 1887.

<sup>291</sup> Fontrier Marc, *Aboubaker Ibrahim Pacha*, Paris, 2004. L'Harmattan, p.185

avec Obock comme comptoir. Denis de Rivoyre est admis dans la société le 4 avril 1878, juste deux mois après Soleillet. Quelques mois plus tard le 2 juin, Denis de Rivoyre insiste sur l'aspect lucratif d'Obock. Sollicitant pour son entreprise le parrainage de la Société, il obtient gain de cause. Fort de ce soutien et des indications fournies par Arnoux, Denis et le sept personnes qui l'accompagnent mettent en août 1880 le cap sur le golfe d'Aden. A Paris, le Français présente le 13 juin 1881 son premier compte-rendu de voyage. Il décrit les possibilités commerciales d'Obock, son rôle d'escale et de marché et son avenir agricole. Entre temps, il a pris soin de s'assurer parmi les membres de la société le concours de ceux qui sont les mieux à même de soutenir ses projets. Il compte en particulier sur Fleuriot de Langle, sociétaire depuis le 3 novembre 1879 vice-président de la docte institution depuis le 2 février 1880. L'influence du vice-amiral en retraite, qui reste très attaché à Obock en mer Rouge, restera déterminante jusqu'à sa mort qui survient le 21 juillet 1881.

Quant à Ferdinand de Lesseps qui s'est beaucoup investi afin que le canal de Suez soit placé sous le contrôle de la France, il se montre très favorable à une installation française à Obock. D'autres membres de la société, viennent appuyer les projets de Denis de Rivoyre : Albert Godin, le patron de Soleillet, François Bonnavoy de Prémot qui dès 1872 a attiré l'attention de l'administration sur la situation d'Obock, le capitaine de frégate en retraite Delagrange que ses nouvelles activités ramènent en mer Rouge comme inspecteur de la Compagnie de navigation française des Steamers de l'Ouest, Eugène Hesse, ce négociant qui naguère, en 1879, a déposé une demande de concession avec Rivoyre lui-même. Sous la pression de la Société, des concessions sont finalement signées à des entrepreneurs. Selon ses propositions, un service de vapeurs est établi en 1882 par les Steamers de l'Ouest sous le nom de Service d'Orient. La direction en est confiée à Jules Mesnier du Havre.

Pourtant à cette époque la France ne garantit pas la sécurité des voyageurs. Elle assortit son interdiction d'une clause de désengagement total de l'Etat français en cas de menace sur la sécurité des entrepreneurs, elle va jusqu'à préciser que l'établissement pourrait être récupéré par l'administration si la situation paraissait l'exiger. La Marine inébranlable soutient qu'une installation à Obock coûterait beaucoup trop cher. L'établissement d'Obock serait une position à occuper épisodiquement face au Bâb al-mandab et aux Anglais, en fonction de la conjoncture politique du moment. L'établissement acquis en 1862 intéresse si peu le ministère que celui-ci refuse catégoriquement jusqu'à l'envoi d'une mission chargée de procéder à la délimitation précise de la frontière du petit territoire.

Malgré cette interdiction, la campagne menée par Denis de Rivoyre pour promouvoir l'Abyssinie, soutenu par la Société incita le capitaliste Albert Godin du Havre à fonder en 1881, la Société Française d'Obock. Il engagea le cévenol Paul Soleillet, grand voyageur, spécialiste du Sahara, rendu célèbre par ses explorations au Sénégal. Paul Soleillet arrive à Obock le 12 janvier 1881, six mois après l'installation du premier établissement à Obock par Pierre Arnoux assassiné dans des circonstances que nous avons vu précédemment. L'explorateur aventurier arrive avec un petit vapeur, dix sept hommes d'équipage et cinq jeunes gens dont Léon Chefneux qui désigné pour le Choa rejoindront Ankobär (Abyssinie) dès février par la route de Zeyla. Il débarque à Obock en tant qu'agent général de la Société Française d'Obock au moment même où devant le fait accompli, et l'installation progressive des commerçants français, le Khédive Ismaël renonce peu à peu à ses prétentions sur cette localité en 1881 lorsqu'un pavillon français le Brisson fut enlevé le pavillon Egyptien.

Qui est Paul Soleillet ? « *L'homme est un méridional enthousiaste que son caractère expansif rend d'un abord plus facile* »<sup>292</sup>. Ses contacts avec la population est fraternelle, il a une vision optimiste de sa mission à tel point qu'il suscite la méfiance des Anglais. En 1882, le représentant de Londres au Caire informe son gouvernement que « *le Français Paul Soleillet convoie des matériels de guerre à l'Abyssinie* ». Le but du voyage de Paul Soleillet est de faire du commerce et donc des profits comme il le dit lui-même : « *Je suis pauvre et père de famille. Dans l'espoir de gagner un peu d'argent, je soussigné, le 30 juin 1881, avec la Société française d'Obock un engagement* »<sup>293</sup>. Son but est commercial et ses origines sont modestes.

Quelles sont les raisons de son admiration pour Obock : « *Je relus les ouvrages des frères d'Abaddie, de Rivoyre, et tous les rapports sur Obock. J'acquis la conviction qu'il était possible, avec un capital restreint de 600 000 francs, de fonder un établissement sérieux et de faire en Afrique, quelque chose profitable à la France, tout en restant fidèle au programme que je me suis tracé depuis 1865: ouvrir des voies, créer des relations entre nos possessions d'Afrique et l'intérieur du continent. Le 30 juin, je signai un engagement avec la Société française d'Obock. Au mois de novembre, je pris au Havre le commandement de l'expédition.*

---

<sup>292</sup> Marc Fontrier, *Aboubaker Ibrahim*, L'Harmattan, Paris 2005

<sup>293</sup> Soleillet était le premier autorisé par le sultan de Tadjourah à circuler par Sagallou malgré la présence des égyptiens.

*J'arrivai à Obock le 12 janvier 1882. Mon factorerie et après l'avoir fait entourer d'une Zeriba<sup>294</sup>, y faire construire un baraquement pour les employés. Ensuite, je dressais le plan de la factorerie à construire et de concession à demander (...). Je fis partir Monsieur Léon Chefneux pour le Choa par la voie de Zeila, la seule ouverte en février 1882. Ce fut à ce moment, en mars, que survint la mort de Pierre Arnoux, directeur de la Société franco-éthiopienne.»*<sup>295</sup> Inspirés et convaincus par les voyageurs qui l'ont précédés Paul Soleillet se lança sur les pistes caravanières pour gagner le Choa. Le 6 novembre 1882, il prolongea son séjour en explorant l'itinéraire entre Ankobar et le Kaffa. Il contacta Eloi Pino, ancien capitaine et Pierre Labatut «colporteur en France, puis en Italie, entrepreneur en Egypte, venu au Choa, il y a une dizaine d'années où il a su, par son aménité, sa franchise, sa loyauté acquérir la confiance de tous. Il est le seul négociant européens fixé en Ethiopie méridionale et fait un commerce assez important entre le Choa et Aden.»<sup>296</sup> Un hommage appuyé de Soleillet à son compatriote.

Ce voyage conforta les impressions de Soleillet sur les richesses et les potentialités du Choa. Il adressa aux sociétés de Géographie, aux Chambres de commerce de nombreux écrits, des nombreux projets; mettre en valeur les salines du lac Assal, crée une voie ferrée d'Obock à Ankobar, réclamer au sultan Hummad Lo'oyta une concession à Sagallou pour fonder une factorerie qui serait mieux située sur l'axe caravanier que ne l'était Obock. La société Godin fut déclarée en faillite. Ce qui entraîna un contentieux entre Godin et Soleillet qui se sentait lésé. Soleillet avait des rapports amicaux avec les Afars. Après la liquidation de sa société, Soleillet reprend ses voyages vers Ankober et Kaffa et publie en 1886 deux versions de ses voyages, l'une est un récit anecdotique « *Obock, le Chaos, le Kaffa* », l'autre est un ouvrage plus complet « *voyages en Ethiopie* ».

Nous n'avons pas trouvé dans ses récits, les dangers, l'hostilité, la sauvagerie que d'autres décrivaient, au contraire s'il y avait lenteur, c'était à cause « *des relations amicales créées entre moi et le chef Danakil. Dans tous les camps, j'ai été reçu en ami et partout, de gré ou de force, il a fallu s'arrêter à boire du lait ou à manger de la viande* ». Soleillet avait de bons rapports avec la population « *ayant traité les gens du pays en amis, il a été traité par eux en ami. Et si d'autres ont été moins heureux dans ces mêmes contrées, il y a lieu de supposer qu'ils n'ont*

---

<sup>294</sup> Zeriba marché en Arabe.

<sup>295</sup> Soleillet P., *Voyages en Ethiopie*, Cagniard, Rouen, 1886. récit de la journée du 13 novembre

<sup>296</sup> Soleillet P., *Voyages en Ethiopie*, Cagniard, Rouen, 1886, p 85



*pas été aussi habiles à tenir la conduite que les usages locaux et le respect des habitants devraient commander à tous les explorateurs »,* souligna son éditeur. Il mourut en septembre 1886 d'une embolie à Aden alors qu'il voulait monter une caravane d'armes pour le Négus Ménélik.

Ce fut Soleillet qui passa avec les sultans Afars les premiers accords ratifiés officiellement, en 1884, par le vicomte Léonce Lagarde de Rouffeyroux, nommé gouverneur en 1884 à l'âge de 24 ans. Enid Starkie, biographie de Rimbaud, relata l'importance politique de Paul Soleillet « *Sans le secours de Paul Soleillet, il est douteux que la France eût pu acquérir la côte Somalie* ». Soleillet a joué un rôle important dans l'installation française à Obock par ses amitiés et ses sympathies pour les populations et sultans locaux.

Une troisième maison, les factoreries françaises Jules Mesnier faisait son apparition à Obock en 1883. Jules Mesnier lié à Denis de Rivoyre est un armateur ; Il se prépare à lancer ses steamers sur la ligne le Havre, le golfe arabo-persique. Il envisage de faire d'Obock, une escale technique où ses navires chargeraient les cargaisons abyssines. Il racheta les factoreries d'Arnoux et recruta pour le diriger Brémond et Léon Barral. Quels étaient les objectifs de ces entreprises françaises installées à Obock ? Le commerce des armes qui a si longtemps fleuri à Mascate, la capitale du sultanat d'Oman est le principal objectif du trafic des commerçants Français installés à Obock. Ainsi en 1882, le représentant de Londres au Caire s'en inquiète.

Nous avons vu jusqu'à présent des individus isolés, des initiales privées prendre le relais du Gouvernement Français qui a signé un accord de protectorat sur Obock en mars 1862 et qui l'a ignoré depuis.

Une dimension politique manque-t-elle à ces entreprises ? Est-il temps qu'une intervention d'un autre caractère se manifeste ? Quand se situe le moment décisif dans le changement du cours de l'histoire ? Le tournant décisif se situe en 1882. Les guerres de conquête prennent peu à peu le pas sur les déplacements individuels d'hommes à la recherche de fortune et la colonisation à proprement parler sur le simple commerce. Désormais, les militaires, vite relayés par les administrateurs, succèdent aux explorateurs et arpentent à leur tour le continent africain.

Deux événements précèdent ce nouveau défi. D'abord Il s'agit d'une part de l'apparition d'un empire éthiopien grâce aux armes européennes, embryonnaire dans l'Etat choan avec Ménélik comme artisan, et d'autre part de l'irruption de l'Italie à Asab, initiatrice du colonialisme européen d'Etat dans la corne de l'Afrique

- **3. Apparition des visées imperialistes sur les peripheries : La colonisation Italienne d'Asab<sup>297</sup>, et la montée en puissance de Ménélik**

A partir de 1867, il y a l'implantation progressive de l'Italie sur le littoral de *Dankalia* qu'elle nommera *la Colonia di Asab* et d'autre part le projet expansionniste du roi de Choa Ménélik qui se concrétise sur des vastes régions grâce aux armes que lui ont fournis les commerçants Européens. Déjà en 1857, l'Italie et particulièrement Cavour avait songé à établir son pays en mer Rouge mais des difficultés auxquelles se trouvait confrontée sa jeune nation ne lui avait pas permis alors de mener l'idée à son terme.

Dix ans plus tard, en octobre 1867, les chambres de commerce Italiennes annonçaient à leur tour leur intention de se lancer dans une aventure coloniale. Leur assemblée générale insistait même auprès du gouvernement de Rome pour qu'il soit établi en Erythrée une agence commerciale capable de fournir l'avitaillement nécessaire aux navires en route pour l'Extrême-orient. Le père lazariste Giuseppe Sapeto a été la cheville ouvrière de ce projet qui a duré plus de dix ans. Le site a été « *acquis* »<sup>298</sup> c'est à dire loué aux Italiens en plusieurs fois. C'est dans le prolongement de cette requête que la *Compagnia Raffaele Rubbatino* de Gênes obtient le 15 novembre 1869 grâce aux services du père Sapeto, quelques portions de terrain sur la côte au nord de la rade d'Asab.

Le premier explorateur, Antinori, reconnaît le ras Dumeira en 1870, avec Beccari et Issel, et fait un premier voyage au Choa en 1870-1872. En 1876, il repart de Zeyla pour le Choa avec Chiarini et Martini. Il obtient de Ménélik une concession à Let Maräfia, au nord d'Ankobär où il meurt. En 1880, Frigerio explore la région de ras Dumeira à Rahayto, suivis par Germano et Marchiori (1893). Carlo de Amezzaga rencontre, en 1880, à Asab, le sultan d'Awsa l'Amoyta Mahammad Hanfaré

---

<sup>297</sup> Voir l'évolution de l'acquisition d'Asab par les italiens en Annexes

<sup>298</sup> Termes utilisés par certains historiens comme Oberlé.

Au moment de l'implantation Italienne, les terres convoitées par les Italiens appartiennent à la tribu Ankala qui contrôle la côte jusqu'à 'Iddi. L'île de Garahasi (Karannahsi, au nord de Selafi, dans la baie de Barra'asoli) est la limite de leurs possessions. C'est donc avec eux que les négociations seront entreprises. Ainsi le 15 novembre 1869, les chefs Ankala, les frères Hasan et Ibrahim Hamad qui résident à Mergabla, à 13 km au sud d'Asab, et Abdallah Sehem, « *sultan de Buia* » (Buya), « cèdent »<sup>299</sup> au père Sapeto, agissant pour le compte de la compagnie de navigation Rubattino, le territoire compris entre le *ras* Luma et la petite éminence de Ganga, immédiatement à l'intérieur, pour 6000 thalers.

Le 11 mars 1870, Sapeto et le capitaine Buzzolino, représentant de Rubattino, « *achètent* »<sup>300</sup> la bande de terre comprise entre le promontoire de Luma, Buia(le cap Buyya, immédiatement au sud de l'actuelle ville d'Asab) et Ganga. Le drapeau italien est hissé le 11 mars 1870, après que Sapeto a encore procédé auprès des chefs Afar à l'extension de l'acquisition de novembre. Quelques jours auparavant, le Génois a en effet passé avec Burhan, *dardar* de Rahayto, que nous avons vu précédemment, un accord au terme duquel il louait pour dix ans les îles situées dans la partie nord de la rade. Deux jours plus tôt, Sapeto a signé avec les chefs *Ankala* une convention en vertu de laquelle le terrain compris entre la colline de Ganga et le *ras* Luma deviendrait propriété de la compagnie contre le versement d'une somme de quarante mille lires. Les Egyptiens protestent. Un détachement est débarqué, qui détruit la cabane édiflée par Sapeto. Après plusieurs années d'interruption, Sapeto reprend de nouvelles négociations qui vont durer jusqu'en mars 1882, quand le gouvernement italien deviendra propriétaire du territoire désormais appelé *Colonia di Assab*.

Entre temps Le 30 décembre 1879, le sultan Ad'ali de Rahayto, Burhan, dit « *Asa Dardar* », Mahammad (et non Dini comme le disent les sources coloniales qui font une confusion avec son vizir), renonce en faveur de Sapeto aux droits sur l'île de Umm al-Bahr (ou Umm al-Bagar). Les Anglais protestent. Le Premier ministre, Lord Salisbury fait savoir, le 15 mars 1880, que le sultan Burhan vend pour la somme de 13000 thalers la baie entre le cap Buyya et Santhar, au sud (*ras* Sintiyān, le récif de Santiyān), ainsi que les îles de la baie. Rome info militaire, et n'aura ni un garnison, ni fortification.

---

<sup>299</sup> En droit la cession de terre n'existe pas

<sup>300</sup> La terre ne se vend pas dans le monde afar mais se loue

Le 15 mai 1880, les notables Ankala Hasan et Ibrahim Hamad « *cèdent* » à Sapeto une bande côtière, sur une profondeur de six milles, de *ras* Luma à *ras* Darma, au nord-ouest (*ras* Tarma sur les cartes, au sud de Baylul), ainsi que l'île de Sanabour (Sana buri) au nord de Asab. rme Londres, le 19 avril 1880, qu'Asab ne sera pas un établissement gouvernemental à caractère Abdallah Sehem approuve la convention du 15 mai. Une tentative de débarquement égyptien a lieu en décembre 1881, repoussée par les Italiens. Le 5 juillet 1882, la compagnie Rubattino cède au gouvernement italien, pour 416000 liras, le territoire acquis par elle depuis 1869. Le 15 mai 1882, la Grande-Bretagne reconnaît la prise de possession de l'Etat italien, que l'Egypte conteste. L'Italie se présente au sultan de Rahayto en protecteur contre toute nouvelle tentative égyptienne.

Le début de l'aventure coloniale Italienne en mer Rouge est à peu près concomitant de l'inauguration du canal de Suez qui, le 17 novembre 1869, mettait Madras à vingt et un jours de l'Angleterre. Si l'établissement d'Asab, ouvre des perspectives nouvelles de commerce avec le Choa, le problème de la sécurité des caravanes à travers le désert et ses nomades se pose aux Italiens avec la même acuité que pour les Français installés à leur sud. Comme pour ces derniers, le trafic en direction des hauts plateaux ne peut s'établir que sous la conduite et la protection des caravaniers Afars. En effet trois sultanats occupent l'espace entre Asab et Ankobar capitale du Choa: elles relèvent sur la côte des chefs *Dammohoyta*<sup>301</sup> et *ankala* de Bidu et du *dardar* de Rahayto, de l'*amoyta* de l'Awsa à l'intérieur des terres. Ainsi le 30 décembre 1879, l'avis *Esploratore* commandé par le capitaine de frégate Carlo de Amerzaga conduit une fois encore Sapeto à Rahayto. Là, Sapeto négocie avec le *dardar* Burhan les termes d'un protectorat sur l'ensemble de la baie d'Asab. Son initiative provoque une timide réaction des Egyptiens. En vain. Elle se révélera aussi inutile que celle que les envoyés du Caire tenteront à la fin de l'année suivante en 1880 dans l'espoir de faire revenir le *dardar*(sultan) afar Bourhan sur sa décision de lier son sort à celui des Italiens.

Face à l'Awsa, le problème de l'établissement des italiens à Asab est une opportunité auquel ne peut pas s'opposer l'Amoyta Mahammad Hanfaré. En effet depuis la victoire des Modaytos, clans aydahisso en 1834, nul ne conteste à l'*amoyta* Mahammad *illalta* l'indépendance de cette région qui ne rend des comptes à personne. Ses habitants vivent de la prospérité que leur assure la rivière Awash ainsi que de la position de leur pays, situé entre le

---

<sup>301</sup> Le sultanat de Teru est sous l'autorité des Dammahoyta qui sont les descendants de Hadal Mahis

Choa et la mer. Afin que les habitants de l'Awsa travaillent dans les meilleures conditions, une alliance avec l'Italie leur est nécessaire. Celle-ci se conclue d'autant plus aisément qu'elle entre dans les vues de l'*amoyta*. Indépendant, habile adversaire déclaré des Egyptiens, des sultanats *ad'ali de la côte* et du pacha Abou-bakr, Mahammad *illalta* revendique à plusieurs titres son hostilité au khédive. Il est vrai que la menace que les troupes égyptiennes ont fait peser sur son territoire est terrible, comme l'a démontré la récente expédition de Munzinger bey défait par son armée. Le comte Pietro Antonelli qui fait une première liason Zeyla-Choa en 1879-1881 puis, en 1883-84, relie, pour la première fois, Asab au Choa.

Au passage, Pietro Antonelli signe la convention de commerce de Addale-Gub avec le sultan d'Awsa. Ce traité sera dénoncé par un poète Tolah Hanfaré<sup>302</sup> artiste, fabuliste, et Ginnili<sup>303</sup> en ces termes qui accuse le sultan Mahammad Hanfaré de cupidité et d'egoïsme grave pour l'avenir des Afars : voici un extrait de ce kassow, à forte connotation patriotique<sup>56</sup> qui a marqué la conscience collective Afar :

**Intileemo<sup>57</sup> bagut le 'angarat yaaboo ?**  
**Tibba'tek rasu kok gabak kalam loowa**  
**Yabtek ambade sinni 'eebi koh loowa**  
**Intileemoh aben daas faxah maana**  
**Fakteh immay aliftu taadigem tayse**  
**Kok kalih mari 'ande akah geyam hinna**  
**Mangahin mari hayla akah geyam hinna**  
**Lak'o nedde 'idoonu meekisan xeeiti**  
**Baado baytem anu aadigak geda yye'ddih**  
**Baado baytem atu aadigak raa'a yye iddih**

***Puis-je parler des intentions d'Antonelli ?***  
***Si tu gardes le silence, il compte te déposséder du pays***  
***Si tu protestes, il compte te faire une guerre sans fin***  
***Je n'aime pas la hutte construite pour Antonelli***  
***Tu as ouvert une brèche, il vaut mieux que tu saches la refermer***  
***Une situation que nul autre que toi n'a la force de contrer***

<sup>302</sup> Hanfaré fils de Tolah sa mère, artiste très connu dans le monde Afar

<sup>303</sup> Morin D. Ginilli poète et divin Afar

***Une situation que tes enfants, trop jeunes n'ont pas la force d'affronter  
L'argent, ce sont des pièces<sup>58</sup> dont on se sert pour causer notre perte  
Dites lui que je pars en sachant que le pays est perdu<sup>59</sup>.  
Dites lui de rester en sachant que le pays est perdu.***

L'Italie grâce à Anntonelli devance ainsi la France sur les côtes Africaine de la mer Rouge, et particulièrement en pays Afar.

La France ne répondra que le 23 juin 1884 au message amical que le sultan Mahammad Hanfaré avait adressé au président de la République, Jules Grévy, en juin 1881. C'est ainsi qu'en 1881, il adressa par l'intermédiaire de son conseiller Abdourahman Youssouf une lettre au président de la République Française dans laquelle il demandait l'amitié et la protection de la France contre les menaces Egyptiennes : *« Notre ami Ménélik nous a demandé que les caravanes abandonnent la route des Egyptiens, et veut que nous lui donnions une route pour le passage de ses marchandises venant d'Obock ou y allant. Il désire seulement que cette route soit dans nos possessions. S'il plait à Dieu, nous ferons pour l'amitié tout ce qu'il lui plaira. Nous sommes entièrement à votre service comme à celui du roi Ménélik. Quoique nous soyons loin de vous, nous avons entendu dire que votre nom est très grand, que votre gouvernement est celui de la sincérité (ou justice) et est très puissant. Et nous, en entier nous sommes donnés aux Français, et j'attends de vous que vous me releviez et que vous me gardiez du côté de la mer. Nous, sur notre terre, commandons depuis quarante générations, et nous ne demandons d'autre terre que celle de notre père et de nos aïeux. Maintenant, je désire que vous nous protégiez contre les Egyptiens qui ont voulu prendre notre pays... »*

<sup>44</sup>. Cette lettre demandant la protection de la France venant de la part de Mahammad Hanfaré sultan de l'Awsa poussa G. Angoulvant et S. Vigneras, respectivement gouverneur intérimaire de la CFS en 1900 et son collaborateur à écrire, deux décennies après, ceci : *« Ennemi des Egyptiens et des Anglais, le sultan d'Aoussa semblait disposé à entrer dans la clientèle de la France. Il était trop intelligent d'ailleurs pour ne pas comprendre que son intérêt était de placer ses Etats sous le protectorat d'une nation civilisée, afin d'en conserver, à côté de l'Egypte, la tranquille possession »*<sup>45</sup>. Mais la France se méfait elle de ce souverain ?

Tandis qu'à Obock, un mois après l'assassinat d'Arnoux quelques Français isolés s'acharnent toujours à organiser un comptoir, la *Compagnia Raffaele Rubbatino* cède le 10 mars 1882 ses possessions d'Asab à l'Etat Italien. Depuis leur première acquisition, sur le rivage au nord de

la rade, quelque dix années plus tôt, celles-ci s'étendent maintenant jusqu'à la baie de Baylul. C'est en annonçant le 5 juillet de la même année la création de la *Colonia italiana di Asab*, que le gouvernement Italien donne véritablement le coup d'envoi de l'aventure coloniale dans la Corne de l'Afrique. L'Europe a changé de vitesse. Il ne s'agit plus de comptoirs. Fort de ce contexte favorable, au début de l'année 1883, le roi Umberto Ier envoie un courrier à Ménélik avec lequel sont établies des relations officielles.

Le 15 mars 1883 à Adalé Gub avec les accords signés avec l'*Amoyta* Mahammad Hanfaré dit *illalta*, l'Italie rend à peu près sûre la route de l'Awash à travers l'Awsa. Quels sont les contenus de ces accords ? Tolah Hanfaré e doute de cet accord:

Inni muggaaqak tú kassitak raaqe  
Sinni barsaanam mali marin kasle  
Ko baritta hee mari tú koh malsa  
Kok kalih mari daabá nel fakak m'anaa  
Fakteh immay aliftu taaxigem tayse  
Kaa ma taaxigak m'iyyi sin fanat yaabe  
Kas litho tan usuk yem aaxaguk raqteh

*Je me rappelle de la sagesse de aydahis Hanfaré(père du sultan Mahammad hanfaré)*  
*Il ne faut pas donner des occasions aux okals étrangers*  
*Qui te connais fait des guets apens pour toi*  
*Personne d'autre que toi n'aurais ouvert la voie pour eux*  
*J'espère que tu sauras la fermer puisque tu as su signer des accords*  
*Puisque tu ne le connais pas qui était votre médiateur ?*  
*Tu n'est pas assez intelligent pour saisir le fond de sa pensée*  
*Et je ne pense que tu as saisi le fond de sa pensée*

Les reproches que fait Tolah Hanfaré à illalta il le fait pour les autres sultans et en particulier pour le sultan de Rahayto. Malgré les critiques de la société Afar le sultan d'Awsa signe un traité avec Antonelli. Un succès réel donc pour les entreprises Italiennes puisqu'en fin de compte, la voie leur est bel et bien ouverte. En l'occurrence, le diplomate Italien Antonelli justifie la complaisance de son pays en avançant combien il serait difficile de ne pas donner suite aux vœux de Ménélik en le privant d'une quantité d'armes limitée, cela va de soi. C'est ainsi qu'à la fin de l'année 1883 arrive à Asab une première caravane chargée d'or, d'ivoire et

de musc de civette, tous produits destinés à être échangés contre des armes. Un nouveau chargement de cinq mille fusils *Wetterly* a été apporté en contrepartie par Antonelli avec l'assistance de deux de ses compatriotes, Brazza et Glisenti. Ces ventes à l'Ethiopie, seul Etat organisé du continent africain, la préserveront des assauts du *scramble for Africa* dont on devine déjà un peu partout les premiers frémissements.

L'Afrique Orientale et en particulier l'Ethiopie connaissent une période de guerres entre 1874 et 1889. L'intervention Egyptienne dans la corne de l'Afrique, la rivalité entre le négus Yohannès et le roi du Choa Ménélik, l'expansionnisme ethiopien, le mouvement mahdiste qui disloqua le Soudan créa un marché d'armes et des munitions pour les négociants européens. Les fournitures en armes et en munitions étaient payées en stocks d'ivoire, produit à haute valeur ajoutée. Parmi les marchands d'armes figure des italiens et des français. Les italiens n'étaient pas en reste. Grâce au père Sapeto il s'établit sur la côte d'Asab à 'Idi dès 1869, suite aux négociations menées avec les sultans de Buya et le dardar de Rahayto Bourhan Mohamed Dini. Ils fournissent Ménélik en armes et munitions autant que les français.

En fait, le *négus Ménélik* lui aussi trouve finalement ses interlocuteurs les plus compréhensifs et les plus complaisants auprès des Italiens qui concentrent leurs efforts vers le royaume du Choa. En 1876 déjà, sa persévérance s'était appliquée à obtenir de l'expédition géographique italienne cinquante puis cent cinquante carabines *Remington*. A la demande de Ménélik, Sebastiano Martini, le chef de la mission, avait encore ramené d'Italie deux canons de montagne, quatre coffres de munitions *ad hoc* et onze mille cartouches pour les fusils. En 1879, le comte Pietro Antonelli lui a à son tour proposé deux mille armes du même type. L'entrepreneur explorateur est engagé depuis la fin des années soixante dix dans l'étude de la région Afar et plus particulièrement de l'Awsa en vue d'ouvrir la route reliant la côte Choa.

Un tel projet répond parfaitement aux préoccupations du *négus choan* qui, cherche à diversifier ses fournisseurs et ses voies d'importation en vue d'annexer des vastes territoires. 'Asab, nouvel emporium, appelle d'emblée son attention en offrant une autre possibilité que les ports du golfe de Tadjoura, d'Obock ou de Zeyla. Il lui permet d'une part de mettre en concurrence les trafiquants européens et d'autre part d'échapper à l'hégémonie commerciale des *Afars*. Quand aux commerçants Français ils ont tous participé au trafic d'armes à destination de Ménélik.



Ainsi Arthur Rimbaud qui arriva en 1880 en est un de ces marchands d'armes. Il n'était plus ce poète fou admiré à Paris, mais un trafiquant. Son entreprise commerciale fut un échec complet. Dès lors Obock devient pour lui *"la triste colonie"* en 1884, *"l'affreuse colonie"* en 1885 et *"la sale colonie"* 304 en 1886. Rimbaud s'habillait et vivait comme la population. Parlant de Sacconi, un commerçant assassiné, il réprouvait *"la mauvaise tenue de M. Sacconi lui-même, contrariant (par ignorance) les manières, les coutumes religieuses, les droits des indigènes (...). M. Sacconi marchait en costume européen, habillait même ses caravaniers en chrétiens, se nourrissait de jambon."* 305 Quelles marchandises Rimbaud et les commerçants Français vendaient-ils ? « *Les marchandises que nous importons, écrivait-il à sa famille le 3 décembre 1885, sont des fusils (vieux fusils à pistons réformés depuis quarante ans) qui valent chez les marchands, à Liège ou en France, sept ou huit francs; mais il y a là-dessus des frais énormes, sans parler des dangers de la route aller et retour. Les gens de cette route sont les Dankalis, pasteurs bédouins et fanatiques musulmans: ils sont à craindre. Il est vrai que nous marchons avec les armes à feu et les bédouins n'ont que des lances. Toutes les caravanes sont cependant attaquées.* 306 » écrit Rimbaud marchands d'armes.

Au moment où Rimbaud fait son commerce, Soleillet s'embarque à nouveau pour Obock le 16 janvier 1886 « *où je compte me rendre au Choa par la route de Sagallou. Le but de ce voyage est de compléter mes études éthiopiennes et de continuer l'œuvre de rapprochement entre le Choa et la France. En acceptant d'accompagner un convoi d'armes et de munitions, d'Obock au Choa, j'ai pu me procurer les moyens de faire la route de notre possession d'Obock aux Etats de Ménélik II* ». Le commerce des armes fut brutalement interdit par les autorités coloniales d'Obock. Aux conflits internes s'ajoute l'interdiction d'importer des armes dans la corne de l'Afrique, interdiction émise par le ministre des Affaires étrangères qui entra en vigueur en avril 1886. Cette interdiction fut confortée par l'accord franco-anglais du 16 novembre 1886 qui interdisait toute exportation d'armes dans la Corne de l'Afrique.

En 1885, l'explorateur Jules Borelli débarqua à Tadjoura. Il témoigne qu'« *à Tadjourah, l'embargo a été mis sur les fusils qui devaient être portés au Choa. Cette mesure n'aura d'autres résultats que d'éloigner les commerçants européens. Les armes sont les seuls objets d'échanges qui leur laissent un profit suffisant et certain. Qui voudrait s'acheminer vers ce*

---

<sup>304</sup> Arthur Rimbaud, *Lettres aux siens* du 14 avril 1885.

<sup>305</sup> Arthur Rimbaud, *Lettres aux siens* du 2 janvier 1886.

<sup>306</sup> Rimbaud, *lettre aux siens* du 5 décembre 1885.

pays, au risque de sa vie pour un gain problématique. »<sup>307</sup>. Devant cet état de fait Rimbaud écrit au Ministre français des affaires des étrangères : *«Le chargement de ma caravane formée, avec Labatut, se compose de 2 040 fusils à capsules, 60000 cartouches Remington et des outils. La valeur totale à la livraison est de 40 000 dollars Marie-Thérèse. Ajoutant 50% au retour, c'est-à-dire le bénéfice de la vente à Aden, des marchandises (ivoire, musc, or) données en paiement au Choa par le roi Ménélik, nous établissons que cette opération doit nous procurer une somme nette de 60 000 dollars, dans un délais de un an à dix-huit mois : 60 000 thalers, au change moyen d'Aden de un thaler pour 4,30 francs, représentent 258 000 francs. »*<sup>308</sup> Il détaille son commerce : *« Les gens au courant des opérations savent qu'on peut tripler son capital. Malgré tout, le bénéfice est, en partie et immédiatement, consommé sur la côte par le débarquement, les vivres et salaires de toute une population de servants abyssins et de chameliers assemblés pour la caravane, les bakchichs considérables , en argent et cadeaux, aux notables, les extorsions des Bédouins du voisinage, les avances perdues, le paiement du loyer des chameaux, les droits de racolage et les taxes de passage, les frais d'habitation et de nourriture des Européens, l'achat et l'entretien d'une masse de matériel, de vivres, d'animaux de transport pour une route de cinquante jours dans le plus aride des déserts ! A la formation d'une caravane à Tadjourah, la population en subsiste, pendant trois et même dix mois, du temps où on est retardé dans ce lieu. Il se comprend que l'on n'entreprend des affaires aussi lentes, dangereuses et fastidieuses que par la perspective absurde de gros bénéfice. Les prix payés de ces armes au Choa, où elles sont d'ailleurs, peu nombreuses jusqu'ici, sont en effet extraordinairement élevés, d'autant plus que les paiements se font en marchandises, cédées par le roi du Choa et laissant au retour, un bénéfice d'environ de 50% sur la place d'Aden. Cela explique que des négociants français opèrent au Choa, avec des fonds empruntés à 50 à 75 et même à 100%, d'intérêt annuel. »*<sup>309</sup> Ainsi Le commerce des armes devient l'instrument privilégié de la pénétration européenne en Ethiopie. Enid Starkie et quelques-uns ont cherché à savoir si certains Européens s'étaient eux-mêmes livrés aussi à la traite. Il ne paraît guère possible d'en étayer le soupçon compte tenu de son caractère monopolistique et de la complexité de l'organisation qu'il suppose. Ce qui en revanche est indéniable, c'est que la plupart d'entre eux se sont appuyés sur les structures de la traite pour se livrer à leur propre négoce des armes ou au recrutement des travailleurs libres.

<sup>307</sup> Borelli J., *Ethiopie méridionale*, op. cit., p11.

<sup>308</sup> Lettre publié par Patern Berrichon dans l'article intitulé « Rimbaud et Ménélik » dans *Mercure de France*, 16 février 1914, p.721

<sup>309</sup> Lettre publié par Patern Berrichon dans l'article intitulé « Rimbaud et Ménélik » dans *Mercure de France*, 16 février 1914, p 721

Ainsi, ce facteur politico-économique extérieur au territoire français donna-t-il une nouvelle impulsion aux opérations commerciales qui se mettaient en place entre le golfe de Tadjoura et le Choa. Malgré tout, le gouvernement Français fut lui aussi, conduit à assouplir ses positions; il fut sensible aux arguments avancés par le roi du Choa qui se disait prêt à enrayer la traite dans ses Etats, à protéger les négociants français et à mener à bien une croisade contre les forces islamiques, comme il le fit en janvier 1887 en reconquérant le Harar. Pour cela, il devait disposer d'un armement moderne. Devenu en mars 1889 roi des rois, Ménélik II multiplia les interventions afin que les importations officielles, d'armes et de munitions, puissent transiter par le territoire Français du golfe de Tadjoura. Dans les années 1890, la France gagna les bonnes grâces de Ménélik dans le golfe de Tadjoura. Elle honora toutes les commandes du gouvernement éthiopien, respectant ainsi les accords de la Conférence de Bruxelles de 1890 qui visait à limiter le commerce de matériel de guerre.

Les ventes d'armes au roi du Choa Ménélik ont entraîné l'expansionnisme de ce dernier. Cette expansion opérant largement sur les peuples islamisés de l'Est ou du Sud, est-elle une *reconquista* chrétienne, revanche de la jihad de Ahmed Ibrahim el Ghazi dit Gran? La permanence d'un tel projet dans la mémoire collective Amhara et Tigré est sensible dès la première tentative de réunification des royaumes abyssins autour du Tigré au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. Kassa, chef local du Kwara, triomphe successivement du Roi (Ras) du Gojam, de Ali souverain de Gondar et du Ras du Tigré, et est couronné empereur sous le nom de Théodore parce qu'une ancienne prophétie annonçait qu'un souverain de ce nom détruisait l'Islam et reconquerrait Jérusalem ! Sans entrer dans le détail des événements, il faut reconnaître la dualité concurrente de deux projets : un projet sudiste du Choa, un projet du Tigré. Bien que le Choa soit un milieu du XIX<sup>e</sup> siècle réduit à un rebord étroit de l'escarpement oriental autour d'Ankober, son souverain Sahlé Selassie (1813-1847) reprend une politique sudiste en tentant d'évangéliser les Oromos du Guragé. Entre Choa et Tigré, la marche de Wallo est disputée. Théodoros devenu Roi du Tigré triomphe, prend Ankober, transfère sa capitale à Mekdela dans le Wallo central. Après la mort de ce souverain lors du conflit qui l'oppose aux Anglais, son successeur Yohannes IV, Roi du Tigré (1871-1889) doit faire face à une forte pression périphérique. A l'Est, occupation d'Harar par les Egyptiens en 1875, conflit avec les Italiens ; à l'Ouest, pénétration des Madhistes jusqu'à leur victoire à Météma en 1889 où le négus Yohannes est tué. L'armée de Yohannes est démoralisée et à la mort du roi connaît une débandade. Après la menace Mahdiste, le péril Oromo est toujours menaçant ; les tribus Raya

qui rançonne les caravanes au piémont de l'escarpement oriental est attaquées par des Tigréens installés dans cette région. Mais le roi Ménélik repoussera non seulement leur menace mais annexera entièrement le pays Oromo. Ainsi Ménélik sera le fondateur de la Grande Ethiopie contemporaine. Roi du Choa depuis 1865, il devient Empereur à la mort de YohannesIV. Ses conquêtes repoussent les frontières de l'Empire toujours plus loin.

Dans une première phase, alors qu'il n'est que roi du Choa, il poursuit l'œuvre de Yohannès en desserrant l'étau Oromo, qu'il s'agisse de ceux du Wallo entre 1871 et 1878 ou des royaumes Oromo de la Haute Vallée de l'Omo et de son affluent le Gibé. Dans cette dernière région la prise de Jima en 1881 permet la main-mise sur le plus important marché d'esclaves de la région. Plus à l'Ouest, la prise de Nékempté en 1886 et de Goré en 1887 marque l'annexion des deux provinces actuelles du Wolléga et d'Ilubabor. Dans les montagnes qui bordent à l'Ouest le Rift, le pays Guragé est soumis en 1874 et le Welayita en 1889. De l'autre côté du couloir des lacs, l'Arsi est occupé après la prise d'Aséla en 1882 et le bassin supérieur du Wadi Shébelé atteint en 1886. Désormais au contact des tribus Afar et Somali les Abyssins convoitent la grande place commerciale de Harar que les Egyptiens menacés dans la Vallée du Nil par le mouvement Mahdiste ont évacué. Capitale islamique de la corne de l'Afrique, protégée par ses remparts, la médina de Harar est aux mains de familles religieuses travaillé par le Mahdisme. La ville est occupée sans difficulté en 1885. Alors que le roi Ménélik est maintenant maître d'un vaste territoire, l'Italie s'est installé dans sa *colonia di Asab*.

Un troisième événement, liée au commerce des armes va entraîner l'avènement de la France à Obock, aux frontières de l'Empire. La position Anglaise au regard des interventions Françaises au Tonkin et en Chine va obliger la France à prendre possession d'Obock. Ainsi tous ces acteurs étaient déjà présents lorsque la France décida d'occuper Obock au moment où les Egyptiens se retiraient de la corne de l'Afrique.

Entre 1862 et 1883 la colonie d'Obock est oubliée par la France et devient l'enjeu de l'expansionnisme Egyptien qui entend reprendre la relève des Français. Mais l'hostilité des Afars envers les Egyptiens, fera échouer l'expédition Egyptienne conduite par le suisse Munzinger près du lac Uddumi, échec dont l'Egypte ne se relèvera pas car depuis elle ne connaîtra que le déclin. Une autre puissance coloniale Européenne finira par s'imposer dans la corne de l'Afrique, l'Italie qui ouvrira la compétition coloniale dans la corne de l'Afrique, compétition dont sortira indemne seul, l'Ethiopie de Ménélik armé par les voyageurs

Européens. C'est dans ce contexte que la France se rappellera d'Obock lorsque l'Angleterre lui refusera au nom de la neutralité l'accès au port d'Aden.

### **Chapitre 3 . Conclure des traités de paix et d'amitié avec la France : une parade pour conserver leur puissance (1884-1892)**

En 1884 la France s'intéresse de nouveau à Obock alors qu'une note paru dans le *Journal Officiel* du 25 décembre 1880 indique : « le traité du 11 mars 1862 portant cession du territoire à la France ne contient aucun périmètre de notre concession, et, de plus, nous n'avons rien fait jusqu'ici pour assurer notre souveraineté sur cette contrée. Il serait donc impossible d'indiquer le sol susceptible d'être cédé et encore moins de le délimiter. Dans ces conditions le département de la marine ne savait faire des concessions. Il ne peut laisser aux personnes qui tenteraient de fonder un établissement à Obock toute la responsabilité du choix de l'emplacement à occuper par elle, sous la réserve que cette occupation essentiellement précaire devra cesser à la première réquisition »? Cette note souligne bien que l'état Français n'interviendrez pas au cas où un des ressortissants connaîtraient des soucis. Pourtant c'est au nom du traité signé à Obock en 1862 que la France occupe l'établissement d'Obock en 1884. Es ce que les sultans se sont laisser coloniser facilement par des simples traités? Quelle a été la signification des traités ? Quelles ont été les réactions des sociétés face à la nouvelle donne, perte de souveraineté, installation d'une administration coloniale qui s'y est instituée à Obock en lieu et place du sultan? Quelles furent les attitudes des sociétés face à l'école et son corollaire l'évangélisation ? Pourquoi la France transfère elle la capitale à Djibouti ? Pourquoi et comment s'effectue la préelle installation française à Obock ?

#### **• I. La voie diplomatique, source d'ambiguïté**

De 1884 année de la nomination de Lagarde comme commandant Puis comme gouverneur en 1889 jusqu'en 1892 année où la décision de transfert de la capitale à Djibouti<sup>310</sup>, est devenu irrévocable, « époque durant laquelle l'administration comptait un peu plus d'administrateurs que d'administrés »<sup>311</sup> quels furent les réactions des sociétés face à un nouveau contexte colonial ? Avant de répondre à la question il nous est apparu nécessaire de revenir sur les contextes qui ont déterminé la puissance Française à s'intéresser soudain à

---

<sup>310</sup> L'origine de Djibouti est gabdo , singulier de la vannerie et au pluriel ça donne Gaboodli. Elle serait traduite Gabuuti en Arabe ce qui aurait donné Djibouti en Français.

<sup>311</sup> Voir l'ouvrage de Charles Michel, *Vers Fachoda à la rencontre de la mission Marchand à travers l'Ethiopie*, Plon.

Obock. Cette vactication chanté par un ginnili <sup>312</sup> de Boori resume l'état d'esprit à la veille de l'installation française à Obock :

*Ablewayni yakkee ni maraw,*

*akkewayni yaké ni maraw*

*, il va se passer ce qu'on aurait cru impensable*

*labaha rabellenk sadikih ittah,*

*des hommes vont mourir*

*gaali rabeletekk diraabah inh*<sup>313</sup> *des vaches vont perir*

En effet la mise sous tutelle des sultanats de Rahayto apparaît comme la fin d'un monde et apparaît comme l'œuvre d'envahisseurs européen contre lequel il faudra se battre.

- 1. Les débuts de la colonisation française en 1884 : l'occupation d'Obock par Léonce Lagarde

Plusieurs facteurs expliquent l'intérêt soudain des français pour Obock. D'abord la politique intérieure oblige la France à s'intéresser à Obock. En effet en janvier 1883 l'amiral Jauréguiberry, ministre des Colonies et opposant à toute occupation d'Obock démissionne. Un intérêt pour Obock se manifeste. Son remplacement par Félix Faure, favorable aux gens d'affaires et à l'implantation française à Obock, réhabilite le dossier d'Obock en sommeil depuis mars 1862. Lorsque la Société des Etudes Maritimes et Coloniales attribue le 16 avril 1883 ses premières gratifications, Denis de Rivoyre que nous avons vu dans la précédente partie, figure parmi les premiers lauréats. Sentant le moment propice pour revenir à la charge, Denis de Rivoyre et la Société des Etudes Maritimes et Coloniales pressent le nouveau ministre d'autoriser l'établissement d'un dépôt de charbon à Obock, à mi-chemin de l'Extrême-Orient et de l'Europe. Le 19 décembre 1883, l'établissement d'un dépôt de charbon à Obock sera confié à la maison Poingdestre et Mesnier du Havre, bailleurs de fond de la Compagnie des Steamers de l'Ouest.

Un autre facteur intervient dans ce soudain intérêt pour Obock. En effet le Changement de la politique coloniale du gouvernement français résulte également de la crainte de voir une installation anglaise à Zeyla, conséquence de la défection du Caire après l'installation Italienne à Asab au nord d'Obock dès 1883. Le 29 décembre 1883, un décret nommait le vicomte Léonce Lagarde de Rouffeyroux « *commissaire du Gouvernement en*

---

<sup>312</sup> Cette vactication m'a été raconté par mon feu grand père maternelle

<sup>313</sup> Ces vers chantés par un ginnilli, dans la priode precedant l'occupation d'Obock par lagarde en dit ong sur les difficultés que ce dernier va rencontrer sur la route. Il en sera de même pour les italiens

*mission spéciale à Obock pour la reconnaissance et la délimitation du Territoire d'Obock* ». Jeune attaché au cabinet de Félix Faure, alors sous secrétaire d'Etat à la marine et aux colonies, il s'embarque aussitôt sur l'avisio Infernet. Il rendit compte de sa mission à Paris en avril 1884. Auparavant le gouvernement français ne se souciait pas du tout de soutenir les entreprises Françaises installées à Obock. Mais sous la pression conjuguée du Parti Colonial et de la Société Maritime, le second gouvernement de Jules Ferry relança l'expédition coloniale en adoptant des lois qui attribuent à l'espace colonial une très grande importance.

A la fin de décembre 1883, le capitaine de frégate Conneau et le comte Léonce Lagarde reçoivent officiellement mission des autorités Françaises de se rendre dans la région d'Obock. Il doivent fixer exactement la partie de territoire qui revient à la France en vertu de la « cession »<sup>314</sup> confirmée par le traité de 1862, étant entendu qu'une fois cette délimitation réalisée, l'occupation effective par un détachement de vingt soldats viendrait entériner ces droits datant de plus de vingt ans. Afin que le nouvel établissement d'Obock puisse être viable, s'approcher de l'Abyssinie de Ménélik en pleine expansion territoriale, et prospérer, il convient aux yeux de l'administration coloniale de pénétrer plus avant dans le golfe de Tadjourah, établir avec les autres sultans Afar un commerce régulier et obtenir de leurs sultans et de leurs notables (en Afar Makaaban, voir au tout début l'explication de ce terme dans l'Avertissement) la protection des caravanes Français. C'est dans ces contextes que la France installe une administration à Obock.

Ensuite des raisons d'ordre coloniale poussent la France à occuper Obock. En effet la France intervient sur deux terrains: Madagascar en février 1883 et au Tonkin<sup>315</sup> en mai 1883. Le royaume malgache, après une première guerre en 1883-1885 contre la marine française, espérait en signant le traité de Tamatave, du 17 décembre 1885, contenir les prétentions de conquête de la France. Contraint, à l'exil dix ans plus tard, la reine mène une guerre de résistance. Elle connaît en 1895 une défaite qui se solde par le départ en exil de la reine Ranavalona III et l'annexion de la grande île le 20 juin 1896. C'est Gallieni qui, investi des pleins pouvoirs civils et militaires, en est premier gouverneur. Au Tonkin, la France intervient<sup>316</sup> pour venger le revers militaire que vient de subir son armée en Extrême-Orient avec entre autre la mort d'un officier au combat. Alors un conflit oppose la France et la Chine.

---

<sup>314</sup> Voir l'interprétation du traité de 1862.

<sup>315</sup> Le gouvernement Ferry est renversé le 30 mars 1885, suite à l'annonce d'un revers militaire à Lang Son lors de l'expédition du Tonkin. Le nouveau président du Conseil, Henry Brisson, demande à la Chambre de voter un crédit supplémentaire de 12 millions pour faire la guerre à Madagascar.

<sup>316</sup> Lang Son, position commandant le passage entre la Chine et le Viêt-Nam, tombe le 29 mars 1885 aux mains des chinois



Pour toutes ces opérations la France a besoin d'un port sur la mer Rouge et utilisait auparavant le port d'Aden. Or tout d'un coup, la Grande Bretagne ferme ses ports d'Aden et de Hong Kong au nom de la neutralité à la flotte Française. La France, puissance coloniale « devait détenir, sur la route maritime qui traversait la méditerranée et l'océan Indien par le canal de Suez et la mer Rouge, une escale de charbonnage, et d'avitaillement. Au nom de l'indépendance stratégique pouvait-elle laisser une épée de Damoclès menacer ses opérations militaires ? »<sup>317</sup> En effet La décision britannique obligea la France à occuper Obock, acquise sur le papier dès 1862. De plus la France versait « 600.000 francs par an »<sup>318</sup> pour les dépenses engagées par les bâtiments français, achetant vivres et combustible : « *L'argument financier accéléra l'occupation d'Obock* » écrit Colette Dubois<sup>319</sup> qui conclut qu'à l'époque « *changer la direction de nos navires et les faire relâcher à Obock, n'occasionnerait aucun frais, à l'état* »<sup>320</sup>. En effet un journaliste Français résume ainsi l'occupation d'Obock : « *acheté en 1862 en prévision de l'ouverture du canal de Suez, écrit Vignerat, le territoire d'Obock restait abandonné jusqu'au moment où la guerre franco-chinoise (1882-1885) nous mit dans l'obligation d'établir des postes d'approvisionnement sur la ligne de la Chine, après que les anglais nous eurent fermés leurs ports d'Extrême-Orient.* »<sup>321</sup> Ce sont les guerres coloniales menées par la France en Chine et l'attitude de neutralité suspecte des anglais installés au port d'Aden et qui refuse l'approvisionnement des flottes françaises en charbon qui ont obligée la France à occuper Obock.

En effet à Aden, les Britanniques ont un port stratégique en face d'Obock à l'entrée de la mer Rouge et sont installés maintenant en Somaliland : « *en 1884 au moment du départ des Egyptiens de la côte somalie, une certaine agitation s'empara des tribus. L'Angleterre decida d'intervenir directement L'amiral Hewitt fut chargé d'obtenir des Abyssins l'évacuation de la garnison égyptienne bloquée à Harrar. Le major Hunter, vice consul anglais à Berbera, fut ensuite « autorisé » à passer des accords avec les tribus locales, au profit de l'Angleterre. Fin 1884, les Issas les Gadaboursis, le Habar Garjis, les Habar Awal et les habar toll Djalla, ayant signé, trois consuls anglais furent nommés sur cette côte(...) Obok fut sauvé de justesse, le drapeau français ayant en fin été hissé une heure avant.* »<sup>322</sup> ». Ainsi Le commandant de l'Infernet devança d'une heure les Britanniques (« *C'était notre revanche de*

<sup>317</sup> Dubois Colette. *Djibouti 1888-1967. héritage ou frustration*. p.37

<sup>318</sup> Oberlé., Ph, Hugot, op. cit, p. 69.

<sup>319</sup> Dubois Colette., *Djibouti 1888-1967, héritage ou frustration ?*, Paris, L'Harmattan, p. 1997

<sup>320</sup> Ibidem

<sup>321</sup> Marcel. Emerit., O.C. p.192

<sup>322</sup> Joint-Daguenet. R *Histoire moderne des Somalis*, L'Harmattan 1994, p. 39

*Perim*<sup>323</sup> » écrira Heudebebert. Et lors de l'occupation officielle d'Obock, déclare : «*Je vais me contenter de hisser en permanence le pavillon français sur la factorerie Godin, comme on le fait sur les édifices publics. J'ai aussi l'intention d'utiliser cette tour comme amer, elle se voit à quatre milles au moins. Cette factorerie est actuellement à la vente: elle se compose essentiellement d'un enclos, de la contenance d'un hectare, au milieu duquel s'élève la tour Soleillet et quelques constructions éparses; elle est entourée d'un mur, en très bon état. Le Gouvernement pourra s'en rendre acquéreur, à bon compte de 5 à 10000 francs, à la condition de la faire acheter par un tiers. La Côte est saine, l'accès facile. Sans aménagement, un seul gros bâtiment peut être reçu.*<sup>324</sup> » conclut son rapport du 14 avril 1884<sup>325</sup>.

Avec cette occupation la France franchissait une première étape importante. En vertu d'un projet de loi dont le texte débute en ces termes «*aujourd'hui notre marine a besoin d'avoir au sortir de la mer Rouge un centre de ravitaillement où elle puisse faire du charbon et des vivres*»<sup>326</sup> le gouvernement Français décide de l'occupation effective d'Obock. La France s'implante officiellement à Obock et y installe une administration à partir de 1884. L'implantation Italienne de Baylul à 'Asab (en Erythrée dans la province de *Dankalia*) et des Anglais de Zeyla à Berbera (en *Somaliland*) près d'Obock a joué un autre rôle essentiel dans l'omplantation Française à Obock. Mais elle est la dernière puissance européenne à s'installer à Obock. Ainsi les Italiens occupent la colonie d'Asab depuis 1883, et sont en train de prendre possession de la Somalia en 1889. Ils revendiquent le sultanat de Rahayto et particulièrement de Ras Dumeira jusqu'au promontoire de Ras Yan riche en bois en passant par les îles de sept frères.

Lorsque la France entre à son tour dans le jeu colonial, non seulement elle se heurte aux Italiens qui occupe Asab, et qui revendique Obock, mais aussi aux Anglais qui dispose du Somaliland voisin (vu l'affaiblissement de l'Egypte dont dépend le Somaliland et les côtes Somaliennes), mais aussi au sortir méridional de la mer Rouge de la ville d'Aden qu'aucune puissance coloniale Européenne n'est en mesure de remettre en cause.

De fait, depuis le 6 mars 1884, le ministre a avisé le Président du conseil, Jules Ferry, de sa décision d'envoyer un résident à Obock avec dix hommes pour la sécurité et la garde du pavillon. L'affectation d'un bâtiment de guerre et d'une canonnière doit permettre la sécurité et les déplacements du futur administrateur dans le territoire. Dans l'attente qu'un administrateur soit officiellement désigné par le gouvernement, le commandant Conneau est

---

<sup>323</sup> Heudebert J., *Au pays des Somalis*, Paris, Maisonneuve, 1901

<sup>324</sup> Rapport à bord du Curieux, 14avril 1884

<sup>325</sup> SHB BB4 ,1507 Chemise Obock 1881-1891, pièce 8, rapport à bord de l'Infernet, 14 avril 1884.

<sup>326</sup> Philipe Oberlé, Pierre Hugot, p.65.

chargé d'assurer l'interim. Une première mesure assure à Obock sa vocation d'escale. Comme convenu, l'autorisation d'installer des magasins et un parc à charbon est accordée le 25 mars 1884 à la maison Poingdestre et Mesnier, par convention signée à Paris. La création d'un entrepôt et d'un dépôt de charbon fut donc décidée. En même temps, l'état Français s'engage à délimiter le territoire et à acheter par les bâtiments de la Marine Française au moins mille tonnes par an au dépôt de la société Poingdestre et Mesnier. Celle-ci est propriétaire d'une importante exploitation dans les mines du pays de Galles<sup>327</sup>.

C'est dans ce contexte que la France occupe le comptoir Obock qui fait partie du sultanat de Rahayto. Un sultanat qui sera divisé entre la France et l'Italie. Quelle sera la réaction du sultan de Rahayto face au commandant Lagarde?

- **2. Le sultan de Rahayto face à l'empiètement de souveraineté**

Le 24 juin 1884, un décret<sup>328</sup> le nommait le premier commandant d'Obock. Ce jeune fonctionnaire colonial de 24 ans a déjà occupé des fonctions dans l'administration coloniale et dès le 31 août 1884 prend la décision d'interdire au sultan de Rahayto Bourhan Mahamad Dini dit « *'assa dardar* » (le sultan rouge), de prendre du bois au forêt de Khor Angar. Il accuse le sultan d'agir pour le compte des Italiens. Il corrige même le nom de Khor Angar qu'il appelle Angar. Enfin il denie au sultan toute espèce d'autorité sur ce territoire. Nous avons vu le pouvoir du sultan de Rahayto qui s'étendait de Bokol Garbo à Bouré (actuellement en Ethiopie) jusqu'à Dagad daba au sud près de la ville Asab (actuellement en Erythrée). Cette lettre écrite au ministre des Colonies montre toute l'ambiguïté de l'époque : « *J'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint l'arrêté que je viens de prendre relativement à la forêt d'Angar porté sur les cartes sous le nom de Khor-Ungar. Ce lois qui a une certaine importance et dans lequel je compte trouver une partie des matériaux nécessaires à nos installations du cap Obock était mis en coupe réglée par les agents du Sultan de Raïta qui moyennent certains droits perçus au profit de leur maître, laissant couper des quantités considérables d'arbres ou de jeunes pousses. La forêt était menacée d'une destruction complète sur les ordres d'un chef qui n'a aucune espèce d'autorité sur notre territoire et qui, absolument dans la main des Italiens, ne cherche qu'à nous créer des difficultés*<sup>329</sup>. »

En effet ces lois qui ne seront pas effectives sont édictées par le commandant Lagarde justement pour montrer au ministre qu'il a pris possession d'un territoire qui n'est pas le sien.

---

<sup>327</sup> Le siège est situé à Swansea avec des filiales à Anvers, Londres, Newcastle, et Paris

<sup>328</sup> Le décret est publié le 26 juin au Journal officiel

<sup>329</sup> Lettre de Lagarde à ministre de la Colonie du 31 août 1884

C'est une justification de la mise sous tutelle d'un sultanat indépendant de Rahayto. Il s'installe dans un pays qu'il prend pour sien et dont il ne reconnaît d'autre souveraineté que celui de lui-même. Apparemment c'est une caractéristique générale des coloniaux : *« Etranger, venu dans le pays par les hasards de l'histoire, il a réussi non seulement à se faire une place, mais à prendre celle de l'habitant, à s'octroyer des privilèges étonnants au détriments des ayants droits. Et cela non en vertu des lois locales, qui légitiment d'une certaine manière l'inégalité par la tradition, mais en bouleversant les règles admises, en y substituant les siennes.<sup>330</sup> »*

Pourtant Lagarde reconnaissait la souveraineté des sultans Afar lorsqu'il rendit compte de sa mission à Paris en Avril 1884 en ces termes : *« les sultans Afars étaient indépendants lors du traité de 1862(...) Munzinger Pacha, ayant tenté d'établir l'autorité égyptienne dans l'intérieur du pays y a été massacré avec les trois cents hommes qui composaient l'effectif de sa petite troupe par les Danakils qui, en résistant efficacement, ont donné dans cette circonstance la preuve, la plus irrecusable de leur indépendance. »* Il poursuit : *« C'est donc dans le plein exercice de leur souveraineté, intacte à l'époque où le traité a été signé que les chefs des tribus nous ont cédé le territoire sur lequel nous allons nous établir, et cette souveraineté intacte à l'époque où le traité a été signé, n'a jamais été entamée depuis.<sup>331</sup> »*

Ce traité était jugé nul et non avenue pour les sultans Afar (voir supra), que des émissaires français avaient eux-mêmes constatés de l'ancien consul à Aden, en passant par Borelli, qu'il s'agissait d'une simple location d'un mouillage d'Obock. Comment expliquer alors que le commandant a pu prendre possession d'Obock avec *« quelques hommes et une canonnière »* du mouillage d'Obock ? L'acquisition d'Obock s'effectua d'abord en respectant pendant vingt ans la souveraineté du sultan, puis à partir de juin 1884 par la force et par le bouleversement des rapports de force. Le sultanat n'avait pas une armée à opposer au commandant Lagarde, car n'ayant aucun sultanat voisin ennemi (avec le sultanat de Tadjoura, le sultanat de Rahayto est appelé *wagri buda* maison de la paix<sup>332</sup>). Lorsqu'il fut appelé au sultan de Gooba'ad qui disposait des troupes, ce dernier le lui refusa. Le sultan n'avait aucune force militaire à opposer au commandant et à ses troupes.

Dans ce contexte de défaite du sultan le commandant Lagarde précise la frontière de ses nouvelles conquêtes dans son rapport écrit avec Conneau et note la présence des égyptiens dans le sultanat de Tadjoura : *« Nos possessions et celles des Egyptiens se touchent dans le sud.*

<sup>330</sup> Memmi A , *Portrait du colonisateur, portrait du colonisé*, Gallimard, 1985, p34

<sup>331</sup> Rapport Conneau Lagarde

<sup>332</sup> Voir Annexe 2, entretien 1

*Nous nous arrêtons à un pont déterminé : Ras Ali concernant le territoire de Tadjoura, mais en dehors de cette minime partie de frontière, nous n'avons plus pour voisins que les Danakils indépendants. »*

Indirectement nous avons là la reconnaissance de l'indépendance des sultanats de Tadjoura (car la présence égyptienne est formelle) avec lequel Lagarde va signer un traité d'alliance et de paix sur lequel nous allons revenir. Feu eu Ahmed Dini nous avait précisé dans l'entretien qu'il nous avait accordé à Djibouti : *« Avant l'arrivée le pays était connu sous le nom des sultans du royaume d'Adal, formé des états très organisés et très décentralisés, qu'on appelait sultanat. Chaque sultanat avait ses directions, ses spécificités, régis par une constitution, et un mode de gouvernement, avec des fi'mas qui était le bras armé des sultans et des fonctionnaires chargés d'amasser les différents impôts, des écoles reconnus qui formaient des étudiants et étudiantes sur place et s'ils réussissaient ils allaient au Caire ou au Yémen, au Liban, pays où les sultans avaient des ambassadeurs, des représentants de commerce. Le pays proche de la mer s'appelait laaqa, et un pays plus haut s'appelait le plateau 'alta. et le pays de montagne s'appelle le piémont de Dok'a. »* Voir annexe 2 , entretien 4 ;Ce pays indépendant passait sous la dépendance de la France.

### • 3. Deux conceptions antagonistes

Avec l'arrivée de Lagarde deux pouvoirs se disputaient. L'un légitime au regard des institutions Afars, l'autre illégitime selon les lois locales mais légitimes selon les lois européennes .Ici la force fonde le droit : *« Nous avons été incapable d'empêcher les européens de s'installer dans notre pays et par la suite de les chasser. Nous sommes conscients de notre faiblesse et de leur supériorité matérielle et militaire.<sup>333</sup> »* La nomination de Lagarde accélère les événements : *« Paris nomma comme commandant de la colonie d'Obock un jeune homme de vingt-quatre ans, le comte Léonce Lagarde, arrivé sur place le 4 août 1884, en plein mois de ramadan. Cet aventurier, plein d'énergie et imbu de sa mission, prit possession de cette terre au nom de la France, et pour concrétiser la souveraineté de son pays planta le drapeau tricolore sur le village de Khor Angar à 60 kilomètres au nord d'Obock, à l'entrée du détroit de Bab el-Mandeb, « la porte des lamentations », puis confia la garde du pavillon à un petit contingent de soldats d'origine yéménites recrutés pour la*

---

<sup>333</sup> Coubba.A Ahmed Dini et la politique à Djibouti, l'Harmattan, Paris, 1998 p .16.

circonstance. Ces nouvelles parvinrent à Rahaïto, chef lieu du sultanat»<sup>334</sup>écrit Philippe Decraene. Il 'agit là d'une nouvelle provocation qui entraîne une réaction du sultan de Rahayto. Mais etas ce une provocation ou la sAuvegarde de la souveraineté française qui justifie ces actes? Alors « *Le sultan dépêcha à Obock une délégation dont faisaient partie son fils Hummad Dini et son petit-fils Bourhan Mohamed Dini pour faire valoir auprès de M. Lagarde qu'il n'y avait pas eu cession de propriété du territoire, ce qui est rigoureusement impossible en droit coutumier Afar. Seule l'utilisation fait l'objet de transaction. Jamais la propriété, qui est collective et immuable (Wano en Afar), ne peut changer de titulaire. Même le sultan n'y peut rien. Donc, la France peut continuer d'utiliser Obock, conformément au traité de 1862, mais elle dit retirer son drapeau et ses soldats du village de Khor Angar qui n'était pas concerné par le ledit traité.*»<sup>335</sup> Du point de vue colonial toute protestation contre leur presence est ressentie comme un acte de xenophobie à leur égard. Du point de vue du sultan de Rahayto tout acte de brimade est ressenti comme une injustice due à une invasion. En effet, devant la reponse du sultan la riposte de Lagarde est repressive. : « *La réaction de M. Lagarde fut brutale et il procéda, sur-le-champ, à l'arrestation des membres de la délégation qu'il fit reconduire sous escorte jusqu'aux abords de Rahaïto, leur signifiant qu'ils étaient de simples étrangers, indésirables en territoire français.* » Le commandant Lagarde au lieu d'entamer des negociations avec les representants du sultan engage les rapports de force. Ainsi « *Le fils et le petit-fils du Sultan ne figuraient pas parmi les expulsés, mais furent placés sur un bateau en partance à Marseille, et emmenés comme otages, afin d'inciter le sultan à faire preuve de docilité. C'était compter sans la détermination des deux prisonniers qui, préférant courir le risque d'être dévorés par les requins qui pullulent dans les parages plutôt que d'être déportés, se jetèrent par dessus bord lors du passage du bateau qui les transportait au large de Ras-Doumeira, à une centaine de kilomètres au nord d'Obock. Ils regagnèrent la plage par la nage, et arrivèrent à Rahaïto où la nouvelle de leur enlèvement les avait précédés ; le sultan était furieux, mais le pire fut pourtant évité grâce aux Italiens de Asab, qui surent le convaincre de régler le litige par la voie diplomatique.* »<sup>336</sup>

Une telle situation va créer dans le sultanat de Rahayta un mécontentement qui alimenta une guérilla au mont Mabla conduite par Kamil inti'asso, qui s'oppose aux deux pays colonisateurs qui vont diviser, en deux, le sultanat. Le dossier d'Obock a failli tourner en une lutte ouverte entre les puissances coloniales et les populations Afar du sultanat. Comment

<sup>334</sup> Phillipe Decraene, « Obock éphémère capitale déchue » dans *Lettres d'Afrique entre Capricorne et Cancer*, p. 219.

<sup>335</sup> Ibidem, p220.

<sup>336</sup> Ibidem, pp220

cette affaire fut-elle réglé ? *«Les Italiens ne voulaient ni faillir à leur engagement de protéger les intérêts et les frontières de Raheïto, ni entrer en conflit armé avec la France pour ces régions, qu'il était aisé de se partager à l'amiable. Le dossier fut donc directement examiné par MM. Jules Ferry et Minaberia, ambassadeur d'Italie en France, et Paris accepta de retirer de Khor Angar avec soldats et drapeau, en se repliant sur Obock. Ultérieurement, ce fut Lagarde qui décida d'abandonner également Obock, et de transporter à Djibouti le siège de l'administration.»*<sup>337</sup> Malgré cet accord diplomatique au plus haut niveau Lagarde est en mesentente avec les Italiens d'Asab et en particulier lutte contre les efforts qu'elle déploie pour manipuler les chefs des autres sultanats, comme elle l'a fait avec celui de Rahayto. La volonté de Lagarde de délimiter les frontières de son établissement coloniale d'Obock déconcerte les Italiens dont les visées vont au-delà de la rade d'Asab. En effet les Italiens signent des traités d'amitiés avec les sultans de Tadjoura, de Rahayto, de Gooba'ad et en particulier sur le sultan de l'Awsa Mahamad Hanfaré dit illalta *« la source en Afar »*. Ces sultans signent ces traités d'amitié pour contrecarrer l'influence française, pour que soit dénoncé le traité de 1862 non pas comme on crut certains auteurs *« dans l'objectif d'obtenir la cession de l'archipel des Sept frères et le village de Khor Angar*<sup>338</sup> » pour les Italiens mais pour sauvegarder leur indépendance. Comment ses sultans ont ils pu signer des accords avec les deux puissances simultanément ? A leurs yeux les traités ne les aliénaient pas pas plus que leur territoire. C'étaient un signe d'amitié.

Les Italiens veulent annexer le promontoire du ras Siyân à quelques kilomètres au sud d'Obock. Cette position stratégique commande le grand détroit du côté de la Mer Rouge. Elle est aussi proche de la mangrove du *khôr* Angor, la plus riche et la plus commode d'accès des rares réserves de bois de la région. Le 19 septembre, soit quinze jours après l'installation d'un poste par Lagarde à Khor Angar le *Banoyta* Dini remet explicitement en cause l'esprit du traité passé il y a vingt-deux par le *dardar* Dini Mahammad qu'avec les Italiens : *« Nos pays nous sont communs à chacun, aussi pour ce que vous faites nous ne nous entendrons pas... car vous prenez une propriété par la force. Vous dites que de ras Ali à ras Doumeyra c'est votre possession, c'est faux, vous volez le pays, je vous prie de ne pas le faire et de passer votre chemin. »*<sup>339</sup> Ensuite, Obock n'étant plus en sécurité et les Afars du sultanat étant les sujets du sultan l'affaire devint complexe pour Lagarde. Les Italiens qui ont colonisé, dès 1883 l'Erythrée, avaient des vues sur la région d'Obock et soudoyaient le sultan Bourhan

---

<sup>337</sup> Ibidem p 220

<sup>338</sup> Frontrier. J opt cit

<sup>339</sup> Information orale que nous avons recueillie auprès du sultan de Rahayto.

mahamad Dini dit « *‘assa dardar* ». Le Sultan Dini Mohamed Burhan décède le 20 octobre 1884. En effet à la mort de ce Sultan Burhan Mahamad, le 20 octobre 1884, le sultanat devait passer sous protectorat de l'Italie qui s'en institue l'héritière. Ainsi « *Le 29 novembre 1884, Rome proteste au nom du défunt sultan (mort le 20 octobre) contre l'occupation française de Khor Angar*<sup>340</sup>. *Le vizir Burhan Dini a mis en cause à son tour la validité de la cession de territoire de 1862. Cette contestation est mentionnée par Borelli*<sup>341</sup>. *Elle est reprise par feu Ahmed Dini*<sup>342</sup> *au motif juridiquement fondé que la terre wano*<sup>343</sup> *est inaliénable. On note que Lagarde a accusé Burhan Dini d'avoir empoisonné le sultan l'année précédente*<sup>344</sup>, *alors que les sources italiennes indiquent sa mort le 20 octobre 1884.*<sup>345</sup> » Le banoyta Dini qui lui succède tient les mêmes propos d'hostilité à l'égard de l'installation française dans la région d'Obock. Le défunt sultan de Rahayto, comme le nouveau Hummad Mahammad Dini (1887-1910) refuseront de reconnaître toute cession de territoire aussi bien sur la province de Dankalia en Erythrée qu'à Obock. Le sultan Hummad sera exécuté par les Italiens en 1910 et le village de Rahayta capitale du sultan sera détaché d'Obock dès 1901 pour intégrer l'Erythrée suite à un accord franco-anglais.

Mais le successeur du sultan Burhan Mahammad Dini pria la France de quitter Obock. Lagarde écrit le 7 juillet 1885 : « *Le sultan de Rahayto est prêt à nous envahir (..) La situation s'aggrave chaque jour suite à notre action.*<sup>346</sup> ». Le sultan insiste pour qu'il retire ses supplétifs arabes de Khor Angar. Lagarde se retire car ses miliciens « *n'aurait pas pu résister à une attaque des boutres armés du sultan de Rhayto.*<sup>347</sup> » Lorsque le sultan demande de se retirer d'Obock Léonce Lagarde refuse. Mais l'hostilité du sultan puis après son décès, celui de son vizir, le futur sultan Hummad Mahammad Dini à la France témoigne de la volonté générale de refuser toute autorité étrangère à celle du sultan sur un territoire relevant du sultan de Rahayta encore moins le dépeçage de son pays entre deux puissances étrangères. sultanat de Rahayto. Le sultan de Rahayto jouit d'un grand prestige auprès de ses sujets mais aussi auprès des sultans de Tadjoura, et de Gooba'ad avec qui Lagarde signa des accords de protectorat que nous verrons plus loin. Une telle situation apparaît suffisamment tendue pour que Lagarde craigne de voir le soutien des Italiens encourager Les Afars à

<sup>340</sup> Morin, D. *Dictionnaire historique*, p232

<sup>341</sup> Borelli J., 1890, *Ethiopie méridionale. Journal de mon voyage aux Amhara, Oromo et Sidama, septembre 1885 à novembre 1888*, Paris p.4.

<sup>342</sup> Ali Coubba, *Ahmed Dini et la politique à Djibouti*, L'Harmattan, Paris 1998, pp.26-27

<sup>343</sup> Wano signifie propriété collective et inaliénable du sol

<sup>344</sup> Correspondance du 6 novembre 1884, *Affaires étrangères*, MD, 3, P65)

<sup>345</sup> Morin., D *Dictionnaire historique*, p232

<sup>346</sup> MAE, MD, Afrique, mer Rouge3, T3. Lagarde au ministère de la Marine

<sup>347</sup> Ibidem



attaquer l'établissement d'Obock. La remise en cause du traité de 1862 par le défunt sultan Bourhan Mohamad Dini et son successeur suspend les mouvements commerciaux entre Obock et le Choa. Le 16 septembre 1884 Dini écrit à Lagarde : *« Enlevez tous vos soldats avant que je vienne à Obock. Vous dites que de Ra Ali à Dumeira c'est votre possession. C'est faux vous volez mon pays, je vous prie de ne pas le faire et de passer votre chemin »*<sup>348</sup>. La situation s'envenime entre le vizir Dini et Lagarde.

C'est dans ce contexte que, le 5 décembre, le ministre de la Marine française demande à son homologue des Affaires étrangères l'autorisation de procéder à la délimitation de la frontière nord entre Rahayto et Obock, après entente entre l'administrateur Français et le commissaire Italien d'Asab. La délimitation de frontière a donné lieu à une négociation qui remet en cause aussi le traité de 1862 : *« La preuve qu'il n'y a pas eu cession ou vente de la rade d'Obock est attestée par les contestations et négociations qui ont eu lieu 22 ans plus tard, en 1884. Ces négociations se sont déroulées à Paris pour trancher le litige entre le gouvernement français qui revendiquait la possession du territoire suite à un achat et le sultan de Rahayta qui lui opposait un démenti formel. La France était représentée par le ministre Jules Ferry, et le sultanat de Rahayta, devenu entre temps protectorat italien, était représenté par M. Minabria, ministre plénipotentiaire et ambassadeur d'Italie à Paris. C'est la thèse du sultan qui fut reconnu comme correspondant à la réalité. Les Français ont alors évacué Khor Angar qu'ils avaient occupé en vertu du traité de 1862, laissant place à des Italiens en 1885. »* Le fait qu'il y ait eu un accord de haut niveau pour régler le litige entre l'administration coloniale française et le sultan de Rahayto par l'intermédiaire de l'Italie soulève beaucoup des contradictions sachant que cette puissance européenne occupe une partie du sultan de Rahayto.

D'autre part, l'argent prévu pour le droit mouillage n'aurait pas été versé au sultan : *« Les dix milles thalers de la vente de 1862 n'auraient pas été effectivement versés. Abou-Bakr en fait n'a pas plus de raison de conforter la position des Italiens que de complaire à Dini »*<sup>349350</sup>. En fait il y a une confusion de cette somme qui ne reflétait en rien la valeur d'un territoire souverain et inaliénable mais plutôt le prix demandé au droit mouillage. Soutenus par les Anglais, les Italiens ont établi un itinéraire concurrentiel pour leurs affaires en s'appuyant sur l'Amoyta de l'Awsa et sur le Banoyta de Rahayta, souverainetés avec lesquelles ils entretiennent maintenant des relations qui leur permettent de contrebalancer

---

<sup>348</sup> MAE, MD, Afrique, mer Rouge3, T3. Dini à Lagarde

<sup>349</sup> Informations que nous avons pu recueillir auprès de plusieurs personnes dont feu Chehem Daoud, et feu Ahmed Dini

<sup>350</sup> Fontrier., Marc, pp 223

l'influence française à Obock. Pourtant le bon sens commande au Banoyta de Rahayto (qui doit devenir le futur Sultan de Rahayto après un deuil conventionnel d'un an) de ménager la France qui reste son seul soutien possible depuis l'élimination de fait du pouvoir Egyptien. Cette pression Italienne sur Khor Angar et le nord de la colonie Française se superpose avec une activité importante menée par les Italiens en direction de Tadjoura et du Gooba'ad dont la loyauté envers la France, pendant quelques temps, sera fragile. Malgré tout, cet activisme italien ne parvient pas à retourner véritablement contre la France les sultans de Tadjoura et du Gooba'ad. Et pour cause le Pacha Abu-bakr Ibrahim est contre les visées Italiennes. Il est soutenu dans son action auprès des chefs Afar par le sultan, le *Banoyta* et le *Cadi* de Tadjoura ainsi que par le gouverneur Egyptien qui n'est autre, que son propre fils kamil, et le sultan de Gooba'ad. Toutes ces autorités Afars refusent d'envoyer à Dini les guerriers qu'il leurs réclame et qui viendraient le soutenir afin d'assiéger Obock.

Lorsque, le 7 mai 1885, Lagarde procéda à l'évacuation du poste du *khor* Angar la politique d'apaisement engagée par Lagarde sera confortée par la mise en place d'une garnison à Obock. Au même moment, les Italiens en difficulté à Massawa assouplissent leur position. Pour plus de sécurité et suite à la résistance du Banoyta, Lagarde va aussi pouvoir consacrer sa tâche à étendre vers Tadjoura et le Gooba'ad l'air d'influence de la petite colonie Française devenu perméable à Obock. Les Afars étant réticents à tout ingérence étrangère, les desseins expansionnistes du jeune administrateur vont mettre en relief, deux conceptions dans le rapport Afaro-Français, sur le droit foncier sur lequel il est nécessaire de revenir brièvement. En effet, les intrusions des puissances européennes à partir de 1884, et en l'occurrence de l'Italie, de l'Angleterre et la France développent dans cette les régions de la Corne de l'Afrique, de tradition nomade, un malentendu qui résulte de la façon dont chacun des protagonistes définit la souveraineté territoriale.

Le concept de territorialité mérite une attention d'autant plus particulière qu'il met aux prises tous les intervenants, chacun interprétant les accords et traités en se fondant exclusivement sur son propre référentiel culturel. En Europe l'attribution de la terre se traduit en termes de bornage, de métrage, de délimitation des surfaces. Ces données sont consignées dans un acte auquel il est toujours possible de se référer en cas de litige. La terre y est une propriété individuelle ou collective. Ces concepts sont des concepts reconnus d'une manière à peu près identique, en tout cas comparables en Europe occidentale. Mais les problèmes que rencontrent les Français à Obock relèvent des fondements de la propriété d'une terre fondamentalement inaliénable. Selon les lois Afars le droit d'installation voire de passage peut être accordé contre une rétribution, une rente ou un service ponctuel pour un temps

illimité que pour les Afars. Une vente ou un don, sont impossible et n'ont pas de sens dans le droit foncier Afar.

Par ailleurs, l'Europe se croit investie d'une « mission civilisatrice ». En effet le discours de Jules Ferry lu devant la chambre des députés le 28 juillet 1885 est révélateur de ce nouvel état d'esprit qui ignore la souveraineté des sultans Afar au nom de l'expansion colonial. Dans son célèbre discours il déclare : *« On peut rattacher (l'expansion coloniale) à trois ordres d'idées ; à des idées économiques, à des idées de civilisation, à des idées d'ordre politique et patriotique. (...) Ce qui manque à notre grande industrie, ce qui lui manque de plus en plus, ce sont des débouchés. Or ce programme est intimement lié à la politique coloniale. Il faut chercher des débouchés. (...). Il y a un second point que je dois aborder : c'est le côté humanitaire et civilisateur de la question. Les races supérieures ont un droit vis-à-vis des races inférieures. Je dis qu'il y a pour elles un droit parce qu'il y a un devoir pour elles. Elles ont le devoir de civiliser les races inférieures. Ces devoirs ont souvent été méconnus dans les siècles précédents et certainement quand les soldats et les explorateurs espagnols introduisaient l'esclavage dans l'Amérique centrale, ils n'accomplissaient pas leur devoir d'hommes de race supérieure. Mais de nos jours, je soutiens que les nations européennes s'acquittent avec largeur, avec grandeur et honnêteté de ce devoir supérieur de la civilisation.*

*Est-ce que le recueillement qui s'impose aux nations éprouvées par de grands malheurs doit se résoudre en abdication ? Est-ce que les gouvernements laisseront d'autres se disputer les régions d'Afrique équatoriale ? C'est aussi pour notre marine que les colonies sont faites. Une marine comme la nôtre ne peut pas se passer, sur la surface des mers, d'abris solides, de défenses, de défenses, de centres de ravitaillement. Rayonner sans agir, sans se mêler aux affaires du monde, en regardant comme un piège toute expansion vers l'Afrique ou vers l'Orient, vivre de cette sorte pour une grande nation, c'est abdiqué, c'est descendre du premier rang au troisième et au quatrième. »<sup>351</sup>*

L'idée que développe Jules Ferry est de fonder les colonies de peuplement, des colonies d'exploitation économique car les « races supérieures » ont des droits, sur les peuples inférieurs d'après l'idéologie coloniale dominante, ainsi que des colonies stratégiques. Le côté humanitaire et civilisateur est un simple prétexte, le but de la colonisation vise à conforter la puissance impériale. Obock devient une colonie stratégique en mer Rouge.

---

<sup>351</sup> Extraits du discours de Jules Ferry à l'Assemblée nationale 28 juillet 1885

En effet à partir de 1885 sans jamais vraiment disparaître, l'opposition à l'idéologie coloniale diminue sensiblement en France, hormis quelques républicains comme Clemenceau, député radical-socialiste de Montmartre : *"Les races supérieures ont sur les races inférieures un droit qu'elles exercent et ce droit, par une transformation particulière, est en même temps un devoir de civilisation. Voilà, en propres termes, la thèse de M. Ferry et l'on voit le gouvernement français exerçant son droit sur les races inférieures en allant guerroyer contre elles et les convertissant de force aux bienfaits de la civilisation. Races supérieures ! Races inférieures ! C'est bientôt dit. Pour ma part, j'en rabats singulièrement depuis que j'ai vu des savants allemands démontrer scientifiquement que la France devait être vaincue dans la guerre franco-allemande, parce que le Français est d'une race inférieure à l'Allemand. Depuis ce temps, je l'avoue, j'y regarde à deux fois avant de me retourner vers un homme et vers une civilisation et de prononcer : homme ou civilisation inférieure ! ... Je ne veux pas juger au fond la thèse qui a été apportée ici et qui n'est autre chose que la proclamation de la puissance de la force sur le Droit<sup>352</sup>."* La doctrine coloniale de Jules Ferry même si elle a été l'objet de ces contestations, va devenir peu à peu la pensée commune de la République Française et tous les exactions commises par le pouvoir colonial seront vus comme étant des actes barbares, perpétrés par les ennemis de la République. La conférence donne une justification internationale à la colonisation.

Le commandant de la colonie signe des traités avec les souverains locaux des traités qui pour l'esclavage n'ont pas de résultat probant. Quelles seront les réactions des sultans face aux traités qu'ils seront amenés à signer avec Lagarde ?

## • II....Mais qui se généralise : la multiplication des traités

Quelle a été la réaction des sociétés face aux différents traités signés entre Lagarde et les souverains ? Les traités ont-elles été des simples formalités sans lendemain, inappliquées sur le terrain ou des réalités de fait ? Sous la pression de la résistance de Rahayto, les Italiens qui ont colonisé Asab et leurs alliés Afar, Lagarde donne au territoire « *une extension* » vers le sud d'Obock pour la sécurité de la colonie devant l'hostilité des sujets du de Rahayto et de ses administrés, soutenus par l'Italie. Mais des simples traités vont-elles suffire à étendre la colonie ? Es ce dans cet optique qu'il choisit de privilégier la direction de Tadjoura, du Ghubbat al-kharab et du sultanat de Gooba'ad ? Quelles réactions entraîneront cette extension

---

<sup>352</sup> Séance de la chambre des députés du 30 juillet 1885

des traités aux autres sultanats ? Quelles ont été les réactions des sultans ? Quels en sont les résultats concrets sur le terrain ?

### • 1. Les relations diplomatiques de la France avec les sultans de Tadjoura et de Gooba'ad

La République française signe bien, depuis celui de 1862 signé à Obock des traités avec le sultan de Tadjoura, de Gooba'ad, de Khor Ambado mais il est clair que ce ne sont que des compromis temporaires destinés à être, dès qu'on le pourra, oubliés. Ils ne sont jamais pris au sérieux, ni d'un côté ni de l'autre. A partir de la conférence de Berlin, seuls comptent pour les européens les accords avec les autres puissances coloniales. Donc tous les traités signés avec les autochtones ne comptent pas. Pour ces derniers, dès le début, ces traités ne comptent pas.. Quels sens donne le sultan de Tadjoura à ces traités : *« Il y a quelques jours, nous signalions le pillage d'une caravane sur le territoire du sultan de Tadjourah, c'est-à-dire pays placé sous notre protectorat et administré par la colonie d'Obock. C'est là un fait assez grave pour attirer l'attention du gouvernement; car si nous ne prenons pas garde, les caravanes éviteront nos établissements pour atteindre la côte à Zeila où elles sont sous la protection des agents anglais. »*<sup>353</sup>

Sur fond des rivalités coloniales sur lesquelles jouent aussi le sultan, ce traité ne semble avoir aucun sens. Pourtant Lagarde signe le 21 septembre 1884 avec le dardar de Tadjoura, Hummad Mahammad, un traité d'amitié qui sera approuvé par décret le 10 décembre 1884 à Paris. Quelles réactions entraînent ces traités ? En effet le sultan de Tadjoura Humad Mahammad Mandaytu (1880- 1912) est le signataire des accords avec Léonce Lagarde. Le vizir Arbahim Humad (mort en 1887 de la variole) est remplacé par son fils Mahammad Arbahim. Ce traité qui suscite des fortes hostilités. Le 15 octobre, le sultan Hummad accepte au nom des siens de faire «*donation*»<sup>354</sup> à la France des territoires de ras Ali, Sagallou ainsi que de la petite baie de Rood Ali située près de l'entrée du Ghubbat al-kharâb d'après le traité. *« L'occupation des sites va suivre: le 18 octobre, après que les Egyptiens aient bien évacué la position, le commandant du Seignelay hisse le pavillon Français sur le fortin de Sagallou sans que les troupes du khédive encore stationnées à Tadjoura n'émettent la moindre protestation. »* En effet l'occupation semble facile mais au fond cette action

<sup>353</sup> CAOM, Af.pol.carton 140, dossier2.

<sup>354</sup> Dans le droit Afar nous l'avons vu la terre est une propriété collective inaliénable donc ne peut-être donnée. La notion « *de don* » est une invention.

française est vecue à Tadjoura comme un règlement de compte entre les Français, ami des sultan, et les Egyptiens que les Tadjourates voient d'un mauvais œil. « *Le lendemain, l'enseigne de vaisseau Marjolée renouvelle l'opération au ras Ali et, le 21 octobre, c'est Lagarde en personne qui accompagné du dardar et de son Banoyta Ibrahim proclame au nom de la France, après en avoir reconnu le site, la prise de possession de la baie de Rood Ali. Ambado et Tadjoura se trouvent ainsi investies par un dispositif Français qui, faute de mieux, devrait normalement tenir à distance Anglais et Italiens.* » Par la suite, un rapport d'un enseigne de vaisseau embarqué sur le « *Seigneulay* », daté du 7 juillet 1887, fait état de l'occupation du fort de Tadjoura par un détachement commandé par lui-même et composé de 2 soldats d'infanterie de marine et de 7 miliciens.

Toujours dans le même ordre de pensée le fait que le sultan et le vizir accompagnent Lagarde montre bien que c'est une relation d'amitié avec la France qu'ils veulent instaurer car dans la tradition Afar il n'y a pas de donation de territoire. Lagarde a surtout pour objectif d'occuper Tadjoura. L'entreprise est difficile car le drapeau Egyptien y flotte toujours et les Afar, tiennent à leur indépendance séculaire et n'ont pas dans le fond guère envie de voir s'y implanter à Tadjoura ou à Gooba'ad quelques européens que ce soient. Quand les Anglais envoient au début du mois de novembre de nombreux émissaires pour avertir le *dardar* Hummad d'une implantation Française dans son sultanat, celui-ci, demande incontestablement à rester indépendant, redoutant une ingérence Anglaise dont il craint qu'elle ne le ruine définitivement, le sultan tirant profit de tous les commerces y compris celui des esclaves. C'est pourquoi le sultan Hummad temporise avant de se prononcer, le 11 octobre du même mois, pour un départ de la garnison égyptienne.

Le départ des égyptiens ne porte pas pour autant les habitants de Tadjoura à voir les couleurs françaises se substituer aux couleurs égyptien. Une discussion très animée s'engage sur ce propos entre Lagarde et le sultan, le vizir et les autres chefs Afar du Migliss<sup>355</sup>. En effet, les sultans Afars demandent une protection contre la puissance gyptiennes. Mais la menace Anglaise oblige le sultan de Tadjoura à finalement signé un traité de paix et d'amitié avec Lagarde sans atteindre sa souveraineté. Jules Grévy, président de la république Française adressa au sultan de Tadjoura une lettre personnelle car c'était une victoire française contre l'Angleterre. En effet en se liant avec la France le sultan de Tadjourah vioait l'accord conclu avec les Britanniques.

---

<sup>355</sup> Assemblée

Indépendamment de cette lettre et de la version Française, la version du sultan de Tadjoura actuel, le sultan Abdoulkader, sultan aujourd'hui est la suivante.

Il affirme en effet : « *Que seul le vizir a signé le traité, le sultan n'y apposant que son cachet ; ensuite que l'article I stipule l'engagement du sultan et de ses successeurs. ; l'article II indique que le sultan n'a pas le droit de donner son pays à la France selon la constitution Afare mais demande la protection contre d'éventuels agresseurs tout en respectant nos activités économiques, nos us et coutume. Il reconnaît que le traité stipule que les Français y sont libres de construire des maisons, mais après en avoir fait la demande et acheté le terrain conformément aux droits fonciers en vigueur*<sup>356</sup> ». Ainsi le traité signé le 21 septembre 1884, à Obock, et approuvé et ratifié par le décret du 10 décembre 1884, a pour signataires, le gouverneur Lagarde et le sultan de Tadjoura, dont le nom varie dans le texte Français. Dans la version Arabe, «*sultan Hamad sultan Muhammad, sultan de Tadjoura*» désigne exactement en Afar Hummad Mahammad Mandaytu (1880-1912). Son vizir, effectivement seul signataire du traité, est Arbahim Hummad, qui mourra de la variole en 1887, et sera remplacé par Mahammad Arbahim son fils. Leurs noms figurent sur l'acte de cession signé à bord du *Seignelay*, le 18 octobre 1884, par lequel le sultan de Tadjoura «*donne à la France par amitié, Raz Ali [en Afar Raysali], Sagallo et Rood Ali (Gubbet karab)* ». Le sultan ne peut donner un territoire (Sagallou) qui ne lui appartient pas mais appartient à des fédérations des tribus qu'on appelle Songogoda, les habitants de Goda comme le Gubbet elKharb qui relève du sultan de Gooba'ad. D'autre part Le nom Rood Ali ne figure pas dans le texte arabe du traité du 21 septembre, où on lit en lieu et place Gubbet karab (Gubbat al-Kharab). Le sultan de Tadjoura se présente dans le texte en arabe comme «*commandant de Raysalé jusqu'à Gubbat al Harab et, dans l'intérieur, Asal*». La confrontation des trois versions (celle du sultan, la version arabe et en français) montre que ces traités induisent le sultan dans l'erreur.

Quand au traité de protectorat signé avec le sultan du Gooba'ad, il est à peu près identique à celui signé avec le sultan de Tadjoura. Ainsi, le 9 août 1884, Hummad Lo'oyta, sultan de Gooba'ad, au sud du territoire signe le traité stipulant qu'il « *accepte le protectorat Français et s'engage à protéger les Français et les caravanes des Français traversant son sultanat, à leur donner les plus grandes facilités pour leurs achats et même pour acquérir les propriétés, creuser les puits et entreprendre d'autres travaux* »<sup>357</sup>. Faisant suite au Traité d'amitié du 9 août 1884, un nouveau traité du 2 janvier 1885 est signé par le même hummad Lao'oyta, orthographe « *Ohmed Loitah, sultan indépendant du Gobaad* ». Cet accord a été

---

<sup>356</sup> Entretien avec le sultan Adullkader Hummad à son domicile à Tadjoura le 22 décembre 2006

<sup>357</sup> Idem

précédé d'une «Déclaration», en date du 14 décembre 1884 (sans lieu de signature indiqué), co-signé par le sultan de Tadjoura, Hummad Mahammad, et de son vizir « Ibrahim sultan » (signature en arabe).

Le texte, en arabe, stipule « *Comme Hummad, sultan de Tadjoura, a donné son pays au gouvernement français jusqu'à 'Adili [en français Adaélé, lire Addali], moi, Hummad Lo'oyta* (la traduction française ajoute « sultan du Gobad») *je donne aussi au gouvernement français de 'Adili jusqu'à Ambado* » Une troisième déclaration, faite à Obock le 5 avril 1890, écrit par et sous les soins de l'administration coloniale, co-signée par le sultan du Gooba'ad, Hummad Lao'oyta, et Hummad Mahammad Dini, sultan de Rahayto, « se portant garants pour les Debnés et les Adaels », précise : « *Dans l'intérêt du territoire, nous nous portons garants de ce qui pourra survenir de la part de nos cheiks, de nos administrés Debenehs et Adaels en fait de délits et crimes(...) commis sur le territoire dépendant du gouvernement français, et nous ferons notre possible pour maintenir la paix.* » Ces traités font apparaître les sultans comme abandonnant leur souveraineté mais quel est la version du sultan de Gooba'ad: celui-ci déclare : « *je n'ai jamais vendu de territoire ni aux français ni aux Anglais un territoire. Le pays ne m'appartient mais aux Denbnés et aux Wéïmas.* » La preuve ces traités ne seront pas appliqués dans le fait qu'en 1927 ;

Lorsque les explorateurs décident d'exploiter le sel du lac Assal il y a opposition des sultans. Puisqu'ils ont donné leurs territoires comment les sultans peuvent-ils s'opposer à l'exploitation du sel de lac Assal par Léon Chefneux ? Dans son livre *L'or Blanc de Djibouti*, Colette Dubois montre les ambiguïtés des ces accords conclu avec les différents sultans. L'auteur relatant le conflit franco italien à propos du Lac Assal rapporte le contenu du mémorandum de 24 mars 1887, remis par l'ambassadeur d'Italie à Paris, le général Menabrès, au ministre français des Affaires étrangères, A. Flourens : « *Le Bahr Assal<sup>358</sup>, le pays du Sel blanc, comme son nom l'indique, est une vaste saline d'où les populations danakil et choanes, venant d'un rayon très étendu, tirent exclusivement leur sel. Anfari<sup>359</sup>, le sultan d'Aoussa, s'adressa immédiatement au Commissaire italien d'Assab, pour lui demander avec instance de le préserver de cette menace. Je joins la traduction de sa lettre et celle d'une déclaration qu'Anfari se fit délivrer par le sultan Hamed Loïtah<sup>360</sup> du Gobad, dans laquelle celui-ci nie avoir jamais cédé aux Français la terre du sel.*<sup>361</sup> » L'intérêt de cette bataille pour le lac Assal nous montre clairement que le sultan de Gooba'ad n'a jamais cédé son territoire à la France et

---

<sup>358</sup> Bahr el Assal est le lac Assal en Arabe.

<sup>359</sup> Le sultan Mahammad Hanfaré

<sup>360</sup> Le sultan Hummad Lo'oyta

<sup>361</sup> Dubois C, *L'or blanc de Djibouti*, Paris, Karthala, p. 79.



qu'il est en même temps ami avec les Italiens. Et d'ajouter : « *L'Italie détient des droits sur la côte du golfe de Tadjoura, en vertu du traité de protectorat du 17 mars 1883. Un article spécifique signale que le sultan Hummad Lo'oyta a placé sous protectorat italien, ses possessions du Gooba'ad qui s'étendent du lac Assal jusqu'aux confins du Harar, soit du littoral dankali. Par ce traité, ratifié en novembre 1884 par les deux parties contractantes, Rome protège le sultan du Gooba'ad.*<sup>362</sup> » Alors pour les sultans la signature d'un accord avec une puissance, incluait une fois parti celle-ci parti de signer un autre accord avec une autre puissance.

L'auteur signale qu'« *Ensuite quatre entités politiques détiennent des droits sur les gisements naturels du lac Assal : le sultanat du Gooba'ad, représenté par le sultan Hummad Lo'oyta, le sultanat de l'Aoussa représenté par le sultan Mahamad Hanfaré enfin le sultanat de Tadjoura représenté par le sultan Hummad Mandaytu, le Choa, royaume de l'Ethiopie méridionale représenté par Ménélik. L'Italie s'est diplomatiquement engagée pour faire respecter leurs coutumes ; selon elle, la France, qui a accordé en mars 1887 l'exploitation du lac Assal aux concessionnaires Léon Chefneux et Robert Bonnet, a contribué à dégrader les rapports entre originaires de la région et Européens.*<sup>363</sup> » Le sultan du Gooba'ad que nous avons vu signer des traités de protectorat fait cause commune avec les Italiens et protestent avec le sultan de l'Awsa Mahammad Hanfaré en ces termes que rapportent Colette Dubois :« *Nous sheik Mahamad Hanfaré et sheik Hummad Lo'oyta exposons que nous sommes contrariés des abus faits par le gouvernement français. Nous n'avons vendu aucune partie de la terre du sel...*<sup>364</sup> »

Que valent dès lors les traités signés avec les sultans de Tadjoura, de Gooba'ad aux yeux des autochtones ? Ils seront complétés par le traité avec les chefs Issas qui ont auparavant signé d'autres accords avec les Anglais en Somaliland. Mais pour les Issas et les Gadaboursis en sera de même, parce que pour eux aussi les interprétations sont différentes.

## • 2. Le traité avec les chefs Issas et l'ougass des Gadaboursis

Léonce Lagarde compléta ces accords l'année suivante, en passant le 26 mars avec les chefs Issas à Obock, un traité qui assurait à la France la cession « *sur cette partie de la*

---

<sup>362</sup> Ibidem

<sup>363</sup> Ibidem p 80

<sup>364</sup> Ibidem

côte.<sup>365</sup> »(Voir en Annexe1, traité) d'une nouvelle portion de territoire. Ce traité portera en 1966 le nom d'une falaise Khor Ambado. Que dire de ce traité signé avec les Issas par Lagarde (dit traité de Khor Ambado)?

Peut-on parler d'un traité de Khor Ambado au sens réel du terme? *« D'abord il est faux de parler d'un traité de Khor Ambado. Ce mouillage a seulement servi à l'accostage de l'avisso « le Pingouin » venu embarquer une dizaine de notabilités somalis-Issas immédiatement conduite à Obock où Léonce Lagarde leur a soumis le traité en question. Ces hommes embarqués à Khor Ambado ont été en fait acheminés en caravane depuis Zeïla où l'agent consulaire Henri les avait contacté et convaincu de se rendre à Obock pour lier amitié avec la France. Khor Ambado n'a jamais été une ville un village ou campement de nomades. C'est une rade au pied d'une falaise, sans eau »*<sup>366</sup> dit Ahmed Dini. Ensuite Il n'y a aucune précision dans ce traité comme le confirme Ahmed Dini Ahmed : *« L'autre particularité de ce traité est par exemple l'absence de noms des lieux ou des limites du territoire que les protagonistes donnaient en toute propriété à la France contre leur amitié éternelle. Il y a en bas du traité une note qui précise que les donateurs ne sachant pas lire et écrire, et ne parlant aucune autre langue que la leur ont approuvé ce texte sans avoir pu le signer !!! Aucune mention n'est faite de Djibouti. »* Alors pourquoi le traité de Khor Ambado ? *« Enfin, pour la petite histoire, c'est en 1966 que le nom de « Traité de Khor Ambado » a été lancé par l'opposition Afar (combattant Ali Aref), qui a poussé les élus Issas à réclamer l'application et le respect dudit traité. »*<sup>367</sup>

Par la suite, le traité de Khor Ambado est complété par le traité signé avec les Gadaboursi. En effet le 25 mars 1885, un projet de protectorat sur le pays Gadaboursi est encore signé à Zeyla par Henry et quinze chefs de la tribu parmi lesquels figure leur *ugaas*<sup>368</sup>, Nur Roble. Le 22 août, lorsque la tension sera au plus fort entre Henry consul de France à Zeyla et le capitaine King, représentant de sa Majesté, ce traité sera violemment contesté par l'officier britannique. Les Anglais refusent en effet de reconnaître la légitimité de Nur que les Egyptiens ont en leur temps destitué et remplacé par un individu à leur solde. La colère de King est d'autant plus profonde que le 26 mars, à Obock, Lagarde a signé comme nous l'avons vu plus haut, avec les chefs Issas qui nomadisent avec les Gadaboursis un ultime traité qui assure le protectorat de la France sur la partie méridionale du golfe. Les Issas et Gadaboursis comme les sultanats Afars se trouvent avec des traités signés tant avec plusieurs

<sup>365</sup> Il n'y a des précisions « sur cette partie de la côte » voir le traité en annexe.

<sup>366</sup> Ali Coumba, *Ahmed Dini et la politique à Djibouti* p27.

<sup>367</sup> Idem

<sup>368</sup> Les Issas ont leur chef spirituel appelé Ugaas, de la tribu Wardiq vivant en Ethiopie.

puissances européennes ici la France et l'Angleterre. Inappliqué dans les faits ces traités vont permettre aux européens de s'installer dans la colonie. Mais l'intrusion des européens et des leurs valeurs ne menaçaient-elles pas à terme pas de détruire la culture de commerce des Afars et leurs institutions ? « *Les Etats européens ont eu à détruire, à éliminer tout pouvoir politique, militaire et économique présent dans la région où ils voulaient s'installer. L'attitude des Français à Djibouti a été comparable à celle des Britanniques en Somalie.* »<sup>369</sup> En effet les sociétés Afar et Somali essayèrent de mettre un terme à l'intrusion des valeurs occidentales qui disloquaient leurs commerces millénaire : « *Le vizir de Tadjourah me dit : Les affaires des Européens m'occasionnent trop de désagrément. Je vais prévenir Soleillet qu'à l'avenir, je ne m'en occuperai plus. Des membres influents de la tribu Abd el Raçoub dont le territoire s'étend de Sagallou au lac Assal, nous ont fait une visite. Je leur demande pourquoi ils ont créé tant des difficultés à la caravane Barral et Savouré. Ils ont répondu. Quand les Assoba, seuls faisaient monter des caravanes au Choa, ils nous payaient un droit de passage. Aujourd'hui, tout le monde s'en mêle et on ne nous donne plus rien. Ainsi, sommes nous résolu à interdire le passage à toutes caravanes qui ne seraient pas expédiées par les Assoba.* »<sup>370</sup> En effet ici les propos rapportés par Jules Borelli montre les entraves que mettent les sultans à l'incursion européenne.

A cela, s'ajoutait la division des sociétés, aggravée par l'arrivée des européens : « *Les Issa sont d'ailleurs irrités de voir les caravanes passer ailleurs qu'à travers leur pays. Autrefois, ils avaient, pour ainsi dire, un monopole. La route pratiquée avant l'affermissement des Français à Obock, allait à Zeila à Hérier et de Hérier à Farré. Seule, cette partie du trajet se faisait en pays danakil. Aujourd'hui, les caravanes suivent ordinairement une route qui traverse le pays dankali, sans toucher au territoire issa. C'est une des causes de mésintelligence actuelle entre les tribus issas et danakil.* »<sup>371</sup> L'objectif de ces traités est de diviser les sociétés, parfois en paix, parfois en conflit.

### • 3. La portée des traités

Dans les faits, quelle fut la portée de ces traités ? Deux conceptions s'opposent. « *Nous voulions une coexistence pacifique et humaine et non une colonisation*

<sup>369</sup> Ali Coubba, *Ahmed Dini et la politique à Djibouti*, p 28

<sup>370</sup> Borelli J., 1890, *Ethiopie méridionale. Journal de mon voyage aux pays Arnghara, Oromo et Sidama*, septembre 1885 à novembre 1888, Paris.

<sup>371</sup> Ibidem

*par la force*<sup>372</sup>» me dit un vieillard interrogé à Obock fin février dernier. Alors que la France entend occuper et non établir des relations d'égalité tels que l'ont connu les sultanats dans le passé, la nouvelle donne crée un choc entre deux civilisations que Le poète Tolah Hanfaré que nous avons vu dans le précédent chapitre se résigna à accepter et resume comme le debut d'un monde nouveau « *'Usba daban* ».

De plus la Conférence de Berlin définit de nouvelles règles pour occuper de nouvelles colonies. L'initiative de la conférence revint au chancelier allemand Bismarck. Il la prit au moment où, lui-même, après avoir longuement hésiter, engageait l'Allemagne dans une politique d'implantation en Afrique. Il obtint l'accord de la France dont il espérait que des conquêtes africaines la détourneraient de sa volonté de récupérer l'Alsace et la Lorraine. La conférence se tint du 15 novembre 1884 au 26 février 1885. Quatorze nations européennes dont la Grande Bretagne y participèrent. Son objectif était triple: fixer les règles permettant d'assurer la liberté du commerce dans le bassin du Congo, celles de la liberté de navigation sur le Niger et le Congo, décider des procédures à observer lors de nouvelles occupations européennes sur les côtes d'Afrique.

D'explorations en combats, de traités passés avec des sultans africains en échange de l'argent entre puissances européennes, le partage de l'Afrique se trouva ainsi particulièrement achevé à la veille de la première guerre mondiale de 1914-1918. L'Afrique elle-même n'avait guère eu de prise sur ce que les Anglais ont qualifié de « *scramble* » (mêlée, empoignade) et les français de « *course au clocher* ». Non que les Africains aient manqué de courage pour défendre leurs territoires. Mais leur firent défaut de véritables Etats en mesure d'organiser la résistance. En changeant de rythme dans les dernières décennies du XIXe siècle, la colonisation avait aussi changé de nature. Sa première manifestation avait été celle, commerciale, de « *comptoirs* » ou d'« *escales* », lieux d'échanges sur les côtes ou le long des fleuves entre les productions de l'Europe et celles de l'Afrique. L'occupation des territoires de plus en plus vaste transforma, à la fin du XIXeme siècle, cette colonisation encore largement privée en une colonisation publique et administrative, une colonisation des points en une colonisation de territoires continus.

La conférence de Berlin signifie que les seuls interlocuteurs pour ce continent sont désormais les autres puissances coloniales. Les accords signés avec les indigènes n'ont aucune valeur. Comme ministre des Affaires étrangères, Ferry précise au représentant de la France à Berlin : « *D'après la doctrine communément admise par les auteurs, un Etat peut*

---

<sup>372</sup> Haissaiti 'Ali interrogé à Obock le 25 février 2007

*acquérir, par la seule prise de possession, la suzeraineté de territoire, soit inoccupés, soit appartenant à des tribus sauvages* ». »<sup>373</sup> En clair, cela signifie que l'on considère comme caducs tous les traités signés précédemment avec des sultans de Rahayto de Tadjoura et Goba'ad et Mohamed Aboubakar Pacha pour l'acquisition de Djibouti. Frédéric de Martens, a écrit dans son Traité de droit international (1886) que l'on a le droit d'occuper « *des terres n'appartenant à personne et habitées par des tribus barbares* ». Mieux il souligne que le droit international ne s'applique pas aux peuples demi-sauvages : « *Le droit international européen n'est point applicable aux relations d'une puissance civilisée avec une nation demi-sauvage. Le droit international n'est pas applicable à tout le genre humain. Comment saurait-on appliquer ce droit, qui est un produit de la civilisation et une conséquence de la communauté des idées morales et juridiques des nations civilisées, aux peuples qui n'ont aucune conscience des devoirs qui en découlent ?* »<sup>374</sup> »

Les traités conclus avec les sultans et notables n'ont donc aucune valeur juridique. Le recueil officiel publié de 1918 à 1920 sous l'égide du professeur de droit Jules Basdevant, où on trouve tous les traités conclus par la France depuis plusieurs siècles, y compris, sous l'Ancien Régime, avec certains Etats disparus depuis, ne contient plus aucune trace des traités, conclus au débuts de la IIIe République, pourtant publiés à son journal officiel et ratifiés parfois par son Parlement. Le fait de se présenter comme un recueil des traités « *en vigueur* » permet de faire l'impasse sur tous les traités avec des Etats que la France a inclus ensuite dans son empire colonial. Le recueil, qui comprend de nombreux traités avec de Etats européens comme les villes et principautés allemandes d'avant 1870 ou l'empire des Habsbourg, ne reprend (en dehors de ceux avec l'Ethiopie et le Libéria) aucun des nombreux traités conclus avec des puissances africaines ou d'Extrême-Orient. Les Etats avec lesquels ils avaient été conclus ayant été, depuis, rayés de la carte par la colonisation, l'histoire des relations passées avec eux est, elle aussi, soigneusement effacée. A partir de la conférence de Berlin, seuls comptent les accords avec les autres puissances coloniales : le premier traité engage l'état indépendant du Congo, c'est-à-dire le Congo du roi Belge Léopold. L'objectif est désormais de détruire tous les états existants qui s'opposent à la conquête. L'un des prétexte sera la lutte contre l'esclavage.

La lutte contre la traite des esclaves sert d'alibi à la conférence de Berlin. Pourtant, la France comme plusieurs des participants à la conférence de Berlin l'a pratiquée elle-même. Puis, des navires français, pendant tout le Second Empire, ont transporté entre la Corne de

---

<sup>373</sup> Manceron Gilles *Marianes et les colonies*, LAa découverte, 2003, p146

<sup>374</sup> *ibidem* P147

l'Afrique et l'île Maurice, des « engagés libres<sup>375</sup> » ou « travailleurs libres<sup>376</sup> », parfois des esclaves « déguisés ».

Léonce Lagarde lutta contre la traite des esclaves qui se pratiquait au grand jour, et qui affectait les territoires nouvellement protégés par la France : « Lors de ma première mission à Obock en 1883 et en 1884, lors de ma nomination définitive au commandement de la colonie, toutes les critiques de la côte, depuis Obock jusqu'à Sagallou, servaient de ports d'embarquement pour les esclaves envoyés du Choa et expédiés sur la côte asiatique. Un enfant galla coûtait jusqu'à huit cent francs au Caire, une fille valait bien deux mille francs ou plus à Constantinople. Achetée au Choa, elle coûtait cent cinquante à deux cent francs. Bien que Tadjourah soit un état indépendant, il payait toujours au sultan de Zeila, une taxe de 1 à 2 thalers par tête d'esclave vendu. Cette taxe qui était perçue au profit du sultan de Zeila semblait être la survivance d'une ancienne coutume à l'époque où Zeila était la principale ville de la côte et recevait un tribut de tous les autres états. Dans la ville de Tadjourah seule, on vendait plus de 2000 enfants annuellement. Depuis les temps les plus reculés, ce commerce faisait la prospérité et la richesse des territoires Danakil qui, n'ayant aucune industrie, ne vivaient que de ce négoce. Le marché était public et très fréquenté ; on y venait même du golfe Persique »<sup>377</sup>.

L'entrée en lice de puissance coloniale qui défendait l'abolition de l'esclavage et la prohibition de ce commerce, devait enrayer ce pan illicite des activités commerciales, comme il l'évoquait dans un rapport rédigé en 1888: « La France est entrée dans la voie qui convient à ses habitudes. Notre présence à Obock aura pour avantage, d'empêcher, du moins de restreindre, le trafic des esclaves. En cela, nous agissons avec plus de franchise que les Anglais qui passent pour les plus grands abolitionnistes de la terre mais qui, au fond, ne cultivent que la Livre Sterling. On sait que les matelots touchent cinq livres par tête de Noir libéré. Nos officiers seraient honteux de recevoir l'argent de cette besogne. »<sup>378</sup> Quels moyens utilisaient l'administration pour combattre ces trafics ? « Ainsi, pour mener à bien ce combat, la puissance de tutelle s'adressa aux sultans qui détenaient une autorité suffisante. Elle les associa à son action et les récompensa par des libéralités. Le 28 octobre 1889, Léonce Lagarde passa une convention avec le sultan de Tadjourah, Hummad Mahammad, qui prévoyait, d'une part, l'abolition de l'esclavage dans le sultanat, et, d'autre part, l'obligation de remettre aux autorités français tous les captifs acheminés à Tadjourah, port

---

<sup>375</sup> Frontrier, Aboubaker Ibarahim, utilise ce termes pour parler des échanges entre Lambert et Abubakr Pacha

<sup>376</sup> Idem

<sup>377</sup> CAOM, série côte française des Somalis, carton 6, dossier 3. Lettre de Léonce Lagarde du 25 décembre 1888

<sup>378</sup> CAOM, Série CFS, carton 6, dossier 3. Rapport de Léonce Lagarde du 25 décembre 1888, consacré à la traite.

*d'embarquement. En contrepartie, il recevait une certaine somme d'argent. Ces dispositions financières s'accompagnèrent de mesures de surveillance. Les Propriétaires de boutres devaient veiller à faire inscrire leurs embarcations auprès des services d'Obock et ne pouvaient pas quitter le golfe de Tadjourah, sans avoir préalablement fait viser leur carnet de bord; au retour de leur périple, les capitaines, les nacoudas, devaient présenter ce document dans lequel étaient décrites les cargaisons. Les boutres pris en flagrant délits de traite étaient confisqués, leurs équipages soumis à de forte amende, accompagnée d'un long emprisonnement. A lui seul, l'appareil législatif pouvait-il enrayer la traite ? Ne faudrait-il pas assurer la surveillance des pistes intérieures et la police des côtes pour porter atteinte à ce commerce des hommes ? »<sup>379</sup>*

Les salaires octroyés aux sultans étaient-ils suffisants pour mettre en terme les interdictions et les mesures prises pour mettre fin à ce trafic ? Les entraves mises au commerce des esclaves restèrent longtemps sans effets, comme s'en plaignaient les administrateurs. La France, néanmoins enregistra quelques timides signes d'encouragement comme l'initiative du sultan de Tadjourah faisait tâche d'huile. Le 18 janvier 1890, le Sultan de Goba'ad s'engagea à tour, pour soutenir l'action de la France : *« Je soussigné Hamed Loïta-(lire Hummad lo'oyta) Sultan de Gobad, déclare avoir pris connaissance du traité passé entre M. le gouverneur d'Obock, le sultan de Tadjourah et les notables du pays, relatif à l'interdiction de la traite des esclaves. J'approuve l'interdiction de ce trafic, en considération de l'amitié qui existe entre le gouvernement français et moi et j'observerai les clauses du traité. »*<sup>380</sup>

Malgré ces prises de position solennelles, le commerce, trop ancré dans la tradition de commerce perdurait. En 1890, le sultan de Tadjourah demanda à Léonce Lagarde de ne pas brusquer la situation, en brimant rigoureusement la traite car la population de Tadjourah victime de la sécheresse, qui sévissait alors, et de la perte des profits venant du trafic l'en rendaient responsables. La mission humanitaire de la puissance coloniale n'allait-elle pas à l'encontre des intérêts des sultans locaux ? Dans l'immédiat, Léonce Lagarde mesurait alors la portée de son action en ces termes : *« il n'y a pas de grands illusions à avoir au sujet de la traite. Aoussa est le grand centre esclavagiste et les esclaves qui ne se vendront pas à Tadjourah, passeront par les montagnes, pour arriver isolément et nuitamment à la côte afin d'y être embarqués. Nous aurons, dans tous les cas, obtenu une satisfaction pour Tadjourah. C'est un succès appréciable, car la contrebande est trop lucrative, trop de gens y sont*

---

<sup>379</sup> Dubois Colette *Djibouti héritage ou frustration* p52

<sup>380</sup> CAOM, Traité4, carton7, dossier 881, référence 4.

*intéressés pour qu'elle disparaisse facilement.* »<sup>381</sup> La lutte contre le traite à Tadjoura est un échec, mais comment la puissance coloniale a-t-elle pu tenir une colonie avec quelques hommes ? Sans être de foudres de guerre, comment une poignée d'hommes ont-ils pu mettre sous tutelle ce territoire ? La force explique ces mises sous dépendances de ce territoire.

En effet un élément important intervient à partir des années 1880 car au plan industriel et technique, l'Europe et les pays issus de son immigration creusent un écart décisif avec les autres pays. Comme les autres puissances coloniales, la France dispose d'un net avantage en matière d'armement pour ses conquêtes. Un tel déséquilibre n'existait pas dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle.

Le facteur décisif fut bien sûr l'écrasante supériorité militaire et logistique de la France qui employait une armée professionnelle limitée en nombres mais bien entraînée, venue protéger la colonie Française d'Obock. Les sultans Afar de la côte recrutaient des volontaires, mobilisaient des individus pour leurs besoins offensifs. Ce qui fait dire à Ali coubba : « *en vérité, la France a en 1862, les forces militaires pour occuper le territoire.* »<sup>382</sup>

Tandis qu'elle est, pour les Français, un terrain d'expérimentation d'armes nouvelles (tels la canonniers ou le fusil-mitrailleur), comme elle l'est aussi pour de nouvelles techniques de soumission des populations civiles (par exemples le déplacement de population, leur « *regroupement* » et leur enfermement derrière les fils de fer barbelés de camps). Ce fut le cas pour le bagne d'Obock ou le déplacement du clan de la tribu Tak'il qui a tué Arnoux à Obock. Dès les années 1880, est mise au point en Angleterre une munition particulièrement meurtrière, la balle *dum-dum*. Une convention « *concernant l'interdiction de l'emploi des balles qui s'épanouissent ou s'aplatissent facilement dans le corps humains* » est signée à la Haye le 29 juillet 1901, complétant la convention de Saint-Petersbourg de 1868 qui interdisait déjà certains projectiles : mais elle n'engage les puissances contractantes qu'en cas de guerre entre elles. Les Européens s'autorisent donc à l'utiliser en Afrique, non seulement pour la chasse au gros gibier, mais aussi lors des expéditions coloniales.

Comment la mise sous tutelle des régions côtières musulmanes jugées comme étant un obstacle aux commerces avec l'Éthiopie furent-elles possibles grâce à la supériorité militaire ? Comment les autres furent-elles surmontées et quelles furent-elles ? En face la solidarité Européenne fut remarquable et les litiges furent réglés par la conférence de Berlin que nous avons vu et ne donnèrent lieu à aucune guerre avant la première guerre mondiale. Mais la conduite des sultans afar et des ougass Somali furent marquée par un manque de solidarité,

---

<sup>381</sup> Lagarde, L., extrait de la lettre

<sup>382</sup> Ali Coubba, *Djibouti une nation en otage* l'Harmattan 1993, Paris P.63



d'unité, de coopération et ils allèrent jusqu'à s'allier avec les Français contre leur propre frère et contre les Turcs puis les Egyptiens. Pour la France la conquête de la côte Afar ne pouvait intervenir à un meilleur moment. Pour les Afars ce moment ne pouvait être pire car il intervenait au moment d'une guerre interne. Ce moment marquait aussi leur balkanisation dans la corne de l'Afrique et leur mise sous dépendance de deux puissances Européennes la France et l'Italie et d'une puissance Africaine l'Ethiopie. Ayant dominé les commerces côtiers pendant des siècles les puissances Européennes démantelèrent le circuit économique monopolisé jusque-là par les Afar. Ils furent peu à peu privé de leur indépendance par l'alliance qu'ils ont contracté avec la France: « *Bien entendu, ils ont regretté cette alliance qui les a tout de suite spoliés de leur indépendance politique, de leur autosuffisance et du commerce séculaire qu'ils faisaient avec la péninsule arabique. L'arrivée des européens supprima ou entrava dangereusement leur liberté de mouvement et mis fin à leur souveraineté* »<sup>383</sup> souligne encore Ahmed Dini..

Le traité Franco-Britannique délimite les frontières entre la France et l'Angleterre le 8 février 1888 selon les modalités suivante: « *article 1. les protectorats exercés par la France et la Grande Bretagne, seront séparés par une ligne droite, partant d'un point situé en face du puit d'Hadou, et dirigée par Ahassen, en passant à travers les dits puits; d'Abassouen, la ligne suivra les routes des caravanes jusqu'à Bia Kabouba, et de ce dernier point, elle suivra la route des caravanes de Jerbal à Harar.* »<sup>384</sup> Quelles approximations?

Après l'accord Franco-Britannique restait l'Italie. Cette dernière, après la défaite d'Adoua de 1896 engagea des pourparlers avec la France et signa le protocole du 10 juillet 1901 entérinant la ligne de démarcation qui partait du ras Doumeira, en suivant la ligne de partage des eaux, de façon à laisser aux italiens la route traversant l'Aoussa. Le sultanat de Rahayto se trouve divisé entre deux entités coloniales du côté de l'Italie! Le traité tripartite entre la France, l'Angleterre, et l'Italie parachève le découpage arbitraire de la corne de l'Afrique. Les trois puissances concluent sur leur intérêt commun à maintenir intact l'intégrité de l'Ethiopie de Ménélik et ne soucient pas des autres peuples en particulier les Afar et les Somali soumis à leur joug colonial. Concrètement sur le terrain quels changements entraînent pour Obock l'occupation française ?

<sup>383</sup> Ali Coumba. *Ahmed Dini et la politique à Djibouti* p27

<sup>384</sup> Hertslet E. , *the Map of Africa by treaty*, 3<sup>e</sup> édition, London, 3 volumes 1911.

### III. Un changement majeur : Obock un établissement français

L'arrivée de l'administration coloniale va induire des changements. Quelles sont les attitudes des autochtones face à ces transformations ? Quels changements sont apportés à Hayyu ?

#### • 1. Naissance d'une cité coloniale

Avec l'avènement de la France à Obock, un nouveau noyau proto urbain est né, (voir la croquis). Le premier bâtiment d'une nouvelle ville embryonnaire est la tour Soleillet. Ce voyageur dont nous avons parlé dans le précédent chapitre a construit un bâtiment impressionnant qui servira de siège à la société Godin, et qui transformera le paysage en se retrouvant au milieu des Daboytas<sup>385</sup>. Ce bâtiment grandiose avec un tour (voir la photo) est destinée à recevoir marchandises à destination ou en provenance d'Éthiopie, les commerçants et agents Européens qui vont instaurer une nouvelle administration dans la ville. Puis il servira de résidence au commandant Lagarde qui y sera logé provisoirement en attendant que sa résidence soit bâtie. Mais le bâtiment construit par Paul Soleillet a servi le début de la création du noyau européen de la ville d'Obock, en devenant le siège d'une grande société, la résidence du gouverneur, et surtout la baignoire (voir le croquis d'Obock))

Les colons baptisent les quartiers, en lui donnant des noms, plateau des gazelles, plateau des sources. La ville à l'européenne s'érige dans une région semi-désertique. Le noyau de la ville coloniale embryonnaire d'Obock est ainsi décrit : « *Sur le plateau des Sources, de l'autre côté de la vallée des Jardins, en face de l'anse des Pêcheurs, se trouvait la factorerie de la compagnie Mesnier, concessionnaire du charbon aux bâtiments de l'Etat et aux troupes d'Obock et dépendances. Cette factorerie, fort bien aménagée, qui éclipsait par son faste les constructions gouvernementales du cap d'Obock élevées sur le plateau des Gazelles, avait comme dépendance, au bord de la mer, un grand magasin avec lequel elle communiquait au moyen d'un petit chemin de fer Decauville. A côté de cette factorerie était une vaste enceinte au centre de laquelle s'élève encore la tour Soleillet, qui mesure une douzaine de mètres de hauteur*<sup>386</sup> ».

Nous avons l'impression d'une ville française naissante dans le comptoir d'Obock. Le vrai nom Afar d'Obock est Hayyu qui veut dire « Rassasié(e) » (de *hayi-lu*). Le nom serait lié à la mangrove qui existait avant le développement de la ville coloniale et

---

<sup>385</sup> Maison rond fait avec les nattes

<sup>386</sup> Henri Jourdain, *D'Obock à Djibouti*, Paris Corbier, 1933, cité par Dubois Colette in *Obock, un bagne éphémère et méconnu*, p18-19

qui assurait la subsistance des chamelles en cas de disette. Les palétuviers ont progressivement été coupés pour fournir le bois de chauffage. Le toponyme est fréquent dans la plaine de Kalo et à Àlol et à côté de Galafi frontière par lequel passe la route Djibouti Addis Abeba. Donc Les noms donnés en français au site de la première implantation coloniale sont totalement arbitraires, à commencer par Obock. à l'exception du terme de « plateau » ( à la place de « daaba » pente en Afar) choisi sans doute sous l'influence des interprètes arabe-afar de l'administration. En effet la forme française du nom « Obock » dérive du nom de l'oued qui traverse le village de Hayyu, qu'on appelle ubuki des marins arabes, lui-même déformation arabe de ubuki prolongation de l'oued Dàr'i qui vient de l'oued Saday.

Quand au nouveau noyau urbain, il se constitue en plusieurs quartiers. Le « *Plateau des Gazelles* », où est construite la ville, est « *Dalàaha -h Hûgub* ». Dans la topographie afare, *hûgub* ou *hugbû* désigne un petit plateau rocheux, l limité par des talus abrupts. Le nom *dalâ* désigne soit une espèce de cucurbitacée, soit les oeufs d'autruche. *Dalàaha -h Hugùb* est assez vraisemblablement le «Plateau des oeufs des chacals ». En arrière de ce dernier, le « Plateau du Lièvre » porte deux noms : *Masâgidàli* « qui a des mosquées » ou *Masâkinà-h Hûgub* « Plateau des Sacrifices » (*masâkinâ* est un des pluriels de *maskin* « sacrifice, offrande»). La « Vallée des Jardins », dans le lit du Kasal lé dabbà « le petit oued (ou ravin) à *Acacia arabica* », est Fanti Hêru « qui serpente (*herriy*) entre », au milieu duquel se dresse l'oratoire de Cheikh Burhân. Le « Plateau des Sources » est Bâté Hayyù « Obock la Perdue », au sud duquel a été installé le pénitencier. Là où Soleillet avait érigé une tour jetée à terre par le coup de vent de 1885. Au pied de ce plateau, sur le bord de mer, « l'anse des Pêcheurs » correspond au site de l'ancienne palétuveraie de Hâyyu. L'anse Buret, à l'Est, du nom du capitaine de frégate qui reconnut le site en mai 1862, s'appelle en afar Hugéf.

Première capitale de la colonie, Obock connut donc un essor urbain. Devant l'émergence d'un noyau proto-urbain les autochtones se sont-ils intégrés à la petite ville à l'Européenne ou sont-ils restés à l'écart, dans leurs Daboytas ? La population étant des pasteurs nomades il est possible qu'il soit resté surpris par un si rapide changement. Il semblerait que quelques uns se soient intégrés mais là encore nous n'avons que des témoignages oraux. Deux facteurs ont peut-être empêché la population de s'intégrer au nouveau mode de vie urbain. L'hostilité du sultan à l'installation d'une administration coloniale, et la tornade de septembre 1885 suivie des pluies dévastatrices qui endommagèrent la ville embryonnaire coloniale.

La réticence des populations vis à vis des colonisateurs a-t-elle rompu les contacts entre les autochtones et les Européens ? Les gens qui « *peuplent la région, sont des pasteurs nomades et des caravaniers qui animent les échanges transrégionaux : ils restent étrangers aux changements qu'apportent les colonisateurs français, et refusent de prendre part aux différents chantiers de construction qui s'ouvrent.* » En effet y a-t-il ignorance réciproque entre une société des pasteurs nomades et une autre société européenne qui veut imposer les rapports dominants dominés ? Nous pouvons cependant nuancer les difficultés relationnelles entre les deux entités car un certain Ingrid un originaire d'Obock aurait été le premier Afar à embrasser la religion catholique et à servir l'administration coloniale au point de devenir interprète entre les français et les Afars. Mais l'avènement des européens va demander de la main d'œuvre. La population locale probablement et certainement par méfiance refuse de travailler. Car nous ne pouvons pas en déduire que les autochtones sont des fainéants les voyageurs antérieurs nous ont bien montré leur activisme dans le commerce, la montée et la descente de la caravane, ou leurs connaissances du monde de la Mer. Il y a une réticence doublée d'une méfiance à l'égard de l'administration coloniale.

Cette situation contraint l'administration coloniale à faire appel à une main d'œuvre étrangère. D'après l'entretien qu'Ali Coubèche donne à Colette Dubois et à Dominique Plenel il signale « *l'arrivée des quatre familles arabe*<sup>387</sup> », d'autres sources confirment que Lagarde aurait fait venir des centaines de Yéménites pour assurer la défense de la colonie à Khor Angar contre les Italiens, effectuer les travaux de jardinage, de construction du port. « *Avec la guerre en extrême orient et le début de la colonisation de Madagascar, Obock devint un endroit stratégique. A l'époque, en effet, les bateaux qui n'utilisaient pas de mazout, ni de Gasoil devaient se ravitailler en charbon, qui leur servait de combustible, et en eau. Or après que les Anglais d'Aden aient refusé d'approvisionner en charbon les bateaux français, pendant la guerre du Tonkin (1883-1886), Obock devait servir de base logistique pour le ravitaillement. Pour mettre en place une escale d'avitaillement où les navires trouveraient combustibles et vivres, il fallait du personnel. La population d'Obock était des nomades qui ne s'intéressaient pas au travail et à la vie active d'une cité- Obock n'était d'ailleurs qu'une bourgade. Le consul de France à Aden envoya à Obock quatre familles, à savoir Hassan Banabila (qui parlait un peu le Français), Mohamed Coubèche, mon grand père, Abdou Wasser et Haïdar Ali (dont le fils, décédé il y a peu de temps, fut député et dont le petit fils Khaled Haïdar travaille actuellement à la RTD)*<sup>388</sup> ».

<sup>387</sup> Dubois Colette, Pénel J-D Said Ali Coubèche, *la passion d'entreprendre*, Karthala, 2007

<sup>388</sup> Ibid p 216

Il serait plus juste d'affirmer que la population d'Obock était active car jusqu'ici ils vivaient des fruits de leurs travaux que ça soit le nomadisme, le commerce licite ou illicite, des produits d'import export tel que le café l'ivoire les gommés aromatiques, de l'or de la musc entre l'Europe l'Asie et les régions intérieures de la corne de l'Afrique. Quelques français s'illustrèrent dans ces commerces illicites et notamment dans celui des armes comme Soleillet, Labatut, Savouré, Rimbaud qui vendaient des fusils démodés en France et en Belgique au roi Ménélik à partir d'Obock. Ces commerçants ne parlent à aucun moment du désintérêt des Afars pour le travail. Devant le refus des Afars de collaborer en travaillant avec une puissance occupante l'administration a fait appel aux yéménites et c'est dans ce contexte qu'un certain nombre de familles que Said Ali Coubèche cite sont venus travailler : *« Mon grand père a choisi le commerce et le ravitaillement des bateaux qui accostaient à Obock .Banabila puisqu'il parlait un peu le français a été employé comme interprète : il est devenu fonctionnaire. Abdou Wasser a été engagé par la compagnie de l'Afrique orientale pour assurer le ravitaillement des navires en charbon, mais aussi en eau et en vivres. il assurait la manutention. Ils recrutaient des équipes de coolies qui ensachaient le charbon, puis transportaient les sacs avant de les décharger dans les soutes du navire. Le charbon arrivait par bateau de France, puis des chalands assuraient le transbordement (...) par la suite d'autres familles sont venues s'installer à Obock.<sup>389</sup> »* Les quatre familles étaient-elles insuffisantes pour satisfaire les besoins croissants des mains d'œuvres ?

Dans une étude pionnière sur le bagne d'Obock, le Professeur Colette Dubois souligne un main d'œuvre d'une autre origine géographique, devant le refus des Afars pour travailler pour les étrangers : *« S'impose alors l'idée de faire appel à la main d'œuvre pénitentiaire pour effectuer les travaux d'infrastructures de première urgence : aménagement du site portuaire, constructions de bâtiments administratifs, d'hôpital, de piste, de jardins, etc.<sup>390</sup> »* Ainsi le décret du 3 mars 1886 autorise la transportation à Obock des condamnés aux travaux forcés par les cours de justice de divers territoires français de l'Océan indien : Inde, et Sainte Marie. La factorerie de Paul Soleillet, tour à tour établissement commercial Godin, puis résidence du commandant Lagarde, devient maintenant le pénitencier. Qui sont les bagnards : *« Le commandant d'Obock a fait connaître que la factorerie Godin pourrait, après quelques installations supplémentaires, être transformée en un excellent dépôt clos de murs pour les transportés... les propositions du propriétaire actuel Edmond Durand m'ayant paru*

---

<sup>389</sup> Ibidem P217

<sup>390</sup> Dubois C. Obock une bagne éphémère et méconnue (1886-1895) *Ultramarines*, numé 21

*avantageuses, j'ai décidé le 12 mai 1886 que l'ancienne factorerie serait achetée au compte du chapitre 18 du budget colonial pour interner les condamnés arabes transportés à Obock. »* Les premiers prisonniers, d'après mes informateurs, auraient été arabes. L'étude de Madame Colette Dubois ne le souligne pas mais elle écrit : *« Les bâtiments, achetés en juillet 1886 par le ministre de la Marine et des Colonies, accueillent les premiers convois de transportés, au cours du mois d'avril 1887. Ces condamnés sont originaires de l'Inde française, de la Réunion ou de Sainte Marie, île au large de Madagascar : ces derniers, après avoir transité par Toulon, sont embarqués sur des navires qui franchissent le canal de Suez. Le bagne d'Obock réceptionne d'autres transportés, arrivant des établissements français de l'océan Indien, auxquels s'ajoutent, à compter de 1889, huit Africains, condamnés par les cours de justice d'Obock et dépendances. »*<sup>391</sup> Obock aura donc eu un bagne. Comment est perçu le bagne d'Obock par les autochtones qui ne sont pas habitués à un espace d'enfermement des êtres humains ? Etrange me dit un Obockoïse qui a entendu parler de ce bagne.

Mais peu d'Afar sont passés par ce bagne, dont les prisonniers complètent les travailleurs yéménites : *« Les criminels, condamnés à une peine de travaux forcés allant de cinq ans à perpétuité, sont mobilisés pour mettre en valeur le récent établissement d'Obock. Ces manœuvres pénitenciaires sont affectés à plusieurs secteurs d'activités lancées par l'administration coloniale. Trois domaines sont privilégiés : le jardin d'acclimatation. Les travaux de municipalité (constructions de pistes et de bâtiments publics) et les affectations à l'hôpital colonial. Quelques emplois spécifiques sont notés. Par ailleurs, un cinquième des effectifs est mis à contribution pour des travaux de propreté, tant au sein du pénitencier qu'à travers la ville. Le détenu Sindourayalou matricule 63 travaille aux vidanges des puits perdus et des tinettes de la prison générale »*<sup>392</sup>.

L'administration coloniale a-elle besoin d'une main d'œuvre exploitable, tout en prétextant que la population Obockoïse ne travaille pas. Ces prisonniers travaillent pour la plupart dans le jardin d'acclimatation pour montrer aux Britanniques d'Aden qu'Obock peut produire des légumes : *« Exploiter le jardin d'acclimatation, crée par le commandant Léonce Lagarde dans la vallée qui sépare le plateau des Gazelles où il réside des Sources où se dresse le bagne, paraît être une priorité : un tiers de bagnards y travaille. En effet, les activités agricoles totalement absentes du territoire sont fortement encouragées par les autorités coloniales : les plantations doivent produire les légumes frais que réclament les communautés allogènes récemment implantées. Le 4 décembre 1888. Léonce Lagarde a ainsi*

---

<sup>391</sup> Ibidem

<sup>392</sup> Ibidem

*la satisfaction d'expédier aux autorités britanniques d'Aden un lot de tomates et de salades cueillies à Obock : à l'opposé du stérile rocher d'Aden, la colonie d'Obock est fécondé ! »* Mais ce bain ne durera qu'en 1891 : « Les opérations commencent dès le 30 juillet 1891. L'administration affrète un navire de la Compagnie havraise, Le Mytho, pour transporter 69 bagnards : le pénitencier d'Obock se vide de 60% de sa population carcérale. Trois convois sont ensuite mis en route au cours de l'année 1892 ; trente-huit hommes embarquent sur des navires de la compagnie des Messageries maritimes : le Comorin, le Yang-Tsé, l'Ava. Le départ des six derniers détenus d'Obock, réalisé le 2 août 1893, clôture le mouvement de transportation<sup>393</sup>. »

Mais Obock fut la première capitale de la colonie où s'est installée une administration coloniale avec Lagarde comme commandant le 24 juin puis gouverneur nommé le 5 septembre, doté d'un cabinet avec un secrétaire et deux interprètes (agents de renseignements), un administrateur colonial, un commis de la marine, un lieutenant des troupes de la marine, une demi-compagnie des troupes coloniales, une canonnière *le météore*, un aviso *le Pingouin* un trésorier payeur général, deux médecins, un conducteur des ponts et chaussées un magasinier etc. Lagarde installa l'administration coloniale sur les plateaux des gazelles et lui se fit construire une résidence à étage au bord de la mer. Les autres bâtiments abritaient une soixantaine des soldats d'infanterie de marine, le personnel, l'hôpital, les magasins, le mess, les fonctionnaires les hôpitaux, et puis un bâtiment de la mission Catholique avait été ouverte par les pères Léon et Jarosseau capucins de Toulouse.

Entre juillet 1885 et janvier 1886, Obock passait de huit cents habitants à plus de deux mille. Lagarde fut nommé gouverneur un an et demi plus tard. Vingt deux commerçants, dont douze européens s'étaient installés à Obock. Ils faisaient sortir leurs caravanes de chameaux vers les hautes terres d'Éthiopie en particulier le Choa et Harar. Ce furent les commerçants Français tel que Soleillet, Bremond, Pino, Barral, Chefneux, Borrelli... auxquels il faut ajouter des commerçants Grecs, et Arméniens. La société Mesnier dirigeait, ravitaillait les navires en charbon et dirigeait « la ligne d'Orient des Steamers de l'Ouest ». Le 30 juin 1886, la compagnie des Messageries Maritimes signait avec l'État une convention pour l'acheminement du courrier et le transport des fonctionnaires sur les lignes de la Méditerranée, de l'Atlantique et de l'Extrême-Orient. Un agent de la compagnie vint s'installer à Obock où les navires devaient faire escale. Les autres commerçants étaient essentiellement Arabes d'origine Yéménites. Lagarde aurait demandé au consul de France installé à Aden de

---

<sup>393</sup> Ibidem

permettre à des familles Yéménites de s'installer à Obock et de trouver des mains d'œuvres pour les manutentions du port. C'est l'origine du noyau arabe Yéménite d'Obock, qui deviendra ensuite le premier noyau Yéménite de la ville de Djibouti.

Huit Françaises résidèrent à Obock. Deux épouses de fonctionnaires, deux de commerçants et quatre religieuses des franciscaines de Calais venues tenir un orphelinat en 1888. Le reste de la population était composé des Afar, des Abyssins venus de Zeyla. Les Afars assuraient le rassemblement de chameaux nécessaires et la conduite de celle-ci.

L'acquisition d'Obock tout autour du golfe de Tadjoura, à la sortie de la mer Rouge était un privilège pour la France avec le canal de Suez qui est en marche depuis 1869 alors que l'Italie et l'Angleterre s'installaient sur les côtes voisines du golfe de Tadjoura. Obock était la première marche, le point de départ vers les hautes terres d'Ethiopie.

Au moment même où la France s'installait à Obock, commençaient les rivalités franco-britannique pour Zeyla. Des compétitions s'engagent entre la France et l'Angleterre au sujet de Zeyla (porte de Harar), actuellement en Somaliland. La France ne voulait pas provoquer des incidents avec l'Angleterre. Des discussions s'engagèrent en 1886 qui aboutirent le 9 février 1888. L'intervention de l'Ethiopie dans les rivalités qui opposaient les Européens dans les côtes de la corne de l'Afrique avait changé l'horizon politique dans la région. Dès lors Chaque puissance Européenne chercha alors l'appui et l'amitié du roi Ménélik et toute occupation de région de la corne de l'Afrique se fit au profit de l'Ethiopie. Es-ce dans ce contexte de lutte d'influence que Lagarde fut emmené à créer Djibouti de toute pièce et à sacrifier Obock, sous la menace et l'hostilité du sultan de Rahayto dont dépend Obock? Où une peur du soulèvement des Afars d'Obock dont l'essentiel du sultanat dont ils dépendent a telle obligé la France à tranferer la capitale ?

Un câble reliait Obock à Marseille via Perim, Aden et Malte .Obock fut aussi un port qui attira les navires. L'autre innovation de l'arrivée des Européens fut la création d'un port.

## • 2. Innovations matérielles, économiques, humaines, culturelles

L'arrivée des français à Obock allait pefigurer un paysage urbain nouveau, avec le port , les quartiers indigènes et les quartiers indigènes, des écoles missionnaires à partir de la tour Soleillet, inconnu jusque là.

En effet le port d'Obock se composait de la rade du sud et la rade du nord est. Celle du sud était plus facile d'accès tandisque celle du nord avait l'avantage de communiquer plus



facilement avec la terre et était plus vaste<sup>394</sup>. C'est sur le port sud que fut porté tous les efforts. Les premières aménagements portèrent sur l'éclairage et le balisage du port dès septembre 1884. Feu fixe sur Ras Bir, un feu rouge sur la tour Soleillet, un feu sur la plage, et un feu vert au cap Obock. Des bouées de couleur différente devaient délimiter le port sud du nord. En mars 1885 la construction d'un phare était en projet. Au mois d'avril une longue tude fut menée sur le port et envoyé au Ministère de la Marine. En avril 1887 le port était aisément praticable écrivait le capitaine Willems. Au niveau des navires et des marchandises déposèrent le rôle joué par le port d'Obock est importante au point de se demander pourquoi quelques années plus tard il deviendra inutile : « *Le mouvement du port, sans compter les bâtiments de guerre, progressa rapidement: « en 1886, 354 boutres et 18 navires de commerce dont 12 étrangers y touchèrent; un an plus tard, ce furent 423 boutres et 38 vapeurs dont 12 de la compagnie Britannique, la Peninsular Oriental. Conjointement à cette intensification des échanges maritimes, on constata une intensification des échanges terrestres*<sup>395</sup>. » Obock remplissait parfaitement le rôle d'un port que lui avait assigné Lagarde.

Cependant les transports d'Obock au Choa se faisant par les caravanes. Tadjoura se trouvait sur la route entre le Choa et Obock mais cette dernière se trouvait en face du golfe d'Aden : « *La route qui relie Tadjourah au Choa, en passant par Sagallo, Bursan, le lac salé d'Assal, le torrent Kalou et la plaine Guyaddé jusqu'à l'Aouache qui borde le Choa est plus courte et moins pénible que sa concurrente Zeila-Ankober. Les seules difficultés de terrain qu'elle présente se trouvent dans l'entourage du lac d'Assal, mais tout le reste de son étendue se déroule dans la plaine, plaine déserte et brûlante, il est vrai, mais plus facile à traverser que les montagnes non moins arides et chaudes des pays Somalis.* »<sup>396</sup>

Sur le plan stratégique, Obock était mieux situé sur la mer Rouge mais les commerçants privilégiaient des relations avec l'Abyssinie mythique, « *Tadjoura était mieux située que ne l'était l'établissement d'Obock, trop excentré par rapport à cette voie commerciale. Paul Soleillet innova en choisissant Tadjoura, comme tête de ligne pour ses caravanes ; d'autres négociants Français tels Eloi Pino ou Arthur Rimbaud l'imitèrent.* » Nous sommes à une époque où le transport s'effectue en caravane et le trajet par Tadjoura, Ambabo, ou même par le Gubet el Kharab est long pour aboutir jusqu'Obock : « *De tout temps la petite ville de Tadjourah a été le centre de commerce, suivi avec le royaume de Choa, les pays Oromos et Sidama, situés au sud et à l'ouest de ce royaume. Les Tougouris sont*

<sup>394</sup> CAOM, affpol, carton 88, dossier 3, lettre du 3 septembre 1884

<sup>395</sup> Dubois C. *Djibouti héritage ou frustration ?* L'Harmattan, p49

<sup>396</sup> Soleillet P., *Voyages en- Ethiopie (janvier 1880-octobre 1884). Notes, lettres et documents divers*, Rouen, cité par Colette Dubois, p. 49

*même temps marchands, conducteurs de caravanes et marins; ils se considèrent comme les vassaux du Choa, à qui ils paient tribut. Avant même que nous eussions occupé la baie de Tadjourah, je pouvais avec le concours du sultan des Debenah, Hamed Loïta, prendre à Sagallo, la route des Tagouri et me rendre de là, en toute sécurité, par le Choa., jusqu'au Kaffa. Actuellement, cette route est parfaitement ouverte et nous donne accès aux Etats de notre allié et ami, le roi Ménélik II de Choa. La route entre Sagallo et le Choa est, comme elle était du temps de Rochet de Héricourt, entre les mains du sultan de Gobad ; or ce sultan a placé son territoire sous le protectorat de la France. Notre commerce peut donc utiliser cette route pour amener à Obock, les produits de l'Ethiopie. »<sup>397</sup>*

*Obock était un village et un centre commercial d'où passait toutes les transactions avec le monde Arabe, voir même avec le monde extérieur quand ce n'était pas Tadjoura ; « Ainsi grâce au relais de Tadjoura, Obock devint un entrepôt qui drainait les produits de l'Ethiopie méridionale et réceptionnait les importations Européennes et Asiatiques, destinées à être acheminées vers les marchés intérieurs. Le dynamisme de ce nouveau pôle des affaires en fit un centre attractif: commerçants Grecs, marchands Arabes telle la famille Coubèche communauté de Banians et aventuriers de tous les horizons s'y établirent et édifièrent leurs maisons. De même, la famille d'Abu-Bakr, pragmatique et désireuse de se maintenir dans les nouveaux circuits économiques, adopta ce comptoir. Elle l'intégra pour toutes les opérations licites, liées au négoce de redistribution.<sup>398</sup> »*

*Certes joua un rôle très important mais es ce la concurrence avec Aden ou la revolte du sultan de Rahayto qui oblige la France à operer le ransfert du port d'Obock à Djibouti : « La France transfère la capitale vers Djibouti, 7ans après sa première installation, pour deux raisons : D'abord parce que les habitants de hayyu c'est à dire les autorités avec qui la France a signé les accords et un mode de coexistence pacifique ( xinto) avant, sont entré en conflit et lui ont signifié de quitter leur pays. Ils lui on signifié de quitter le pays que vous m'aviez vendu hayyu. Car le commandant a dit que Hayyu, Raysali, (en français Ras Ali) Ras Dumeira m'appartiens car vous me l'aviez vendu. Ils lui ont dit que nous ne t'avons ni vendu Raysali, ni Ras dumera. Nous t'avons pris une indemnité, qui correspond à un droit de mouillage pour que tu y travailles et que tu emploies les habitants. Sans quoi il faudra déguerpir. Ceux qui ont dit à la France de quitter le pays, ont été arrêté et embarqué sur Marseille. En cours de route ils ont sauté du navire qui les transportait et ont regagné à la nage les rivages de Rahayto. Puisque ces gens là ne veulent pas de moi je veux transférer*

---

<sup>397</sup> Ibidem.

<sup>398</sup> Dubois, p50

*la capitale à Djibouti a dit le gouverneur Lagarde. C'est suite aux hostilités à son occupation d'Obock que la France décide de transférer la capitale à Djibouti. Il ne pouvait pas aller à Tadjoura, parce qu'il y avait les égyptiens déjà mal vu par les habitants, qui était en proie à la même hostilité et ce n'était pas facile non plus de les faire accepter une expropriation.. Ils ont préféré Djibouti. »* Donc c'est tout un ensemble des facteurs à transférer le port et la capitale à Djibouti. Un dernier facteur le gouvernement français n'a pas voulu financer les travaux du port d'Obock car envisageait un transfert de cet aménagement ? En effet « *le port d'Obock ne bénéficia jamais de réels travaux.* <sup>399</sup> » les travaux à Djibouti commencèrent dès 1888. Peut-être ou d'autres facteurs que soulignent le professeur Dubois comme la fin de la guerre d'Indochine ou de Madagascar ont-ils rendus inutile la construction d'un port à Obock qui n'était pas bien placé par rapport à l'Abyssinie dont Lagarde était très proche. Ensuite la concurrence d'Aden : « *En dépit de son affirmation comme place marchande, Obock pouvait-il détrôner Aden, incontournable plaque tournante de toutes les transactions entre l'Europe, l'Asie et l'Afrique ? Afin de conforter ses chances de succès Obock se rattacha au réseau moderne de communication: le télégraphe* <sup>400</sup> »

Obock est connecté aussi par télégraphe. Cette installation oblige à faire résider un administrateur colonial dans la ville qui sera désertée par l'administration coloniale à partir de 1892 : « *En fait, la décision de connecter le poste colonial au réseau télégraphique reposa davantage sur des facteurs stratégiques que sur des considérations mercantiles. Paris souhaitait se tenir informé de tout ce qui touchait l'Afrique orientale, zone de première importance dans son dispositif. Se connecter sur le câble britannique Perim-Londres, via l'Égypte, fut la solution retenue. Bien qu'elle entraînait une dépendance vis-à-vis de la puissance rivale, c'était la moins coûteuse. La convention du 17 mai 1889 confia le marché à l'entreprise Anglaise, l'Eastern Telegraph Company : Deux navires adaptés à la pose et l'entretien des câbles sous-marins, stationnés à Aden et à Suez, furent immédiatement mobilisés pour immerger le câble Obock-Perim. En contrepartie, le gouvernement Français lui allouait une subvention de 37500 francs, payée en deux versements semestriels* <sup>401</sup>. »

Au fond ne restait à Aden que le câble lorsque l'administration coloniale se transporta à Djibouti. Si le port n'a pas connu de succès les missionnaires catholiques firent œuvre d'évangélisation, ouvrirent une école, un orphelinat, et les infirmières soignèrent et donnèrent de la colonisation un visage plus humain ? Quelles réactions suscitérent leurs interventions ?

---

<sup>399</sup> Justin.F., *Obock un poste en Côte Française des Somalis, 1862-1946 entre somnolence et effervescence*, un mémoire de maîtrise sous la direction de Colette Dubois, Aix en Provence, 1993-1994, p. 90

<sup>400</sup> Dubois p50

<sup>401</sup> Ibidem

### • 3. La réticence de la population Afar

Comment les populations Afar ont-elles réagi face à ces innovations et face aux missions et aux œuvres humanitaires ? Les missions catholiques une fois l'administration coloniale installée lui ont servi de relais en lui offrant la possibilité de convertir des Africains, et surtout en ouvrant des écoles tant pour les garçons que pour les filles en vue de former l'interface entre l'administration coloniale et la population locale. Il faudra souligner ici deux études pionnières sur l'histoire culturelle de Djibouti de Madame Colette Dubois, *Djibouti des chrétiens en Terre d'Islam* et de Pénel Jean-Dominique *Documents pour une histoire à Djibouti de 1884 à 1922* qui montrent les rôles très importants joués par les missions dans l'évangélisation et la scolarisation dans un contexte d'une implantation coloniale sur une terre musulmane. Les missions contribueront à mettre en place un système éducatif et sanitaire qui serviront tant les populations locales, les orphelins gallas emmenés du Harrar ou rachetés que les prisonniers du bagne d'Obock, les blessés ou malades militaires revenus de la guerre de pacification à Madagascar. En effet la conjoncture va chasser la mission du Harrar : Les Egyptiens ayant évacué Harar, comme nous l'avons vu le fils de l'ancien émir Abdallah ayant conquis la ville la ferma aux Européens et refusa de payer tribut au roi de Choa. Il expulsa la mission catholique qui trouva un lieu de prédilection à Obock

Le ministre des Colonies, Félix Faure demanda en juillet 1884 à Léonce Lagarde, alors Commandant d'Obock, l'installation d'une mission et d'un orphelinat à Obock, à peine nommé dans cette colonie stratégique et qui a pour arrière pays l'Abyssinie : « *A compter de 1884, les impératifs tant stratégiques qu'économiques décident le gouvernement à créer, à partir de leur petit établissement d'Obock, une zone d'influence française : la tâche en est confiée au gouverneur Léonce Lagarde de Rouffeyroux(...) Obock doit cumuler plusieurs fonctions.*<sup>402</sup> *C'est d'abord un centre administratif, protégé par une petite garnison de trente gardes. C'est également un port de charbonnage et le point de départ, pensait-on d'une route commerciale en direction du prospère royaume du Choa.*<sup>403</sup> »

Les circonstances qui obligent les chrétiens installés à Harar depuis vingt ans à venir Obock sont doubles car c'est l'invitation de Lagarde et suite à la persécution de l'émir de cette ville qu'ils viennent s'établir à Obock : « *Afin d'encourager l'implantation des*

---

<sup>402</sup> Se reporter à C. Dubois, « Illusions entretenues, illusions perdues : Obock 1880-1890 », in *Sciences et environnement*, ISERT-Djibouti, n°12, 2000, p 42-53.

<sup>403</sup> Ibidem

capucins de Toulouse, présents au Harar voisin depuis deux décennies, le gouverneur Lagarde, qui vient tout juste de prendre ses fonctions, leur concède des terrains pour les inciter à y bâtir une mission. Cette ouverture s'opère au moment où les religieux français sont contraints d'abandonner l'Ethiopie méridionale (...). De cette convergence de synergies, naît le catholicisme dans cette région africaine fortement islamisée.<sup>404</sup> »

Quand les missions s'installent à Obock, dans quel but ? Il est évident que les missions sont là pour évangéliser les colonisés mais pas seulement car ils s'occupent d'autres œuvres humanitaires comme l'école et l'hôpital. De même les dates exactes de l'ouverture de l'orphelinat n'est pas connu, mais Dominique Péné<sup>405</sup> et Colette Dubois<sup>406</sup> ont fait des travaux pionniers sur les missions et les débuts de l'école : « Le ministre des colonies, Félix Faure invita en juillet 1884 Léonce Lagarde, alors Commandant d'Obock, à favoriser l'installation d'une mission et d'un orphelinat. Il semble que l'objectif était de transférer l'orphelinat de jeunes « Gallas » d'Harar à Obock en les plaçant sous l'autorité française qui devait en tirer avantage à long terme : une fois formés, ces jeunes pouvaient devenir des éléments humains du développement de la Colonie en devenant des agriculteurs ou des agents de l'administration. En outre, la région d'Obock étant un lieu de passage des trafiquants d'esclaves, il y aurait possibilité de racheter et de s'occuper des jeunes esclaves libérés (la lutte contre le trafic d'esclaves sera d'ailleurs une des priorités de Lagarde). Le 23 novembre 1884 la Mission catholique obtient officiellement une concession à Obock. Et c'est donc à partir de 1885 et dans les années qui suivront que les premiers bâtiments ont été construits et que l'école des orphelins a été mise en place sans qu'on puisse indiquer la date précise de démarrage de l'école. L'année 1884 sert donc de point de repère initial, mais l'école a certainement débuté après cette date, c'est-à-dire dans les mois qui ont suivi.<sup>407</sup> »

Le début de l'installation coïncide avec les débuts de l'installation des missions. trois éléments ici se dégagent dans les objectifs des missions : former des orphelins gallas en vue de servir l'administration coloniale, et au cas où les indigènes seraient réfractaires donner la possibilité aux « gallas » de le remplacer, de racheter les esclaves libérés pour les éduquer et le christianiser, c'est aussi une manière de lutter contre ce trafic et enfin aider à la consolidation de la colonie en servant soit d'interprète ou agent de l'administration coloniale soit en contribuant à l'essor de l'agriculture (car les gallas sont des cultivateurs contrairement

---

<sup>404</sup> Ibidem

<sup>405</sup> Péné J-D. *Documents pour une histoire de l'école à Djibouti, première période 1885-1922*, consultable au CFPEN, Porto, Paris, Limoges Documentation universitaire, Fernando Pessoa, 1998

<sup>406</sup> Dubois C. *Des Chrétiens à Djibouti en terre d'Islam XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle* Karthala, Paris 2004

<sup>407</sup> Péné, J-D *Documents pour une école à Djibouti*, Documentation universitaire, Limoges, 1998

à la population locale qui est nomade) ou à tout travail car les changements induits par les Européens demandent beaucoup de main d'œuvre. D'autres précisions sont apportés par le professeur Dubois : *« Dès la fin du mois d'octobre 1885, Mgr Taurin Cahagne confie la mission d'Obock, à peine sortie de terre, à deux capucins, expulsés du vicariat apostolique des Galla : le père Léon de Sainte-Marie, qui dirigeait jusqu'à alors la station d'Ama au Harar, et le jeune père André, le futur Mgr Jarosseau. Ces deux pionniers bénéficient de l'indéfectible soutien du gouverneur Léonce Lagarde et des administrateurs qui, avec peu de moyens tant humains que matériels élèvent le poste français.<sup>408</sup> »*

Probablement l'école ouvre ses portes en octobre 1885, avec le soutien total de l'administration coloniale. Soutenu par cet enthousiasme des coloniaux le père Léon décrit la maison qui devra abriter l'école : *« La fondation d'Obock a donné des grandes consolations au milieu des aridités morales et physiques de la côte africaine. Pendant ce temps, je faisais bâtir la maison de la mission. Pour me rendre sur l'emplacement, je devais, deux fois par jour, traverser une grande plaine de sable brûlante.<sup>409</sup> »* Lorsque l'école s'ouvre elle reçoit le renfort d'un nouveau enseignant mais se heurte à l'échec de l'évangélisation à Obock : *« Les deux pionniers (le père André et le père Léon), épaulés à compter de novembre 1886 par le père Ferdinand, distribuent les sacrements aux seuls résidents catholiques, qu'ils soient marchands, administrateurs ou militaires : c'est un groupe très réduit d'environ 120 personnes.<sup>410</sup> »* En effet la population Afar est musulmane et refuse la christianisation. Pour preuve on raconte qu'un élève scolarisé refusa au chevet du lit de dire qu'il témoigne qu'allah est Unique et que Mahammad est son envoyé. Légende ou vérité, c'est mon grand père maternelle originaire d'Obock cette version qui par la suite m'a été répétée par plusieurs personnes.

Cet échec de l'évangélisation n'inquiète pas le gouverneur Lagarde dont l'objectif est de respecter le refus d'imposer la religion catholique à la population musulmane : *« Aux difficultés du milieu naturel, se greffe un sérieux handicap religieux : les Afar islamisés opposent une grande résistance à la diffusion du catholicisme. Dans ces conditions, leurs conversions sont rarissimes : Obock ne peut être le foyer d'une évangélisation de masse. Par ailleurs, le gouvernement Lagarde, qui entend nouer des relations privilégiées avec les sultans locaux, bannit tout prosélytisme chrétien.<sup>411</sup> »* Ici nous voyons les objectifs

---

<sup>408</sup> Idem 54

<sup>409</sup> Lettre du RP Léon de la Sainte Marie, du 14 octobre 1887 cité par Dubois C. *Des chrétiens en terre d'Islam*, Kharhla, 2004, Karthala, P51

<sup>410</sup> Dubois C *Des chrétiens en terre d'Islam*, Kharthla, 2004, Karthal, P51

<sup>411</sup> Ibidem p67

contradictoires de l'église et de l'administration coloniale qui entend dominer les populations locales en respectant ses us et religions alors que les missions veulent évangéliser.

L'administration coloniale se sert de l'église comme cette dernière se sert d'elle, mais le sens de l'autorité coloniale est de s'installer dans ce pays stratégique pour pouvoir commercer avec l'Ethiopie économique. Bien que contradictoire les relations entre l'église et l'autorité coloniale vont se raffermir lorsque passent par Obock les blessés de guerre de Madagascar les malades, et surtout la perspective de l'ouverture d'une Bagne : « En effet, par le décret du 3 mars 1886, s'est ouvert un bagne destiné à recevoir les condamnés aux travaux forcés, jugés par les cours de justice de l'Inde, de la Réunion et de Sainte-Marie ; en avril 1887, les premiers détenus, dont un certain nombre de catholiques, arrivent à Obock. Quant aux étrangers de passage, ce sont les malades déposés par les capitaines de navires français qui font escale à Obock : ces hommes, trop affaiblis par la maladie et les fièvres, y décèdent très souvent. Ils reposent dans un petit cimetière, l'actuel « cimetière marin » régulièrement entretenu, où les sobres dalles blanches, très souvent anonymes, témoignent de deux et de celles morts en terre française.<sup>412</sup> » Les missions sont le soutien de l'administration dans les oeuvres humanitaires, et ces nouveaux arrivants renforcent son rôle au point qu'un reverend s'occupe des prisonniers et des malades : « Le R.P André est encore chargé de l'hôpital où les malades abondent. Ce ministère demande beaucoup de dévouement. Les soldats reviennent facilement à Dieu dans la maladie et voient avec plaisir le prêtre. Le RP. Ferdinand est aumônier du pénitencier dont les condamnés sont surtout des Indiens de Pondichéry ou des créoles de la Réunion, tous catholiques ou catéchumènes. Il y a actuellement huit catéchumènes et vingt-cinq baptisés. Ils ont toutes les semaines la Sainte messe et le catéchisme.<sup>413</sup> » L'église s'occupe des œuvres humanitaires, baptisent évangélisent les populations carcérales et les malades en détresse.

En décembre 1886, le père Léon de Sainte-Marie dresse le bilan des réalisations pionnières : « Pendant la première partie de notre séjour dans la colonie, nous n'avions pu qu'une fois, réunir dans notre chapelle, tous les officiers français, avec un grand nombre de soldats ; c'était pour l'anniversaire de la perte de l'avis Renard, naufragé à peu de distance d'Obock, pendant le cyclone qui sévit dans tout le golfe d'Aden en juin 1885. Notre installation avait été vue avec le plaisir, et bien des difficultés ont été aplanies par l'exquise délicatesse et la bienveillance du gouverneur Lagarde. quelques ouvriers artilleurs que le

---

<sup>412</sup> Ibidem P55

<sup>413</sup> Ibidem p55

*commandant de la place avait bien voulu mettre à notre disposition, firent l'autel et la balustrade. Un travail remarquable.*<sup>414</sup>»

Une fois les batiments de la mision construit la mission fait venir des religieuses, les franciscaine de Calais car Obock s'est agrandi : *« D'une part, l'établissement français d'Obock s'est régulièrement agrandi, comptant, en 1888, près de 3000 habitants dont 250 Européens. Outre les cadres de l'administration coloniale, civils et militaires, et les agents économiques, le poste accueille un nombre croissant de malades, notamment les soldats français des campagnes du Tonkin ou de Madagascar, qui, trop malades, sont débarqués à Obock que fréquentent les navires de la compagnie française des Messagerie maritimes. Par ailleurs, le bagne réceptionne une centaine de transportés, originaires des territoires française de l'océan Indien, dont la moitié est catholique.*<sup>415</sup> » Obock s'est agrandi, les populations se sont siversifiées et les besoins aussi.

Devant un tel afflux la mission entend faire venir les sœurs de Calais : *« Monseigneur Taurin Cahagne, dès 1887, souhaite faire venir des Religieuse*<sup>416</sup> *mais il doit attendre 1888 pour se rendre en France afin de prendre des contacts avec les Sœurs Franciscaines de Calais : cinq Sœurs arriveront à Obock avec lui le 22 décembre. Comme pour les Pères pour lesquels on doit distinguer la date d'installation de celle de la mise en route de l'école, si l'année 1888 sert de point de repère pour la date d'arrivée des Soeurs, elles n'ont pu s'installer et ouvrir une école qu'en 1889, au mieux.*<sup>417</sup> » En tout cas les tâches des sœurs sont humanitaires : *« L'assistance aux malades et l'enseignement constituent leurs préoccupations majeures. Dans un premier temps, en fonction des besoins patents, elles sont essentiellement des infirmières, desservant l'hôpital colonial, ainsi que le stipule l'arrêté du 27 septembre 1889*<sup>418</sup> *»* Leur rôle important les soins aux malades: *« Mesdames Euphrasie Fevrot, en religion sœur Alphonsine Marie, et Marie Billot, en religion sœur Marie de la Croix, sont affectés au service de l'hôpital et du pavillon sanitaire qui accueillent les malades venant de nos colonies.*<sup>419</sup> *»* Less nombres des necessiteux s'amplifiant une nouelle sœur s'occupe des malades *« En septembre 1891, pour soigner les malades sans cesse plus nombreux les*

---

<sup>414</sup> Ibidem P55

<sup>415</sup> Ibidem p 57

<sup>416</sup> Lettre du Ministre des Colonies, à Lagarde le 9juillet 1884 indique que les enfants *« auquel on enseigne des arts manuels , formeraient une petite colonie industrielle et agricole qui s'adonnerait aux travaux de la terre, repandrait autour d'elle l'amour du travail, et s'établirait probablement dans le pays, formant un noyau de population calme et laborieuse »*

<sup>417</sup> Pénel, J-D Documents pour une école à Djibouti, Documentation universitaire Limoges, 1998 p10

<sup>418</sup> Ibidem P66

<sup>419</sup> Journal officiel de l'établissement d'Obock, 1889p. 34 Dubois C. *Des chrétiens en terre d'Islam*, Kharhla, 2004, Karthala, P66



bateaux, à l'escale d'Obock, débarquent les soldats des corps expéditionnaires de Madagascar, qui trop minés par les fièvres tropicales, ne peuvent continuer leur voyage vers la France, le gouverneur Lagarde affecte une troisième sœur à l'hôpital, Marguerite Girardeau, en religion sœur Saint Mathias. Ce même 22 septembre 1891 fixe l'indemnité annuelle que verse l'administration aux religieuses hospitalières : la supérieure perçoit 776 francs tandis que les deux sœurs bénéficient d'une prime moindre de 582 francs. Ces dispositions indiquent bien une convergence d'intérêts entre pouvoirs publics et missionnaires : les services embryonnaires de santé fonctionnent grâce aux missionnaires infirmières, qui, en retour, trouvent de quoi faire vivre financièrement leur fragile communauté.<sup>420</sup> » L'administration reconnaît l'utilité des sœurs franciscaines dans l'œuvre humanitaire.

Bien que l'éducation donne des résultats mitigés nous le verrons plus loin leur action médicale est couronnée de succès « Le second volet de leur apostolat, le soin aux malades, donne de meilleurs résultats. Les religieuses franciscaines de Calais, sœurs hospitalières par excellence, soignent les Européens et les détenus du bagne, mais également les Afar de Tadjourah. C'est leur seul contact avec les populations islamisées d'Obock qui, par ailleurs, reconnaissent leurs bienfaits.<sup>421</sup> » Ce qui leur vaut ainsi, en 1896 une récompense du sultan de Tadjoura « le sultan de Tadjourah vient conférer le diplôme d'officier de l'ordre du Micham el Anaour à la mère supérieure des sœurs franciscaines d'Obock, pour les services rendus par elle et sa communauté à la colonie et aux indigènes<sup>422</sup> ». Cette médaille créée en 1887, est la plus élevée, et le sultan ne la donne qu'exceptionnellement à des personnes qui ont mérité et attiré l'attention de ses citoyens : « L'ordre du Nicham el Anouar, qui se présente comme un ruban à trois bandes égales, une blanche entre les deux bleues, fut institué en 1887 par le sultan de Tadjourah, Hamed ben Mohamed, puis reconnu, le 17 juillet 1888, par le gouvernement français ».

En reconnaissant l'ordre de Nicham el Anouar l'administration coloniale reconnaît le sultanat de Tadjoura comme un état souverain. Mais une fois la capitale transférée d'Obock à Djibouti l'administration ne semble plus le reconnaître la souveraineté du sultan et ne reconnaissant pas la médaille « A compter du 10 mai 1896, soit quelques mois après la naissance de la Côte française des Somalis, il revient au seul président de la République de remettre cette distinction honorifique, à la première récipiendaire : la mère supérieure

<sup>420</sup> Dubois C. *Des chrétiens en terre d'Islam*, Kharhla, 2004, Karthala, P67

<sup>421</sup> Ibidem p27

<sup>422</sup> Annales Franciscaines de juin 1896, cité par Dubois C. *Des chrétiens en terre d'Islam*, Kharhla, 2004, Karthala, P69

*fondatrice de la communauté de la Nativité de la très Sainte Vierge d'Obock. La France associée au sultanat de Tadjourah reconnaît le dévouement de la communauté franciscaine, alors réduite à quatre religieuses, qui depuis près de dix ans pérennisent l'œuvre « civilisatrice » de la puissance coloniale.*<sup>423</sup> » Est reconnu l'œuvre sanitaire des religieuses par les autorités locales mais qu'en est-il de l'école, de son contenu et de ses résultats ?

Le père Taurin Cahagne qui ouvre aussi une école indigène avec l'insistance du gouverneur qui connaît un succès relatif : « *G. de Lacour, qui a pu consulter les archives de Monseigneur Hoffman, a écrit une série de six articles paru dans le Réveil de septembre à novembre 1961 donne des précisions supplémentaires : « Le Père André se charge plus particulièrement des enfants et, sur la demande du Commandant Lagarde devenu Gouverneur, adjoint à l'orphelinat, en 1887, une véritable école indigène qui compte bientôt soixante – quinze enfants et d'où sortiront les premiers interprètes du Territoire*<sup>424</sup> ».

Il est dans l'intérêt de l'administration coloniale d'intégrer les indigènes dans l'école, de former les interprètes et ce succès est étonnant dans un pays musulman « *Le Gouverneur serait donc intervenu directement dans l'extension de l'école aux enfants d'Obock, ce qui expliquerait aussi que l'administration ait donné des subventions pour le fonctionnement de l'école.*<sup>425</sup> » L'administration coloniale seules missions l'éducatives. Quels étaient les objectifs et les contenus des programmes de l'école ? Il est évident que l'objectif premier de l'école est l'évangélisation des autochtones : G. de Latour écrit quant à lui : « *Il ne faut pas imaginer des cours réguliers tels que ceux d'aujourd'hui ; l'instruction s'intégrait à la Mission, elle y était donnée en tant que nécessité vitale, aliment spirituel indispensable mais sans plus. Concevons là, parmi cette petite communauté missionnaire qui luttait pour son existence comme un devoir familial administré un peu à la manière du père des Robinson suisses dans leur île, où l'important était, avant tout de survivre.*<sup>426</sup> » Dans ce contexte, nous pouvons aisément comprendre que l'objectif de la mission est d'apprendre à lire et à écrire le français, ainsi que les bases du catéchisme.

L'autre objectif de l'école est de former les interprètes qui puissent servir de relais entre l'administration coloniale et les autochtones. « *La lecture des registres officiels de l'époque prouve que l'administration employait des agents d'origine éthiopienne, qui ne pouvaient être que des anciens élèves de la Mission. En voici des exemples : Gabriel Gabrou, planton-interprète le 1<sup>er</sup> avril 1899 est nommé en octobre de la même année interprète oral*

---

<sup>423</sup> Dubois C. Dubois C. *Des chrétiens en terre d'Islam*, Kharhla, 2004, Karthala, page 69

<sup>424</sup> <sup>424</sup> Pénel, J-D *Documents pour une école à Djibouti*, Documentation universitaire, Limoges, 1998 p10

<sup>425</sup> Ibidem p10

<sup>426</sup> Ibidem P10

des juridictions indigènes » et reçoit en décembre une indemnité spéciale « pour la part qu'il a prise dans la suppression de la traite des esclaves » (30-12-1889).»

« Zoagga est nommé « planton interprète auxiliaire, le 9 mai 1891. On le retrouve en mai 1891, sous le titre de » planton interprète abyssin. Le 7 avril 1891, Ingridda est nommé « planton interprète auxiliaire.<sup>427 428</sup> » Nous ne connaissons pas Zoagga mais Ingridda est Afar, originaire d'Obock il aurait été consul de France à Diré Dawa et il se pourrait même que Zoagga le soit aussi. Cet école donne déjà des résultats encourageants: « Cependant, il n'y pas eu que des interprètes éthiopiens et l'on peut penser, sans avoir de certitude, que les Djiboutiens de l'école « extérieure » sont parvenus aux mêmes postes. D'autres part, on doit rappeler que pendant le mandat de Lagarde, deux Français ont été des administrateurs coloniaux avec fonction d'interprète Léon Henry pour le somali et Oehlenschläger pour l'afar (le Dankali, selon le terme de l'époque). Ces deux Français le premier civil, le second militaire, ont d'ailleurs publié ultérieurement, chacun un livre sur la langue apprise et on peut penser qu'ils auront aussi un rôle sur la formation des interprètes. Il faut enfin noter qu'un des interprètes djiboutiens, Ali Saïd, qui aura des fonctions importantes par la suite, est nommé par Lagarde interprète auprès du poste de Tadjoura le 11 mai 1885 : il a donc acquis des connaissances de français avant l'établissement de l'école « extérieure » des Pères en 1887.<sup>429</sup> »

Ali Said serait aussi Afar surnommé 'Ali turguman, Ali l'interprète, selon mes informateurs à Obock. Un voyageur français relève les noms de deux interprètes Afar : « le hasard me fit atteindre un jeune Danakil ou Apharras c'est la même chose (...) Il me dit qu'il a appris le français chez les frères (...) Ce jeune homme, placé comme domestique chez le médecin de notre colonie me dit qu'il s'y trouvait très bien.<sup>430</sup> » Puis l'auteur rencontre un autre Afar « je fus assez heureux pour rencontrer à Djibouti un autre Danakil qui remplissait la fonction d'instituteur français<sup>431</sup>. » Il s'agit de l'interprète Said Ali.

L'école de la mission a été donc mise au service de la colonisation. Quand à la mission son rôle a s'agrandir aux domaines sociaux que sont le travail à l'hôpital et les visites aux prisonniers du bagne d'Obock qui sont en majorité catholique qui ferme ses portes en 1895. A compter de mars 1896, La mission va se transporter à Djibouti emportant tous ses installations,

---

<sup>427</sup> Ibidem p11

<sup>428</sup> Ibidem p11

<sup>429</sup> Ibidem pp11

<sup>430</sup> Jousseau F., *Impressions de voyages en Apharas, morale d'un peuple errant, berger et guerrier*, Ballière 1914, pp. 10-11. Relevons que c'est le seul Français a utilisé le terme Apharras - les Afars- au lieu de Danakils communément employé.

<sup>431</sup> Ibidem

ses enseignants et ses élèves. Pourquoi un tel transfert brusque alors qu'elle rendait des grands services au sultanat de Tadjoura et de Rahayta ? Dès 1888 le gouverneur Lagarde avait choisi le site vierge de Djibouti, y nommant le maire Bourhan Bey .En 1892 toute l'administration y déménagea vers Djibouti : « *Mais c'est à Obocck néanmoins que reviens l'honneur que de la première installation ; et djibouti n'eut probablement pas jamais existé, non plus que notre CFS, si Obock n'eut pas été péniblement créée, occupée et organisée aux prix des plus grands efforts et de la plus méritoire persévérance.*<sup>432</sup> » et comme l'a dit un journaliste du monde « *si Djibouti n'existait pas, il fallait l'inventer.*<sup>433</sup> » C'est Lagarde qui inventera Djibouti, d'après lui.

---

<sup>432</sup> Henri J. D'Obock à Djibouti, p81

<sup>433</sup> Je ne me rappelle pas du nom de l'auteur mais l'article était relatif au coup d'état manqué d'Ali Aref ancien président du conseil du TFAI, de 1967-1977, en janvier 1991.

## **Deuxième partie.**

La première phase de la mise en dépendance  
(1892-1926). Le dualisme entre Djibouti et  
l'hinterland autonome

## Chapitre 4. Djibouti-ville création une coloniale

De fait la colonie se limitera à Djibouti de sa création à 1926. Il ne sagit pas d'un abandon mais du respect de la souveraineté doublé d'une crainte de soulèvement populaire des deux sultanats, celle de Tadjoura et de Gooba'ad. Nous verrons le cas particulier du sultanat de Rahayto, dont le chef lieu va se retrouver en Italie, et le sultan ecartelé entre les deux puissances coloniales, françaises et italiennes depuis 1901. Le sultan de Rahayto sera tué par anihilation d'un poison en 1917. L'intérieur de son sultanat ne sera pas occupé hormis Obock par l'administration coloniale française.

A la fin du XIXème siècle la colonie se résume à la ville de Djibouti. Cette partie du pays est décrite comme étant sauvage, rebelle à toute évolution, rabaissé au point qu'en lisant ce commentaire le lecteur et lectrice pourraient se demander comment une civilisation ait pu vivre et évoluer dans cet environnement?

Qu'en est-il de la ville de Djibouti créée par l'administration coloniale là où tout se concentre. Elle cumule à elle seule toute l'activité - économique, sociale, politique- induite par l'arrivée des Européens. Elle connaît une remarquable émergence dans tous les domaines alors que les restes du territoire restent indépendants jusqu'en 1927. A cette date personne ne pouvait reprocher à l'administration d'avoir favorisé les disparités régionales puisque les sultans Afars étaient indépendants. Mais Djibouti avec l'avènement des européens a connu un essor extraordinaire grâce à l'action des entrepreneurs européens mais aussi grâce à des initiatives privées, tel ceux de Hammuddi, un arabe de Hadramaout ayant laissé beaucoup de biens à la communauté musulmane, Hadji Diddé un Somali Gadabourci créateur de la deuxième mosquée au quartier, ou de Mahammad Abubakr<sup>434</sup> un Afar bâtisseur de plusieurs bâtiments autour de la place du gouvernement. La ville de Djibouti a été un lieu favorisant l'intégration des différentes sociétés, un lieu des métissages des cultures, un endroit où fut ouverte des écoles missionnaires au début où l'on enseignait le français et l'arabe, et enfin le seul lieu qui offrait de nouveaux emplois salariés : trieuses de café, conducteurs d'attellages, porteurs d'eau à dos, gardiens, surveillants, sauniers, dockers, etc..

---

<sup>434</sup> Cet Afar serait originaire d'Erythrée, aurait reçu de Lagarde la concession du chemin de fer Djibouti Addis Abebe, avant de tomber en faillite et de laisser la place à Ilg et Chefneux. Source feu Ahmed Dini Ahmed.

## • I. Une synergie porteuse des changements

Quelle est la réaction des autochtones face à la création de Djibouti, capitale et colonie qui s'arrêtent à l'oued d'Ambouli ? Quels ont été les effets de l'urbanisation sur le seul espace qui sera contrôlé par la puissance occupante hormis les abords du chemin de fer et la ville d'Obock où elle gardera un administrateur colonial pour surveiller le câble. Obock sera délaissé suite aux hostilités d'un sultan dont le territoire est désormais divisé entre deux colonies, la colonie française et l'italienne mais aussi pour un rapprochement avec l'empire du prêtre Jean. Pourtant « *Obock fut une position utile pour la France face aux compétiteurs Européens, britanniques, italiens, voire iberique ou russes (...)*<sup>435</sup> » Djibouti qui fut cédé à Lagarde par la famille Aboubakar soulevait un grand espoir: « *En 1888, la cession de la presque île madréporique de Djibouti par la famille d'Abou Baker lui donnait une nouvelle chance pour gauchir ses positions initiales et pour réaliser ses ambitieux projets. Disposer d'une escale sur les routes impériales de l'Indochine et des Mascareignes et dynamiser un centre commercial, exutoires des richesses d'Ehiopie.*<sup>436</sup> » Hasard ou calcul ? Au moment même où Ménélik annexait Harar Lagarde se fixait sur un site composé des îlots concédé par la famille Afar d'Aboubakar Pacha, très proche de Ménélik. En tout cas à partir de 1888, Djibouti allait détrôner Obock et devenir la deuxième et la dernière capitale de la colonie ce qui deviendra alors « Côte Française des Somalis et dépendances » en 1896.

### • 1. L'expansion française vers le sud du golfe de Tadjoura

La création de Djibouti avions nous dit est aussi concomitante de la victoire de Ménélik qui occupe Harrar. Hasard du calendrier ou manifestation de la solidarité avec ce Negus la même année Lagarde choisit de transférer la capitale d'Obock à Djibouti. Le roi Ménélik profitant de la déconfiture égyptienne dans la corne de l'Afrique occupe Harar le 2 Janvier 1887 et le Ras Makonnen en devint le gouverneur. Cette nouvelle conquête de l'Abyssinie réconfortait Lagarde dans le choix du site de Djibouti comme capitale de la colonie. En effet Ménélik demandait à Lagarde le 1<sup>er</sup> juin le droit d'accéder à la mer Rouge par les côtes des Afars et des Issas en échange de la protection des négociants Français. Le 5 septembre 1887 Lagarde était nommé gouverneur d'Obock et le 6, devenait « *Consul Général des gouverneurs du Territoire des Somalis* ». Ainsi le gouverneur était décidé à collaborer avec

---

<sup>435</sup> Dubois C .Obock, sciences et environnements n°12, p53

<sup>436</sup> Dubois C .Obock, sciences et environnements n°12, p53

Ménélik et à devancer les amitiés du negus et les Anglais dans cette partie de l'Afrique en créant la ville de Djibouti. Abu-bakr Ibrahim Pacha de Zeyla était mort en 1885, Bourhan son fils devint l'intermédiaire indispensable avec l'autorité coloniale Française et c'est lui qui proposa un point de départ de caravanes près de Zeyla à Lagarde. Les limites entre les Français et les Anglais faisaient l'objet de litige depuis 1886. Grâce à un marchandage, (les Français abandonnent Doungareïta, à l'est de Zeila), on abouti à l'accord de 1889 qui ne respecte pas les accords antérieurement signé avec les habitants du pays. Les îles Moucha étaient concédés à la France par les Anglais. Dès 1887, Bourha Bey a proposé le site de Djibouti. Lagarde y envoya des missions et pris sa decision de transferer de capitale un an après.

En mars 1895, Lagarde opérait le transfert de tous les services administratifs. A cette date la conviction de Léonce Lagarde était faite: Djibouti en tant que port et débouché d'une route caravanière avait plus d'avenir qu'Obock. Cette décision ne faisait qu'entériner une politique insidieusement menée, depuis plusieurs années. N'écrivait-il pas dès décembre 1888 ? *« Obock est arrivé aujourd'hui au maximum de ce qu'il peut être avec les ressources ordinaires dont nous disposons. Notre budget ne doit plus faire face qu'à l'entretien de ce qui a été créé, souvent des installations provisoires. L'effort général doit se portait sur le nouveau port de Djibouti. »*<sup>437</sup> Le choix de delaisser Obock date de janvier 1887 et ici Lagarde fait allusion à la construction d'un port à Obock, projet qui sera aussitôt abndonné parce qu'elle coûterait cher et qu'en tout cas l'administrtrion prevoit le transfert de la capitale à Djibouti.

Le nouveau village se peupla rapidement. En 1893, Obock qui conservait encore certaines fonctions administratives, abritait 1000 habitants et ne pouvait pas faire face à la concurrence de Djibouti dont la population passait de 1200 habitants en 1893, à près de 4000, l'année suivante. La croissance spectaculaire de Djibouti dans un site semi désertique, entraîna l'irréversible déclin d'Obock. Le transfert officiel eut lieu le 20 mai 1896: Djibouti devint le chef-lieu de la Colonie Française des Somalis .Tooutes les sociétés avaient quitté Obock à cette date et étaient déjà installé à Djibouti: Ainsi, *« le 16 juillet 1894, les dirigeants des Messageries Maritimes, compagnie subventionnée par l'Etat français, faisaient part au ministre de la Marine qu'elles envisageaient de retenir Djibouti, plutôt qu'Obock, comme escale pour leur flotte qui assurait de régulières rotations d'une part, entre la France et l'Indochine, et, d'autre part, entre la métropole et les Mascareignes »* écrit Colette Dubois.

---

<sup>437</sup> CAOM, Af.pol., c.140, dossier 3



«Il y aurait des réels inconvénients à ajouter une escale de plus à desservir Djibouti. Mais étant donné qu'il paraît que Djibouti doit devenir le point commercial de notre colonie du golfe de Tadjourah, nous n'aurions aucune objection à la substitution de Djibouti à Obock, dans notre itinéraire, si le gouvernement était d'avis d'opter pour cette solution »<sup>438</sup> précisaient-ils pour ne pas avoir à assurer la double escale.

Une seconde firme française la Compagnie de l'Afrique orientale fût de même. Fondée en 1890 par le marquis de l'Enferma, officier de marine à la retraite, bien introduit dans l'Union coloniale Française, cette firme se proposait de « *commercer avec l'Ethiopie, à partir du comptoir d'Obock* ». En outre, « *elle envisageait de relancer le secteur initialement occupé par la maison Mesnier et Poingdestre, qui avait fait faillite, en devenant avitailleur en mer Rouge et fournisseur de combustible. Dès 1896, elle délaissa Obock et ouvrit une première agence au plateau de Djibouti. Misant sur un prompt essor de Djibouti, en voie de devenir la tête d'une ligne ferroviaire, elle obtenait au plateau du Marabout un terrain de 4000m2, destiné à recevoir un dépôt de charbon : la CAO se donnait les moyens de devenir un prestataire de service (pour éviter toute concurrence, à l'arrivée de la CAO, les Messageries maritimes ne s'occupèrent que de leurs navires)* ». »<sup>439</sup> Les deux grandes compagnies allaient-elles faire de Djibouti un port moderne compétitif au niveau régional ? « *Messagerie maritimes et la CAO, confortait la position de Djibouti comme port de charbonnage. Les deux fournisseurs diversifièrent leur source d'approvisionnement: elles délaissèrent le charbon de Cardiff, pour du charbon indien, des mines Barrakur, et sud-africain, de Wankie et relancèrent ainsi les échanges au sein de l'espace régional, l'océan Indien.* »<sup>440</sup> Les deux grandes sociétés étaient le symbole de l'implantation coloniale à Obock.

Par décret du 20 mai 1896, fut créée avec Djibouti comme capitale. Les services privés anticipaient un an « *la Côte Française des Somalis et dépendances* » auparavant. Le choix de Djibouti comme capitale en 1896 coïncide aussi avec le changement de nom de la colonie appelé autrefois *territoire français d'Obock et dépendances* et qui deviendra *Côte Française des Somalis et dépendances*. Pourquoi l'administration coloniale donne-t-elle cette appellation à la colonie et exclut-elle les Afar qu'elle continue d'appeler par un surnom les Danakils jusqu'en 1967 et qui vivent dans la majeure partie de la colonie ? Pourquoi le choix du site de Djibouti ? Le choix du site est controversé, tout comme l'est l'origine du nom. Ce site aurait été proposé par Bourhan Bey, qui a été décoré par Ménélik (voir le document). Dans la création de

<sup>438</sup> CAOM, Af.pol, carton 2990, dossier 1 : projet d'escale à Djibouti

<sup>439</sup> Dubois Colette, Dubois Colette, *Djibouti héritage ou frustration ?* op. cit., p. 64

<sup>440</sup> *Ibidem* p66

Djibouti deux éléments semblent se conjuguer : l'amitié de la famille d'Aboubaker avec les rois thiopiens et celle du gouverneur Lagarde ont-ils été complémentaire dans le choix du site de Djibouti ? En effet pourquoi la France quitte Obock pour Djibouti et à la suite des réactions hostiles du sultan de Rahayto à son installation. En effet le choix de Djibouti aurait été dicté à Lagarde par Bourhan Bey qui lui aurait proposé aussi Ambabo et le Gubbet elKharb<sup>441</sup> suite à l'hostilité des autochtones à l'implantation Française à Obock<sup>442</sup>.

Plusieurs explications ont été proposées: l'origine Afar a été retenue par Monsieur Chédeville et par Luc Kern. Du mot gabôdli, l'endroit au « gabdo » ou gaboodli (qui a plusieurs gabodes en Afar ), dériverait le mot afar traduit en Arabe "Gabùti", qui désigne Gabuuti en afar. Gabdo signifie un présentoir à galette de doura. c'est une vannerie plate a la forme des îles madréporiques du Ras Djibouti. Ces vanneries plates ressemblaient à des tablettes posés sur a mer. D'où les noms des gaboodli. On trouve le mot de Gabode dans le sud-est de la ville, un quartier en a conservé le nom dont Albert Londres dit que c'était le nom d'un cheik Dankali. Faut-il donc retenir le nom afar, plutôt marin, qui désignerait l'archipel ou le nom somali, qui donne « jab bouti », « casse l'ogre » plus pastoral, qui désigne la région côtière? Ahmed Dini Ahmed affirme confirme l'origine Afar de Djibouti dans une interview que nous allons reproduisons en annexe 2.

Quels furent les premiers habitants de Djibouti. Beaucoup des pêcheurs y venaient pêcher car la mer y était poissonneuse. D'autre part des caravanes partaient de Tadjoura pour Djibouti et se dirigeait vers Zeyla a dit un arhotabba qui a fait lui-même l'itinéraire feu Mahamadé Hummad<sup>443</sup>. Les premiers Européens à utiliser le site de Djibouti furent Éloi Pino qui y aurait installé quelques baraquements précaires dans un premier temps, ses employés et quelques huttes; il fut rapidement suivi par d'autres commerçants. Lorsque Lagarde reçut l'accord de Paris, il inaugura officiellement Djibouti au début du mois de mars 1888 en y nommant un chef autochtonemaire Bourhan Bey probablement pour ne pas avoir le même dehoire qu'à Obock. Djibouti n'était alors qu'un marché sur le plateau de Djibouti, à l'emplacement de l'actuelle Place du 27juin (Place Ménélik). Mais son succès aurait été rapide: des commerçants de Zayla achetèrent des caravanes. Quelques-uns commencèrent à s'installer à côté d'autres venus d'Obock. C'est le premier noyau, des yéménites qui vont quitter Obok de somalis Gadabourçis et issaq venu su Somaliland voisin qui va se rajouter

---

<sup>441</sup> Entretien avec Ahmed Dini

<sup>442</sup> Explication unanime livrée par nos informateurs .

<sup>443</sup> Mahamadé est un grand okal ,Ablé decedé à Adaylu il y a quelques.Il était centenaire et il a affirmé qu'il a accompagné plusieurs caravanes de Tadjoura à Zeylà' en passant par Gaboodli à plusieurs emoins qui nous ont rapporté.

aux autochtones Afar et Issa. Djibouti devint un village où il y a eu un brassage des populations des différents origines. A partir de sa création que Didier Morin situe en 1887, chaque jour disent les témoignages des habitants de Zeylah viennent s'établir à Djibouti ; ils y trouvent de l'eau en abondance, sont bien traités affirment les coloniaux français en quête des mains d'œuvre fraîchement arrivé d'Obock. Les sociétés privées françaises comme l'administration ont déménagé d'Obock depuis 1892. Brémond déménagea sa factorerie et la reconstruisit près de l'endroit où Lagarde avait débarqué. Il fut rapidement suivi par d'autres comme Garrigue, Coubèche, Marill, etc.

Se posa alors pour Lagarde le problème de l'administration de ce nouveau comptoir, soit établir de toutes pièces une administration et une ville européenne, comme il l'avait fait à Obock. Soit s'adresser, au à un chef de la population qui s'installerait dans le pays, le créerait en y attirant les ethnies autrefois en mauvaise entente avec l'administration coloniale, et soumis au contrôle colonial. Finalement Lagarde nomma donc Bourhane Abou Baker, bey<sup>444</sup> de Djibouti.

Pour diriger la ville naissante, il disposait d'un embryon d'administration: un Diwan. Bourhane s'installa à Ras Djibouti avec sa famille. Il fit construire une maison de madrépore au bord de la mer et jeter un petit pont sur le bras de mer qui porta ensuite son nom: le Khor Bourhane. Le Diwan fut édifié sur la place du marché, de même qu'un poste de police. Cette place était la place centrale, dite "du Gouvernement". Lagarde venait périodiquement à Djibouti. Il se fit construire une résidence sur le rocher le plus élevé, non loin de la maison de Bourhane. Bourhan Bey déménagea de Zeyla et s'installa à Djibouti avec sa famille. Il construisit une maison de madrépore au bord de la mer et jeta un petit pont au bord de la mer qui porte d'ailleurs aujourd'hui son nom: le khor Bourhane. L'administration fut installée sur la place du marché, de même qu'un poste de police. C'est la place appelée «*place du gouvernement*». Enfin Lagarde se fit construire un palais non loin de Khor Bourhan.

Pour les toutes premières installations portuaires, le principe de celles d'Obock fut répété: l'administration coloniale lança tout de suite une digue faite de moellons de madrépore, d'environ 800 mètres de long. Elle partait du fond de l'anse, au pied de la résidence de Lagarde. En fait, elle permettait les opérations de transbordement des boutres à marée basse. A marée haute, ils pouvaient accoster au bord du rocher. Il n'existait ni engin de levage, ni hangars d'aucune sorte. Les boutres faisaient la navette entre Djibouti et Obock.

---

<sup>444</sup> Bey est un mot Turc repris par les Egyptiens. Elle a une forte connotation de haut fonctionnaire tant chez les Turcs que les Egyptiens.

La nouvelle ville eut très rapidement beaucoup de succès, si bien que dès 1893, Djibouti comptait 1200 habitants alors qu'Obock, la capitale, ne dépassait pas le millier. L'administration française commença à faire sentir son poids plus directement, finit par entrer en conflit avec Bourhane Bey en 1894 et l'obligea à quitter ses fonctions. En effet Bourhan Bey à son tour denonça la cession de Djibouti à Lagarde qui le destitua et mis en place son frère qui habitait à Harar Mahammad Abubaker Pacha.<sup>445</sup> Suite à cette disculpation Bourhan Bey aurait laissé une phrase qui deviendra un proverbe affirmant que « *Djibouti malmène les autochtones aux dépens des étrangers*<sup>446</sup> ». L'année suivante, 4 000 à 5000 habitants résidaient à Djibouti et, au mois de mars, Lagarde opérait le transfert de tous les services administratifs. Lagarde crée Djibouti de toute pièce, à partir du néant. Le premier panorama figure dans l'ouvrage de Jacques Trampont, *Djibouti, hier*<sup>447</sup>, publié lors de la commémoration du centenaire de Djibouti ville.

Quelles réactions entraînèrent ce transfert de capitale ? « *Le transfert de Obock à Djibouti, n'est pas le changement d'un pays Afar vers un autre pays, mais dans le même pays Afar* » affirme les notables Obockois que nous avons interrogé. « *Lagarde quittait Obock vers Gabuuti et nous n'y voyons pas d'inconvenient d'autant plus que c'est Bourhan Bey qui le conduisait me dit Haysami 'Ali* » (Voir dans le nom de cette personne dans la bibliographie). Mais, les versions du gouverneur était différente. Lorsqu'il choisit de déplacer officiellement la capitale à Ras Djibouti « *qui possède par sa large rade en eau profonde et bien abritée, le seul port de la côte des Somalis permettant en outre d'accéder facilement aux riches provinces de sa puissante voisine l'Ethiopie.* »<sup>448</sup> C'est plutôt la nécessité de commercer avec l'Ethiopie qui motive sa decision. Il parle de l'hostilité du sultan mais n'affirme pas que ce soit son attitude hostile à son endroit qui l'a emmené à délaisser Obock. « *Ce transfert est lié à un mecontentement à une gêne par rapport à une population qui croyais en l'amitié plus qu'en une usurpation de souveraineté* » me dit Noria, une habitante de Khor Angar, parente d' Ali Warki, un des contestataires de ces accords.. Lagarde fait dire aussi qu' Obock a « *des horizons bornés par des hautes montagnes difficilement franchissable.* »<sup>449</sup> Des horizons bornés par rapport à l'Ethiopie et non par rapport au monde extérieur. Ainsi il justifie ce nouveau emplacement à Djibouti à l'époque pays Afar loué à la France par Mahammad Abu-bakr Ibrahim fils du Pacha Abu-bakr.

<sup>445</sup> Source Ali Aref ancien président du Trrioire Français des Afars et des Issas

<sup>446</sup> Cette phrase en Afar est devenue aujourd'hui une chanson *gabuuti taakul'iyaalaha, wa tatrapi ,iyaala naas* "

<sup>447</sup> Trampont, J. *Djibouti hier*, Hattier, 1990

<sup>448</sup> VIGNERAS S. , p. 693

<sup>449</sup> Ibidem, p. 694

D'autre part Lagarde avait signé avec les chefs Issas le traité de Khor Ambado, qui donnait à la France tout le pays Issa. Khor Ambado est une falaise pas loin de Djibouti. En réalité c'est à Obock que furent signés les accords avec les notables Issas<sup>450</sup>. Ce traité ne stipule pas le nom de Djibouti car à cet époque Djibouti n'existait pas en tant que ville mais en tant que trois îlots. Les issas forment un clan Somali se retrouvant aussi en Somaliland. Mieux le gouvernement Français entraînait encore plus directement en conflit avec les Anglais suite à un autre traité avec les Gdabourcis signé à Zeyla avec l'Ougass de ce clan Somali qui le mettait en contact avec la colonie Anglaise du Somaliland. Une menace russe a-t-elle précipité sur Sagallou (au sud de Tadjoura) cet accord entre les deux puissances survint 1888. *«L'accord franco-anglais officialisait aux yeux des puissances la souveraineté française et anglaise sur leurs possessions respectives ».* écrivent Philippe Oberlé et Pierre Huguot. Ils poursuivent *« pourtant (...) se produisit un curieux incident. Une petite troupe composée d'une centaine d'aventuriers russes conduits par le cosaque Atchinoff, plus ou moins encouragée par le gouvernement du Tsar qui ne voyait pas d'un mauvais œil cette possibilité de pénétration en mer Rouge, avait décidé de fonder une petite colonie sur la côte Dankalie, pour de là, atteindre le Choa(...).Après une courte tentative de résistance, les cosaques rendirent les armes; ils furent embarqués à bord des deux bâtiments français et remis à Suez au commandant d'une corvette russe, pour être rapatriés en Russie. »*<sup>451</sup>

Qui a informé les autorités françaises qui n'étaient sur place ? Quel a été le rôle des Afar devant cette invasion russe ? Quelle a été la réaction du sultan de Gobaad Humad lo'oyta dont dépend Sagallou et celui de Tadjoura ? A ces deux questions nos auteurs ne répondent pas mais c'est grâce à un sorcier haysamale de Wéma et aux troupes du sultan Hummad Loo'yta que cette invasion est révélée à l'administration française. C'est suite à cette demande d'assistance que l'administration française serait intervenue.

Mais le changement de nom donné ultérieurement à ce qu'on appelait alors *le territoire d'Obock et dépendances* devenue *Côte Française des Somalis* Pourquoi occulter le nom Afar ou Danakil (expression de l'administration pour désigner les Afars jusqu'en 1967) ? Serait-ce un signe d'un mépris ? Certainement pas d'un oubli car les premiers habitants que les Français ont rencontrés dans cette contrée sont les Afars depuis le XVII<sup>e</sup> siècle avec M. de la Merveille jusqu'au gouverneur Lagarde ? S'agit-il d'un changement de politique coloniale qui consisterait à éloigner les Afars de la colonie ? Beaucoup d'Afars affirment

<sup>450</sup> D'après divers témoignages recueillis à Djibouti

<sup>451</sup> Oberlé, P. Huguot .P , op.cit., p 75

qu'un arrêté du gouverneur Lagârde datant de septembre 1900 resté en vigueur jusqu'en 1958 interdisait la circulation aux Afars d'aller à Djibouti sans un laissez passer. Pendant « *plus de 50 ans on 'applait Somali me dit une vieille personne, vous croyez que votre génération a vu des problèmes. Nous étions frustrés pendant longtemps à côté de tous ce que nous avons enduré comme humiliation ?* » Ainsi, notre question initiale reste sans réponse, et attend des archives une réponse.

Un de mes étudiants me dit qu c'est l'administration coloniale qui a donné le nom Somali à un territoire majoritairement Afar et c'est certainement dans les archives en Europe que vous trouverez la réponse à cette question. Lors d'une émission de télévision j'ai aussi posé la question en direct en mai 2007, mais il m'a semblé que pour un historien il est plus difficile de répondre à une question et plus facile de la poser. Seules les documents peuvent répondre et à défaut des documents il faudra trouver les réponses ailleurs. Comment l'administration coloniale a procédé dans les autres colonies ? En effet pour Lyautey qui fut gouverneur du Maroc preconise que la division des peuples comptent plus que les armes. Ils favorisent les berbères et excluent les Arabes : « *S'il y a des mœurs et des coutumes à respecter il y a aussi des haines et des rivalités qu'il faut démêler et utiliser à notre profit, en les opposant les uns aux autres, en nous appuyant sur les uns pour mieux vaincre les autres*<sup>452</sup>. » La colonisation devait tenir des autochtones car sans les populations locales il était inconcevable d s'installer dans un pays. Nous savons que Lyautey a fait des berbères une race parente des européens superficiellement islamisés et les a utilisés contre les Arabes, de même qu'en Algérie les Kabyles en Algérie. Ce qui était vrai pour les autres colonies le sont elles aussi pour la CFS ? Car au fond « *gouverner c'est aussi s'assurer des appuis dans la société. L'utilisation des oppositions entre tribus et ethnies lors de la conquête se prolonge en « politique de races ».* C'est Galienni qui la met en place ( ). Ses idées sont appliquées en Afrique de l'ouest en Afrique de l'ouest dans l'administration et l'enseignement aux dépens des « races conquérantes.<sup>453</sup> » Les chercheurs oublient trop souvent la CFS car elle est la seule colonie française en Afrique de l'Est. Et la politique « des races » fut elle appliquée à la colonie Française du golfe de Tadjoura ? Or l'administration coloniale s'est partout méfiée des heurts « *dans les sociétés organisées au respect des traditions et provoque le mécontentement et la résistance. Bien au contraire, elle satisfait les intérêts et la vanité des nègres ou mulâtres de nos anciennes colonies créoles* » écrit Leopold de Saussure dans un ouvrage intitulé *Psychologie de la colonisation dans ses rapports avec les sociétés indigènes*, paru en 1899, où

<sup>452</sup> Cité dans Liauzu Colonisation : droit d'inventaire, p127

<sup>453</sup> Liauzu C. p 123

il reprend les thèses de Gustave le bon sur les divergences des races. Cette politique des races aura des conséquences concrètes dans toutes les colonies Française en CFS. La nouvelle colonie s'appelait donc Côte Française des Somalis, erreur géographique, falsification historique volontaire, les Afar qui occupent plus du trois quart du territoire sont appelés Somalis avec qui ils partagent la religion et le mode de vie pastorale. Cela témoigne-t-il en réalité d'un changement d'attitude politique du colonisateur Français vis-à-vis des Afars qu'il refusait de mentionner dans l'appellation de la Colonie pour les soumettre par la division avec les Somalis Issas avec qui ils étaient parfois en conflit ? Nous pensons que la politique des « races » prônée par Galieni, était appliquée à la CFS.

Djibouti devint le nouveau centre de gravité de la colonie délaissant la ville d'Obock ; le nouveau village ne tarda pas à devenir une ville qui s'ordonna autour de trois pôles en fonction des besoins commerciaux, administratifs et de l'habitat: le port et les maisons de commerce, les bâtiments de l'administration coloniale, les maisons des Européens, le marché et les quartiers indigènes. Lagarde se fit construire le palais sur le rocher qui domine la ville. Les quais du port des marchandises furent disposés au pied du palais tandis qu'on jetait la jetée de l'escale pour y édifier les débarcadères des passagers. Sur le rocher de Marabout, de l'autre côté de l'anse, s'installa le port de charbon, au plus loin de la ville à cause de la poussière, et la compagnie de l'Afrique orientale avec ses chalands qui servaient de transbordements des navires mouillés en rade. Non loin du port s'organisait la place centrale, place Ménélik. L'administration y installa son secrétariat général tandis que les commerçants Européens construisaient au nord de la place et les commerçants Yéménites au sud. La première mosquée Sayed Hassan ne se trouvait pas loin de khor Bourhan. Le marché central descendit au pied du madrépore; point de départ et d'arrivée des caravanes la place fut longtemps dénommée place des chameaux. Le village indigène le Bender Djedid fut repoussé au sud de la place tandis qu'un village des pêcheurs, Boulaos bordait la côte à l'est. A Ambouli des jardiniers arabes cultivèrent des jardins maraîchers. Le commerçant Hammoudi planta le dattier du Yémen.

Dès le départ Djibouti affirmait sa vocation : port de commerce, point d'appui politique pour la France, débouché des hautes terres d'Ethiopie, escale maritime. Deux grandes entreprises allaient lui donner le visage qu'elle gardera jusqu'à la seconde guerre mondiale : les Salines et le Chemin de Fer. En 1898, pour la première fois, apparut dans le titre d'une publication le mot «Djibouti »<sup>454</sup>, écrit par Félix Charmettant, commerçant lyonnais; Le nom

---

<sup>454</sup> Djibouti : Transcription française du mot afar gabouti, qui est le pluriel de Gabdo, panier plat tressé en fines fibres de doum dans lequel on met les galettes ou transcription française du mot somali jab-bouti casse l'ogre ?

de Djibouti existait maintenant dans une publication. L'auteur y parlait des mérites et des difficultés des bâtisseurs Français, mais n'évoquait pas les habitants. Par ailleurs, comme Rimbaud l'avait prévue, la construction d'un chemin de fer, allant de Djibouti au Nil Blanc ( Awash ) par Harar, Entoto et Kaffa, débuta en 1897. Quinze ans plus tard, malgré les difficultés financières, il atteignit le terminus d'Addis Abeba.

Ensuite, la ville de Djibouti s'étendait et se peuplait. Outre les Afars et les Issas, la ville attirait des Somalis du Somaliland voisin, des Yéménites qui arrivaient par vagues successives, et quelques commerçants Italiens, Hindous et Grecs. Des voyageurs Français en mission, en voyage d'études ou d'agrément se multiplièrent. D'autres, fonctionnaires, chef de la colonie, savants, envoyés spéciaux, journalistes, écrivains arrivaient également. Ainsi, s'est confirmé l'émergence de cette ville en réalité ville coloniale œuvre, à l'origine d'une poignée d'hommes. D'Obock, le pouvoir colonial est passé à Djibouti.

## • 2. Des relations franco-éthiopienne privilégiées

Les rapports entre les Européens et l'Ethiopie ne datent du 19<sup>ème</sup> siècle, elles sont beaucoup plus anciennes. Mais ces rapports vont évoluer dans le temps. D'un désir de coloniser l'Abyssinie considéré comme un eldorado, la puissance coloniale française va passer à l'affirmation de l'amitié franco-éthiopienne par un symbole fort : la création de la ville de Djibouti avec un port et un chemin de fer pour desenclaver l'Abyssinie qui n'avait jamais eu accès à la mer.

Avant, l'amitié française ce sont les amitiés et surtout les secours Portugais qui sauvèrent l'Abyssinie d'une déroute devant les musulmans du royaume d'Adal au 16<sup>ème</sup> siècle. Au XIX<sup>ème</sup> siècle ce sont les puissances Britanniques avec le Somaliland, l'Italie avec l'Erythrée et la Somalia et les Français avec la création de la ville de Djibouti qui permirent de doter l'Ethiopie non seulement d'un débouché sur la mer mais aussi de jouir d'une légitimité internationale. La solidarité avec l'Abyssinie n'est pas uniquement confessionnelle, elle est surtout un prétexte dans « *la course au clocher* » pour commercer voire pour coloniser l'Ethiopie, elle-même ayant des visées colonisatrices.

L'amitié avec l'Ethiopie se double de la volonté de la conquérir. Au fond l'établissement d'Obock est elle « *peut-être le point de départ pour la colonisation de l'Ethiopie de la côte orientale de l'Afrique et de Madagascar ?* »<sup>455</sup> La volonté de nouer les relations commerciales allait de pair avec l'intention de coloniser l'Ethiopie. Un rapport

---

<sup>455</sup> Henri de Monfreid



estime qu'« *Il est un moyen sûr de s'introduire en Ethiopie et d'y acquérir une grande influence: ce moyen c'est le commerce* ». Le même rapport ajoute : « *c'est surtout par des faits que l'on trompe les peuples enfants, et lorsque le Abyssiniens auront sous leurs yeux les produits de notre industrie, ils appelleront eux-mêmes des ouvriers européens et ainsi seront jetées les bases d'une colonisation nouvelle.* »

Un rapport adressé en 1839 au ministère des Affaires étrangères renchérit par une société commerciale : « *L'Abyssinie renferme, poursuit le rapport des richesses immenses et l'on pourrait se procurer à vil prix des denrées de haute valeur en donnant en échange des produits de notre industrie, dont nous sommes souvent embarrassés* » Le rapport poursuit « *Ce sera un bien fait car, les abyssins sont incapables de se gouverner eux-mêmes, et dans le triple intérêt du commerce, de l'ordre et de la paix, une intervention étrangère, quelle qu'elle soit, et qui plus est une conquête du pays, ne peut-être considérée que comme l'accomplissement d'un devoir moral.* »<sup>456</sup>

Pour comprendre cette intention de soumettre l'Ethiopie il faut se mettre dans le contexte et le traité par Rochet d'Héricourt avec Sahlé Selasié n'était pas dénué de sous-entendu (voir traité en annexe). La France avait conquis l'Algérie et imposée son protectorat à la Tunisie, elle avait fait du Sénégal une colonie d'où elle avait commencé à s'élancer à l'assaut du Soudan ; elle avait déjà colonisé la Côte d'Ivoire, le Dahomey, le Gabon, le Congo ; Elle avait des possessions dans l'Océan Indien ( La Réunion, Mayotte) et se tournait vers Madagascar ; Elle avait, enfin, établi une tête de pont solide à Obock, en 1884, et nommé Léonce Lagarde comme premier gouverneur. A cette époque « *Le partage de l'Afrique Occidentale et centrale était achevé. Le Nil était atteint dans sa partie supérieure moyenne de son cours. Seule une enclave, extrêmement précieuse il est vrai, maintenait son indépendance sur les hauts plateaux, et continuait de commander une partie du grand fleuve. Par la force ou par la persuasion, par les armes ou par la persuasion, il importait d'anéantir ou de gagner cet élément.* »<sup>457</sup> La conquête de l'Ethiopie aurait permis aux partisans de l'empire colonial français de réaliser la jonction entre le Congo français et l'Afrique orientale, l'axe Atlantique-mer Rouge : « *The french claimed Djibouti as part of their dream link french territories in East Africa to french territories in the Atlantic Ocean, but frusted by British counter move were unable to extend their control interland.* »<sup>458</sup> La mise sous tutelle de

---

<sup>456</sup> A.FANTON, *L'Abyssinie lors de l'expédition anglaise (1867-1868)*, GEUNTHER, Paris, 1936, p.134

<sup>457</sup> G.ANGOLVANT, S.VIGNERAS : *Djibouti, mer Rouge, Abyssinie, Africaine et Coloniale*, J.ANDRE , Editeur Paris 1900 p.322

<sup>458</sup> Brekete HABTE SELLASSIE , *Conflict and intervention in the horn of Africa*, Monthly Review Press, New York 1980, p.101 « les Français considéraient Djibouti comme élément de leur grand rêve visant à relier leurs

l’Ethiopie devenait une des priorités des Européens qui pour arriver à leurs fins, tissèrent les longs des côtes des colonies. La colonisation de l’Ethiopie allait –elle être une promenade de santé pour les Européens et en particulier pour les Italiens qui le tentèrent? D’un negus à séduire et à conquérir le roi de l’Ethiopie devint conquérant à son tour des vastes territoires qui ne lui ont jamais appartenu grâce aux armes Européennes.

### • 3. Djibouti en voie de détrôner Obock (1888-1892)

Le choix de Djibouti est fait dès le début de 1887. Obock sera abandonné puisque le transfert officiel de l’administration a lieu en 1892. Au même moment le Négus d’Abyssinie, s’affirme comme un partenaire privilégié de la France et en particulier de Lagarde, méfiant des italiens et des anglais. Après avoir annexé le pays Galla, le royaume de Kaffa, la ville de Harar, c’est à dire un empire, il fondait, en 1888, la capitale Addis-Abeba (en Amharique *la «nouvelle fleur»*) en lieu et place du village Oromo de Fini Fini, en plein pays Oromo. Déjà Ménélik écrit dans une lettre circulaire le 10 avril 1883 aux chancelleries occidentales : « *If powers at a distance come forward to partition Africa between them, I do not intend to remain an indifferent spectator(...).At present we do not intend to regain by force , but we trust that the Christian power, guided by our saviour, will restaure our sea coast line , at any rate certain points on the coast.* »<sup>459</sup> Il entend participer au dépeçage de la Corne de l’Afrique avec les puissances européennes.

La première puissance à s’implanter dans la région est l’Italie. convoité depuis 1869, puis officiellement depuis 1882, Asab était déclaré *colonia di Asab*. Le 3 février 1885 les italiens prennent Massawa avec l’approbation des Anglais et progressent vers le plateau du Tigré. La guerre fait rage entre les troupes Abyssines et les Mahdistes du Soudan soutenu par les Egyptiens. L’empereur Yohannès y participe personnellement. le 10 mars 1889 l’empereur meurt au combat sur le champ de bataille. Ses troupes sont démoralisées en entendant la nouvelle et battent en retraite. Les Italiens profitent de l’occasion et en 1890 occupe le plateau nord de l’Erythrée. Ils établissent la capitale à Asmara et créent officiellement la colonie d’Erythrée.Or, ces territoires n’ont jamais pu être contrôlé par Ménélik qui entretenait des bonnes relations avec l’Italie, bien qu’il fût vassal de l’empereur Yohannès et gouverneur du Choa. Le comte Antonelli était le seul diplomate acceptée dans sa cour. L’Italie lui envoya

---

*territoires de l’Afrique Orientale à ceux de l’atlantique mais, contrées par les manœuvres britanniques et frustrés, ils furent incapable d’étendre leur contrôle à l’intérieur »*

<sup>459</sup> «*Si les pouvoirs européens décidaient de partager l’Afrique, je n’entends pas rester indifférent. A présent nous n’entendons pas faire prévaloir nos droits sur les côtes par la force mais nous espérons que les puissances chrétiennes nous reconnaitrons nos côtes sur la mer ou du moins certains points sur la côte »*

plusieurs médecins, une grande quantité d'armes. L'amitié avec l'Italie et les négociants Français permit à Ménélik de conquérir par la force un empire à titre de roi de Choa (1865-1889). Les riches régions d'Arusi, la ville de Harar, kulul et Konta au sud-est, et de Gurragué et wallaga au sud-est furent conquises en quelques années par Ménélik, père fondateur de l'empire Ethiopeen.

Ménélik devenu Empereur en 1889, s'ouvre une seconde période de conquêtes plus éloignées. Certaines enclaves montagneuses irréductibles sont attaquées, ainsi le Pays Kabata entre le fleuve Omo et le couloir des lacs. Mais la plupart des conquêtes de l'époque ont lieu dans la région périphérique et le long des grandes routes commerciales. Le contrôle de la Vallée de l'Awash et du pays Afar aboutit à l'occupation des riches oasis du sultanat d'Awsa en 1896. Les troupes de Ménélik s'avancent vers la côte du Bénadir, pénètrent le plateau de l'Ogaden décrit par Rimbaud comme hinterland commercial de Harar.

Mais les tribus Somali groupées sous le nom de Darawish sont entraînées dans une jihad en 1896-1897 par Mahamad abdulle Hassan surnommé le « mad mullah » par les Anglais. Malgré leurs résistances héroïques la place commerciale de Lough est atteinte en 1895. Vers le sud, les tribus Borane, groupe culturel Oromo resté nomade, sont soumises en 1897. Le contrôle du Bassin de l'Omo est assuré par des expéditions dans le Gamo-Gofa en 1894, dans le Kafa méridional en 1897-1898. Les peuples du piémont sud et sud-ouest de l'Omo, les Gimira un peu plus au nord, les Beni changul de l'Ouest du Wolléga. L'étendue des conquêtes de Ménélik est très vaste. Elle posait en premier lieu un problème d'encadrement. Dans la plupart des régions des militaires ou des aristocrates Amhara furent établis sur de vastes domaines fonciers confisqués aux peuples soumis. Ils furent chargés de l'autorité. Beaucoup de chefs traditionnels furent maintenus en place. Certains s'étaient soumis sans difficulté en particulier les Oromo profondément affaiblis par la famine de 1888-1889. Ainsi le Royaume de Jima conserva ses cadres traditionnels.

Toutefois, toute résistance fut écrasée sans pitié par le massacre et la déportation comme esclave : on estime que le Kafa perdit la moitié de sa population. Mais les armements de Ménélik allaient permettre à l'empereur de mettre un terme non seulement aux agitations internes, mais aussi à la menace extérieure. Il s'opposa à la volonté de l'Italie qui sous couvert d'un traité voulait la coloniser. La bataille d'Adoua allait déterminer l'avenir de l'Ethiopie.

En effet Le 2 mai 1889, moins de deux mois après la mort de Yohannès, Ménélik signa avec l'Italie le célèbre traité de paix et d'amitié dans un village éthiopien de Wuchale (Ucciali en italien) dont l'ambiguïté entraîna la guerre entre les deux pays. L'Italie, interprétant l'accord comme une véritable colonisation, alla jusqu'à frapper des pièces de monnaies

éthiopiennes à l'effigie du roi Humbert, portant l'inscription «*l'Italie protège l'Ethiopie*». Ménélik dénonça le traité, et communiqua ses positions aux puissances Européennes, en février 1893. Deux ans plus tard, l'Italie, à partir de l'Erythrée, lança son armée à la conquête de l'Ethiopie. Le combat fut acharné, et se solda par une sévère défaite de l'Italie, à Adoua, le 1<sup>er</sup> mars 1896. Sur 10.400 soldats italiens, 4.034 furent tués. La défaite fut complète. Cette victoire eut un véritable retentissement international. Un Etat africain, aux structures féodales, venait de battre une puissance coloniale, pourtant possesseur d'armes et de techniques militaires des plus modernes. L'Italie, humiliée, signa en octobre 1896, le traité de paix par l'intermédiaire duquel elle reconnaissait l'Ethiopie comme un «*état souverain et indépendant*».

Cette victoire donnait à l'Ethiopie une grande respectabilité auprès des puissances colonisatrices, qui traitèrent avec elle d'égal à égal. La bataille d'Adoua et l'illusion européenne d'une colonisation de l'Ethiopie eut des conséquences sur la Corne de l'Afrique. L'Ethiopie était jugée «*non colonisable*». La défaite d'Adoua mit fin à la volonté hégémonique des puissances européennes : «*Naguère la France était en situation de pouvoir caresser certaines visées politiques grandioses du côté de l'Abyssinie. Par la convention franco anglo-italienne du 15 décembre dernier elle a définitivement renoncé à jouer en Ethiopie un rôle uniquement personnel.*»<sup>460</sup>

Dans la CFS, le tracé des frontières s'effectua dans le but d'obtenir une petite partie du territoire et surtout dans l'intérêt du Négus Ménélik d'agrandir encore plus son empire, cet empereur devenu depuis la victoire d'Adoua incontournable : «*They find agree to withdraw their frontier within about hundred kilometers of the Ocean, thus limiting themselves to the present Djibouti state-even though in 1885 they signed a treaty with Issah-Somali, who inhabited area further in land, whereby they agreed to protect them.*»<sup>461</sup> La dimension du territoire importait peu, les intérêts de l'Ethiopie fut garantie, celle des populations divisées arbitrairement entre deux Etats, voire trois, ne comptaient pas.

Les limites des sultanats Afars furent découpées entre l'Italie (le sultanat de Rahayto) et la France (la région d'Obock); le sultanat de Gooba'ad fut divisé entre la France et l'Abyssinie. Les tracés arbitraires des frontières se passèrent dans l'intérêt du Négus d'Abyssinie et dans le mépris des populations, qui avaient précédemment signées les traités

<sup>460</sup> Lieutenant-colonel PEROZ. *Le chemin de fer et le port de Djibouti*, Publication du Comité de l'Afrique Française, Paris, 1907, p 5

<sup>461</sup> HABTE SELLASSIE B. , op. cit, p. 101« *finalement ils durent ramener leur frontière à une centaine de kilomètres environ de la côte se limitant à une parcelle de terrain, ce qui est aujourd'hui appelé la république de Djibouti et bien qu'en 1885 ils signèrent un traité avec les Somalis Issas qui habitent les régions s'étendant plus loin, et par lequel ils s'engageaient à les protéger* »

avec Lagarde, pour échapper à une domination Abyssine. Le charcutage des frontières, la division des populations, autrefois unies dans des sultanats, sorte d'Etat nation, le royaume Adal, les sultanats Afars, ou le pays Somali sont à l'origine des révoltes des populations humiliées et trahies par des puissances coloniales sans scrupules qui les ont même pas directement mentionnées dans les traités, ni consultées réellement dans les faits.

Dès lors, la politique française va s'orienter uniquement vers le monopole du commerce avec l'Abyssinie : *«conformément à la convention unissant par amitié la France et l'Ethiopie et déclarent le port français de Djibouti débouché officiel de l'Ethiopie, les approvisionnements, les marchandises, et armes et munitions destinés à sa majesté l'Empereur, y passeront en franchise »*<sup>462</sup>. Cette politique était courageuse et réaliste par ses objectifs qui différaient, de celles des autres puissances à l'œuvre dans la corne de l'Afrique : les Anglais prudent et surtout les Italiens qui courtoisaient violemment le Négus et qui ont eu droit à une véritable défaite militaire et politique historique sans précédent. Désormais l'organisation économique et sociale de la colonie du golfe de Tadjoura, la place que ce territoire occupe dans la région, les titres et pouvoirs accordés au gouverneur Lagarde, l'avenir de cette minuscule colonie, son existence même, sa vie sa respiration va être axée sur la volonté de répondre d'abord et avant tout aux besoins immédiats et à venir de l'Ethiopie. *«La côte de Djibouti vit pour l'Ethiopie: l'amitié franco- éthiopienne est sans doute le fondement principal de son existence et de son avenir. Lagarde l'avait affirmé, en cumulant les fonctions de gouverneur de côte Française des Somalis, et de Ministre de France à Addis-Abeba, formule qui se révéla efficace. Djibouti et le chemin de fer doivent avant tout être les instruments de l'évolution éthiopienne et celle-ci, en retour, assurera leur essor. »*<sup>463</sup>

Cependant, Ménélik ne contrôlait pas toute l'Ethiopie actuelle. Son expansion est continue jusqu'à la moitié du XXème siècle avec l'empereur Hailé Sellasié. Ce fut grâce aux puissances coloniales, l'Italie, la France, et l'Angleterre, qu'il fixa des frontières et signa des traités permettant et justifiant son expansionnisme. Depuis longtemps, l'Abyssinie n'avait eu accès à la mer Rouge. Désormais, grâce aux conventions signées avec le Négus, grand ami de Léonce Lagarde, Djibouti, devenait *«le débouché officiel du commerce Ethiopien »*, en janvier 1897. La France voyait en l'Ethiopie *« un partenaire privilégié dont il faudra ménager les bonnes grâces »*<sup>464</sup> Le 20 mars 1897, fut de nouveau fixée la frontière entre l'Ethiopie et la colonie d'Obock.

---

<sup>462</sup> PIERRE ALYPE, *L'empire des Negus, de la Reine de Saba à la société des nations*, Plon, Paris, 1925, p88

<sup>463</sup> Hubert DESHAMPS. *Côte des somalis, réunion, inde* Berger Levrault, Paris, 1948, p 84

<sup>464</sup> FOUQUET Gaétan , *Mer Rouge*, collection Voyages et Aventures, Paris, p 5 9

En mai 1897, la Grande-Bretagne, par l'intermédiaire du représentant de sa majesté britannique, J-R Rood, signa avec Ménélik un traité d'amitié et de commerce qui précisait que le port de Zeyla servirait de passage aux marchandises destinées à l'Éthiopie. Les frontières entre le Somaliland et l'Éthiopie étaient signées. Les frontières avec l'Érythrée et l'Éthiopie furent aussitôt signées et le roi Ménélik déclara que « le port d'Assab et de Massawa serviraient de transit vers l'Éthiopie. »<sup>465</sup> La grande Éthiopie était née et l'histoire en sera gré au roi Ménélik. Car en réalité « *l'Abyssinie proprement dite, ne comprenait guère que le Choa, berceau de Ménélik, et quelques provinces voisines, le tout grand comme la Belgique. Le reste, les pays Gouragué, wallamo, galla, Somali, Danakil, est en quelque sorte colonie abyssine.* »<sup>466</sup> Les trafics d'armes européennes avaient bien servi à l'agrandissement de l'actuel Éthiopie.

En réalité, les importations d'armes étaient très rémunératrices pour les commerçants Européens. Les importations massives des armes en Abyssinie furent à l'origine de sa puissance. Les populations Afar, Somali et Oromo ne disposaient que de lances et de poignards la vente d'armes leur étant interdite par les puissances coloniales suite à un traité franco anglo-italien et autorisée seulement aux abyssins. Ils ne pouvaient, par conséquent, opposer des fortes résistances aux Abyssins pas plus aux Européens qu'aux Égyptiens. De plus, les fusils Remington de Ménélik lui permettaient de réquisitionner les esclaves Gallas du fond de l'Éthiopie, et d'agrandir son royaume, autrefois limité au royaume de Choa. Alors que les puissances occidentales interdisaient l'esclavage partout ailleurs en Afrique, elles fermaient les yeux sur celui de l'Éthiopie. Ainsi, les armes et les complicités Européennes ont permis à Ménélik d'occuper le pays Afar, le pays oromo et l'Ogaden, des vastes territoires du sud qui ne lui avait jamais appartenus. En outre, Ménélik a utilisé les armes européennes contre une puissance coloniale qui lui a largement pourvu en armements: en effet l'Italie, avant le traité d'Ucciali, avait donné 40 000 fusils à Ménélik, ainsi que des milliers de canon à Ménélik alors que le défunt empereur Yohannès se méfiait des Italiens. Ces mêmes armes ont permis aux Éthiopiens d'anéantir et d'humilier l'Italie. Depuis l'Éthiopie a acquis un prestige tel qu'elle est considérée par les chancelleries européennes comme étant « non colonisable ». Si ailleurs la colonisation avait réussi par la force, elle échouait en Éthiopie.

La défaite Italienne sonne le glas d'une éventuelle occupation de l'Éthiopie. La position des puissances coloniales, et particulièrement celle de la France, contrairement au passé

---

<sup>465</sup> *Ibidem.*

<sup>466</sup> Lucien Heudebert, *Au pays des Somalis et des Comoriens*, Librairie orientale américaine, Paris, 1901, p 97.

s'oppose à la colonisation de l'Ethiopie : « Repousser sans examen, les ouvertures qui pourraient lui être faites en vue d'un partage de l'Abyssinie. Il y va, pense-t-on en France, de notre repos dans cette région du monde et de l'avenir de notre colonie de la côte Françaises de la Somalie »<sup>467</sup> Au moment même où « les autres puissances coloniales mènent une lutte d'influence, âpre et ardente, à l'assaut de ce grand pays » la France, grâce « à sa présence à Djibouti apportait au voisin menacé l'aide efficace d'une amitié solide », conformément à sa politique visant à « maintenir l'intégrité de l'Ethiopie et à lui donner Djibouti comme seul débouché »<sup>468</sup> écrit Vignerass. A partir de là le sort des peuples de la côte des Afars et des Issas est scellé. L'Ethiopie de Ménélik considère la Côte Française comme étant son prolongement historique qui doit lui revenir dans cent ans : « ce n'est ni vers Zeïla ni vers Massawa que l'Abyssinie a porté ses regards, ni précisé ses revendications, c'est vers Djibouti si utilement relié à Addis-Abeba par la voie ferrée ;il ne sert à rien de dissimuler que ces espérances ont été encouragées, qu'elles sont vite devenue des exigences et que nous nous trouvons aujourd'hui devant une situation assez fautive à l'égard d'un pays ami qui ont été entrouvert des horizons dont le moins qu'on puisse dire est qu'ils sont prématuré »<sup>469</sup>. Mais à la mort de Ménélik, l'expansionnisme Ethiopien connaît une fin. En effet le nouvel Empereur, Lij yassou engage une politique d'islamisation allant jusqu'à reconnaître l'autorité religieuse de la Turquie pendant la première guerre mondiale. Ayant soulevé une coalition de l'Eglise et des chefs choanais, l'Empereur se réfugie chez les Afar.

Cet expansionnisme de Ménélik a favorisé le développement de la ville de Djibouti qui devait être au service de l'Ethiopie. Hostile aux sultans Afars indépendants, Lagarde avait su fructifier ses amitiés avec le négus, en devenant ministre- ambassadeur de France à Addis Abeba.

## II. Djibouti, émergence d'une ville

Après avoir étendu la colonie d'Obock plus au sud, le gouverneur Lagarde donne une impulsion au village de Djibouti qu'il crée de toutes pièces en en faisant une capitale et une ville moderne. Désormais la création du chemin de fer et la mise en service du port (on avait jeté un embryon appelé la jetée Duparchy) dès 1888 ouvre Djibouti sur l'Ethiopie sans accès à la mer. En même temps la lutte contre l'esclavage et le trafic d'armes va s'amplifier durant cette période mais l'oubli de l'arrière pays entraînera la contestation de l'autorité

---

<sup>467</sup> VIGNERASS. Op. cit. , P62

<sup>468</sup> VIGNERASS op.cit., p694

<sup>469</sup> Hachette René : Djibouti au seuil de l'Orient, collection « toutes nos colonies » Paris, p.65

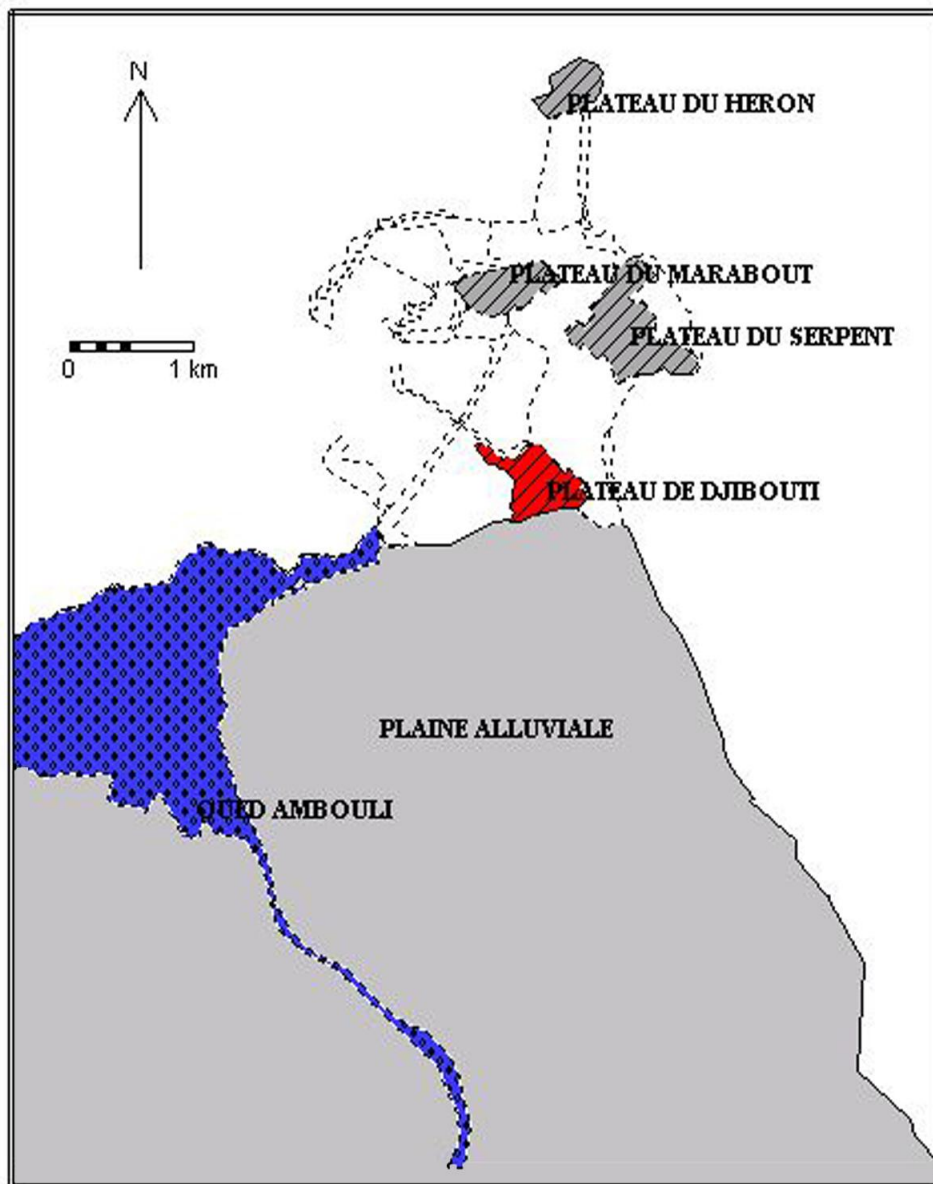
Française. Entre temps une première guerre mondiale mobilise un bataillon Somali et à partir de la fin de la guerre le pays connaît un léger déclin économique enrayé dès les années 1920. L'essor extraordinaire de la ville de Djibouti surgit à partir du néant, grâce au chemin de fer, et au port mais aussi aux initiatives privées marque le développement de la colonie malgré les difficultés. Nous allons voir d'abord l'émergence de Djibouti et ensuite la réaction des populations devant l'irruption d'une ville moderne dans un monde nomade. Quelle a été la réaction des autochtones devant l'émergence d'une ville nouvelle ?

- **1. Djibouti un greffon occidental dans un environnement nomade**

Au fond la France va créer une ville à l'occidentale qui n'existait pas avant elle en CFS en le dotant des nouvelles constructions architecturales, des nouvelles activités, et d'infrastructures portuaires et ferroviaires qui en feront peu à peu une ville moderne « *débouché naturel de l'Abyssinie* » dans un environnement des pasteurs nomades impressionnés. À compter de 1896, la France ouvrait donc une nouvelle page de son expansion dans la corne de l'Afrique en faisant de Djibouti la nouvelle capitale de la colonie mais aussi. Un îlot de prospérité dans un univers semi désertique. Au début du siècle Djibouti est un archipel des trois îles que montre cette carte. L'administration coloniale mais aussi les entreprises privées et la main d'œuvre yéménites mais aussi locales vont relier ces différentes îlots. Un travail gigantesque sera effectué par l'administration coloniale et des remblais vont reconstituer une passerelle entre les trois îlots. Des grands travaux seront effectués tant par les entreprises européennes que par les initiatives privées. L'essor de Djibouti sera l'œuvre de cette synergie, entre les européens et les sociétés autochtones et l'immigration de travail venus des pays voisins et en particulier de la Somalie et de l'Éthiopie mais surtout du Yémen.



# DJIBOUTI VERS 1900



Sources : Mohamed Youssouf Arrete, Université de Djibouti

Carte (source Université de Djibouti)

Le développement de Djibouti a un prix. Son essor extraordinaire entraîna le déclin et la ruine totale de Zeyla, ville autrefois prospère dans la région. Comme ses fonctions le conduisaient à se déplacer entre Obock et les protectorats Afars et Issas et comme il représentait la France auprès de Ménélik (il défendait les intérêts de la Nation, dans les sphères politiques de la capitale éthiopienne), Léonce Lagarde décida de faire coïncider les

intérêts de l’Ethiopie et celui de la France, en créant la ville de Djibouti. Il nomma un Bey<sup>470</sup> et choisit pour l’administrer, un des fils d’Ibrahim Abu Bakr Bourhane. Ce dernier, frère du locataire du sol Mohamed Abu-bakr Ibrahim, lui-même commerçant, fit construire, au bord de la mer, une résidence en madrepore, et contribua à édifier un petit quai, dénommé Khor Bourhane pour que ses voiliers puissent y accoster.

Par décret publié au *Journal officiel* du 9 janvier 1899, les fonctions de gouverneur de la CFS et celles de ministre de France en Abyssinie furent séparées: la colonie disposait alors d’une administration autonome. Obock n’eut plus que 300 habitants en 1899. Djibouti devenait officiellement capitale administrative de la C.F.S, mais, cette dernière fonction confortait les autres, antérieurement mises en place par les intérêts privés. Les échanges avec l’Ethiopie imposaient aux autorités coloniales françaises, poussées par les intérêts privés, la construction d’un chemin de fer Djibouti-Haut Nil.

Les travaux du chemin de fer ont commencé dès 1896: « *Le chantier du premier tronçon fut donc ouvert : la ligne, partant de Djibouti, gagnerait Diré Dawa, point d’eau au pied des plateaux du Harar, au lieu de la cité de Harar, initialement retenue. Par la convention du 12 janvier 1896, l’exécution des travaux fut confiée aux entrepreneurs Alexis Duparchy et Léon Vigouroux, fondateurs de l’entreprise générale. Grâce à travaux ferroviaires, la croissance de Djibouti, devenu un énorme chantier de travaux public qui attirait les travailleurs du golfe d’Aden, fut spectaculaire.* »<sup>471</sup>. Ces changements modifièrent la morphologie urbaine : « *Par la suite de la construction du chemin de fer et en vue des résultats que l’on espère obtenir de son exploitation, Djibouti s’est transformé complètement. Au mois d’octobre 1897, il y avait 67 maisons bâties à l’Européenne, habitées par une population européenne, évaluée à 110 personnes; la population indigène était d’environ 7000, dont des Arabes, Somalis Afars Abyssins. A l’exception des installations des Messagerie maritimes, sur le plateau du Marabout, aucune autre construction ne s’y élevait. A la fin de l’année 1898, Djibouti comptait 113 maisons. Les paillotes établies sur le plateau de Djibouti sont presque complètement supprimées et remplacées par des constructions solides. Le village indigène est installé en dehors du plateau, à Bender Djedid. Sur les plateaux du Serpent et du Marabout, en dehors des installations des Messagerie maritimes et des nombreux édifices de la CIE, 27 maisons ont été bâties à l’européenne. La population s’est accrue, dans des proportions non moins considérables : on compte 1 500 européens et près de 11 000 indigènes.* »<sup>472</sup>

---

<sup>470</sup> Terme Turque pour designer le maire

<sup>471</sup> Idem

<sup>472</sup> CAOM, Travaux publics, série1,dossier 4 :rapport du conseil de la CEI du 20juin 1899.

Le premier tronçon, Djibouti Dawenlé, fut ouvert à l'exploitation le 22 juin 1900. Une mutation s'opéra dès 1897. Les travaux du chemin de fer et du port entraînèrent une croissance extraordinaire de la ville de Djibouti. En effet en 1897, un missionnaire de passage constate : *« au cours de l'année 1897, il y avait onze blancs, presque tous fonctionnaire ; une lourde jetée s'avancait en mer dans la direction où, à deux milles au large, le bateau était à l'encre(...) En juillet 1897, je repasse à Djibouti ; les constructions nouvelles s'élèvent sur le désert ; C'est que le travaux du chemin de fer sont commencés, chacun se presse de faire une ou plusieurs maisons (...) En octobre 1897 on construit toujours ; il va arriver beaucoup des blancs pour le chemin de fer, il faut les loger les nourrir. En mai juin 1898 Djibouti s'est étendu. »*<sup>473</sup>

La population d'origine européenne était estimée à 1,000 personnes, les indigènes à 1.000 avant la fin de l'année 1898. En 1899, *«la ville de Djibouti présente un aspect relativement imposant, étant donné la désolation presque générale de cette côte (...) l'agence des messageries avec ses hangars et l'entrepôt de charbon occupent l'autre presque île appelée « marabout ».* En mars 1899 *« la construction de la grande voie entre la ville et le plateau de Serpent commence (..). Elle a été inaugurée en novembre 1899(...). D'autre part, on commença aussi vers le mois de mars, les travaux de la route qui relie le plateau où se trouvent les grands établissements des messageries Maritimes, au plateau du serpent où les constructions déjà élevé dessinent des plateaux et des rues »*

Toutes les compagnies coloniales s'y sont installées : *«Les principales compagnies de navigation ayant une agence à Djibouti à Djibouti sont les Messageries maritimes, la Compagnie Nationale, la Compagnie Havraise Péninsulaire. D'un autre côté, la direction de l'Hôtel de France se charge d'organiser des caravanes pour l'Abyssinie. »* Mieux tout ce que la colonie compte comme industrie, les salines, fabriques, commerces y sont concentrées : *«Djibouti possède deux fabriques de chaux, une fabrique de cigarettes, des succursales de comestibles, etc. La vie commerciale y est déjà active, puisque l'on y compte un représentant de commerce d'exportation, sept négociants français d'une certaine importance, douze négociants indigènes faisant de grosses affaires(sans en compter des moindres), une société commerciales d'affrètement, une imprimerie, une société de publicité. »*<sup>474</sup>

---

<sup>473</sup> E.Poncins, *Voyage au Choa, exploration au Somal et chez les Danakils*, Paris, 1898.

<sup>474</sup> Lucien Heudebert., *Au pays des Somalis et des Comoriens*, Paris, 1901

En 1900, fut installée une conduite d'eau, longue de 6 kilomètres. Auparavant «un service de bourricots» transportait l'eau depuis l'oued d'Ambouli. Djibouti fut construit sur un lieu désertique à tel point que « le palmier en zinc érigé par un autochtone témoigne de la brève période pendant laquelle la ville ne connut d'autre ombrage »<sup>475</sup> L'eau était acheminée par des porteurs autochtones, rétribués pour ce service.. Emmené à dos d'animaux, elle généra aussi des petits emplois urbains.

En février 1899, naît le journal «le Djibouti». Dans son premier numéro, on écrit: «Djibouti, c'est la tête de ligne du chemin de fer qui demain va atteindre Harar, qui doit bientôt relier la capitale impériale d'Addis-abebe aux grandes routes maritimes universelles, et qui établira plu tard les communications les plus rapides entre le bassin du Haut Nil et la mer des Indes. » Les services sociaux se multipliaient. Un hôpital fut crée par l'Entreprise Générale de construction des chemins de fer éthiopiens en 1898, puis racheté par l'administration de la colonie en 1901. C'est l'actuel hôpital Peltier qui recevait les ouvriers du chemins de fer ou des blessés de guerre de Madagascar. La compagnie de construction du chemin aussi créa les premières écoles .Celles-ci furent privées. Deux capucins avaient fondée la première école du territoire d'Obock. Les sœurs franciscains de Calais avaient aussi ouvert une école des filles et un orphelinat en 1888 toujours à Obok. Lorsque Djibouti devint capitale, ces deux établissements furent transférés puis renforcés en 1901 par l'arrivée de frères de l'Institut Saint Gabriel.

Dès 1901, des écoles des pères Capuccins et des franciscaines voient le jour. En 1906 un embryon d'école publique fonctionnant avec des enseignants bénévoles, des fonctionnaires ou agents de l'admistration, avec pour enseignants deux instituteurs recrutés en métropole. La question de l'école sera étudiée plus en détail car l'école créera des interprètes indispensables interediare entre l'administration coloniale et les indigènes. Combien seront-ils ? Des études pionnières effectuées par Jean-Dominue Pénel et Colette Dubois (que nous avons cité plus haut) nous éclairent sur les difficultés des debuts de l'école à Djibouti coïncée entre une loi anti cléricale voté en 1902 et la reticence de l'administration coloniale mefiante des missions catholiques.

La construction du port et du chemin de fer façonne le visage de la ville. Le port devint une construction qui s'étale dans le temps et dans l'espace. Djibouti devint dès lors un port stratégique relié à l'Ethiopie. C'est un carrefour entre l'Europe l'Asie, un zone de contact entre plusieurs civilisations.

---

<sup>475</sup> Oberlé Ph. Huguot P. *Djibouti des origines à la république*, p 87

## • 2. Djibouti : au carrefour d'une route maritime et d'une pénétrante ferroviaire

La colonie Française repose sur deux réalisations coloniales : La Compagnie impériale du chemin de fer (C.I.E.) et le port de Djibouti. Le premier est une voie d'ouverture de l'Éthiopie sur l'extérieur dont la construction précoce a permis à la France de compter dans la corne de l'Afrique. Le deuxième outre sa complémentarité avec le rail, fournit des services et des commodités à l'Éthiopie, et du ravitaillement aux navires commerciaux.

En établissant un port à Djibouti, le premier gouverneur de la Côte française, le gouverneur Léonce Lagarde, avait obéi aussi à un double impératif: fonder un relais pour les navires Français à destination de Madagascar et de l'Indochine et enraciner cette entreprise dans la réalité géographique qui était la sienne. Donc, il avait lié indissolublement le destin de la colonie à l'empire Éthiopien qui regorgeait des richesses agricoles et minières. Les deux réalisations le port et le chemin de fer occupent le devant de la scène mais sont confrontées à des difficultés d'ordre économiques et politiques. La compagnie est déficitaire et survit grâce aux subventions de la métropole. Le port, moins affecté, ne parvient plus à combler les dépenses du territoire.

La construction de la première section de la voie de Djibouti à Addis-Abeba coïncide avec les tout premiers travaux du port de la nouvelle capitale. Ainsi dès le début, les deux entreprises furent liées, constituant des œuvres qui se complètent pour ouvrir et favoriser le commerce avec l'Éthiopie. Cependant, la construction d'un port moderne en C.F.S n'a pas connu le même engouement que celui du chemin de fer qui avait des implications politiques dans toute la région.

L'Italie occupant l'Erythrée avait vu son rêve brisé à Adoua en 1896. Elle n'inspirait aucune confiance à Ménélik, situation dont va profiter à terme Lagarde qui signa deux conventions avec Ménélik. Le traité de 1894 complétait celui signé avec Rochet d'Héricourt en mai 1843. Le second traité daté du 8 mars 1894 donnait à l'empereur le droit de donner à son conseiller suisse Ferdinand Ilg et au Français Léon Chefneux, la concession du chemin de fer qui reliait Djibouti au Nil blanc par Entoto. Ménélik accordait donc à M.Chefneux et Ilg l'autorisation de mettre en place La Compagnie impériale des chemins de fer éthiopiens qui devait relier Djibouti au Nil blanc. Le premier coup de pioche était donné en octobre 1897. En 1900 la voie atteint la frontière éthiopienne, des nouvelles difficultés financières empêchèrent l'avancement des travaux. Désireux de voir cette entreprise française réussir, le

gouvernement français lui attribua, sur le budget de la colonie, une subvention annuelle de 500.000francs.

« La gare, tête de ligne, fut installée, en dehors de la ville commerçante sur le plateau du Serpent. L'Entreprise générale y construisit en ciment armé, avec armature métallique, les magasins, les ateliers pourvus d'un outillage complet et tous ses bâtiments administratifs de la CIE »<sup>476</sup>. Reprenons la description, parue dans les colonnes du journal local, patronné par la compagnie. Le Djibouti du 26 mai 1900 : «Les deux grands pavillons, qui servent de cadre de bâtiment central sont déjà terminés et habités par le personnel de la CIE. La large véranda du premier étage, close de tous côtés par des persiennes de bois, entretient une fraîcheur relative, que l'on ne doit pas trouver, à pareil degré, dans tout autre édifice de la ville. Le bâtiment central est également achevé. Les appartements du premier étage pour M.Zaborowski, directeur de la CIE, et pour le chef de gare sont prêts à recevoir l'ameublement (...). La longue terrasse cimentée du premier étage, sert d'abri à la galerie du rechaussée, le long du quai des voyageurs (...). Il y a déjà une vingtaine de voies à double rail, qui s'alignent et s'entrecroisent, devant les bâtiments de la gare des voyageurs, pour le service des trains de marchandises et pour l'accès aux locomotives, des magasins et des ateliers (...). Le pont métallique tournant est déjà en place ; on relève actuellement les voies de garage qui convergent autour de lui. Non loin du pont, vers le chemin de Marabout, on trouve une tranchée d'une longue fosse à piquer, pour les locomotives qui viendront s'approvisionner de charbon. Les espaces, réservés pour le dépôt de charbon, se dessinent entre les voies. En nous dirigeant vers les magasins, on remarque les wagons de première classe, dont l'un déjà monté sur roues (...). Toutes machines-outils sont montés dans les ateliers. Les tours avec leurs poupées et leurs mandarins fonctionnent déjà pour les travaux de réparation. En sortant des magasins et des ateliers, nous sommes passés au pied du beffroi des deux réservoirs de la gare dont les charpentes entièrement métalliques sont aujourd'hui terminées. On travaille à la pose de la conduite souterraine qui reliera les réservoirs à l'artère principale du réseau des eaux. »<sup>477</sup> En décembre 1902 la voie parvenait à atteindre Diré-Dawa, la vieille cité de Harar, située derrière des montagnes étant infranchissable.

Suite à des nouvelles difficultés financières la Compagnie déposa le bilan en juin 1907. Les intérêts des nations italiennes et anglaises pressaient l'Empereur Ménélik de retirer la concession à la compagnie française, d'internationaliser la voie et d'imposer à Djibouti un statut de ville neutre. Un compromis fut cependant trouvé. Par l'accord tripartite de 1906,

---

<sup>476</sup> Dubois Colette *Djibouti héritage ou frustration ?*

<sup>477</sup> Le Djibouti , (journal le ) du 26 mai 1900

l'Angleterre et l'Italie acceptèrent que le chemin de fer soit prolongé jusqu'à Addis-Abeba par une Compagnie française. Les négociations entre la France et l'Ethiopie aboutirent à l'attribution de la concession du tronçon Diré-dawa-Addis-Abeba à une nouvelle Compagnie de Chemin de fer franco-éthiopien, le CFE. Les travaux reprirent en 1909. Il fallut cinq ans pour progresser de 230 kilomètres et parvenir au fleuve Awash, franchi par un viaduc métallique long de 140 mètres. Entre la signature de l'Arrangement tripartite de juillet 1906 et le transfert du chemin de fer sous Régie provisoire à la CFE, effectif le 1<sup>er</sup> juillet 1909, de nombreuses étapes, résultats des batailles juridiques, diplomatiques et financières, ponctuèrent l'arrivée d'une nouvelle société ferroviaire : la Compagnie du chemin de fer franco-éthiopien.

### • **3. La Côte française des Somalis réduite à sa seule capitale Djibouti**

Dans les faits, Djibouti est véritablement la seule ville colonie française jusqu'en 1926. Les différents travaux qu'exigea son édification, furent tant par des européens que par des indigènes. Le chemin de fer mobilisa une main d'oeuvre nombreuse comme les travaux du port. Faire état de tous les projets et des contre-propositions n'étant guère possible dans le cadre de cette étude, contentons-nous d'en rappeler les phases essentielles, en renvoyant les lecteurs à la thèse Madame Van Gelder de Pineda. La compagnie du chemin de fer franco-éthiopien attaqua immédiatement les travaux au-delà de Diré Dawa. Contrairement au premier, ce second tronçon fut soumis au Contrôle technique des Travaux publics relevant du ministère des Colonies. Le 31 décembre 1913, la ligne était exploitée jusqu'au fleuve Awash, soit à 238 kilomètres du premier terminus ou à 540 kilomètres de Djibouti.

La première guerre mondiale stoppa les travaux, en désorganisant les cadres du personnel, en retardant les livraisons de matériaux, et en provoquant la hausse de tous les prix. Malgré ces mauvaises conjonctures le rail arriva dans l'agglomération d'Addis-abeba en 1915. La longueur de la voie ferrée de Djibouti à Addis Abeba était de 784 kilomètres. Cependant, la révolution de palais de 1916 qui donna le pouvoir à Taitou retarda l'inauguration. La mise en exploitation de l'ensemble de la ligne n'eut lieu qu'en 1917 et la compagnie connut des années très prospères jusqu'à la crise économique mondiale qui en ralentit considérablement les activités économiques.

La construction du chemin de fer nécessita des contremaîtres, des ingénieurs, et des ouvriers, européens et indigènes. Si les ingénieurs étaient majoritairement Français, la plupart des contremaîtres et ouvriers étaient Italiens. Les personnels non spécialisé d'origine locale étaient employés en qualité de main d'œuvre. Ils étaient essentiellement composés des

Ethiopiens, Somalis, d'Afars, d'Arabes. Leur nombre tourna au nombre de 2000 à 3000. Des personnalités locales furent recrutées pour le recrutement des ouvriers.

La construction du chemin de fer transforma Djibouti, ville-champignon. La gare et ses hangars gagnèrent le plateau du Serpent à mi-distance entre le port aux marchandises et le port au charbon. Des logements pour le personnel de la direction s'établirent au sud-est du plateau du serpent. Djibouti devint dès lors un pôle d'attraction pour toutes les sociétés privées et pour les populations africaines des alentours.

### • **III. Djibouti un pôle d'attraction et un lieu de brassage**

L'édification de Djibouti entraîna un exode massif des populations nomades de l'intérieur jamais connu jusque là. Ils furent employés dans le port, la manutention du chemin de fer, le gardiennage, l'abattage des bétails, les trieuses de café, les employés de stations... Lieu de travail, la capitale fut la seule véritable colonie française où les indigènes étaient admis, mais où aussi ils craignaient l'administration coloniale. Les Afars furent les seuls à porter un laissez-passer pour venir à Djibouti, et ce, jusqu'en 1958<sup>478</sup>.

Les Somalis du Somaliland et de l'Éthiopie arrivèrent en masse, tout comme les Arabes qui formaient plus de la moitié de la population. Il restait à mieux organiser l'administration de la colonie. Durant la première moitié de la colonisation, les habitants étaient relégués aux rangs « d'indigènes », de non citoyens. Ce système donna au gouverneur et aux différents acteurs français le droit de contrôler les colonisés. Cependant le régime dit de l'indigénat fut aboli en 1920<sup>479</sup> : c'est un cas unique dans l'empire colonial français. Toutes ces lois étaient appliquées dans la ville de Djibouti, seul territoire réellement contrôlé par l'administration coloniale. Les colonisateurs y furent craints et respectés. La colonie s'organisa autour de cette ville.

#### • **1. L'organisation de la colonie limitée à Djibouti**

La vie de la colonie était organisée dans la ville de Djibouti. À côté du gouverneur se tenait son conseil d'administration comprenant le Procureur, les présidents de la Chambre de commerce, du chemin de fer, de la banque de l'Indochine et des salines. Le Directeur du Chemin de fer était le personnage le plus important. Il avait à la fois la finance, et le

---

<sup>478</sup> Information recueillie auprès de feu Ahmed Dini Ahmed

<sup>479</sup> Information recueillie auprès de feu Ahmed Dini Ahmed



commerce, Djibouti, l’Ethiopie et Paris. Il dirigeait en fait la politique locale. L’autre représentant de la finance était le directeur de la Banque de l’Indochine, une des grandes « *banques coloniales* » et qui émettaient le papier monnaie. Les salines et l’Afrique représentaient les autres activités de la colonie. On peut leur associer les hauts fonctionnaires: le gouverneur et son secrétaire général, accompagnés de quelques chefs de service.

Les principes des rapports financiers avaient été fixés par l’article 33 de la loi des finances du 13 avril 1900. Par leurs propres ressources, les colonies doivent couvrir leurs propres dépenses, mais aussi toutes les dépenses entraînées par les fonctionnaires français. Ainsi, jusqu’à la Seconde Guerre mondiale, les activités de transit représentaient la ressource quasi-exclusive dont les colonies disposaient pour créer des infrastructures et entretenir l’administration dont le rendement était nul : personne, crédits, matériels, cadres juridiques, tout faisait défaut.

A la même époque, la loi de 1900 créa l’armée coloniale. « La France aura dorénavant deux armées, une armée métropolitaine contre l’Angleterre et une armée coloniale contre l’Angleterre », déclara le général de Gallifet, chef d’état-major. Dans cette armée coloniale, les « tirailleurs sénégalais » ont été intégrés (ainsi que des milices djiboutiennes). Dakar devenait le point d’appui principal de la flotte dans l’Atlantique Sud, alors que Djibouti devenait un point stratégique dans la mer Rouge.

Chaque colonie avait donc un gouvernement; sous les gouverneurs, les commandants de cercles et les administrateurs devenaient les hommes à tout faire de l’administration coloniale. Ils assumaient directement et personnellement toutes les tâches. Uniques représentants de l’autorité coloniale, responsables du maintien de l’ordre, chargés de la perception des impôts, les Africains les appelaient « *mon commandant* ». Ce n’était que tout en bas de l’échelle hiérarchique que subsistaient, sous la tutelle des commandants, des chefs de village, des sultans dociles touchant des salaires misérables. Ce système hiérarchique autoritaire faisait que la responsabilité fut unique et, les responsables étaient bien connus de leurs administrés. Depuis la reprise de l’expansion coloniale jusqu’au déclenchement de la guerre mondiale, sa mise en application ne s’était pas faite aisément à Djibouti.

Mais en dehors des infrastructures ferroviaires portuaires, bancaires existaient la Chambre de commerce om entrèrent quelques « indigènes » : « *En 1914, la liste de ses membres comportait soixante-quatre noms. La part du commerce était prépondérante : près des deux tiers des adhérents appartenaient au milieu du négoce et se repartissaient entre grand commerce (31 importateurs-exportateurs) et commerce de détail (22 marchands). Ces commerçants cotoyaient une poignée de directeurs qui administraient localement les firmes*

coloniales : la Banque d'Indochine, la CFE, la Compagnie de l'Afrique orientale et l'unique industriel Henri La Fay. »<sup>480</sup> La banque de l'Indochine qui engageait le comprador Dorani. Coincé à Djibouti l'administration coloniale ne contrôlera que la ville de Djibouti. Pour l'éducation et la santé l'administration s'appuyera sur les missionnaires dans un premier temps pour les œuvres hospitalières et scolaires.

## • 2. Les œuvres hospitalières et éducatives des missions catholiques à Djibouti 1896-1914

Nous avons vu que l'école et les œuvres humanitaires étaient une affaire des missions catholiques aidées tantôt par l'administration coloniale qui à partir de 1902, suite une politique anticléricale tantôt par la CIE comme les travaux pionniers dans ces domaines de Colette Dubois, *des chrétiens à Djibouti en terre d'Islam, XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup>*<sup>481</sup>, et ceux de Jean-Dominique Pénel *Documents pour une histoire de l'école à Djibouti, première période 1885-1922*<sup>482</sup>. Ces institutions vont se transporter à Djibouti avec elle. « *Alors que notre colonie d'Obock achève sa translation de l'autre côté du golfe de Tadjourae, s'établit à Djibouti, dans une situation plus avantageuse et plus saine*<sup>483</sup> » Les objectifs des écoles sont d'abord de former des intermédiaires entre la population locale et les agents de l'administration coloniale. L'école ne semble pas soulever l'enthousiasme de la population.

Pourtant, l'école pionnière d'Obock avait permis l'émergence d'interprètes, tel Said Ali dit Ali turgimaan, ingridda, un afar de la tribu tak'il d'Obock, que relève bien Dominique Pénel dans son ouvrage, tout comme Makki, qui est un nom Afar et des nombreux esclaves éthiopiens, que nous avons pu connaître par les noms donnés par Lagarde, aux esclaves libérés. Le transfert d'Obock à Djibouti s'opère dès 1896 : « *A cette date l'école d'Obock fut supprimée, ses locaux démontés pour être remontés à Djibouti. On rouvrit une école 50 ans plus tard, en 1947, à Obock*<sup>484</sup> » L'école des missions et le transfert sont concomittants comme le souligne Colette Dubois : « *En dépit de ces handicaps (financiers et humains) dès 1896, les Capucins de la Province de Toulouse relèvent le défi, souhaitant avoir plus de succès à*

<sup>480</sup> Dubois, *Djibouti héritage ou frustration ?* p148 bureau de la chambre du commerce entre 1914 et 1914

<sup>481</sup> Ces travaux restent les seuls disponibles tant sur les missions chrétiennes que l'école à Djibouti pour la période que nous traitons

<sup>482</sup> Le livre de Dominique Pénel est le seul document avec renvoi aux archives qui puissent nous aider à reconstituer l'histoire de l'école à Djibouti. Nous avons pu consulter que la première période 1885-1922 riche en informations inédites sur cette période.

<sup>483</sup> Annales franciscaines citées par Dubois, C. *Des chrétiens en terre d'Islam*, p73

<sup>484</sup> Coubba.A, *Ahmed Dini et la politique à Djibouti*, p17

*Djibouti que dans la decevante et éphémère mission d'Obock.*<sup>485</sup> ». Renforcer le christiannisme dans un environnement musulman n'est pas facile : « Force est de constater que ce sont les deux congrégations spécialisées dans les œuvres éducatives ou hospitalières – l'une féminine, les sœurs franciscaines hospitalières et institutrices, l'autre masculine, les frères de Saint-Gabriel – qui ont joué un rôle déterminant dans cette synergie offensive. Pour la première, il s'agit d'une réimplantation, pour la seconde, d'une fondation pionnière. (..) Pour les sœurs franciscaines hospitalières et institutrices du Tiers-Ordre de Saint-François de Calais, leur arrivée à Djibouti s'inscrit dans la logique missionnaire, engagée dans cette partie du monde, depuis 1888. Obock supplanté par Djibouti, elles s'adaptent aux mutations urbaines irréversibles – comme d'autres acteurs politiques et économiques de la place – et y transfèrent, au prix de mille sacrifices, la mission de la Nativité de la très Sainte Vierge(...) Deux religieuses repliées d'Obock et quatre novices éthiopiennes se mettent à l'ouvrage, avec courage et pragmatisme, aidées par quelques généreux bienfaiteurs, tout particulièrement par les agents de la Compagnie impériale des chemins de fer éthiopiens, créée en 1896, par le Français Léon Chefneux et l'ingénieur suisse Alfred Ilg, pour ouvrir la ligne reliant le port de Djibouti au Harar ; cette entreprise fut très puissante jusqu'en 1903.<sup>486</sup> » En se transportant à Djibouti les sœurs ont aussi contribué à l'édification de l'Hôpital de la CIE comme le rapporte un témoignage d'une sœur cité par Colette Dubois : « Lors de leur départ pour Djibouti pour Obock, nos sœurs n'avaient emporté que le strict nécessaire. Les meubles étaient restés. Il fallut donc aller les chercher, les démonter et les faire charger sur les boutres. Avec mère Marie de Sainte Croix et trois de nos plus grandes orphelines, j'avais été choisie pour aller les aider au déménagement d'Obock. C'est ainsi que j'y ai séjourné trois jours [...] Le 21 avril 1899, une maison sise à Djibouti devint, avec quelques améliorations, un hôpital. Il fut indispensable pour nos soldats d'Indochine et de Madagascar qui rentraient en France, fatigués et malades. En 1901, un bateau qui en rapatriait 600, en vit mourir 140 en mer. Le personnel de l'hôpital fut renforcé et comprit un médecin civil – le docteur Vitalien – un infirmier européen et cinq religieuses.<sup>487</sup> »

En effet, en novembre 1896 les missionnaires qui comptent « compte quatre religieuses : les trois franciscaines expérimentées repliées d'Obock – sœur Saint Mathias, sœur Jean Marie, sœur Alphonsine Marie qui remplace mère Sainte Marie Sainte Croix, partie à Harar

<sup>485</sup> Dubois C. *Des chrétiens en terre d'Islam*, p73

<sup>486</sup> Dubois C. *Des chrétiens à Djibouti en terre d'Islam, XIXè-XXè*, Karthala, Paris p 79

<sup>487</sup> Franciscaines missionnaires de Notre-Dame, 35, rue Dombasle, 75015 Paris, *Historique de la mission de Djibouti* par mère François Xavier, recueilli à Nossibé, le 18 juin 1947 (dix-huit pages manuscrites) cité par Dubois C. *des chrétiens à Djibouti en terre d'Islam, XIXè-XXè*, Karthala, Paris p 80

– et une néophyte, sœur François Xavier qui est notre principale informatrice. Tout juste arrivées à Djibouti, les sœurs hospitalières sont sollicitées par les autorités coloniales<sup>488</sup> ». L'arrêté du gouvernement local du 1<sup>er</sup> janvier 1897, signé par l'administrateur Manigaud, « accorde une allocation annuelle de 1 800 francs à Madame Euphrasie Fevrot, en religion sœur Alphonsine-Marie, à titre de subside aux sœurs gardes-malades ». Désormais les sœurs sont reconnus par 'administration coloniale comme étant nécessaire à la colonie.

Ils seront désormais des infirmières travaillant dans l'hôpital de la Compagnie de chemin de fer Impériale (CIE) : « Puis un an plus tard, les franciscaines sont employées par le médecin Vitalien, qui exerce à l'hôpital fondé par la Compagnie impériale des chemins de fer éthiopiens. Selon Gabriel Hanotaux, ancien secrétaire général et gouverneur intérimaire de la CFS, ce premier établissement hospitalier, ouvert le 26 décembre 1898 par les entrepreneurs privés, n'est qu'une simple infirmerie, réservée aux blessés les plus graves du chantier ferroviaire<sup>489</sup>. L'hôpital comporte cependant trois pavillons, l'un pour les malades, l'autre pour l'hydrothérapie, le dernier pour le personnel infirmier que gère le docteur Vitalien. »

Lorsque Martineau remplace Lagarde en 1899, l'hôpital agrandi devient public : « En avril de la même année, le gouverneur Martineau reçoit des instructions très précises de son ministère de tutelle pour organiser le service de santé de la colonie et pour contrôler l'unique hôpital privé qui, souligne-t-on, manque de personnel qualifié. Paris recommande au gouverneur de la CFS d'engager des infirmiers européens, auxquels s'agrégeraient des sœurs gardes-malades. » Cette politique entre en vigueur, comme en fait état le rapport administratif de mars 1901 : « A la demande de l'administration, le nombre de pavillons fut porté à sept. L'hôpital admit les malades civils et militaires, ainsi que les employés de l'entreprise ferroviaire. Le personnel renforcé comprend un médecin civil, le directeur de l'établissement, le docteur Vitalien, un infirmier, et cinq religieuses de l'ordre des franciscaines de Calais, ainsi que divers employés domestiques. Du 22 décembre 1898 au 31 décembre 1900, l'hôpital a accueilli 356 malades dont 226 européens. C'était là des titres plus que suffisants pour justifier l'achat et l'entretien de l'établissement dont l'initiative privée fit si longtemps les frais. N'est-ce pas à la colonie que doivent incomber les charges d'un service d'utilité

---

<sup>488</sup> Dubois C. , *Des chrétiens à Djibouti en terre d'Islam, XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup>*, Karthala, Paris p 81

<sup>489</sup> G. Hanotaux, *Les Colonies françaises de l'océan Indien*, Paris, Hachette, 1902, p.59.

publique, comme le service sanitaire d'hospitalisation<sup>490</sup> ? » Il poursuit que cet hôpital est réservé tant aux indigènes qu'aux européens : « Une assistance médicale gratuite a été établie à Djibouti<sup>491</sup>. Les indigènes peuvent se présenter à la consultation qui a lieu tous les matins à l'infirmerie du service de santé, et, y recevoir les soins nécessaires gratuitement. En cas de maladie grave, sur présentation d'un certificat d'indigence délivré par le Commissaire de police, ils sont hospitalisés aux frais de la colonie.<sup>492</sup> »

En 1901, l'hôpital et l'éducation sont les deux priorités des sœurs franciscaines. Désormais « l'hôpital est entré dans le service public. Cinq franciscaines de Calais, vêtues de leur robe noire, soignent les malades ; une seule d'entre-elles visite, à domicile, les malades européens. Il revient à une dernière sœur de gérer la mission de la Nativité de la Sainte Vierge de Djibouti, tout en donnant des cours à leurs protégées éthiopiennes qui les ont suivies depuis Obock, et aux rares fillettes européennes. L'œuvre éducative, secondaire dans cette première phase d'existence, écrasée par les œuvres hospitalières, apparaît timidement.<sup>493</sup> » Les missions des religieuses sont dorénavant divisées en deux : « La communauté de la Nativité de la Sainte Vierge de Djibouti est scindée en deux : l'une réside à la mission-école, l'autre, à l'hôpital. Leur supérieure est mère Saint Lambert. L'hôpital est situé à l'extrémité du plateau du Serpent, face à l'île du Héron. C'est là que réside mère Saint Lambert. Nos sœurs sont un peu aidées par un infirmier et par des boys chargés de la grosse besogne. Ce qui occupe le plus, c'est la pharmacie, tenue par une de nos sœurs, qui sert non seulement pour l'hôpital, mais aussi pour la ville entière. Au moment de la visite canonique, du 15 décembre 1903, les malades sont en petit nombre, quelques militaires français, un mécanicien italien, trois ou quatre noirs. Toutefois, les sept pavillons peuvent se remplir au rythme de l'arrivée des navires.

La mission école est établie sur le plateau de Djibouti. Les sœurs logent dans une maison louée à 125 francs par mois, qui se trouve dans le quartier indigène de Bender-Djedid, au bas du plateau du Serpent. Le loyer est très lourd, compte tenu des recettes minimes que fournissent les quelques subventions. Il faut vingt minutes de marche pour se rendre à l'hôpital, autant pour aller à la mission des capucins. L'église des pères est assez éloignée de l'école et l'accès n'en est pas facile, surtout pendant la saison des pluies et pendant les mois

---

<sup>490</sup> CAOM, AFFPOL 371. Rapport de la CFS par le gouverneur Angoulvant au ministre des colonies, Djibouti le 8 mars 1901.

<sup>491</sup> Un précédent arrêté du 10 septembre 1900, signé par le gouverneur Martineau, stipulait qu'à compter de ce jour, les médicaments et les produits de la pharmacie du service local ne seraient plus délivrés gratuitement à la population civile de Djibouti. Cette mesure, impopulaire, est donc révoquée par le gouverneur Angoulvant.

<sup>492</sup> Ibidem

<sup>493</sup> Dubois C. P82

*de très fortes chaleurs. Nos sœurs font tout leur possible cependant, pour se rendre chaque jour, à la messe. L'école ne reçoit plus que quinze enfants, dont quatre sont nos pensionnaires*<sup>494</sup>. »

Au moment où les religieuses franciscaines raniment à Djibouti leurs œuvres charitables, arrivent les frères de Saint-Gabriel, membres d'une congrégation masculine spécialisée dans l'enseignement. En janvier 1901, les frères de Saint-Gabriel débarquent dans la jeune mission de la Côte Française des Somalis. Prendre pied sur les rives du golfe de Tadjourah, c'est, pour cette congrégation ayant déjà une longue expérience missionnaire, étendre son territoire d'apostolat à l'Afrique orientale. C'est, à partir du point d'ancrage côtier, rayonner en direction de l'Ethiopie méridionale<sup>495</sup>.

En 1901, soit cinq ans après le transfert de capitale d'Obock à Djibouti pour ouvrir une école. Ensuite comme l'écrit Péné<sup>l</sup> « *Pour des raisons que nous ne connaissons pas, faute de documents, les Pères Capucins ont demandé aux Frères de Saint Gabriel de prendre en charge l'école des garçons. Ce fut l'occasion en même temps de repenser le public de l'école, différent de celui d'Obock. A Djibouti, en effet il y avait des familles d'Européens : la construction du Chemin de Fer notamment, ainsi que les diverses entreprises maritimes et commerciales avaient attiré beaucoup de monde dans cette nouvelle ville qui ne cessait de grandir. Il fallait donc scolariser les enfants européens aussi bien que les enfants des « indigènes ». La nouvelle école ouvre donc ses portes le 1<sup>er</sup> février 1901 et en mars, les Sœurs ouvrent, elles aussi, une école pour les filles européennes* »<sup>496</sup>. Cette école qui ouvre ne n'accueille pas d'autochtones ! Réticence de la population ? Les écoles (l'institut des frères et celle des sœurs franciscaines) sont religieuses.

En effet les frères Saint Gabriel qui ouvrent une école publique des garçons au plateau du serpent, de même que les sœurs franciscaines l'école des filles dans un immeuble au plateau du serpent ne donnent pas un chiffre précis sur leurs effectifs. L'école de l'institut de saint Gabriel est subventionnée par l'administration coloniale par une décision du 31 décembre 1901 et l'école des sœurs est aidée par la Compagnie de Chemin de Fer. Un

---

<sup>494</sup> Cette source primaire est citée par D. Lemoine et de M. Romatif, *Etude historique de la mission des religieuses franciscaines de Calais...*, op. cit.

<sup>495</sup> Une étude monographique, bien documentée nous permet de connaître le rôle et l'action de cette congrégation masculine tant en Côte française des Somalis qu'en Ethiopie : révérend frère Gabriel-Marie, *Un cœur simple et audacieux : Joseph Maurel (frère Robert d'Uzès)*, Poitiers, 1979. Cette biographie, rédigée d'après des sources primaires qu'a consultées l'auteur, appartenant lui-même à la congrégation des frères de Saint-Gabriel, éclaire leur apostolat dans la Corne de l'Afrique, des années 1900 aux années 1930. Voir aussi Dubois Colette *Des chrétiens en terre d'islam à Djibouti*, Karthala, Paris, 2004

<sup>496</sup> Péné Jean Dominique *Documents pour une histoire de l'école à Djibouti, première période 1885-1922*, Limoges, 1998, p13

rapport souligne que l'école est fréquentée par 15 à 20 élèves, les difficultés de recrutement provenant « *tant de la population, formée de nationalités et de races différentes, que la disposition même de la ville, bâtie sur trois plateaux, dont les points extrêmes sont à peu près de 4km l'un de l'autre.*<sup>497</sup> » Nous apprenons non seulement les reticences des nationalités et des races, mais le rapport souligne l'état insulaire de la ville qui constitue un obstacle à l'intégration des indigènes dans l'enseignement.

Le Gouverneur Pierre Pascal fait ouvrir une deuxième école de garçons pour les enfants du pays. Il le dit explicitement dans une lettre 1906 – adressée au Ministre des Colonies : « *Enfin, une troisième école plus intéressante avait été fondée par mes soins au village indigène. C'est sur les instances des principaux notables des populations arabes, abyssines, somaliennes et d'Ankalia que j'avais confié à un second Frère de Saint Gabriel la direction de cette école indigène*<sup>498</sup> ». Enfin l'école semblait au début du xx<sup>ème</sup> siècle bien démarrer.

Mais la loi du 9 décembre 1905 proclamait la séparation des Eglises et de l'Etat, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1906. Cette dernière loi dépassait largement le cadre de l'enseignement et concernait tous les domaines où les religieux intervenaient dans l'administration, par exemple dans la santé où nombre de religieuses étaient employées comme infirmières.

Pendant l'année scolaire 1906-1907, il semble qu'un seul instituteur ait eu en charge les deux écoles, M. Costes, mais pour l'année scolaire 1907-1908, il y eut deux enseignants : M. Gondran, le directeur fait classe aux enfants européens, « *tandis que M. Maurel consacré tout son temps aux indigènes, travail qui lui est facilité par sa connaissance de l'arabe* » .Un article du bulletin de l'alliance Française du n°112 , écrit que les écoles ne sont pas seulement fréquentées par « *les Arabes du Yémen, dont les parents presque tous commerçants, habitent Djibouti, et qui ont un héritage mais aussi des Somalis, peuplades essentiellement nomades dont toute l'ambition est de posséder quelques chèvres, quelques chameaux et de parcourir le désert.* » Il faudra souligner que cet article est subjectif car tous les arabes ne sont pas presque commerçants comme les somalis qui habitent Djibouti à cet époque ne sont pas des nomades car ils sont presque en totalité des originaires du somaliland voisins. Il s'agit là plus d'une publicité pour les écoles qu'une narration de la réalité. Nous voyons également le rôle qu'attribue le journal aux Arabes qui sont en réalité des tribus yéménites ne connaissant pour la

---

<sup>497</sup> Ibidem, p34, rapport cité par Penél intitulée *Rapports d'ensemble sur la situation générale du protectorat de la CFS*, Imprimerie nationale 1903

<sup>498</sup> Ibidem

plupart rien de l'Arabe. Enfin du fait de la nomination de la Côte Française des Somalis les Afars sont comptabilisé parmi les Somalis.

En 1914, la situation de l'école n'est pas réglé pour les seules écoles religieuses qui existent malgré l'anticlericalisme de l'administration coloniale. En 1913, le gouverneur Pascal laisse sa place à l'administrateur Lauret, « *qui arrive de Nouméa*<sup>499</sup> » avec en charge « *l'épineux dossier des écoles congrégationnistes de Djibouti.*<sup>500</sup> » Inévitablement des changements s'annoncent pour l'année 1914. D'abord le Comité de l'Alliance française « *récrute pour l'année 1913-1914, le tout premier enseignant laïque, originaire d'Algérie : Ali Choukour (... ) L'affaire est d'autant plus délicate que ce maître, de religion musulmane est logé avec ses deux femmes dans la maison des frères saint Gabriel*<sup>501</sup> » Quel paradoxe ! C'est aussi ce paradoxe que reflétera la ville de Djibouti sortie du néant mais qui connaît un métissage culturel et urbain impressionnant.

### • 3. Djibouti, un pôle d'attraction et un lieu de brassage

Les autorités coloniales ont créé une ville multi-ethnique où la religion musulmane s'affirme parmi les autres religions du livre : cet essor est encouragé par l'administration coloniale dans cet univers de pasteurs nomades et de caravaniers. La naissance de noyaux urbains comme Obock puis Djibouti porte l'empreinte des européens. Ainsi, Djibouti-ville s'est imposée comme étant une capitale dynamique, attirant les principales activités du territoire et les hommes. Sa croissance est spectaculaire : en 1901 elle compte 10000 habitants dont plus de la moitié sont des Yéménites. C'est une ville cosmopolite et étrangère aux autochtones Afars et Somalis Issas.

Djibouti n'est pas une nouvelle ville, car la ville de Tadjoura, dont les auteurs arabes font mention depuis le 12<sup>ème</sup> siècle jouait un rôle de premier avant l'installation française à Obock puis à Djibouti. Il faut noter que tous les voyageurs européens sont passés par Tadjoura pour regagner l'Éthiopie, depuis le XVI<sup>ème</sup> pour les français, jusqu'à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle. La création de Djibouti va laisser intact le pouvoir souverain du sultan de Tadjoura : « *L'urbanisation gagne donc du terrain dans cette région où, hormis l'antique cité Tadjourah,*

---

<sup>499</sup> Dubois C. *Des chrétiens en terre d'Islam*, Karthala, Paris 2004, p102

<sup>499</sup> Daoud Alwan, *ville de Djibouti, (1887-2007)*, sans éditions.

<sup>500</sup> Ibidem

<sup>501</sup> Dubois C. *Des chrétiens en terre d'Islam*, Karthala, Paris 2004, p102



la ville était bien absente<sup>502</sup>». L'islamisation suit les progrès de l'urbanisation de la ville Djibouti comme elle a suivi l'évolution de Tadjoura.

Mais Djibouti est une ville typiquement coloniale : « *Le patrimoine architectural et urbain de Djibouti, reflète cette histoire pionnière si caractéristique de l'identité ancienne et actuelle. Cette zone urbaine dont la valeur patrimoniale est indéniable se situe autour du centre ville (plateau de Djibouti) ainsi que sur le Plateau du serpent. Ce patrimoine constitue un repère dans le paysage urbain actuel afin de comprendre une partie essentielle de l'histoire de la ville et traduit la diversité de ce cosmopolitisme culturel qui a été à l'origine de la création de cette capitale. Cette mémoire est inscrite dans le bâti et dans la structure urbaine de la ville.* »<sup>503</sup>

En effet Djibouti porte la marque du brassage des peuples européens, arabes, Hindous, africains par sa population, ses activités culturelles économiques et sociales. Ces phénomènes sont induits par la mise sous dépendance de la ville par les Européens comme le souligne Colette Dubois qui écrit : « *l'arrivée des Européens a favorisé les brassages de populations qui ne se connaissaient pas auparavant. La CFS qui connaît un développement rapide des activités d'import-d'export attire un certain nombre de commerçants ou de travailleurs, provenant de la proche Arabie, plus particulièrement du Yémen. Ces Arabes qui intègrent la communauté autochtone sont des musulmans sunnites, chaféites en grande majorité (on compte quelques Yéménites zaidites). Ils revivifient l'islamisation du territoire en finançant, dans les centres proto-urbains, la construction de mosquées et en constituant des fondations charitables, les waqfs, pour les entretenir. Enfin, les autorités coloniales françaises, comme elles l'ont fait par exemple au Sénégal avec les membres de la confrérie mouride, entretiennent des relations privilégiées avec la communauté musulmane. La reconnaissance de l'école franco-arabe, fondée dans les années 1930, par la famille Coubèche s'inscrit dans cette politique d'ouverture.* »

Trois mosquées sont rapidement élevées grâce à la générosité de bienfaiteurs : « *Les mosquées considérées, comme historiques* », bâties en dur (en ciment et planches), datant de la période de fondation (1892) sont trois.<sup>504</sup> » L'auteur qui nomme cette ville de son vrai nom Gabuti cite la mosquée Gami'at Rahma, Gami'at Roda, Gami'at Nur, la mosquée Hamudi. Ce bienfaiteur dont on dit qu'il s'est complaisait dans le commerce des armes et des esclaves et qui pour se repentir construisit une mosquée, et des bâtiments Waqfs autour de la mosquée et

---

<sup>502</sup> Dubois C. *Des chrétiens en terre d'Islam*, Karthala, Paris 2004

<sup>503</sup> Daoud Alwan, *la ville de Djibouti*, Djibouti, 2007, document non paginé

<sup>504</sup> Morin Didier, p156

du place Rimbault a laissé une fille comme héritière qui n'a pas réanimé l'héritage de son feu père. Ce croyant aurait laissé des jardins en friches pour les plus démunis. Achetant des vastes terrains qui servent aujourd'hui de cimetière. Djibouti ne s'impose pas seulement que par son essor économique mais aussi son aspect religieux comme le confirme cet auteur : *« Djibouti-ville tend à s'imposer, par le nombre des croyants, comme la nouvelle capitale religieuse de la CFS. Dès l'émergence de cette capitale, des mosquées en dur sont construites, financées par de généreux bienfaiteurs. Les plus connues et les plus anciennes sont, au centre-ville, la mosquée Hamoudi, dont le blanc minaret est devenu le référent touristique et religieux de la capitale, et la mosquée Saïd Hassan qui fut fondée par un riche commerçant de Massawa, Saïd Hassan el Baz, établi à Djibouti dès l'origine de ce comptoir commercial. D'autres mosquées (la mosquée El Hadj Dideh construite au quartier 2, ou encore la mosquée Hamadia d'Ambouli fondée par le commerçant Ahmed ben Ahmed) et oratoires de quartier apparaissent dans le tissu urbain. Les cheikh, instructeurs de la foi, qui viennent essentiellement du Yémen, soutiennent le prosélytisme. Le premier personnage religieux est le cadî, traditionnellement d'origine arabe : le premier cadî de Djibouti fut Dorani, à qui succéda Ali Chamsan, qui vécut jusqu'en 1939. Le cadî fait fonction de magistrat pour les litiges entre musulmans ; il célèbre les mariages, enregistre les divorces et les testaments, administre les propriétés islamiques et préside le tribunal de la charia. »<sup>505</sup>*

En effet non seulement la ville de Djibouti confirme son essor religieux au milieu d'un riche patrimoine architectural, et des brassages de populations, mais aussi les croyants tel que le cadî mais aussi les imams vont jouer des rôles importants jusqu'en 1946, servant d'interface entre les citadins et l'administration coloniale. Le cas du cadî Chamsan, est exceptionnel, puisqu'il semble même jouer le rôle de cadî, mais aussi de maire, au point qu'il a quelquefois des problèmes avec l'autorité coloniale.

---

<sup>505</sup> Dubois C., *Des chrétiens en à Djibouti terre d'Islam*, Kathala, 1994

- **Chapitre 5. L'arrière-pays de la Côte française des Somalis, toujours autonome**

En réalité la première colonisation ne concerne que la ville de Djibouti, les autres parties du territoire refusant l'intrusion européennes. La frontière de la colonie dans la réalité est l'oued d'Ambouli à la sortie de Djibouti, et les européens ne s'aventurent pas au delà. Au contraire ils edifient la ville de Djibouti, qu'ils renforcent sur tous les plans. La colonie qui se limite à Djibouti est voisine des puissants sultanats souverains qui restent et revendiquent leur indépendance ;

- **I. Les entités Afar de la CFS, toujours autonomes (1892-1927)**

Tous les sultans Afar du territoire gardent leur indépendance : le sultanat de Tadjoura, le sultanat de Gooba'ad, une partie du sultanat d'Awsa qui se retrouve en CFS et partiellement le sultanat de Rahayto divisé entre l'Italie et la France. La naissance des sultanats d'après Didier Morin<sup>506</sup> date du XVIème siècle jusqu'en 1927.

- **1. Le sultanat de Tadjoura**

Malgré l'intrusion coloniale les sultanats de Tadjoura de Gooba'ad, affirment leur indépendance séculaire jusqu'au début mars 1927. Le projet d'occupation de Tadjoura est à l'étude dès 1912, qui prévoit la construction des baraques, la nomination d'un administrateur, d'un médecin, d'un lieutenant, de deux sous-officiers, et soixante quinze hommes environ. La population est hostile à la présence Française, prévoit d'attaquer Obock en représaille et comme nous le verrons la garde indigène censée occuper Tadjoura n'a été créée qu'en 1910 suite à une attaque de la ville de Djibouti par les Afars. Ensuite la guerre de succession en Ethiopie qui implique outre tous les musulmans d'Ethiopie, les Afars de Tadjoura, puisque beaucoup des volontaires sont partis soutenir les troupes de Liddj Yassou, alors regent de la couronne d'Ethiopie contre les troupes de Taitou, crée une situation explosive dans la région. Enfin l'éclatement de la première guerre mondiale en Europe reporte l'occupation de Tadjoura. A la fin de la guerre à la suite d'un accord avec le sultan Mahammad Arbahim un

---

<sup>506</sup> Morin.D, *dictionnaire historique Afar, 1288-1982* ? Kathala, Paris, 2004

accord est trouvé avec le gouverneur et un petit poste des Askaris est installé, tout est soumis au contrôle du sultan. En dehors de ces Askaris le sultan de Tadjoura garde de fait son indépendance jusqu'en 1928. De sa naissance antique jusqu'en 1927 le sultanat de Tadjoura sera souverain.

En réalité, la résistance pour la sauvegarde de la souveraineté naquit dès le début de la signature des accords avec le commandant Lagarde, qui ne furent pas appliqués sur le terrain, et prit sa source dans l'Histoire<sup>507</sup> puisque les Adal<sup>508</sup> ont toujours su s'unir contre les invasions étrangères et dans les dangers que représentait la colonisation pour des sultanats épris de leur terre sacrée et collective (chaque sultan s'occupe de son territoire, de son unité politique), de leur indépendance séculaire. Ainsi la résistance des troupes du sultan d'Awsa Mahammad Hanfaré dit « illalta » avec la complicité du sultan de Gooba'ad Hummad Lo'oyta contre les Egyptiens menés par le Pacha Munzinger<sup>509</sup> défait à Uddumi Bad<sup>510</sup> en novembre 1875 marque le déclin de l'impérialisme Egyptien dans la corne de l'Afrique. Pris au piège entre le jeu des puissances coloniales Italiennes Anglaises et Françaises, et à, un conflit interne entre les Afars eux-mêmes, deux coalitions les 'Assahyamaras<sup>511</sup> dirigés par Mahamad Hanafaré et les 'Adohyamaras dirigés par le sultanat de Gooba'ad se livrent une rude bataille, les traités signés avec différentes puissances coloniales obéissent à des calculs politiques complexes qui prennent en compte la guerre que s'oppose les Afars entre eux-mêmes.

Profondément attachés à leur passé multilinéaire, le royaume d'Adal dont fait partie la ville de Tadjoura apparue dès le XIIème siècle<sup>512</sup>. Tadjoura vient du mot Afar *Tagra* qui signifie outre qui permet de remonter à la surface de l'eau à partir du fond d'un puit. Cela signifie que l'eau y était abondante, le puit de Tadjoura construit selon les témoignages par des Oromos appelés Songo est solidement bâti. Les tadjourates<sup>513</sup> avaient préservés l'indépendance de leur ville et de leur arrière-pays depuis des siècles : « *En d'autres termes, Tadjourah n'était tributaire de personne. La taxe qui était perçue au profit du Sultan de Zeyla*

<sup>507</sup> Voir Ali Coubba *les Afars jusqu'au XVème siècle*, l'Harmattan, Paris 2004.

<sup>508</sup> Adal signifie Afar aussi bien dans la langue Somali où les Afars sont appelés Od'ali, et en Amharique Adal. Une importante tribu 'Afar qui donnent les différents sultans (Dardorti) de Tadjoura de Rahayto, et de Gooba'ad appartiennent à la tribu Ad'ali.

<sup>509</sup> Le Pacha Munzinger est un mercenaire Suisse à la solde du Khédive Ismaël vice roi de l'Egypte.

<sup>510</sup> Uddumi Bad est un lac où se jette le fleuve Awash, à quelques kilomètres de la frontière Djiboutienne.

<sup>511</sup> 'Assahyamaras signifient rouge en langue Afar probablement en raison de leur bravoure guerrière (source orale Hassan Bassooma) ils représentent les Afars vivant à l'intérieur du territoire Afar et particulièrement ceux du sultanat d'Awsa, et les 'Adohyamaras sont les Afars vivant aux abords du littoral de la mer Rouge mais aussi aux abords du fleuve Awash.

<sup>512</sup> Tadjoura apparaît dans la géographie d'Idrisi à la fin du XIIIème siècle.

<sup>513</sup> Habitants de Tadjourates

*semblait être la survivance d'une ancienne coutume à l'époque où Zeyla était la principale ville de la Côte et recevait un tribut de tous les autres états* »<sup>514</sup> Tadjoura ne dépendait d'aucune puissance extérieure. cette ancienne ville jouissait d'une position stratégique puisqu'elle réceptionnait les produits destinés à l'Abyssinie de haut plateau en provenance du moyen orient, de l'Amérique et de l'Europe, et exportaient vers le monde extérieur les importations de l'Abyssinie dont l'ivoire produit à haute valeur ajoutée, le musc, l'encens, probablement les esclaves...C'étaient des caravaniers qui acheminaient les épices, les produits alimentaires, l'ivoire, les armes depuis le plateau en réglant divers péages aux sultans de l'intérieur Awsa, Gooba'ad, et aux sultanats du littoral Tadjoura et Rahayto. Puis, l'âge et la fortune venus, les négociants Afars venaient s'installer à Tadjoura où ils construisaient parfois une mosquée pour assurer leur respectabilité ; d'où le brassage constant de populations à Tadjoura, mais aussi à Obock.

Même au XVIème, les Adals, au moment où ils faillirent anéantir l'Abyssinie, dans la moitié du XVIème siècle, puis leur cuisante défaite après la mort de Ahmed Ibrahim dit Gouré<sup>21</sup>, les Abyssins équipés, épaulés par un corps expéditionnaire Portugais, dirigé par le commandant Christophe de Gama (fils du célèbre Gasco de Gama), avaient souffert de la combativité du peuple de l'Adal. Au XVIème siècle apparaît aussi le système des sultanats avec l'apparition de Hadal Mahis<sup>515</sup> ancêtre de certaines tribus dont la tribu Ad'ali (qui descendent d'Ad'al fils de Hadal Mahis) qui donne les sultans à Tadjoura Rahayto , à Goba'ad, ou encore Les Modaytos (qui descendent du fils de Hadal Mahis Moday le Arbahim) à Awsa...

En 1862, puis en 1884, c'est la structure politique des sultanats de Rahayto, de Tadjoura de Gooba'ad et l'incompréhension entre la vision Française du foncier et la constitution (Mad'a en langue Afar) des sultans afars qui provoquent les conflits. Mais l'arrivée des Français, sous couvert des traités plus ou moins ambigus<sup>516</sup> et la mise en tutelle du pays a endormis la vigilance des Afars qui pensaient trouver «un protecteur digne de confiance »<sup>517</sup> dans un premier temps en 1862 mais ne pouvait que provoquer à terme que la révolte lorsque la France décide de s'installer réellement à Obock. En 1885, le Sultan de Rahayto demanda le départ de l'administration française d'Obock<sup>518</sup>, dans une lettre adressée au Président de la République française, Jules Grévy. Celui-ci répondit qu'il s'agissait d'un acte de cession fait à

<sup>514</sup> Lieutenant Parker HMS. Euphrate, 1840.

<sup>515</sup> Nous n'allons pas revenir sur la légende de Hadal Mahis qui serait venu dans le Wéma précisément à Adaylu, pour combattre le sultan Ankalla surnommé Ding'i yakami, mangeurs de scarabées et qui aurait fondé le système des sultanats en pays Afar les attribuant à ses descendants.

<sup>516</sup> La cession de Territoire est inexistante en pays Afar comme le stipule différents traités signés (1862, 1885) car la terre est collective mais il y a location temporaire du sol, 'iso

<sup>517</sup> Ali, Coubba, Ahmed Dini et la politique à Djibouti p12

<sup>518</sup> Ali Coubba, une Nation en otage.

la France de la région d'Obock. Le sultan garant de la tradition, et de la constitution, qui affirme que la terre appartient à Dieu dans la religion musulmane, et qu'elle est inaliénable dans le droit foncier Afar que la terre ne peut pas accepter contre de l'argent l'expropriation de son sultanat et la spoliation de sa légitimité par les activités du commandant Lagarde.<sup>519</sup> Il pria la France de quitter le pays, qui répondit par l'utilisation de la force<sup>520</sup>. Une résistance sporadique s'engagea dans la région de Ras Bir, Khor Angar, Ras Doumeïra, au mont Mabla avec la formation d'une Chifta dirigé par Kamil Ali inti'asso, sous les regards des Italiens à qui le sultan de Rahayto avaient loué des territoires puisque jusqu'au abords d'Asab<sup>521</sup> relèvent du sultan de Rahayto. Le sultan aura aussi affaire avec les Italiens. Dans les deux parties du sultanat sous souveraineté française et italienne, la répression fut féroce<sup>522</sup>. Devant l'irréductibilité Afar, Léonce Lagarde décida, en 1892, de déplacer toute l'administration d'Obock à Djibouti. En guise de représailles, il publia un décret en septembre 1900, stipulant que "certaines races" ne devaient pas être embauchées par l'administration coloniale. Les races en question étant les Afars et cela dure jusqu'en 1958<sup>523</sup>. Pourquoi exclusivement les Afars? Lagarde reproche aux sultans Afars de ne lui avoir cédé le pays en réalité, et d'être indépendant<sup>524</sup>. Enfin, le sultanat de Rahayto fut divisé entre l'Erythrée (colonie italienne concédée par le sultan de Rahayto et de l'Awsa en 1883 à Addalé Goub) et la France.

Léonce Lagarde premier commandant d'Obock, devenu gouverneur en 1889 alla encore plus loin par un décret, en 1896, qui donna l'appellation "Côte française des Somalis" à un pays qui appartient à plus de 87% aux Afars<sup>525</sup>. Cet appellation qui ne mentionne pas volontairement les Afars est une représaille contre ces derniers coupables d'avoir été refractaire et hostile à l'installation Française à Obock afin qu'ils ne manifestent pas leurs velléités d'indépendance et une réponse aux Anglais qui ont créé à la frontière Sud est le Somaliland. Ainsi, Bourhan Bey, premier Bey<sup>526</sup> de Djibouti nommé par Léonce Lagarde en 1888, s'opposa à l'installation Française à Djibouti où sa résidence le Khor Bourhan construit

<sup>519</sup> Le premier commandant de la colonie n'était pas un homme de dialogue avec les autochtones, et à chaque petite mésentente utilisait la force.

<sup>520</sup> A l'époque tout refus de céder un territoire était conçu comme une trahison et même en France l'opinion public trouvait normal qu'il y ait répression.

<sup>521</sup> La première colonie Italienne dans la corne de l'Afrique est la colonia di Asab. Asab est la deuxième ville d'Erythrée aujourd'hui.

<sup>522</sup> En témoigne le bagne d'Obock, d'où l'on ramenait les prisonniers en Nouvelle Calédonie. Les Afars appellent la Nouvelle Calédonie « *Kaaladunya* », le bout du monde. Le fils du sultan Bourhan Mohamed Dini a déjoué la déportation en Nouvelle Calédonie en se jetant à la mer et en regagnant à la nage les rivages de Rahayto alors que d'autres de ses compagnons détenus n'ont pas eu cette chance. Source orale.

<sup>523</sup> Ahmed Dini Ahmed réponse à jeune Afrique en 1989

<sup>524</sup> Un administrateur de la Colonie Chapon Baissac le soulignera en 1925.

<sup>525</sup> Sur 23000km<sup>2</sup> que compte le pays les Afars habitent à ce jour les régions de Tadjoura 8000km<sup>2</sup>, Obock 6000km<sup>2</sup>, Dikhil 7000km<sup>2</sup> sur 7200, soit 21000km<sup>2</sup> sur 23000km<sup>2</sup>.

<sup>526</sup> Bey est un terme noble d'origine Ottomane qui est synonyme du maire en Français.

au bord de la mer dominait le petit village en création. En effet le traité de mars 1862 ne concernait pas le ras Djibouti<sup>527</sup>, qui relevait de la propriété de Bourhan Bey. Bourhan entra dès lors en conflit avec l'administration française.<sup>528</sup> Cette administration qui, s'installe à Djibouti contre l'avis de l'ayant droit, Bourhan Bey, et qui pour mieux combattre les résistances Afars, donna un nom étranger à leur pays. De plus, comme son père, le Pacha de Zeyla Aboubaker Ibrahim, il disposait lui aussi d'une forte influence sur la ville de Zeyla qui commençait à décliner, à cause de l'implantation française à Djibouti. A la suite de sa condamnation des violences de la colonisation, il fut déposé et assigné à résidence à Djibouti, puis à Tadjoura. Il laissa un proverbe « gabuuti taakul 'iyaalaha wa tatrabbi 'iyaa la nas »<sup>529</sup>. Il fut remplacé par Mohamed Aboubakr pacha qui signa la cession de Djibouti avec la France<sup>530</sup>.

Tout au long de cette période, l'administration coloniale favorisait pour l'embauche, les Yéménites et les Somalis qu'elle appelait *allogènes* Issaq et Gadaboursi, venus successivement du Somaliland voisin, et les Arabes venus du Yémen. Elle favorisait les Issas<sup>531</sup> et combattait les Afars, tout au long du chemin du fer ce qui fut reculer les Afars au-delà de la ligne du chemin de fer autrefois leur terrain de parcours<sup>532</sup>. L'administration coloniale pratiquait les préférences dans les emplois et excluait Afar et Issa moins aptes au travail manuel<sup>533</sup>. D'ailleurs le 31 août 1917 les chefs Issas signèrent un accord avec la France, renouvelant et complétant celui de 1885 transformant le protectorat en cession. Les chefs Issas déclaraient « *faire cession en toute propriété au gouvernement français des côtes, havres, rades, îles et territoires occupés de temps immémorial par les tribus Issas sus-dénommés, dans la limite des frontières reconnues par les actes diplomatiques existants* ». <sup>534</sup> Il est à noter que l'Ugass<sup>535</sup> Hassan n'a pas pris part à ce traité qui semble ne pas faire l'unanimité au sein des Issas. Durant cette période le pays Afar est oublié par l'administration coloniale comme le souligne Philippe Oberlé: L'oubli du pays Afar « *Les Danakils de leur côté, furent eux oublié par l'administration. Eloignés, du chef lieu, habitant l'autre rive du golfe de*

<sup>527</sup> Selon Luc Kern l'origine du mot Djibouti est le pluriel de Gabdo, Gabood qui aurait été traduit Gabuuti PAR les Arabes et qui aurait donné Djibouti en Français..

<sup>528</sup> Source Ali Aref petit fils de Bourhan Bey, président du Territoire Français des Afars et des Issas de 1958 à 1976.

<sup>529</sup> En Afar « Djibouti tue ses propres citoyens et éduque les enfants des autres nations ».

<sup>530</sup> Source orale el Haj Hummad gaba, grand linguiste Afar

<sup>531</sup> Alphonse Lippman écrit un livre *Les guerriers et sorciers en Somalie* dans lequel il montre l'installation des Issas à Dikhil. Il reconnaît que le site était habité depuis longtemps par les Afars.

<sup>532</sup> Jules Borelli, P25

<sup>533</sup> Philippe Oberlé et Pierre Hugot p. 69.

<sup>534</sup> voir le traité en annexe

<sup>535</sup> L'Ugass est le Chef spirituel des Issas

*Tadjourah les populations de Tadjourah, d'Obock n'avaient plus que de très rares contacts avec l'administration. »*<sup>536</sup> Mais, à partir de 1918, l'administration coloniale commençait à comprendre que "sa mission civilisatrice" était violemment contestée à Tadjoura. Ainsi « À Tadjoura la souveraineté française était devenu dérisoire, sinon contestée. La République n'y était plus représentée que par trois indigènes chargés de garder le pavillon; depuis longtemps ils ne se donnaient même plus la peine de hisser ce drapeau. Ce semblant d'autorité n'impressionnait d'ailleurs pas les marchands d'esclaves. »<sup>537</sup>

Cette remarque reflète-t-elle la réalité ou au contraire justifie-t-elle la « pénétration de l'intérieur »? En effet jusqu'en 1927 Tadjoura vivait en parfaite indépendance, et les habitants vivaient du commerce avec la nouvelle ville de Djibouti et l'Éthiopie voisine. Pourtant l'hostilité des autorités coloniales envers les Afars persista car ceux-ci venant à Djibouti pour y vendre des habits, du café, des bêtes ou acheter des denrées, étaient tenus de déposer leurs couteaux et leurs lances dans un poste de police, situé à l'entrée de la ville<sup>538</sup>. Pourtant l'autorité coloniale ne concernait pas les Afars qui pratiquaient leurs commerces séculaires entre l'Abyssinie et le reste du monde. Ils ne pouvaient que rentrer en concurrence avec les Européens, qui voyaient de mauvais œil cette indépendance économique d'un pays censé être colonisé. Alors comment mettre un terme à cette indépendance ? Alors « *que l'Angleterre et l'Italie ne cessaient de harceler le gouvernement français au sujet du trafic d'esclaves qui se perpétuait dans un territoire relevant de son autorité. Il devenait urgent de consolider la position française vis-à-vis de l'opinion internationale et de la société des nations* »<sup>539</sup>

La lutte contre l'esclavage allait servir de prétexte pour que la France intervienne à Tadjoura. L'esclavage a persisté à Tadjoura et à Obock probablement au-delà des années 1930, mais avait perdu de son importance suite à la surveillance des côtes imposées par les autorités coloniales, de même que dans le sultanat de Gooba'ad.

## - 2. le sultanat de Gooba'ad**

L'installation d'un poste français à Dikhil en région Debné (Dekel<sup>540</sup> en afar, du nom de l'oued qui jouxte l'actuelle ville) marque une étape nouvelle dans l'occupation de la colonie. Ce poste se trouve dans le sultanat de Goba'ad, où vivent les Debné. Or « *Les Debenah, dont le chef portait le titre de sultan de Goba'ad avaient en 1884 signé un traité*

<sup>536</sup> Oberlé.Ph, Hugot. J., *Djibouti des origines à la République....* p102

<sup>537</sup> *Ibidem* p103

<sup>538</sup> Le *journal le Djibouti* y fait référence en 1900.

<sup>539 539</sup> Oberlé Philippe, Pierre Hugot p103.

<sup>540</sup> Didier Morin confirme que Dikhil est l'appellation française de l'oued Dekel



avec Lagarde. Ils recherchaient l'alliance et la protection française dans leur lutte contre le Danakil assahyamara, qui plus fort qu'eux, empoitaient sur leurs terres. »<sup>541</sup> En effet Hummad Lo'oyta est le sultan de Debné de 1862 à 1902, et il fut un grand sultan qui s'opposa aux Afars 'Assahyamaras et un fin diplomate qui a su composer tant avec les Egyptiens<sup>542</sup> qu'avec les Français avec qui il signa des traités de protectorat qu'avec les Abyssins et les Afars 'Assahyamaras<sup>543</sup> de l'Awsa. Il fut beaucoup des gestes pour garder des bonnes relations avec le sultan de l'Awsa mais en même il fut le chef des Adohymaras de la coalition Denek Wéma (Hummad Lo'oyta en Afar) qui convoitaient le riche sultanat de l'Awsa. Solleillet écrit à son propos : « le sultan Houmed Loitah qui commande aux debnet oima Debnek We'ima, desireux de faciliter autant qu'il est en son pouvoir les relations commerciales entre son allié, le roi du Choa, et les Français pour montrer son attachement à la France. »<sup>544</sup> Il continue quelques pages plus loin : « Houmed Loitah ce chef Afar est un grand guerrier »<sup>545</sup>. Après sa mort suspecte en 1902 à Doda<sup>546</sup> à proximité du village de Dorra, d'après son testamement dans son lit de mort, « yoo 'idé marak barass akkalé, wollé 'iden baaxok lee akkalé, malheur à ceux qui m'ont empoisonné, abondance au pays qui m'a vit mourir. »

Hamad-La'dé<sup>547</sup>, son fils, le remplaça, en 1902. Il meurt prématurément à Obock, le 31 juillet 1903, son fils Hasan Hamad-La'dé n'ayant que deux ans<sup>548</sup>, le pouvoir passa à ses oncles et à leurs descendants, « kadda » Lo'oyta (1903-1905), mort à Harar ; Puis « Unda<sup>549</sup> » Lo'oyta (1905-1931) lui succède avec comme vizir son demi frère Haji 'Ali. Le sultan et son vizir vont arrête en 1927 deux allemands à Af'asi consul en Ethiopie. A propos de cet arrestation, en 1917, du consul d'Allemagne von Holtz, Henri Labrousse écrit : « (...) Von Holtz décida de retourner en Ethiopie et rebroussa chemin. Mais le Gouverneur de la Côte française des Somalis envoya une colonne armée d'une soixantaine d'hommes qui lui coupa la retraite, et qui l'encercla à Af'asi, sur le plateau de Dakka, (...) à trente kilomètres à

<sup>541</sup> Oberlé Ph. et Hugot p1050 *Ibidem*

<sup>542</sup> Hummad lo'oyta dérouta les troupes Egyptiennes et contribua à la victoire des troupes du sultan Mahammad Hanfadé sur ces armées du Khédive défait à Uddumi Bad en novembre 1875

<sup>543</sup> Assawka, sœur du sultan de l'Awsa fut son épouse

<sup>544</sup> Solleillet P, *Obock, le Choa, le Kaffa, récit d'une exploration commerciale*, p 254

<sup>545</sup> *Ibidem*

<sup>546</sup> Nous ne connaissons pas les circonstances de sa mort même si plusieurs personnes nous ont dit qu'il aurait été empoisonné à Doda, mais sa tombe est à As 'ela dans le sultanat de Goba'ad.

<sup>547</sup> Hamad la'dé Hassan Hamad La'dé fut un grand compositeur et chanteur Afar mort précocement en 1981 est le petit fils de Hasan Hamad la'dé. E. Morin fut un grand connaisseur de cet artiste.

<sup>548</sup> Didier Morin

<sup>549</sup> « Qunda » veut dire petit en Afar. « Qunda » Lo'oyta est le petit demi frère de « kaxxa » lo'oyta,

*l'intérieur du territoire français.* »<sup>550</sup> L'auteur ne note pas que la France n'occupait pas l'intérieur de sa colonie, encore moins le sultanat de Gooba'ad, (le poste de Dikhil n'est créé qu'en 1928) comme nous le verrons dans la prochaine partie.

L'armée de *hāḡḡi* 'Ali et son frère, le sultan des Debné et son viziz, qui fut l'auteur de cette arrestation qui eut lieu sur leur territoire, ne sont pas mentionnés.<sup>551</sup> Le sultan mourra en exil (voir la résistance à l'occupation dans les pages suivantes), à Madagascar ; remplacé par son frère Mahammad, décédé le 11 octobre 1938, à Af'asi. Pourtant l'entente entre les sultans Afars Debné et l'administration coloniale Française semblait bonne lorsqu' « *en 1922, le sultan loïtah Houmed et son vizir Haj Ali furent décorés de l'ordre colonial de l'Etoile d'Anjouan.* »<sup>552</sup> Mais la création de Dikhil et la conquête coloniale du Gooba'ad est elle à l'origine de la fin de cette entente et du soulèvement des debnés : « *Mais les bonnes dispositions à l'endroit d'une administration lointaine s'estompèrent au moment où la France décida l'occupation effective du Gooba'ad.* »

Par contre il en va autrement du sultan de Rahayto. L'administration coloniale mettra fin de facto au sultanat de Gooba'ad à partir de 1937 à la mort du successeur de Lo'oyta Hummad, son demi frère Mahammad Lo'oyta à Af'asi. Si ces deux sultanats de Gooba'ad et de Tadjoura ont pu connaître la persistance de leur indépendance séculaire, le sultanat de Rahayto a connu une division entre deux puissances coloniales, et le sultan de Rahayto, dont la majeure partie du territoire se retrouve en CFS se retrouve suite à un accord franco-italien de 1901 en Erythrée. Ainsi la ville d'Obock connaît une administration coloniale comme les pourtours du chemin de fer.

### • 3. Le sultanat de Rahayto et le corridor du chemin de fer

Obock se trouve dans le sultanat de Rahayto. Depuis le protocole passé entre l'Italie et la France la ville de Rahayto se trouve en Erythrée. Le 22 août 1901, le chef de poste reçu l'ordre de lui supprimer les allocations alors que la majeure partie de son territoire se trouvait en CFS. Le sultan qui n'aimait guère ni les italiens ni les français chercha l'appui de la Turquie.

---

<sup>550</sup> Labrousse H., 1977, « La neutralité éthiopienne pendant la Première Guerre mondiale: l'incident Holtz-Karmelich » P ; 535, 1977

<sup>551</sup> *Le rapport du lieutenant Mernet (9 septembre 1971) indique la présence du sultan Lo'oyta dans la colonne qui a quitté Djibouti, le 10 août 1917, pour intercepter le consul allemand. Hāḡḡi 'Ali doit fournir deux cent hommes pour le ramener en Ethiopie, via l'Awsa. Le gouverneur écrit (19 mai 1977) : « Le sultan de Tadjourah et la famille Hanfadé Lo'oyta vont nous aider » (Min. Colo. Dossier 1017).*

<sup>552</sup> *Ibidem*

Mahaamad Dini était hostile à l'occupation de son pays et les italiens l'emprisonnèrent à plusieurs reprises. En 1907, le sultan de Gobba'ad se rendit à Asab pour demander sa libération. Mais les relations restèrent tendues entre le sultan et les puissances coloniales. En 1917 il resta en prison pendant 3 ans suite à l'attaque d'une patrouille d'ascaris.

La fondation de Djibouti marquait pour nous l'avons vu le déclin de Zeyla, mais aussi l'abandon d'Obock. La France maintint quelques hommes tout de même à Obock. Quand la France quitta Obock, aucune frontière limite n'était tracée. Seul un administrateur résidait à Obock. La colonie était regroupée entre la ville de Djibouti et les postes de l'intérieur hypothétique jusqu'en 1914. Un arrêté du 12 février 1914 supprimait les postes de l'intérieur et créait le district Issa, et le district Dankali ayant comme chef lieu Djibouti et Obock. L'ancien chef de poste fut promu chef de district, résidant à Obock. Mais ce dernier cumulait les fonctions de chef de district Dankali et de chef de district Issa. Les fonctions de chef de poste étaient de renseigner les gouverneurs, de garder des liens avec les Okals, réprimer les trafics et percevoir divers impôts. Un an après un chef de poste fut nommé à Obock. De 1919 à 1921, le chef de poste de district de Dankali revint à Obock. Cette situation perdura jusqu'en mars 1927, lorsque fut créé un nouveau : celui de Tadjoura.

L'arrêté du 26 octobre 1904 crée un tribunal indigène à Obock, pour les contreventions de simple police. Les administrateurs avaient la fonction du juge. Ils devaient aussi veiller au bon déroulement des transmissions télégraphiques. Des nombreuses lettres expédiées par les administrateurs montrent qu'ils donnaient des renseignements sur l'état intérieur du district que sur les activités italiennes en Ethiopie. Les rapports avec les Italiens étaient cordiaux. Ils menaient des actions de la police en commun le long de la frontière érythréenne, afin que les criminels ou les chiftas soient jugés dans l'une ou l'autre des colonies.

L'administrateur résidant à Obock disposait des gardes d'interprètes et d'agents de renseignements. En effet, il dispose de six askaris, d'après l'arrêté du 29 septembre 1900, tous sont somalis Issak. En effet, l'administration coloniale pense qu'il serait inadéquat de faire appel aux Afars en cas de révolte Afar, car ils pourraient se solidariser avec elle. Il disposait aussi d'un interprète appelé Issa Mohamed. Bourhan et Diny furent des agents de renseignement. Nommés depuis 1900, ils étaient payés tous les mois et recevaient, comme les okals, des marques de considération. L'administration recruta un jardinier mettre en valeur la vallée des jardins, des gardiens du phare et des bouées. Des nacouda étaient engagés pour commander les boutres de l'administration.

Lorsqu'éclate en Europe la Première Guerre mondiale, Obock reçoit des renforts pour parer à une guerre éventuelle. La menace venait des Turcs qui se trouvaient à Port Saïd, alliés de l'Allemagne.

La décision du 31 janvier 1916 créa à Obock un poste militaire formé d'une section du Bataillon Indochinois de Djibouti détachés à Khor Angar et à Doumeira. A cet endroit se trouvait une demi compagnie de tirailleurs senegalais qui restèrent jusqu'en 1922. L'administration coloniale s'occupa des phares, du port et du câble telegraphique. Le port d'Obock était régulièrement fréquenté par les boutres privés que par celles de l'administration. En mai 1911, le demantèlement de la jetée était en partie achevé. Jusqu'en septembre 1911, des poutres, des madriers, des planches furent expédiés à Djibouti, où les matériaux manquaient. Le phare de Ras Bir était maintenu.

Une des raisons du maintien de l'administration coloniale est le câble, instrument de communication internationale stratégique. Le télégraphe était le seul moyen de recevoir des nouvelles récentes de la métropole. Le câble reliait Djibouti à Obock, puis d'Obock à Perim. A partir de 1911, le téléphone était installé entre Djibouti et Obock mais utilisait le télégraphe. Djibouti recevait les dépêches par Obock. Elle avait pour fonction de relais des PTT entre Djibouti et le reste du monde. En 1923, des communications s'effectuaient entre Obock et Djibouti par un poste de TSF.

L'administration coloniale était présente le long du corridor du chemin de fer. De Djibouti à la frontière éthiopienne le train traverse la région habitée par les nomades Issas en butte aux rivalités tout au long du chemin de fer avec les Afars. Certains d'entre eux se sédentarisèrent, créant des bourgades autour du chemin de fer : Chebellé, Holl-Holl, Dasbiou, Ali Sabieh et Galiléé. Les Issas s'intégraient à la vie économique du territoire peu à peu. C'est pour avoir accès à des facilités, comme l'eau potable que des notables Issas signèrent avec la France un nouveau traité le 31 août 1917, complétant celui de 1885. Fait nouveau : le protectorat était transformé en cession. Les Afars furent ignorés, puis oubliés par l'administration coloniale, qui leur imposa un laissez-passer pour circuler et se rendre à Djibouti. Cette tentative de contrôler les Afars aboutit à ce que ces derniers n'ont aucun contact avec les autorités coloniales !

Durant toute cette époque, l'autorité réelle de l'administration ne s'étendait qu'à la ville de Djibouti, à ses environs, à la ligne de chemin de fer, et autour de la localité d'Obock. Par mesure de sécurité, il était interdit à tout européen de circuler dans l'intérieur du territoire sans autorisation spéciale. Les nomades, quant à eux, étaient tenus de déposer leurs armes, dans un poste de police, situé à l'entrée de la ville, mesure qu'ils n'appréciaient pas.

Les autorités coloniales luttent contre les trafics d'armes d'esclaves qui persistent dans le golfe de Tadjoura malgré la loi interdisant ces commerces signés avec le sultan de Tadjoura et de Goobaad par Lagarde. Mais sans résultat important. Les souverains vivent des commerces entre l'Éthiopie et les restes du monde, en dehors du commerce du sel, et des produits de l'élevage.

- **II. Tenir et contrôler les trafics commerciaux**

En effet les sultanats Afars sauvegardent leur indépendance politique, économique et culturelle intacte jusqu'en 1927. Les populations de ces trois sultanats s'opposent à toute colonisation. Leur souveraineté leur garantit l'indépendance économique.

- **1. les trafics d'armes et d'esclaves, sources des profits**

Outre la traite, il convient malgré tout de rappeler que la majeure partie des importations d'armes et de munitions se pratiquait légalement, sous étroite surveillance des autorités et la traite des esclaves animait les circuits parallèles. Ces deux flux étaient étroitement dépendants: armes et munitions constituaient les caravanes gagnant l'intérieur des terres ; en retour, les esclaves, convoyés par les traitants, gagnaient la côte d'où ils étaient embarqués, pour être vendus sur les marchés de la péninsule arabique. *«Obligé de pousser ses feux au moins quinze heures avant le départ, le stationnaire dévoilait à l'avance toute velléité de sortie. D'autre part, sa taille et son tirant d'eau l'empêchaient surtout la nuit, d'approcher les côtes que suivaient les boutres suspects. Le Diana sortait dix jours par mois. Les trafiquants profitaient des intervalles pour traverser le détroit.»*<sup>553</sup>

Le chef de poste d'Obock affirmait la nécessité de surveiller les côtes : *« Depuis ma prise de fonction à Obock, je n'ai pas eu connaissance de trafic d'esclaves sur ce point. Je puis vous assurer que du ras Duan à ras Syan, il ne se fait pas de commerce d'esclaves car il n'y a pas de point d'abordage pour les boutres et les parages sont dangereux par les brisants (...). Le vrai marché est Tadjourah où l'on m'a certifié que des arabes achètent, par mois, de 30 à 40 esclaves et les embarquent pour l'Arabie. Si on occupe Tadjourah, il y aura lieu de*

---

<sup>553</sup> CAOM, Aff. pol. 696, rapport de l'inspecteur des colonies, Djibouti, le 15 avril 1925

surveiller la côte de ras Syan à ras Doumeirah car il est évident que le commerce deviendra important sur ces points. »<sup>554</sup>

Un rapport diplomatique détaille la traite des esclaves : « La plus courte distance qui nous sépare de la frontière orientale de l'Abyssinie, ne dépasse pas 90 kilomètres. En traversant la zone désertique soumise à notre protectorat, on parvient aisément de l'Aoussa, province d'Abyssinie, à gagner la mer. Une piste depuis longtemps pratiquée par les caravanes mène à la côte sans trop de difficultés. Elle aboutit en différents points, notamment à Tadjourah et Ambado, sur la rive nord du golfe de Tadjourah. Il est naturel que certains arabes de la côte orientale de la mer Rouge aient cherché, dans leurs relations avec des chefs abyssins, à bénéficier de cette situation pour pratiquer la traite des esclaves. Les besoins des diverses contrées de l'Arabie sont considérables et à ce point de vue l'Ethiopie est un immense réservoir. Par surcroît, l'Ethiopie a un besoin constat d'armes et de munitions. Les échanges d'armes contre des esclaves étaient inévitables, les boutres ainsi étant assurés du fret dans les deux sens du voyage. Ce sont généralement des femmes et des enfants, mêmes de jeunes hommes, de 6 à 20 ans, qui alimentent les marchés abyssins, car l'achat comme le rapt se pratique avant de traverser notre protectorat. La traversée du désert Dankali se fait par caravanes de 40 à 50 personnes, mais parfois aussi de 200. Les fatigues de la route ne sont pas grandes ; les captifs se reposent quelquefois près de deux mois à Tadjourah ou à Ambado ou en d'autres points de la côte, avant de prendre la mer. A ce moment, les esclaves peuvent changer de propriétaire. Les armes et les munitions, venant en contrebande, représentent la monnaie d'échanges : elles viennent de khokha, de Djeddah ou de Meddy (Wilayet de l'Idrisis) Le départ de la côte dankalie se fait à la tombée du jour. Les boutres longent la côte, passent par nuit noire au large du poste d'Obock pour échapper à la surveillance française, traversent le détroit et se dirigent sur Taïf, près de Khokha. De là, ne pouvant débarquer leur cargaison interdite par l'Imam Yahya, ils continuent à longer la côte jusqu'à Meddy, importante étape du voyage. Les boutres ne dépassent généralement pas ce point, ils reviennent vers Tadjourah, après avoir effectué un nouveau chargement d'armes. De Meddy, de nouveaux Sambouks transportent les esclaves jusqu'à Lith, puis à Rueys, à une demi-heure au nord de Djeddah où ils sont reçus par le Cheikh Abdul Hamid. Ils sont alors envoyés selon les besoins soit sur Djeddah ou directement sur la Mecque où se tient vraiment le marché aux esclaves. Les impôts perçus sur la marchandise sont payés à un fonctionnaire spécial à Rueys. »<sup>555</sup> Les principaux négociants sont connus : « Aux noms des deux marchands arabes

<sup>554</sup> Archives des Affaires étrangères, centre de Nantes.

<sup>555</sup> Ibidem, Rapport du Consul général de France au ministre des Affaires étrangères, Djeddah 27 août 1923

*Djeroum Ibrahim Tourab et son fils Salim actuellement à Djeddah où ils se sont fait délivrer des passeports Hachémites sous les noms Ibrahim Elhabachi et Salih Ibrahim Elhabachi, s'ajoutaient les noms d'Osman Ibrahim, Hélouân Mohamed Aboubeker, Mohamed Suiaq, tous trois de Tadjourah. »*<sup>556</sup>

Devant un état de fait irrépressible, le gouverneur Lauret envisageait de libéraliser le commerce des armes et des munitions : *« Si le trafic des armes était libre à Djibouti, les armes et les munitions auraient moins de valeur et ne constitueraient pas une prime au commerce des esclaves. En terminant, je crois devoir suggérer qu'un moyen excellent d'entraver la traite est d'autoriser comme en tout pays libre, l'entrée par Djibouti des armes et munitions destinées à l'Ethiopie. Par suite de l'introduction écrite de la convention de Saint-germain en Laye du 10 septembre 1919, les armes et les munitions ont en Abyssinie une valeur considérable. Il était fatal que les esclaves dirigés vers la côte fussent payés en armes et munitions amenées clandestinement. »*<sup>557</sup>

## • 2. L'Ethiopie, un partenaire privilégié

Les contrebandiers d'armes trouvaient leurs principaux clients en Ethiopie : *« La vedette de la douane a capturé trois boutres dans les eaux de Tadjourah et saisi 144 fusils dont 41 fusils Mauser, 103 fusils mousquetons Gras, ainsi que 4610 cartouches. Ces armes et munitions avaient été chargées à khokha. L'un des boutres appartenait à un nommé Soyed, habitant du Hedj, gros commerçant arabe, connu en mer Rouge par la hardiesse de ses conceptions commerciales. Il est propriétaire de nombreuses embarcations du même genre qui portent toutes le pavillon d'Ydris, sultan du Hedj. Les deux autres appartiennent à des sujets de l'iman Yaya, au Cheikh Mohamed Ambari de khokha, l'autre à Abdallah khori de khokha. »*<sup>558</sup> Ce rapport donne des indications des trafiquants. Depuis longtemps un commerce s'est développé entre les côtes yemenites et les sultans qui avaient chacune des représentants en Arabie.

Henry de Monfreid décrit le système commercial mis en place : *« Je dois expliquer rapidement qu'elle était l'organisation de ma petite affaire dans la province de Tchescher (...). J'avais installé aux environs de Deder, aux points de jonction de plusieurs pistes, des sous-agences dirigées par un courtier arabe. Là, le travail était à peu près le même qu'à*

---

<sup>556</sup> Ibidem p 396

<sup>557</sup> Lettre du gouverneur Lauret au Ministre des colonies, Djibouti, 10 avril 1923

<sup>558</sup> CAOM, Af. Politique 696

*Deder : achat de cuir et des café, avec vente de quelques articles de première nécessité pour l'indigène. Tous ces courtiers m'avaient été recommandés par Souleiman. Les agences étaient au nombre de trois situées à environ 15 km, les unes des autres (...). Mon agent de Tchalenko, Salem Atoufa, était un homme d'un certain âge, vieux renard qui avait laissé sans doute pas mal de scrupules à la bataille (...). Généralement, un corani(écrivain) tient les livres de compte et deux ou trois autres arabes, aux fonctions mal définies, sont tour à tour, employés, serviteurs ou gardes armés. Ils arrivent tout jeunes de leurs montagnes du Yémen, naïfs et frustrés, avarés et cupides comme tous ceux qui vivent de la terre. Ils débutent comme coolies et triment plus qu'une bête de somme. Ils vivent de rien, se refusent tout, même des femmes, grâce à des arrangements en communauté. Quand ils ont amassé quelques sous, ils ouvrent un petit magasin, un doukan, minuscule alvéole où ils vivent incrustés, autour d'une nuée de mouches, vendant une infinité de petites choses. Puis, ils s'enhardissent à faire du commerce de gros, en s'associant avec un compatriote déjà établi. Dans toutes les régions productives de café, de cuir ou de céréale, partout où le négoce est possible, ses courtiers occupent les meilleures places et ont la protection des fonctionnaires éthiopiens. Ils ont dans leurs mains les nagadis (entrepreneurs de caravanes) et la plupart des producteurs grâce à un réseau inextricable de crédit sur gages ou d'avances sur les récoltes (...). Voilà donc les éléments que l'Européen doit employer pour faire le commerce en Ethiopie. Aucun n'y résiste, sauf l'Arménien et quelquefois le Grec. Quant au juif, il n'existe pas. Il y a trop de soleil, trop de grand air, trop de coup à recevoir. Il reste dans les villes, forgeant les métaux précieux et prêtant sur gages. Le bruit à couru, à cette époque, qu'il se serait enfui, en se cachant dans un wagon de marchandises, pour éviter des poursuites pénales à la suite d'un meurtre d'un Abyssin. »<sup>559</sup>*

Joseph Kessel, dans un article paru dans *Le Temps* du 11 juin 1930 écrit : « Des renseignements qui me parviennent concourent à me faire craindre que la mission Kessel ait pour principal objet de couvrir ou de favoriser des opérations délicieuses de M. de Monfreid dans la région du Gouda et surtout des monts Mabla (...). Les indigènes parlent ouvertement d'armes et de munitions dans les voisinages de son ancienne maison d'habitation des Mabla. Je vous serai obligé d'organiser votre surveillance en tenant compte de ces renseignements. »<sup>560</sup> En 1928 le Gouverneur informait le ministre des Colonies sur le cas de Monfreid : « Monfreid, après avoir trafiqué pour son compte, a été tous naturellement embauché par le Négus. Il a déjà reçu en paiement la concession de l'éclairage électrique de

<sup>559</sup> Monfreid Henry de, *Le lépreux*, Paris 1993.chapitre XXIV : le courtier, p. 79

<sup>560</sup> *Le Temps* du 11 juin 1930, article de Kessel



*la ville de Harar. En outre, j'ai la preuve qu'il a été en relation pour des affaires de contrebande de munitions, avec Ato Bourhane Marco, directeur général des postes éthiopiennes, grand contrebandier pour lui-même et le Négus. Il est impossible de douter que les fusils mitrailleurs, saisis récemment par la douane française d'Ecouez et les 1800 fusils en route pour l'Ethiopie ont été commandés par Monfreid. Le mode d'expédition (commande de la maison Panetti) est le même que celui des mitraillettes allemandes saisies par la douane de Djibouti (...). Comme le théâtre de contrebande se trouve être celui que la mission se proposait de suivre, sous la conduite exclusive du grand contrebandier de la colonie, et comme cette mission avait demandé aux indigènes un nombre de chameaux que ne pouvaient expliquer ses seuls besoins, je pris les mesures qui s'imposaient. Tandis qu'il(Monfreid) faisait diriger ses bagages mêlés à ceux de la mission vers la douane, il faisait charger sur un petit houri qui se plaça près du navire Compiègne, la caisse de cartouches en question, vers midi alors que la surveillance était relâchée. Puis, le houri accosta le boutre Mousterieh lui appartenant et y lança la caisse compromettante. »<sup>561</sup>*

L'administrateur Alphonse Lippmann qui prit ses fonctions à Djibouti en 1921, converti à l'Islam, évoque la figure de Hamoudi, arabe du Yémen, qui, avant de devenir un honorable et riche négociant de Djibouti avait fait fortune dans le commerce des armes et le trafic des esclaves mais « *troublé par le souvenir de ses fautes, il a fait construire à Djibouti, la grande mosquées qui porte son nom* »<sup>562</sup>. Ces commerces dans lesquels se sont imprégnées des autochtones soulèvent les plaintes des puissances coloniales britanniques et italiennes.

### • 3. La permanence de la traite des esclaves : indice de l'indépendance maintenue des pouvoirs locaux ou de l'incapacité de la France à la réprimer ?

Les Britanniques s'inquiétaient de cet afflux d'armes pour l'Ethiopie qui pourraient un jour se retourner contre les intérêts anglais au Somaliland ou au Soudan. Déjà en 1885 et 1886 le gouvernement français et anglais s'accordèrent pour interdire le commerce des armes et d'esclaves dans les territoires sous leur autorité coloniale. Au mois de juillet 1890 fut signé l'acte de Bruxelles par lequel les puissances européennes interdisaient tout commerce d'armes et des munitions sauf à destination de l'Ethiopie considérée comme un pays indépendant. Le 16 décembre 1906, l'ambassadeur d'Italie à Paris remit un mémorandum au nom de son

<sup>561</sup> CAOM.Aff.pol.696, 18 février 1929

<sup>562</sup> Lippmann A., *Guerriers et sorciers en Somalie*, op.cit., p 36

gouvernement au gouvernement français au sujet des trafics d'armes, qui s'opéraient à Djibouti. Le 13 décembre, fut conclue à Londres une convention anglo-française et italienne relative à la contrebande des armes à la C.F.S. Ces trois puissances s'engagèrent solennellement à surveiller rigoureusement les importations d'armes et des munitions, notamment en surveillant les boutres autochtones. Malgré cette répression renforcée, le commerce des armes était florissant à Djibouti en 1910. Henry De Monfreid tenta de faire fortune dans ce trafic. Il décrit ses aventures dans « *Les secrets de la mer rouge* ». Monfreid évoque les activités de Djibouti: « *qui vivait de la contrebande des armes. La destination officielle était l'Éthiopie, l'Arabie, ou le Proche-Orient.* »<sup>563</sup> Monfreid parlait des sultanats plus que de la ville de Djibouti. Le dernier traité du 20 août 1930 fut conclu entre la France, l'Italie et la Grande Bretagne, interdisant le trafic des armes, indice que les traités étaient inefficaces pour arrêter les trafics des armes.

Ainsi, les trafics illicites continuaient. Pour acheter ou razzier des esclaves en Éthiopie, il était nécessaire de disposer parmi les populations locales de vastes réseaux, que seuls les autochtones avaient. Les Européens entrèrent en concurrence avec ces autochtones pour l'importation des armes. Déjà le 28 octobre 1889, le gouverneur Lagarde réussit à faire signer au sultan de Tadjourah un traité abolissant l'esclavage et la traite sur l'étendue du territoire. Ce traité restera sans effet sur le territoire. L'esclavage à Tadjourah parvint à se perpétuer au-delà de 1932.

Il fallut un détachement armé et la surveillance effective des côtes pour ralentir ces trafics. En 1932, Djibouti n'était plus ce paradis pour les aventuriers, en quête de trafics « juteux ». Djibouti avait rattrapé son siècle.

Comment parvenait-on à ce résultat ?

---

<sup>563</sup> Monfreid Henry (de), *Le secret de la mer Rouge*, Paris, Grasset, p 38.

- **Chapitre 6 : Tenter d'imposer un nouvel  
« ordre colonial »**

La colonie met en place tardivement la garde indigène, en 1910. Quelles sont ses missions ? La garde indigène est doublée d'un bataillon Sénégalais qui devait défendre Djibouti-ville. Quelles sont les menaces qui pèsent sur la capitale ?

### **I. Des moyens renforcés pour contrôler la colonie**

Les premiers changements s'opèrent dès le début du siècle avec la menace d'occupation de Djibouti, prélude à la création d'une milice indigène qui participera tant à la Première Guerre mondiale qu'au combat contre les trafics illicites dans la colonie. La colonie craint les des menaces de l'empire ottoman, la guerre régionale induite par la difficile succession de Ménélik II : la compétition entre deux prétendants, Lij Yassou et Taitou, eut des repercussions sur la CFS. Puis se fut la mutinerie du bataillon somalis, une fois démobilisé à son retour. L'installations des postes de surveillances le long des côtes d'Obock augure une nouvelle période où l'administration coloniale semble s'intéresser à l'arrière pays de la CFS. Une nouvelle phase de l'occupation se prépare-t-elle ?

- **1. Protéger le corridor ferroviaire**

La construction du chemin de fer a donné lieu à diverses résistances, mais ces résistances revêtaient plusieurs formes : attaque du chantier et conflit pour le contrôle de terrain de transhumance traversé par la ligne ferroviaire. Sous la direction de Pierre Carette, employé par la première compagnie ferroviaire, la Compagnie des chemins de fer éthiopiens – il fut surnommé « *le prince du désert* » par les Issas –, fut créée la première milice privée. Entre 1900 et 1902, elle affronta les assauts répétés des autochtones tant issas qu'Afars, opposés au passage du rail.<sup>564</sup> Relevons que ce tracé correspond presque à la frontière entre Afars (Ouest-nord-Ouest) et Issas (Sud- Sud-est). Cette période fut baptisée par

---

<sup>564</sup> Ibidem CAOM, D 1974, Va n Gelder: p258

un contemporain, le « Far West du Franco-Ethiopien » marquée par une série d'attaques du chantier, dont la plus meurtrière fit 10 morts , le 21 juin 1900 au kilomètre 123<sup>565</sup>.

En fait la plupart de ces raids, relevaient de contentions tribaux pour le contrôle de pâturage et de puits, opposant Afars et Issas. Le chantier en fut victime. Mais, très vite le chemin de fer apporta aux populations des possibilités nouvelles.<sup>566</sup> Les liaisons avec la côte devenaient plus aisées et une indemnité d'occupation fut versée aux Issas, qui comptèrent parmi les voyageurs clandestins les plus assidus !<sup>567</sup>

Pour assurer la surveillance de cette artère vitale, l'administration coloniale prit le relais de la CIE lorsque cette société privée fit faillite. Les pouvoirs publics créèrent tout au long de la voie, huit postes de police rurale, sous l'autorité du chef de poste d'Ali Sabieh qui réside au kilomètre 90. Chaque poste est placé à un intervalle de 10 à 15 Km, composé d'un fortin de pierre, avec cinq agents. Ainsi, le détachement du kilomètre 70 surveillait une zone qui s'étendait entre le 63ème et le 73ème km. Certaines de ces stations correspondaient à des points d'eau, arrêts obligatoires pour les locomotives ; les nomades venaient régulièrement dérober l'eau pour leurs propres besoins, au grand dam du service de l'exploitation de la ligne ! A Holl Holl au kilomètre 52, l'effectif des miliciens fut porté à 11 hommes pour mieux protéger les puits et les citernes. On remarque le même phénomène à Ali Sabieh, poste frontière stratégique avec l'Ethiopie, doté de 35 agents.<sup>568</sup> Cette police rurale, qui est en réalité une brigade de chemin de fer, affectée uniquement à la protection de celui-ci, est souvent épaulée dans son travail par des Okals<sup>569</sup>. Ces derniers sont des agents de renseignement, intermédiaires autochtones entre sa tribu -ou son groupe ethnique- et l'administration locale qui le rémunère pour ses services. Ce sont des « interfaces » utiles pour l'administration qui les rémunère généreusement et leur accorde des avantages matériels particuliers. Bien qu'avec le retour de la paix et de la sécurité, certains postes n'aient plus raison d'exister après quelques années, ce dispositif se maintient jusqu'en 1922, date de la dissolution de la milice ferroviaire et de son incorporation dans la garde indigène.<sup>570</sup>

Ces miliciens sont tous équipés du fusil gras modèle 1874, déjà largement dépassé pour l'époque.<sup>571</sup> Cependant une paix conclue en 1904 entre Afars et Issas permet à la colonie de connaître quelques années de calme relatif. Les agressions et sabotages sur la voie ferrée

---

<sup>565</sup> ibidem

<sup>566</sup> ibidem

<sup>567</sup> ibidem OBERLE, HUGOT : p93

<sup>568</sup> JO CFS, arrêté du 01/06/1901

<sup>569</sup> Okal , Akel *au singulier*.

<sup>570</sup> CAOM, 20744, Bertin J. , « Trois décisions du JO CFS » dans *Pount* n°15 , p. 15

<sup>571</sup> JO CFS, arrêté du 28/08/1900

disparaissent si bien que le gouverneur déclare en 1905 : « *Le service de la police a été confié à M. Faivre. Cet agent était autrefois le chef du poste d'Ali-Sabieh ; mais la tranquillité est si absolue dans l'intérieur que j'ai pu confier à M. Faivre des fonctions à Djibouti.* »<sup>572</sup> Sans chercher à étendre ses fonctions ni à améliorer son état, l'administration se contente de gérer cette police rurale au service des intérêts économiques de la colonie. On l'estime suffisante pour assurer l'ordre à Djibouti et sur la ligne de chemin de fer.<sup>573</sup>

Paix précaire ! En 1910, les combats meurtriers reprenaient entre Afar et Issa. Dès fin mars, les affrontements entre Issas et Afars devinrent plus violents et des combats eurent lieu autour de la voie ferrée au kilomètre 70. Pour mieux intervenir dans le règlement de ces affaires « intestines », les autorités se contentèrent de renforcer les différents postes.<sup>574</sup> Mais en avril, le chef Afars, Ampharé Loitah, décida de pénétrer avec 4000 hommes armés en pays Issas pour venger des assassinats et des vols de bétail, dont ils avaient été victimes plusieurs années plus tôt.<sup>575</sup>

Ce n'est que le 6 mai que le gouverneur Pascal apprit la présence de toute l'armée Afar au kilomètre 25. Épuisée par plusieurs jours de marche, sans arrière base, et n'ayant pu atteindre le point de rassemblement de leurs ennemis, elle décida de marcher sur Djibouti en quête de nourriture. Devant le danger de voir arriver ces guerriers affamés qui risqueraient de piller la ville, le gouverneur réagit promptement en faisant parvenir aux campements Afars un fourgon de vivres ! En échange, il obtint la promesse des chefs qu'une fois reposés, leurs hommes regagneraient leurs campements.<sup>576</sup>

Le lendemain, une grande partie de la troupe respecta l'engagement et s'en retourna vers Tadjoura. Mais 1000 d'entre eux continuèrent leur marche jusqu'à Ambouli, à 9 km du centre ville. Sur leur trajet, ils semèrent la panique parmi la population qui fuyait à leur passage. Pressé par ce péril immédiat, Pascal instaure l'état d'urgence, à Djibouti. Il fit distribuer des armes aux européens et aux 200 coolies Arabes, employés par les Messageries maritimes. Ces partisans improvisés, équipés à la hâte, impressionnèrent vivement la troupe rassemblée à Ambouli. Une fois désarmés par ce service d'ordre, les combattants Afar réclamèrent des boutres, afin de regagner leur territoire par la voie maritime.

---

<sup>572</sup> ibidem CAOM, 1AffPol, C2989, D2

<sup>573</sup> ibidem CAOM, 1AffPol, C121, D2

<sup>574</sup> ibidem

<sup>575</sup> ibidem CAOM, 1AffPol, C121, D2

<sup>576</sup> ibidem

Les négociations avec les chefs Afar permirent d'éviter le combat et les derniers guerriers furent évacués sans incidents<sup>577</sup>. Grâce à l'improvisation rapide d'une troupe formée par de civils européens et Arabes de Djibouti, aux prouesses diplomatiques déployées par l'administration, le pire put être évité. Toutefois, la crainte d'une nouvelle attaque maintint la population de Djibouti-ville dans un état d'inquiétude permanente.

Pour mettre fin à ce climat de tension, des mesures concrètes furent prises pour renforcer le dispositif de sécurité.<sup>578</sup> Les intérêts du chemin de fer et ceux de l'administration divergeaient quant à la formation d'une force de sécurité. Malgré ces difficultés, un arrêté du 27 septembre 1909 prévoit l'organisation « *d'un cadre local de miliciens chargé d'assurer la surveillance et la protection de la partie rurale du protectorat* »<sup>579</sup>.

Par la suite, l'arrêté du 1<sup>er</sup> juin 1910 supprime la milice nouvellement créée, car elle fait double usage avec celle de la CIE. En fait cette décision permet au gouverneur de créer par arrêté pris le jour « *attendu qu'il est nécessaire d'assurer la surveillance et la police tant dans les différentes stations de chemin de fer situé en territoire Français que de la voie elle-même ; article 1 : il est créé le long de la voie de chemin de fer huit postes de police rurale* »<sup>580</sup>, un corps nouveau, totalement contrôlé par l'administration. Quel est-il ?

## • 2. Protéger la capitale : la naissance de la garde indigène

Ces événements vont précipiter la création d'une unité de police compétente<sup>581</sup>. L'arrêté du 2 juin 1910 déclare : « *Il est créée en CFS une brigade de gardes indigènes pour assurer la police intérieure de la colonie. Cette force de police relève du gouverneur. Elle est constituée d'un personnel d'infanterie coloniale hors cadre et d'indigènes locaux.* »<sup>582</sup> C'est le début d'une création d'une force composée que des Somalis et des yéménites, pour combattre toute rébellion. « *Je vous ai avisé que l'organisation de la force de police en question devait se rapprocher autant que possible de celle d'une compagnie sénégalaise* »<sup>583</sup> Cette force territoriale est organisée comme le bataillon sénégalais.

---

<sup>577</sup> ibidem

<sup>578</sup> ibidem CAOM, 1AffPol, C121, D2

<sup>579</sup> JO CFS, arrêté du 27/09/1900

<sup>580</sup> JO CFS, arrêté du 01/06/1901

<sup>581</sup> CAOM, 1AffPol, C2989, D2, administration générale, organisation et fonctionnement de la colonie (1898-1924)

<sup>582</sup> JO CFS, arrêté du 02/06/1910

<sup>583</sup> CAOM, 1AffPol, C123, D2, organisation de la garde indigène à Djibouti (1910-1918)

### • 3. Lutter contre les trafics illicites, l'impossible mission de la garde indigène

Les armes partaient d'Europe vers Djibouti, puis repartaient sur des boutres escortés par l'administration vers Obock. De là, elles gagnaient leur destination finale, toujours encadrées par un navire des autorités jusqu'aux limites des eaux territoriales. Officiellement cette destination était Mascate, mais les Français ne s'occupaient pas de savoir où ces armes étaient réellement débarquées. Elles pouvaient donc revenir en CFS, où la surveillance des côtes était aléatoire.<sup>584</sup> Après 1914, le commerce des armes et des munitions fut totalement interdit mais la contrebande continua, et l'activité se concentrait autour de Tadjoura, resté inoccupé par les autorités.<sup>585</sup>

En 1915, l'administration créa le poste de Khor Anghar pour contrôler les boutres (carte 5). Il dépendait d'Obock et jusqu'à la fin de la guerre il fut occupé par des tirailleurs Sénégalais remplacés en 1922 par des gardes. Si le lieu est idéal pour la surveillance, les conditions de vie pour les hommes sont difficiles en raison du manque d'eau potable qui impose un ravitaillement par mer.<sup>586</sup>

Ces derniers étaient peu nombreux et leurs actions inefficaces car les habitants de la région se plaignirent pendant la guerre des razzias du contrebandier Cheik Issa. Celui-ci ne se contentait pas de débarquer des armes illégalement, il attaquait ouvertement les patrouilles et les populations locales.<sup>587</sup> Par la suite, la situation ne s'améliora pas. On nota même une recrudescence de la traite entretenue, en partie, par la création du royaume Hedjaz qui devint le principal marché régional, où le trafic offrait aux contrebandiers et au jeune état d'importants revenus.<sup>588</sup>

A l'annonce d'un convoi, ils se contentaient de renforcer les postes d'Obock et Khor Angor. Une fois averti, le convoi n'avait plus qu'à rebrousser chemin et disposait ainsi d'une avance de 3 jours pour se cacher dans l'arrière pays où le gouverneur ne risquait pas d'y envoyer la troupe.<sup>589</sup>

Devant ce laisser-aller des autorités, la France subit en permanence les critiques véhémentes de l'Angleterre et de l'Italie qui lui réclamèrent des mesures efficaces. Ces pays

---

<sup>584</sup> ibidem p129

<sup>585</sup> ibidem IHPOM, HH469, JUSTIN : p131

<sup>586</sup> ibidem : p110, p115

<sup>587</sup> ibidem

<sup>588</sup> ibidem DUBOIS : p124

<sup>589</sup> CAOM, 1AffPol, C696, D1, *Traffic d'esclaves, enquêtes kessel, agissements de Monfreid (1900-1930)*

reçurent l'appui de la SDN qui au nom de la défense des droits de l'Homme attaqua sévèrement la France et lui demanda des comptes.<sup>590</sup>

## • **II. La Première Guerre mondiale : entre remise en question de la colonisation et acceptation**

Cette garde indigène créée pour assurer la sécurité de Djibouti participa aux combats durant la Première Guerre mondiale.

### • **1. La Corne de l'Afrique en crise**

Dès le mois d'août 1914, Djibouti est mis en état d'alerte. Dans la rade, deux vaisseaux de guerre parent à toute éventualité, et deux bataillons de Sénégalais sont prêts à intervenir contre d'éventuels agresseurs.

Parmi les manifestations de sympathie, une exceptionnelle doit être notée : la communauté des Franciscaines accueille le ras Tafari. En effet, en avril 1915, le négus Lidj Yassou souhaite, avec l'accord du ministre de France à Addis-Abeba, visiter la CFS pour vérifier les propos des représentants de l'Allemagne, de l'Autriche et de Turquie, décrivant la France comme une faible puissance. Le gouverneur Simoni sait lui démontrer que Djibouti n'est pas un poste côtier sans importance. Parmi la suite qui accompagne l'empereur éthiopien, figure le ras Tafari, fils de Makonnen, ancien gouverneur d'Harar. Ainsi, pendant que Lidj Yassou consacre son temps aux musulmans de Djibouti, le ras Tafari visite, sans apparat ni solennité, la mission franciscaine, rappelant qu'il a fréquenté l'école de la mission d'Harar, où il fut l'élève Mgr Jarosseau.

Force est de relever qu'au cours des quatre années du conflit, la Corne de l'Afrique devient un enjeu diplomatique et le théâtre d'opérations militaires sans commune mesure avec les fronts de l'Europe ou des Dardanelles, sans comparaison également avec l'Arabie, où éclate la révolte des Arabes, encouragée par les Britanniques et le célèbre Lawrence d'Arabie. Par ailleurs, le réveil du fondamentalisme musulman, avivé par les agents des Empires centraux, notamment allemands et turcs, déstabilise la région

---

<sup>590</sup> *Ibidem* Dubois C, *Des Chrétiens en terre d'islam*, p. 121



En Ethiopie, la succession de l'empereur Ménélik II fut difficile. Très affaibli depuis 1908, gravement malade, il meurt officiellement le 12 décembre 1913. Entre 1909 et 1911, une grave crise de succession oppose trois factions défendant les intérêts de l'impératrice Taïtou, épouse de Ménélik II, de l'héritier présomptif Lidj Yassou, et du ras Tafari Makonnen, fils du puissant gouverneur de la riche province d'Harar. Une fois l'impératrice Taïtou écartée, le Conseil des ministres parvient, non sans difficulté, à faire respecter le testament de Ménélik II, qui désignait comme héritier son petit-fils Lidj Yassou, dont la mère Chawaregga est une fille de Ménélik, dont le père, le ras Mikael, originairement musulman, fut contraint de se convertir au christianisme lorsque le royaume de Godjam fut soumis.

Le jeune empereur Lidj Yassou, âgé de 16 ans en 1914, entend mener sa propre politique. Lors du déclenchement du conflit, il se rapproche de la Turquie de l'Allemagne, sans pour autant s'engager auprès des Empires centraux. Toutefois, dans la région stratégique que contrôle la mer Rouge, l'Allemagne dispose d'un allié potentiel susceptible d'épauler l'Empire ottoman et de menacer les colonies des puissances de l'Entente, nombreuses dans la Corne.<sup>591</sup> Durant la période où le négus Lidj Yassou hésite à choisir son camp, aucune persécution ne frappe les chrétiens. Le négus ménage les missionnaires et ne rompt pas les relations diplomatiques avec les puissances de l'Entente. Ainsi, en se rendant à Djibouti pour voir, par lui-même, si la France est réellement une grande puissance, il visite, le 7 mars 1915, la mission des capucins d'Harar, remettant une somme de 500 thalers à Mgr Jarosseau, ainsi que la propriété légale d'un terrain pour le futur cimetière chrétien.<sup>592</sup> En dépit de ces signes de bienveillance, certains catholiques de la mission éthiopienne d'Ourso, déjà chassés du Somaliland en 1910, optent pour un second exil, recherchant la paix et la sécurité en CFS sous la bannière tricolore.

A compter de 1915, le jeune empereur, à la surprise générale, se détache de l'Eglise copte d'Ethiopie. Les agents allemands et turcs l'incitent à prendre parti pour la défense de l'islam. Il entre alors en contact avec le chef de guerre somali, Mohamed Abdille Hassan, et soutient son mouvement de résistance à la colonisation britannique. Puis, il répudie son épouse chrétienne pour contracter plusieurs mariages avec des filles de chefs musulmans et en particulier la fille de Mohamad Aboubakar Pacha, magadaras de Baté, appelé Fatuma. Par cette politique matrimoniale, il s'appuie sur les périphéries islamisées de son empire,

---

<sup>591</sup> Deux bataillons de Sénégalais, prêts à intervenir, sont cantonnés près de la voie ferrée, à côté de l'Institut des frères de Saint-Gabriel. Le frère Camille de Lellis, seul durant la durée du conflit, entretient d'excellents contacts avec le commandant Colonna d'Istria, qui ordonne à ses hommes d'effectuer quelques petits travaux pour réparer l'école privée.

<sup>592</sup> G. Bernovill, *Monseigneur Jarosseau..., op. cit.*, p. 263.

redonnant à la vieille cité musulmane d'Harar son prestige de capitale religieuse et économique.

C'est alors que la vieille Ethiopie connaît un sursaut patriotique et chrétien. Sous la pression du chef de l'Eglise éthiopienne, l'*abuna*, Lidj Yassou doit renoncer publiquement à l'islam et réciter le Credo pour se faire absoudre. Ces mesures ne calment pas le jeu. Le clergé éthiopien et les notables amhara, très inquiets par la politique adoptée par Lidj Yassou, allant à l'encontre de la tradition, provoquent un coup d'Etat : le 27 septembre 1916, jour de la Sainte Croix, les notables du Choa obtiennent de l'*abuna* qu'il les libère du serment de fidélité au testament de Ménélik. C'est ce qu'il fait, cette révocation entraînant aussitôt la déchéance de l'empereur Lidj Yassou, pour cause d'apostasie : quiconque soutiendrait Lidj Yassou serait excommunié. Ils proclament Zaouditou, une des filles de Ménélik, impératrice, et choisissent le ras Tafari Makonnen comme régent d'Empire et héritier du trône. Ce dernier, formé par Mgr Jarousseau, est le fils du grand Makonnen, un des glorieux vainqueurs d'Adoua, gouverneur de la province d'Harar jusqu'à sa mort en 1910.

Cette destitution entraîne la révolte des musulmans du Harar et celles des partisans du roi du Godjam, le ras Mikael, père de Lidj Yassou. Cette crise politique se double donc d'une guerre de religion. La guerre civile ravage l'Ethiopie méridionale, au même moment où les Britanniques du Somaliland sont toujours confrontés aux menées du « Mad Mullah ». L'islam devient une sérieuse menace, d'autant plus que des agents allemands et autrichiens attisent leur courroux et leur livrent des armes.

En Ethiopie, les affrontements opposent les défenseurs de la tradition chrétienne aux forces islamisées, fidèles à Lidj Yassou. Le ras Mikael, à la tête de 50 000 hommes, marche sur Addis-Abeba pour rétablir le trône de son fils, tandis que Lidj Yassou prend également les armes, soutenus par les Afar et les Somalis. Pendant quelques semaines, l'Ethiopie est déchirée par une guerre civile, jusqu'au moment où les armées du Godjam sont défaites par les troupes « légalistes » du ras Tafari le 27 octobre 1916, contraignant l'empereur à se réfugier dans le pays afar. A la fin de l'année 1916, la menace islamique est définitivement levée bien que l'empereur déchu ne soit capturé qu'en 1921. Cette bataille a eu des repercussions sur la CFS car beaucoup des autochtones participèrent aux côtés de Lidj Yassou à la guerre de religion, et le Territoire dont une bonne partie servit de base arrière à ce petit fils du roi Ménélik n'était pas contrôlé par l'administration coloniale Française.

Au-delà d'une prolongation dans la corne de l'Afrique la première guerre mondiale s'est déroulée en Europe où encore la participation des autochtones furent décisifs.

## • 2. Mobiliser la CFS pour aider la « la mère patrie » : la création du Bataillon Somali

La puissance coloniale française mobilise les Africains essentiellement comme soldats et porteurs. Relativement défavorisée sur le plan démographique la France espère compenser cette faiblesse par l'appel à *la force noire* selon le titre d'un ouvrage dû au colonel Mangin (1910). C'est dans ce contexte que des indigènes de la colonie participent pour la première fois à une première guerre mondiale. Un historique sommaire de la garde consulté au SHAT signalait uniquement : « *La guerre 14-18 vit un certain nombre de miliciens s'engager dans le bataillon Somalis qui devait s'illustrer sur les champs de batailles de la métropole* ». <sup>593</sup> Beaucoup d'indigènes participèrent à cette guerre, toutes les composantes de la colonie y participèrent mais les Somalis Issaq y furent majoritaires.

Le 11 mai 1916 fut formé « *les bataillons somalis* » <sup>594</sup> placés sous les ordres d'un officier français le capitaine Fortin, puis du capitaine Dupuy. A ce moment, la Première Guerre mondiale entrait dans sa phase décisive. Elle jeta dans les tranchées de Verdun mille sept cents des habitants de la colonie. Recrutés par force, ils se sont retrouvés en première ligne. A un contre six, ils ont défendu le Mont de Choisy et ont barré aux allemands la route de Paris, du 30 mai au 4 juin 1918. Ces « *chairs à canon* » ont enlevé, le 20 août, les positions de Bailly, Carquins et Ouscamp. Emmené en Haute Alsace, le bataillon tient la garnison de Saint Ulrich en septembre 1918. Le 11 novembre, ce fut l'Armistice ; mais sur les mille sept cents autochtones engagés, seuls cent survivants, tous blessés, restaient.

Le général Bordeaux déclare : « *j'adresse à cette troupe splendide mes félicitations émues pour les témoignages dont elle a su s'entourer ; j'y joins l'espoir qu'elle n'est pas destinée à disparaître et qu'elle sera maintenue dans la colonie, vivant l'exemple de l'attachement que celle-ci a su montrer à la France pendant ses épreuves et que la France n'oubliera jamais.* » <sup>595</sup> Ce témoignage du général Bordeaux montre la bravoure de ces indigènes mais leur sacrifice sera-t-il reconnu à leur retour ?

Le bataillon compte 1600 morts et blessés. Le 9 juillet 1961, quarante-trois ans plus tard et sous la pression d'élus locaux et métropolitains a été élevé près du cimetière militaire de Cuts, dans l'Oise, un monument à leur mémoire. En tous cas, l'état des pertes fut immense.

---

<sup>593</sup> SHAT, 15H89, D2, Milice indigène de la CFS : historique, arrêté d'organisation, missions et instructions (1938-1967)

<sup>594</sup> Dans le bataillon Somalis « on comptait davantage des Gadabourcis et d'Issaq » Oberlé p90

<sup>595</sup> Ordre général n° 264 ? Signé du Général Bordeaux, 1918.

Au retour de la guerre, les rescapés prirent conscience que le colonialisme n'était pas invincible. Alors que cette guerre ne les concernait qu'indirectement les indigènes ne ménagent pas leurs efforts sur le plan militaire. Humainement le coût est très lourd. Mais ce loyalisme des indigènes reposait sur un espoir, largement entretenu par la puissance coloniale : voir leur loyauté payée en retour par une amélioration de leur sort. Espoir de démocratisation, de participation accru aux affaires, abandon des plus flagrantes des injustices. Ces espérances ne sont pas satisfaites après la fin du conflit. Au contraire, le territoire connaît une crise économique.

A Djibouti, un monument aux morts commémore leurs souvenirs ne sera élevé que le 6 juin 1934 ce qui fera dire au gouverneur Baissac lors d'une prise d'armes: *« J'ai pris mes dispositions pour que s'élève bientôt à Djibouti un monument aux morts de la grande guerre qui rappellera que les Somalis, les Arabes, et les Danakils sont vraiment des hommes et par le courage les fils spirituels de la France »*.<sup>596</sup> Il tente d'associer pleinement la participation des 2 ethnies à la vie de la CFS alors que la première guerre mondiale a eu ses prolongements dans la corne de l'Afrique.

### • 3. Défendre la CFS durant la Première Guerre mondiale

Néanmoins la garde indigène participa aussi activement à la défense de la colonie en arrêtant à 2 ressortissants Allemands. Ainsi le 10 janvier 1917 le sergent Ainanali patrouillait avec ses gardes dans le secteur compris entre l'oued Doudah, le rivage et la piste de Zeilah sur une profondeur de 5 Km (carte 4). Vers 11h00 il surprit un groupe d'individus recherchés dont un Allemand du nom Gurk qu'il désarma sans que les hommes qui l'accompagnaient n'aient le temps de résister. Après l'arrivée du lieutenant Guyot, la fouille des bagages permit de découvrir 7 fusils Mauser sûrement destinés à être distribués aux autochtones pour les pousser à se dresser contre l'autorité Française<sup>597</sup>.

Quelques mois plus tard, la garde fut engagée dans la poursuite d'une caravane Allemande ayant traversé la frontière Ethiopienne. Une fois encore elle parvint à l'intercepter le 3 Septembre 1917 avec l'aide des guerriers Debné et du sultan du Gooba'ad et de son vizir et fit prisonnier les 2 chefs Allemands Holtz et Karmelich<sup>598</sup>.

<sup>596</sup> JO CFS, prise d'arme à Djibouti le 06/06/1934

<sup>597</sup> CAOM, 1AffPol, C122, D5, Mission Auto-Allemands HOLTZ-KERMELICH (1917-1919)

<sup>598</sup> ibidem CAOM, 1AffPol, C3147

Au cours de cette arrestation où des coups de feu furent échangés le sergent Aoualle Boun se distingua et obtint une citation : « *Il s'avança à découvert sous les balles jusqu'à portée de voix des lignes ennemis. Au moments où une balle perçait le bidon pendu à son côté il criait aux Arabes de la caravanes : rendez-vous, laissez les boches, vous aurez la vie sauve !* ». <sup>599</sup>

D'autres témoignages de dévouement sont à porter à l'actif de la troupe, pourtant elle fut aussi mêlée en janvier 1917 à une sombre affaire d'espionnage. Un Ethiopien, nommé Abeba Oldé résidant à Addis Abeba, recevait régulièrement des renseignements sur l'état des forces militaires stationnées en CFS depuis 1915. Les informations n'étaient recueillies par son fils adoptif Asfao Andarké un garde indigène, puis transmises à la légation allemande en Ethiopie. Les 2 hommes démasqués, furent arrêtés et emprisonnés. Mais cette histoire jeta un trouble sur la loyauté des gardes, qui jusqu'alors, bénéficiaient d'une grande popularité <sup>600</sup>.

Dans l'intérieur du pays la violence était permanente comme le soulignait le gouverneur dans une dépêche télégraphique du 20 mai 1916 : « *Un groupe Issas a attaqué des Danakils dans les environs de Gaba'ad, il y a plusieurs tués et blessés. Les Danakils vont exercer des représailles, nous n'avons jamais pu empêcher les incidents de ce genre, malheureusement encore trop fréquents* » <sup>601</sup> Ces affrontements signalés par des sources d'archives sont multiples jusqu'en 1927, date de la cration du poste de Dikhil.

Mais d'autres soulèvements ont lieu dans la région d'Obock, qui se poursuivent jusqu'en 1922, suite à un accrochage entre les Afars et les Italiens à ras Dumeira. Le sultan es assassiné par les Italiens, ce qui sucite la révolte des Obockois, dans le sultanat de Rahayta.

### • III. Une difficile sortie de crise : Les conséquences de la Grande Guerre

Quelles attitudes adoptèrent les indigènes après la première guerre mondiale ? La garde indigène deveenu le bataillon Somali fut-elle reconnue et intégré totalement comme un corps militair? Quelles furent les conséquences politiques économiques et sociales de la Première Guerre mondiale sur les indigènes ?

---

<sup>599</sup> ibidem CAOM, 1AffPol, C122, D5

<sup>600</sup> ibidem

<sup>601</sup> ibidem CAOM, 1AffPol, C123, D3

- **1. La révolte du bataillon Somali à sa démobilisation**

Quelles furent les attitudes de l'autorité coloniale après la participation historique des gardes indigènes à la première guerre mondiale ?

L'après guerre fut une époque difficile pour l'unité, son utilité fut remise en question à l'occasion des troubles causés par les tirailleurs Somalis démobilisés : « *L'ordre ne pouvait être assuré par la garde indigène c'est-à-dire que par des individus de même race que les tirailleurs Somalis. De fait lors de l'émeute c'est grâce aux Sénégalais que le poste de TSF a pu être dégagé et l'ordre rétabli* ». <sup>602</sup> En effet la garde indigène est licenciée, au motif qu'elle appartient aux mêmes races que les autochtones.

Le 17 septembre 1917, le gouverneur Lauret lui soumet un épineux dossier d'espionnage militaire. Un sujet allemand, G Holtz, et un sujet autrichien ont été surpris par un officier de la brigade indigène, en train de soulever des groupements issa dans la proche périphérie de Djibouti. Les papiers saisis prouvent qu'ils se préparaient, avec l'aide de Saïd pacha circonstance procureur de la République, enquête sur cette menée subversive, puis instruit au Conseil de guerre le procès Holtz. En 1918, par un tirailleur originaire d'Obock, qui est aussitôt arrêté. L'affaire doit être instruite par le lieutenant Maurel, officiellement désigné comme « Commissaire du gouvernement et rapporteur devant le Conseil de guerre pour la durée des hostilités ».

L'armistice du 11 novembre signée, les officiers réintègrent la CFS, sans que ces retours, dilués dans le temps, permettent de libérer le lieutenant Maurel, promu commandant d'armes de la place de Djibouti.

Ainsi, en vertu de ses fonctions, il lui revient, en février 1919, de démobiliser les tirailleurs somalis, rapatriés en CFS : 1 500 soldats, rendus à la vie civile et contraints d'abandonner leurs fusils, refusent d'être ainsi licenciés. Ils se mutinent. Alors que cet épisode est mal connu des historiens, qui ne peuvent s'appuyer sur des sources archivistiques pour la décrire, certain nationaliste djiboutiens y voient la première résistance à l'oppression coloniale. <sup>603</sup>

L'année 1919 marque donc une rupture. En effet, durant la durée du conflit, les populations de la CFS sont restées « *loyales* », alors que les territoires voisins (Ethiopie et Somaliland) traversaient une période de troubles. Cet équilibre est brutalement rompu au lendemain de la

---

<sup>602</sup> ibidem CAOM, 1AffPol, C3147

<sup>603</sup> Ahmed Dini développe cette idée, dans l'entretien conduit par l'historien djiboutien écrivant sous le nom d'Ali Coubba, *Ahmed Dini et la politique à Djibouti*, Paris, L'Harmattan, 1998 ;

démobilisation des tirailleurs somali. Un fait divers survenu dans la capitale deux Somalis sont surpris en train de voler des armes dans la caserne de la Poudrière déclenche une émeute populaire. Le commandant de la place procède à des arrestations et prend des mesures d'urgence pour défendre le palais du gouverneur et la ville. Le commandant Maurel jugeant la milice peu fiable, bien qu'il y ait contribué depuis 1917 à former les recrues autochtones, fait appel à la compagnie sénégalaise pour assurer le maintien de l'ordre.

C'est dans ce contexte de tensions extrême que les tirailleurs somalis, tout juste démobilisés, se révoltent. Bien qu'ils aient participé avec bravoure à la campagne de France, ils se trouvent maintenant privés d'emploi et dépossédés de leurs armes feu. Certains, retournés dans leurs campements, se livrent au pillage, attaquent des groupements voisins et menacent de piller la capitale.

En avril 1919, le commandant Maurel prend la tête des opérations pour rétablir « *l'ordre colonial* ». La stratégie offensive adoptée (position des mitrailleuses en des points stratégiques) donne les résultats escomptés : les « mutins », le selon le point de vue colonial, sont défaits (on compte deux victimes et vingt prisonniers), le danger du pillage de Djibouti est écarté.

Quelques mois plus tard, l'effervescence gagne le cercle d'Obock où la sécheresse a décimé les troupeaux, où les Afars meurent de faim, où des bandes de *shiffas* [noms donné aux bandes de brigands] pillent les populations affaiblies. Le 12 mai 1920, le commandant Maurel traverse en boutre le golfe de Tadjourah, débarque à Obock et y inspecte les troupes. C'est sa dernière mission militaire : le 24, il est relevé de ses fonctions.

Réduite à une centaine d'hommes regroupés au chef lieu, elle était remplacée dans son travail depuis 1916 par une CTS. Pour parer à un état de guerre éventuelle et éviter toute pénétration par terre ou par mer, elle releva les détachements de gardes stationnés à Obock, Ali Sabieh et créa un poste sur la côte à Khor Anghar à mi chemin entre l'Erythrée et Obock.<sup>604</sup>

Toutefois ces derniers quittèrent la colonie en 1922 et la garde retrouva aussitôt sa place en réoccupant ses anciennes positions.<sup>605</sup> De plus l'arrivée en 1924 d'un nouveau gouverneur, Chapon Baissac, lui ouvrit de nouvelles perspectives dans la lutte contre les commerces illicites. En créant une série de petits postes le long de la côte, la garde trouvait là sa première véritable mission pour laquelle elle avait été mise en place.

---

<sup>604</sup> ibidem IHPOM, HH469, JUSTIN : p106, 110

<sup>605</sup> ibidem CAOM, 1AffPol, C123, D3

En dehors de ces agitations la colonie connut aussi une crise économique au lendemain de la première guerre mondiale.

## • 2. La relance économique de l'après guerre (1914-1924) : deux économies parallèles

La première guerre mondiale crée des difficultés économiques à la colonie avec les guerres tant en Ethiopie qu'avec le « *le Mad Mullah* » en Somalie. Mais la guerre étant terminée quelle était la situation économique du territoire ? « *En 1919, alors qu'une courte récession mondiale sévissait, la situation économique des CFS s'améliorait de jour en jour, en dépit des dernières entraves dues aux transports maritimes ; les rotations des vapeurs se remettaient lentement en place. Optimisme modéré et reprise précaire caractérisaient le climat de l'immédiat après-guerre.* »<sup>606</sup>. Le pays en effet traversait une crise « *Nous traversons une crise du change contre laquelle il n'est pas possible de réagir. Les commerçants observent une circonspection très grande, en limitant leurs achats au strict minimum, tout en essayant d'expédier de grandes quantités de produits (café, peaux) achetées durant le conflit, à très bon prix et qu'ils revendent bien, profitant du cours avantageux de la roupie et la livre. Il en ressort que, malgré les difficultés de l'heure, les commerçants de la place, qui ont pu constituer des réserves, réalisent de très grands bénéfices, quand ils trouvent du fret, sur les navires faisant escale à Djibouti,* »<sup>607</sup>

La crise couvait de Djibouti à l'Ethiopie, à peine sortie d'une guerre de succession doublée d'une guerre de religion : « *Alors que le trafic total du CFE, de janvier à juin 1919, était de 19 150 tonnes, il fléchissait, le semestre suivant, baissant à 13 405 tonnes. Pour compenser la chute des recettes d'exploitation, la CFE augmenta ses tarifs : ils doublèrent à compter de novembre 1919. A Djibouti, pour tenir compte de la fluctuation du thaler, les droits de transit furent multipliés par 1,5 voire par 3. Quant aux compagnies de navigation, elles participèrent à l'inflation générale, en révisant à la hausse, leurs tarifs. Toutes ces mesures entravèrent le commerce de transit, sur lequel reposait la fortune de Djibouti.* »<sup>608</sup> Cette grave crise intérieure entraîna une chute des exportations éthiopiennes : « *ainsi, la mévente et la chute générale des cours des matières premières affectèrent l'économie de l'Ethiopie, ouverte sur l'économie monde. Les principaux produits d'exportation dont les peaux séchées et le café, se raréfièrent : en effet, les producteurs abyssins qui ne trouvaient*

<sup>606</sup> Dubois C. *Djibouti héritage ou frustration* p175

<sup>607</sup> CAOM, Aff.pol., 186. Opération de la Banque d'Indochine, Djibouti le 15 avril 1920

<sup>608</sup> Dubois C., *Djibouti 188-1967. Héritage ou frustration*, p. 175



*preneurs qu'à des prix inférieurs au prix de revient, délaissèrent ces cultures de rente, pour des plantations vivrières, notamment les céréales et les légumes sec. Cette reconversion conjoncturelle ne compensait pas la chute de leurs revenus ; par conséquent, ils limitèrent les commandes de cotonnades et des toile abougedid qui, réalisées en Inde ou au Japon, transitaient par Djibouti. Les importations comme les exportations du territoire français en souffrirent signes manifestes des difficultés éthiopiennes. »<sup>609</sup> En fait, comme le remarquait le gouverneur Lauret, « les négociants jouaient beaucoup plus sur les différents taux de changes, en cours sur les places internationales, que sur la matière première, proprement dite. Le marché du café, particulièrement spéculatif, se releva beaucoup plus rapidement que celui des peaux séchées. »<sup>610</sup>*

#### **Exportations, en tonnes, du port de Djibouti en 1924**<sup>611</sup>

| Années | 1915  | 1916  | 1917  | 1918  | 1919  | 1920  | 1921  | 1922  | 1923  | 1924  |
|--------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| Café   | 4.570 | 4.211 | 4.544 | 3.253 | 3.308 | 3.047 | 4.104 | 6.668 | 5.578 | 6.124 |
| Peaux  | 4.672 | 3.183 | 6.740 | 8.217 | 8.346 | 4.671 | 2.229 | 3.740 | 6.904 | 6.600 |

La reprise timide de la croissance n'a lieu qu'en 1923, l'ouverture du chemin de fer en 1917 donna une précieuse impulsion à cette reprise économique. Mais quels furent les cas des autres secteurs de participer l'école, censé servir de pont entre l'administration coloniale et les sociétés ?

### **• 3. Les rôles des différents médiateurs et la fin des écoles des missions (1914-1922)**

Quel rôle a joué l'école durant ces périodes ? Les autochtones ont peu à peu acceptés l'école dans la ville de Djibouti. Mais les moyens manquent au Comité de l'Alliance française. L'école a-t-il formé a-t-il formé suffisamment d'interprètes, intermédiaires indispensables entre l'administration coloniale et les sociétés dominées ?

Il faut attendre le mois de mars 1914 pour que par deux arrêtés parus en janvier 1914<sup>612</sup> et en mars<sup>613</sup> Madame Valéry et Chaïbedour Ali fussent officiellement mis à la disposition du

<sup>609</sup> Ibidem

<sup>610</sup> Ibidem

<sup>611</sup> CAOM, Af pol.3148

Comité de l'Alliance Française. « *Comme l'indique le Rapport annuel, l'objectif n'était pas seulement d'avoir un maître qui comprenne la langue d'un certain nombre d'élève arabophones* »<sup>614</sup> mais bien « *d'apprendre aux petits indigènes à lire et à écrire l'arabe qui est à Djibouti, avec le français, la langue courante* »<sup>615</sup>. Le gouverneur Bonhoure explique son choix par le fait que la majorité des enfants sont arabes<sup>616</sup>. Un logement fut construit pour recevoir l'instituteur algérien.

Mais quelques mois plus tard « *la déclaration de guerre en août 1914 allait compromettre tant le développement de l'enseignement que le projet de l'administration de mettre en place progressivement une école publique.* »<sup>617</sup> En effet la première guerre mondiale va entraîner non seulement des conséquences en Europe mais aussi dans la corne de l'Afrique et en CFS. Ce conflit mondial prend l'aspect religieux. Ainsi l'instituteur algérien fut révoqué et expulsé en octobre 1914 comme le confirment le journal officiel de la CFS du 31 octobre 1914 pour « *sentiments nettement hostiles à la France et à ses institutions* » et « *fanatisme excessif* » dans des réunions clandestines. « *A défaut de document précis, le Rapport annuel de 1914 rappelle que l'Allemagne avait une politique pro-islamique dans toute l'Afrique du Nord, dans les pays Arabes et que la Turquie était son allié dans ce premier grand conflit mondial : l'instituteur n'a donc peut-être pas fait preuve de sentiments négatifs envers l'Allemagne. Sur les trois instituteurs des écoles de garçons, deux furent mobilisés et Madame Valéry se fit rapatrier. Autant dire qu'il ne restait plus qu'un frère scolarisé pour les garçons et les Sœurs pour l'école des filles. P* »ur l'école des Sœurs, la rentrée d'octobre se fait normalement : 33 élèves, puis le nombre monte à 42 en décembre 1914. Mais il est important de souligner les rôles joués par l'école dans les règlements des conflits. » Donc, l'école subit de plein fouet les conséquences de la première guerre, mais a formé des interprètes qui vont jouer un rôle important dans les règlements des contentieux ou des différends entre l'administration coloniale et les sociétés.

D'autres couches de la population et en particulier une bonne partie des rescapés de la garde indigène parti se battre à Verdun durant la première guerre mondiale, va servir de relais, d'interface entre les protagonistes de la colonisation.

D'autre part, les notables et les cadis joueront le rôle des intermédiaires entre l'administration coloniale et les sociétés colonisées. Parmi les interprètes qui ont facilité les

<sup>612</sup> JOCFS n° 207, janvier 1914, nommé M. Chaibeddour, instituteur arabe à Djibouti,

<sup>613</sup> JOCFS mars 1914 nommé Madame Valéry Marie-Marcelle, institutrice au comité de l'Alliance française

<sup>614</sup> Pénél, J-D *Pour une histoire de l'école à Djibouti, 1885-1922*, Limoges, 1998 p. 20

<sup>615</sup> Ibidem

<sup>616</sup> CAOM, lettre n°203, du 10 mai 1913, du gouverneur Bonhoure au ministre des Colonies

<sup>617</sup> Pénél, op. cit.

rapports entre les deux protagonistes de la colonisation , Saïd Ali est le premier Djiboutien à être nommé Officier de l'Académie le 4 avril 1914 ( en même temps que Cremazy et Pierre Marill), décoration qui est aujourd'hui l'équivalent des Palmes académiques.

Il avait été promu par Lagarde comme interprète au poste de Tadjoura, par décision du 11 mai 1885. En juillet 1886, quand le poste militaire de Tadjoura avait été supprimé, Saïd Ali avait été chargé par Lagarde de garder le pavillon avec le concours de deux miliciens soudanais. Ainsi, le 7 mai 1893 sa solde est portée à 60 francs par mois. Le 3 janvier 1900, il reçoit une gratification pour la nouvelle année (en même temps qu'un autre interprète, Ali Tabet). Le 5 avril 1900 sa solde passe de 120 à 135 francs. Le 26 décembre 1912, il reçoit une gratification comme interprète du Gouverneur, son nom vient juste après celui du cadi Chamsan. Il a donc certainement joué un rôle non négligeable, y compris en ce qui concerne l'école. de F. Jousseume fait allusion à lui lorsqu'il parle d'un « *instituteur indigène Affara, Dankali* ». En 1913, un inspecteur des Colonies fait remarquer que le budget de l'école prévoit la solde d'un interprète Saïd Ali, poste qu'il juge inutile. Il n'est pas sûr que son poste ait été supprimé à l'école. En 1919, il est encore fait mention de Saïd Ali d'un « *instituteur indigène* ».

Dans le JOCFS de 1914 Saïd Ali est le seul indigène à être mentionné dans la liste du personnel administratif de la Colonie. Il est à ce moment interprète au Services des Affaires Indigènes. Comme d'autres interprètes, on cite au tout début du siècle : Idli, Doali Bon, Atanafi, Youssouf Abdallah, Elmi Moussa.

Aucun travail d'ensemble n'a été accompli sur cette catégorie de personnes hormis les travaux de Pénel et Colette Dubois, ce qui nous prive de moyens de compréhension importants sur l'histoire du pays et particulièrement du développement de la langue française et de ses rapports avec l'afar, le somali et l'arabe. En 1914, outre Saïd Ali, il y avait un interprète à la Justice de Paix et deux au service de la police et des prisons, d'après l'*annuaire* déjà cité (soit cinq interprètes, ce qui paraît bien peu).

Si Banabila a été un moment cadi à Obock, on ne connaît pas complètement ses successeurs. Une décision du 9 avril 1900 nous apprend que Mohamed Housein Dourani est nommé cadi de Djibouti, en remplacement de Salem Abdallah El Khemi qui a quitté la Colonie. En 1906 le cadi est Chamsan prête serment. Sa longévité à ce poste (au moins jusqu'à la Deuxième Guerre mondiale) et le rouage essentiel qu'il jouait entre les Djiboutiens et l'administration coloniale, on fait de lui un personnage très important de par sa fonction non seulement religieuse mais aussi juridique, au point même que dans les années trente certains inspecteurs des Colonies jugeront son importance exorbitante et dangereuse pour

l'administration. En effet, toute la juridiction musulmane, ainsi qu'une partie de l'état-civil passeront par lui et il était, à ce titre, le partenaire privilégié et unique des autorités françaises pour tout ce domaine. C'est l'interface avec les « indigènes » musulmans, la majeure partie de la population de Djibouti.

Enfin quand à l'école la documentation est insuffisante pour savoir ce qui s'est réellement passé mais c'est sous la direction de Edouard Lippman, qui assure l'interim du gouverneur Lauret, qu'est voté la création d'une école primaire publique en octobre 1927. En effet, nous savons que des différentes écoles de la Mission, ont formé une poignée de Djiboutiens. Mais nous ne retrouvons pas les noms. Ces derniers ont joué un rôle d'intermediaires entre l'administration coloniale et les sociétés autochtones.

L'année 1922 marque une rupture. « L'église catholique, victime des mesures anticléricales, est amoindrie. Avec le départ des frères de Saint Gabriel, c'est un des trois piliers du catholicisme qui s'effondre. Ne demeure plus à Djibouti que dix religieux, à savoir trois capucins et sept sœurs franciscaines, qui conservent leur école ouverte aux filles du territoire. Dans la mesure où la colonie n'a pas les moyens de prendre en charge les écoles laïques pour filles, les religieuses restent d'utiles auxiliaires de l'œuvre civilisatrice de la France. Rappelons qu'on ne remet pas en cause leurs services comme gardes-malades<sup>618</sup>. » Une nouvelle école primaire laïque verra le jour en 1922. Dans une note, l'inspecteur conseil de l'Instruction Publique écrit « que l'organisation officielle de l'enseignement public à Djibouti, prévue pour la rentrée d'octobre est l'aboutissement de trois années d'efforts communs du Ministère des Colonies et du gouverneur ( ... )<sup>619</sup> » Il ajoute qu'« l'enseignement donné par les frères Saint Gabriel, sans aucun diplôme, est presque inexistant<sup>620</sup> » Ainsi prend fin la guerre entre l'école laïque et l'école publique : « C'est sous la direction de Lippman, qui assure l'interim de Lauret, que le Conseil d'Administration de la colonie, se réunit, le 27 octobre 1922, et promulgue le jour même le texte fondateur de l'école primaire publique à Djibouti.<sup>621</sup> » L'intérêt de notre étude qui montre le passage des écoles de la congrégation à l'école est de voir les conséquences de ce changement mais elle semble être apporter aucun changement dans la fréquentation de la nouvelle école.

---

<sup>618</sup> Dubois.C. *Des chrétiens en terre d'Islam*, p134

<sup>619</sup> CAOM, notes de l'inspecteur -conseil de l'Instruction publique au ministère des Colonies, Paris, le 25 mars 1922, cité par Pénel Dominique, *Documents pour une histoire de l'école*, Porto, Paris, Limoges, documentation universitaire, Fernando Pessoa, Limoges 1998, , p 85

<sup>620</sup> Pénel, op. cit. , p. 134

<sup>621</sup> Ibidem, p. 25.

## **Troisième partie**

### **Vers un renforcement du rapport « dominants-dominés » (1926-1946)**

## • Chapitre 7. Occuper l'hinterland et les premiers refus du nouvel ordre colonial (1926-1935)

Il faut attendre 1927 pour que l'autorité coloniale occupe les sultanats de Tadjoura et de Gooba'ad (voir carte du début). C'est dans ces deux sultanats qu'elle se confronte aux populations de Tadjoura et aux nomades de Gooba'ad. Comment s'est passée l'occupation du territoire intérieur par les pouvoirs publics ? Les sultanats purent-ils maintenir leurs droits jusqu'alors préservés ? La violence de l'Etat colonial se fit-elle sentir, alors que jusqu'à présent la négociation avait prévalu ?

### • I. Assujettir le sultanat de Tadjoura

Comme déjà rappelé, les hostilités dans le sultanat de Rahayto ont éclaté dès l'installation des Français à Obock en 1885, obligeant ces derniers à se translater vers Djibouti et à délaisser le reste du sultanat. Rappelons que l'administration coloniale laisse dans le poste d'Obock, un seul homme, dont l'unique mission est de surveiller le câble téléphonique.

A partir de 1927, lorsque les autorités coloniales tentent de conquérir les sultanats de Gooba'ad et de Tadjoura ? la résistance à l'occupation prend la forme de soulèvements, de rebellions, d'insurrections, de razzias. La violence endémique marque cette période jusqu'à la mort de l'administrateur Bernard, que les Afars connaissent sous le nom de Baranna en janvier 1935 à Moraito (Moodahtu en afar). A la suite de ces graves affrontements, l'administration prend l'initiative d'expulser les 'Assahyaamaras Gal'eela du sultanat du Gooba'ad, comme elle l'avait fait auparavant pour les Ulu'to à Hanlé en 1933.

Les sultanats Afars n'ont aucune intention de céder leurs territoires aux étrangers. Lorsque la terre est sacrée et collective, elle ne saurait être aliénée. Mais les armes auront raison de leurs résistances.

Cette période de résistance à la « *pacification* »<sup>622</sup>, à l'occupation de l'intérieur de la colonie dure de 1927 à 1935. Comment s'opère cette pénétration qui se fait après que le gouverneur Chapon-Baissac a succédé au gouverneur Lauret, en 1924 ? L'épreuve de force est engagée en plusieurs étapes.

---

<sup>622</sup> Terme utilisée par les autorités coloniales pour justifier l'occupation de l'intérieur de la colonie..

La nomination du gouverneur Chapon-Baissac, en 1924, marque un tournant dans la colonie : celle de l'occupation effective de l'intérieur du territoire, limité jusqu'alors à la ville de Djibouti, au corridor du chemin de fer, et, bien modestement à la ville d'Obock.

• **1. La première étape : crée des petits postes le long de la côte (1924-1926)**

Jusqu'en 1925, entre Doumeira et Tadjoura, il n'y avait deux sites occupés : Obock et khor Anghar, avec respectivement 20 et 15 hommes<sup>623</sup>. Le gouverneur de la CFS, Chapon-Baissac (en poste de 1924 à 1933) créa le long de ces 150 km de côte à intervalles, plus ou moins réguliers, quatre nouveaux postes aux endroits susceptibles d'accueillir la nuit les boutres venant du Yémen pour embarquer des esclaves et débarquer leurs marchandises<sup>624</sup>.

Ainsi du Nord au Sud, les sites de Doumeira, Moulhoulé, Ras Syan, et Godoria reçurent l'implantation de petits fortins avec environ 7 à 8 gardes chacun, soit en 1926 un total de 60 hommes répartis sur cinq postes.<sup>625</sup>

Les consignes de surveillance étaient théoriquement strictes. Etaient considérés comme suspect tous les boutres qui s'approchaient à moins de 500m du rivage. Celui-ci devait alors être hélé, invité à mettre bas sa voile, et gagner le rivage pour vérifier la nature de la cargaison. En cas d'insuccès, des sommations étaient faites et à la quatrième, la nature de l'embarcation était visée puis l'équipage.<sup>626</sup>

Néanmoins les sources ne mentionnent pas la mise en pratique de ces procédés. La colonie tenta à plusieurs reprises d'équiper des navires mais cela resta marginal. En 1923, la marine dépêcha le Diana, sa mission s'arrêta en 1925. L'administration locale prit alors le relais en armant 3 boutres à moteur, dont un sombra mystérieusement en 1930, sans que les inspections n'aient le moindre résultat en particulier pour la traite des esclaves.<sup>627</sup>

Cet occupation des côtes est aussi une stratégie militaire qui consiste à bloquer les éventuels ravitaillements en armes des sultanats lorsque le sultans de Tadjoura et celui de Gooba'ad seront occupés. En effet la tactique apportera ses fruits et l'administration coloniale se consacrera à l'occupation effective des sultanats. C'est une troisième et dernière phase de

---

<sup>623</sup> CAOM, 1AffPol, C3148

<sup>624</sup> ibidem CAOM, 1AffPol, C696, D1

<sup>625</sup> ibidem CAOM, 1AffPol, C693, D1

<sup>626</sup> SHAT, 7H8, D3, *Plan de défense et de mobilisation des postes de Djibouti, Ali-Sabieh, Dikhil, Obock, Ouéa, et Tadjoura (1937-1939)*

<sup>627</sup> ibidem CAOM, 1AffPol, C696, D1

l'occupation de la CFS par l'administration coloniale qui a d'abord occupé Obock, puis s'est transporté à Djibouti qu'elle a édifié avec la construction d'un chemin de fer et d'un port, puis enfin décide d'occuper dans de fait les restes du territoire.

## • 2. Faire de Tadjoura, un poste français

L'occupation de Tadjoura a plusieurs objectifs : mettre fin au commerce des esclaves mais surtout profiter des potentialités économiques de Tadjoura situés aux débouchés des riches provinces Afar de l'Awsa, et des provinces Ethiopiennes.

Elle est l'œuvre de la garde indigène principalement composée de Somalis « allogènes » : issak et gadaboursi, éléments considérés comme étant plus sûrs que les recrues locales.

Toutefois, afin de pallier les insuffisances du recrutement, le gouverneur Chapon-Baissac décide, en 1925, d'incorporer pour la première fois, cinq Afar<sup>628</sup>, groupe interdit dans la garde indigène depuis 1900. La question de la fiabilité de ces recrues dans une action menée contre leur propre ethnie a retardé l'incorporation des Issas et des Afars. Ainsi donc, les Somalis « allogènes » et les Arabes constituent la base permanente de la garde indigène. Ils représentent les catégories d'autochtones les mieux intégrés au système colonial et les plus attirés par ce genre d'emploi.

L'occupation de Tadjoura, capitale d'un sultanat, est doublement mal ressentie par la population. D'une part, parce que c'est une occupation ; d'autre part, par le fait que ce sont des Somalis et des Arabes qui sont sur le terrain et non les Français. Bien que la présence des Afars progressent, ils sont 16 en 1931 – pour 15 Issas. L'occupation de Tadjoura est l'œuvre d'une troupe étrangère comme l'autorité coloniale, et elle est ressentie comme telle par la population et les différents chefs de poste font mention de cette hostilité. En 1931, l'unité est encore constituée à 90% d'étranger, la plupart Somalis et Arabes, bien que ces derniers soient de moins en moins nombreux. Le recrutement demeure tributaire de la conjoncture.

La tentative d'occupation de la ville de Tadjoura et du sultanat du Gooba'ad est ainsi présentée : « *L'administration se décida d'occuper Tadjoura mais craignait de se heurter à une opposition armée de la part des Danakils. Ceux-ci paraissaient bien déterminés à s'opposer à une occupation française qui mettrait fin à leurs trafics* »<sup>629</sup>. Ici l'auteur

---

<sup>628</sup> ibidem CAOM, AffPol, C3148

<sup>629</sup> Philippe Oberlé, Pierre Huguot p103



mentionne les trafics des armes et des esclaves. Toutefois, Tadjoura vivaient du commerce international de produits asiatiques et européens, ré-exportés vers les hautes terres d’Ethiopie. En retour, les marchands-caravaniers importaient les produits éthiopiens, tels l’ivoire, les plumes d’autriches, les fibres de palmiers doums de la plaine du Hanlé. Elle vivait aussi des produits de l’élevage. Enfin la population était opposée à toute agression française étant habituée à son indépendance. L’intervention de l’administration coloniale signifiait aux yeux de Tadjourates la fin de cette indépendance économique et politique à laquelle ils étaient attachés depuis plusieurs siècles. Les habitants de Tadjoura ne s’en prendraient-ils à Obock, voir à Djibouti-ville, si l’administration s’attaquait à eux ?

Mais il fallait ménager la population et s’attaquer au vizir créant les rivalités entre les deux fractions Ad’alis dinité et Bourhanto plutôt que de se mettre à dos toute la population. Chapon Baissac ne râta pas cet occasion d’autant plus que les circonstances lui étaient favorables. La famille du sultan Mohammad Ibrahim était favorable à l’occupation française sachant qu’une fois installée l’administration coloniale leur serait favorable. Par contre le vizir de Tadjoura, Habib hummad était farouchement hostile à l’occupation de Tadjoura car ses intérêts économiques et son pouvoir politique était en jeu. En dehors d’autres taxes sur les commerces, il prélevait un thaler sur chaque esclave et pour ceux qui en emmenaient une grande quantité, et qui ne pouvaient pas payer il prenait les esclaves. Enfin il exerçait le pouvoir du sultan d’autant plus que le sultan Mahammad Ibrahim avait des graves ennuis de santé depuis des années. Il était tombé gravement malade en été 1927

La colonie réclamait depuis 1911 l’occupation effective de Tadjoura. En 1913 le gouverneur envisageait l’opération avec 75 gardes mais les hostilités des tadjourates et les mauvaises conditions politiques remettaient toujours à plus tard le coup de main.<sup>630</sup> Dans cette ville, l’administration coloniale n’y était plus représentée que par 3 autochtones chargés de garder le pavillon des représentants de l’administration coloniale dont personne ne devinait l’existence. Ces personnels n’impressionnaient pas les commerçants de Tadjoura. En 1922 le départ de la CTS reporta encore une fois l’affaire car la garde était jugée trop faible à cette époque.<sup>631</sup>

C’est en 1927 qu’est décidée l’occupation de cette ville avec l’appui de l’okal Debné Hassan Hampharé qui, depuis 1917, essaie de faire la médiation entre l’administration coloniale et le sultan et vizir de Tadjoura. Devant l’intransigeance du vizir Habib, il provoqua

---

<sup>630</sup> CAOM, 1AffPol, C121, D4, Opérations militaires, projet d’occupation de Tadjoura (1911-1925)

<sup>631</sup> ibidem

la division au sein de la tribu sultanale. D'autre part l'autorité du sultan ne dépassait pas « *inki nakilto*<sup>632</sup> » c'est-à-dire le palmier qui se trouve à la sortie de la ville : « *Le gouverneur Chapon Baissac décida d'occuper La ville de Tadjourah mais resta prudent jusqu'au moment où une division se fut jour au sein de la famille régnante suite à grave maladie du sultan : Une occasion se présenta en 1927* ». <sup>633</sup> En effet l'occasion dont parle l'auteur, a été créée la maladie du sultan et les dissensions provoquées sur son succession à l'instigation de l'autorité coloniale. Un Ginnili debneh, Lo'oytaati, Matré que nous verrons aussi lors de l'installation française à Dikkil prévoit aussi l'occupation de Tadjoura dû à la division des Ad'alis et en particulier du sultan et de son vizir et ses conséquences.

*qasalow kaxxa kebel kol raaqele  
kalafal eqeeba gexxam celeele  
gaca yab Tagorri fillal raaqele*

*baaxo Adqali baatih bayele*

*O Asal, on se battra chez toi  
A kalaf, les guerriers sembleront fuir  
Des mauvaises choses se produiront à  
Tadjoura*

*Le pays sera soumis à cause des Ad'ali*

En effet, un notable Debné Hassan Dimu<sup>634</sup> de la fraction Ad'ali harkameela, proche de Chapon-Baissac, est parti à Tadjoura pour convaincre le vizir Habib qui était censé remplacer le sultan gravement malade de la nécessité d'accepter l'installation Française à Tadjoura. C'est à cette division des Ad'alis que le Ginnili fait référence.

Le vizir, futur sultan, refusa cette proposition, car il avait tout à perdre avec l'installation française. Perte d'autorité et perte des taxes qu'il prélevait sur les différents autres commerces caravaniers et maritimes. Alors Hassan Dimu convainc le fils du sultan malade Mahammad Arbahim, Hummad zaghir<sup>635</sup>, jeune, sans expérience, non préparé à la fonction<sup>636</sup>, de devenir sultan, au cas où son père viendrait à mourir.

Cela n'était pas arrivé à Tadjoura depuis le XVIIème lorsque d'abord un sultan, « *ura banoyta* »<sup>637</sup>, (le banoyta qui brille en Afar) se fut autodestitué pour viol, puis ensuite quelques années plus tard lorsque les deux enfants de 'Assa kamil, Bourhan et Dini se disputèrent le trône du sultanat. L'affaire fut réglée par le Migliss<sup>638</sup> en instaurant une alternance entre

<sup>632</sup> Témoignages des enquêtes anonymes de Tadjoura, mais dans cette ville, les habitants expliquent la défaite du sultan par l'indifférence de la population, hormis son clan les Dinnités

<sup>633</sup> CAOM, Ibidem, p104

<sup>634</sup> Lippman parle abondamment de ce notable dans son livre *Guerriers et sorciers en Somalie*.

<sup>635</sup> Zegirveut dire le petit

<sup>636</sup> Car il y a une personne chargée de préparer le vizir au pouvoir du sultan.

<sup>637</sup> Ce banoyta appartenait à la tribu Daoudinité n'est pas signalé par Didier Morin dans le *Dictionnaire historique Afar*

<sup>638</sup> Assemblée du sultanat.

Bourhan et Dini, en nommant l'un comme sultan, l'autre comme vizir. A la mort du sultan, il est dit que le Vizir le remplace. Depuis lors, il y a une alternance au sultanat de Tadjoura entre les Bourhanto<sup>639</sup> et les Dinitté<sup>640</sup>.

Mais en 1927, lorsque le Sultan Mahammad Arbahim, sultan depuis 1913, fils de l'un des signataires des traités avec Lagarde, tombe gravement malade, et semble condamner à mourir. « *Les rivalités pour la succession divisaient les Danakils, et le moment sembla propice pour imposer la présence et l'arbitrage de la France* »<sup>641</sup>. Pourquoi y a-t-il eu division au sein de la famille sultanale régnante en ces moments là, alors que depuis « *ura Banoyta* » et puis Bourhan et Dini que nous avons rappelé plus haut l'alternance se faisait pacifiquement? La famille du sultan, les Ad'alis Bourhanto qui profitant de l'adage coloniale qui consistait à diviser pour régner, s'appuyant sur Hassan Diimu ami du gouverneur Chapon Baissac, chef Debné, favorable à l'implantation française tant dans le sultanat de Gooba'ad que dans celui de Tadjoura, ont imposé grâce à la complicité de l'autorité coloniale le fils du sultan défunt à la place du sultan mourant. Pourquoi le vizir censé le remplacer était-il contesté par cette famille du sultan et l'administration coloniale? Le sultan Habib était défavorable à la présence coloniale Française à Tadjoura, d'autant plus que ses intérêts et les intérêts des adversaires étaient contradictoire.

En tout cas, cette division provoque, le 2 mars 1927, un prétexte pour une intervention d'un détachement d'une soixantaine d'hommes, équipés de trois canons. Ces derniers débarquèrent à Tadjourah, bombardèrent la ville et ne laissèrent pas aux habitants favorables au sultan déchu, le temps d'organiser une résistance. Rappelons qu'une partie des Ad'alis bourhanto – dont étaient issus le sultan Mahamad Arbahim, vieux et très malade en 1927 – étaient favorables à l'intervention française<sup>642</sup> et s'opposèrent à toute résistance. Trois morts sont à déplorer parmi la garde indigène, puisque le Journal du chef de poste évoque deux personnes à indemniser Ismael cousin de Ali Othman (Ma'andita), et Omar Mohamed, tué accidentellement, le 17 avril 1927<sup>643</sup>. Nous ne connaissons pas l'origine de la troisième victime.

Finalement Chapon-Baissac mit à profit la succession du sultan de Tadjoura le 2 mars 1927 pour envoyer un détachement d'une soixantaine de gardes, équipés de trois canons, afin d'occuper Tadjoura. Les premières années d'occupation furent tendues. En avril 1927, trois

---

<sup>639</sup> Bourhanto sont les descendants de Bourhan et Dinitté descendants de Dini.

<sup>640</sup> Idem

<sup>641</sup> ibidem

<sup>642</sup> Source orale Youssef Ibrahim et Kamil. Mohamed, ;

<sup>643</sup> Journal du chef de poste du mercredi 14 et vendredi 23 novembre 1928

gardes perdirent la vie tués près de Tadjoura, à Agraf Eyla. L'administration coloniale accusa le vizir d'en être le responsable. Nous en connaissons deux pour avoir été indemnisé par l'administration coloniale, Ismael Hassan (Ma'anxita) et Omar 'Ali (Ad'ali). Le troisième semble avoir violé une femme et avoir été tué par le mari de la femme à Agraf 'eela près de Tadjoura<sup>644</sup>. Le 6 août 1927, à la mort du sultan, l'administration coloniale temporisa pour nommer son successeur.

Le chef de poste de Tadjoura, Dupont, dans le journal du poste fait à partir du 1<sup>er</sup> novembre 1928 un compte-rendu de ce qui s'y passe. Il reçoit beaucoup d'okals et demandent leur avis sur les conséquences de la destitution du vizir. « *On ne pourra imposer à la population un autre sultan, car il se produira des troubles dans le pays*<sup>645</sup> », lui rétorquent les notables.

Le 13 novembre 1928, l'administrateur Azenor remplace Dupont. Dès le lendemain de sa nomination, le nouveau chef de poste décide d'abréger le deuil conventionnel d'un an, observé « coutumièrement » lors du décès du sultan pour « *préparer l'élection du nouveau sultan* »<sup>646</sup>.

Le chef de poste fait communiquer aux frères du sultan cette déclaration : « *À la suite de l'incident du 17 avril dernier, le vizir est devenu inéésirable et sa nomination fortement compromise. Nous serons heureux qu'un membre de notre famille succède à notre frère Mohamed Ibrahim, au lieu du vizir Habib. En accord avec les notables du pays, nous avons choisi Houmed Segir qui deviendrait éventuellement vizir, et éventuellement sultan* ».

Et d'expliquer ce choix : « *Nous avons écarté le fils aîné parce qu'il est aveugle, le fils cadet Hassan parce qu'il est le fils d'une somalienne, les autres fils Isaac et Chehem reconnaissent la supériorité de leur frère Houmed Seghir.*<sup>647</sup> »

Rappelons l'ordre de succession : le sultan de Tadjoura est Mahamad Arbahim (2 décembre 1913 - 6 août 1927, avec comme vizir Habib Hummad mahammad Mandaytu Ad'ali, de la fraction Dinité. A la mort d'un sultan Bourhanto, doit succéder un sultan Dinitté. Le gouverneur Chapon-Baissac s'oppose à sa nomination comme sultan, invoquant le fait que le vizir était compromis dans l'accrochage ayant entraîné la mort des trois gardes indigènes.

Le 14 novembre, le gouverneur en personne arrive à bord de l'avis *Diana*, il nomme les okals, « *un certain nombre des chefs influents et leur fait jurer sur le Coran de*

---

<sup>644</sup> Journl du chef de poste 23 novembre 1928

<sup>645</sup> Journal du chef de poste du 22 novembre 1928

<sup>646</sup> Journal du 14 novembre 1928

<sup>647</sup> Lettre du 14 novembre 1928

*servir le gouvernement français avec fidélité. Une heure après il prononce un discours et procède à l'élection du sultan Houmed Seghir.(...) Puis intronisation au moment de la proclamation qui clôt la cérémonie rituelle et qui est faite par l'okal Siraj Daoud Le gouverneur remet au nouveau sultan l'ordre de Nicham el anouar »*<sup>648</sup>.

Auparavant cette médaille était remise par les sultans aux personnes bienfaiteurs. Maintenant, le chef de poste s'approprie cette fonction symbolique. Le vizir Habib reste en liberté, pour être arrêté le 30 novembre 1928. Dans son journal du 1<sup>er</sup> décembre, le chef de poste souligne que « *le nacouda apporte la nouvelle de l'arrestation du Vizir Habib. Dans la maison de ce dernier, on entend des cris et des lamentations. Reçu à 16 heures, arrêté n° 386 du 30 novembre prononçant contre le vizir Habib une peine de cinq ans d'internement à subir à Madagascar a été prononcée.* »<sup>649</sup>.

Le 22 décembre 1928, le chef de poste M. Azenor décéda dans des conditions étranges. Peut-être empoisonné, « victime des trafiquants d'esclaves ». <sup>650</sup> De mort naturelle ? C'est la version du chef de poste remplaçant.

En fait l'échec relatif de Chapon-Baissac dans sa lutte contre les commerces illicites s'explique en partie par le refus de pénétrer l'arrière-pays Afars. Ces populations éloignées n'avaient que de très rares contacts avec les autorités, qui ignoraient à peu près tout de cette région nord de la colonie.<sup>651</sup> Cette zone inconnue de la CFS plaçait l'administration dans l'impossibilité d'agir efficacement dans la répression de la traite.<sup>652</sup> Il a cependant lutté contre ce trafic en arrêtant des personnes tel que Chehem Omar condamné à dix ans de prison, pour qui Hummad Cheik un okal 'Ablé demande la grâce le 2 décembre 1928.

Suite à la mort du sultan Mohamed Arbahim, le gouverneur Chapon-Baissac investit par la force, un des fils du sultan défunt Humad Mahamad Arbahim, qui devient le 30<sup>ème</sup> sultan, écrasant la résistance hostile « à ce coup d'Etat » imposé par les Français. Outre ce changement dans le droit coutumier, l'administration en apporte d'autres. Quelles attitudes vont induire ces changements dans la population ?

---

<sup>648</sup> *Ibidem*

<sup>649</sup> Journal du chef de poste du 1<sup>er</sup> décembre 1928

<sup>650</sup> OBERLE, HUGOT : p104

<sup>651</sup> *Ibidem* p103

<sup>652</sup> CAOM, 1AffPol, C696, D1

### • 3. Renverser le pouvoir en place : l'intrusion de la violence politique

Au moment où l'occupation entraîne des refus de l'ordre colonial, celle-ci apporte des changements. En effet dès la nomination du sultan, le gouverneur nomme aussi les notables, ce qui est contraire à la coutume car autrefois ces nominations relevait du sultan. Une petite partie de la population s'opposa à l'intervention alors que la majorité de la population l'accepte indifférente au conflit entre les deux familles sultanales. Un front du refus menée par une poignée d'hommes dans un contexte d'hostilité latente entre les Italiens installés en Erythrée préparant l'invasion de l'Éthiopie, soutenant le sultan de l'awsa Mohammad Yayyo et son vizir Hammadi yayyo hostile à l'occupation du territoire Afar, vont apparaître. Un certain Kamil Mahamad Abatté, cadi<sup>653</sup> de Dorra à l'époque et Abdulmalik, Abas Bourhan font partie de ceux qui s'opposent à l'ordre colonial. Le chef de poste decernent des mandats d'arrêts contre ces deux derniers, mais aussi contre Mahammad Chehem l'instigateur du complot du 17 avril 1928. D'ailleurs le chef de poste croit savoir que d'après ses renseignements Mahamad Chehem « *se retrouverait au billadi Goda où il aurait remis à ahmaed Dekha de la part du gouvernement Italien 100 Thalers 7 chameaux, 4 fusils, 400 cartouches* »<sup>654</sup> en vue d'attaquer probablement Tadjoura va durer longtemps dans le mont Goda au nord-est de Tadjoura. Cette période est connue dans la mémoire collective des Afars de Tadjoura comme étant une période de règne des deux sultans, « *namma daradaarih daban* »<sup>655</sup> l'un régnant par force à Tadjoura l'autre légitime vivant à Madagascar dans une prison.

Les règles de la succession séculaires, renouvées aux cours des âges, qui consistaient à élire le vizir d'un sultan, furent ainsi bafouées. Le fils du Sultan n'avait jamais succédé à son père en pays Afar. Ce fut le cas lorsque Chapon-Baissac installa en lieu et place du vizir Habib Humad Mahamad Mandaytu, le fils du sultan défunt Hummad Mahamad Arbahim. Le modèle européen, où le fils du roi succédait à son père, fut imposé au sultanat. Le gouverneur en personne investit Hummad Mahammad.

Les partisans du sultan Habib Hummad Mahamad Mandaytu organisèrent une résistance armée à partir de 1928. Certains s'exilèrent au Yémen comme le notable 'Ablé

---

<sup>653</sup> Le Cadi est une personne qui représente l'autorité religieuse musulmane qui célèbre les cérémonies de mariages, funéraires....

<sup>654</sup> Journal du chef de poste du 21 octobre 1928.

<sup>655</sup> Le premier qui devait devenir sultan est destitué. Il est reconnu par la tradition le second mis au trône par la force est une nouveauté.

Oumar Hassan. A Tagori ‘ela<sup>656</sup> à Egraf ‘ela des incidents causèrent la mort des soldats indigènes comme nous l’avons vu. L’opposition au pouvoir colonial est multiforme. Elle s’exprime par des refus de collaborer, par la déprédation par exemple des tadjourates mecontents qui arrachent les postes de police.

L’administration coloniale interdit « *tout discours ou propos en public dans le but d’affaiblir le respect dû à l’autorité Française ou à ses fonctionnaires*<sup>657</sup> ». Tout déplacement en dehors de la ville doit être signalé au chef de poste. La circulation de nuit dans la ville est, sauf autorisation, un délit après une certaine heure : le couvre-feu est instauré. L’administration coloniale demande des autorisations, là où avant elle n’en demandait pas. En 1935 des Okals se plaignent auprès du chef de poste des mesures de sécurité, tel le désarmement des habitants dans la ville<sup>658</sup>. Ceci prouve qu’il y avait encore des agitations parmi la population.

La nomination d’un chef de poste par l’administration coloniale induit la perte de légitimité du sultan Hummad, illégitime au regard de la tradition et des coutumes Afar.

Le chef de poste devient le supérieur hiérarchique du sultan. Un exemple illustre ce fait : Le chef des ‘Ablé, l’Okal Ali Ganta<sup>659</sup> est reçu par le chef de poste, sans passer, par le sultan comme le font les autres Okal. Lorsque le sultan se plaint de cet attitude le chef de poste lui « *qu’il a agit dans son intérêt, c’est à dire dans l’intérêt du sultan. Sa jeunesse, les conditions de son accession au pouvoir, font qu’il ne lui est pas possible en quelques mois d’affirmer une autorité une autorité intransigente. Le chef de poste peut recevoir qui bon lui semble.*<sup>660</sup> » Ali Ganta qui est mon grand père paternel est aussi l’intermédiaire entre les Afars ‘Assahyamars et ‘Adohyamars, qu’on appelle « *maglalla* » en Afar. Il a favorisé la bonne entente entre ces deux coalitions qui habitent le sultanat de Tadjoura et contribué à faire baisser la tension entre les partisans du sultan déporté et l’administration coloniale.

Afin de renforcer l’occupation du territoire, en 1930, sont créés trois cercles : le cercle de Djibouti, le cercle de Dikkil Gooba’ad, et le cercle des Adaël, comprenant Tadjoura et Obock. En décembre 1930, il est décidé que le commandant de cercle « *règle les conflits entre groupements indigènes.*<sup>661</sup> », précisé par le *Journal officiel* du 9 avril 1931. Même le pouvoir du Migliss est devenu caduc. A Hassan sultan qui remplace le sultan en déplacement le chef

---

<sup>656</sup> ‘ela signifie puit en langue Afar

<sup>657</sup> Journal du 06 novembre 1928

<sup>658</sup> Journal du 2 août 1935

<sup>659</sup> Ali ganta est mon grand père paternel

<sup>660</sup> Journal du 12 avril 1929

<sup>661</sup> Le journal du chef de poste du 24 septembre 1930

de poste répond à propos d'une affaire réglée par cette assemblée qu'il refuse de valider : « *Je lui dis qu'au dessus de Migliss il y a l'administration et que tout le monde peut faire appel des jugements du Migliss devant le chef de poste, représentant légal du gouverneur.* »<sup>662</sup>

Précisons que le chef de poste ne reconnaît pas ici la légitimité du remplaçant du sultan auquel il oppose la sienne. Dans ce face à face avec le chef de poste le pouvoir du sultan comme ceux du Migliss sont dans une position d'infériorité et s'effaceront peu à peu puisque que le chef de poste règle tout, a des points de vue sur toutes les questions y compris les problèmes économiques où il impose des sanctions contre des commerçants qui augmenteraient les prix.<sup>663</sup>

Le sultan est légitime aux yeux de l'administration, et les déçus de l'ordre colonial vont trouver refuge chez les Italiens d'Erythrée. En juin 1929, les Italiens viennent s'installer à Dadato, et les Askaris Italiens viennent tous les jours dans la région de Wéma, chasser, se renseigner et surtout acheter des animaux. Ils donnent des fusils aux opposants du sultan. L'administration coloniale est au courant. Tout cela montre que l'administration coloniale tient compte de la menace italienne à ses frontières et agit en fonction de ce facteur pour bien intégrer la société tadjourienne. Ainsi le chef de poste participe à toutes les fêtes religieuses, l'aïd al Adha, l'aïd el Kebir, reçoit les notables au début et à la fin du ramadan, assiste aux mariages aux circoncisions.

Par contre, il impose ses fêtes aux indigènes : tous les matins les clairons réveillent les habitants, la vie du poste commence par un salut au drapeau. Le 14 juillet fête de la confédération est fêtée à Tadjoura avec faste, défilé des gardes. Le 11 Novembre le chef de poste pose une gerbe sur les tombes de soldats morts à Tadjoura. Noël et Pâques sont des jours fériés et fêtés.

L'administration coloniale intervient aussi dans le domaine de la santé. En effet dès le début de l'installation française à Tadjoura est créé un dispensaire à l'initiative de Michel Azenor. Dans ce dispensaire « *les Afars de la brousse la plus profonde se font soigner avec confiance* »<sup>664</sup> comme le rappelle Chapon-Baissa, dans son discours à l'hommage de Michel Azenor.

Dès 1929, des campagnes de vaccination contre la variole sont entreprises, et les épidémies de varicelle sont combattues, tout comme le choléra. Un événement pousse à la création d'un véritable dispensaire. A la frontière entre la CFS et l'Erythrée italienne, les

---

<sup>662</sup> Le journal du chef de poste de septembre 1930

<sup>663</sup> Ibidem

<sup>664</sup> JOCFS du 18 novembre 1929



violents et meurtriers affrontements entre les chiftas de Mahammad Yacin – ce nationaliste Afar créera dans les années 1960 le Front de Libération de l'Erythrée - et les Italiens sont tels que le chef de poste de Tadjoura demande - et obtient - la création d'un véritable dispensaire le 13 décembre 1930, afin de soigner les blessés venus se réfugier en territoire français.

Durant la même période de 1928 à 1945, dans le sud-ouest du sultanat de Goba'ad, une résistance farouche s'oppose à l'implantation française. C'est là encore une conséquence de « la politique de pacification » engagée par le gouverneur Chapon-Baissac. En fait, par la violence, l'Etat français cherche à s'imposer et à contrôler un territoire périphérique, proche de l'Ethiopie, jusqu'alors autonome.

. Le poste de Dikil est élevé en pays Debné, dans le sultanat de Gooba'ad : *« Parallèlement à l'implantation à Tadjourah, l'administration française de la colonie créait en 1928, un poste à Dikhil, à la limite des zones occupées par les Issas et par les Danakils Debné. Il n'y avait là aucun village, mais en quelques années une agglomération se développa autour du poste administratif. »*<sup>665</sup>

Dikhil est une résidence des sultans de Gooba'ad<sup>666</sup>. Le cheik Mandaytu<sup>667</sup> venu de Zeyla se serait installé et aurait créé un oasis de palmeraie, toujours visible à ce jour au bord de l'Oued Dekel. En réalité, il y avait des oasis à l'abord de l'oued Dikhil, et Garani. Par ailleurs, Dikhil n'était pas une zone frontalière entre Afar et Issa. C'est l'administration coloniale qui impose les Issas dans ce poste, dans les circonstances que nous relaterons plus loin<sup>668</sup>. Comme l'affirme Ahmed Dini Ahmed: *« Au temps colonial, l'administration française avait essayé, dès la création du poste de Dikhil, de chasser par les armes les Afars du Sud pour leur substituer des Issa. Toutes ces tentatives entreprises entre 1928 et 1945 pour les déloger ont été mises en échec par des affrontements sanglants : Alphonse Lippman a perdu sa réputation et sa carrière<sup>669</sup>, l'administrateur Bernard y a perdu sa vie à Morahto, E. Chèdeville<sup>670</sup> y a perdu ses convictions coloniales pour devenir un spécialiste de la langue et*

---

<sup>665</sup> Oberlé Ph. Hugot P. *Djibouti des origines à la République...*p105

<sup>666</sup> Cassar, *Dikkil*, p55

<sup>667</sup> De Cheik Mandaytu on chante encore le louange tant à Dikhil qu'à Tadjoura.

<sup>668</sup> Alphonse Lippmann, *Guerriers et sorciers en Somalie*

<sup>669</sup> Il devint trafiquant d'armes et représentant d'Henry de Monfreid à Diré Dawa, grand ami du sultan d'Awsa mahammad yayyo dès sa destitution en septembre 1931 par le gouverneur Chapon Baissac.

<sup>670</sup> Chèdeville s'était même marié à une femme qyilui donna deux filles. Il parlait parfaitement la langue Afar, a écrit plusieurs articles sur les Afars, voir la Bibliographie. Les Afars l'appelaient san xeero, « qui a des nez longues »

de la culture Afar, après avoir dirigé de terribles répressions contre les Afars. »<sup>671</sup> Comment les sociétés du sultanat de Gooba'ad à l'occupation ?

## • II. Occuper le sultanat de Gooba'd

Le sultanat de Goba'ad se trouve dans le sud ouest du territoire. L'administration coloniale en décidant d'occuper le chef lieu du sultanat de Gooba'ad. A-t-elle pris en compte l'avis des Debnés ? Quelles furent les étapes de cette occupation ? Quels sont les réactions des populations de Gooba'ad face aux changements induit par l'occupation française?

### • 1. la création d'un poste à Dikkil

En mars 1927, le gouverneur Chapon Baissac, décide la création du poste de Dikhi en vue de l'occupation effective du sultanat de Gooba'ad. Tous les Debnés, comme le sultan du Gooba'd Lo'oyta et son vizir tout comme le sultan (amoyta) du riche sultanat voisin de l'Awsa Mahammad Yayyo et son vizir Hammadi yayyo qui viennent d'être intronisés y sont opposés.

Un rapport explique qu'il y a « une quinzaine d'années toute la région située entre Oleiti<sup>672</sup>, Asseila, le lac Abbé les monts Dakka et la frontière actuelle était occupée par les Danakils 'Assahyamaras. Le sultanat du Gooba'd ne s'étendait pas au delà de Cheikheiti (actuel Chekayto près de Dikkil) »<sup>673</sup>. Ce rapport poursuit que des liens étroits unissaient les 'adohyamaras aux 'Assahyamaras « qui leurs permettent même de pâturer dans cette zone. Cet alliance derivait d'une aliance de tous les groupements Danakils contre les empiètements des Issas et l'union était dûe sous l'influence de Hassan Hampharé apparenté étroitement aux 'Assahyamaras. »<sup>674</sup> » Donc l'unité entre les Afars 'Assahyamaras et 'adohyamaras étaient solides avant l'avènement de l'administration coloniale

Mais lorsque cette dernière décide d'occuper le sultanat le gouverneur, Chapon-Baissac affirme qu'il n'a eu que le concours de ce même Hassan Hampharé pour occuper Dikkil, dont l'objectif était de contrecarrer les 'Assahyamaras de l'Awsa, voir d'occuper leurs riches terres d'où provenaient les vivres pour le Goba'ad. En dehors de Hassan Hampharé,

---

<sup>671</sup> Ahmed Dini Ahmed réponse à Jeune Afrique, 1.08.1990, voir l'article en annexe.

<sup>672</sup> Probablement une localité en dehors du cercle de Gooba'ad que nous n'arrivons pas à localiser, mais si les limites du sultanat était Chekayto cette localité resterait à préciser.

<sup>673</sup> SHAT CFS 15H88 Lettre 17

<sup>674</sup> Idem

l'hostilité à la création du poste de Dikkil fut générale chez les Debnés comme le résume un Ginnilli. Debné.

L'auteur, est un Ginnili<sup>675</sup>, c'est-à-dire qu'il a le « gin », le satan : il a un pouvoir divinatoire. Ce ginnili eest un debné de la lignée du sultan Lo'oyta , s'appelle Matré, du sous clan Lo'oytaati, prévoit une telle issue<sup>676</sup> et l'occupation de Tadjoura. Il décrit les armes et les munitions qui seront utilisés pour la création de Dikkil, l'hostilité des Debné à l'occupation du sultanat du Gooba'ad .Il souligne aussi mais les dissensions dans les sultans de Gooba'ad comme celui de Tadjoura qui va donner lieu à son occupation

|                                          |                                               |
|------------------------------------------|-----------------------------------------------|
| <i>Yallih innah bisaara lem tamaate</i>  | <i>Un signe extraordinaire s'est produit</i>  |
| <i>Qambo cutukta lem tan</i>             | <i>Au lancer de l'étoile</i>                  |
| <i>Soolo goroyyak lem tan</i>            | <i>Au maintien de l'autruche</i>              |
| <i>Gaali-nnah gagaq ittam tan</i>        | <i>Au grognement du chameau</i>               |
| <i>Waydal inna karertam tani</i>         | <i>Dressé comme un tombeau</i>                |
| <i>Haadah inna haraf tam tani</i>        | <i>Qui s'agite comme l'oiseau de proie</i>    |
| <i>Koomah inna tageeqedem tamaate</i>    | <i>Qui se déplace comme une montagne</i>      |
| <i>Ukwah inna dubuk tanim tamaate</i>    | <i>A l'écart comme une termitière</i>         |
| <i>Yallih innah bisaara lem tamaate</i>  | <i>Un signe extraordinaire s'est produit</i>  |
| <i>Coori sinni faroosa meekisaana</i>    | <i>On fait circuler des chevaux sans vie</i>  |
| <i>Inti sinni danantu meekisaana</i>     | <i>On fait circuler un âne sans yeux</i>      |
| <i>Laa yanim ma caba-yyah laa able</i>   | <i>Je vois une disette qui ne cessera pas</i> |
|                                          | <i>tant qu'il y aura des vaches</i>           |
| <i>xarri akmem ma raba-yyab laa able</i> | <i>Je vois des vaches qui résisteront</i>     |
|                                          | <i>tant qu'il y aura de la terre</i>          |
| <i>laa bayek qanay abreh baya</i>        | <i>Si les vaches meurent, c'est à cause</i>   |
|                                          | <i>des sauterelles</i>                        |
| <i>qaranal ukummo gexxam ceelele</i>     | <i>C'est dans le ciel comme un</i>            |
|                                          | <i>commencement</i>                           |

<sup>675</sup> Voir Didier Morin, le Ginnilli devin et poète Afar

<sup>676</sup> Didier Morin, *poésie traditionnelle Afar*, éditions Peeters Selaf 36, Paris, 1997, pp129

Le ginnili prévoit l'intrusion des nouvelles armes à feu avec des blindés. Il est opposé à cette intrusion. En effet, deux points de vue s'affrontent parmi les debnés. La majorité dont le sultan lo'oyta et son frère sont contre l'occupation française alors que leurs cousin Hassan Diimu et Ibraahim Ballaala sont de connivence avec l'administration française, voyant là une occasion d'occuper la riche vallée de l'Awash. Cette vaticination de Royta Arbahim de la tribu debné Garaysa avant le'attaque d'Udukya le 12 mai 1930 le démontre<sup>677</sup> : il était opposé à l'Okal Hassan Diimu.

Dekelik meeme qaran baaxo duudeleh  
Qeebi faxxa ni labha qéebi gexele  
Dibo faxxa ni labha diboh geele  
Casan-Diimuh malay koo neexegeh  
Kabi kak kafin caxal malsen malay  
Casan-Diimuh malay bice koo kalaay  
Nan Seed awka Qali weelino

*Du ciel de Dikhil, les balles tomberont en pluie  
Tu veux la guerre, nos guerriers auront la guerre  
Tu veux l'agitation, nos guerriers auront l'agitation  
O projet de Hasan « Dimu », nous te connaissons !  
O complot ourdi près de l'arbre mort !  
O qu'échoue le projet de Hasan « Dimu » !  
L'enfant de Sed, 'Ali, nous le manquerons  
L'enfant des Ayrolasso, 'Ali, nous le manquerons*

Mala wayya haynek iyyal le  
Mala géyyi haynek iyyal le  
Mala geynek sidocu-yyah yani  
Mala waynek faréyi-yyah yani

*Si nous ne trouvons pas quoi dire, lui (le djinn) le dira  
Si nous ne trouverons pas quoi dire, lui dira autre chose  
Si nous trouverons, il y aura trois choses à faire  
Si nous ne trouverons pas, il y en aura quatre*

---

<sup>677</sup> Ibidem page 130-131

L'opposition des Debnés est générale au début. Mais plusieurs mobiles poussent l'administration coloniale à intervenir et à créer le poste de Dikhil

Tout d'abord, éloigner les Afars Debné et 'Assahyamara de l'artère du chemin de fer, objet des conflits entre les deux groupes depuis sa construction afin d'assurer la bonne circulation du train. Puis, se conformer aux exigences de la Société des nations qui interdit le trafic d'esclaves. Enfin mettre en valeur ce sultanat qui a des potentialités économiques et est en étroites relations commerciales avec le riche sultanat Afar, voisin de l'Awsa. Cet Etat qui s'étend en CFS, et, en Ethiopie, la plus grande partie, a à sa tête depuis 1927, un nouveau sultan, Mahammad Yayyo et un vizir Hammadi yayyo En dernier lieu : cette région de confins permet de surveiller les menées italiennes en Ethiopie. Les italiens étendent leur emprise économique à partir d'Asab et de Massawa, et détournent à leur profit le trafic dirigé normalement vers la CFS.

Jusqu'à la fin des années 1920, la présence française se limitait à la ville de Djibouti aux abords du chemin de fer, à la côte entre Doumeirah et Obock par une ligne de postes. Toutefois, signe du non contrôle du territoire, les Européens n'avaient pas le droit de dépasser l'oued d'Ambouli, à 5km du centre de Djibouti : *"Au sud des jardins d'Ambouli, s'élèvent par degré, d'après montagnes. De loin c'est une ligne sinueuse qu'aucune couleur ne différencie d'un ciel monotone. C'est la zone interdite aux européens. Nul n'a le droit d'y pénétrer sans autorisation car aucune protection ne vous prémunie contre le pire. C'est la lisière des drames"*. Chapon Baissac étend donc le contrôle de l'espace au delà de l'oued d'Ambouli.

Le site de Dikhil, sur un rebord de plateau, a été choisi par le gouverneur pour son importance stratégique.<sup>2</sup> En effet la plaine du Gobad s'étend à l'ouest du poste sur une profondeur de 80 km en ligne droite jusqu'au lac Abbé. Sa largeur varie entre 35 et 20 km. Depuis la création de la colonie, les Français n'avaient que des connaissances très minces sur l'arrière pays et ses habitants.<sup>678</sup> Passés 5 km de Djibouti, on entrait dans un pays inconnu, dangereux et interdit à tout européen, s'il n'était pas muni d'une autorisation du gouverneur.<sup>679</sup>

En prenant ses fonctions en 1924 Chapon Baissac déclencha une politique de prise de possession du territoire. Elle se concrétisa en mars 1927 par la création d'un poste

---

<sup>2</sup> ibidem IHPOM, CASSAR : p37, 39

<sup>678</sup> ibidem CAOM, 1 AffPol, C696, D1

<sup>679</sup> JOCFS, arrêté du 23/11/1928

administratif à Dikhil. C'est un lieu dit au sud ouest de la colonie à 50 km à l'ouest d'Ali Sabieh. Ce site ouvre sur la plaine du Gobad, connu pour son point d'eau permanent.<sup>680</sup>

« *L'occupation effective de notre colonie était devenue une obligation impérieuse et immédiate notamment dans la région de Gobad où i y avait d'une part, d'établir la paix entre les tribus Issas et Danakils, d'autre part de développer au point de vue économique cette région actuellement désertique quoique susceptible d'exploitation agricole ou minière... car dans cette plaine désolée l'eau n'est ni rare, ni située à grande profondeur. Un programme d'irrigation envisagé, transformera ce pays. Ce poste situé au centre de la plus sauvage des régions, constitue le point d'appui de l'œuvre de civilisation que nous avons entreprise... autour du poste est venu s'agglomérer une population de 400 habitants. Le nomade est devenu sédentaire du jour au lendemain qu'il a trouvé en un point déterminé la sécurité...* »<sup>681</sup> Outre le devoir d'apporter le progrès aux « indigènes », l'européen doit mettre un terme à leur lutte sanglante et éradiquer les commerces illicites qui perdurent en CFS. En réalité, à travers ces propos la France cherche surtout à consolider sa position concernant l'opinion internationale et celle de la SDN, en montrant qu'elle ne reste pas inactive dans ce domaine.<sup>682</sup> Ainsi en investissant l'arrière pays Chapon Baissac déclare pouvoir assurer la surveillance des pistes caravanières.

Le gouverneur Chapon-Baissac veut avant tout, affirmer l'autorité de la France dans la partie sud ouest de la CFS, parce qu'elle la zone stratégique de la colonie. C'est tout d'abord, la frontière avec le rail où les tensions sont les plus vives, et les incidents nombreux.<sup>683</sup> De plus en s'alliant les tribus debnés c'est un moyen de les soustraire à l'influence de Yayou sultan de l'Aoussa qui n'est qu'à 30 km de Dikhil.

L'installation d'un poste français à Dikhil en région Debné (Dekel<sup>684</sup> en afar, du nom de l'oued qui jouxte l'actuelle ville) marque une étape nouvelle dans l'occupation de la colonie. Ce poste se trouve dans le sultanat de Goba'ad, où vivent les Debné. Or « *Les Debenah, dont le chef portait le titre de sultan de Goba'ad avaient en 1884 signé un traité avec Lagarde. Ils recherchaient l'alliance et la protection française dans leur lutte contre le Danakil assahyamara, qui plus fort qu'eux, empoitaient sur leurs terres.* »<sup>685</sup> En effet

---

<sup>680</sup> V. CASSAR, *Dikhil, un cercle de la CFS : de sa création à la fin de la 2<sup>e</sup> guerre mondiale*, mémoire de maîtrise, 1992-1993, pp. 36-37.

<sup>681</sup> JOCFS, Inauguration de la route d'Ali Sabieh à Dikhil, et du poste de Dikhil le 17/02/1929

<sup>682</sup> Oberlé, Hugot, op. Cit., p103

<sup>683</sup> ibidem : p105

<sup>684</sup> Didier Morin confirme que Dikhil est l'appellation Française de l'oued Dekel

<sup>685</sup> Oberlé Ph. et Hugot, p 105.

Hummad Lo'oyta est le sultan de Debné de 1862 à 1902, et il fut un grand sultan qui s'opposa aux Afars 'Assahyamaras et un fin diplomate qui a su composer tant avec les égyptiens<sup>686</sup> qu'avec les français avec qui il signa des traités de protectorat qu'avec les éthiopiens et les Afars 'Assahyamaras<sup>687</sup> de l'Awsa. Après sa mort suspecte en 1902 à Doda<sup>688</sup> probablement empoisonné à proximité du village de Dorra, il laissera un proverbe aux chevets de son lit : « *yo gane marak barass akkaleeh, anu ellé rabé baaxok lee akkalé* »<sup>689</sup>. *Je pense que ceux qui m'ont tué seront décimé par le choléra, et le pays qui m'aura vu mourir connaîtra une abondance en eau.* » Hamad-La'dé<sup>690</sup>, son fils, le remplaça, en 1902. Il meurt prématurément à Obock, le 31 juillet 1903, son fils Hasan Hamad-La'dé n'ayant que deux ans<sup>691</sup>, le pouvoir passa à ses oncles et à leurs descendants, « kadda » Lo'oyta (1903-1905), mort à Harar. Puis « Unda<sup>692</sup> » Lo'oyta à partir de 1905 et son demi frère Haji 'Ali sont respectivement sultan et vizir du sultanat, lorsque la France décide d'occuper puis l'intérieur du Gooba'ad. Pourtant l'entente entre les sultans Afars Debné et l'administration coloniale française semblait bonne » *lorsqu' en 1922, le sultan Loïtah Houmed et son vizir Haj Ali furent décorés de l'ordre colonial de l'Etoile d'Anjouan*» pour avoir arrêté le consul allemand à Af'asi.

La création de Dikhil et la conquête coloniale du Gooba'ad marquent la fin de cette entente et déclenchent le soulèvement des Debnés : « *Mais les bonnes dispositions à l'endroit d'une administration lointaine s'estompèrent au moment où la France décida l'occupation effective du Gooba'ad.* » En effet, la terre est un bien inaliénable dans la société Afar. Les debnés refusent une intrusion étrangère qui en plus emmène avec elle les somalis<sup>693</sup>. Dans le sultanat de Gooba'ad la situation est donc similaire, mais plus dangereuse que dans le sultanat de Tadjoura. En effet, l'administration coloniale va jouer sur la rivalité préexistante entre les 'Assahyamaras et les 'Adohyamaras, d'une part, et, celle entre les Afars et les Issas, d'autre part.

---

<sup>686</sup> Hummad lo'oyta dérouta les troupes Egyptiennes et contribua à la victoire des troupes du sultan Mahammad Hanfadé sur ces armées du Khédive défait à Uddumi Bad en novembre 1875

<sup>687</sup> Assawka, , sœur du sultan de l'Awsa fut son épouse

<sup>688</sup> Nous ne connaissons pas les circonstances de sa mort même si plusieurs personnes nous ont dit qu'il aurait été empoisonné à Doda mais sa tombe est à As 'ela dans le sultanat de Goba'ad.

<sup>689</sup> Source orale, Amina Mahammad Kamil ma mère

<sup>690</sup> Hamad la'dé Hassan Hamad La'dé fut un grand compositeur et chanteur Afar précoce mort en 1981 est le petit fils de Hasan Hamad la'dé. E. Morin fut un grand connaisseur de cet artiste.

<sup>691</sup> Didier Morin

<sup>692</sup> « Qunda » veut dire petit en Afar. « Qunda » Lo'oyta est le petit demi frère de « kaxxa » lo'oyta, ;

<sup>693</sup> Alphonse Lippmann Sorcier et Guerrier en Somalie.

Depuis la création de la colonie les Français n'avaient que des connaissances très minces sur l'arrière pays et ses habitants.<sup>694</sup> Passés 5 km de Djibouti, on entrait dans un pays inconnu, dangereux, et interdit à tout européen qui n'était pas muni d'une autorisation du gouverneur.<sup>695</sup> En prenant ses fonctions en 1924, Chapon Baissac déclencha une politique de prise de possession du territoire. Elle se concrétisa en mars 1927 par la création d'un poste administratif à Dikhil. C'est un lieu dit au sud ouest de la colonie à 50km à l'ouest d'Ali Sabieh. Ce site ouvre sur la plaine du Gobad et est connu pour son point d'eau permanent.<sup>696</sup> Les premières années il fut rattaché au district Danakali avec à sa tête un agent des services civils, puis en Avril 1931 le cercle de Dikhil-Goba'ad fut créé. Comme le cercle des Adaël, et le cercle de Djibouti. En réalité, la France cherche surtout à consolider sa position concernant l'opinion internationale et celle de la SDN, en montrant qu'elle ne reste pas inactive dans ce domaine.<sup>697</sup> Ainsi en investissant l'arrière pays Chapon Baissac déclare pouvoir assurer la surveillance des pistes caravanières. Baissac veut avant tout, affirmer l'autorité de la France dans la partie sud ouest de la CFS, parce qu'elle la zone stratégique de la colonie

Quelles conséquences entraîne cet occupation ?

## • 2. S'appuyer sur des divisions existantes pour mieux régner

L'idée de base est que, pour être durable, la pacification doit s'exercer en profondeur et s'ancrer sur le poste : un centre d'attraction et non de répulsion. La région doit être organisée autour de ce point d'appui, qu'est Dikhil et la pacification facilitée par l'ouverture de routes sur lesquelles peuvent circuler rapidement les colonnes mobiles, mais surtout les hommes et les marchandises, car le but est de rallier les populations.<sup>698</sup>

En devenant le premier chef de poste de Dikhil par l'arrêté du 25 mars 1927, A. Lippman est un aventurier<sup>699</sup> et son objectif est d'aider les Issas à s'installer à Dikhil, et à emmener leur cheptel pâturer à Gooba'ad. Il a été commandant du 28 avril 1928 au 1<sup>er</sup> septembre 1930 . En effet il a sous son commandement 50 gardes dirigés par un sergent originaire du Somaliland, Ahmed Gouled, un ancien tirailleur Somalis qui a combattu à Douamont et au

<sup>694</sup> ibidem CAOM, 1 AffPol, C696, D1

<sup>695</sup> JOCFS, arrêté du 23/11/1928

<sup>696</sup> IHPOM, V. CASSAR, *Dikhil, un cercle de la CFS : de sa création à la fin de la 2<sup>e</sup> guerre mondiale, mémoire de maîtrise, 1992-1993 : p36 , p37*

<sup>697</sup> ibidem OBERLE, HUGO : p103

<sup>698</sup> V. JOLY, *l'Europe et l'Afrique de 1914 aux années 60*, Rennes, PUR : 42

<sup>699</sup> JOCFS, décision du 11/01/1929



chemin des dames<sup>700</sup>. Ces hommes vont rapidement être sollicités par des guerres qui enflamment le Gooba'ad. Ainsi le peloton Méhariste sera créé à cet effet car les 'Assahyamaras sont des grands guerriers que redoutent les Debné eux mêmes aguerris par la proximité des Issas: « *Or la pénétration de l'intérieur de la colonie, dû au gouverneur Chapon-Baissac (1928), a fait apparaître la nécessité d'une force de surveillance mobile* »<sup>701</sup> dans le sultanat de Goba'ad.

En effet, en 1928 la forte sécheresse qui sévit sur la région oblige les Issas à nomadiser en pays Afars pour atteindre Obono en Ethiopie. A cette occasion, les Debenah dirigés par Hassen Ampharé, en profitent pour attaquer un campement Issas à l'ouest de Dikkil au lieu dit dit Chekayto en pays Afar. C'est alors, qu'un détachement de gardes intervient avec 2 FM et une mitrailleuse sous les ordres de Lippmann: « *Je vais tirer dans l'espoir d'obtenir que les fuyards s'arrêtent, et acceptent le combat avant de pénétrer dans l'abri des roches. Nos balles jettent le trouble dans le troupeau les Danakils nous voyant approcher avec un feu nourri se décident à tout abandonner pour fuir* »<sup>702</sup>. Nous voyons là le parti pris de Lippman en faveur des Issas, qui apprend les langues locales (l'Afar et le Somali) et devient musulman prenant le nom de Moussa. .

Dans un autre combat où il s'engage auprès des Issas il écrit : « *Cet année les Issas descendent à Gueblelou et Obno en Ethiopie. C'est pour eux une question de vie ou de mort. Ils comptent sur ma présence à Dikkil pour les préserver mais quelle proie tentante ne constituent-ils pas pour les Danakils sur leur propre territoire?* » Sous le commandement de Hassan Hampharé les Debné et les Assahyamaras razzient les cheptels des Issas et les repoussent causant des victimes.

Dans la plaine de Barra c'est une autre attaque qui a lieu et dont Lippman est partie prenante du côté des Issas. Au cours de ces affrontements les effectifs sont toujours disproportionnés. Ainsi lors de cette attaque menée cette fois par les 'Assahyamaras, il n'y a que 15 gardes avec un seul FM pour affronter 1000 guerriers. En fait la supériorité technique de l'armement du détachement fait toute la différence: « *L'arme automatique balaye tout devant nous. Son tir précis et meurtrier jette la confusion chez l'adversaire* »<sup>703</sup>. L'utilisation de l'arme automatique crée à chaque fois la panique dans les rangs des autochtones en fauchant nombreux d'entre eux. L'emploi du FM est récente, après le relatif échec d'un premier modèle, mis au point en 1915.

---

<sup>700</sup> ibidem

<sup>701</sup> Morin D. *Dictionnaire historique Afar 1288-1980...* . p 223.

<sup>702</sup> ibidem p67

<sup>703</sup> ibidem p76

Cependant, pour stopper la répétition de ces rezzous, Lippmann veut protéger la transhumance des Issas et contrôler son cheminement par un itinéraire qu'il choisit : « *J'ordonne, je veux que toute la transhumance passe par Dikhil, puis se dirige sur Cheihk Huetti, et ensuite sur Assaêla* »<sup>704</sup>. En même temps il organise les pourparlers avec les différentes tribus afin de parvenir à un accord de paix. Pour cela il lui faut rencontrer le sultan de l'Aoussa, Yayou, chef des Assaïmaras, qui se méfie des français, car c'est aussi un trafiquant d'armes et d'esclaves.

Dans ces combats Lippmann va acquérir une grande popularité auprès de la population Issa arbitre les discussions: « *J'avise le gouverneur de mon initiative et lui réclame un renfort de troupe pour me rendre auprès de Yayou... 60 tirailleurs (gardes), avec un canon de 37mm, 2 mitrailleuses et 4 FM sont présents. Les tirailleurs, sur 2 rangs, présentent les armes. Mes 3 clairons sonnent 'au champ'* »<sup>705</sup>. Ainsi, la garde indigène fait sensation et affirme sa présence en déployant son armement devant Yayou. C'est une autre manière pour elle, d'affirmer l'implantation Française dans la région.

Malgré ces tentatives, les rezzous perdurent dans le Goba'ad, car les Debené craignant un rapprochement entre Mahammad Yayyo et la France continuent leurs agressions sous la direction d'Ibrahim Ampharé<sup>706</sup>. Pour remédier à ces handicaps, Lippmann décide d'abord d'installer un poste à Assaêla, une antenne au cœur du Gobad, à l'écoute permanente des tribus pour observer leurs faits et gestes et prévoir ainsi à l'avance les risques de rezzous.<sup>707</sup> Rapidement un fortin y est installé, avec une enceinte en pierre sèche doublée d'une zéribas : un amas d'épineux qui fait office de barbelés.<sup>708</sup>

Après le départ de Lippmann en Septembre 1930, ces derniers, n'étaient plus que 30 en stationnement à Dikhil, si bien que M. Bodin le nouveau chef du poste déclarait : « *s'il faut entreprendre quelques tournées à l'intérieur, cet effectif ne sera pas suffisant* ». <sup>709</sup> Il semble en effet impossible, dans ces conditions, d'assurer convenablement la sécurité d'une région aussi vaste avec si peu d'hommes, puisque la moindre absence est lourdement ressentie et les plaintes se multiplient : « *Un garde hospitalisé à Djibouti depuis assez longtemps manque à l'effectif du poste. Or j'apprend que cet homme sorti de l'hôpital, serait à présent en service à Djibouti, alors qu'il aurait dû rejoindre Dikhil. Je vous demanderai en conséquence de bien vouloir envisager l'envoi de ce garde à Dikhil, où l'effectif du détachement ne permet pas de*

---

<sup>704</sup> Ibidem : p86

<sup>705</sup> ibidem : p228, 229

<sup>706</sup> ibidem IHPOM, CASSAR : p62

<sup>707</sup> ibidem SHAT, 9N1156 SUP, D1

<sup>708</sup> ibidem CAOM, B6303, LIPPMANN : p80

<sup>709</sup> Ibidem CAOM, 5 G1

*le distraire du service pendant un temps indéterminé ».*<sup>710</sup> Cette situation provoqua, en Octobre 1931, le retrait forcé du groupe de gardes installé à Assaêla pour des raisons de sécurité. En effet sur les 30 hommes stationnés à Dikhil, 10 se relaient en permanence 2 fois par mois dans le fortin construit par Lippmann au cœur du Gobad. Devant ces éventualités M. Bodin se résout à abandonner Assaêla invoquant comme argument valable, la présence fréquente du peloton méhariste dans la région.<sup>711</sup>

Autre conséquence du manque d'effectif, le détachement reste impuissant face aux pillages répétés des Issas sur les caravanes de sel des Assaïmaras revenant du lac Assal. En Octobre 1931, une quarantaine de chameau avec leurs marchandises en route pour Djibouti sont razzés entre Ouéa et le lac Assal. Cette partie échappe complètement au commandant du cercle qui ne peut s'absenter longtemps de Dikhil. Il réclame à Djibouti de faire parcourir cette piste par un détachement de gardes une fois ou deux.<sup>712</sup>

Mais le chef lieu ne prend aucune mesure malgré de nouveaux pillages. Bodin envisage alors de faire une à deux fois par mois des apparitions en auto sur cette piste. Il ne peut pas faire plus, car la mise sur pied d'une force de police suffisante pour escorter ces caravanes nécessiterait un effectif que Dikhil est incapable de fournir. De plus les cadres européens faisant défaut, il déclare : « *Je n'enverrai jamais un des caporaux dont je dispose remplir une mission qui peut demander de l'initiative et du sang froid* ».

Le poste administratif de Dikhil crée par arrêté du gouverneur Chapon-Baissac, occupé le 25 mars 1928 par le commandant de la Garde indigène, Rossat connaît d'énormes troubles car les conflits y sont nombreux. Depuis il y a eu la création du cercle de Dikhil avec comme chef de district la poste de Dikhil dont les limites ont été définies par le décret du 6 novembre 1928 et prend une partie du sultanat de l'Awsa. « *Peu de temps après la création du poste de Dikhil le sultan fut des difficultés et suscita une agitation parmi les tribus* »<sup>713</sup> écrivent Phillipe Oberlé et Pierre Hugot. Quelles difficultés le sultan créa pour les français ? La création de Dikhil n'était elle pas une atteinte à l'indépendance de son sultanat ?

Le chef de poste de cette époque écrit ceci « *les chefs Debenéh n'ayant plus d'intérêt à nous accorder la confiance se sont peu à peu détachés de nous. Les plus influents même renouèrent des relations assez suivies avec Arkaltos amis des Assah yamara sujet du sultan yayo.* »<sup>2</sup> Quelle a été la réaction du sultan Mahammad Yayyo de l'Awsa puissant voisin du sultanat de Goba'ad devant l'occupation Française qui considère le Gooba'ad comme faisant partie de

---

<sup>710</sup> ibidem CAOM, 5 G2

<sup>711</sup> ibidem

<sup>712</sup> ibidem

<sup>713</sup> Oberlé Ph. Hugot P. *Djibouti des origines à la République* p105

son sultanat ? Dès la création de ce poste Mahammad Yayyo sultan de l'Awsa émet une protestation immédiate auprès du gouvernement éthiopien, lequel la relaie auprès de la France qui n'en tient pas compte, préconisant des contacts directs entre la colonie et le sultan de l'Awsa. En réalité le sultan est indépendant et n'a de compte à rendre à l'Éthiopie comme l'écrit le gouverneur de la colonie au Ministre des colonies : « *En fait Mr Yayou est à peu près indépendant, le contrôle Abyssine sur ces faits et gestes sont illusoires.*<sup>714</sup> » Il ajoute que l'Éthiopie « *n'a ni un homme de sa race, ni un soldat, ni un droit positif*<sup>715</sup> » sur le sultan d'Awsa.

Dès septembre 1928, haggi 'Ali, demi-frère du sultan Debné du Goba'ad, Lo'oyta Hummad, incite les Debné à abandonner leurs lances pour des fusils, sans l'accord du chef de poste de Dikhil pour s'opposer à l'occupation Française à Af'asi. Pourquoi Haj Ali décide t il d'abandonner les lances contre les fusils ? Probablement pour être sur le même pied d'égalité que la garde indigène. Mais aussi les fusils sont des éléments décisifs qui changent les rapports de force entre les protagonistes de la colonisation, nous l'avons vu avec le premier commandant du cercle Lippman.

Pendant les deux années qui furent nécessaire pour l'établissement du chef lieu du district il y eu une unité entre les Afar les debené adohyamara et les 'Assahyamara. Les Issas considéraient cette trêve comme une alliance de tous les Afars contre eux. Les Issas pensaient que cette alliance avait été passés sous l'influence de Hassan Hanfaré dit Hasan Dimu, cousin germain de lo'oyta Hummad sultan du Gobaad. Lo'oyta Hummad était contre la création du poste de Dikhil. En effet le sultan Mahammad Yayyo intronisé en 1927 et son vizir sont opposés à l'installation française dans le sultanat Gooba'ad. En effet le sultan voit cette occupation comme une occasion de coloniser l'Awsa. Le projet de route Dikkil Awsa est une source d'inquiétude pour lui. En effet « *Le projet de route Dikhil-Awsa en mars 1929 est l'occasion d'une seconde protestation du sultan. Fin août 1929 le sultan Mahammad Yayo apparaît plus conciliant en envoyant un cadeau au gouverneur de la colonie avec deux chevaux en lui demandant des mitrailleuses. Une entrevue a lieu avec le chef du poste de Dikhil, Alphonse Lippmann, à Ukkuysa, à 7km au sud-ouest d'Afambo, le 15 février 1930, qui aboutit à un accord de principe sur le libre passage des caravanes et le projet de route.* »<sup>716</sup>

---

<sup>714</sup> CAOM, CFS, 2<sup>E</sup>7, lettre du 18 octobre 1927.

<sup>715</sup> Ibidem

<sup>716</sup> Didier Morin pp139-140

Mais une fois la construction du poste de Dikhil terminée, l'autorité coloniale envisage de pénétrer dans les régions de 'Adoyhmara et 'Assahyamara pour y installer d'autres postes à Gobaad.

Au même moment les 'Assahyamara rompt l'accord avec les debéné 'Adohyamara. Lorsque l'autorité coloniale décide l'occupation du Gooba'ad ; la rivalité entre les deux coalitions 'Assahyamara et 'Adohyamara va se ranimer. En effet les Débenéh voient mal les rapprochements entre l'administration coloniale et le sultan et vizir de l'Awsa. Ils vont susciter des attaques contre les 'Assahyamara en vue d'empêcher ce rapprochement. Ainsi les accrochages reprennent entre les deux coalitions. « *Ainsi Le 28 mars 1930, les Gal'ela sont attaqués à Obno par les Debné. Le 19 avril 1930, c'est le tour des Gambel, autres ressortissants du sultanat d'Awsa, à Harisa. Des caravanes venant d'Awsa sont pillées. Une amende de 1000 fusils est infligée aux Debné, qui ne les remettent qu'à la suite d'un accrochage à Udukya (12 mai 1930) avec la Garde indigène commandée par Alphonse Lippmann.* »<sup>717</sup> La bataille d'Udukya constitue un prétexte pour l'arrestation du sultan de Gooba'ad et de son vizir Haji 'Ali. Depuis cette bataille le gouverneur se plaint des agissements du sultan et de son vizir. Dans une lettre datée du 7 juin 1930 à l'attention du Ministre des Colonies il évoque les portraits et les activités du sultan et du Vizir : « *Loitah (Lo'oyta) le sultan, est contrairement à la majorité de ses congénères est d'un esprit obtus, il est en outre extrêmement fourbe et cupide. Haj Ali, son frère est au contraire d'une intelligence aigüe qu'il n'a jamais employé qu'au mal. Loïta est entre ses mains un instrument passif conscient tout de même des fourberies auxquelles il collabore sans restrictions par ce qu'elles correspondent à sa nature* »<sup>718</sup>. Il faudra souligner ici que les portraits dressés par Chapon Baissac ne correspondent nullement à la réalité mais reflète la méfiance de l'administration à l'égard des souverains du Gooba'ad.

Le gouverneur précise et remet en cause la fidélité des souverains à l'administration coloniale : « *Loitah a toujours trahi quelqu'un et le plus souvent l'administration française qui le rémunère. A début de la guerre, au moment où les Allemands d'Addis Abeba essayaient de rallier au Yémen, les troupes Turques en guerre contre nous, Loitah et Haj 'Ali servaient de guide à la troupe Holtz et Carmelitz* »<sup>719</sup>. Cette version est infirmée par Didier Morin et par nos interlocuteurs en particulier par Hassan Abdallah dit Hassan Radio, Mohamad Hummad dit Charlie (voir leurs témoignages à l'annexe) et Mahammad Moussa Ibrahim Ampharé petit fils

---

<sup>717</sup> Didier Morin PP 140

<sup>718</sup> CAOM, CFS, 2<sup>E</sup>7, lettre du 7 juin 1930

<sup>719</sup> Ibidem

d'Ibrahim Hanfaré ingénieur agronome qui nous a accompagné durant notre séjour dans le Gooba'ad.

Le gouverneur accuse le vizir d'illégitimité et de trafics d'esclaves : « *Haji Ali fut donc appointé par 'administration coloniale sur le budget de la colonie et s'attribua les fonctions de vizir du sultan Lo'oyta. Cet action pouvait être bonne mais elle n'a pas réussi. Il eut fallu comprendre en effet qu'Hajj Ali qui tirait du trafic des esclaves des revenus sans rapport avec la mensualité que nous lui servons, ne pouvait se rallier à la cause de l'administration qui combattait sans repit ce même trafic.*<sup>720</sup> » Toutes ces accusations du gouverneur et la distribution des fusils aux debeneh opérés par Haj Ali à Af'asi en 1929, la bataille d'Udukya, feront que le sultan et le Vizir seront arrêté et déportés à Fort Dauphin à Madagascar pour atteinte à la sûreté. Mais leur influence à l'intérieur de la colonie restera intacte. Le sultan sera remplacé par Mahamad Lo'oyta, son frère. En octobre 1931, par exemple une lettre d'Ibrahim Hanfaré chef Debné affirme que tous les Afars reconnaissent que « *Mohamed Loitah exerce l'autorité du sultan de Gooba'ad* »<sup>721</sup>. Il ajoute « *Mohamed Loitah serait le fils et non le frère du sultan.* »<sup>722</sup> L'administration se trompe-t-elle sur les affirmations de Mahammad Hanfaré car le sultan est le demi-frère du sultan défunt Lo'oyta (confirmation par l'entretien de Charlie). Pour autant l'administration coloniale se méfie toujours du pouvoir du sultan remplaçant. En effet le commandant de cercle dénonce les agissements de Mohamed Lo'oyta et l'accuse d'entretenir la rébellion contre le pouvoir colonial. Il voit derrière son attitude la main du sultan déporté à Madagascar. Il écrit au gouverneur de la colonie ceci : « *Il se pourrait d'autre part que le sultan déporté ait pu continuer à agir par l'intermédiaire d'un membre de sa famille. Peut-être pourrait-on obtenir que sa correspondance soit surveillée au départ de Madagascar et à l'arrivée dans la colonie*<sup>723</sup> ». Mieux il prévoit son remplacement puisque le commandant de cercle élabore fin décembre 1931 « *un projet de décision conférant à Ibrahim Hanfaré et Ampharé Hassan l'autorité précédemment dévolue au sultan de Gooba'ad et précisant leur attribution respectives.* »<sup>724</sup> Cet attitude du commandant du cercle dénote une vive méfiance du sultan. Mais cette suspicion va s'estomper.

---

<sup>720</sup> Ibidem

<sup>721</sup> CAOM, CFS, 5G2, lettre N° 361

<sup>722</sup> Ibidem

<sup>723</sup> CAOM, CFS, 5G2, lettre N°375

<sup>724</sup> CAOM, CFS, 5G2, lettre N°411

En effet le 19 juillet le gouverneur Chapon Baissac avise le commandant du cercle du décès du sultan Hummad Lo'oyta et lui demande de surveiller les debneh et les 'aderassu.<sup>725</sup> Le successeur du sultan de Gooba'ad vivait à Tadjoura et dans le mont Mabla et il brillait par son absence dans le sultanat de Gooba'ad bien que reconnu par les Afars. Sur le terrain c'est Ibrahim Hanfaré, Hassan Hampharé, et Mahmmad Hanfaré qui assuraient la direction réelle du sultanat. Maintenant la mort du sultan dans des circonstances suspectes pose un problème de succession, et une indemnisation de la victime demandée par ses deux enfants 'Ali et Mahammad. Le commandant Allarousse a un sentiment négatif à propos de l'indemnisation : « *jusqu'à quel point la colonie pourrait être tenue de secourir les femmes et les enfants des chefs qui ont été internés et éloignés de la colonie de la colonie (cas du Vizir)* »<sup>726</sup> Mieux il ne croit pas à l'efficacité du pouvoir sultanal qu'il juge dépassé : « *Le sultanat est une institution perimée qu'il n'est pas souhaitable de restaurer officiellement* » ;<sup>727</sup> Le sultanat de Gooba'ad sera définitivement aboli par l'administration coloniale et le vizir reviendra de l'exil en 1937, il vivra en Ethiopie. Le gouverneur Chapon-Baissac a déjà mis hors d'état de nuire le sultanat de Goba'ad, privé de son sultan décédé, de ses sujets révoltés, mais tenus par le peloton méhariste. Coincé entre les milices Issas aidés en sous mains par l'administration coloniale, deux compagnies de tirailleurs sénégalais, le peloton méhariste et la garde indigène qui les surveillent et les Afars Assahyamara qui les menacent, les Debné collaborent avec les autorités coloniales. C'est logiquement qu'en septembre 1931, à l'occasion de la visite à Djibouti de Paul Reynaud, ministre des colonies, Chapon-Baissac anticipant sur la pénétration de l'intérieur brossa un tableau optimiste de son action en ces termes " : *Il s'est produit au cours de ces dernières années des événements que j'estime capital. (...) En fait, nous avons occupé Tadjourah, Dikhil, Gobaad, les seuls points vraiment sensibles*". La création de Dikhil est une atteinte à la souveraineté du sultanat de Goba'ad. La route Dikhil Awsa semble aussi suspect.

Cette occupation du fait de la complexité de la situation va nécessiter une force militaire organisée. D'autant plus que dans le sultanat de Tadjoura nous l'avons vu la situation est aussi instable. Quel est l'objectif de l'autorité coloniale ? « *En s'appuyant sur le peloton méhariste l'autorité coloniale cherche à faire coïncider les frontières de la colonie avec celles des terrains de parcours des tribus 'Adohyamara (Debné, 'Adorasu voir le premier chapitre, le sultanat de Gobaad), repoussant d'autant les tribus 'Asahyamara (Ulu'to et Gal'ela) dans*

<sup>725</sup> CAOM, CFS, 5G3, lettre, N°313

<sup>726</sup> CAOM, CFS, 5G3, lettre N°412

<sup>727</sup> CAOM, CFS ? 2EZ, lettre du 25 avril 1931

*la mouvance du sultan d'Awsa. Il en a résulté une expansion des Debné dans la partie occidentale de la plaine du Goba'ad, contre les Gal'ela; et l'extension des 'Adorasu dans le nord du Hanlé contre les Ulu'to mais aussi une perte d'influence des Debné qui tenaient en tutelle les 'Adorasu. »*<sup>728</sup> Les Debné 'Adohyamara jouissent du soutien des autorités coloniales française dans leurs luttes contre les 'Assahyamara qu'ils chassent de leur terre. C'est dans ce contexte que les 'Afars Debné s'approprient d'excellent pâturage de la plaine de Gooba'ad abandonné par les 'Assahyamara et que quelques tribus Issas s'installent avec les Afars au poste de Dikhil. Par vengeance « *les assahyamara vont mener des attaques Concentré dans la région délimité du lac Abbé, l'awsa, et l'Obno. Ils vont attaquer sans distinction, Afar Debné et Issa* »<sup>729</sup> créant des alliances contre nature. Afars debné et Issa vont résister conjointement aux incursions des Afars assahyamara ces derniers commandés par le vizir du sultan Hamadou yayo d'awsa.

### • **III. La pénétration de l'intérieur du sultanat de Gooba'ad et d'Awsa**

Dikkil est maintenant est sous l'occupation coloniale. L'autorité coloniale fera tout pour faire accepter sa presence et avoir la confiance de la population Debné en prenant partie contre les Afars 'Assahyamaras dans le sultanat de Gooba'ad, et la partie meridionale du sultanat de l'Awsa. Dans les deux sultanats il y a des 'Assahyamaras. Quelles réactions des 'Assahyamaras une telle politique va susciter ?

#### • **1. L'administration coloniale arbitre et attise les conflits existants**

L'occupation du sultanat de Gooba'ad, illustre le rôle important, joué par le commandant du cercle et le Péloton Mehariste dans cette région dans plusieurs domaines aussi dans le rôle humanitaires en ouvrant un dispensaire, en soignant les malades, en menant des campagnes de vaccination, en s'érigant en conciliateurs et arbitres entre les différentes sociétés, dans celui de parti pris en chassant les 'Assahyamaras de Gooba'ad, puis c'est en voulant protéger le pâturage Issa que l'administrateur Bernar trouve la mort à Moxactu, Moraitoen janvier 1935. C'est la preuve qu'en l'espace de peu de temps, le colonisateur est parvenu à se faire

---

<sup>728</sup> ibidem p139

<sup>729</sup> idem



accepter par les autochtones Debné et Issas qui entretiennent désormais avec lui des liens multiples et de tout ordre.

En gardant un rôle de stricte neutralité, il devint l'arbitre dans un certain nombre de conflits entre tribus. Ainsi le 30 Août 1931 : « *Une vingtaine d'Issas viennent se plaindre que les Debenéh auraient fait des menaces de représailles, si leurs troupes pénétraient sur le territoire de parcours des Debenéh* »<sup>730</sup>. L'adjudant convoqua les 2 parties et un accord fut conclu: Les Issas quittèrent la région de Timéro, et Salomon promit à Ibrahim Ampharé (chef des Debenéh) de faire des patrouilles pour interdire à quiconque l'oued Goba'ad.

Ce travail de l'autorité coloniale de tous les instants, permet aussi d'être informé des événements qui se déroulent à la frontière éthiopienne afin de prévenir les risques de rezzous et protéger au mieux les ressortissants Français. L'administration coloniale s'immisce aussi dans les conflits entre les 'Adohyamaras et les 'Asahyamaras à Sida, elle prend la défense des Debnés. Toutefois, certains symptômes avant-coureurs de la bataille de Sida n'ont pas toujours été pris en compte. Le 17 Décembre 1931, une foule croissante de Debnés avec femmes et enfants, arrivant de l'ouest du Goba'ad, vont s'installer dans les parages d'Assaêla. La rumeur court qu'une bande de 300 Assahyamaras gual'eela se préparent à un rezzou dans la région des monts Dakka<sup>731</sup>. Malgré ces menaces, l'adjudant quitte le carré le 28 Décembre sans laisser de consignes, et va passer les fêtes de fin d'années à Dikhil. Dans un autre vaticination le Ginnilli Gal'eela Adan fils de Kudasô prévoit le recul des 'Assahyamara dans la région de Sida. Pas l'oin de 'As 'eyla

*Debné obéissants à Dieu, soyez en paix !*

*Le mépris des Debné ne durera pas*

*La gloire des Gal'ela ne durera pas*

*Leur camp ne peut rien contre le fusil*

*Mauser*

*La montagne n'a pas d'abri contre le Mauser*

*Si vous m'entendez, que la marche à la guerre n'ait pas lieu !*

*Si vous refusez de m'entendre, que la marche à la guerre ait lieu !*

*L'honneur des Hasnayitté est en péril*

*Qu'importe ! si ce n'est que le nom qui déjà prévaut prévaudra*

*Qu'importe ! si ce n'est que le nom qui déjà sombre sombrera*

*Que Dieu te garde en bons termes avec moi, ô'Adar !*

---

<sup>730</sup> CAOM, 5G10

<sup>731</sup> CAOM, 5G10

*Nous n'aurons plus besoins de refuge contre la pluie  
 Nous n'aurons plus besoin de cuir pour protéger nos pieds nus  
 Nous n'aurons plus besoin de vêtement  
 Je te quitte, ô maison bâtie par les femmes !  
 J'entre en toi, ô tombeau bâti par les hommes*

La bataille de Sidda a lieu, à laquelle participe le fils d'Uxeeba Modayto de Kalo qui voit la victoire des Assahyamaras. Il vaticine vers le mois de décembre 1930 :

*Demain, dans le Goba'ad boisé  
 Sinon dans les gros fourrés de Tamarix  
 Sinon à Ud'alé, aux bonnes collines  
 Demain, dans quelles outres les Debné cacheront-ils leurs enfants ?  
 Demain, sur quelle montagne les Debné feront-ils se réfugier leurs enfants ?  
 Cette nuit, la nuit se mêle à la nuit  
 O Dieu ! Voici ce que j'accepte de Toi et ce que je n'accepte pas de Toi  
 De Toi, je ne refuse pas de mourir  
 Je ne veux pas mourir sans avoir tué*

Cette bataille a lieu le 1<sup>er</sup> janvier 1932, et deux gardes du groupe du pâturage signale en direction d'Eymour une vive fusillade. Le sergent Ideleh, qui commande le peloton en l'absence de l'adjudant-chef réagit promptement en faisant sonner le rassemblement. Puis il quitte le carré stationné à Boutah à 7h45, avec vingt deux méharistes en direction des coups defeu.. A mi chemin, des éclaireurs lui annonce la présence d'une troupe de 100 à 150 cavaliers qui poussent devant eux les troupeaux razzisés, estimés à 200 chameaux. Immédiatement, le sergent Idleh ordonne à ses hommes de prendre les dispositions de combat. Après un temps d'observation, les Assahyamaras reprennent leur marche en avant en tentant d'encercler le détachement. C'est alors que le sergent ouvrit lui même le feu avec le FM et au premier chargeur plusieurs ennemis furent touchés, la fusillade devint alors générale. Malgré des pertes sensibles, les Assahyamars continuèrent à avancer et parvinrent à 50mètres des méharistes. Néanmoins, l'arme automatique, précipita encore le dénouement du combat car en tenant à distance les assaillants, ceux-ci ne tardèrent pas à se replier, à s'enfuir avec à leur trousse les guerriers Debenah<sup>732</sup>. Les 'Assahyamara laissèrent sur le terrain 66 morts dont les 2 chefs Hasnayti Ali precedemment évoqué par le poète Modayto de Kalo le fild Uxeeba et 200 blessés, un ravage

---

<sup>732</sup> Ibidem, CAOM, 5G10

causé en partie par le FM. De son côté le peloton déplora 3 tués et 3 blessés, dont le sergent Ideleh qui s'est brillamment illustré témoignant ainsi de l'excellente qualité de cette troupe<sup>733</sup>.

Cet événement eu des conséquences chez les tribus locales, car pendant les mois qui suivirent, un vent de panique se levait dès la moindre rumeur, et les fausses alertes se multiplièrent. Après cette défaite les Gal'eela furent définitivement expulsés de Gooba'ad.

Le 16 janvier 1932 le sultan de l'Awsa envoie à Dikkil le chef de 'axlkalto Oudoum Ali Roblé une lettre d'excuse. Le gouvernement Français envoie par l'intermédiaire du Ministre en Ethiopie une protestation. Sans suite malgré un procès verbal, pour les réparations dressés par Ibrahim Hassan et Cheik Mahammad Hampharé pour les Debnés, d'Ali Sergain et de hummad Gaditto pour les Aderassous, et l'adjudant Brischoux pour le peloton Mehariste.

Ainsi le 25 Janvier 1932: « *Le peloton est alerté par un Debenneh qui signale qu'une femme avait aperçu une troupe importante de cavaliers. De nouveau, femmes et enfants se réfugient au environ du carré* »<sup>734</sup>. Mais un peu plus tard deux Issas arrivent et déclarent n'avoir rien remarqué, à part un troupeau de boeufs. De tels incidents, se produisirent plusieurs fois, ils prouvent que le peloton est devenu une marque de sécurité dans le Gobad. A la moindre alerte, on se presse autour de lui et on le sollicite pour qu'il reste: « *Je leur ai exposé que le peloton méhariste, de par sa nature même était une troupe nomadisante, qui ne pouvait pas rester camper toujours au même endroit à la disposition d'une seule tribu* »<sup>735</sup>. Certaines Afars n'hésitent pas à le suivre dans ses déplacements ou provoquent volontairement de fausses alertes: « *Les Okal Danakils convoqués, arrivent au carré, l'adjudant leur demande le motif qu'ils avaient pour diffuser le bruit qu'une attaque Assaimaras aurait sous peu. Ils répondirent que c'était de peur que le peloton méhariste parte* »<sup>736</sup>. Tous ces témoignages de confiance sont la preuve que la présence du PM est acceptée dans la région. Mais le peloton Mehariste va s'occuper d'autres tâches.

Sous sa direction du peloton Mehariste, plusieurs campagnes de vaccinations sont lancées dans les tribus locales. Comme le carré du peloton est devenu un pôle d'attraction, un grand nombre d'autochtones sont vaccinés, en particulier des Debenneh et des aderrassoul, tandis que les Issas semblent plus réticents. Malgré les incitations de l'adjudant auprès de l'Okal Hassan Farah,

---

<sup>733</sup> IHPOM, CASSAR, p63

<sup>734</sup> CAOM, 5G10

<sup>735</sup> CAOM, 5G1

<sup>736</sup> CAOM, 5G10

très peu se présentent, alors que la variole sévit durement dans leurs rangs<sup>737</sup>. Plusieurs missions sont organisées, le 18 Mars 1932 un médecin escorté de 8 méharistes part en tournée près de Timéro et Boutah: 150 Debenéh et 100 Aderrassoul sont vaccinés. Mais il est difficile d'obtenir des chiffres exhaustifs, car souvent ils ne sont pas mentionnés dans le journal de marche. Globalement, sur une période d'un mois, du 25 février au 19 mars 1932 : 580 Afars et seulement 10 Issas sont vaccinés<sup>738</sup>.

Cette assistance médicale n'est toutefois pas la seule activité du peloton, car il participe aussi activement à la mise en valeur du territoire. En Septembre 1932 commence la construction d'une série de puits fixes en ciment à Cheihk Huetti, Timéro, et Eymour. A Galangaletti, un détachement de 16 hommes et une équipe de puisatiers est chargée d'améliorer la source en y aménageant un abreuvoir. Ces travaux pénibles de forage et de maçonnerie vont permettre aux tribus de disposer d'eau en permanence pour leurs troupeaux. A 'As 'eela (qui veut dire puit rouge en Afar, Assêla en Français), des travaux sont entrepris dans le cadre d'un programme d'irrigation. Un politique de mise en culture du Gobad a été lancé dans le but de sédentariser les nomades. Le peloton est chargé de persuader les tribus de se lancer dans la culture du Dourah, mais les résultats seront très mitigés. Au début, l'idée paraît séduire les principaux chefs Debenéh: Mohamed et Ibrahim Ampharé ainsi que le sultan du Gooba'd Mahamad Loïtah, le frère du sultan 'unxa lo'oyta mort en exil à Madagascar, qui entreprirent le défrichage de plusieurs parcelles pour y semer du Dourah. Cependant, ces bonnes intentions ne durèrent pas: « *Les chefs Debenéh rendent compte au sergent-chef Antonietti qu'ils sont obligés d'abandonner l'arrosage de leur plantation faute de travailleur* »<sup>739</sup>. Une fois les populations acquises au Gooba'ad l'autorité coloniale et son représentant le PM vont occuper de s'introduire le Hanlé

- 2. La plaine de Hanlé sous haute tension : les ambitions du sultan d'Awsa

Après s'être imposé dans le Goba'ad, le PM reçut la lourde tâche d'affirmer les droits de la France dans la plaine du Henlé, au nord ouest de Dikkil, un territoire revendiqué depuis toujours par le sultan de l'Awsa Mahammad Yayou et qui fait partie de ses limites territoriales. L'occupation du Hanlé, et l'expulsion des Oulou'tos sont aussi pécuniées par les Ginnili : Dolab, ginnili des Ulu'to, qui chanta la perte de Hanlé :

---

<sup>737</sup> Ibidem

<sup>738</sup> ibidem

<sup>739</sup> ibidem

*Les Hanlé, l'hiver prochain, n'est plus à nous  
 Les Hanlé, tout en semblant à nous n'est plus à nous  
 On abandonnera le Hanlé aux chameaux de selle  
 On abandonnera la Dakka à ses oryx  
 O Duruy le discours de Balala te prendra par surprise !  
 O Dury que Balâla a-t-il dit sur toi ?  
 O le complot ourdi à Dikhil au sujet de Mahammad !  
 O le complot ourdi près de l'arbre à moitié mort !  
 Que sont-ils allés se dire dans « le ravin sans tête » ?*

L'unité pénètre pour la première fois dans cette plaine le 11 Février 1933 à Tew'o où il reçoit la visite de Doury Halloyta, chef des ulu'tos dont parle le Guinnili.. Ses habitants.les 'Assahyamars majoritairement ulu'tos, sont très étonnés de voir surgir et s'installer des ascaris Français, car ils sont dans le sultanat d'Awsa. Bien que surpris De cette intrusion, ils déclarent: « *qu'ils ne se livreront à aucun acte de malveillance vis à vis de nous, s'ils n'en reçoivent pas l'ordre de Yayou* »<sup>740</sup>. Mais le 16 février, soit quatre jours plutard le PM se trouve au puits de Yoboki où il est accueilli avec méfiance par les tribus Dourbas et les Ulu'tos qui font quelques difficultés pour le ravitaillement en eau de la troupe. Le 19 février, la tension continue à monter avec l'arrivée du sultan Mahammad Yayyo dans le Henlé. Accompagné par 4000 Assaïmaras, il se présente au carré et fait avoir à l'adjudant-chef Brischoux qu'il doit quitter la région dans moins d'une heure s'il n'est pas en possession d'une autorisation pour circuler sur son territoire. Le vizir Hammadi Yayyo se présente avec la lettre du sultan qui déclare que Dikkil lui appartient et sonne le PM de se retirer sur l'heure. Ampharé Hassan lui déclare ; « *le sultan Mahammad Yayyo se serait ému de la présence du PM à Hanlé qu'il considère comme en dehors de nos frontières.* »<sup>741</sup>

Mais ce dernier lui répond: « *J'informe le sultan que le peloton méhariste ne quittera pas le Henlé, mais qu'il y stationnera aussi longtemps qu'il me plaira, que la région de Henlé est située en territoire Français et que tout ce que je puis faire c'est l'autoriser à y séjourner jusqu'à ce que j'aie reçu des ordres de mon gouvernement* »<sup>742</sup>. Ce statu quo demeure un moment, mais Yayou a de gros problèmes de ravitaillement, et son armée commence à se plaindre de la faim, cela le contraint à se replier vers l'Aoussa. Quant au PM, le gouverneur lui ordonne de se retirer sur Dikkil pour ne pas envenimer la situation<sup>743</sup>. C'est une victoire du sultan

---

<sup>740</sup> CAOM, 5G1O

<sup>741</sup> CAOM,CFS, aff.pol.Carton693 , dossier 1, l'événement de février mars 1933

<sup>742</sup> Ibidem

<sup>743</sup> CAOM, Affpol, C693,D1

Mahammad Yayyo. Dans une lettre du 14 mars 1933 le Ministre de France en Ethiopie écrit devant l'impuissance manifeste de l'état Ethiope et l'indépendance du sultan de l'Awsa ceci : « *Nous saisissons la Société des Nations* »

Le problème est relancé entre le sultanat de l'Awsa et le cercle de Dikkil un an plus tard. En effet l'unité du PM réinvestit la plaine du Henlé et constate que les installations de son ancien carré à Yoboki ont été détruites. Des patrouilles sillonnent la région et remarquent la présence de nombreux autochtones en armes. En effet le 27 octobre 1934, la troupe commandée par le lieutenant Mayer, est au puits Doley où le drapeau Français est hissé pour la première fois. Après avoir reçu la visite du vizir du sultan, Hammadi Yayyo les Ulu'tos se font plus arrogants vis à vis de l'administration Française et le courrier du peloton, un Debeneh, est légèrement blessé d'un coup de couteau ;

Les jours qui suivent sont tendus et le 15 Novembre 1934, le sergent-chef Antonietti installe le carré à Garbès. Il y reçoit le chef des Ulu'tos, Gaba'ad Hassan, mais la discussion dégénère, celui-ci refusant de donner son arme est alors abattu avec ses trois enfants. Cet incident provoqua la panique et la fuite des Oulo'tos<sup>744</sup> qui envoient une délégation Dourba le 17 novembre à Yaoboki. Une mesente s'installe entre les oulou'tos et la France qui pousse le PM au recul. Une fois de plus le gouverneur ordonna à ses troupes d'effectuer un repli stratégique. Ce nouveau recul fut mal accepté par les sous-officiers européens et les méharistes: « *Depuis "la marche en arrière" les gardes ont le cafard* »<sup>745</sup>. Mais quelques jours plus tard, après l'entrevue du lieutenant Mayer avec Chapon Baissac, l'autorisation de repartir en avant dans le Henlé fut donnée. L'enthousiasme revenu, l'ensemble des cadres du PM rédigea sur la dernière page du journal de marche, un acte de prise de possession symbolique étonnant, qui traduit à lui seul, l'état d'esprit de ces hommes et incarne la mission remplie par l'unité durant ces années; puisqu'elle est parvenue à imposer la France "pacifiquement" dans cette plaine hostile du Henlé.

Décrié par certains, adulé par d'autres, le peloton méhariste, en se faisant accepter par les populations locales, était devenu l'artisan essentiel de la pénétration par la force de l'administration coloniale dans la région. Ses actions primordiales dans l'assistance médicale et dans l'aménagement du territoire ont fait de lui le trait d'union incontournable entre les autochtones et l'administration Française. Son travail, souvent passé inaperçu derrière ses nombreuses parades, a contribué à faire accepter et à imposer la France de manière forte dans la partie sud ouest de la colonie. Il a d'autre part contribué à l'affrontement contre les

---

<sup>744</sup> Cassar, op. cit, p68

<sup>745</sup> CAOM, 5G1O

‘Assahyamaras et à leur expulsion vers la partie occidentale du Gooba’ad. Mais les ‘Assahyamaras vont-ils laisser leurs morts impunis, surtout Hasnaytu mort à Sida ?

### • 3. La mort de l’administrateur Bernard ou Baranna : <sup>746</sup>un coup de semonce pour arrêter la colonisation ?

L’administrateur Bernard fit de bonnes études et compta parmi l’élite de l’école coloniale où il fut breveté en 1934<sup>747</sup>. Sans expériences, pas préparé à la vie dans les colonies, il est parachuté la même année à la tête de l’important cercle de Dikkil-Gobad. Malgré l’hostilité, et l’équilibre toujours précaire qui règne dans la région, sa jeunesse, sa fougue, et son souci de réussir surmonte ces difficultés: *"Toujours dans la brousse, infatigable, adoré des indigènes et les aimant de tout son cœur, Bernard était encore de cette fière race des administrateurs coloniaux amoureux leur tâche..."*<sup>748</sup> Cependant, les ressemblances s’arrêtent là, car les témoignages que l’on dispose sur l’administrateur nous donne l’image d’un jeune homme naïf sans expériences, ignorant des mœurs locales mais pleines d’enthousiasme et soucieux de faire son travail correctement.

Ainsi, il écrit dans le journal du poste de Dikkil le 10 Janvier 1935: *"Dés à présent, je puis dire que ce trafic (d’armes) n’existe pas dans le cercle. Chaque fois j’ai demandé à un indigène où l’on pouvait se procurer des fusils et des cartouches j’ai obtenu la réponse suivante: Dirré Daoua, aux Mabla, Djibouti. Je vais entreprendre le désarmement des indigènes"*<sup>749</sup>. Le désarmement n’est pas aisé à faire dans le Gooba’ad où posséder un fusil ou une arme quelconque est une question de survie. Nous sommes dans un sultanat où il y a des hostilités entre Afar et Issa, mais aussi entre Afars eux-mêmes. Les uns, les ‘Assahyamaras accusent les ‘adohyamaras Debné d’avoir installé les Français dans le Gooba’ad. Les Debnés voient mal l’installation des Issas à Dikkil. D’où le port d’armes est une nécessité pour la sécurité de chacun pour chacun dans la région. Pourtant. Pour la première fois un européen ose s’attaquer avec autant de volonté à un problème prioritaire, un revers des Issas dans le Goba’ad par les ‘Assahyamaras qui font disparaître tout un clan Issa les Gouledos. La défaite est terrible pour les Issas qui perdent deux batailles devant deux chefs de guerres Muminaytu, et ‘Assa ‘Undé. Un troisième chef de guerre se sent frustré. Il demande à son sorcier - contrairement au ginnili, ce dernier a un pouvoir maléfique -, s’il peut lui apporter une victoire. En réponse,

---

<sup>746</sup> Barranna, traduction Afar de Bernard

<sup>747</sup> ibidem SHAT, 15H88, D1

<sup>748</sup> ibidem

<sup>749</sup> CAOM, 5G5, Dikhil, courrier-départ : du 17/03/1934 au 26/03/1935

il lui fait part d'une prochaine bataille à laquelle participe rait, un blanc muni avec d'armes, encore inconnues des Afars :

**Sagah innah qado nummaacisa**      *un blanc qui ressemble à une vache blanche arrive*  
**Nek bagul bicewayta gilé kala,**      *ce couteau que nous ne savons pas utiliser*  
**Afkak aaxigé wayna gira kalah**      *cet arme que nous ne comprenons pas*

Un enchaînement de circonstances, ajouté à certaines naïvetés, fut fatal au jeune administrateur colonial de 25 ans, originaire d'Aiguebelles en Savoie. En voulant prendre partie pour les Issas que Bernard va faire les frais de son inexpérience et tomber dans un guet-apens.

En novembre 1934, le peloton méhariste (PM) s'était opposé à une incursion du sultan Hammadi Yayyo dans le Henlé, et la volte face de Garabayès qui se solda par la mort de trois fils de Gaba'ad Hassan ajouté à cela la mort de Hasnaytu à Sida vont marquer les 'Assahyamaras. Depuis, ces derniers cherchent à venger ces affronts<sup>750</sup>.

Quand Bernard apprend le 13 Janvier 1935, la défaite des nomades issas dans le Gooba'ad et la destruction du carré du PM de Koutabouya dans le Gobad par les Gal'eela elas, tribus 'Assahyamara, il décide de partir en expédition punitive avec un dizaine de gardes.

Arrivé sur les lieux les responsables sont partis, mais il rencontre un troupeau de chameaux appartenant à des Axakaltos ('Assahyamara). Bernard en profite pour les désarmer, et il s'ensuit une grosse discussion qui débouche sur un accord réglant la répartition des puits entre eux et les Issas. Pourtant nous sommes loin du pays Issas en pays 'Assahyamaras.

En réalité, en jouant le jeu de l'administrateur, ces hommes des la tribu 'Assahyamaras Axkaltos ont servi d'éclaireurs et d'informateurs, ils ont d'abord scruté pendant quelques jours la région et ont pu avertir le gros de la troupe de l'absence du PM. Les autochtones savent que les 30 gardes de Dikhil, privés de ces troupes, sont impuissants contre un rezzou.

C'est donc en logiquement qu'une troupe menée par 800 'Assahyamaras et quelques 'Adohyamara ravagent les troupeaux Issas le 16 Janvier 1935 et tuent plusieurs Issas, à proximité du lac Abbé. Le Gooba'ad étant alors vide de troupe Française, Bernard n'est avertit que le lendemain dans l'après midi et part pour les venger.

Aussitôt il rassemble les faibles moyens dont il dispose: un vieux véhicule appartenant à un entrepreneur Arabe installé à Dikkil, 13 miliciens doté de 100 cartouches chacun, un FM avec 39 chargeurs, et 10 partisans ne disposant que de 20 cartouches par homme. Impatient d'agir

---

<sup>750</sup> ibidem SHAT, 15H88, D1



au plus vite il n'attend pas son adjoint, le responsable du détachement, l'adjudant Dongradi qui n'est pas encore de retour d'une liaison à Ali Sabieh<sup>751</sup>. Il lui laisse des instructions, et le prie de faire suivre des renforts et des munitions dès son arrivée.

Bernard quitte Dikhil à 15h00, et grâce à la piste qui traverse le Gobad construite par l'administration coloniale, il atteint Assaêla ('As 'eela) à 16h00. Là, il réquisitionne 4 gardes qu'il avait laissé la veille et les 8 coolies de la plantation. Il faut noter encore une fois l'importance de ces éléments auxiliaires très disparate qui jouent un rôle important puisqu'ils sont une vingtaine et les miliciens 17. Puis la troupe repart et s'enfonce plus à l'ouest dans la plaine en direction Timéro point qu'elle atteint vers 18h00. Cependant, une partie des partisans ont dû faire ce trajet de 15km à pied faute de place dans la camionnette. Une fois au complet, vers 20h00, le détachement prend la direction de Moraïto, sur les contreforts du lac Abbé où le campement Assahyamaras a été signalé<sup>752</sup>.

En arrivant sur les lieux, Bernard installe son dispositif pour couper le repli au rezzou, et 150 Issas pillés dans la matinée viennent renforcer le groupe. Mais l'effet de surprise semble avoir échoué car les sentinelles 'Assahyamaras tirent plusieurs coups de feu en direction des bruits sans savoir précisément les emplacements de combats de gardes. A l'aube tout est en place, la troupe occupe une crête qui domine une arrête rocheuse où s'est installé le bivouac ennemi à environ 800m. A la droite du détachement, les 150 Issas ont reçu la mission d'empêcher le rezzou de tourner et de protéger une retraite éventuelle<sup>753</sup>.

Le 18 Janvier à 6h00, Bernard fait ouvrir le feu et la fusillade s'engage rapidement de tout côté. Mais au troisième chargeur le FM s'enraye, une circonstance immédiatement exploitée par l'ennemi, qui en profite pour s'infiltrer et encercler la position occupée par les gardes et les partisans. Les Issas n'ayant plus de munitions, lâchent pied et battent en retraite, la situation devient de minutes en minutes plus critique. Bernard ordonne alors à ses tireurs de se replier sur la crête. Les munitions s'épuisent et un corps à corps à la baïonnette s'engage. Lorsque le dernier milicien s'effondre, l'administrateur brise la crosse de son fusil et poursuit la lutte avec ses poings. Rapidement submergé par le nombre il meurt poignardé. Dépouillé de ses vêtements comme les autres, il est égorgé vif du haut du front jusqu'au genou par 'Assa 'undé. Dans cet affrontement les 17 gardes furent tués ainsi que 12 partisans et 80 Issas, tandis que le rezzou ne déplora que 16 morts.

---

<sup>751</sup> SHAT, 15H88, D1

<sup>752</sup> Ibidem

<sup>753</sup> ibidem

Quant aux renforts envoyés par l'adjudant Dongradi, ils n'arrivèrent jamais sur les lieux. Formés de 2 miliciens, et de 9 partisans approvisionnés en munitions, il atteignit Timéro à 0h00. Sans encadrement puisque l'adjudant ne pouvait laisser Dikhil sans gradés européens, il se perdit en direction de Galangaletti. Ce n'est que le 18, la matinée que Dongradi n'ayant pas reçu de nouvelles, décida de partir sur les lieux du drame pour faire relever le corps de Bernard et assurer une sépulture aux gardes tués<sup>754</sup>.

La nouvelle de sa mort eut l'effet d'un électrochoc pour les autorités, qui considérèrent plus que jamais le cercle de Dikkil-Gobad comme une zone insoumise : *« On ne peut encore actuellement donner avec autant de force une définition plus exacte de la pénétration de Dikkil-Gobad en disant que c'est une marche militaire forcée, en raison de son excentricité et de sa renommée d'insécurité »*<sup>755</sup>. Le ministère des colonies prit enfin conscience des difficultés de cette région et mit au grand jour les problèmes de ces administrateurs coloniaux flanqués d'un territoire immense avec de petits moyens pour le gérer.

Ce fait, à la suite de cet événement, la présence Française devint plus affirmée. On remit en place des petits postes avancés dans le Gobad à Timéro et dans la plaine du Henlé à Chardés. Ainsi le fortin de Timéro comprenait 2 étages et pouvait abriter 40 à 60 défenseurs, il fut complété par une enceinte et doté d'une arme automatique. Il semblerait que ce poste fut baptisé, fort Bernard, ce qui pourrait laisser croire que la photo du document 4 ne corresponde pas à Dikhil mais bien à Timéro. Pour relier efficacement ces antennes, la création et l'entretien des voies de communication furent relancées afin de pouvoir rapidement acheminer des renforts. On procéda à la réfection de la piste Dikkil-lac Abbé et on termina la route qui reliait ce poste à Djibouti par Ouéa pour permettre des relations journalières avec le chef lieu. On mit aussi en service le poste de TSF de Dikkil laissé sans emploi jusque là faute de personnel compétent. A partir du 1<sup>er</sup> Juin 1935 le cercle devint militaire, et les fonctions de commandant furent assurées par un officier. Le détachement de miliciens dissous, et remplacé par une compagnie régulière<sup>756</sup>. Même si le combat de Moraïto devint rapidement le symbole de la lutte civilisatrice menée par la milice et son échec, celui-ci rassemble à lui seul les nombreuses lacunes qui gèrent les actions déterminantes de la garde.

Cette résistance spectaculaire, dont nous avons évoqué quelques épisodes, est le plus beau témoignage de la vitalité nationale des sociétés contre l'occupation coloniale. Pendant près d'un quart de siècle, les autochtones ont défendu leur indépendance, leur sol, mètre par

---

<sup>754</sup> Ibidem, SHAT, 15H88, D1

<sup>755</sup> Ibidem

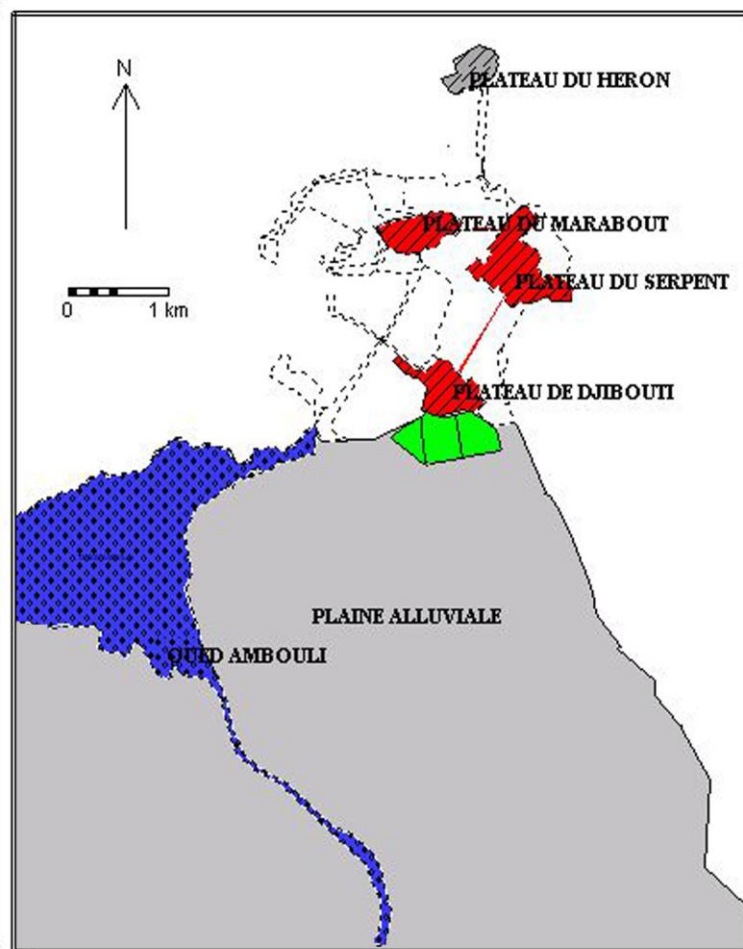
<sup>756</sup> SHAT, 15H88, D1

mètre, malgré leurs divisions, devant une puissance coloniale militairement et techniquement supérieure dans le sultanat de Gooba'ad. Ces résistances n'ont pas pu empêcher l'installation de la puissance coloniale, dans le sultanat de Gooba'adet dans le Hanlé relevant du sultanat de l'Awsa. La déportation d'un vizir indépendant, hostile à l'installation française à Tadjoura, du sultan et du vizir de Gooba'aad (voir la page suivante) qui sont opposés à l'implantation dans leur sol d'une puissance extérieure, par la division des populations entre Afar 'Assahyamara, et 'Adohyamara, par la menace Italienne qui se dessine à l'horizon, l'autorité coloniale française finira par s'implanter dans tout le territoire. La puissance coloniale italienne occupe l'Ethiopie en mai 1936, elle arrive à la frontière avec la CFS en juin.

- **Chapitre 8. Les bouleversements des années 1930 et les premières contestations**

Les années sont synonymes des changements importants dans la colonie. Comment les sociétés ont-elles réagi à ces changements dû à une conjoncture internationale mais aussi à l'invasion de l'Ethiopie par l'Italie.

## DJIBOUTI VERS 1930



Sources : Mohamed Youssouf

Source Université de Djibouti

- **I. Djibouti ville : circulations d'influences diverses.**

Comment les sociétés ont-elles vécu les années Trente ? Victimes d'une crise économique internationale, mais aussi des difficultés intérieures, les sociétés voient apparaître des changements sociaux, ainsi qu'une législation du travail en 1936 pour les protéger. L'arrivée du Front populaire en France et les récents incidents dans Djibouti-ville expliquent cette transformation. Le contexte politique et social reste explosif.

- **1. Djibouti ville en plein essor : sédentarisation et ségrégation spatiale**

Dans les années 1930, Djibouti-ville se transforme. Elle compte 30.000 habitants. D'un côté, s'étend une ville européenne sur les plateaux de Djibouti et du Serpent ; de l'autre, en contre-bas du plateau de Djibouti, des quartiers indigènes, dit le Bender Djedid en arabe, le nouveau quartier, par extension, le quartier indigène. Ainsi « *les Afars et les Arabes habitent en majorité le quartier 1,2 et 4, les Issas quartier 6, le Gadabourcis le quartier 5, et les Issaq le quartier 3.*<sup>757</sup> » Ainsi non seulement les populations sont réparties, en quartier pour être facilement identifiées. Par ailleurs, des réflexes « communautaires » amènent les nouveaux citoyens à se rapprocher de « leurs frères ».

Malgré la crise économique mondiale de 1929, l'administration coloniale s'efforce de développer la capitale. Des entreprises connaissent la récession, suite à la fermeture des marchés mondiaux. Ainsi, la Compagnie des salines de Djibouti connaît des difficultés ponctuelles.

La société des salines touchée par la crise de 1930 réagit favorablement : « *En effet, un vent de tempête balaya, durant les années 30, les marchés saliniers. Confrontés à la crise de 1929, la société des Salines de Djibouti, de Sfax et de Diego-Suarez fut d'autant plus affecté que la récolte djiboutienne, sous l'impact de l'intensification de la récolte de la production, franchissait le cap de 60000 tonnes.*<sup>758</sup> » Sous l'effet de la crise, les marchés indiens, malaysiens et mauriciens se sont fermés au sel djiboutien pour être réservés aux productions anglaises d'Aden

Dès lors pour se maintenir « *dans un marché salinier en pleine récession* », la société des salines de Djibouti se réorganisa, en fusionnant avec d'autres sociétés. « *De cette entente entre le producteur français qui produisait, par ses installations de Sfax, de Madagascar et de*

---

<sup>757</sup> Ali COUBBA, *Ahmed Dini et le politique à Djibouti*, p19

<sup>758</sup> Dubois Colette, « Les exportations de sel djiboutien : une belle réussite commerciale, un spectaculaire effonement (1900-1961) » in *Science et environnement*, 2001, n°14

Djibouti près de 160.000 tonnes, et le puissant partenaire anglo-égyptien qui livrait près de 180.000 tonnes de sel, naissait la compagnie des sels marins (.) La crise loin de mettre en péril ses installations de Djibouti lui donna un coup de fouet<sup>759</sup>» Ce fut la seule entreprise qui résista à la crise.

D'autres cataclysmes frappèrent la colonie. En effet, une inhabituelle sécheresse en 1929, suivie d'une attaque de criquets, des conflits intérieurs contribuent à détériorer la situation économique désastreuse de l'Ethiopie, ce qui a des conséquences immédiates sur le territoire comme l'a relevé Colette Dubois : « *D'une part les sauterelles dévorèrent les plantations et furent responsables de février à juin 1929, de la pénurie temporaire de vivres ; d'autre part une longue sécheresse aux graves conséquences sévit de 1928 à 1929. Ces contraintes se greffèrent sur des problèmes intérieurs, ce qui contribua à dégrader le climat économique.*<sup>760</sup> » La crise économique de l'Ethiopie se répercute également sur la CFS qui en dépend pour ses approvisionnements en légumes et nourritures.

D'autre part, les rebelles Tigré appelés Waydarat mènent une guerre contre le pouvoir central éthiopien, mais aussi contre les caravaniers Afars. Craignant que leur caravanes soient pillées, ils font des grands détours abandonnant leurs itinéraires habituels En Ethiopie « *la guerre menée par les Wazérates contre le pouvoir central a eu, pour conséquence que durant l'année 1930, les caravanes ont cessé de venir à Addis-Abeba, dans la crainte de voir leurs conducteurs recrutés pour l'armée, les animateurs pour les convois, les marchandises pour les besoins de l'intendances. Les échanges du territoire avec l'Ethiopie ont chuté.*<sup>761</sup> » Le trafic commercial entre la CFS et l'Ethiopie se réduit.

Autre facteur aggravant : la guerre entre gouvernement central et Waydarat se double d'un autre conflit entre Afar et Waydarat. Celui-ci se déroule dans le sultanat de Teru où ils sont frontaliers. En 1929, un conflit armé a opposé Afar et Waydarat en réalité des Tigré (dont est issu l'actuel Premier ministre de l'Ethiopie Melès Zenawi). Une des premières batailles particulièrement meurtrière a lieu à 'Ado Bolo, au lieu dit le plateau blanc (en Afar, *Kuran mali*, ce qui signifie « pas de coran pour les morts » (voir l'interview de Kourba en Annexe.) A Baté, un affrontement fit aussi de nombreuses victimes, dont des Afars de la CFS.

A la fin décembre 1930, les Waydarat attaquent, dans le sultanat de l'Awsa, les troupes commandées par le vizir du sultan d'Awsa, Hamadi yayyo à 'italu. A la suite à cette bataille où ils furent défaits, les Waydarats arrêtent leurs raids. Toutefois, leurs attaques

---

<sup>759</sup> Ibidem

<sup>760</sup> Dubois C. *Djibouti 1888-1967*, pp176-177

<sup>761</sup> Analyse du rapport de l'inspecteur Bagot, cité par Colette Dubois, dans *Djibouti 1888-1967*, p177

imprévisibles constituent un danger<sup>762</sup> pour le commerce caravanier entre la côte et le haut plateau éthiopien.

En 1929, les commerçants de Tadjoura affrontent l'insécurité des routes due aux pillages des caravanes et aux affrontements entre Afar et Tigré. Au moins cinq caravanes sont attaquées par les Tigrés, non loin de Baté. Cet accrochage fit beaucoup de morts dont des gens de la ville de Tadjoura, des Debnés, des 'Assahyamars. Ce brigandage obligea les caravanes à des détours. Le commerce caravanier chuta de 1929 à 1933. Mais à partir de 1930 les Waydarat arrêterent leurs raids, permettant une timide reprise à partir d'avril 1933 à juillet 1935. Plus de 1828 chameaux arrivent entre avril et juillet 1933, en provenance de l'Awsa transportant, du dourra, du café, peau, fibres de palmier, du tabac, du sel à Tadjoura. Le 18 avril 1935, le chef de poste de Tadjoura note : « *caravanes plus nombreuses sur Tadjoura (...) donc recette plus nombreuse. Le commerçant Bazar'a est l'un des plus riches dans ce commerce caravanier car il envoie à lui seul plus de cent chameaux et en reçoit autant* ». L'agressivité des waydarat diminue à partir de 1935. La cause : les Italiens les combattent de leur côté, ce qui les affaiblit.

A ces problèmes de sécurité, se greffe un problème économique. Ainsi, la chute brutale du prix du café, principal produit d'exportation de l'Éthiopie sur les marchés mondiaux, aggrava la crise en Éthiopie, déjà affectée par la sécheresse et les mauvaises récoltes. Marcel Coppet écrit : « *Le café représentait en valeur avant la crise de 1932, 55% de notre commerce d'exportation. Il représente maintenant en 1934, 45% de la valeur des exportations. Les prix ont chuté, passant de 5108 francs en 1931 à 3877 francs en 1934. Dans ce cas les négoces sont devenus difficiles.* »<sup>763</sup> Hormis le sel tous ces secteurs qui généraient des emplois et qui vivifiaient les trafics ferroviaires et portuaires étaient en déclin en 1935. Ces grandes crises exacerbèrent les rivalités entre les trois puissances coloniales établies dans la Corne de l'Afrique. L'Italie se plaignait que les autorités du CFS aient durci leur politique douanière, en haussant les droits de douane, ce qui contrariait les échanges.

Le port djiboutien connaissait des difficultés. En effet, en juillet 1926 à la suite d'un incendie qui décima sa cargaison de coton, *Le fontenaibleau* navire des messageries maritimes coula en rade de Djibouti. Des opérations de renflouage se multiplièrent et se soldèrent par la

---

<sup>762</sup> Le sultanat Tadjoura, le sultanat de Gooba'ad et le haut plateau Éthiopien connaissent des dériueuses difficultés à cause des pillards Wadjérates. La mémoire collective n'a pas oublié leur cruauté. En afar, le mot Waydart est entré dans le vocabulaire comme synonyme de pillard. Les chefs de la caravane (arhotabba) craignant d'être tués ou recrutés de force par les bandits de waydarat, leurs animaux et leurs marchandises volées, partent vers l'Erythrée ; les échanges du territoire avec l'Éthiopie chutent.

<sup>763</sup> Cité dans Colette Dubois, *Djibouti 1888-1967. Héritage ou frustration ?*, p. 77

mort d'un ingénieur des travaux publics. Ce drame arrêta les travaux en juillet 1932. Les ingénieurs tinrent compte de cet incident et décidèrent que *« l'épave de Fontenaibleau enrobée des pierres et des blocs de beton formerait le môle terminal d'un quai de 400mètres relié à la jetée au large. L'adjudication des travaux revint aux Batignolles qui devança la société de constrution de Marseille. »*<sup>764</sup> Alors que la conquête de l'Ethiopie par l'Italie commençait en 1935, cette spectaculaire reprise révéla au grand jour les insuffisances des infrastructures pourtant récentes. *« Malgré tout , à la veille du second conflit, une partie des infrastructures sortaient lentement des eaux, tels les nouveaux terres pleins, équipés de 6788 mètres de voie ferrées pour évacuer rapidement les colis. On n'avait pu néanmoins étendre la gare pour construire le grand hangar de 132 sur 26mètres montée en régie par la colonie . Le port en eau profonde existait certes, sur les plans des ingénieurs, mais dans les faits l'outillage économique n'était pas opérationnel. »*<sup>765</sup> Le port revela ses insuffisances et les appareils de levages et la mécanisation faisait défaut : *« il fallut monter cinq grues électriques allemandes, livrées aux titre de reparations de guerre 1914- 1918 (.)Ce matériel étranger consommait du courant continu à 440volts, non disponibles à Djibouti ! Les grues restèrent sans vie, et rouillèrent au soleil, faisant le bonheur de l'unique société d'acconage, la CMAO. »*<sup>766</sup>

Durant ces années des troubles et des bouleversements économiques, apparaissent aussi des infrastructures sociales dont des écoles primaires publiques et privées à Djibouti. L'école de la République, publique, forme déjà les futures élites comme Said Ali Coubèche, mais aussi *« un Afar le père de Wabat. C'était le père de l'avocat Daoud, il y avait aussi aussi Mohamed Kamil qui deviendra sénateur- et Ahmed Salah, le père de Mourad, actuellement notaire. Son frère est actuellement ambassadeur à Tokyo »*<sup>767</sup> (..). Robleh Boulaleh qui a continué dans l'enseignement. Il est resté longtemps à Obock.<sup>768</sup> » L'école amorce la formation des nouvelles élites.

Dans le district de l'intérieur une école primaire a vu le jour à Tadjoura , en novembre 1928 quelques jours après la nomination du chef de poste Azénor. Le premier enseignant fut l'administrateur Azénor lui-même, qui décéda deux mois après sa nomination en décembre 1928, de mort naturel. Lui succède des indigènes dans la ville de Tadjoura dont se rappelle

<sup>764</sup> Colette Dubois , Djibuti 188-1967 p80

<sup>765</sup> Ibidem p82

<sup>766</sup> Ibidem P82-83

<sup>767</sup> Il est actuellement ambassadeur à Paris

<sup>768</sup> Dubois ;C, Pénel J-D, *Ali Coubèche, la passion d'entreprendre*, pp230



feu Ahmed Dini : «*le premier instituteur*<sup>769</sup> à avoir enseigné à Tadjoura était un Issa, Robleh Boulaleh. Lui-même avait eu un sucsesseur Issa, Ahmed Farah, qui travaillera plus tard au Consulat général de France à Diré Dawa.<sup>770</sup> » Des écoles étaient donc construites tant à Djibouti que dans l'intérieur du territoire et particulièrement à Tadjoura malgré une faible fréquentation et malgré «*l'opposition du cadi Abdou qui priait tous les vendredi contre l'école* » comme l'écrit dans son journal le chef de poste de Tadjoura.

Dans la ville de Djibouti des écoles privées apparaissaient. Parmi elles, l'école franco-arabe de Ali Coubèche voyait le jour en 12 septembre 1931, dénommée la medrassat al nijah<sup>771</sup> «*qui fonctionnait déjà lorsque mon père me donne un maître privé.*<sup>772</sup> » affirme Saïd Ali Coubèche, le fils du propriétaire de l'école. En effet l'école franco-Arabe *al nijah* du feu Ali Coubèche donne les cours d'arabe, et du français et on y enseigne aussi le Coran..

A côté de cette école il y avait une école privée qui dispensait les cours de comptabilité. Un instituteur Edourd Duchenet<sup>773</sup> en poste à Djibouti de 1928 à 1934 en sera l'initiateur et l'enseignant principal avec sa femme. Plusieurs indigènes dont Said Ali Coubèche fréquentèrent cette école. Said Ali Coubèche en donne un aperçu, car cet instituteur sera le premier à ouvrir aussi une école «*professionnel* » à partir de 1930 : «*c'était la première fois qu'une formation professionnelle était offerte à Djibouti. IL nous donnait le cours chez lui, dans une villa située sur le boulevard de la Republique. Cette maison a été détruite pour construire l'actuelle Ecole Normale (CFPEN). Il habitait donc près de l'école publique. Ces cours étaient ouverts uniquement pour ceux qui voulaient apprendre le dactylo et quelques bases de comptabilité.*<sup>774</sup> » Mais ces écoles ne dépassent pas le niveau de certificat d'études. Jusqu'à la fin de la seconde guerre mondiale le secondaire ne verra pas le jour. Mais ce niveau fut suffisant pour former les premières élites djiboutiennes de l'après guerre.

Enfin une autre école privée qui prodiguait l'apprentissage de la tapisserie qu'on appelait «*l'école de tapis* » était créée le 12 janvier 1932 par Madame Soulier, belle sœur du gouverneur Chapon-Baissac. Cette école se trouvait à côté des locaux de l'actuel pharmacie de l'indépendance<sup>775</sup>. Le 25 novembre 1933 une annexe de cette école a été ouverte à Tadjoura «*l'atelier de l'école des tapis était situé dans la maison voisine, devenue plus tard un local de police. La belle sœur du gouverneur Chapon-Baissac Mademoiselle Soulier, s'en*

<sup>769</sup> Il parle d'instituteur indigène

<sup>770</sup> Ali C. Ahmed Dini et la politique à Djibouti, L'Harmattan, 1998, P17

<sup>771</sup> L'école de la réussite en arabe

<sup>772</sup> Ibidem, p 19

<sup>773</sup> Une méthode de lecture, chez Nathan, dans laquelle les personnages sont deux jeunes djiboutiens et un livre de vocabulaire. En 1936, il publie chez Larose *histoires Somalies*.

<sup>774</sup> Dubois ;C, Pénel J-D, *Ali Coubèche, la passion d'entreprendre*, pp224-225

<sup>775</sup> Source feu Mohammad Ali Dig Dig

occupait (.). Il est regrettable qu'après le départ de Mademoiselle Soulier, cette école s'est arrêté<sup>776</sup>».

Si les années 1930 marquent un tournant dans le domaine éducatif elles sont aussi le début des émeutes et revoltes dans la ville de Djibouti tantôt contre la discrimination ethnique dans l'embauche au port, soit contre les mauvais traitements dans le monde de l'emploi. En effet le rapport du gouverneur de Coppel faisant état de cette situation demandait d'améliorer les conditions des ouvriers par une mise en place d'une législation du travail : « je souhaite que les deux projets de 1935, l'un sur la réglementation du travail en 1935, l'autre sur les accidents de travail soient adoptés. Ils seraient de nature à améliorer les conditions d'existence des travailleurs.<sup>777</sup> » Ces vœux du gouverneur furent adoptés par le décret du 22 mai 1936, suite à l'arrivée au pouvoir du Front Populaire. Mais les mouvements sociaux se produisirent dès 1935

## • 2. Les premiers mouvements sociaux dans la capitale : crise au sein des « gens de la mer »

Dans les années 1930, la ville de Djibouti est « un pôle attractif pour des nombreux éléments non originaires du territoire et offrait un visage très cosmopolite où paradoxalement, les étrangers dominaient.<sup>778</sup> » En effet la ville de Djibouti était habitée majoritairement par les arabes et les « somalis allogènes » qui fournissaient la majorité des travailleurs tant au port que dans les autres secteurs des activités. Mais ce pôle attractif pour les uns, n'allait pas sans poser problème pour les autres et en particulier pour les habitants originels du territoire. Parmi les grandes sociétés, les messageries Maritimes connurent les premières manifestations à caractère ethnique dans la ville de Djibouti. Le gouverneur Marcel de Coppel témoin d'une de ces confrontations entre « gens de la mer » écrit : « Le 27 septembre dernier, des marins somalis français, furieux de voir les compagnies de navigation, notamment les messageries maritimes, toujours embarquer à bord de leurs bateaux comme soutiers ou matelots d'entrepôts des arabes du Yémen, sujets anglais, de préférence à des indigènes de la Somalie Française, s'opposent au départ du paquebot Compiègne avec sept arabes étrangers. Fort heureusement, Verger, capitaine du port, est présent. Il connaît les Somalis, et grâce à son intervention, les colères s'apaisent. Mais les officiers ne purent embarquer les marins choisis.

<sup>776</sup> Dubois C, Pénel J-D, *Ali Coubèche, la passion d'entreprendre*, pp230-231

<sup>777</sup> Dubois C, *Djibouti 1888-1967 héritage ou frustration*, l'Harmattan, 1997 p170

<sup>778</sup> Dubois.C, *Djibouti héritage ou frustration ?* L'Harmattan, Paris 1997, P163

*Ils vinrent me trouver. Je leur demandai de prendre au moins quatre sujets français. Leur capitaine refusa. Pour éviter toute agitation, j'interdis ce jour là tout recrutement.*<sup>779</sup> » En effet les grandes sociétés avaient plus de pouvoir que le gouverneur. Le gouverneur Coppet ne put qu'ajourner l'embauche des sujets arabes devant le refus du capitaine du navire mais ne put rien pour les travailleurs somalis. Les sociétés faisaient de la discrimination à l'embauche comme les messagerie Maritimes que nous venons de voir, parce qu'ils estimaient que les travailleurs arabes travaillaient mieux en équipe que les somalis. Ils avaient aussi plus de pouvoir que le gouverneur lui-même. Said Ali Coubèche confirme cet état des choses dans son entretien, relatant la puissance de ces sociétés sur le plan politique : « *Le gouverneur était obligé de compter avec eux : la Banque d'Indochine, le Chemin de fer, les Salines, la CAO, et ses filiales dont la CMAO (Compagnie maritime de l'Afrique orientale). Pendant des années c'est eux qui contrôlaient tout.* »<sup>780</sup> » Es ce pour cette raison que le gouverneur n'arriva pas à imposer des indigènes somalis à la place de yéménites sujets anglais et laissa en place la discrimination à l'embauche ? Probablement.

La même situation allait se repeter en 1937, de façon plus dramatique, lorsqu'une situation similaire se reproduisit : il y a eu un mort car les somalis « *ont réagit violemment à certaines décisions les écartant du recrutement au profit des inscrits de Djibouti. Le premier assassinat a eu lieu en 1937, à Djibouti. Un Yéménite, Abdoul Maguid a été assassiné dans la rue de l'Ethiopie entre la mosquée* »<sup>781</sup> *et la rue Soleillet. Des Somalis l'ont assassiné parce que c'était l'employé des inscrits maritimes, et ils l'accusaient de favoriser l'inscription de certains au détriment des autres.* »<sup>782</sup> En effet les sociétés ne recrutaient que les arabes ou des yemenités d'origine djiboutienne pour les travaux au port. Des gardes indigènes essentiellement arabes s'étaient revoltés contre l'administration coloniale

La ville de Djibouti a connu des mouvements sociaux dès 1928, mais moins grave que l'incident de 1937. Ainsi la garde indigène de la ville de Djibouti composée de Djiboutiens d'origine yéménites se revoltent contre les bas salaires. Les mauvaises conditions de travail les poussent à se revolter. Mal payés, maltraités, les gardes de Djibouti font grèves dans les rues de Djibouti. Le gouverneur Chapon-Baissac les licencie et les remplace en quelques heures par de nouvelles recrues.<sup>783</sup> Néanmoins le conflit ouvert entre ces deux parties est féroce. Ainsi en avril 1928, pour la première fois depuis sa création, les gardes stationnés à

<sup>779</sup> Dubois.C pp cité à p169-170

<sup>780</sup> Dubois C ; Pénel, Jean-Dominique, *Ali Coubèche la passion d'entreprendre*, Kartala Paris 2007 p232

<sup>781</sup> Ibidem, pp233 Probablement la mosquée Hamodi à la place Rimbault, la rue Soleillet fait un croisement avec la rue Soleillet à une centaine de mètres de cette mosquée.

<sup>782</sup> Ibidem

<sup>783</sup> ibidem

Djibouti font grève pour des raisons salariales. Au dire des cadres européens, ils auraient ensuite manifesté devant le gouvernement, où le gouverneur leur aurait tenu ce discours : « *Je suis à la fois votre caporal, votre sergent, votre capitaine. Tout doit passer par moi. Voulez vous rester à la solde actuelle ou partir ?* »<sup>784</sup> Ce texte rapporté par l'homme de lettre, et aventurier Joseph. Kessel n'est pas confirmé par d'autres sources, mais même s'il a été fabriqué, il illustre bien le caractère autoritaire du gouverneur Chapon-Baissac. Ce dernier a sa version des événements. Selon lui, la grève aurait été préparée par les cadres européens puis relayée au sein de la troupe, grâce à un caporal autochtone. De plus il n'y aurait pas eu de manifestation contrairement aux informations relayées par les cadres européens : « *Les gardes envoyés par leurs gradés sont venus présenter leur démission qui a été acceptée et sont partis. Ils ont été remplacés quelques heures après* »<sup>785</sup> Dans ces propos le gouverneur Chapon-Baissac veut atténuer la gravité des faits, et tient à montrer qu'il est parvenu à garder le contrôle de la situation, en affirmant plu tard que prévenu de ces agissements, il avait pu rassembler à l'avance un lot de recrues pour combler rapidement les vides causés par les démissions.<sup>786</sup>

Pourtant, sans approuver la version du gouverneur, il est difficile de croire à la spontanéité du mouvement des gardes, étant donné que la faiblesse de leur salaire n'est pas récente, et ils n'ont jamais manifesté de mécontentement jusque là. De plus les agents européens continuent à attaquer le gouverneur, en ayant recourt à la presse par l'intermédiaire de Joseph Kessel.<sup>787</sup> Celui-ci dans un article du journal « *Le Matin* » du 4 Juin 1930, dénonce le caractère tyrannique et les excès de Baissac : « *Un fonctionnaire supérieur de la garde indigène reçoit un jour d'un de ses subordonnés, en cadeau, une gazelle tuée par ce dernier. Le gouverneur vexé dans sa dignité, la fait saisir et vendre aux enchères* ». Le gouverneur Baissac donne l'exemple d'un gouverneur autoritaire.

Alors qu'elle était devenue une troupe solide, disciplinée et bien formée, la garde indigène, en revêtant le statut civil connaît une rapide dégradation générale. Un grand nombre de documents en font foi, comme l'inspection Bagot de 1930 : « *... Les incidents du 11 Août 1930, survenus à la suite de l'arrestation du Cadi*<sup>788</sup> *de Djibouti pouvaient laisser supposer que les forces de polices étaient insuffisantes. En effet, à cette occasion l'avis* « *Montmirail* » *fut rappelé d'urgence ; on se préoccupa même d'envisager pendant quelques*

<sup>784</sup> ibidem CAOM, 1AffPol, C693, D1

<sup>785</sup> ibidem CAOM, 1AffPol, C696, D1

<sup>786</sup> ibidem CAOM, 1AffPol, C693, D1

<sup>787</sup> ibidem

<sup>788</sup> Cadi : juge musulman dont la compétence s'étend aux questions religieuses.

*jours la création d'une sorte de garde composée d'européens volontaires, et des armes leur furent distribués* ». <sup>789</sup>La garde indigène de Djibouti est composée est essentiellement d'arabes. En 1931, l'unité est encore constituée à 90% d'étranger, la plupart Somalis et Arabes bien que ces derniers soient de moins en moins nombreux depuis les manifestations que nous avons décrites en avril 1928. Le recrutement de la garde indigène de Djibouti demeure donc essentiellement urbain.

Dans l'intérieur du territoire le recrutement est rarissime. En 1934, le médecin capitaine Huchon en visite dans le nord de la colonie a reçu des ordres pour l'engagement éventuel de tirailleurs Afars. A travers ces écrits il relate ses contacts étonnants avec les autochtones : *« J'ai pu saisir à plusieurs reprises leurs véritables sentiments, 15 sous ! 15 sous ! Disait Ibrahim Saad... Il en riait fort librement... Ces bergers fiers et indépendants sont trop habitués à leur vie rude et sommaire pour trouver un intérêt au fait d'être nourri, logé et éventuellement retraité, sous la condition d'une contrainte qu'elle soit, et la solde minime du tirailleur n'est pas un apport suffisant »*. <sup>790</sup>Mais le capitaine Huchon ne parlant pas l'afar et ayant comme interprète un éthiopien, a peut-être mal expliqué à ses interlocuteurs afar un engagement au sein des tirailleurs qu'ils ont mal compriseS..

En 1938, le commandant supérieur de Djibouti rencontre les mêmes obstacles. Il enregistre un échec dans le recrutement des Somalis Issas car l'autochtone de l'intérieur est absolument réfractaire tandis que ceux qui habitent Djibouti, plus habitués aux travaux salariés, ont la possibilité de trouver des emplois beaucoup mieux rémunéré ne serait-ce que dans la milice indigène. <sup>791</sup> Es ce une ignorance des pasteurs nomades pour lesquels le salariat est inconnu ou une mefiance qui explique ce refus ? Les deux semblent justifier les reponses des indigènes face au recrutement dans la milice. Nous avons vu les changements Djibouti qu'en est il des autres villes de la CFS ?

### • 3. Les activités urbaines : cohabitation de sociétés

En dehors de Djibouti les autres villes connaissent brassage des populations et un renouveau religieux. Ainsi un document que nous avons trouvé au Centre de Recherche de Djibouti (CERD) souligne, la cohabitation des sociétés dans les autres villes de la colonie.

---

<sup>789</sup> Ibidem CAOM, 1AffPol, C693, D1

<sup>790</sup> CAOM, B5986, H.GABRIEL, *Djibouti 1934 mission chez les Afars et les Issas, Mort au combat d'un administrateur colonial, Carnet de route du docteur Huchon médecin des troupes coloniales*, p26

<sup>791</sup> SHAT, 9N1131 SUP, Rapport annuel des commandants supérieurs des troupes de CFS (1937)

D'abord dans le poste de Dikil créé en 1927, par l'administration coloniale est signalé deux mosquée dont la Djami'a qui signifie comme à Tadjoura, le rassemblement, la communion<sup>792</sup> : « On compte deux mosquées à Dikhil : la mosquée Djama, bien entretenue, blanchie et fréquentée par les arabes et la population afar de Dikhil. Elle date de la fondation du poste, vers 1930, et fut construite grâce aux dons des musulmans de Dikhil, parmi lesquels figure Salem Ali Hadj, commerçant de Djibouti, originaire du Yémen. L'imam Saïd Abdou, arabe du Yémen, âgé de 45 ans, n'exerce ses fonctions que depuis un an, remplaçant son frère qui, premier imam de la mosquée, avait une grosse influence. Quatre maisons données par Salem Ali Hadj sont des biens habous, dont les revenus, gérés par le commerçant Abdourahaman Koubeich, servent à entretenir cette mosquée, Mesguid dont l'imam est Hadj Moussa, issa fourlaba, âgé de 32 ans, est mal entretenue, construite en basalte noir. Elle est surtout fréquentée par les Issa qui ne souhaitent pas se mêler aux arabes. »

Ensuite l'auteur de ce rapport souligne deux marabouts, d'ailleurs peut on le qualifier de marabout car à Djibouti les populations le nomment cheik : « On compte deux marabouts à Dikhil. Le marabout de Cheikh Abdulkader al jilani garde le village de Dikhil, à l'ouest. Ce cheikh est très vénéré ici, comme dans tout l'Islam. Quoique les cérémonies en son honneur soient plus souvent individuelles que collectives, un pèlerinage annuel est prévu, en principe durant le mois Rabi. C'est le mercredi de chaque semaine que les musulmans désirant une faveur se rendent à Cheikh Abdulkader ; ils y tuent un mouton et le repas terminé, chacun rentre chez soi. Le marabout peut aussi servir de mosquée. Le marabout Cheikh Mendaitou garde Dikhil, à l'est. Cheikh Mendaitou, originaire d'une famille de Zeïla, vint un jour dans cette région. N'ayant rien à manger et ne trouvant pas d'eau, il prie le ciel de le secourir. Il reçut ainsi les dattes dont les noyaux germèrent pour donner la palmeraie de Dikhil. Son cheval grattant le sol en fit jaillir une source qui irrigue la palmeraie. Cheikh Mendaitou mourut à Beado, à l'ouest du lac Abbé. Les fidèles peuvent le prier en tout temps. Le marabout ne peut servir de mosquée. Les quelques confréries isolées se réclament de la confrérie Kadriya, mais aucun cheikh influent n'habite Dikhil. Rite : chaféïte. Si tous les actes de leur vie sont imprégnés d'esprit religieux, les habitants du pays n'en sont pas pour autant fanatiques. Prières et jeûne ne sont pas considérés comme obligatoires. Mais cependant on trouve en brosse de petites enceintes de pierres placées l'une à côté de l'autre, où l'on a marqué le mihrab, utilisées par le bédouin pour ses dévotions. Dans ses déplacements, il transporte avec lui son tapis de prière, « mossalata » chez les Issa, « Salat Félé » chez les

<sup>792</sup> Ce rapport est d'un grand intérêt. Ce document est consultable à Djibouti, au CERD, dossier religion. Rapport administratif, année 1946.

*Danakil, ainsi qu'un petit bidon verseur appelé « ouaissada » chez les Issa et « Salat Dala » chez les Danakil. Le tapis rectangulaire, est fait de deux peaux de chèvres épilées et cousues. Le bidon est parti en doum tressé et enfumé, partie en bois, fermé par un bouchon de bois œuvré, percé de façon à ne laisser couler qu'un mince filet d'eau. Le tapis se porte sur l'épaule, le bidon à la main par une petite lanière de peau. La présence d'arabes au village de Dikhil contribue à lui donner un ton plus religieux que celui des villages somalis habituels.*<sup>793</sup>»

Quand à Tadjoura elle aurait compté six mosquées et deux marabaouts d'après l'auteur de ce rapport que nous livrons in extenso « Tadjourah, vieille cité musulmane, compte six mosquées. Mosquée de Cheikh Houmed Houmed ; donateur Aboubaker Abd el-Kader, tribu Adnito ; imam Saleh Mohamed, dit Nacouda, tribu Assa Ablé, fraction Adnito, âgé de 70 ans, très estimé de ses coreligionnaires. Mosquée de Korojib, donateur Omar Baado, arabe, Imam Cheikh Aden, imam. Mosquée de Sadali, donateur Chehem Bagoulé, tribu Adalé, fraction Barkat Amado ; imam, Mohamed Malko, tribu Assa Ablé, fraction Adnito, âgé de 60 ans. Mosquée de Cheikh Ibrahim, donateur Abdoual Kader, tribu Seka (Aouassa) ; son imam, Youssouf Amalo, tribu Airolasso, fraction Afkaditté, 30 ans, a fait le pèlerinage à La Mecque, et a l'estime de tous. Mosquée de Djama, donateur Arhahim Aboukader, tribu Assoba ; l'imam Osman Ibrahim, tribu Assoba, fraction Houmed Gahoba, âgé de 45 ans, a fait un pèlerinage à La Mecque. Mosquée de Cheikh, Issa, donateur Mohamed, tribu Seka, de Tadjourah ; l'imam est Daoud Aloune, tribu Seka, fraction Omarto. Marabouts. Le marabout du Gouda de Cheikh Abi Yezid el Boustamiyi, décédé il y a environ 900 ans, est enterré à Bara Baré (traduction dankalie, lieu invisible) dans le mont Gouda. D'après la légende, ce marabout a fait beaucoup de bien. Les indigènes se rendent au tombeau (pas de pèlerinage particulier) pour demander la fin d'une période de sécheresse, la guérison d'une maladie, la prospérité. Les hommes méchants ne peuvent atteindre le tombeau, le marabout les chasse et leur inflige des infirmités. Par contre, il exauce le vœu des hommes bons et vertueux. Les femmes stériles y vont en pèlerinage. Cheikh Abi Yezid combat les mauvais esprits. Des sacrifices d'animaux ont lieu près du tombeau. Le second marabout, celui de Cheikh Mohamed Ibrahim Zarben, est situé à environ 3 kilomètres de Tadjourah, sur le rivage. Cheikh Mohamed d'origine arabe est décédé au Harar. La légende raconte que de Zeïla, il a lancé une lance qui est tombée à Marzaki. Cheikh Mohamed est parti de Zeïla à sa recherche et l'a ainsi retrouvée. Après ce long voyage, il s'est reposé au bord de la plage. Le marabout

---

<sup>793</sup> Ibidem

*a alors aperçu un bateau de pirates, il l'a saisi et lancé à l'intérieur des terres. Le navire s'est pétrifié et transformé en colline de Markab Amé, relief constitué de cailloux noirs. Dans le bateau, il y avait un chien qui a été changé en pierre blanche, bloc blanc que l'on aperçoit sur la colline. Un pèlerinage annuel a lieu en octobre. Les habitants de Tadjourah se rendent au tombeau du marabout, et demandent la pluie et la prospérité. Des distributions de doura grillée et de dattes ont lieu près du monument. C'est aussi un lieu de pèlerinage, à toutes époques de l'année, principalement les lundi et vendredi. Les pèlerins y viennent demander des guérisons, des femmes stériles, la fécondité. Ils apportent de l'huile, de la graisse dont ils s'enduisent le corps, de l'encens qu'ils font brûler sur l'emplacement des prières, et, déposent de petits oriflammes en tissu rouge. Il n'existe pas de confréries dans le cercle de Tadjourah. Le seul rite pratiqué est le rite chaféite. Les croyants honorent Abdel el Kader, qui représente St Georges, Djibrill (St-Gabriel), Nikael (St-Michel). Ces saints protégeaient les individus contre les méchancetés du diable. Les enfants, à partir de 7 ans, fréquentent les écoles coraniques, et cela, durant 3 à 5 ans. Ce sont les vieilles femmes qui enseignent le rudiment du Coran.<sup>794</sup> »*

*Enfin Obock plus au nord compte aussi mosquées et marabout : « La mosquée Djâmah, édifiée tout d'abord en planches, a été reconstruite en pierres vers 1895, grâce aux dons d'un riche commerçant arabe de Djibouti, Ali Salem. L'imam (également cadi depuis 1939) est Idriss Djibril, de la tribu Aïdamani, fraction Hamoudadi ; il a 84 ans, et serait né vers 1862, à Obock. D'abord matelot, il a cultivé ses connaissances coraniques sous la direction de Cheikh Nour, originaire d'Aoussa.*

*Confrérie Kadriya, rite chaféite. On compte une école coranique qui accueille 20 élèves (3 arabes, 1 somali et 16 Danakil), âgés de 6 à 12 ans. Le maître Mohamed Aman (père abyssin, mère Aïsamalé), jeune de 22 ans, a étudié le Coran sous la direction d'Abdel el Kader Odowa, ancien commerçant d'Obock, réputé pour ses connaissances religieuses.*

*On relève cinq marabouts à Obock. Le marabout Cheikh Nasser Abdourouf, arabe de Moka, fut un grand religieux très connu et réputé dans toute la région. Pas de pèlerinage.*

*Marabout Cheikh Bourhan, serviteur de Cheikh Mohamed, venu de la mer, mort et enterré à Obock ; une lumière surnaturelle aurait été aperçue dans le tombeau, quelque temps après sa mort. Ce lieu est très fréquenté, sans susciter de pèlerinage régulier. Adopté par la tribu Takail, d'où son nom. Marabout Cheikh Saïd, arabe de Moka. Ce descendant de*

---

<sup>794</sup> Ibidem



*Mahomet aurait guéri la syphilis, en donnant de l'huile mélangée à son crachat pour s'enduire le corps. Pas de pèlerinage. Cheikh Kassim, Adael de Raheita, marabout à Moulhélé. Guérisseur renommé. Peu d'instruction coranique mais écouté de Dieu. Par ses prières, il aurait fait tomber la pluie. Mort à Moulhélé, son tombeau est très fréquenté par les nomades de l'endroit. Pas de pèlerinage. Cheikh Youssouf, Adael-Choka, à Guéhéré. Un cheikh, au cours d'une vision nocturne reçut l'ordre de faire édifier un tombeau là où fut enterré Cheikh Youssouf. L'ordre exécuté, l'eau du puits voisin qui était salée, est devenue douce. Pas de pèlerinage.*<sup>795</sup> »

Ce rapport ne fait pas mention d'Ali Sabieh dans les années trente pour des raisons que nous ignorons. Après avoir vu les mutations urbaines qu'en est-il de la situation régionale marquée par la volonté italienne d'occuper l'Ethiopie et de ses repercussions sur la CFS dans les années 1930 ?

## ● II. Une nouvelle menace sur la CFS : les Italiens maîtres de l'Ethiopie

Quelles sont les conséquences économiques de la campagne italienne de l'occupation de l'Ethiopie de novembre 1935 à mai 1936 pour l'intérieur du territoire ?

### 1. Le territoire durant les premisses de l'occupation italienne de l'Ethiopie (novembre 1935-mai 1936)

Longtemps en préparation, lorsque la conquête de l'Abyssinie par les troupes Italiennes commencent, les arrivages à partir de ce grand pays voisin diminuent. En octobre 1935, alors que le conflit est engagé, les conséquences économiques se font sentir : Dans son rapport le gouverneur écrit : « *la situation du commerce d'exportations et de transit qui alimente les principales recettes de la colonie, risque d'être fortement compromise par les hostilités italo-éthiopiennes* »<sup>796</sup> Une prévision qui se confirme : la hausse du coût de la vie se produit en CFS, due à la rarefaction des produits Ethiopiens. D'autant plus que « *le passage d'un nombre important d'étrangers gagnant ou fuyant l'Ethiopie, le séjour à Djibouti de journalistes du monde entier, l'arrivée de missions sanitaires d'Egypte ont créé une situation tentante pour les commerçants dont les affaires avaient jusqu'ici périclité et qui s'étaient*

<sup>795</sup> Ibidem

<sup>796</sup> CAOM 3E6 Rapport d'octobre 1935

*bornés à un maigre courant d'affaire.*<sup>797</sup> » La situation est-elle meilleure dans l'intérieur de la colonie ?

Dans le cercle de Dikkil la situation est aussi catastrophique. En effet en 1935, Au début de la conquête italienne de l'éthiopie le sultan de l'Awsa interdit les importations de doura et de beurre vers la CFS. La conséquence est que le commerce caravanier s'arrête totalement entre le haut plateau, l'Awsa et les côtes. Les notables afars du territoire demandent au gouverneur l'interdiction de la piste du sel au sultan de l'Awsa. Le gouverneur leur répond : « *la question du lac Assal (au nord du cercle de Dikkil) méritent d'être mentionnée dans cet exposé en raison de ces rapports étroits avec le développement de notre action politique*<sup>798</sup>. » En d'autres termes les Ethiopiens ont le droit de se ravitailler en sel au lac Assal selon les coutumes enterminées par des traités internationaux et donc l'administration française ne peut pas riposter en fermant la piste du sel à l'Ethiopie.

Les conséquences de cette interdiction de doura est mal ressentie à Dikkil : « *La diminution des arrivées d'Abyssinie continue à se manifester principalement sur le café où le déficit depuis le début octobre est considérable. 50% des quantités entrées dans la colonie pendant la même période. Par contre l'augmentation des arrivages des peaux s'accroît*<sup>799</sup> ». Cette crise économique se fait aussi ressentir à Tadjoura où entre 1933 et 1935 le nombre des caravanes arrivées ou aux départs de la ville sont en chute libre. Mais à partir du 18 avril 1936, le commerce caravanier reprend. Dans son journal le chef de poste de Tadjoura note que « *les caravanes sont plus nombreuses*<sup>800</sup> » Pourquoi ce changement de la conjoncture économique pour l'intérieur ?

En effet durant le mois de Janvier 1936, le sultan mahammad Yayyo fait connaître qu'il n'avait pas suspendu l'exportation du dourah que parce qu'on lui aurait raconté que l'administration française avait installé un poste au lac Assal pour lui fermer la route du sel. En avril 1936, il y a une reprise des relations commerciales entre le sultanat de l'Awsa et les sultanats de Gooba'ad et de Tadjoura.

Dès lors les échanges économiques reprennent entre le sultanat de l'Awsa et le Territoire. « *Les caravanes continuent encore à arriver assez régulièrement à Dikkil ; certaines apportent même le dourah et beurre dont le commerce avait été interdit par le sultan Yayyou.*<sup>801</sup> » En mai 1936 les Italiens n'occupent pas entièrement le sultanat d'Awsa et

---

<sup>797</sup> Ibidem

<sup>798</sup> Ibidem

<sup>799</sup> Ibidem

<sup>800</sup> Le journal de Tadjoura du 18.04.1936

<sup>801</sup> CAOM CFS 3<sup>E</sup>6 rapport d'avril 1936

s'arrêtent à Sardo et cette situation favorise encore plus les échanges entre le territoire et le sultanat de l'Awsa : *« Les caravanes en provenance de l'Abyssinie par l'Awsa rapportent que si la route est sûr pendant la traversée du fief de Yayou que les Italiens ont entièrement occupé, il n'en va pas de même entre Addis-et l'Aoussa où des bandes des Wadjérates tiennent la camagne et attaquent les caravanes.<sup>802</sup> »*

Le rapport politique de 1936 confirme que les Italiens n'ont pas occupé le sultanat de l'Awsa : *« Ils resulteraient que les Italiens n'ont pas dépasser Sardo. Il est difficile de pénétrer les raisons pour lesquelles, ils ne se decident pas à occuper l'Aoussa, qui est une région riche, mais pour le moment, tout porte à croire qu'ils ont abandonné à Yayou, l'administration de cette province, ce qui laisserait supposer que le sultan avait depuis longtemps partie liée avec eux.<sup>803</sup> »* En effet les italiens n'occupent pas le sultanat d'Awsa, ce qui est une menace pour le cercle Dikkil Gooba'ad que le sultan yayyo revendique.

Dès lors l'occupation italienne sur l'Ethiopie a un effet immédiat sur le territoire : l'administration entend amplifier le contrôle du territoire pour faire face à une eventuelle menace italienne sur le territoire. Une garnison impressionnante est installée à Ali Sabieh. La colonie est réorganisée. En décembre 1930, Obock fait partie avec Tadjoura d'un cercle appelé cercle des Adaël. Obock en fut le chef lieu et abrita le commandant de cercle du mois de mars 1931 au mois d'avril 1932. L'administration coloniale longtemps cantonnée dans la ville d'Obock avec un chef de poste, avait maintenant un commandant de cercle qui decide de sortir de la ville pour surveiller la frontière avec l'Erythrée. En fevrier 1932 le chef lieu fut Tadjoura. Mais l'administration coloniale prend en compte Obock, plus que par le passé. En juin 1934 fut crée à Obock une prison, une maison d'arrêt dependante de la prison de Djibouti confiée au chef de poste et au commandant de cercle. Les prisonniers furent par surveillés par des gardes indigènes. Les bagnards d'Obock furent des travaux d'intérêts communs : constructions des routes entre Obock et Tadjoura, édification d'un poste à Sismo.

Si dans le nord la menace italienne est inexistante, dans le sud ouest, dans le sultanat de Gooba'ad l'occupation militaire de l'Ethiopie entraîne des inquiétudes. Car l'Italie qui occupe l'empire éthiopien et se retrouve aux frontières de la CFS. Le conflit se termine par la prise d'Addis beba en Mai 1936. La fin des hostilités provoque un afflux important d'Ethiopiens dans les districts de l'intérieur et à Djibouti. Les Italiens ont désormais une grande frontière commune avec la CFS. Comment l'Italie a-t-elle pu envahir l'Ethiopie et quelles réactions

---

<sup>802</sup> Ibidem rapport de mai 1936

<sup>803</sup> Ibidem

suscita cette situation pour la CFS ? Dans un premier temps nous allons faire l'historique de l'occupation italienne de l'Ethiopie pour mieux comprendre ses conséquences sur la CFS.

## • 2. Les étapes de l'occupation de l'Ethiopie

L'Italie fasciste de Mussolini décide d'envahir l'Ethiopie pour fonder un Empire Italien d'Afrique Orientale l'( AOI ), de Mogadiscio à Massawa. La guerre préparée par le maréchal Badoglio devrait réussir. Les moyens considérable mis en œuvre devrait obligatoirement aboutir à la victoire : *« Il fallait donner à cette guerre, écrivit Mussolini, le caractère d'une grande guerre continentale, et par conséquent faire venir de la mère patrie des éléments d'une masse et d'une qualité telles que l'on obtint une victoire sûre, écrasante dans le plus bref délai possible. On multiplia par cinq toutes les prévisions initiales ; en ce qui concerne le nombre il y eut pas 100000 mais 400000hommes plus 10000ouvriers, du matériel suffisant, et au-delà, au prévu et à l'imprévu. »*<sup>804</sup> Par l'Erythrée fut acheminé d'énormes quantités de matériel militaire. La colonie italienne fut transformée en un véritable camp militaire.

La France en revanche, mis à part Djibouti et son chemin de fer, n'a pas d'intérêt essentiel dans la Corne de l'Afrique. La monnaie d'échange contre la liberté d'action en Ethiopie pourrait être la Tunisie : les Italiens y sont nombreux et y jouissent d'un privilège de juridiction au bénéfice de l'Italie, ce qui gêne quelque peu les affaires françaises. Le cadre ainsi tracé, les relations franco-éthiopiennes se refroidissent considérablement. Les efforts d'Haile Selassie pour redresser la situation n'y changent rien.

Dans le même temps, l'empereur entre en conflit ouvert avec l'Italie en Ogaden, où il tente de s'opposer aux infiltrations venue de la Somalia. Dès 1925, les Italiens occupent régulièrement une série de puits en expédition envoyée en 1927 est rappelée l'année suivante pour ne pas peser sur les discussions menant au traité de 1928. Ce traité n'a d'ailleurs pas fait référence à la délimitation précise des frontières: les italiens espèrent imposer le régime d'une occupation de fait. L'avancée italienne se fait régulière. En 1932, les Italiens construisent une route de Danot à Geladi, en territoire éthiopien. Le 22 novembre 1934, l'équipe de démarcation anglo-éthiopienne atteint le site de Welvel et campe à proximité des puits. Les Italiens se plaignent de l'arrivée inopinée de la commission et refusent les discussions; sous la menace de l'aviation italienne, les anglais se retirent au nord ouest du somaliland tandis que les éthiopiens résistent. Ils subissent l'attaque italienne le 5 décembre ; contre les avions et les

---

<sup>804</sup> Préface de Benito Mussolini au livre du maréchal Badoglio »commentaires sur la campagne d'Ethiopie », Grasset 1937.

blindés les éthiopiens n'ont que des armes légères. Ils doivent battre en retraite. L'incident entre parfaitement dans le plan des italiens qui décident de conquérir l'Ethiopie et reportent la responsabilité de l'affaire sur Addis Abeba.

La démarche de l'empereur d'Ethiopie Haile Selassie qui décide de faire appel à la SDN en décembre, en indiquant que les Italiens n'ont aucun droit à pénétrer le territoire éthiopien, est voué à l'échec : l'Italie cherche la guerre. Pour Mussolini, il est urgent d'agir avant que l'Allemagne ne déclenche les hostilités générales en Europe prévu pour 1937. La neutralité française est l'une des conditions nécessaire à l'offensive italienne. Le 7 janvier 1935, Mussolini et Laval concluent un pacte qui satisfait les intérêts de chaque partie. La France abandonne le triangle Doumeira Dadato à l'Italie (voir la carte).

Quant aux autres puissances européennes, elles ne sont pas susceptibles d'intervenir en Ethiopie. La plupart des pays européens estiment que l'Ethiopie préférera faire des concessions plutôt que d'affronter une puissance européenne. L'Angleterre préfère se ranger du côté des autres puissances européennes plutôt que de risquer un conflit avec l'Italie.

Dans un nouvel effort, l'Ethiopie dépose le 16 mars 1935 une requête à la SDN fondée sur l'article 10, qui garantit l'intégrité territoriale de ses membres. C'est précisément le jour où l'Allemagne proclame sa remilitarisation. La question éthiopienne est dès lors intégrée à la situation politique européenne. La France semble basculer dans le camp italien en interdisant, en contravention de tous les traités, le transfert de matériel de guerre par Djibouti à compter de mars 1935. La réunion de Stresa en avril 1935 délivre un blanc-seing aux ambitions italiennes dans la Corne de l'Afrique. La déclaration finale sur la sécurité collective et l'inviolabilité des traités ne s'applique qu'à l'Europe, suite au silence qui succède à la question deux fois posée par les Italiens. L'entente entre la Grande-Bretagne, l'Italie et la France sur la scène Européenne pour contenir les ambitions allemandes relègue les événements d'Afrique à une place secondaire et sacrifie aisément la morale.

Sous la direction du général Bono, une armée italienne forte de 100 000 hommes avance rapidement au-delà du fleuve Mareb, sur un front large de 100 kilomètres. Seul le front de l'Ogaden bloque l'avancée italienne. Les attaques aériennes sont neutralisées par des tranchées, et les armes modernes dont disposent les Ethiopiens se révèlent suffisantes pour repousser les Italiens et leur infliger de lourdes pertes. Malheureusement leur chef de grande valeur, Gerazmach Afework, est tué le 5 novembre. Le moral des troupes éthiopiennes dans la région de Harar et Jigjiga est au plus bas. Il sont pris à partie et défaits.

Entrés dans Addis Abeba le 5 mai, les Italiens proclament à Rome l'empire Italien le 9 mai. En fait l'occupation doit faire face à une résistance active jusqu'en 1937. L'Ethiopie est

inséré dans l'Afrique de l'Est italienne. Le tigré est intégré à l'Erythrée, l'Ogaden à la somalia, le reste est divisé entre amhara, galla, Sidama, Harar, Choa, Dankali.

Sur le plan international, la conquête italienne est implicitement reconnue par la Grande-Bretagne et la France qui signent en avril 1938 des traités de bon voisinage comportant notamment la reprise des représentations diplomatiques à Addis-Abeba où ne subsistent que de simples consulats. Après une période attentiste en mai 1937, les puissances se résignent à accepter le fait accompli, espérant à nouveau que du mauvais coup italien en Afrique pourrait naître une amélioration de la situation en Europe, dès lors que le duc a obtenu satisfaction sur le plan colonial. Même l'URSS se range à ce point de vue. Les petits peuples par contre s'inquiètent de cette violation des principes fondateurs de la SDN ; les colonisés y voient une manifestation du cynisme de l'Occident. Gandhi lance en Inde le 9 mai une « *journée Addis-Abeba* ».

L'exil du négus commence par Jérusalem, où il reçoit dans la liesse populaire un accueil de chef d'Etat de la part des autorités britannique. Il part ensuite pour une visite « *de nature privée* » en Angleterre, où il ne trouve aucun soutien dans le monde politique. C'est donc Genève qui est sa prochaine étape, pour tenter d'y faire valoir les vues éthiopiennes auprès de la SDN. Face à l'Assemblée réunie le 30 juin, l'Italie fait part de sa volonté de défendre la « *mission sacrée de civilisation* » et prétend « *apporter à nouveau sa collaboration effective à la SDN, en vue de la solution des graves problèmes dont dépend l'avenir de l'Europe et du monde* ». L'interprétation est claire : aucun pays ne se lève pour soutenir la cause éthiopienne, pas même du point de vue financier. Le 4 juillet, la SDN vote la levée des sanctions. Le désastre diplomatique est total. L'empereur retourne vivre en Angleterre où il mène la vie modeste d'un exilé, en butte à des difficultés financières (malgré les légendes colportées par les Italiens sur les richesses prodigieuses que l'empereur aurait emportées avec lui).

En mai 1938, une nouvelle intervention devant le conseil de la SDN se traduit par un nouvel échec. Après l'Anschluss au mois de mars, un accord signé par l'Angleterre et l'Italie en avril prévoit que l'Angleterre s'efforcera de supprimer les obstacles à la reconnaissance de la souveraineté italienne sur l'Ethiopie par les membres de la SDN. Le conseil, malgré ses « *regrets* » estime que chaque Etat doit se déterminer. L'affaire éthiopienne est enterrée.

Mais l'agression italienne aura fait basculer l'opinion publique européenne en faveur de l'Ethiopie, alors qu'elle lui tenait grief jusque là du maintien de l'esclavage. Ce soutien qui reste purement moral va trouver un terrain complètement reconfiguré avec l'éclatement de la seconde guerre mondiale. Ainsi l'Ethiopie devient un allié potentiel dans le combat contre les

puissances de l'Axe. Saisissant cette nouvelle opportunité et cette nouvelle géographie, l'empereur propose la participation de l'Ethiopie à la lutte contre l'Italie qui a déclaré la guerre à la France le 10 juin. Pour les Anglais, la libération de l'Ethiopie permettrait de préserver le canal de Suez hors portée des forces de l'Axe en contrôlant la mer Rouge.

En CFS, et particulièrement dans le cercle des Adaël, les accords Mussolini-Laval du 7 janvier 1935 cède à l'Italie le triangle Doumeira-Dadda'to As elwa, à la frontière avec l'Erythrée (voir la carte). Quelles furent les conséquences de cette invasion de l'Ethiopie sur la CFS. Quelles attitudes adoptèrent les sociétés ?

### **•3. Les conséquences pour la CFS : une éphémère relance économique**

Les Italiens sont à la frontière de la CFS depuis mai 1936. Ils ont entièrement occupé l'Ethiopie sauf le sultanat de l'Awsa dirigé par le sultan Mahammad Yayyo et son vizir

Le sultan Mahammad et son vizir Hammadi Yayyo restent fidèles à l'Italie. Ce sultan revendique particulièrement le sultanat de Gooba'ad où des heurts violents ont opposé des Afars 'Assahyamaras et la garde indigène et a entraîné la mort de l'administrateur Bernard en janvier 1935. Cette occupation sera-t-elle l'occasion pour le sultan d'Awsa d'occuper le sultanat de Gooba'ad avec l'appui des italiens, ou ces derniers feront-ils siennes ses revendications ?

Mais l'état économique de l'Ethiopie fera-t-il dépendre les occupants italiens de la ville de Djibouti ? En effet les Italiens ayant envahi l'Ethiopie ont trouvé un pays enclavé, sans moyens de transport, sans liaison ferroviaire autre que Djibouti vers la Mer. Ils seront dans un premier temps obligés d'utiliser les infrastructures de la CFS. Dès lors l'occupation Italienne de l'Ethiopie va relancer l'économie du territoire. Le chemin de fer va servir aux ravitaillements des troupes italiennes basées en Ethiopie. Les pistes caravanières vont aussi servir des moyens de ravitaillement.

Donc cette invasion sera paradoxalement l'occasion d'une relance économique pour la CFS dont la capitale est le seul débouché à la mer pour l'Ethiopie et aura aussi des conséquences positives pour les restes du territoire et en particulier pour le sultanat de Gooba'ad, le sultanat de Tadjoura, celui de Rahayta et pour le cercle d'Ali Sabieh.

Pourtant cette occupation inquiétait en même temps qu'elle donnait de l'espoir à l'administration coloniale de la CFS : « *deux attitudes contradictoires devant la nouvelle*

*donne se lisaient dans les points de vues de l'administration »* écrit Colette Dubois, « *Inquiétude et espérance.* »<sup>805</sup> Pourquoi l'administration coloniale manifestait elle de l'inquiétude et de l'espérance, deux sentiments opposés et contradictoires ? Le rapport de l'année 1935, rédigé par le gouvernement Coppet le resume ainsi : « *Le conflit latent italo-éthiopien constitue un symptôme alarmant de première grandeur qui, à l'heure actuelle, a complètement paralysé toutes les transactions avec l'Ethiopie. Les stocks sont épuisés, non renouvelés. La résolution de ce conflit est souhaitée par tout le commerce et la colonie. Beaucoup pensent d'ailleurs, que la mainmise d'une puissance européenne sur l'Ethiopie serait le commencement d'une ère de prospérité pour Djibouti qui resterait le seul port moderne de transit, pour l'Ethiopie.* »<sup>806</sup> L'espoir par l'utilisation certaine du port et du chemin de fer de Djibouti par les italiens de la CFS pour l'approvisionnement de ses troupes et de ses ressortissants. L'inquiétude est justifiée par la crise entretenue par le conflit italo éthiopien sur l'économie de la colonie. En effet la conquête par Italie à partir de novembre 1935 jusqu'en mai 1936 a été difficile difficile pour l'économie de la colonie ; En effet cette conquête a ralenti les activités économiques.

Mais à partir de juin 1936 à juin 1937, la ville de Djibouti connaît une croissance économique grâce à l'utilisation des ses infrastructures portuaires et ferroviaires par les Italiens. L'intérieur du territoire verra aussi la relance économique avec les commerces caravaniers qui reprend.

Paradoxalement les Italiens opèrent dès juillet 1936 une occupation d'une partie du sultanat de Gooba'ad et du Hanlé. Ils occupent Daddato au nord et parfois pénètre à l'intérieur à Yaygori au nord du district de Tadjoura. Mais les Italiens voient aussi de mauvais œil leur dépendance économiques vis vis des infrastructures ferroviaires et portuaires de la CFS. La construction de la route bitumée Asab- Addis-Abeba est construite à cet effet en 1937. Mais cette relance économique va-t-elle durer une fois la route d'Asab achevée et l'Ethiopie désenclavée ? Où l'Italie aura-t-elle besoin des infrastructures de la colonie pour longtemps ?

En effet après l'euphorie de la victoire en mai 1936, les Italiens se rendent compte que l'Ethiopie manque totalement d'infrastructures et que Djibouti en étaient mieux loti: « *Si dans la première phase des combats, les deux corps expéditionnaires italiens utilisèrent les infrastructures d'Asab et de Mogadiscio, après les accords de Rome, de janvier 1935, le gouvernement français, sous l'impulsion du ministre des Affaires étrangères Laval, se montra*

<sup>805</sup> Cité par Dubois Colette Djibouti *Héritage ou frustration, 1884-1967*, p185

<sup>806</sup> CAOM, Af pol. Carton 2666, dossier 5.



plus conciliant envers les Italiens. Ces derniers utilisèrent l'outillage économique de la CFS pour renforcer les effectifs de leurs armées, engagées dans une entreprise de conquête coloniale. A la veille de la saison des pluies, en mai 1936, les troupes italiennes parvenaient, au terme d'une pénible campagne, à conquérir Addis-Abeba. Les opérations militaires en partie achevées, les nouveaux conquérants devaient conforter leur emprise sur l'Éthiopie, amenée à devenir, avec l'Érythrée et la Somalia, l'Afrique Orientale Italienne. Dans ce but, renforts militaires et nouveaux colons, produits stratégiques et marchandises diverses devaient y être rapidement acheminés: le chemin de fer restait la seule voie capable de ravitailler, avec diligence, la nouvelle capitale de l'AOI. Djibouti devenait, plus que jamais, le port de transit, pour les hommes et les importations, en provenance de l'Italie. »<sup>807</sup> Peut-être l'administration coloniale entendait-elle en profiter de cette occasion -occupation italienne de l'Éthiopie- pour voir l'essor de l'économie du territoire ? Devant la montée du nazisme en Europe fallait-il ménager l'Italie en CFS pour qu'elle ne rangea pas du côté de l'Allemagne nazie ? En tout la CFS connut une embellie économique durant les premières années de l'occupation italienne de l'éthiopie : « Ainsi, opérations militaires et intensification de la mise en valeur de l'AOI par des colons italiens stimulèrent l'économie du territoire français. Tous les indicateurs, notamment les trafics du port et de la CFE, enregistrèrent de spectaculaire hausses. Le trafic du port passait de 143.555 tonnes, en 1935, à 182.316 tonnes, en 1936; en 1937, il atteignait avec 332.408 tonnes, un record jamais enregistré durant l'entre-deux-guerres. »<sup>808</sup> Depuis à peine deux ans, les activités portuaires doublèrent et cette croissance se répercutait aussitôt sur le trafic ferroviaire.

La CFS, qui contrôlait le transit éthiopien à partir de mai 1936 voyait les limites de l'embellie économique à partir de juin 1937 : « avant l'arrivée des Italiens, les exportations éthiopiennes, en tonnage, étaient supérieures aux importations d'environ un tiers. A compter de 1936, ce rapport s'inversa. Cette évolution se répercuta immédiatement sur les données du trafic portuaire: en 1937, exceptionnelle année, 236.560 tonnes étaient débarquées dont les deux tiers poursuivaient leur chemin, jusqu'à Addis-Abeba, capitale de l'Imperio: seulement, 95.848 tonnes étaient embarqués dont près de 75.000 tonnes de sel djiboutien. En effet, les produits clés de l'économie éthiopienne avaient quasiment disparus: les producteurs abyssins, opposant une résistance passive, les avaient abandonnés. Alors qu'en 1935, les exportations de café portaient sur 15.822 tonnes, elles chutèrent et tombèrent à 3.317 tonnes,

---

<sup>807</sup> Dubois Colette, *Djibouti héritage ou frustration*, op. cit. p185

<sup>808</sup> *Ibidem*

en 1937. Le commerce des peaux sèches enregistra un pareil repli, passant de 5.165 tonnes à 4.517 tonnes entre 1935 et 1937. »<sup>809</sup>

Cette relance économique demande la modernisation des infrastructures portuaires, routières, et ferroviaires de la colonie, non adaptées aux demandes italiennes. Ainsi « à compter de mai 1936, des navires restaient en moyenne une semaine dans la rade de Djibouti, dans l'attente que la société d'acconage pût assurer la double manutention des marchandises. La CMAO devait faire face à de nouvelles contraintes : elle devait décharger sans cesse plus de colis comme l'indique le trafic mensuel de ses opérations : mai 6.200 tonnes, juin 10.000 t, juillet 20.000 t, août 13.000 t, alors que ses capacités ne lui permettaient pas de faire face qu'à un trafic mensuel de 4.000 à 5.000 tonnes. A la fin de l'année 1936, l'encombrement fut à son comble; 45 000 tonnes de marchandises étaient stockées en vrac sur les quais. En aval, la CFE était confronté aux mêmes obstacles: elle ne pouvait acheminer que 250 tonnes de marchandises par jour, alors que les besoins étaient triples. »<sup>810</sup> Le système semblait bloqué et ne répondait pas aux exigences des Italiens .Alors « les Italiens demandèrent aux Français d'adapter rapidement les infrastructures de la colonie aux exigences du trafic. D'où, en 1937, la relance des travaux pour faire de Djibouti un port en eau profonde. Quant aux principaux prestataires de service, ils investirent dans des biens d'équipement, pour atténuer les effets de leur incurie. La CMAO passa commande de quatre nouveaux chalands. La CFE, en dépit du net déséquilibre du trafic dans le sens montant, investit soixante-dix millions de francs par matériel roulant afin de traiter un trafic journalier de 1000 tonnes, au seul départ de Djibouti. Le nombre de locomotives passa de 54 à 95, par l'achat de 28 machines neuves et de 13 d'occasion (sept étaient italiennes). L'effectif des agents européens grossissait, passant de 71 à 544 personnes. En dépit des efforts consentis, les rendements restaient encore insuffisants, avec un trafic journalier de 450 tonnes en 1937. »<sup>811</sup> Aux limites des infrastructures économiques de Djibouti s'ajouta la volonté italienne de diversifier ses débouchés.

La construction de la route Asab-Addis-Abeba est achevée en 1937. L'Italie entend aussi se soustraire de la dépendance économique de la colonie pour ses approvisionnements. A cela se greffe la crise politique. En effet la crise franco-italienne, franchit un nouveau cap, à partir du 30 novembre 1938 car l'Italie mussolinienne revendique la CFS.

Dès lors l'Italie s'engageait sur le chemin de l'autarcie et manquait de devises, elle devait réaliser des économies, tout en réduisant la tutelle économique du territoire français du

---

<sup>809</sup> Ibidem

<sup>810</sup> Ibidem

<sup>811</sup> Ibidem p186

golfe de Tadjoura : *« Ne plus être tributaire de la CFS signifiait d'être en mesure de réceptionner et d'acheminer soi-même les importations, destinées à l'AOI. Les décisions politiques prises, les réalisations suivirent rapidement. De gros chantiers de travaux public furent ouverts par les Italiens, à la fois pour améliorer les infrastructures du port érythréen, Asab, et pour innover, en construisant une route carrossable qui passerait par Asab. Dessié et Addis Abeba. Ce projet, moins onéreux qu'une ligne ferroviaire, avait le mérite de sortir de terre rapidement et donnait aux nouveaux colons italiens du travail (camionneurs, mécaniciens, garagistes, contremaîtres, etc.). Les camions italiens enlevèrent donc une partie du trafic à la CFE. »*<sup>812</sup>

La situation économique se dégradait dans la colonie suite à ce boycott. La récession se faisait donc sentir. Ainsi *« le trafic global du port tombait à 94.606 tonnes en 1938, mais se releva exceptionnellement, en 1939. En effet, sous la pression de la conjoncture internationale, la France relançait son programme de défense du territoire qu'elle classa en zone stratégique prioritaire, et, prévoyant un futur conflit, y stockait du charbon et du pétrole. Les Batignolles passaient d'importantes commandes de matériaux de construction, réclamés par le chantier djiboutien. Ainsi, le trafic portuaire franchissait à nouveau le cap des 200.000 tonnes (237.299 tonnes dont 175.709 débarquées). Signe des changements en cours, les trois quarts des importations étaient destinés au seul marché de la CFS. »*<sup>813</sup>

Durant cette période de 1936-1939 tous les indicateurs ne furent pas positifs. Cet essor commercial fut assorti d'un certain nombre d'inconvénients. Ainsi le coût de la vie augmenta et tous les prix des produits de premières nécessités flambèrent, de même que les loyers imposant aux habitants de la colonie une première restriction, et à la consommation des ménages un ralentissement : *« Cette évolution eut, comme regrettable incidence, une forte hausse du coût de la vie comme s'en inquiétaient les responsables de la Chambre de commerce de Djibouti, qui multiplièrent les enquêtes. A compter de 1936, la main d'œuvre européenne et non européenne, attirée par la relance commerciale et par l'ouverture de grands chantiers, afflua à Djibouti, ce qui entraîna un premier renchérissement du coût de la vie et provoqua une crise du logement; les loyers flambèrent. »*<sup>814</sup> La CFS entraînait dans une période assez ambiguë où mauvaise entente économique, politique et implantations des postes italiens dans le territoire du CFS s'intensifièrent. Cette situation entraîna la militarisation de la CFS

---

<sup>812</sup> Dubois. Colette, *Djibouti héritage ou frustration*, p189

<sup>813</sup> *Ibidem*

<sup>814</sup> *Ibidem* p189

### III. La militarisation de la CFS : contrôler les hommes et le territoire

Nous avons vu les difficultés que rencontre l'administration coloniale française dans le cercle de Dikhil Gooba'ad, devenu cercle militaire à partir de 1935. Allié du sultan de l'Awsa et de son vizir, l'Italie va-t-elle soutenir l'Awsa dans ses prétentions territoriales sur le sultanat de Gooba'ad ou va-t-elle se les réapproprier à son profit ?

#### • 1. Renforcer la présence militaire française : la création du peloton méhariste

Devant cette nouvelle donnée, l'administration change de politique dans l'intérieur du territoire. Le gouverneur essaie de faire passer le message comme quoi le Peloton Mehariste entend occuper le territoire : « *La situation du cercle de dikkil est bonne, si l'on veut bien considérer que cette région restera longtemps le théâtre d'intrigues embrouillées entre les tribus cruelles qu'elles qu'elles soient, qui l'habitent. Les Issas, qui se croit à tort les privilégiés de notre administration ont laissé récemment percer leur désir de suivre les troupes qui pénètrent avec la piste dans la plaine de Hanlé, dans l'intention évidente d'essayer d'en déloger les oleitos, les Alkaltos, les Durbas et les Modaytos qui ont coutume d'y venir nomadiser.* » Mais le message du gouverneur est dicté par une nouvelle donne, la nécessité d'occuper effectivement l'intérieur du territoire devant la menace italienne.

En effet le gouverneur est encore plus clair dans le rapport de décembre 1935 : « *Aucun incident ne s'est produit, malgré le ramadan et l'occupation de plus en plus effective du cercle ainsi que les mouvements de troupes qui ont parcouru la région se poursuit*<sup>815</sup> ». Cette occupation a aussi pour but d'empêcher les italiens de s'introduire dans le sultanat de Gooba'ad : « *Le cercle de Dikkil continue de s'organiser. Les indigènes qui dès l'abord s'étaient émus de l'occupation militaire semblent aujourd'hui s'y accommoder. Seuls les 'Assahyamaras du Hanlé voient d'un assez mauvais œil le développement d'un réseau routier et leur chef Doury alloyta jusqu'ici inféodé au sultan de l'Aoussa semble redouter la pénétration de nos troupes dans la région du lac Assal qu'il avait pris l'habitude de considérer comme son fief.*<sup>816</sup> » Le gouverneur met en valeur la constructions d'une route

---

<sup>815</sup> CAOM CFS Rapport de decembre 1935

<sup>816</sup> CAOM CFS Rapport d'avril 1936

pour avoir la confiance de la population : « *Il est vrai de dire que l'occupation de plus en plus effective du territoire et le développement rapide du réseau routier leur donnent de nouvelles possibilités d'actions, une idée qu'ils n'avaient pu concevoir jusqu'ici.*<sup>817</sup> »

A cette occupation militaire du cercle en 1935, s'ajoute l'invasion italienne de l'Éthiopie en 1936 qui va entraîner un renforcement militaire de la CFS, et plus particulièrement du cercle militaire Gooba'ad-Dikkil. « *En 1933 la colonie fut dotée d'une compagnie entière de tirailleurs sénégalais, ainsi que d'une demi escadrille aérienne de Potez.(...) En 1935 suite à l'invasion italienne les troupes étaient portées à deux bataillons, avec un peloton d'auto mitrailleuses et des éléments de génie. Une compagnie d'Infanterie Coloniale était spécialement chargée de la protection du chemin de Fer.*<sup>818</sup> » Ce renforcement est dicté par les menaces italiennes sur la colonie et en particulier sur le cercle Dikkil-Gooba'ad. En effet une lettre du 30 novembre<sup>819</sup> émanant du ministère des colonies adressée au gouverneur de la CFS, souligne un renforcement du corps d'occupation. Des deux compagnies, le corps passe à deux bataillons de tirailleurs sénégalais. Une autre lettre du 16 mai 1936, signale au gouverneur que le cercle de Dikkil-Gooba'ad sera placé sous le commandement d'un militaire<sup>820</sup> : « *Enfin le corps d'occupation s'est vu dans la région délicate du chemin de fer et de la frontière franco éthiopienne, se confier l'administration d'un cercle de la colonie d'une partie de la colonie et Monsieur le gouverneur a bien voulu me dire au cours de nos fréquents entretiens, toute la satisfaction que lui avait procuré le capitaine Séguin, commandant la première compagnie, puis le premier bataillon, ainsi que ses collaborateurs dans le commandement du cercle Dikkil Gooba'ad* ».

En effet les postes italiens sont installés dans le cercle de Dikkil Gooba'ad dès 1936. Ainsi dès le 6 juillet 1936 la banda Camellata fait une incursion dans le Gooba'ad. Le 9 juillet ils occupent Rahelé, point de jonction entre l'Éthiopie le Somaliland, et la CFS. En juin 1937 la bande camellata composée des deux européens et d'une centaine d'askaris installe un poste à Tew'o le 15 juin 1937, et puis un autre poste à Harrougo le 16 juin. Le 1<sup>er</sup> octobre 1937, le commandant du cercle de Dikkil-oba'ad ordonne l'évacuation du poste de Garabayis devant la menace italienne. Paradoxalement au cours de cette période la France entretient des bonnes relations avec les Italiens qui viennent à la commémoration du 11 novembre pour célébrer la fin de la première guerre mondiale, et les français se rendent tant à Addis qu'à

---

<sup>817</sup> CAOM CFS Rapport d'Avril 1936

<sup>818</sup> Oberlé Hillipe p107

<sup>819</sup> SHAT 04 ? Somalies, carton 4, dossier 7, lettre du 30 novembre 1936

<sup>820</sup> SHAT 04, Somalie, carton 4, dossier 7, lettre du 16 mai 1936

Rome pour assister à la célébration du soixante cinquième anniversaire du roi Victor Emmanuel II.

Un évènement contribue à dégrader les relations franco-italiennes : le remplacement du maréchal Graziani, victime d'un attentat, le 19 février 1937 à Addis Abeba par le duc d'Aoste. Ainsi la désignation du duc d'Aoste « *a été accueilli avec une grande réserve et quelque inquiétude par les italiens d'Ethiopie. Non pas que le nouveau vice roi soit personnellement impopulaire ; mais sa nomination doit entraîner le départ du Maréchal. Les Italiens de l'Ethiopie se rendent compte de la précarité de leur conquête.* <sup>821</sup> ». Les italiens intensifient dès lors leurs conquêtes des postes dans la colonie. Ils occupent la plaine du Hanlé.

Quelle est la réaction de la population devant ces postes italiens en CFS ? « *Les difficultés, cependant ne sont pas venues d'incidents entre les postes, mais de l'effet de cette coexistence sur l'esprit des indigènes.* » Comment perçoit la population cette guerre des postes entre les deux puissances coloniales ? « *Il s'ensuit une sorte d'anarchie latente dont les tribus profitent pour revenir à leurs luttes traditionnelles qu'elles n'ont jamais complètement abandonnées dans ce pays qui a toujours été éloigné de toute autorité véritable.* <sup>822</sup> » Ce rapport du dernier trimestre du gouverneur se réfère à la population 'Assahyamara censé revenir à la sauvagerie dont les avait épargné jusqu'ici la tutelle française pour justifier le bienfait de sa présence, mais la population en réalité ne comprend pas cette rivalité dans leur terre entre deux puissances coloniales étrangères, et les 'Assahyamaras ont un grief contre la France qui les a expulsé du Gooba'ad et d'une partie du Hanlé aux profits des Debnés. A partir de 1938, ces postes servent de prétexte à l'Italie pour annexer la CFS.

Cette menace italienne, cette guerre des postes à l'intérieur de sa colonie stimule l'administration coloniale française qui relance les travaux dans les cercles intérieurs. Ainsi, dès le mois de mai 1936, l'administration coloniale construit des routes et en particulier, celle partant de Djibouti et reliant la frontière éthiopienne par Dikkil. Une autre route reliant Djibouti à la frontière éthiopienne par Ali Sabieh a été ouverte au trafic le 15 février 1937 qui double le chemin de fer. Son ouverture favorise l'essor du trafic automobile. En mai 1937 plus de 11.000 véhicules empruntent cette route.

Mais ce trafic régresse à partir de 1938 car les relations entre la France et l'Italie vont se dégrader. En effet à partir de novembre 1938 le comte Ciano, révoque la CFS. Cette rivalité rejaillit avec le boycott économique de Djibouti par les Italiens grâce à la construction

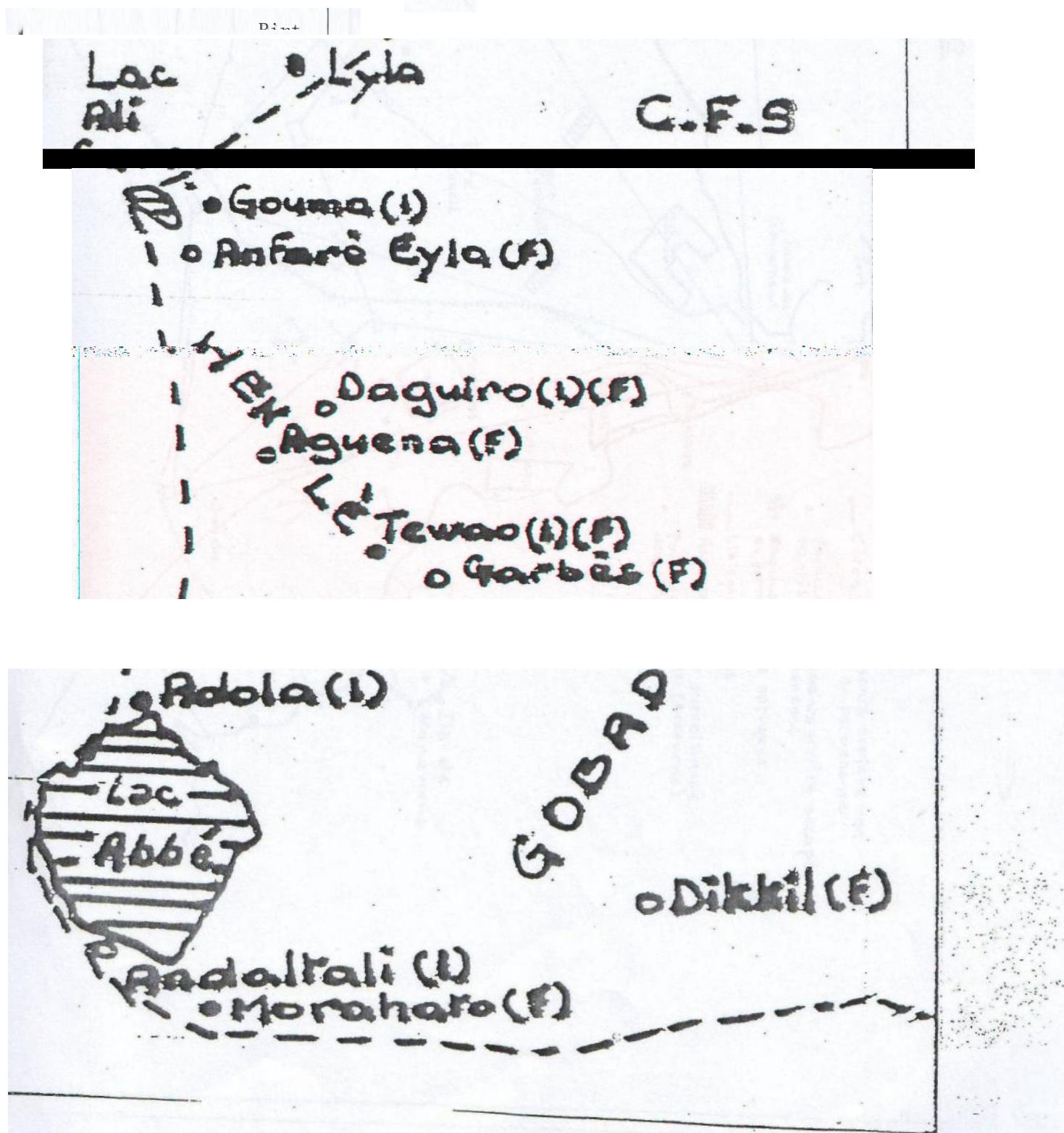
---

<sup>821</sup> Rapport de novembre de 1937

<sup>822</sup> *Ibidem*

de la route Addis-Abeba Asab. L'implantation agressive des postes italiens dans le Hanlé fait craindre une attaque de Djibouti, par Dikkil ou le col de Hombocto (Ali Sabieh).

**Carte 9 La guerre des postes** (source : Aly Goumn nom d'emprunt de Charles-Michel Côte, directeur du CFE)



En janvier 1939, le gouverneur de la CFS affirme que l'ancien cercle de Dikkil- Gooba'ad sera divisé en deux, c'est-à-dire en cercle de Dikkil et cercle d'Ali Sabieh. L'arrêté n°37 du 19 janvier 1939, portant sur la réorganisation territoriale de la CFS, modifie les structures fondamentales de la colonie.<sup>823</sup> Quatre cercles sont créés : le cercle de Dikkil et le cercle d'Ali Sabieh, le cercle des Adaël devient le cercle de Tadjoura, et le cercle de Djibouti.

Les articles fixant le fonctionnement de chaque cercle définissent l'administration et les limites de chaque cercle. L'article six stipule : « *A la tête de chaque cercle est placé soit un fonctionnaire civil, en principe un administrateur des colonies, soit un officier hors cadres ou dans les cadres, nommé par décision du gouverneur.* »<sup>824</sup> Le commandant de cercle correspond directement avec le gouverneur à propos de tous les affaires. L'article sept stipule : « *Le commandant de cercle est responsable de la police et de la sécurité dans l'ensemble de son territoire. La répartition des forces de police entre les circonscriptions est fixée par le gouverneur* »<sup>825</sup>

La présence de l'administration coloniale se fera sentir par le pouvoir du commandant de cercle mais aussi par une réorganisation militaire dans les arrière pays où l'autorité coloniale était jusque là inexistante : « *Après diverses modifications d'effectifs, un nouveau décret du 9 mars 1939 augmente considérablement ce dernier porté à deux compagnies d'infanterie et deux pelotons méharistes, l'un opérant dans le sultanat de Goba'ad et particulièrement dans la plaine de Hanlé, le second dans le sultanat de Tadjourah dans la région de 'Altà, au nord-ouest et au nord de la colonie. Le nombre des sous-officiers européens est augmenté par décret du 24 janvier 1939. Une note du 25 novembre 1939 du cabinet du gouverneur précise la mission principale « des secteur nomades du Hanlé et du 'Altà, formés par arrêté d'octobre 1939: contrôler les tribus 'Asahyammàra des frontière nord et ouest et leur relation avec les Italiens, dont les incursions dans le Hanlé ont commencé en 1938. Les postes de Dawdawya, Tew'ó, Dagirru sont créés en juin 1939 par le peloton méhariste du Hanlé ; ceux de Dorrà, Madgúl, Balhó sont créés par le peloton du 'Altà. »* »<sup>826</sup> Le gouverneur de la CFS décrit l'utilité du peloton méhariste en ces termes : « *L'autorité française à la CFS se trouve en présence d'indigènes aux habitudes nomades de caractères très indépendants, et d'étranger européen à qui elle doit imposer le respect de ses disciplines et de son territoire* »

---

<sup>823</sup> SHAT O4, carton 4, dossier 7, arrêté du gouverneur du 19 janvier 1939

<sup>824</sup> Ibidem

<sup>825</sup> Ibidem

<sup>826</sup> Ibidem



Les hommes du peloton mehariste ont été « *adopté par les Issas car ils représentaient un gage de sécurité face aux Danakils. Ils l'ont été aussi chez les Dankils car ils représentaient un gage face au sultan de 'Awsa.* »<sup>827</sup> Le peloton mehariste est mis en avant dans cette guerre des postes car plus mobile, il se retrouve reparti sur toute la colonie et rempli parfaitement sa mission d'occupation du territoire.

Mais l'invasion italienne en dehors de l'occupation effective du territoire aura une autre incidence. Les missions chrétiennes françaises seront expulsées de l'Éthiopie et vont se replier à Ali Sabieh en CFS.

## ● 2. L'expulsion des missions religieuses françaises de l'Éthiopie : un repli sur Ali Sabieh

Les conséquences de l'invasion italienne de l'Éthiopie sont nombreuses comme le note Colette Dubois qui évoque les conséquences de l'invasion italienne de l'Éthiopie : « *La conquête de l'Éthiopie par les armées italiennes a de multiples conséquences politiques : exil de l'empereur Haïlé Sélassié en mai 1936, création de l'Africa orientale italiana, qui regroupe l'Éthiopie, l'Erythrée et la Somalia, etc* »<sup>828</sup>.

Mais cette occupation a également des répercussions religieuses puisque le duc demande l'expulsion des missions chrétiennes françaises présentes en Éthiopie : « *Parmi les premières décisions de Mussolini, figure l'ordre d'expulsion de tous les religieux français, présents dans le vicariat apostolique des Galla ; cet ordre est révoqué le 23 mai 1936, suite à l'intervention énergique du ministre des Affaires étrangères, Paul-Boncour, auprès du gouvernement fasciste*<sup>829</sup> »<sup>830</sup>.

Pourtant un seigneur français essaie de trouver des solutions à cet attitude des autorités fascistes italiennes : « *Dès le mois d'août de la même année, Mgr Jarosseau, conscient que des changements sont inéluctables, souhaite que la mission des Galla soit confiée à des capucins italiens avec lesquels les Français pourraient collaborer.*<sup>831</sup> » Aucun accord n'est trouvé avec les italiens, aucun arrangement en vue. Dès lors « *en septembre, les instructions de la Sacrée Congrégation de la propagation de la Foi sont formelles : tous les missionnaires français*

---

<sup>827</sup> Cassar, pp154

<sup>828</sup> Dubois, C. *Des chrétiens en terre d'Islam*, P145

<sup>829</sup> Ibidem

<sup>830</sup> Ibidem

<sup>831</sup> Ibidem

*doivent céder la place aux Italiens. Le vicariat apostolique, appelé mission d'Harar, est dorénavant commissionné aux capucins italiens. »*<sup>832</sup>

Commence l'exil vers la CFS, et la création sur le chemin d'une mission à Ali Sabieh : *« L'évêque, sur le chemin de l'exil, à l'arrêt du train en gare d'Ali Sabieh, où se sont repliés quelques missionnaires capucins et de franciscains, est accueilli par le père René Piard, originaire de Luçon, et par les soldats du camp militaire qui défilent devant lui.*<sup>833</sup>*»* C'est la création de la première mission catholique en CFS.

Ensuite le missionnaire se rend dans la capitale de la colonie à Djibouti où il reçoit un hommage digne : *« Hommage également lui est rendu lorsqu'il arrive à Djibouti, où il est officiellement reçu par le gouverneur Hubert Deschamps, qu'entourent toutes les autorités civiles et religieuses de la CFS »*<sup>834</sup>. Enfin Le 14 juin 1938, *« ce missionnaire âgé de 81 ans, qui a consacré cinquante-six années de sa vie à l'œuvre apostolique en Ethiopie méridionale, s'embarque à Djibouti pour gagner la France et sa retraite de Toulouse, où il s'éteint le 18 juillet 1941.*<sup>835</sup>*»* Sa mission accomplie il meurt donc un mois plus tard.

L'une des conséquences de l'invasion Italienne sera l'installation des missions en CFS . *« outre cet exil douloureux et la disparition des missionnaires français de l'Ethiopie méridionale, on relève d'autres changements notables »*<sup>836</sup> pour l'intérieur du pays. Les cercles deviennent un refuge pour les missions françaises persécutés même si *« D'abord, la préfecture apostolique des Somalis »* même si le village d'Ali Sabieh est amené à devenir un premier terrain de repli pour les missionnaires français. Enfin, ce contexte de persécution et d'invasion par l'Italie de l'Ethiopie est une occasion d'implanter une nouvelle mission catholique en plein essor, celle d'Ali-Sabieh, *« chef-lieu d'un cercle administratif où vit une garnison de 900 hommes, qui surveillait la frontière de la CFS et de l'Ethiopie italienne. Cette petite ville, distante d'environ 100 kilomètres de Djibouti, est également une station ferroviaire dynamique sur la ligne Djibouti-Addis-Abeba : c'est donc une station intérieure, très accessible.*<sup>837</sup>*»* A Ali Sabieh il y a des militaires et civils français qui vont aider les missionnaires dans leur exil. La ville va accueillir cette première mission catholique : « A

---

<sup>832</sup> A l'issue de la conquête d'un nouveau découpage. Il y a donc, à la veille de la guerre, sept circonscriptions ecclésiastiques : la préfecture apostolique de Djibouti ; la préfecture apostolique de Kafa créée en 1913 et réorganisée en 1937 sous le nom de vicariat apostolique de Gimma ; le vicariat apostolique d'Addis-Abeba créé en 1937 ; le vicariat apostolique d'Harar, créé en 1937 ; la préfecture apostolique de Neggheti créée en 1937 ; la préfecture apostolique de Gouraghé et la préfecture apostolique des Walmo, l'une et l'autre érigées en 1940.

<sup>833</sup> Dubois Colette, Des chrétiens en Tere d'Islam, Karthala, pp145

<sup>834</sup> Ibidem P147

<sup>835</sup> Ibidem

<sup>836</sup> Ibidem

<sup>837</sup> Ibidem

*l'origine, ce centre missionnaire ouvert en 1936, dans un paysage montagneux et dénudé, n'était initialement qu'un lieu d'estivage pour les missionnaires de Djibouti qui, depuis la conquête de l'Ethiopie, ne pouvaient plus se rendre à Harar durant les mois d'été comme ils avaient coutume de le faire ; ainsi, Ali-Sabieh, à 800 mètres d'altitude, offre des conditions climatiques plus cléments que sur la côte.*<sup>838</sup>» La mission y trouve un climat supportable.

Autre création de poste missionnaire : entre Ali Sabieh et Djibouti, s'ouvre un petit centre à Arta : *« C'est également à cette même époque que les franciscaines ouvrent un petit centre d'accueil à Arta, distant d'environ quarante kilomètres de Djibouti ; élevé sur un piston qui domine le golfe de Tadjourah, balayé par une réconfortante brise marine, c'est un lieu de villégiature apprécié par les Européens de la Capitale. »* Les missionnaires expulsés d'Ethiopie profitent de ce renfort d'encadrement pour multiplier les missions dans le nouveau pays d'accueil.

Ces missions ouvrent une école pour accueillir les autochtones : *« La mission d'Ali Sabieh naît et grandit en accueillant les capucins et des franciscaines, expulsés du vicariat apostolique des Galla. Ainsi, en 1938, la paroisse Saint-Louis d'Ali-Sabieh devient le premier si nous occultons la malheureuse tentative pour fonder, au cours de la première guerre mondiale, la mission de Douda.*<sup>839</sup>» De cette mission, sortira Mahmoud Harbi, un ancien vice président de gouvernement de la CFS.

A Tadjoura l'installation d'une mission se fait attendre en raison d'un contexte politique défavorable créé par la menace italienne sur la colonie et le blocus économique qu'endurera la colonie. Il faudra, attendre dix ans après la seconde guerre mondiale *« en 1956 pour que le second foyer soit édifié à Tadjoura (la future paroisse Saint-Joseph). »* Beaucoup d'élèves sortiront de cette mission.

Au moins l'intervention italienne en Ethiopie a permis, d'une part, l'occupation effective du territoire, et, d'autre part, a soutenu l'implantation de centres missionnaires catholiques, ce qui favorisa la scolarisation des enfants indigènes, restés jusqu'alors, hormis la capitale, en dehors du système scolaire. Ce succès ne se double pas d'un regain d'évangélisation car contrairement à l'Ethiopie, Djibouti terre d'islam, reste réfractaire à l'évangélisation.

Devant la menace italienne, la France consolide sa présence en CFS. Comment ?

---

<sup>838</sup> Ibidem

<sup>839</sup> Ibidem

### • 3. Consolider la présence française en CFS

La ville Djibouti, en 1938, est en pleine expansion. Son port est une escale importante sur les routes maritimes interantionales. Les bateaux pour l'Indochine, Madagascar et le Pacifique, font un relais technique à Djibouti. La rade est et profonde. Un parc à charbon d'une contenance de 10 000 tonnes est installé et géré par une grosse entreprise du territoire « *La Compagnie de l'Afrique Orientale* » la CMAO. Les filiales assurent le ravitaillement des navires en eau et en mazout. « *Entre 1938 et 1939, la Société des pétroles de Djibouti réalisa les dépôt d'hydrocarbure. Quatre réservoirs-deux tonnes de 10000 tonnes pour le fuel-oil, mazout lourd destiné aux bateaux du Marabout, deux autres de 6000 tonnes pour le diesel-oil, mazout plus léger pour bateaux à moteur-se dressèrent sur le plateau du Marabout alors que les pétroliers de 25000 tonnes accostaient directement aux piles d'accostages, construite sur la face du môle du Fontenaibleau, doté d'une station de pompage équipée de deux moteurs Diesel Crossley de 350 chevaux et de quatre pompes à rotor, débitant 500 tonnes à l'heure (on pouvait augmenter le débit jusqu'à cent tonnes à l'heure). Un pipe line, abritant deux tuyaux de 30 centimètres de diamètres, d'une longueur de 1720 mètres, reliait les deux séries d'installations, séparées dans l'espace ; les deux citernes de 10000 tonnes communiquaient avec la première pile du môle, les deux tankers de 6000 tonnes, avec la seconde pile.*<sup>840</sup> »

Ainsi entre 1938 et 1939, des travaux importants ont été effectués à partir de l'épave du paquebot des Messageries Maritimes « *Le Fontainebleau* » sur laquelle on s'appuie pour construire un môle et une nouvelle jetée reliée au plateau du Marabout. De larges aires de stockage sont aménagées. En 1938, la Société des Pétroles de Djibouti, filiale de la Shell, installe des réservoirs à Mazout et à Diesel-oil<sup>841</sup> (30000F. La « Société des Batignolles » est le maître d'œuvre de nombreux travaux au port : travaux qui seront interrompus en 1940. Ces aménagements permettent de débarquer 1700 tonnes par jour et de stocker les marchandises 6200 mètres carrés de hangars. Le port est fréquenté en 1938 par 1434 navires jaugeant au total 2500 000 tonnes. Ainsi « *En 1938 quand le vapeur pétrolier Manvantara délivra 12000 tonnes de mazout, ce dépôt connut un rapide succès : en 1939, 43300 tonnes furent vendues aux navires.*<sup>842</sup> » Le conflit Italo-Abyssin développe le trafic. Tout le ravitaillement le plus urgent des Italiens transite par Djibouti.

---

<sup>840</sup> Dubois C. *Djibouti heritage ou frustration*, pp85, l'Harmattan, Paris 2007, pp85

<sup>841</sup> Deschamps-Decary-Menard « *Côte des Somalis-Réunion-Inde* » p54 – Biblio- A42

<sup>842</sup> Dubois C. *Djibouti heritage ou frustration*, pp85, l'Harmattan, Paris 2007, pp85

Djibouti est aussi le débouché principal naturel de l’Ethiopie, par le chemin de fer Djibouti-Addis Abeba. De création déjà ancienne, il est sans cesse modernisé pour que l’exploitation soit la meilleure.. Là aussi, des aménagements importants avaient été réalisés pour satisfaire un trafic toujours grandissant (65000T en 1935, 102000T en 1936 et 123000T en 1937 dont 87000T<sup>843</sup> à la montée vers l’intérieur. D’importants investissements sont réalisés pour répondre à la demande du gouvernement de l’A.O.I. Une grande partie des contrats est passée avec des entreprises italiennes : la ligne est renforcée, les gares agrandies. Un avenant signé à Rome en juillet 1936 accorde aux italiens des tarifs préférentiels : 30% d’abattement. L’accord est renouvelé en 1937 et 1938. On achète du matériel roulant : de 54 locomotives, on passe à 80, de 443 wagons à 598. Parallèlement au chemin de fer, une route carrossable est aménagée en 1937. Elle supporte un trafic de 500 tonnes par jour.

Le 21 mai 1938, un nouveau gouverneur arrive : Hubert Deschamps est nommé. En effet sa nomination arrive à une période, qui marque un virage dans les relations franco-italiennes. D’une politique de collaboration qui avait entraîné une certaine prospérité, on passe à l’affrontement dans tous les domaines. Affrontement avec la politique d’agressivité que développent les Italiens depuis un certain temps, mais aussi financier, économique et militaire. Dans les manifestations, les Chemises Noires à Addis Abeba défilent en chantant : *E in sol cinque minuti Prenderemo anche Gibuti* " ( *"Et seulement en cinq minutes, nous prendrons aussi Djibouti"* ). Les bruits couraient, écrit Hubert Deschamps, qu’une prochaine attaque fasciste allait avoir lieu sur Djibouti, la réponse à ces provocations est la manifestation du 18 décembre 1938. Imprévue, raconte Deschamps ; mais Monfreid nous apprend que cette spontanéité fut provoquée. Les ordres venaient de très haut. « *On fit savoir au gouverneur qu’une manifestation populaire spontanée était attendue de toute nécessité pour confirmer cet état d’esprit.* » Etat d’esprit qui se montra au cours de la manifestation décrite par Monfreid : « *cette troupe de manifestants officiels devait défiler devant le consulat d’Italie où bien entendu, le drapeau national devait être sifflé, hué et invectivé selon un programme soigneusement établi car il fallait éviter tout acte de violence fort dangereux dans un climat d’hypertension diplomatique où le casus belli peut surgir à l’improviste* ».

Les incidents se multiplient à Djibouti. Le Consul d’Ethiopie résident à Djibouti est pris à partie par des jeunes italiens sur place Ménelik. Le drapeau du consulat d’Ethiopie est descendu de son poteau, les ficelles coupées. Une vive propagande s’exerce à Djibouti-ville et dans

---

<sup>843</sup> Deschamps-Decary-Menard, « *Côte des Somalis-Réunion-Inde* » p54

l'arrière pays, à base de slogans comme *"nous sommes forts, la France est faible. Elle sera obligée de nous abandonner. Ralliez-vous avant."*

Le gouverneur prononce trois expulsions d'italiens soupçonnés de fournir des renseignements. Les Italiens défilent en grand uniforme du parti fasciste dans les rues de la ville. La réaction de la part des locaux, notamment la communauté musulmane est immédiate. Elle écrit au gouverneur: *"Nous répétons et répéterons toujours notre sincère rattachement à notre gouvernement français. Nous et tous les membres de la communauté musulmane, nous sommes disposés à nous sacrifier et à combattre aux côtés de la France contre n'importe quelle nation. Nous mettrons au service de la France nos amis et nos biens"*. Les chefs Issas signent également une convention de fidélité à la France. Les syndicats des gens de mer proclame : *"La France est notre mère-patrie. Nous devons la servir loyalement et sans aucune réticence parce qu'elle nous a prodigué un bien immense depuis que nous vivons sous sa tutelle, sans nous demander aucune récompense. La France ne peut douter un instant que les sujets français de Djibouti répondront instantanément, sans hésitations et résolument à tout appel que la France leur adresserait dans un moment difficile<sup>844</sup> "*. Comme on peut le constater, les autochtones ne sont pas réceptifs à la propagande pourtant pro-musulmane des Italiens.

Les Italiens maîtres de l'Éthiopie veulent les actions du Négus dans la compagnie du chemin de fer et la société du sel qui se trouvent à la Banque d'Indochine, pour régler une dette de 4 millions. Mussolini a commencé par mettre la main sur les intérêts éthiopiens d'une façon illégale. Mais les problèmes traînant, il confisque tous les biens étrangers en Éthiopie et place les Français devant le fait accompli.

Dès 1936, Mussolini a revendiqué la partie éthiopienne du chemin de fer. En 1937, la presse italienne proteste contre les prix élevés des droits du port et du chemin de fer (pourtant des tarifs préférentiels avaient été mis place pour les Italiens. Elle met aussi en cause le manque de moyens dont dispose le territoire face à un tel trafic (alors que des travaux sont en cours) et le gaspillage que cela entraîne. Mais c'est surtout le paiement des taxes et des droits en francs, donc pour les Italiens en devises étrangères, qui est le plus critiqué. L'Italie n'est pas aussi riche qu'elle veut le faire croire et cette hémorragie de devise se ressent lourdement sur son économie. Des négociations s'engagent au cours desquelles, l'Italie exige la création d'un port franc, plus la majorité des voix au conseil d'administration du chemin de fer, des actions du Canal de Suez et des sièges à son conseil d'administration, avec comme argument qu'elle devient le deuxième pays utilisateur après l'Angleterre. Les Français répondent par des contre-

---

<sup>844</sup> JOCSF du juin 1938

propositions. Ils entendent garder 52 % des actions du chemin de fer franco-éthiopien et avoir la garantie du respect de la zone d'influence française en Éthiopie. (C'est-à-dire le long de la ligne du chemin de fer : Harrar--Choa - Tcher-Tcher.

Les discussions éhouent et les Italiens mettent en pratique un plan d'action pour éviter d'utiliser les installations de Djibouti .Ils vont partager l'Éthiopie en plusieurs régions ayant chacune une porte de sortie sur la mer. Ils vont réduire l'économie de la région dont Djibouti est le débouché jusqu'à ce que la France cède à leurs revendications. Les Français voient dans ce boycott une tentative d'asphyxie de la colonie. Les italiens analysent le boycott comme une volonté légitime d'échapper à un insoutenable instrument français de pression. Le temps joue pour Rome. En France, les milieux d'affaires ayant des intérêts en Éthiopie réclament une coopération plus étroite avec les Italiens. A Djibouti, l'assouplissement viendra de la Banque d'Indochine. Avec le gel des biens étrangers en Éthiopie, elle a d'énormes pertes. Elle a également peur de perdre son influence financière. Le gouvernement français, sous la pression des lobbies économiques, reconnaît le roi d'Italie comme empereur d'Ethiopie et de facto, « l'Impero ». Les recours juridiques n'ont plus cours et les Italiens peuvent mettre la main légalement sur les biens éthiopiens. Cela représente un succès diplomatique certain pour l'Italie, succès imposé par les intérêts financiers et économiques français en Éthiopie.

Cela ne suffit pas aux Italiens. Il faut que Djibouti cède. « *Nous demandons que Djibouti devienne port italien en terre italienne* » réclame Guiseppe Martucci dans son article « Une absurdité : Djibouti ». Pour cela, ils vont développer le réseau routier et l'aménagement des ports d'Assab et Massaouah. Mussolini disait qu'il avait pour les routes une passion romaine. Deux grandes routes vont être construites par des ouvriers italiens (ce qui étonnait énormément les Ethiopiens !) pour relier les ports érythréens au centre du nouvel Empire : l'une de Assab à Addis Abeba (860 Km) et l'autre de Massaouah à Addis Abeba également (1200 Km). Aussitôt terminées, les Italiens y font passer un maximum de marchandises ce qui a pour conséquence, une chute spectaculaire du trafic ferroviaire de la CFE qui passe de 700 tonne à 300 tonnes par jour. Les recettes de la colonie s'en ressentent énormément. Une remontée est notée en 1939 grâce aux importations d'armes italiennes qui, cependant, n'auraient pas dues passer par Djibouti. Les exportations sont également en baisse parce que les Italiens désorganisent complètement toute l'économie éthiopienne : ainsi en 1939, il ne passe que 1/10ème de ce qui passait en 1936. Cette politique italienne coûte cher à Djibouti, par le manque à gagner, mais elle coûte également très cher aux Italiens qui n'ont pas les moyens de

leurs ambitions. En effet, la politique de construction des routes et de l'aménagement des ports a fait augmenter le prix de la tonne-kilométrique qui peut varier, sur route, de 1F95 à 8F85 de l'époque, alors que par le chemin de fer, il varie de OF45 à 1F55. Les sociétés civiles italiennes préfèrent transiter par Djibouti et débarquent leurs marchandises sous pavillon étranger.

Les Italiens n'en restent pas là : leur grand projet est de créer un axe ferroviaire Assab-Lassarat (Lassarat est une gare sur la ligne Djibouti-Addis). Ce tracé long de 350 Km permettrait d'éviter Djibouti. Mais il faut passer profondément en territoire français. Pour en obtenir le droit, les Italiens vont essayer la pression militaire sur Djibouti.

Au début de l'année 1938, un détachement italien vient faire des nouvelles reconnaissances « topographiques » dans la plaine du Henlé. C'est le capitaine Bracca, venu spécialement d'Italie, qui mène l'expédition. Son but est d'examiner les confins somalis pour trouver « la meilleure frontière ». L'officier montre ses relevés à une patrouille française, il est sûr de se trouver à l'Est de la ligne des lacs. Les cartes françaises s'appuient à cette époque sur la convention Lagarde de 1897 fixant la frontière, or, celle-ci fut établie d'après la carte Chaurand tout à fait fausse, ce qui va occasionner de nombreux points de litige. Les nouvelles cartes italiennes font apparaître les lacs Ally-Goum de Chaurand dans la plaine du Henlé et le point Mergada en plein Dakka. La frontière, sur leur carte, se trouve à 40 Km à l'intérieur du territoire français, s'appuyant sur Gambolin, Tewao, Daoudaouya et Daimoli. Les Italiens s'installent le long de cette ligne.

Ils ont trouvé un allié en Mohamed Yayo, sultan de l'Awsa (le plus grand sultanat Afar près de la frontière djiboutienne et proche d'Addis-Abeba). Il est hostile à la France depuis longtemps. Avant l'arrivée des Italiens, il vivait des taxes prélevées sur les caravanes qui, d'Assab et de Tadjourah traversaient obligatoirement l'Awsa pour se rendre en Ethiopie. La mise en service de la ligne de chemin de fer lui a causé un grand tort. La création du poste français de Dikkil, en 1928, a réduit son pouvoir économique.

Les Français réagissent très mollement à l'installation italienne sur le Hanlé. Cet étrange enchevêtrement marque le début de la « guerre des postes ». Dans un discours à Alger, Daladier rappelle que quiconque, du temps de l'Empire Romain, déplaçait les bornes d'un champ, était voué aux dieux infernaux. Le Duce, se disant héritier de cette époque héroïque, devrait comprendre le message. Cette affaire a son écho à la Chambre des Députés française, le 14 janvier 1939 seulement un an après. Chacun crie au scandale. Le seul résultat concret est l'envoi d'une commission de délimitation. Il faudra rassembler des arguments cartographiques, géographiques et politiques, ce qui n'aboutira qu'en 1954 à la cession d'Afambo à l'Ethiopie.



Djibouti, en 1939, est une colonie prospère malgré la forte pression italienne. Les Italiens de l'Afrique Orientale italienne, nouveaux voisins de la C.F.S ont employé tous les artifices aussi bien politiques et financiers qu'économiques et militaires. Les Italiens disaient dans les rues de Djibouti en 1938 : *"Gffiuti corne è oggi, rappresenta economicamente un parasita e politicamente un punto di infezione"* (Telle qu'est Djibouti aujourd'hui, elle représente économiquement un parasite et politiquement un point d'infection). Irrité par la présence française à Djibouti, pressé par les événements européens, Mussolini veut hâter l'organisation de sa nouvelle conquête : l'Afrique orientale italienne.

Le gouvernement français envoie le général Legentilhomme pour y préparer une éventuelle défense contre les Italiens en avril 1938. Le 10 novembre, le général anglais arrive à Djibouti pour étudier le problème des théâtres d'opérations. Cette période de tension entre les postes à la frontière franco-éthiopienne s'achève en juin 1940, les Italiens, changeant de tactique, ils se replient sur l'Éthiopie. Le territoire français est maintenant bien contrôlé, comme le montre cette carte





## • **Chapitre 9. De la tourmente aux premiers indices de « libéralisation » de la CFS (1939-1946)**

Quelles sont les conséquences de la guerre sur les sociétés en CFS, impliquées à leur insu, dans un conflit, qui ne les concernait pas directement. Pourtant, des menaces régionales existaient – d’une part, la proximité des Anglais au Somaliland et à Aden, et, d’autre part, par le voisinage menaçant de l’Italie (90% de la frontière de la CFS, dont la plaine de Hanlé est commune avec l’Afrique orientale italienne). La CFS est touchée de plein fouet par la Deuxième Guerre mondiale, lorsque la Corne de l’Afrique devient un théâtre d’opérations.

### • **I. Des sociétés victimes de la Deuxième Guerre mondiale**

#### **1. La CFS : une colonie encerclée par les Italiens**

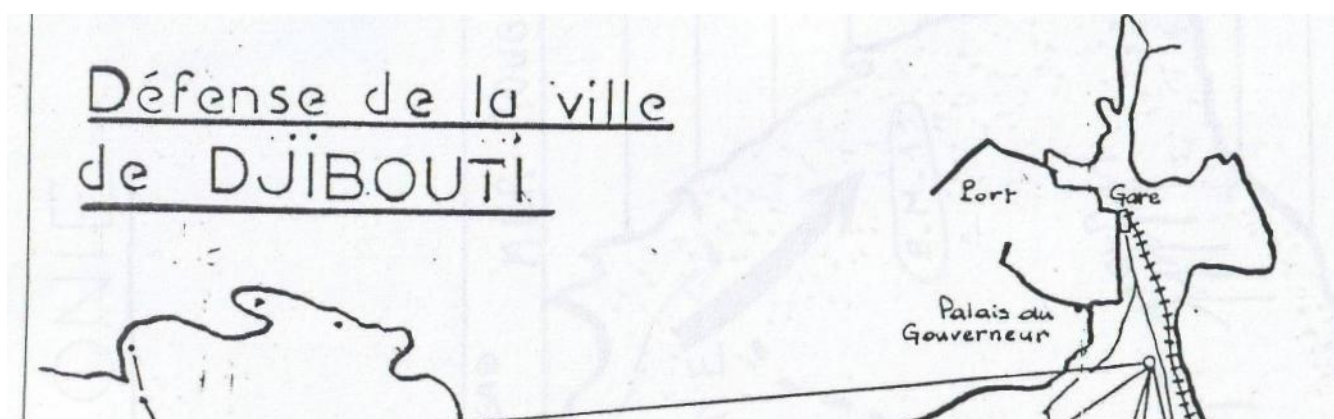
Dès janvier 1938, l’armée italienne occupe la plaine de Hanlé et pénètre en territoire français. En effet, l’accord entre l’Ethiopie et la Côte française des Somalis, signé par l’empereur Ménélik et le gouverneur Lagarde en 1897, n’a jamais délimité la frontière du territoire de manière claire. Les Italiens soutiennent que Hanlé fait partie intégrante de l’Ethiopie, et par conséquent de l’Afrique orientale Italienne. Dans cette lutte pour contrôler des confins litigieux, la France passe à l’offensive et occupe la zone frontalière en même temps que les Italiens. Ces derniers s’appuient sur le sultan Mahammad yayo de l’Awsa qu’ils incitent à lancer des rezzous dans la plaine du Hanlé et du lac Abbé. Le 30 novembre 1938, le ministre des Affaires étrangères Ciano, par ailleurs le gendre de Mussolini, à la Chambre des Faisceaux, réclame l’annexion de territoires français : la Corse, la Savoie, Nice, la Tunisie et la CFS. Djibouti figure dans cette liste. La menace se précise.

Dans une lettre écrite à Georges Mandel, ministre des Colonies, en date du 18 septembre 1938, le gouverneur décrit ainsi la défense de la colonie : *« Contre les bombardements aériens, nous sommes désarmés. L’invasion est inévitable. Ce sera, pour peu que les Italiens veuillent s’en donner la peine, le massacre de nos troupes et la prise de la ville. Tout ce que nous pouvons faire à l’heure actuelle, c’est donc de mourir ? Je pense*

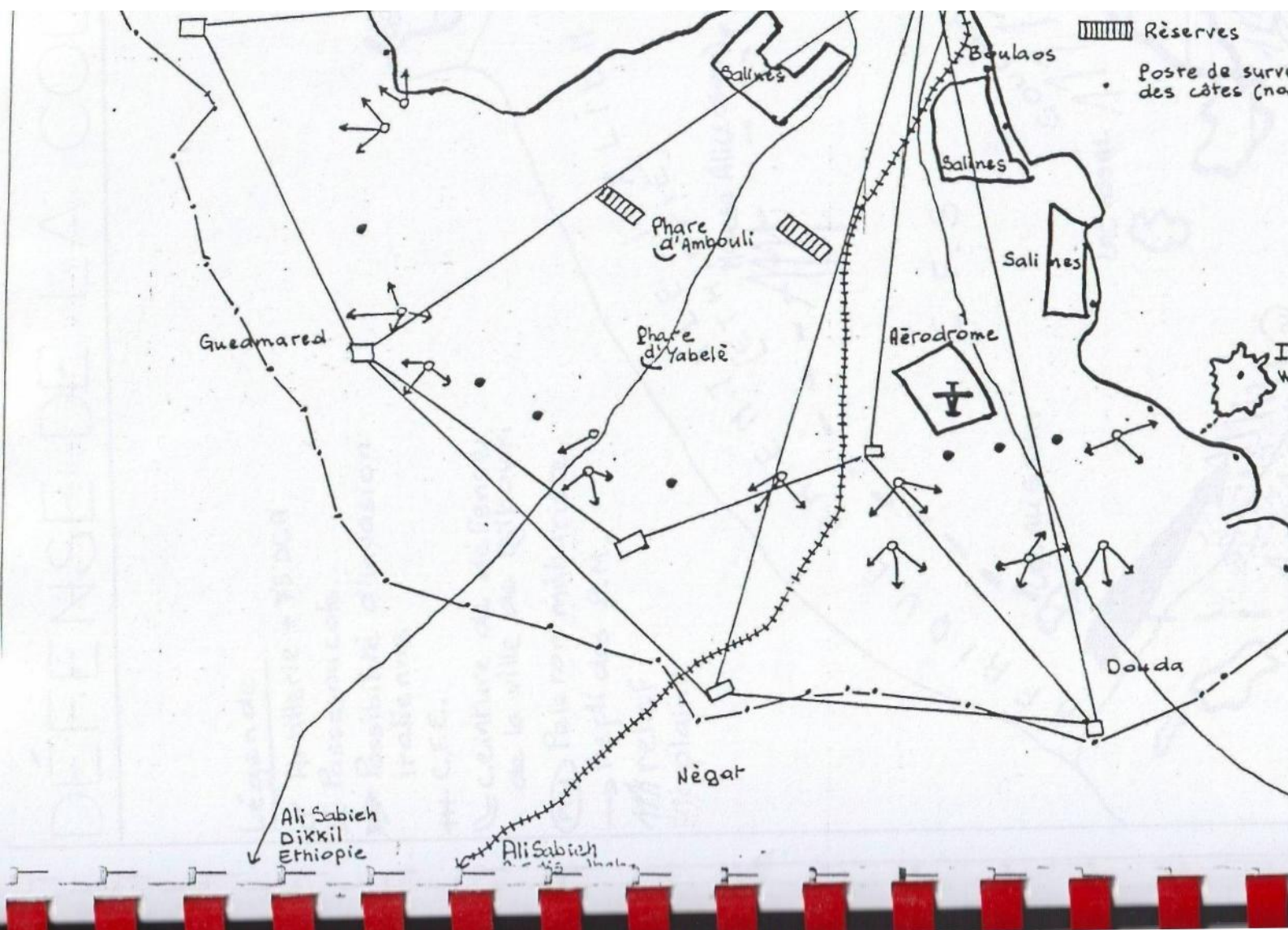
*préférable, si possible, de nous pourvoir en moyens de défense suffisants, afin de conserver ce territoire dont la position sera loin de manquer d'intérêt dans une guerre générale.*<sup>845</sup>»

Effectivement, Djibouti était militairement sous-équipé. Aucun plan de défense n'était prévu, aucune organisation défensive préparée. Par décret du 24 juin 1933, la CFS jusqu'à lors rattachée militairement au Groupe d'Afrique orientale française de Madagascar, devient le 7<sup>ème</sup> groupe de Colonie autonome, sous les ordres d'un colonel-commandant supérieur. En 1938, Djibouti ne possédait qu'un bataillon de tirailleurs sénégalais, un bataillon de Somalis et deux pelotons méharistes, une batterie de montagne de 75, une compagnie de transport-auto ; en aviation, une escadrille de 12 Potez 25 et de 3 avions sanitaires (Potez 29) ; une batterie de côte et aucune marine à demeure. Peu de moyens face à la puissance de feu italienne, ce qui faisait dire qu'en cinq minutes, les forces armées de l'AOI prendraient Djibouti. D'où la nécessité d'adopter en urgence un plan de Défense avec un double objectif : d'une part, être en mesure de résister aux attaques italiennes et de tenir coûte que coûte, et, d'autre part, soutenir, au cœur même de l'Ethiopie une résistance à l'envahisseur italien ( les coups portés par cette « *cinquième colonne* » doivent soutenir l'effort des Alliés français et anglais).

Dans cet objectif, est affecté en CFS, le Général Legentilhomme qui arrive à Djibouti le 12 janvier 1939, avec comme mission la défense de Djibouti sans esprit de capitulation car il faut conserver à tout prix Djibouti qui contrôle une route maritime stratégique. S'il convient de défendre l'ensemble du territoire (établir des postes doit tenir compte des points d'eau, rares dans cette région désertique), l'essentiel des moyens doit être mobilisé pour défendre la ville de Djibouti. Voir plan page suivante.



<sup>845</sup> Deschamps H., *Roi de la brousse, mémoires d'autres mondes*, Paris, 1975, p. 167.





Les seules voies de pénétration en CFS (voir carte) pour atteindre Djibouti avec des forces considérables, passent par les cols de Dikhil et Ambocto (Ali Sabieh) au voisinage de la frontière. Or, ces cols sont fortifiés par des ouvrages bétonnés et fortement armés. Général Legentilhomme pense pouvoir arrêter le ravitaillement italien aux frontières. Ce qui leur rendra difficile une marche en grand nombre vers Djibouti. L'endroit le plus accessible pour atteindre Djibouti est le long de la mer en passant par la Somalie britannique. Ce point n'est pas défendu, la plaine est large et l'eau ne manque pas. Donc, on construit de ce côté des ouvrages de défense rapprochée particulièrement autour de Djibouti au kilomètre 12.

Le 3 septembre 1939, la guerre éclate en Europe. La France et la Grande-Bretagne déclarent la guerre à l'Allemagne. L'Italie reste neutre. Il n'y a pas des mouvements militaires sur le front franco allemand jusqu'à l'attaque de mai 1940. Comment cette phase de la deuxième guerre mondiale est-elle vécue par les sociétés ? En effet lorsque la guerre éclata en septembre 1939, « la colonie, mise en état de défense, se prépara à affronter les Italiens. Dès août 1939, les autorités coloniales mirent en service le Ravitaillement général, chargé de gérer les stocks disponibles et de garantir un apport vivrier régulier, aux militaires et aux civils. L'entrée en guerre de l'Italie, en mai 1940, rendait la colonie vulnérable: elle se trouvait quasiment encerclée par les possessions de l'AOI et ne pouvait compter que sur les faibles troupes du Somaliland qui, dès le 4 août, alors que les Italiens franchissaient les frontières de la Somalie britannique, se replièrent sur Aden. En revanche, contrairement à tout pronostic, les attaques italiennes furent ponctuelles, ne causant pas de destructions majeures: la CFS conservait ses forces humaines et matérielles intactes. »<sup>846</sup> Dans un premier temps, de septembre 1939 à juillet 1940, le calme règne dans la colonie. En janvier 1940, les responsables militaires britanniques et français décidaient d'une attitude commune face à l'agression italienne contre le Somaliland, et le CFS.

Le Gouverneur Hubert Deschamps écrit : « 26 août, rien de changé autour de moi : la ville, le soleil, bains, les disques, les petites affaires du courrier national et des audiences d'après-

<sup>846</sup>Dubois Colette, *Djibouti 1888-1967*, op. cit., p. 191

midi... Et dans un rêve, revoie les instructions correspondant aux télégrammes reçus de Paris : "appliquer mesures 5,8,34,76 ". Je ne tout le long du jour : "préparer mobilisation... préparer destruction... assurer évacuation... " Le même automatisme abstrait régit sans doute l'action des gouvernants: engagements pris, prestige, attitude à soutenir et au bout de tout ça.... La vie ne change pas : dans les rues ou aux terrasses des cafés. Les mêmes coolies chantent sur les quais du port, les mêmes récriminations compassées du consul d'Italie. mais pour combien de temps ? Curieusement, cette guerre qui était la nôtre devient presque un conflit étranger. Les mobilisés baillent sur des canons, endormis. On joue à la Garde nationale. Jakins<sup>847</sup> furieux réclame qu' il faut résoudre les questions de cette partie du monde<sup>848</sup> ».

Un nouveau bataillon débarque. Legentilhomme renforce la défense. Les forces françaises s'installent plus à l'ouest et créent le poste de Mergada, au bord du lac uddummi, entre les postes italiens. Au nord, les méharistes français plantent leur drapeau sur le sommet du Moussa Ali.

"Les premiers mois de 1940 se passent dans ce calme redoutable qui précède les cyclones » écrit le gouverneur Deschamps, témoin de cette « drôle de guerre ». Ainsi, l'administration coloniale française entretient des rapports cordiaux avec l'Italie, même si « le consul italien à Djibouti Arno<sup>849</sup>, sans doute sous les ordres venus de Rome, redevenait bourdonnant, piquant. N'osant s'en prendre à moi, il bombardait Rome de plaintes imaginaires, virait à la persécution et au complot anti-fasciste<sup>850</sup> ». Signe de bonne volonté, Deschamps renvoie des fonctionnaires qui ont déplu au consul italien « tel M. Landrau d'abord, le chef de cabinet du gouverneur, puis le maire de Djibouti qui était syndicaliste et antifasciste.<sup>851</sup> » Jusqu'où le gouverneur pouvait-il aller pour satisfaire les Italiens et éviter le conflit ?

Devant la menace italienne qui se précise en mai 1940 – l'Italie étant entrée en guerre –, les indigènes sont laissés pour compte. En prévision d'une attaque ou d'une invasion italienne, l'administration coloniale s'occupe des européens. Tout d'abord, le personnel français du chemin de fer résidant en Ethiopie, tout comme celui de la Banque de l'Indochine, est rapatrié sur Djibouti. Puis, dans la crainte d'une attaque de Djibouti par l'aviation italienne qui pourrait lâcher des bombes asphyxiantes, on évacue les femmes et les enfants embarqués à bord du bâtiment *Roussel* qui quitte le port de Djibouti le 31 mai 1940. C'est le dernier bateau en partance pour la France : les hostilités en Méditerranée le contraignent à relâcher au

<sup>847</sup> Consul britannique dans la CFS

<sup>848</sup> Deschamps H., 1975, *Roi de la brousse, mémoires d'autres Mondes*, Paris.

<sup>849</sup> Consul italien dans la CFS

<sup>850</sup> Deschamps H., 1975, *Roi de la brousse, mémoires d'autres Mondes*, Paris.

<sup>851</sup> Ibidem



Liban, sous mandat français. Puis, le 2 juin, le navire *Selondia* achemine vers Madagascar les familles françaises de la CFS. Enfin, le *Borengia* quitte Djibouti le 6 juin pour l'Indochine. Mettre à l'abri les civils, femmes et enfants, les hommes étant obilisé pour défendre la colonie, est un objectif rapidement réalisé. Cet « exode » incite les Arabes du territoire à se réfugier dans le pays de leurs ancêtres, le Yémen. Quant aux Somalis allogènes, sujets Britanniques, ils regagnent soit le Somaliland, soit Aden. Demeurent donc dans la capitale « les autochtones » qui n'ont pas d'autre endroit pour aller se réfugier !

Les Italiens mobilisent et concentrent des hommes aux frontières de la CFS, soit 25 bataillons, 12 batteries légères et 3 batteries lourdes, soit près de 40.000 hommes, sans compter plusieurs escadrilles d'avions de reconnaissance et de bombardement. Du côté des Alliés, Français et Anglais, on ne compte que 10.000 hommes dont 9.000 Français. L'aviation , réduite avec dix vieux Potez, est un point faible, comme l'écrit le général Legentilhomme au général britannique Wavell : « *Sa supériorité numérique italienne dans tous les domaines nous contraindrait initialement à une attitude défensive.* <sup>852</sup> »

Dans ce contexte, l'Allemagne envahit la France le 10 mai. Le 27 mai, Daladier propose certaines concessions que la France pourrait faire aux Italiens : l'abandon total de Djibouti. Le même jour, Ciano reçoit l'ambassadeur de France pour lui dire « *que les plus riches cadeaux ne changeraient pas aujourd'hui l'attitude de Mussolini* ». En juin 1940, jour de l'ouverture des hostilités avec l'Italie, le général Le Gentilhomme est nommé commandant supérieur des forces alliées des théâtres de l'opération dans la corne de l'Afrique. Alors que la France capitule le 22 juin 1940 à Compiègne face à l'Allemagne, l'Italie entre en guerre contre la France. Aussitôt, le gouverneur Deschamps fait publier un avis aux habitants de la Côte des Somalis. Il annonce que l'Italie a trahi l'engagement de non-belligérence qu'elle avait au début du conflit, contraignant la France à lui déclarer la guerre. Il déplore que malgré les offres du gouvernement français, Mussolini ait attendu que la France soit battue par les armées hitlériennes pour attaquer sur un deuxième front.

Cette évolution du conflit fait que la CFS devient un objectif potentiel des armées de Mussolini. Grâce aux fortifications construites, Djibouti est assurée d'une bonne défense. Le ton se veut optimiste : « Nos alliés et notamment les Anglais "nous" protègent. Tous les efforts et les approvisionnements seront assurés grâce aux ressources immenses des empires français et britanniques. »

---

<sup>852</sup> Lettre du général Le Gentilhomme au général Wavell du 25 avril 1939

Le gouverneur de la CFS proclame immédiatement l'Etat de siège et tous les pouvoirs de Défense sont au main du général Legentilhomme. Il publie un avis à la population précisant toutes les restrictions nécessaires pendant la période de guerre. *« Si le gouverneur général Hubert Deschamps hésitait quant à l'attitude à tenir, le général le Gentilhomme, commandant supérieur des forces françaises de la CFS, soit 7.000hommes, n'était guère disposé à les faire appliquer. Son refus, conforté par le passage à Djibouti, le 4 juillet, du colonel de Laminat, proche de l'officier dissident Charles de Gaulle, allait-il contribuer à faire basculer le stratégique territoire dans le camp de la France libre ? »*<sup>853</sup>

Signe de rupture : les communications sont interrompues vers l'A.O.I. Après un dernier passage de trains, l'un en partance pour l'Ethiopie et l'autre rapatriant des Français de l'Ethiopie, le 21 juin 1940, les autorités militaires françaises font sauter la voie en différents endroits, notamment sur 2 km à la sortie d'Ali-Sabieh. Le cordon ombélical qui relie Djibouti à 'arrière pays pourvoyeur de vivres est rompu.

## • 2. Le blocus de la CFS, de septembre 1940 à décembre 1942

Comment va réagir la CFS face à la capitulation de la France ? En effet, le 17 juin, le maréchal Pétain annonce la demande d'armistice alors qu'il vient de remplacer Reynaud à la tête du gouvernement. Les habitants de la CFS, par la voie des ondes, en sont immédiatement informés.

Le 18 juin, le général Legentilhomme refuse la reddition. Le 22 juin, Djibouti-ville subit une attaque aérienne ; l'aviation italiennes lancent 90 bombes dont 30 tombées à la mer. On déplore la mort de 23 personnes : 20 indigènes somalis, 1 sergent indigène et 2 tirailleurs sénégalais. Toutefois, l'armée française a pu riposter : deux avions italiens sont touchés par la DCA. Ils atterrirent en catastrophe et les sept membres de l'équipage sont capturés.

Le 24 juin ,à 19h 45, entre la France et l'Italie est signé l'armistice franco-italien. Les clauses qui concernent la Côte française des Somalis, sont précisées dans les articles 4. Les conditions sont dures : une démilitarisation de la CFS pour la durée de la guerre ; mise à la disposition des Italiens des infrastructures économiques (port et chemin de fer) ; déposer les armes et les munitions. La démobilisation effectuée, seules des opérations de police et de sécurité intérieure pourront être conduites par la garde indigène. Par ailleurs, toutes les communications radio sont contrôlées par les Italiens. Enfin, une commission italienne d'armistice dépendant du

---

<sup>853</sup> Ibidem

Commandement suprême italien est chargée de régler et de contrôler l'exécution de cette convention.

A Djibouti, le 26 juin, le gouverneur Deschamps convoque le conseil d'administration de la CFS, qui adopte la résolution suivante : « *Le conseil exprime le désir que la colonie, tout en étant décidée à la résistance, s'abstienne de toute initiative d'hostilité, en attendant des informations suffisantes. Un nouveau conseil se réunira pour prendre une position définitive.* » Le gouverneur Deschamps reste dans l'expectative, hésitant quant à l'attitude à prendre. Faut-il entrer « en dissidence » et se rapprocher de De Gaulle ? Faut-il rester « loyaliste » et fidèle au gouvernement de l'Etat français ? Il ne bouge pas jusqu'à l'arrivée du général Germain, proche de Darlan. Envoyé par Vichy, Germain débarque à Djibouti le 9 juillet, en provenance de l'Ethiopie : c'est un avion italien, spécialement affrété qui le transporte.

Le même jour, en fin d'après-midi, le gouverneur Deschamps réunit le conseil d'administration. Après un exposé de la situation le conseil, à l'unanimité moins deux voix – celle d'un commerçant implanté à Djibouti depuis 1896 Paul Marill et celle du général Legentilhomme – décide d'obéir au gouvernement de Vichy et de respecter les clauses de l'armistice. La CFS ne se rallie donc pas au général de Gaulle, comme le fait l'Afrique équatoriale sous la conduite du gouverneur Félix Eboué.

Le 31 juillet 1940, Germain, l'homme fort de la CFS, ordonne au général Legentilhomme et au gouverneur Deschamps de rentrer en France par l'avion italien qui décollera le 2 août. Dans la nuit du 1<sup>er</sup> au 2 août, le général Legentilhomme, accompagné de deux officiers français, les capitaines Appert et des Essarts, passe au Somaliland. Il se rallie à titre individuel à la France libre, mais l'armée qu'il commande de 10.000 hommes ne le suit pas.

Faisant suite à cette défection, le 2 août, on adopte des mesures fermes pour que la CFS reste un bastion du gouvernement de Vichy en mer Rouge : « *Le Gentilhomme dut laisser son commandement au général Ayme, l'intérim étant assuré par le général Germain. Quant à Hubert Deschamps, jugé trop indécis, il céda son fauteuil à Nouailhetas, ancien gouverneur d'Indochine, réputé pour être un homme d'expérience, aux prises de positions énergiques. Dès qu'il prit ses fonctions le 2 septembre 1940, le gouverneur Nouailhetas, anglophobe notoire, certain de la victoire de l'Axe affirma son souci de maintenir, selon la formule officielle, l'intégrité de la souveraineté française sur la CFS.* »<sup>854</sup> Cette politique est réaliste

---

<sup>854</sup> Ibidem p192

vu les rapports de force en présence, mais pour l'allié britannique et pour la France libre, c'est une trahison.

Le général Germain, nouveau commandant supérieur des troupes de la CFS, entretient des bonnes relations avec le général di Palermo, président de la commission d'armistice franco-italienne dans la région qui réside à Addis-Abeba. Pour les Alliés, c'est un temps de repli : comme le Somaliland est envahi par les armées de Mussolini, les quelques forces sont évacuées ; les légions de partisans éthiopiens, formées par le 2ème Bureau, se replient au Soudan britannique. Djibouti se ferme aux officiers de liaison britanniques, contraints de partir à Aden. Les Alliés – avec la défection de la France, seuls les Britanniques continuent la guerre – perdent le port stratégique de Djibouti que les bâtiments de la Navy ne pourront plus utiliser.

Pour la CFS, se pose le problème de son ravitaillement : toutes les importations vivrières viennent de l'extérieur, par la mer ou par l'Éthiopie. Il reste seulement deux mois de stock de nourriture à Djibouti. La viande et les légumes frais manquent déjà.

Le fait que les Anglais poursuivent le combat, signifie que la navigation est sous contrôle de leur flotte. Il faut absolument trouver un terrain d'entente avec eux, ainsi qu'avec les Italiens. Avec ceux-ci, les négociations sont engagées pour réparer la voie ferroviaire et relancer les échanges, en contrepartie, les Italiens demandent de l'essence, du charbon, soit les stocks qui existent encore, et du sel produit par les salines de Djibouti. Collaboration qui inquiète les Anglais, d'où l'intérêt de trouver un compromis<sup>855</sup> : « *Les ponts ne doivent pas être entièrement coupés avec les Britanniques. Il est nécessaire de trouver un accord, soit pour qu'ils nous ravitaillent, soit pour qu'ils laissent passer les navires français venant de Madagascar* ».

Le 2 septembre 1940, le nouveau gouverneur Nouaillietas, ami de Darlan, ancien résident supérieur au Tonkin de la C.F.S., débarque à Djibouti, acheminé par avion italien. Dès son arrivée, il veille à étouffer la résistance qui pourrait s'organiser, sans pitié pour les gaullistes, voire « symptisans aullistes ». Aux militaires de la C.F.S., il déclare avec fermeté : « *Vous avez reçu mission de garder la C.F.S., vous la garderez envers et contre tous* ». Il est en symbiose avec le général Germain qui à son départ de Vichy, le 18 septembre 1940, proclame la fidélité de la C.F.S. au gouvernement français conduit par le maréchal Pétain.

---

<sup>855</sup> Les rapports entre la France et la Grande-Bretagne ont fait l'objet d'une recherche inédite de la part de Mohamed Elmi Osman. On peut renvoyer les lecteurs à une cotribution, très riche, nourrie par l'exploitation minutieuse des archives anglaises du War Office et du Colonial Office : Mohamed Elmi Osman, « La Grande-Bretagne partagée entre la solidarité coloniale et les obligations de la guerre : le blocus de Djibouti 1940-1942 », dans *La Revue des études djiboutiennes*, n° 1, 1994, pp. 30-37.

Désormais, Djibouti est suit la politique du gouvernement de Vichy. Par ailleurs, elle est tributaire de l'évolution du conflit dans la Corne de l'Afrique. Là, les Britanniques soutenus par les troupes du Commonwealth et la force « gédéon » commandée par le négus Haïlié Sélassié, livrent combats contre les armées de Mussolini. Djibouti va vivre la période plus sombre de son histoire : le blocus.

Le ralliement de la CFS ayant échoué, les Britanniques, pour faire fléchir les autorités françaises et les contraindre à basculer dans le camp des Alliés et de la France libre, décident de mettre en place le blocus de Djibouti : en raisonnant tout navire quittant Djibouti ou comptant s'y rendre, la colonie française serait couper du monde. Laisser sans vivres, elle serait contrainte à se rendre.

On peut dégager deux phases dans ce blocus. Mis en place dès le mois d'octobre 1940, il se durcit, à compter du printemps 1941. En effet, les Britanniques battent les armées de l'AOI et les occupants italiens sont défaits. Aussitôt, les territoires de la Somalia, de l'Ethiopie et de l'Erythrée sont libérés. Le haut commandement britannique prend alors la décision de durcir le blocus pour contraindre la CFS, bastion vichyste, de se rendre. Au lieu de déployer la force, c'est par la contraindre que les Alliés attendent la reddition de ce territoire, colonie stratégique majeure qui contrôle le débouché méridional de la mer Rouge. Cet impératif stratégique rappelé, il convient de voir les incidences du blocus total, à la fois maritime et terrestre, mis en place de mai 1941 à avril à décembre 1942.

### • 3 Violence en temps de guerre

Avant la guerre, la C.F.S., où les seules ressources étaient les livraisons de viande (importance du cheptel local, la production de sel, les cultures vivrières réduites autour d'Ambouli), recevait l'essentiel de son ravitaillement de l'Ethiopie, du Somaliland et du Yémen et d'Aden. Déjà depuis mai 1940, les importations sont réduites. Cette situation, qui n'est pas dramatique mais alarmante, est exploitée par le gouverneur Nouailleras, contraint de faire phase à la première phase du blocus. Le blocus maritime est mis en place à compter d'octobre 1940, par les Britanniques et une poignée de Français libres réfugiés à Aden.

Dans cette phase, la CFS compte sur les Italiens. La situation n'est pas inquiétante. On se contente donc de mettre en place un Office du ravitaillement dont l'objectif est de répartir au mieux, les stocks existants que complètent les importations en provenance de l'AOI. L'office délivre des cartes de ravitaillement en août 1940. Débutent les premières restrictions alimentaires, qui ne sont pas encore drastiques.

Toutefois, les Italiens sont eux-mêmes coupés de leur métropole et les autoités préfèrent ravitailler leurs troupes qui stationnent en Erythrée, en Ethiopie, en Somalia, ainsi qu'au Somaliland occupé en août 1940. Par ailleurs, une « résistance intérieure » se développe, ce qui crée des conditions d'insécurité peu propice aux producteurs éthiopiens. Dans ces conditions, livrer la CFS n'est pas une priorité. Ainsi, les Italiens ne tiennent pas entièrement leurs promesses. En représaille, le gouverneur de la CFS exige que les Italiens paient en thalers, pièces d'argent, les livraisons d'essence et autres marchandises. Ce numéraire, très recherché dans la région, est réclamé par les commerçants yéménites.

Par ailleurs, les Britanniques cherchent à isoler le port de Djibouti, afin que la CFS soit coupée du monde ; par ricochet, les fascistes italiens de l'AOI qui s'approvisionnent via Djibouti, seraient également affectés.

Une série d'affrontements contribuera à aggraver la situation. La guerre aérienne oppose Britanniques et Italiens : les premiers bombardent les grands centres économiques de l'Ethiopie : Dire-Dawa, Harar et Addis Abéba. Les seconds attaquent Aden, leurs avions survolant régulièrement Djibouti qui s'en inquiétait. Dans ce climat tendu, le 25 septembre 1940, un avion britannique laisse tomber deux bombes sur Djibouti. Dans son roman *Le radeau de la Méduse ou comment fut sauvé Djibouti*, paru aux éditions Grasset en 1958, l'écrivain Henry de Monfreid, témoin partial puisque ses sympathies vont à l'Italie fasciste, écrit : « *La surprise fut totale et l'action si rapide que la sirène d'alarme n'eut pas le temps de fonctionner. Des habitants furent tués ou blessés dans leur lit* ». En effet, cette attaque fit cinq morts et sept blessés.

Après guerre, Monfreid popularise le drame de Djibouti, « innocente victime » de la vindicte britannique : « *Le 25 septembre 1940, à 5 heures du matin, survient le bombardement inattendu d'un avion anglais. A partir de ce moment, débute la deuxième phase du blocus. Les Anglais qui jusque-là bornaient leur action à un blocus maritime ferment maintenant nos frontières terrestres. Tout ravitaillement venant d'Ethiopie est désormais interdit. Comme les ressources en vivres de la colonie n'excèdent pas deux mois, la situation est grave. Les Anglais espèrent nous réduire rapidement à la famine et à la capitulation. Selon les termes du général Wawell, il n'y a pas d'autre alternative, celle de mourir de faim ou de passer au gaullisme... On commence à manger les mulets et les chevaux de l'armée : leur sang cuit est distribué une fois par semaine. A tour de rôle, on a droit à viande, os et sang cuit. On touche par mois deux kilogrammes de riz. C'est encore l'abondance, 1,200 kg de sucre, 750 gramme d'huile. Mais si ces rations sont à peu près celles de la métropole, ici rien d'autre ne se trouve en même temps, ni légumes d'aucune sorte, ni marché noir. On pêche le plus possible*

*à l'abri des batteries de côte qui tiennent à distance les patrouilleurs anglais (...). Djibouti souffrait et mourait sans parler, au terme de ce crépuscule, d'hallucinants fantômes, des êtres squelettiques se traînant sous les fontaines pour tromper leur faim avec un peu d'eau. La nuit venue, tout est sombre ; alors ces cadavres évadés de la tombe se couchent à même le sable de ruelles et bientôt une sourde rumeur monte de cette ombre. Ce sont les agonisants qui chantent pour endormir leur douleur »<sup>856</sup>*

Cette dramatisation apparaît également dans la propagande faite par le gouverneur Nouailhetas pour déconsidérer les Français, leurs amis britanniques, les perfides « ennemis » qui ont coulé la flotte de guerre à Mers-el-Kébir

Forte tension : le gouverneur d'Aden fait une enquête et donne des explications à Nouailhetas. En fait, aucun avion n'avait reçu l'ordre de bombarder Djibouti. Ce bombardement est une « grave erreur humaine », un aviateur anglais, revenant d'une mission de bombardement en Ethiopie où son avion avait été endommagé, devait lâcher ses dernières bombes en mer, avant d'atterrir à Aden. Au lieu, d'un largage en mer, les bombes ont été larguées sur Djibouti. Explication qui ne satisfait pas le gouverneur Nouailhetas, qui réplique immédiatement par l'expulsion du consul britannique Jackins : il n'a eu qu'une heure pour faire ses valises

Deux jours plus tard, nouvel incident. Il s'agit de l'arraisonnement du paquebot « *L'Espérance* » en provenance de Madagascar. En effet, dans le cadre de l'empire français, une solidarité s'instaurait entre colonies restées fidèles au gouvernement de Vichy. La Grande Ile – tout comme la Syrie et le Liban – était une zone de repli pour les civils ; par ailleurs, île agricole produisant du riz et divers produits vivriers, elle fut mobilisée pour participer au ravitaillement des 43 000 habitants que comptait la C.F.S. Toutefois, assurer l'acheminement des cargaisons posait un problème, car la Navy contrôlait la mer, notamment dans le golfe d'Aden, proche de la grande base d'Aden. Ainsi, le 27 septembre 1940, le paquebot français "*L'Espérance*" fut arraisonné au large du cap Gardafui, en Somalia, par la flotte anglaise.

Les autorités d'Aden ducissent leur position à l'encontre de Djibouti : à compter d'octobre 1940, elles n'autorisent qu'un seul boutre par mois, autorisé à partir d'Aden pour livrer des vivres à Djibouti. Cette liaison est assurée par Fogliotti qui, selon Monfreid, préfère « *faire de l'argent plutôt que de la politique* ». L'objectif est de tarir le flux commercial entre l'Arabie et Djibouti. Cet aventurier aux activités peu transparentes, est également condamné par

---

<sup>856</sup> Monfreid Henry de, *Le radeau de la Méduse ou comment fut sauvé Djibouti*, Paris, Grasset, 1958, pp 134-137 et p.60

les Français libres. Ce n'est pas le cas d'Antonin Besse, riche et entreprenant commerçant français, établi à Aden, depuis le début du XX<sup>ème</sup> siècle, qui leur apporta un soutien constant.

Un tournant s'opère après les victoires britanniques décisives d'avril mai 1941 ; « *Alors que l'AOI, libéré par les Britanniques et par les partisans du négus, enregistrait la totale défaite des troupes mussoliniennes, la CFS devenait l'ultime bastion vichyste en Afrique orientale, modeste îlot encerclé par des possessions contrôlées, directement ou indirectement, par les Britanniques. Quant aux Forces française libres qui s'étoffaient, elles épaulèrent leurs alliés et participèrent activement au contrôle des frontières, maritimes et terrestres. La CFS traversa alors neuf mois, d'avril à décembre 1941, particulièrement éprouvants, car les populations du territoire aride et désertique dépendaient entièrement de l'extérieur pour vivre: ainsi, lorsque l'approvisionnement se raréfia, les conditions d'existence s'aggravèrent, notamment dans la capitale* »<sup>857</sup>

L'Afrique orientale est libérée de la tutelle italienne, après une contre-offensive britannique et éthiopienne. C'est alors que la situation alimentaire de la CFS devient critique. Le peu de ravitaillement que parvenaient à acheminer les Italiens, n'arrive plus. Le cordon Ethiopie-CFS est coupée. Au blocus terrestre, se greffe donc un blocus terrestre. La CFS est totalement coupée. Les Alliés (et les Français libres<sup>858</sup>) comptent que la famine viendra à bout de la résistance de Djibouti. Tarir les sources d'approvisionnement, c'est faire peser un grave danger à la population civile de Djibouti. Privée de vivres, elle « *commença à manger les mulets de l'armée, les chats, et le rat. Le scorbut sévissait, l'hôpital était plein.* » L'amiral Platon, ministre des Colonies, se rendit visite à Djibouti, pour exhorter la population au courage. De retour à Vichy, il déclare : « *Djibouti paye sa fidélité d'un long jeûne* ».

La situation, en dépit d'un rationnement de plus en plus sévère, exigeait de chasser de Djibouti « toutes les bouches inutiles ». Le gouverneur Nouailhetas prit des mesures énergiques. Arbitrairement, les forces de l'ordre expulsaient de la capitale, femmes, enfants et vieillards. Par boutres dans les meilleurs des cas – les sources britanniques font état de boutres araisonnés qui transportaient vers Obock 94 femmes et 24 enfants<sup>859</sup> – ou le plus

---

<sup>857</sup> *Ibidem* p193

<sup>858</sup> Nouailhetas tente une démarche auprès des autorités britanniques pour obtenir la levée du blocus pour des motifs économiques économique et humanitaires. Le général De Gaulle demande que Djibouti proclame, d'abord, son ralliement à la France Libre. A cette seule condition, le blocus serait levé. Il parvient à faire partager son point de vue aux Britanniques.

<sup>859</sup> Affaires étrangères, Guerre 1939-1945, Vichy-Afrique, janvier 1941.



souvent à pied, les citadins devaient gagner leurs anciens campements. Les indigènes expulsés trouveraient, pensait-on plus facilement à se nourrir des produits de l'élevage. Quant aux originaires du Somaliland et du Yémen, ils se replièrent vers leur pays d'origine.

La politique du gouverneur Nouailhetas fut particulièrement intransigeante. La main d'œuvre originaire du Somaliland était, non seulement, devenue sans intérêt, car sans emploi depuis l'arrêt des trafics portuaire et ferroviaire, mais encore, elle constituait une dangereuse «cinquième colonne» qui entretenait d'étroits rapports avec leurs parents, résidants dans la colonie ennemie. Pour réduire ce danger intérieur, de spectaculaires reconductions aux frontières furent mises en place, comme le relatait le rapport d'octobre 1941 de FFL : « *Le Gouverneur de Djibouti Nouailhetas, expulse par camions chaque semaine, le jeudi, des indigènes vers les frontières terrestres, pour réduire le nombre de bouches à nourrir. Cependant, c'est un fait que les Somalis, qui se sont présentés individuellement, sont affamés et que plusieurs sont littéralement morts d'inanition, entre les mains de la garde frontière. Le nombre d'indigènes employés était descendu à 2000 à 2500, à la mi-octobre. Ce nombre descendra certainement en dessous de 1000, à la fin du mois. La question main d'œuvre a été réglée: les Somalis chassés sont remplacés par les malgaches, fournis par le bataillon malgache, dans la police, dans les ateliers. Il est question d'en employer comme coolies. Une équipe de Sénégalais travaille à la carrière des Batignolles pour les travaux de remblais du port. Jusqu'à maintenant le prétexte de ces travaux était de donner du travail aux Somalis.* »<sup>860</sup> Le gouverneur Nouailhetas remplaça la main d'œuvre locale soupçonné d'être de connivence avec les alliés par les sénégalais et les malgaches en même temps pour limiter les bouches à nourrir. Des reconductions à la frontière avec la Somalie, ou des déplacements à l'intérieur de la ville eurent lieu : « *D'autres déplacements forcés de population furent organisés. Si leurs férocités et leurs existences restent vivaces dans la mémoire des Djiboutiens, les traces écrites demeurent rares.* »<sup>861</sup>

Le blocus pesait lourd sur la colonie et il fallait le contourner par tous les moyens pour éviter un soulèvement qui aurait fait le jeu des Gaullistes : « *Limiter le nombre de consommateurs n'était qu'un palliatif: en revanche, forcer coûte que coûte, le blocus devenait un objectif vital à double titre, d'une part, pour nourrir les habitants, d'autre part, pour éviter que la colonie, mécontente de son sort, ne basculât dans la dissidence. Ainsi, avec*

---

<sup>860</sup> ADN, Ambassade de France à Addis-Abeba 5. Rapport du Commandant Griveau, Zeila, le 18 octobre

<sup>861</sup> Dubois Colette p198

*beaucoup de pragmatisme, tout fut mis en œuvre pour atténuer les effets des restrictions imposées par les Britanniques et les FFL. »<sup>862</sup>*

En deux ans, la population chuta spectaculairement, passant de 15.000 à 5.000 personnes. On peut parler d'hémorragie humaine. Ces sévères et inhumaines mesures allègeraient les problèmes de ravitaillement de la capitale.

Par ailleurs, il convenait de forcer coûte que coûte le blocus. Par voiliers affrétés, moins repérables que les bâtiments modernes, des vivres furent convoyés de Madagascar. Les briseurs de blocus furent également des aviateurs, qui à bord d'avion Potez, partaient de Marignane et gagnaient Djibouti en plusieurs étapes. Ces petits avions convoyaient des caisses de thalers, et des médicaments. Trop petits, ils ne pouvaient prendre des cargaisons de vivres. Entre juin et décembre 1941, ils acheminèrent 700 tonnes de marchandises. Le commandant Gaudillère<sup>863</sup> qui a réussi à forcer le blocus, livre ses observations sur Djibouti qui alimentent la propagande de Vichy : *« Je viens de la découvrir du haut de mon étroite carlingue en franchissant la pointe liquide qui la sépare de Tadjoura. J'ai retrouvé ses quais, ses rues, son sable qu'un vent brûlant introduit partout. Je n'ai pas retrouvé de vie. Port que nul bateau ne visite, gare d'un chemin de fer sans trains, Djibouti m'est apparue vide entre la mer sans barque et le désert sans arbre. Plus de bateaux, plus de négrillons, plus de cafés. Les cases jadis grouillantes sont vides. Devant la terrible disette, bien des indigènes sont partis. Les Français restent avec leurs troupes, leurs belles troupes de Sénégalais. Djibouti est une place forte. Les Anglais, depuis l'armistice, font peser sur ce coin de France, un blocus que rien ne motive, que rien ne justifie, que rien n'excuse. Rien ou très peu de chose à vrai dire. La volonté de quelques hommes de ne pas céder à l'oppression, de rester fidèles à leur devoir, de ne pas s'incliner devant la trahison. »*

Les populations de la région contribuent également à briser le blocus. Des boutres, partant des côtes du Yémen, chargés de céréales, de dattes, de riz, d'haricots, de tissus, etc, franchissent de nuit le détroit du Bab el-Mandeb. Maîtrisant parfaitement leur métiers, les nacoudas rejoignent Obock pour déposer leurs cargaisons. *« Comme la Navy surveillait plus étroitement le port de Djibouti, ces petits voiliers accostaient, plus au nord, dans les environs d'Obock, à khor-Anghar et à ras Syan, et débarquaient les précieuses cargaisons,*

---

<sup>862</sup> Ibidem

<sup>863</sup> L'entrée en guerre du Japon en décembre 1941 et l'intensification des combats en Asie poussèrent les forces du commonwealth à alléger le dispositif mis en place pour contrôler le golfe d'Aden

*immédiatement prises en charge par l'antenne du Ravitaillement Général, ouverte pour les circonstances à Obock. »*<sup>864</sup> Une petite ville commerciale vit le jour à Ras Yan.

Ces passeurs exigent d'être payés en thalers, car le billet libellé en Franc émis par la banque de l'Indochine ne leur inspire pas confiance. Par ailleurs, cette monnaie est interdite de circulation à Aden. Ces négociants qui au péril de leur vie forcent le blocus mis en place par les Britanniques, souhaitent des pièces d'argent, très cotées en me Rouge. Ceci explique pourquoi le gouverneur Nouailhetas a le souci de s'approvisionner en numéraire en commandant en France ces pièces d'argent.

Cet approvisionnement régional clandestin palliait aux manques car les boutres de Tadjourah, d'Obock, les boutres yéménites, déjouant le contrôle britannique, franchissaient le détroit du Bab el-Mandeb et importaient vivres et tissus. Pour compléter ces importations clandestines, furent complétées par l'achat aux pasteurs nomades autochtones des moutons et de chèvres, contre des thalers ou contre des cotonnades.

Dans ses mémoires, le général De Gaulle porta un jugement sans complaisance sur la stratégie fort ambiguë des Alliés: *«Autour de Djibouti, les Anglais jouaient le double-jeu(...) Ils avaient pratiquement cessé le blocus maritime. Nos Alliés négociaient pendant ce temps avec le Négus un traité qui instituait leur tutelle sur l'Ethiopie. L'action qu'ils menaient à Addis-Abeba expliquait leur inaction à l'égard de djibouti. Car si, grâce à leur concours, la France libre avait pu rapidement rallier la Somalie française et disposer par conséquent du port, du chemin de fer et d'une force importante, elle eût été en mesure d'offrir à l'Abyssinie le débouché et la sécurité dont celle-ci avait besoin. Au contraire, tant que Vichy occupait la place, les Britanniques tenaient dans leurs seules mains le sort de l'empereur et des Etats. »*<sup>865</sup> En dépit des réserves formulées, la stratégie adoptée porta ses fruits et l'approvisionnement de Djibouti devint particulièrement difficile, Du 4 avril au 24 décembre 1941, comme le relataient les rapports des FFL : *« Le blocus était devenu sérieux, les moyens employés depuis octobre jusqu'en décembre paraissaient relativement importants, en tout cas suffisants pour obtenir des résultats. En décembre, le ravitaillement de Djibouti était devenu précaire, au point que le doura apporté d'Obock par avion, était attendu jour par jour, pour la distribution du pain du lendemain. Plusieurs fois, la population allait manquer de pain. Les rations de légumes secs, déjà réduites, étaient distribuées avec retard. Il ne restait rien dans les magasins du service du Ravitaillement général. C'est au moment où la crise semblait atteindre son point culminant, la résignation de la population de Djibouti déjà démoralisée*

---

<sup>864</sup> *Ibidem* p195

<sup>865</sup> De Gaulle Ch., *Mémoires de guerre : l'appel*, Plon, Paris, p.211.

*étant totale, que les Autorités britanniques ont laissé passer le d'Yberville ave du ravitaillement. »*<sup>866</sup>

En dépit de ces mesures, l'approvisionnement de la capitale est très aléatoire. Les vivres manquent, la disette s'installe. L'intransigeance de Nouailhetas et la pression des Alliés conduisent les citadins au bord de la famine. Les Djiboutiens pour parler de la période du blocus, utilise le terme Karmi'i. Expliquons cela.

Le comptut du temps pour les sociétés reste lié aux conditions climatiques : pluie trop violente ayant entraîné des nondations d'oued, mais le plus souvent, ce sont les périodes de sécheresse et de disette qui ponctuent le temps. Les années terribles du blocus, c'est le Karmi'i, Le terme retenu désigne une céréale, la doura, de bas de gamme, de mauvaise qualité, que les pasteurs réservaient normalement à leurs troupeaux.

Or, en cette période de grave pénurie, où tout manque à Djibouti, les « indigènes » sont contraints à se nourrir de karmi'i. Manger de l'alimentation réservée aux bêtes est un choc mental, qui reste encore dans la mémoire collective. Les restrictions imposées par les alliés faisaient que c'était la seule céréale disponible sur les marchés, et encore de manière parcimonieuse et irrégulière, à des prix élevés. Consommée par nécessité, elle symbolise tous les aspects négatifs du rationnement, des privations à l'instar des topinambours pour les métropolitains. Sous-alimentés et privés d emédicaments qui n'arrivent plus, les décès, victimes de maladies, noatmmnt se scorbut, se multiplient.

La propagande dans les deux camps (de Vichy et de la France libre, qui émet une feuille de journal *le Djibouti libre*, qui devient, une fois la paix revenue en CFS, *le Réveil de Djibouti*) publie des photographies de coprs squelettiques, d'enfants affamés, tous et toutes des victimes innocentes de la folie des hommes, pour faire rejeter sur l'autre camp l'opprobe.

### • 3. Les représailles sur les civils

Le contrôle sur les hommes se renforce. Les services du 2<sup>ème</sup> Bureau, celui du Resnignement, traque les autochtones soupçonnés d'intelligence avec les Britanniques, les sympathisants des gaullistes, et les résistants de l'ombre. La répresion s'abat sur eux. Ali et Saïd Coubèche sont mal appréciés par l'administration restée fidèle au gouvernement de Vichy ; Nouailhetas les suspecte de lui être hostiles, voire d'avoir de la « *sympathie avec les gaullistes* » comme le dit Saïd. Le blocus, qui se prolonge durant quatorze mois, se durcit. Les

---

<sup>866</sup> Rapport du FFL. Décembre 1946

échanges sont enrayés : les navires ne touchent plus Djibouti et le chemin de fer est fermé. L'entreprise Coubèche enregistre alors une sévère récession : faute de clients et faute de vivres, le secteur de l'approvisionnement périclité. Ont-ils affrété des boutres pour forcer le blocus et importer des vivres du Yémen ? Rien n'est dit à ce sujet.

De rares civils soutiennent la Résistance, en transmettant des renseignements aux Anglo-gaullistes présents à Aden et en Ethiopie, en organisant des filières d'évasion ou des opérations de sabotage contre les garnisons stationnées en CFS. Lorsque ces « résistants » ainsi que les 'briseurs de blocus' sont arrêtés en flagrant délit, ils sont punis d'emprisonnement (envoyés à Obock) ou condamnés à mort, le gouverneur exigeant la présence des notables et de la population aux exécutions publiques. Nouailhetas, pendant la durée de son mandat, fait exécuter trente Djiboutiens – ces pasteurs ou marins qui se sont livrés à la contrebande ou ont transmis des informations –, et un unique Français, Roger Bonnard, le propriétaire d'une maison de tolérance – cette victime peu 'présentable' est occultée par la mémoire des résistants, contrairement à l'établissement 'La Brise de la mer', toujours cité dans les filières d'évasion ! Fait remarquable, Ali Coubèche et le cadi Chamsam refusent d'assister à de telles mises à mort, ce qui les place dans la catégorie des personnes susceptibles de pactiser avec l'ennemi, fut-il français.

En 1942, autour de l'avocat Bernard-Cothier, s'organise un combat de l'ombre. Cette résistance de l'intérieur est encouragée par la propagande gaulliste (largage par avions du journal 'Djibouti libre' pour faire contre-poids à la presse pro-vichyste). On compte parmi les résistants et sympathisants, une poignée d'hommes d'affaires qui refusent fermement la destruction de l'outillage économique, car celui-ci est vital pour permettre la reprise de leurs activités. Toutefois leurs actions restent prudentes et mesurées.

Cependant, après le débarquement en Afrique du Nord (8 novembre 1942), les pressions, notamment de Michel-Côte président-directeur général de la compagnie ferroviaire du franco-éthiopien et de certains hauts cadres de la Banque d'Indochine, se font plus insistantes pour un ralliement 'à l'antillaise'. Le 27 novembre 1942, le départ des officiers Raynal et Hanneton et d'un tiers de la garnison – ils gagnent le Somaliland pour se ranger sous la Croix de Lorraine –, déstabilise le pouvoir en place. Le lendemain, le général Truffert en charge de l'intérim du gouverneur Nouailhetas, parti depuis le 20 octobre, est remplacé par le général Dupont. Cet officier modéré, imposé par les acteurs économiques de la place, engage des négociations avec les Alliés : il refuse toute reddition, réclame la levée du blocus et la neutralisation de la CFS, avec maintien d'une allégeance symbolique à Vichy.

La pression est-elle que le gouvernement de Vichy rappelle le gouverneur Nouailhetas, Après de nombreux mois d'immobilisation, après un incident sur l'aéroport d'Athènes, les Amiot reprennent leurs liaisons entre la France et la CFS. Les 9 septembre 1942, l'un deux prend à son bord un passager de marque : le gouverneur Nouailhetas. A ce sujet, les avis divergent pour expliquer son départ. Thompson et Adloff disent que le règne de terreur de Nouailhetas si ouvertement cruel, inquiet les autorités de Vichy. Il aurait donc été pour éviter d'autres exactions. La population pense que c'est un départ temporaire, pour permettre une négociation et sortir de la guerre. Le dénouement est proche.

? Si c'est une situation imposée ou sollicitée ? Il peut paraître curieux que le gouverneur Nouailhetas qui a su garder la colonie sous tutelle de Vichy par tous les moyens parvienne quand les événements mondiaux font penser à un renversement de situation, quand l'Axe et ses alliés (dont le gouvernement de Vichy) perdent leur suprématie. Ce départ est définitif. Et facilitera-t-il le dénouement ?

#### • 4. La fin du blocus fin décembre 1942

.Au départ du gouverneur va s'ajouter l'invasion d'Hitler de la zone libre le 11 novembre 1942 pour deux raisons. La première, c'est qu'Hitler avait pensé, comme les américains, que le débarquement en Afrique du nord n'était qu'un tremplin pour une action en Europe, un moyen pour un débarquement en Corse ou en Provence. La seconde, c'est que la Résistance en France, et notamment dans la zone sud, commence à se faire plus active. Il faut l'écraser. La France est maintenant complètement prisonnière des allemands. L'armistice n'a plus aucun sens il devient caduc.

Cela permet à Darlan de se détacher de Vichy mais non du Maréchal. Il le confirmera dans un télégramme à l'Amirauté, le 11 novembre : *«La protestation du Maréchal de France au Maréchal Von Rundstedt montre qu'il n'y a pas accord entre lui et le gouvernement allemand pour l'occupation de la France. L'armistice est rompu. Nous avons notre liberté d'action. Le Maréchal n'étant plus libre de ses décisions, nous pouvons, tout en restant fidèles à sa personne, rendre celles qui sont les plus favorables aux intérêts français. J'ai toujours déclaré que la flotte resterait française ou qu'elle périrait... »* La flotte se saborde-t-elle à Toulon le 27 novembre pour ne pas tomber aux mains des Allemands ou dans celles

de Darlan ? Toute la France est occupée par les troupes du Reich et une grande partie de l'Empire pas les Alliés. Pendant ce temps, à Djibouti, les choses bougent.

Pendant l'été et l'automne 1942, les choses vont changer dans la région et dans le monde. Dans la région : les familles italiennes sont évacuées par le Somaliland et non par Djibouti. Les troupes de la C.F.S ne peuvent plus recevoir de renfort ou être relevées par celles de Madagascar ; l'acceptation par la Métropole de la reddition de Diego-Suarez sape le moral en C.F.S. et développe la crainte que Djibouti subit des affrontements comme ceux de Syrie ou de Madagascar. Tous les éléments sont réunis pour cela, il n'y manque que le motif, mais si les Japonais poussent trop loin leur action dans l'Océan Indien, tout est possible. La population attend une solution avec impatience. Les tergiversations ne peuvent durer. Maintenant que les événements Nord-africains ont modifié les rapports de force en France et que la possibilité de reprendre le combat se précise, les événements à Djibouti vont se précipiter.

Le général Truffert, le 26 novembre, lors d'un conseil avec les personnalités militaires, donne son accord. Celui-ci est « arraché » par le Lt Colonel Raynal. L'armée est divisée. *« Il y a les vieux soldats que leur passé rend sensibles à l'honneur des Armées Françaises et qui seraient heureux de recevoir l'ordre de marcher ; mais il y a aussi les faibles, imprégnés par des mois de contrainte, qui craignent d'être repérés, les scrupuleux qui se sentent engagés par le serment au Maréchal ; il y a enfin les excités, les irréductibles, attachés à Vichy par la virulence de leur profession de foi antérieure »*. Truffert donne l'ordre au poste frontière de ne pas tirer sur les « déserteurs » et de leur laisser le libre passage.

Le 7 décembre, le général Dupont reçoit M. Timberlay, consul des Etats-Unis d'Amérique à Aden et à Djibouti. Celui-ci est en mission d'information et prend également contact avec la Résistance. Le point de vue américain est simple : ralliement d'abord, discussion ensuite. Les Américains n'ont jamais été la cible de la propagande vichyste comme l'ont été les Britanniques ou les Gaullistes. Maintenant, les Gaullistes d'Ethiopie craignent que les Américains prennent leur place dans les pourparlers et que comme ils l'ont fait en A.F.N., ils règnent seuls le problème de Djibouti en maintenant un régime dissident mais d'inspiration vichyssoise.

Le 22 décembre 1942, le général Fowkes envoie une nouvelle lettre où sont renouvelées les propositions anglo-gaullistes pour l'ouverture de négociations. Le gouverneur reste sur ses positions. Les Alliés décident d'intervenir militairement en C.F.S pour « doubler » les Américains et en finir avec « l'affaire » de Djibouti. De Gaulle à Alger a

besoin, pour s'imposer face aux Américains et face à Giraud, la légitimité donc une assise territoriale et politique. Un ralliement serait le bienvenu pour lui.

Le 26 décembre Ali-Sabieh sera rallié, à la grande stupeur de la garnison et de la population. Seul, le commandant de cercle était au courant. La troupe se divise en deux colonnes. Une va sur Djibouti par le chemin de fer et une autre par la route se dirige vers Oueah. Pendant ce temps, à Ali-Sabieh la radio donne le change pour ne pas éveiller les soupçons que les dirigeants de Djibouti pourraient avoir une situation anormale. Le soir du 26 décembre, Oueah est pris. L'autre colonne après avoir attendu les réparations de la voie ferrée, atteint Chébélé. Le même jour, à 22 H, le commandant de cercle de Dikkil annonce son ralliement à la France Libre. Djibouti ne sait rien. Elle ne l'apprendra que le 27 au matin par un tract lancé sur la ville et signé Raynal, informant la population, la garnison et les autorités, de la situation. Deux avions sur ordre du Gouverneur survolent le territoire pour se rendre compte de la situation. Dès le matin, les 2 colonnes avancent en direction de Djibouti. L'ouvrage du Bouet (Ali-Faren) est occupé par les FFL. L'ouvrage se rallie. Pendant ce temps en ville, les résistants et les sympathisants, restés dans les casernes, refusent de tirer sur les troupes qui arrivent. Il faut agir vite, car l'État-Major du Lt Colonel a peur d'une réaction désespérée des autorités de Djibouti, heureusement paralysées par l'effet de surprise. Une journée se passe normalement, le 28 décembre 1942, les Britanniques devraient intervenir. Le Lt Colonel Raynal demande qu'ils reportent leur intervention de 24 heures, parce que cela ne pourrait que compliquer les choses. Fowkes accepte. Le même jour, les autorités voyant que personnes n'obéit plus à leurs ordres se retranchent dans le Palais, devenu forteresse.

En ville, une grève se déclenche. La centrale électrique, le C.F.E. et le service des eaux cessent le travail. Les différents services de l'Armée se rallient, un à un, au Lt Colonel Raynal. Le général Dupont, voyant que tout s'effondre autour de lui, demande au général Fowkes de se rendre devant Djibouti sans l'occuper. Il désire lui faire part de ses intentions. A midi, la population est informée *« qu'en raison de la situation qui s'est créée la veille et dans le but d'éviter sang, le général Dupont, gouverneur de la C. F.S, a adressé ce matin au général Fowkes, une lettre demandant l'ouverture immédiate des négociations sur la base accord tripartite entre les représentants de Sa Majesté Britannique, le Comité National des Forces Françaises Combattantes et les forces françaises de la Côte des Somalis »* Le général Fowkes répond immédiatement au général Dupont en lui donnant un rendez-vous pour 18 heures à la garde de Chébélé *« afin de prendre toutes mesures nécessaires au ralliement immédiat de la Côte Française des Somalis aux Nations Unies en tant qu'adhérente à la France Combattante et il ajoute « qu'il ne pouvait discuter sur aucune autre base »*. Les



accords de ralliement ont été préparés par les anglo-gaullistes, facilitée par l'invasion de la zone de Vichy. Ils sont lus par le général Dupont et signés par les trois parties.

L'ambiance à Djibouti est semblable à celle que vivra la France en 1944, la libération. Le 30 décembre, le gouverneur gaulliste, M. Bayardelle, vient prendre ses fonctions. Les anciennes autorités de la colonie sont exilées vers l'Éthiopie. Le 1<sup>er</sup> janvier 1943, un général français vient passer les troupes en revue, accompagné du général Platt : c'est le général Legentilhomme ! Début janvier 1943, le Général Platt, commandant britannique pour l'est Africain introduisait solennellement le nouveau haut commissaire Général Le Gentilhomme nommé à ce poste par le Général De Gaulle. Une nouvelle administration prit la place de l'ancienne administration vichyste. Dès janvier 1943 le journal *Djibouti français* disparaissait et *le réveil* orné de la croix de la Lorraine devint le nouveau bulletin d'information de la ville. De plus la résistance de Djibouti a eu au moins un mérite celui de conserver la colonie à la France en y assurant une continuité de l'administration française sans laquelle la colonie eut tombé sous le joug des anglais tout puissant dans le golfe d'Aden malgré les dures souffrances

### • **III. Des postures diverses : révolte, « collaboration », revendications ?** **1943-1946**

Pourquoi après avoir connu le drame du blocus les sociétés réagissent-elles violemment dans le cercle de Tadjoura ? Comment la colonie passe t-elle d'une économie de gestion de pénurie à une économie normale ? A peine la colonie libérée, pourquoi le bataillon somali participe-t-il à la Seconde Guerre mondiale ? Des revendications se font jour dans l'immédiat après guerre. La période 1943-1946 est bien une période de transition.

#### • **1. Crise politique dans le sultanat de Tadjoura sur fond d'une crise économique**

Le sultanat de Tadjoura connaît de graves soulèvements induits par les comportements des miliciens du capitaine Coulet. Ce dernier avait le commandement militaire et civil du cercle. En cette période critique, d'état d'urgence, il détenait les pleins pouvoirs, lui permettant de contraindre tous ses administrés pour les inciter à participer à l'effort de guerre. Il avait le droit de vie et de mort sur toutes personnes refusant ses ordres.

La région de Goda est habitée par les songo-goda (habitants de Goda) une coalition des tribus dont le Kabooba fait partie, et qui a abrité la résistance à un moment la résistance au sultan de Tadjoura, Bourhanto. En 1943 « *la révolte de Kabooba* »<sup>867</sup>, n'est pas en réalité celle de cette chefferie Ad'ali habitant entre le mont Goda, la forêt du Day, mais entre un groupe inter ethnique Afar qui était en train de manger la viande de chameau dans une cérémonie qu'on appelle le « *Xassiga* »<sup>868</sup> fait par les Kaboobas. Le sergent Thiébaud et son peloton crurent que c'était un rassemblement contre l'ordre colonial incarné par le sultan Hummad Seghir et ont voulu razzier la viande du chameau.

Cette révolte culmina en un affrontement armé dans le nord de Tadjourah. Les gardes attaquèrent sans sommation. Un militaire français le colonel Thiébaud fut tué au combat en réponse à cette agression, mais aussi au pillage effectué par le peloton méhariste commandé par le capitaine Coulet auparavant. En effet le capitaine Thiébaud fut confondu avec le capitaine Coulet<sup>869</sup>. Le Peloton méharistes réquisitionne pour ses besoins des chameaux, des chèvres, des vaches. Venu pour faire dans le Goda le razzia, le Peloton méhariste, malmène des jeunes hommes qui refusaient d'être dépossédés de leur « *xasiga* ». Le peloton tire sur eux et font des blessés. Un individu parmi eux tue le capitaine Thiébaud mais n'appartient pas à la tribu Kabooba mais à la tribu Egrala. Voilà l'explication le capitaine Coulet qui devait expier : « *Ces derniers, notamment les kaboobas du chef se méfient encore et se terrent toujours dans la gorge de oho. Les femmes que leur a dépeché Houmed Kabooba, ne les ont pas encore décidées à sortir. Les cravaniers que les Kaboobas attendaient de l'Awsa est arrivé (...)* »<sup>870</sup> Le capitaine Coulet soupçonne tout un groupe des personnes car d'après lui « *toutes les tribus compromises voudraient sur un seul coupable, Issa Haggaïta d'autant plus qu'il a la conscience déjà chargé, d'autant plus qu'il ne possède rien, et qu'il lui sera extrêmement facile de se soustraire au chatiment. On peut feindre d'entrer dans leur jeu pour apaiser les craintes des autres coupables, leur faire croire qu'ils peuvent revenir à Tadjoura et que tout se règlera en palabres et par des peines légères comme bien avant.* »<sup>871</sup>

Pourtant d'après le capitaine Coulet, dans un autre télégramme adressé au gouverneur Issé Baragoyta aurait été arrêté par le sultan Yayyo à la frontière, qui revenait d'Asab. « *Ce*

<sup>867</sup> Phillipe Oberlé Pierre Huguot, amputent à la tribu Kabooba cette révolte qui a lieu dans leur zone, mais cette résistance s'oppose à la réquisition menée par les troupes Méharistes au moment du blocus de Djibouti.

<sup>868</sup> Cérémonie au cours de laquelle les hommes mangent exclusivement la viande de chameau pendant une dizaine de jour.

<sup>869</sup> Ce capitaine est très connu dans le sultanat de Tadjoura pour sa férocité et sa répression et sa connaissance de la langue 'Afar. Alors qu'on parlait de lui en l'appelant « ala, animal en langue Afar) il aurait dit « ali geera lek, ala macah yok ittaana ? » un animal a une queue, pourquoi m'appellez vous Animal ?

<sup>870</sup> CAOM, apport confidentiel du commandant de cercle de Tadjoura du 23 février 1943.

<sup>871</sup> Idem

*qui est suspect ce que ce renseignement a été donné au sultan par un Balawta, l'okal Douba Aramis. A noter que des cartouches italiennes ont été retrouvé chez lui.*<sup>872</sup> » A la suite de cet assassinat la tribu Songo Goda<sup>873</sup> se révolta et certains de ces membres furent arrachés de leurs campements et emmenés dans la cour du sultan de Tadjoura. Alors qu'ils étaient venus régler un litige le douze personnes furent emprisonnées à Djibouti et exécutées. Il y a eu un seul rescapé Ali Giba décédé l'année dernière.

Toujours dans le sultanat de Tadjoura, une autre révolte éclate, à Magido, pour les mêmes raisons qu'à Goda, à quelques kilomètres du village d'Assa-Gayla<sup>874</sup>, à plus de 85kms au nord de Tadjourah. Un dénommé Mahammad Derkala, okal général de la tribu Gara'ta refuse de donner des chameaux aux peloton Méhariste de 'Alta. Le capitaine Coulet qui connaît parfaitement la langue Afar, décide de réquisitionner par force les chameaux des Gara'ta aux abords de Yaygoris, seul point d'eau dans la région à l'époque avant que celui d'Assa-Gayla soit creusés par les enfants d'Ali Ganta (Voir les Ablés Morin<sup>875</sup>). Mahammad Derkala préfèrent couper les pieds de ces chameaux qui appartiennent à la tribu Gara'ta que de le donner au capitaine Coulet et s'exilent à Dok'a dans le haut plateau du sultanat d'Awsa où il se marie. Il ne reviendra que dans les années 1970. Coulet aurait alors dit : « Gara'ta ra'iyat makkooy, Magaalé da'ar makko. ». Traduction en Afar : « *Les Gara'atas ne sont pas colonisables, leur oued Magaalé n'est pas utilisable* ».

La résistance de cette tribu avait entraînés la fin des pillages des chameaux même si ils furent victime de la répression coloniale. « *Les membres de cette tribu furent arrêtés et emprisonnés. Ils furent libéré grâce à la médiation d'Aden Laga*<sup>876</sup>, le notable Edderkalto, venu de la région de Daddato »<sup>877</sup>. Aden Laga' de la tribu Edderkalto aurait été conseillé par un Cheik Ali dit Trouplous. Lors de la négociation un Afar aurait dit « *anum ali qaada lé* » en afar cet homme agit comme un animal, ce à quoi le capitaine Coulet aurait donné une réponse proverbiale: « *ali geeralek, geera may liyo ? yok maxcin* », en afar l'animal a une queue, ai-je une queue ? Le capitaine Coulet a eu d'autres démêlées avec les 'Assahyamaras à Andabba toujours en quête des cheptels pour ses soldats.

---

<sup>872</sup> Ibidem

<sup>873</sup> Songo Goda veut dire les confédération des tribus vivant dans la région montagneuse de Goda au nord est de Tadjoura.

<sup>874</sup> Assa Gayla est connu pour avoir servi de capitale au Front pour la Restauration de l'Unité et de la Démocratie (FRUD) ? de novembre 1991 à juillet 1993.

<sup>875</sup> Morin., D. *Dictionnaire Historique Afar*, 1382-1982, l'Harmattan, Paris 2004, pp.78

<sup>876</sup> Aden Laga' est un notable respecté aussi bien par les autorités françaises qu'italienne puisque la région des tribus qu'il commande est à mi chemin entre Djibouti et l'Erythrée

<sup>877</sup> Mohamed Hassan Kamil Parlons Afar, Langue et culturel l'Harmattan, Paris, 2004 pp.19

Pourtant le conflit avait cessé en 1943, et le blocus complètement levé le 15 janvier 1943. Mais des revoltes subsistaient dans le cercle de Tadjoura. Le capitaine Coulet a laissé des mauvais souvenirs dans la population de Tadjoura. Malgré ces revoltes dans le reste de la colonie il y avait dans la ville de Djibouti une lente reprise économique. Dans le sultanat Gooba'ad le capitaine Lelong<sup>878</sup> aurait aussi fait des pillages dans les cheptels appartenant soit au sultan soit aux autres 'Assahyamaras.

Ailleurs, en Europe et dans le monde, la guerre continuait. Les conséquences de trois ans de privations avaient laissées des séquelles qui ont ralenti les activités économiques ? Cette lente reprise économique constatée à Djibouti, pouvait-elle faire de cette colonie un soutien aux alliés toujours en conflit ? Colette Dubois donne un bilan un an après la fin du blocus : « Dès 1944, Djibouti retrouvait peu à peu son équilibre, grâce au retour des populations autochtones, à l'amélioration du ravitaillement et au redémarrage de ses activités. La colonie, désireuse de participer à l'effort de guerre des Nations Unies, mettait toutes ses installations économiques à la disposition des alliés. Port et chemin de fer sortaient de leur léthargie, pour seconder les puissances engagées dans la lutte.<sup>879</sup> » Dorenavant la colonie libérée était en guerre aux côtés des alliés. Mais de quels moyens économiques disposaient-elles ? En fait la fidélité au gouvernement de Vichy avait évitée à la colonie la guerre et toutes les destructions qui en auraient résultées : « Au lendemain du conflit le climat n'était pas totalement catastrophique. La CFS en était sortie relativement épargnée et conservait intact tous ses équipements. » Un militaire confirme cet état de fait. En effet le capitaine Griveau écrit que « tout le matériel qui existait avant l'armistice est encore en service, sauf un remorqueur et un chaland pris en mer, par les Britanniques et le FFL. » Il en était de même pour les installations de la société des pétroles.

L'approvisionnement en charbon reste un insurmontable problème : « La pénurie des matières premières rendait aléatoire, tout redémarrage des activités portuaires ». Il y avait du charbon du Cardiff et sud Africain, « mais ces stocks restaient au soleil depuis trois ans, sont d'un très mauvais rendement. En raison de la reprise des activités du port et du chemin de fer, le stock est à peine suffisant pour quelques mois. En urgence il faut être approvisionné de 5000 tonnes. » Comment payer ces achats étant donné la crise monétaire que connaît la colonie. Nous demandons des délais de paiement de 45 jours, après l'arrivée du navire, car les devises étrangères de notre colonie sont faibles et nous sommes soumis à des sévères contrôles

---

<sup>878</sup> Hassan Radio, entretien du 12 mai 2007

<sup>879</sup> Dubois., C Djibouti héritage ou frustration ? P. 222

de changes qui nous interdit des sorties trop massives de devises. Il faut que nous demandons une autorisation pour obtenir des livres. » Ainsi la CMAO a attendu un an pour être livre en air et en liquide.

La compagnie du chemin enregistre une timide reprise. A compter de janvier 1943, la compagnie exploita l'unique tronçon qui traversait le territoire français, soit 89 kilomètres ; la ligne se prolongeant en Ethiopie était administrée par les autorités britanniques. Premier ajustement : à la suite de l'accord de mai 1943, la CFE contrôla 146 kilomètres de ligne, de Djibouti à Aïdah, en territoire abyssin ; à partir de cette station le personnel militaire Britannique relayait les Britanniques. » le Trafic qui avait atteint 3864 tonnes atteignit « près de 107782 tonnes en 1944, dont 100000 tonnes de matériel militaire et des marchandises stratégiques, transitant par la CFS.<sup>880</sup> » Après 1944 suite à l'accord entre l'empereur Haïlé Sélassié et les Britanniques les administrateurs du war office, abandonnaient progressivement le contrôle du territoire éthiopien<sup>881</sup>. » La Compagnie du Chemin de fer reprit officiellement son activité en septembre 1945 et fut autorisée à exploiter le rail en vertu de l'accord de 1908. Au même moment furent signées la délimitation des frontières entre les deux pays pour que ne repète pas le malentendu dû aux cartes Chaurand et dont avait profité le gouvernement Italien en revendiquant la partie du sultan d'Awsa du territoire.

Par contre le port connaissait ses difficultés. « Le port en eau moderne n'existait que sur le papier.<sup>882</sup> » Les moyens pour mener à bien les travaux d'avant guerre furent défaut. « La paix retrouvée, achever les travaux devenait une priorité. Le gouverneur Chalvet passait un marché afin que la jetée du Large soit terminée ». Des nouvelles obstacles se dressèrent sur la route. En effet « la pénurie généralisée et la déstabilisation des marchés monétaires, caractérisant l'immédiat après guerre, perturbent les importations des biens d'équipements. Hausse des matériaux, cherté de la main d'œuvre, livraisons irrégulières, sans compter divers incidents, s'accumulèrent, pour ralentir constamment les travaux en cours. »

Dès « 1946 la France innova. Deux objectifs étaient formulés : d'une part introduire dans les institutions de l'Union Française, tant locales que nationales, des élites africaines, et d'autre part jeter les bases du développement économique et social de la France d'outre-mer, en conduisant une politique volontariste d'investissements et de planification.<sup>883</sup> » En effet, les deux processus allèrent ensemble, introduction des nouvelles structures politiques et participation des indigènes à la gestion de la colonie furent les résultats de la participation

---

<sup>880</sup> Idem P225

<sup>881</sup> Idem

<sup>882</sup> Caom TP, série III, carton 314

<sup>883</sup> Dubois p232

decisive des colonisés à la libération de la France. Des bataillons Somalis s'engagent aux côtés des Forces Françaises Libres, tout comme les tirailleurs Sénégalais, les bataillons des africains du nord... Le bataillon sénégalais n'était pas composé que des Sénégalais mais de tous les Africains tout comme le bataillon Somali n'était pas composé que des somalis mais aussi des Afars, des Issas, des yéménites....

## • 2. L'engagement du Bataillon somali dans la Seconde Guerre mondiale

Le bataillon somali est composé d'indigènes, recrutés localement. Il s'aggrave aux forces de la France libre, sous le commandement de Leclerc. Tout comme le bataillon Sénégalais n'était pas composé que des sénégalais mais tous les Africains noirs d'Afrique de l'Ouest le bataillon Somali n'était pas composé uniquement des Somalis, mais aussi des Afars, d'Issas, arabes. Ce nom fut donné au bataillon parce que la colonie s'appelait Côte Française des Somalis excluant une partie de la société pourtant territorialement et numériquement majoritaire comme le montre le recensement de 1947 qui donne en effet « 24 500 Afars, 16 000 Issas, 6 000 Arabes, 5 500 Somalis allogènes, 2000 Européens et assimilés.<sup>884</sup> » Sans avancer un chiffre il y eut une participation majoritaire des Issas Habar Awal, des Afars, des Issas dont deux des derniers témoins nous ont brossé un tableau de leur parcours. Un ancien combattant, Ux 'Ali, aujourd'hui décédé exposa dans une vaccination les horreurs de la guerre au cours d'une joute qui l'a opposé à un nomade resté au pays en Afar traduit par l'auteur:

*Fruntotakkaleenimmay qeb dahan lé*

*La guerre n'est pas agréable comme le pain, mais sent le feu*

*Buxaak makaaci morobtay ceritteto,*

*Tu ne reviendras pas au restaurant, tu froleras la mort*

*Gaba kak wacariyyak bombi tukkuxé,*

*Ibbik kak wacariyya, miinit te'eté,*

*As-tu marché sur une mine ?*

*Wadar maxé bawaw, moolak<sup>885</sup> sarba tube*

*Fils de baiseurs des chèvres as-tu vu les cuisses de Moola*

*As-tu déjà marché sur une mine que les pieds rdoutent*

*Gabak kok wacariyyak tankki beyté,*

*As-tu attrappé à la main un char ennemi*

<sup>884</sup> Oberlé Ph. Hugot P, p. 121

<sup>885</sup> Moola, est un combattant, originaire qui a marché sur une mine.

*Tu me parles de tes petites escarmouches avec les Issas,*

Nous avons recueilli des témoignages similaires auprès des toutes les sociétés Afar, Somalis, et Arabes ; Ils nous ont raconté les événements. Par exemple cet ancien combattant Issa nommé Youssouf Aptidon ancien combattant de la seconde guerre mondiale. Né en 1921 à Ali Sabieh, engagé volontaire pour la durée de la guerre. Nommé caporal le 1<sup>er</sup> avril 1944 il part de Djibouti le 26 août 1944, pour Alger où il arrive le 8 septembre 1944. Arrivé à Marseille le 22 février 1945 il participe au combat du front de l'atlantique et à l'occupation de la poche de la Rochelle et monte jusqu'en Savoie. Il participe au défilé de la victoire sur les Champs Élysées. Il rejoint Djibouti le 15 juillet 1946, où il est démobilisé le 20 juillet 1947.

De nombreux habitants de la colonie comme Aptidon, Hassan, Badari, s'engagèrent dans les Forces Françaises Libres. Les deux guerres mondiales sont un prélude à un brassage dans la ville de Djibouti et les somalis s'y seraient engagés pour l'appât du gain. Ils excluent les Afars de la participation d'un mot « casanier.<sup>886</sup> » Ils continuent : « *Les deux guerres mondiales avaient amené des nouveaux brassages de population. Le célèbre bataillon Somali de la grande guerre se composait de volontaires originaires des différents contrées Somalie. Contrairement aux Afars, très casanier, qui refusent de s'expatrier ou de tenter fortune à l'étranger, les Somalis sont des grands voyageurs. On trouvait des somalis dans beaucoup des grands ports du monde, car ils s'engageaient nombreux comme les Arabes, en qualité de soutier ou chauffeur sur les navires de commerce. Les perspectives de guerroyer en Europe ne les effrayaient pas ; l'attrait de soldes substantielles les fit affluer vers le centre de recrutement de Djibouti. Après 1918 la plupart d'entre eux s'installèrent définitivement à Djibouti avec leur famille ; la qualité d'ancien combattant les assimilait aux sujets français et leur procurait des pensions.*<sup>887</sup> »

Dans cet extrait il faudra relever qu'il y a eu des Afars dans le bataillon Somali appelé ainsi par référence à une colonie qui portait le nom d'une ethnie et en excluait les autres, d'autre part Ali Coubèche ne reconnaîtrait pas cette description que font les auteurs des Somalis car en 1943, « *le bataillon Somali a été constitué pour poursuivre, auprès de la France libre, la lutte contre les Allemands. Il a été recruté ici.*<sup>888</sup> » et pas dans les ports des pays Arabes. Le travail de soutier est encore étranger au monde somali d'après Said Ali Coubèche jusqu'à la fin de la seconde guerre mondiale. De plus Afar et Issa participèrent moins nombreux « *car ils étaient des nomades qui se plaisaient sur leurs terres où ils vivaient*

---

<sup>886</sup> Oberlé P Hugot, pp120

<sup>887</sup> Oberlé P.Hugot, pp120

<sup>888</sup> Dubois C, J-D Pénel Said Ali Coubèche, Karthala, 2007

autrement.<sup>889</sup> » Ils vivaient aussi à Djibouti mais l'administration coloniale les ignora jusqu'à la seconde guerre mondiale.

Le bataillon Somali participa brillamment aux deux guerres, comme le soulignent Oberlé et Hugot : « *Dans la première nous l'avons vu comme dans la deuxième guerre mondiale, ils apportèrent leur contribution à la victoire finale. Les BM<sup>890</sup> 21 et BM24 se montrèrent dignes de porter le fanion des tirailleurs de 1915. Ils s'illustrèrent notamment devant Royan, à la pointe de Grave* »<sup>891</sup>. Le 20 juillet 1946, la Croix de guerre avec palme et étoile de bronze leur fut décerné pour honorer leur combativité.

Il fut cité à l'ordre du regiment le 21 mars 1945 : « *Sous le commandement calme et énergique du chef de bataillon Bentzeman, ont par leur valeur, leur bravoure et leur opiniâtreté réussi le 15 avril 1945 le franchissement de vive force, sous le feu violent et ajusté de l'ennemi, de la ligne d'eau de Gua large de plus de 400m. Par un habile manœuvre ont fait tomber les défenses ennemies du pont de Gua. Dans la journée du 18 avril, ont bousculé l'ennemi sur les fortes positions d'un fossé anti char et, d'un seul élan, ont enlevé le village du Vieux Soulac ainsi que l'ensemble très fortement bétonné et rigoureusement défendu des ouvrages constituant le poste de commandement de la forteresse ennemie de la pointe de Grave. Au cours de deux journées de combat, ont fait trois cent prisonniers.* »<sup>892</sup> » L

Le 8 mai 1945 la guerre était terminée avec l'Allemagne et les bataillons Somali qui a combattu aux côtés d'autres tirailleurs des pays colonisés retourne à Djibouti en 1946, après avoir assisté en France en 1945 au défilé de la victoire dans les champs élysés et à l'arrivée du général de Gaulle. Ils furent démobilisés en 1947 et ne touchait que l'équivalent de 100 euros jusqu'en 2006<sup>893</sup>, date à laquelle la parité avec les anciens combattants métropolitains leur fut reconnu grâce à l'opiniâtreté d'un camarade de combat Sénégalais N'diagne : « *L'expérience de la dernière guerre fut tellement décisive. Elle n'a pas appris imprudemment aux colonisés la technique de la guérilla. Elle leur a rappelé, suggéré la possibilité d'une conduite agressive et libre. Les gouvernements européens qui, après cette guerre, ont interdit la projection dans les salles coloniales, des films comme la bataille du rail, n'eurent pas tort de leur point de vue. Les westerns américains, les films de gangster, les*

---

<sup>889</sup> Dubois C ; Pénel J-D *Said Ali Coubèche, la passion d'entreprendre*, Paris, Karthala, 2007

<sup>890</sup> BM veut dire Bataillon Militaire

<sup>891</sup> Oberlé Philippe, Hugot P. p 112

<sup>892</sup> Oberlé Ph. Hugot P. *Histoire de Djibouti des origines à la République*, Presence Africaine, Paris, 1996, pp113

<sup>893</sup> Information qui nous a été donnée par les anciens combattants, rue Degaulle, à leur siège, confirmé au cours d'un débat que nous avons organisé à l'Université de Djibouti. Que le président des anciens combattants le colonel Yacoub et deux anciens combattants dont Aptidon Youssouf et Mohamed Ali soient ici remerciés. Un quatrième ancien combattant que nous avons interrogé est mort deux jours avant le débat que nous avons organisé. La paix en son âme.



*bandes de propagandes guerrières montraient déjà, leur a-t-on objecté la manière d'utiliser un revolver ou une mitraillette.*<sup>894</sup> »

A Djibouti il n'y eut pas de révoltes à proprement parler comme à Setif en Algérie à Madagascar ou en Indochine, mais les mentalités ont évolué depuis la participation des indigènes à la seconde guerre mondiale. « *Avez-vous acquis la nationalité Française leur demanda un de mes étudiants* ». Notre ancien combattant répondit avec un sourire « *je viens d'obtenir la carte de résident à mon âge et le droit de me faire soigner à l'hôpital Bouffard.*<sup>895</sup> » Au-delà de leur participation ces hommes vivaient dans la précarité à Djibouti.

La participation des africains à la seconde mondiale qui se déroulait en Europe dicta aux puissances coloniales l'inflexion d'une politique jusque là autoritaire excluant les colonisés des affaires de la cité.

Les Etats Unis et les soviétiques qui participèrent de manière décisive à la défaite des Allemands depuis 1943, avec la contre-attaque de Pearl Harbor, et la bataille victorieuse de Stalingrad en 1943, appelèrent à l'indépendance des pays sous dépendance coloniales. Dans ce contexte, le général De Gaulle à la conférence de Brazzaville en 1944 jeta les bases d'une libéralisation de la vie politique dans les colonies : il n'était pas encore question d'indépendance.

Le 9 novembre 1945 « *était institué le Conseil Représentatif du Territoire, élu pour quatre ans et composé de deux sections.*<sup>896</sup> » Il s'agissait d'un collège européen et d'un collège indigène. Les deux collèges devaient élire en commun le député à l'Assemblée nationale et un représentant du territoire au conseil de la *Republique*. Le conseil représentatif tenait compte de la diversité de la population, et donnaient à ses membres l'attribution de certaines prérogatives dont ils étaient éloignés jusque là : « *Le conseil représentatif comme son nom l'indique, avait introduit dans le Territoire le système de la représentation. La France voulait donner priorité aux intérêts et aux aspirations de la population. Ce changement fut consécutif aux évolutions des mentalités qui marquèrent la seconde guerre mondiale (.) Toutes les réalisations (création de dispensaire, d'école, de routes, de points d'eau, etc.) avaient vu le jour sous le conseil représentatif.*<sup>897</sup> » Pourquoi le conseil représentatif ? « *Je pense qu'au moment où la démocratisation débutait, l'administration a*

---

<sup>894</sup> Memi Albert, *Portrait du colonisé*, Gallimard, Paris, p113 réédité plusieurs fois, première parution en 1957

<sup>895</sup> La TV5 télévision franco-allemande a fait un reportage sur l'hôpital Bouffard le 12 septembre 2007 à 14 heures

<sup>896</sup> Oberlé Ph, P. Hugot, op. cit., p120

<sup>897</sup> Coubba, Ali, *Amed Dini et la politique à Djibouti*, L'Harmattan, Paris, 1999, p 30

voulu tenir compte de la diversité du peuplement du pays. Les trois communautés étaient représentées à égalité au Conseil représentatif. Dans le second collège figuraient six élus : deux arabes, deux somalis, et deux Danakils, comme on disait à l'époque pour parler des Afars (...). A l'intérieur du deuxième collège, les Arabes élisaient deux arabes, les Somalis deux somalis, et les Afars deux Afar.<sup>898</sup> » En effet chaque communauté votait pour les siens et cela se reflète sur les résultats du scrutin qui a lieu en mars 1946 et qui réserve la participation au vote à une certaine catégorie de la population comme Said Ali Coubèche : « Le système mis en place en 1946 ne prévoyait pas le suffrage universel pour les autochtones, qui n'étaient pas automatiquement électeurs. Le droit de vote restait limité. Il fallait être commerçant, fonctionnaire, savoir lire et écrire, etc. Il y avait toute une série de critères et de catégories, ce qui fait que l'électorat national était réduit. Il faut se reporter aux listes et aux statistiques électorales de l'époque pour s'en rendre compte.<sup>899</sup> » Malgré ces critères les différentes communautés habilitées à voter le firent pour leur représentant. Pour la première fois dans leur histoire au moins une frange de la population avait le droit de voter alors qu'auparavant elle n'avait aucun. Ce progrès était important. Quelles furent les réactions des sociétés face à ces changements qui est une rupture avec le passé ? Quelles furent les conséquences des résultats de ce premier vote ? L'introduction de ces nouvelles structures politiques dans la colonie a-t-elle résolu les problèmes communautaires ou au contraire les a-t-ils aggravés ?

### • 3. Compétitions au sein de la petite élite politique : des conflits communautaires en gestation

Quelles attitudes suscitérent les réformes de l'après guerre ? Dans la mesure où elle donnait aux indigènes le droit de voter et de participer à la gestion plus qu'auparavant leur colonie, cette réforme introduisait un changement de mentalité amorcé par la conférence de Brazzaville où le général De Gaulle prend l'engagement de modifier la constitution de la IIIème république. La nouvelle constitution de la IVème république prévoit la participation des indigènes à la vie de leur colonie. Ce changement est favorisé par un contexte international : la charte Atlantique (14 août 1941) où les Etats-Unis et l'Union Soviétique reconnaissent à chaque peuple le droit de disposer d'eux-mêmes, de même que la conférence de San Francisco (26 juin 1945) mais aussi par la participation des dominés à la seconde

---

<sup>898</sup> Dubois Colette, Péne Jean-Dominique, *Said Ali Coubèche la passion d'entreprendre*, l'Harmattan Paris 2007, pp. 258-259

<sup>899</sup> *Ibidem*. P259

guerre mondiale. Suite à ces changements les sociétés pouvaient maintenant, à partir de 1945 revendiquer leurs droits par les urnes bien que le droit de vote fut limité à une petite minorité. Depuis le debut de la colonisation existe un conseil d'administration de la colonie. Le decret du 31 mars 1945 du gouverneur Chalvet associe pour la première fois les indigènes à la vie politique « *en transformant le mode d'organisation du conseil d'administration de la colonie.*<sup>900</sup> » Pour les indigènes comme pour les metropolitains le nouveau conseil comprend trois membres titulaires et trois membres suppléants trois membres designés par le gouverneur, le sultan de Tadjoura Houmed Mohamed Ibrahim Afar, Billé Doualé Ismail Somali, Said Ali Coubèche Arabe. Trois membres suppléant sont : 1 Afar Ali Ahmed, 1 Somali Mahmoud Boré, un arabe Ahmed ben Ahamed.

Cette experience de la representativité des indigènes s'arrête le 21 octobre 1945, lorsqu'un conseil privé composé de quatre européen prend le relais. Cette interruption est dû à deux elections qui ont lieu en France, une election à l'assemblée constituante qui doit preparer une nouvelle constitution, et un referendum sur le statut à donner à cet assemblée. La constitution de la IVème Republique est adoptée en decembre 1945, ratifié en 1946. Cette constitution prevoit la mise en place des assemblées locales élues par les citoyens du premier et du deuxième collège.

Les elections ont lieu en CFS en deux tours le 10 et le 12 mars 1946 et donnèrent les resultats suivant : « 4 Afar, 3 Arabes, 2 Somalis alloènes, 1 Issas. Un arabe, Said Ali coubèche en devint vice président. Les Issas grand perdants étaient furieux de n'avoir qu'un representant ; »<sup>901</sup> Comment interpreter ce resultat ? Les representants sont pour les Afars, Yousouf Abdallah, Abdallah Ali, Mahammad Adoyta, Mahamad Kamil, pour les Somalis Billé Doualé Ismaïl, Djama Ali, pour les Arabes Said Ali Coubèche, Ahmed ben Ahmed, et Abdoulkader Said. Ces elections revêtent une importance capitale car ces representants élus vont s'occuper du vote du budget, des attributions foncières, de la construction des dispensaires, des écoles, des puits... Ces élus du premier Conseil Representatif, vont aussi designer un député à l'union française, et un senateur (conseiller de la Repblique). et un conseiller de l'Union Française.

Mais avant de revenir sur les conséquences des futures élections, revenons sur la composition du Conseil Representatif. D'abord les Afars jusque là marginalisés sont majoritaires avec 4 élus. Etaient-ils majoritaires dans le corps electoral et donc dans la ville ? En effet « *la representation refletait la réalité ethnique de la côte Française de la*

<sup>900</sup> Dubois C. Pénel-D *Said Ali coubèche la passion d'entreprendre*, édition karthala, Paris, p58

<sup>901</sup> Oberlé Ph. Hugot P , p. 123

Somalie.<sup>902</sup> » Ce constat est sans équivoque : « On constate que les Afars représentent 48% de la population alors qu'ils ne forment que 11% du corps électoral. Donc ce qui paraît une sur-représentation au Conseil représentatif en 1946, n'en est pas finalement une, au vu de la population globale.<sup>903</sup> ». Un autre facteur naturel explique l'arrivée à Djibouti des populations Issas et Afar : « après guerre les Afars et les Issas victimes d'une grave sécheresse, abandonnent leurs campements pour se rendre à Djibouti dans l'espoir d'une vie meilleur<sup>904</sup>. » Mais une partie y était déjà et ceux qui arrivent n'auront pas le droit de vote car ne sachant ni lire le français et l'Arabe<sup>905</sup>.

Par ailleurs, parmi les Somalis, les Issas sont les grands perdants. « Autre constat pour l'ensemble somali : les Issas constituent le quart (25, 38%) de la population totale de la CFS, soit 12605 personnes mais seulement 10% du corps électoral, alors que les autres groupes Somalis comptent 3073 personnes, soient 11, 62% de la population de la CFS, ils forment 18% du corps électoral.<sup>906</sup> » Un autre constat dans le tableau de la population de la CFS en 1949 donne 187 électeurs Afar, 176 Issas, 159 Arabes.<sup>907</sup> Comment expliquer ces décalages et ces nombres des électeurs réduits ? Le gouvernement Français ne veut admettre écrit Colette Dubois que « que les représentants du territoire dépassent en nombre les élus de la Métropole. Ce qui explique à la fois la séparation en deux collèges et la restriction effective du nombre des électeurs locaux : un texte prévoit treize catégories pour être électeurs du second collège afin d'en restreindre l'effectif.<sup>908</sup> » En d'autres termes si le gouvernement Français donnait le droit à tous les indigènes de ses colonies cela provoquerait un changement de majorité en France au profit des colonisés dans les parlements Français qui voient siéger déjà des indigènes qui étaient jusque là exclus de la vie politique en Métropole.

Malgré cette discrimination, le Conseil représentatif désigne ses trois représentants qui siègent dans les trois assemblées de l'Union française. Les élections pour désigner les trois représentants au suffrage indirect ont lieu le 10 novembre 1946. Par ordre chronologique Jean Martine considéré comme proche du parti communiste est élu député, déjà membre et président du conseil représentatif. Le 22 décembre Djama Ali un gadabourci, est élu sénateur contre

<sup>902</sup> Coubba, C. *Ahmed Dini et la politique à Djibouti*, l'Harmattan, 1998, pp78-79

<sup>903</sup> Dubois C.J-D, *Said Ali Coubèche*, p.64

<sup>904</sup> *Ibidem*. p.69

<sup>905</sup> Archives du sénat de Paris, procès verbal de la commission FOM, séance du 2 novembre 1949, discours du conseiller de la République, Drone ;

<sup>906</sup> *Ibidem*. p.64.

<sup>907</sup> marchés coloniaux, samedi 9 novembre 1949, p 2399, cité par Dubois C ; et Pénel J6D, *Said Ali Coubèche la passion d'entreprendre*, Kartala, 2007, p 65

<sup>908</sup> Dubois C.J-D, *Said Ali Coubèche*, p.65

Mohamed Doualé, un Issa pour représenter le territoire à Paris (Said Ali Coubèche ne pouvant être candidat car ne remplissant pas le critère d'âge demandé, moins de 35 ans). Le 9 juin 1947 Said Ali Coubèche est élu conseiller de l'Union Française. Il faut noter ici deux constats : que le mandat de conseiller de la République dévolu à Djama Ali (senateur) est plus important que celui du conseiller de l'union Française Said Ali Coubèche. Que dans ces élections il n'y a ni Afar ni Issa originaire du pays. De ces revendications s'emparent le club Dankali et Somali dès 1946.

Le 19 décembre 1949, Djama Ali fut réélu contre le même candidat Issa Mahammad Doulé, et un mois après éclata les affrontements entre Issa et Gadabourcis. Le 18 janvier à la sortie de la mosquée Hammoudi, le sénateur Djama Ali est frappé par des jeunes Issas. Le 19 juillet a lieu un affrontement sanglant. Aux dires des témoins les deux communautés furent appelées à leur cousins de Somaliland et d'Éthiopie. Il y eut dix-neuf Gadabourcis, et huit Issas d'après le gouverneur Siriex qui n'est pas étranger à ce conflit intertribal. *« Dans mon entourage on le considérait comme étant responsable des affrontements intertribaux qui avait eu lieu, en 1949, à Djibouti entre les Gadabourcis et les Issas. »*<sup>909</sup> dit de lui feu Ahmed Dini. Pourquoi cet affrontement sanglant ? *« Il prévalait à cette époque une importante rivalité politique entre les tenants du rail, et les tenants de la route. Michel Cots, président du conseil d'administration de la compagnie du chemin de fer, envisageait de prolonger la voie ferrée jusqu'au sud de l'Éthiopie, en renforçant le trafic du chemin de fer. Antoine Besse, riche commerçant de la place, tabait sur le développement de la route. Il gérait une maison d'import-export. Le projet de prolongation du chemin de fer avait ses partisans : le gouverneur Siriex, les gaullistes et les Issas. La route avait les siens, les radicaux socialistes, les communistes et les Gadabourcis. Du champ politique, la querelle a glissé rapidement vers le corps à corps en raison des enjeux électoraux. »*<sup>910</sup> Dans son témoignage Ahmed Dini montre la manipulation du gouverneur et de certains milieux d'affaires dans l'affrontement tribal qu'on ne peut réduire seulement à une guerre entre ethnies que l'administration coloniale avait endiguée comme l'écrivent certains auteurs : à propos de cet événement tragique : *« Jusqu'en 1945, les rivalités ethniques n'apparaissaient que sur le plan économique et des emplois. Avec l'intéressement des indigènes à la vie politique, la querelle se porta sur ce terrain nouveau, propice au déchaînement des passions. Le démon du tribalisme, quelque peu assoupi depuis que la paix française avait mis fin aux guerres entre ethnies, se réveillait brutalement, excité par des convoitises partisans et par l'action de*

<sup>909</sup> Ali C. Ahmed Dini et la politique à Djibouti, Paris, L'Harmattan, 1998, p138

<sup>910</sup> Ibidem. p130

*certaines metropolitains.*<sup>911</sup>» L'ingérence des milieux coloniaux est pourtant attestée par le fait que pour mettre fin à ces violences le gouverneur Siriex demande à ce que Djama Ali démissionne de son poste dans son pays, ce que ce dernier *refuse* car il est élu normalement et que le territoire « *c'est un territoire français et non Issa*<sup>912</sup>. ».

Alors les Issas lui répliquent « *si vous ne démissionnez pas ce sera la guerre* » Devant ces inévitables conflits chaque groupe somali rassemble ses partisans en attendant le retour de Djama Ali à Djibouti en août 1949. Le 23 août une émeute sans précédents dans l'histoire du pays provoque plus de trente huit morts, cent blessés car cet affrontement a fait appel à des solidarités tribales au delà des frontières en somaliland, en éthiopie: « *Alors les Gadaboursis ont rameuté leur troupe de Zeyla et 'Ethiopie, les Issas ont fait appel à leurs frères d'Ethiopie, et en plein ville ils se sont affrontés sauvagement. L'administration au lieu de s'interposer, a donné le coup de sifflet pour la mêlée. C'est pourquoi j' affirme que le gouverneur Siriex a été un des responsables de la guerre civile de 1949*<sup>913</sup> » Siriex a été remplacé par Sadoul de 1950 à 1954. Les réformes ont engendré à la place de la démocratie la guerre civile entre Issa et Gadabourci encouragée par certains représentants de l'administration coloniale.

Les Afars et les Issas qui n'avaient pas de représentant dans les trois parlements, avaient fondés dès 1946, le club Dankali et Somali présidé par Mahmoud Harbi et Hanfadé Hassan Diimu, fils de l'Okal général Debné Hassan Diimu. Ils revendiquent que leurs droits soient respectés. Lorsque le ministre des colonies passe à Djibouti deux lettres de protestation lui sont remises. L'une par les Afars et l'autre par les Issas. La première remise par Hanfadé Hassan Diimu revendique les droits des Afars à l'égalité ce qui leur est refusé depuis Léonce Lagarde, premier gouverneur :« *Les Afars avaient remis une lettre de protestation au ministre des colonies, M. Paul Coste-Floret lors de son passage à Djibouti. Ils se plaignaient d'être l'objet d'ostracisme de la part de l'administration et de ne pas jouir des droits à l'égal des autres sujets. Ou bien on leur reconnaît leurs droits, ou bien ils dénoncent la présence française pour prendre comme tutrice l'Ethiopie voisine.*<sup>914</sup>»

A l'époque le mot indépendance est banni du vocabulaire des colonisés. Cette lettre de protestation vaut à Hassan Hampharé, vice-président du club Dankali et Somali, et à sept de ses compagnons, la prison. La violence d'Etat demeure toujours aussi forte, en dépit d'une relative libéralisation.

---

<sup>911</sup> Oberlé Ph. Hugot P ; P123

<sup>912</sup> Dubois C J-D , *Said Ali Coubèche la passion d'entreprendre*, p81

<sup>913</sup> Ali Coubba, *Ahmed Dini et la politique à Djibouti*, l'Harmattan Paris 1998, pp 140

<sup>914</sup> Ali Coubba, *Ahmed Dini et la politique à Djibouti* p142

De quoi les accuse l'administration coloniale ? De remettre en cause l'ordre colonial si ces droits n'étaient pas respectés ? En tout ca « *Accusé d'avoir porté atteinte à la sureté interieure de l'état, ils ont été jeté e n prison.* »<sup>915</sup> L'attitude de Mahmoud, président du club Dankali Somali, étonne encore les Afars. Plus préoccupé par ses revendications ethniques il est incapable de penser pour l'ensemble et reste indifférent à l'arrestation de son vice président : « *Mahmoud Harbi n'a pas levé un doigt dans cette affaire. Des manifestants afars- j'en faisais partie- avaient cherché à faire liberer par la force les prisonniers. Cette experience avait terni l'image de l'homme auprès des Afars (...) quelquepart, il me donnait l'impression de se rejouir de la repression exercée sur les Afars.* »<sup>916</sup> La manifestation de plusieurs milliers d'Afar a eu lieu. On déplora un mort et des nombreux blessés. En avril les afars étaient très irrités par cet evenement. Bien qu'unit dans un club il n' y avait pas d'unité désormais entre Afar et Issa à cause de l'attitude de Mahmoud Harbi..

Quant aux Issas, représentés par Mahmoud Harbi, ils demandent à la France dans leur lettre « *de proteger les Issas de l'emprise exagereeé des étrangers, Arabes, et Somalis allogènes. Par ailleurs, ils exigent la demission de Djama Ali qui aurait soudoyé quatre personnes pour qu'elles temoignent de sa naisance à Djibouti en 1916, cette fausse declaration lui donnait à tord, le droit d'être citoyen et d'être élu Le ministre leur promet une prochaine modification du regime électoral.* » L'attitude xenophobe des Issas à l'égard des Gadabourcis apparait à travers cette lettre mais aussi envers les Arabes qui ne seront pas epargnés. En effet un nouvau incident provoque la mort de Mohamed Ali Coubèche, frère d'Ali Coubèche « *père d Said Ali Coubèche, conseiller de laSomalie à l'Assemblée de l'Union française* »<sup>917</sup> En fait les Issas visaient Said Ali Coubèche, avec le soutien du gouverneur Siriex. Et à l'instigation de Mahmoud Harbi. Mais ce dernier accuse la reforme électorale.

Deux facteurs calment le jeu : une loi et le remplacement du gouverneur Siriex (qui n'a pas arreté les auteurs de l'attentat contre l'oncle de Said Ali Coubèche) par Numa Sadoul. En effet la loi du 19 août 1950, modifiant le régime électoral, la composition et les comptences du conseil representatif donne une majorité aux Afars et aux Issas. En effet les élus du second collège se composaient de 4 Afars, 4 Issas, 1 Gadabousi, 1 Issaq, 2 Arabes.

---

<sup>915</sup> *Ibidem.*

<sup>916</sup> *Ibidem.*

<sup>917</sup> Dubois Colette, Péné J-D *Said Ali Coubèche la passion d'entreprendre*, Karthala, Paris, p. 89 .

- **Conclusion générale**



Prendre en compte la durée du temps colonial nous a permis de voir que la rencontre, dans la seconde moitié du XIX<sup>ème</sup> siècle, entre un Etat exogène, – la France, puissance impériale et des Etats et sociétés endogènes plurielles – Afar et Issa ont des particularités communes (activités, modes de vie, la religion) –, s’est faite selon un processus complexe et ambiguë.

Contrairement à certaines colonies (exemple Madagascar), la prise de possession par la France s’est réalisée par la voie diplomatique en plusieurs étapes. Obock, comme établissement français, n’est occupé qu’en 1884, soit vingt-deux ans après le traité de Paris de mars 1862. Le gouverneur Léonce Lagarde, au terme d’habiles négociations conduites pendant une décennie (1884-1894), auprès des sultans Afar et des Somali-Issa, renforce l’emprise de la France sur un territoire de 23.000 km<sup>2</sup> qui enveloppe le golfe de Tadjoura. En 1896, ce territoire, stratégiquement bien placé au carrefour d’une route maritime et d’un accès vers la riche Ethiopie, devient la Côte française des Somalis.

Pendant la phase des premiers contacts, les Etats Afar et les Issa ont instrumentalisé, à leur profit, les rivalités entre les trois puissances impérialistes européennes – Italie, Royaume-Uni et France – qui cherchaient à s’implanter en mer Rouge pour conclure, avec elles, des traités de protectorat et d’amitié. Dans les faits – et ceci jusqu’au lendemain de la Première Guerre mondiale –, le contrôle de la CFS par la France, puissance coloniale, reste réduit, d’une part, à Djibouti, ville émergente en pleine expansion, et, d’autre part, au corridor ferroviaire long de 100 kilomètres.

Ce n’est qu’après la nomination en CFS du gouverneur Chapon-Baissac en 1924, que la prise de possession de l’arrière-pays se réalise de façon brutale et guerrière. Ce brusque transfert de l’Etat « moderne » dans des univers sociaux qui l’ignoraient, tout comme la volonté d’imposer la loi française et le droit occidental à des sociétés qui s’organisaient jusqu’alors selon d’autres modes d’autorité, se sont réalisés sous la contrainte. En rupture avec le passé, les contacts deviennent conflictuels : la violence de l’Etat colonial se généralise.

Les sociétés réticentes à « l’ordre colonial » hésitent entre rejet et résignation. La puissance coloniale, joue à son profit, les dissensions intérieures, pour renforcer son emprise. L’occupation réelle du sultanat de Gooba’ad et de Tadjoura se réalise par la force militaire,

après 1927, et non au lendemain des accords signés entre 1884 et 1889, aux interprétations antagonistes selon le droit français ou le droit afar.

L'occupation effective de l'hinterland qui débute à la fin des années 1920, s'accélère sous la menace d'un danger extérieur : les visées de l'Italie de Mussolini sur la CFS, une fois l'Ethiopie conquise (1935-1936) et fédérée au sein de *l'Africa orientale italiana*. La remilitarisation de la CFS, qui s'accélère après 1938, permet de renforcer le contrôle de l'espace et des hommes : consolidation des garnisons dans les postes militaires et les districts de l'intérieur, renforcement du peloton méhariste et de la garde indigène, accroissement des forces françaises stationnées en CFS, soit près de 9.000 en 1940. La CFS entre dans la tourmente de la Deuxième Guerre mondiale, au moment même où l'occupation du territoire était à peine achevée..

Le colonisateur français, créateur de villes – outre Djibouti, émergent des centres administratifs, tels Obock ou Dikkil, et la ville née du rail, Ali Sabieh –, a cherché à contrôler toutes les populations. La dualité spatiale – espaces ruraux et espaces urbains – doit être prise en compte pour mesurer « le ressenti de la colonisation ». Les « indigènes », notamment les pasteurs-nomades Afar et Issa qui conservent leurs us et coutumes, bien après la guerre de 1939-45, n'ont pas adhéré aux changements apportés par l'intrusion de « nouvelles manière de faire ».

Soulignons qu'au sein de l'empire colonial, la CFS a ses propres spécificités, ce qui a des incidences sur le rapport colonisateur-colonisé. Les sociétés assujetties qui peuplent la CFS, comme ailleurs dans d'autres colonies, relèvent du Code de l'indigénat. Or, les « indigènes » du territoire ont été soumis ni à l'impôt ni aux prestations de travail ni à la conscription – le recrutement du Bataillon somali, lors des deux conflits, s'est fait sur la base du volontariat. Elles ont conservé leurs activités pastorales et n'ont pas modifié leur fonctionnement. De religion musulmane, ces sociétés plurielles ne furent jamais évangélisées. Elles nomadisent à la recherche de points d'eau et de pâturages et se jouent des frontières, dont les limites n'existent que sur les cartes établies par les colonisateurs. Les populations, hormis dans les noyaux proto-urbains, ne sont pas recensées et méconnaissent l'état-civil. Il n'y a donc pas eu de brusque transfert de l'Etat, de contrainte jusqu'à la fin des années 1920.

Autre facteur qui doit être pris en compte pour souligner la spécificité de la Côte des Somalis. La France coloniale, dans chacune de ses possessions, a mené une politique qui tenait compte des réalités économiques et sociales, tout en l'adaptant au « tempérament » des peuples assujettis. En CFS, il n'était guère envisageable d'instituer un système politique

coercitif. Tout d'abord, ce petit territoire aux conditions climatiques très ingrates – l'aridité, la chaleur excessive, la faiblesse et l'irrégularité des précipitations rendent l'agriculture quasi-impossible – est ni une colonie de peuplement ni une colonie d'exploitation. Pour rendre viable ce bout de terre d'un intérêt stratégique majeur, les Français, à savoir l'Etat et des particuliers, ont dû investir pour construire des infrastructures économiques – le chemin de fer et le port – afin de valoriser ses atouts stratégiques. En retour, ces dernières soutiennent les activités d'import-export de Djibouti et stimulent le secteur du tertiaire, fondements du développement économique de la CFS (nonobstant l'unique production de sel, exportée de l'Ethiopie au Japon).

En d'autres termes, si ce territoire a échappé à une colonisation classique, c'est simplement parce que le colonisateur y trouva ni des richesses à s'approprier ni une main-d'œuvre en abondance et « corvéable à merci ». L'intrusion du travail salarié, avec ses contraintes, rebute les nomades-pasteurs Afar et Issa, qui ont refusé le travail manuel, acceptant en revanche de prendre part aux échanges régionaux ou aux transports terrestres, en conduisant leurs caravanes de dromadaire).

Afin de soutenir le décollage économique, dès les l'enfance de l'établissement français d'Obock, la puissance coloniale importe la main d'œuvre du Yémen, et, réquisitionne des prisonniers du bagne qu'elle y a ouvert<sup>918</sup>. Puis, la rapide croissance de Djibouti-ville accélère les mobilités humaines. Cette cité, créée dans l'environnement des nomades issas, attire des Somalis du Somaliland et de la Somalia et de l'Ethiopie voisines. Cependant, la zone de recrutement s'étend au-delà du golfe d'Aden, notamment au Yémen, et, d'Aden, territoire britannique, transitent également les Indiens et d'autres sujets britanniques. Djibouti-ville devient un creuset de population de toutes origines géographiques.

Force est de souligner que le caractère libre et fier des nomades, réticents au travail répétitif et à la vie urbaine, a encouragé le recrutement de travailleurs, hors de la colonie. Une source de conflit se perçoit à compter de 1935-36. Dans un contexte de fort chômage, la rivalité pour trouver à s'embaucher en tant que marins ou dockers, suscite les premières tensions inter-communautaires urbaines. Intégrer les « immigrés » arrivés en vagues successives pour s'implanter dans la capitale djiboutienne reste un défi et une source de conflits potentiels. Ces migrations régionales sont lourdes de conséquences et engendrent la méfiance de Bourahn Bey, premier maire de Djibouti qui déclara : « *Djibouti tue ses fils et engraisse les enfants d'autres pays.* » Adage qui demeure vivace, comme Colette Dubois l'a

---

<sup>918</sup> Voir l'article de Colette Dubois, « Le bagne d'Obock 1887-1896 », dans le numéro spécial 'Bagnes et bagnards,' de la revue *Ultramarines* n°21, 2001, pp. 18-21.

relevé<sup>919</sup> : « *Avatar d'une mise en dépendance artificielle, les emplois salariés furent occupés par des étrangers au territoire devenu français dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle* ». En effet, l'administration relayée par les opérateurs de la place, instaure une alors de l'embauche qui repose sur une « sélection raciale ». Cette ségrégation conduit à retenir « les races » considérées les plus aptes à s'adapter aux exigences du travail salarié, notamment au travail de manœuvre, pénible et répétitif. Cette politique encourage les recrutements de travailleurs en dehors du territoire « *recrutés, d'une part, dans les territoires voisins du Somaliland britannique et de la Somalia italienne, et d'autre part, dans péninsule arabique* »<sup>920</sup>. Peut-on avancer que l'embauche de ces immigrés, jugés plus aptes aux dures besognes, serait un moyen adopté par le colonisateur pour avoir des travailleurs peu portés à remettre en cause les rapports de dépendance ? Si la concurrence économique alimente les conflits inter-communautaires, les réformes au sein de l'Union française les entretiennent aussi : après 1947, une nouvelle génération de nationalistes (Mahmoud Harbi, Hassan Gouled, Ahmed Dini, etc.) entrent en compétition pour prendre le leadership politique un temps au main de « non originaires du territoire ».

La majeure partie de la population autochtone rurale n'avait pas conscience, du moins jusqu'à la Deuxième Guerre mondiale, de leur dépendance vis-à-vis de la France. Dans certaines parties périphériques du territoire (notamment dans la région accidentée du Day), certains campements Afar n'avaient jamais eu des contacts avec le « colonisateur ». Pendant longtemps, les ruraux pensaient que les Français étaient là pour les servir. Aussi, le maintien de la France coloniale en CFS ne suscitait pas vraiment d'hostilité d'une large fraction de la population. L'ignorance, le contact quasiment inexistant ou trop récent avec l'administration française, le manque d'éducation peuvent expliquer cette vision étreinte : loin du chef-lieu, les bergers afars et Issas vivent dans leur région comme vivaient leur ancêtres.

A compter de la fin des années 1920, les choses changent : l'occupation des cercles de l'intérieur Tadjoura, Obock, Dikkil et Ali-Sabieh, puis, à compter de 1938, la militarisation du territoire, avivent les réticences. L'occupation et le contrôle des districts intérieurs ont permis d'enrayer la traite des esclaves qui, en provenance de l'Ethiopie, transitait par la CFS. Ce trafic lucratif, ne disparaît pas totalement : il entre dans la clandestinité et les flux semblent se réduire, ce qui réduit les bénéfices des traitants autochtones. Par ailleurs, l'intrusion de la violence d'Etat – violence qu'ont amplifiés les rigueurs du blocus, pendant la Deuxième

---

<sup>919</sup> C. Dubois, *Djibouti 1888-1967, Héritage et frustration ?*, Paris, l'Harmattan, 1997, p. 385.

<sup>920</sup> *Ibidem*, p. 386.

Guerre mondiale (famines, épidémies, effondrement de fragile système pastoraux, expulsion des urbains « bouches inutiles ») – alimentent les rejets et les formes de résistance.

Le pouvoir colonial afin de soutenir la « main-mise » sur l'arrière-pays et ayant vite constaté qu'il ne pouvait gouverner contre les élites locales ni sans elles, s'est appuyé sur les institutions pour être à même de fonctionner. D'où l'intérêt de l'administration indirecte. Les commandants de cercle administrent par l'intermédiaire de précieux auxiliaires : les chefs de tribus. A Djibouti, on les appelle les « *Okals* <sup>921</sup> », qualificatif bien inapproprié pour les hommes qui brillent ni par leur probité ni par leur clairvoyance ! Fallait-il blâmer l'administration coloniale ou les chefs de tribus stipendiés, à qui la connivence avec les Français assurait une rémunération régulière et un pouvoir sur leurs administrés ? Certainement les deux. Par ailleurs, la fonction d'un akel (chef coutumier) n'est jamais clairement défini, équivoque qui profite à l'administration, mais qui suscite parfois des querelles de délimitation d'autorité, entraînant la destitution d'akel, jugé non fiable. Après la guerre de 1939-1945, la lente « démocratisation » de la vie politique donne un poids grandissant à ces interfaces incontournables : ainsi lors d'une consultation électorale élection, les okaks votent pour tous leurs administrés !

Par ailleurs, l'administration joue sur deux sentiments contradictoires, lorsqu'elle occupe le sultanat de Tadjoura et le sultanat de Gooba'ad à partir de 1927. Elle se soucie de respecter la société traditionnelle et ses institutions. Mais lorsque les détenteurs de pouvoirs politiques ne jouent pas le jeu souhaité d'intermédiaires, la France les écarte : les vizirs de Tadjoura et de Gooba'ad, comme le sultan Lo'yta qui meurt en exil, sont déportés à Madagascar. Dans la pratique, les structures sociales des Afar, dont le sultan était la sève et remplissait la fonction de régulation en cas de déséquilibre, sont ébranlées : la société Afar est « déboussolée » par ces changements politiques. D'un côté, le pouvoir colonial cherche à respecter les « *coutumes* » et les « *institutions africaines* » ; de l'autre, il limite leurs pouvoirs. En fait, sultans et okals sont des instruments au service du colonisateur.

Le seul endroit où l'autorité française est admise, reconnue, voire redoutée, c'est la ville de Djibouti. Depuis sa naissance, dès la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, cette cité concentre pouvoirs politiques, économiques, culturels. C'est là où se concentrent les hommes et les forces vives de la CFS. Djibouti-ville reste un pôle de pouvoir, un lieu de changement. Lieu de concentration des hommes et de fermentation des idées, la capitale de la CFS est un pôle

---

<sup>921</sup> Okal est un terme arabe qui désigne « notable, intelligent ».

d'innovation. C'est aussi un lieu de contestation, même si celle-ci reste encore timide durant l'Entre-Deux guerres. Des sociétés et des cultures urbaines se développent. Le brassage des populations entre les nouveaux urbains issus directement du monde nomade ou originaires de la sous-région et les citadins installés de longue date, favorise une culture urbaine fortement métissée. Le patrimoine architectural de Djibouti en témoigne. Le cœur de la ville, le plateau de Djibouti, se présente comme un espace maîtrisé : le gouverneur Martineau a imposé, dès 1901, un plan d'urbanisme. En revanche, s'impose un modèle architectural « importé » par les maçons yéménites, qui construisent des immeubles à arcades, à toit plats de un à trois étages, avec de fenêtre moucharabiehs ajourées. De même, l'agriculture irriguée gagne l'oued d'Ambouli grâce au savoir-faire des agriculteurs du Yémen.

Avec la colonisation, la sédentarisation des pasteurs et l'urbanisation ont démarré, favorisant l'implantation de mosquées en dur dans les nouveaux quartiers ou noyaux urbains. Dans ces derniers, des modifications sont visibles au niveau des habitudes de consommation alimentaire (on peut aussi relever la gestion de et la distribution de l'eau par des porteuses et vendeurs d'eau), des modifications des structures familiales, de l'organisation politique (apparition de partis politiques, au lendemain de la 2<sup>ème</sup> guerre mondiale). Durant l'Entre-Deux guerre, les phénomènes culturels, au sens large, connaissent également un dynamisme dans le bouillon urbain : nouvelles mosquées, médersa, école franco-arabe,, associations sportives, etc.

La ville de Djibouti concentre en 1946 le cinquième de la population du territoire. Depuis sa création ex-nihilo, elle a constitué un pôle d'attraction, un lieu de brassage culturel et d'inventivité. Vers elle, convergent les hommes et les femmes, les idées et les pratiques ; d'elle, se diffusent, par des canaux divers des innovations, des nouvelles façons de faire ou de penser. Toutefois, sa croissance, sans contre-poids, accélère le dualisme entre un pôle qui accapare toute les fonctions, bien inscrit dans l'économie-monde, et le reste du territoire, domaine des nomades. *«L'emprise coloniale ayant créé une dichotomie qui laisse des marques indélébiles sur le développement du pays et l'aménagement du territoire.»*, soulignait Colette Dubois<sup>922</sup>. Une description plus tardive de 1960 révèle bien ce contraste :

*« La CFS ne ressemble à aucun des autres TOM, c'est de loin le plus défavorisée, celui pour lequel le problème unique est d'assurer la subsistance de ses habitants. Il existe en fait deux Somalies. La première mesure 23.000km<sup>2</sup>, sur lesquels errent 37.000 bédouins. Pasteurs nomades d'une pauvreté et d'une rusticité effarantes, dont l'économie et le genre de*

---

<sup>922</sup> Dubois Colette, *Djibouti 1888-1967, héritage ou frustration*. L'Harmattan, Paris 1997, p. 6.

*vie sont demeurés proches de ce qu'ils étaient aux temps bibliques. Ils ne produisent rien, consomment peu ; ils n'ont avec la vie moderne que des rapports occasionnels, superficiels, et aussi peu fréquents que possible. 23.000km<sup>2</sup> sur lesquels il ne pousse rien, sinon quelques épineux que les chèvres, et les chameaux auraient depuis longtemps fait disparaître (...) La seconde mesure 4 km<sup>2</sup>, 40.000 habitants y vivent, dont toute l'activité gravite, directe ou indirecte, autour de 140 hectares du port, l'un des mieux équipés de toute la côte orientale de l'Afrique, créé de toute pièce à partir du néant, au cours de quatre à cinq décades écoulées, complètement rénové depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale. Sur le plan économique, tout au moins, Djibouti est à lui seul la CFS. Djibouti, c'est le port, c'est un comptoir commercial dont le reste du pays constitue le glacis. Cette opposition fondamentale entre les deux parties du territoire explique à elle seule la précarité de l'équilibre économique et social de la CFS. Djibouti seul centre réellement actif, doit tirer à lui le reste du pays. »<sup>923</sup>*

Dans la capitale, l'emprise du pouvoir colonial s'affermissait. Les pouvoirs publics sollicitent des intermédiaires, des « entre-deux mondes », des passeurs. On peut rappeler le rôle des interprètes, des premiers moniteurs-instituteurs comme Said Ali, celui du cadî Chamsan, des notables somalis, arabes, mais aussi les gardes indigènes qui apprennent les cours des français. L'autorité coloniale si elle encourage le métissage des populations, dans l'espace urbain, une ségrégation se dessine : quartiers européens du plateau du Serpent, quartiers « indigènes », où s'autonomisent quartiers arabes, gadabourci, issa, etc., l'appartenance ethnique devient un « marqueur » du peuplement urbain. Les rares écoles coloniales, missionnaires jusqu'en 1922, puis reprises en main par l'Etat (uniquement pour les garçons, l'enseignement des filles restant confié aux sœurs franciscaines) sont peu fréquentées par les colonisés. Contrairement à d'autres colonies, par le retard pris dans les réalisations éducatives, l'école coloniale, par ailleurs ultra-sélective, n'a pas été l'instrument qui aurait contaminé les savoirs indigènes. Être titulaire du certificat d'études reste un fait rarissime avant 1939.

Si la langue française se répand timidement parmi « les indigènes », notamment le long de la ligne ferroviaire, en revanche de rares administrateurs et militaires français qui font des tournées dans l'intérieur de la CFS, apprennent la langue Afar, comme le capitaine Chédeville ou le capitaine Coulet, d'autres, le Somali, comme l'instituteur Duchenet ou le

---

<sup>923</sup> SHAT , 7 H carton 26.Brochure *La Côte française des Somalis*, Paris, Imprimerie nationale, 1960

capitaine Ferry. Ces coloniaux par leurs approches ethnologiques et linguistiques, s'intéressent aux sociétés qu'ils administrent<sup>924</sup>.

Autre point : en CFS, la France en position de domination, a favorisé les Issa contre les Afars, prise de position qui a commencé dès la construction du chemin de fer dans les zones de contacts entre ces populations. Le nom donné à la colonie en 1896 de Côte française des Somalis omet les Afars qui, pourtant, occupaient presque les deux-tiers du territoire, occultant « l'identité afar »<sup>925</sup>. Dans un contexte de revendications pansomalistes et de réclamations de l'indépendance, le changement de nom en 1967 en faveur de Territoire des Afars et des Issas, leur redonne « une visibilité ».

Ce favoritisme aurait-il envenimé les rapports entre Afar et Issa ? Alphonse Lippmann, chef de poste de Dikkil, dans son roman autobiographique *Guerriers en Somalie*, montre son parti pris pour les Issas, les installant à Dikkil, en pays Afar. Puis, il intervient dans une bataille à Kudo, où ils tuent plusieurs Debnés pour venger les Issas : « *Mon coup de Kudo a eu un grand retentissement. On le chante dans tous les campements. A Djibouti même, la nouvelle s'est propagée comme une traînée de poudre, des rahaynnahs annoncent la paix et célèbrent mes louanges.* »<sup>926</sup> Dans des conditions similaires, 16 janvier 1935, le jeune administrateur Bernard meurt au combat, en tentant de venger les Issas : « *Vers 13 heures arrivent deux Issas qui confirment que des clans entiers sont tués, que tous les troupeaux sont razzés.(...) Bernard donne l'alerte(...) Vers 15 heures, il quitte, avec son détachement, Dikkil. A Galaganti, il trouve l'okal Guedi Farah et trois cents Issas victimes du rezzou. Ils n'avaient plus lances, plus de munitions, et étaient démoralisés.* »<sup>927</sup> La mort au combat de l'administrateur Bernard est une conséquence directe de l'intrusion coloniale dans des rivalités internes, auxquelles les Afars Debné n'ont pas participé, alors que le combat eut lieu sur leur territoire. Les Issas ont su instrumentaliser, à leur profit, l'administration coloniale pour repousser la zone de contact entre Issa et Afar, en direction de Dikkil.

La neutralité des Afars Debnés s'explique par le fait qu'ils sont devenus alliés de l'administration coloniale dans leur combat contre les 'Assahyamaras Gal'ela qu'ils expulseront du sultanat de Gooba'ad, après les accrochages de janvier 1932 à Sida. Puis l'administration coloniale chasse les Ulu'tos de Chekayto, de la plaine du Hanlé, laissant la

---

<sup>924</sup> L'aventurier Henry de Monfreid et l'administrateur Alphonse Lippman se convertissent à l'islam.

<sup>925</sup> Un de mes témoins me confie : « *Votre génération n'a rien connu de cette époque. On nous appelait par le terme Somalis, ce que nous n'étions pas.* »

<sup>926</sup> Lippman A., *Guerriers et sorciers en Somali*, p. 6

<sup>927</sup> Rapport politique retrouvé sur la machine à écrire de l'administrateur Bernard, et non terminé car étant parti précipitamment pour rejoindre avec la garde indigène, le site de Moraïto, le 17 janvier 1935.



place aux Debné Adorassu - tous ses groupes étant Afar. Pour les 'Assahyamaras, cette prise de position des administrateurs français dans des conflits de transhumance, est mal ressentie. En résultent, d'une part, l'hostilité des 'Assahyamaras à la pénétration française dans le Hanlé et dans le plateau de Gamarri, et, d'autre part, leur alliance avec les Italiens – l'Italie de Mussolini en profite pour ouvrir des postes dans le Gooba'ad et dans le Hanlé à partir de 1936, empiétant sur la souveraineté française.

Enfin, la fin de la Seconde Guerre mondiale apporte des évolutions inscrites dans le préambule de la constitution française de 1946 : « *La France entend conduire les peuples dont elle a la charge à la liberté de s'administrer eux-mêmes et de gérer démocratiquement leurs propres affaires.* » Alors que le pouvoir colonial était autocratique jusque là, le décret du 9 novembre 1945 institue le Conseil Représentatif de la Côte française des Somalis. Un vent de changement souffle doucement, qui ne cherche pas à affaiblir la puissance coloniale, mais à « associer » les autochtones. En 1946 le système se libéralise et introduit timidement la démocratisation de la vie politique. des élections. Deux collèges de citoyens élisent un député pour l'Assemblée nationale et les membres du Conseil représentatif, assemblée locale. Cette dernière élit le représentant du territoire qui siège au Conseil de la République et le conseiller de l'Union française. Or, est introduit un « dosage ethnique », *puisque « le premier Conseil représentatif élu le 10 mars 1946, compte 4 Afars, 3 Arabes, 2 Somalis allogènes et 1 Issa, Saïd Ali Coubèche d'origine yéménite en devenant le premier vice-président. »*<sup>928</sup> Cette ouverture démocratique est lourde de conséquences.

Désormais, en lieu et place des royaumes légendaires de l'Adal aux sultanats de la côte de la mer Rouge, sans frontière nettement définie, la colonisation française a maintenant délimité, par la violence d'Etat, un petit territoire, la Côte française des Somalis, dont les délimitations ne tiennent pas compte des anciennes. Ces nouvelles lignes « non matérialisées » tracées dans un contexte de domination coloniale – maintenant ré-appropriées par l'Etat national djiboutien – divisent les Afars répartis entre l'Erythrée, l'Ethiopie et la RDD, tandis que les Somalis-Issa se répartissent entre le Somaliland, l'Ethiopie et la RDD. Force est de constater que l'Etat colonial, durant la période 1862-1946 a instauré une entité, laissée en héritage aux nationaux.

---

<sup>928</sup> Oberlé Phillipe, p. 123

# ANNEXES

## **Annexe1. Les traités**

### **Traité signé entre Rochet D'hericourt et sahlé sellassié en 1843**

« Traité politique et commercial entre le grand Louis-Philippe, roi de France, et Sahli-Salassié, roi de Choa, et ses successeurs.

Vu les rapports de bienveillance qui existent entre S.M.Louis-Philippe, roi de France, et Sahi-Salassié, roi de Choa.

Vu la conformité de religion qui existe entre les deux nations, le roi de Choa ose espérer que, en cas de guerre avec les Musulmans ou autres étrangers, la France considérera ses ennemis comme les siens propres, S.M Louis-Philippe, protecteur de Jérusalem, s'engage à faire respecter comme les sujets français tous les habitants du Choa qui iront en pèlerinage et à les défendre, à l'aide de ses représentants, sur toute la route, contre les avanies des fidèles.

Tous les Français résidant au Choa seront considérés comme les sujets les plus favorisés et, à ce titre, outre leurs droits, ils jouiront de tous les privilèges qui pourraient être accordés aux autres étrangers.

Toutes les marchandises françaises introduites dans les Choa seront soumises à un droit de trois pour cent une fois payé, et ce droit sera prélevé en nature, afin d'éviter toute discussion d'arbitrage sur la valeur desdites marchandises.

Tous les Français pourront commercer dans tout le royaume de Choa.

Tous les Français résidant au Choa pourront acheter des maisons et des terres dont l'acquisition sera garantie par le roi de Choa ; les Français pourront revendre ou disposer de ces mêmes propriétés. »

## Traité de Paris 1862<sup>929</sup>

Traité signé à en 1862 entre le représentant du sultan et le secrétaire d'état aux affaires étrangères

ARTICLE 1. –Il y aura paix et amitié perpétuelle entre sa Majesté l'Empereur Napoléon III et ses successeurs et les tribus danakils établies sur la côte d'Adel.

ART.2.- Les chefs danakils, et notamment Sultan Ding, cèdent à sa Majesté l'Empereur les ports, rade et mouillage d'Obock, situés près du cap Ras Bir, avec la plaine qui s'étend depuis Ras Ali, au sud, jusqu'à Ras Doumeïrah, au Nord.

ART.3.- Cette cession est faite moyennant le prix stipulé et convenu de 10.000 thalaris, soit 50.500 francs.

ART.4.-...Règle les conditions de paiement.

ART.5. Cette cession est garantie solidairement par les chefs des Danakils, à savoir : le Sultan Mohamed ben Mohamed, Sultan Ding-Koullou, Osman, Aly Brahim, Aboubeker, Chahm et par le sultan Loëta, chef de la tribu des Debneh, représentés par leur envoyé Ding Ahmed Aboubeker.

Les chefs ci-dessus nommés s'engagent isolément et solidairement à faciliter par tous les moyens en leur pouvoir les relations des Français établis à Obock avec l'intérieur du pays, soit par terre, soit par eau, en remontant le cours des fleuves Amazo et Haouach.

Ils leur concèdent le droit d'exploiter dans les forêts le bois nécessaire à leur usage et celui d'user des aiguades et eaux courantes qui existent sur la côte à proximité du territoire d'Obock. Il pourra être établi, d'un commun accord, des réservoirs d'eau sur les points jugés convenables sans que leur établissement donne lieu à aucune demande d'indemnité.

---

<sup>929</sup> Traité revu et corrigé, officiel que l'on retrouve dans le livre de Martinet gouverneur de la colonie ayant succédé à Lagarde.

ART.7.- Les Français établis à Obock pourront faire paître leurs troupeaux à Ambabo, sur la montagne de Tadjourah, à Kassassazèle et à Elo, près du cap Jaboutil, sans que ce droit entraîne contestation ou demande d'indemnité.

ART.8.- Les Français auront le droit de prendre du sel au lac Assal et autres lieux où ils se trouvent, sans être inquiétés ni molestés.

ART.9.- Les chefs des Danakils et des autres tribus indépendantes de la côte d'Adel prennent l'engagement formel de communiquer aux autorités françaises établies à Obock toute opposition de cession de territoire qui pourrait leur être faite de la part d'un gouvernement étranger. Ils s'engagent solidairement et isolément à repousser toute ouverture qui n'aurait point reçu l'agrément du gouvernement de Sa majesté l'Empereur des Français.

ART ADDITIONNEL.- Dans le cas où les ports, rade et mouillage d'Obock serait reconnus impropres à la tenue d'un bâtiment de fort tonnage, Ding Ahmed s'engage, au nom du cheik Aly-Ibrahim-Aboubaker, chahm, et des chefs désignés au traité, à céder, au prix stipulé dans es avec le territoire qui en dépend et sous toutes les conditions insérées au présent traité.

Traité signé entre le sultan de Tadjourah et le Commandant Lagarde (18 octobre 1884)

ARTICLE 1.- Il y aura désormais entre le Sultanat et la France une amitié éternelle.

ARTICLE 2. – Le Sultan Hamed donne son pays à la France pour qu'elle le protège contre tout étranger.

ARTICLE 3. – Le gouvernement français ne changera rien aux lois établies dans le pays du Sultan Mohamed.

ARTICLE 4. – Le Sultan Hamed, en son nom et au nom de ses successeurs, s'engage à aider les Français dans les constructions de maison et achats de terrains.

ARTICLE 5. – Le Sultan Hamed s'engage à ne signer de traité avec aucun autre pays sans l'assentiment du gouvernement d'Obock.

ARTICLE 6. – Le gouvernement français à servir mensuellement une pension de 100 thalers au Sultan Hamed et 80 au Vizir.

## Les différents traités Italiens à Asab

La souveraineté italienne sur la baie d'Asab et les îles s'étend au fil d'un processus assez complexe. Dans sa partie nord-ouest, plage de Buyya jusqu'au ras Sheikh Duran, le terrain appartient à la chefferie et aux clans ankala. Les commentateurs arabes des actes de cession parlent de « république ankala afar ». Territorialement, ceux-ci relèvent du *bado* de Bidu, le plus méridional des deux « sultanats » *dammohoyta*, centré sur Baylul où est installée une petite garnison égyptienne. Sur cette côte aride et peu peuplée, les Afar vivent pauvrement, leurs chefs sont démunis.

- Il en résulte que les clans ankala pour survivre entretiennent des rapports étroits avec l'*amoyta* de l'Awsa. Ils se trouvent ainsi liés par un intérêt économique qui relève toujours de la même logique : le chef de l'Awsa est aisé mais a besoin d'exutoires maritimes à son commerce, eux n'ont de véritable richesse que leur situation riveraine.

- Les îles et le reste de la rade, au sud du ras Sheikh Duran en direction du sud-est appartiennent sans conteste à Rahayto. En effet, les chefferies *adali de* Tadjoura et Rahayto sont réputées souveraines du plateau de Gamarri jusqu'au ruisseau Saba'o à l'entrée sud de la futur ville d'Asab.

- En 1880, alors que les Egyptiennes sont de plus en plus isolés à Baylul « il n'y a pas de garnison à Idd, la première à leur nord se trouve à Tiyyo » et que les chefs de Bidu sont notoirement impuissants, le *dardar* Burhan est seul à pouvoir s'imposer sur l'ensemble de la baie. Le flou qui résulte de cette situation sur le plan de la souveraineté lui permet parfois, avec l'accord tacite de Bidu, d'étendre son autorité vers le nord et de dire le droit aux clans ankala.

Ainsi, les possessions italiennes autour d'Asab se sont développées de la façon suivante :



- Le 15 novembre 1869, Sapeto achète au chef ankala abdallah Ahmed et à son frère Ibrahim le territoire situé en baie d'Asab entre le ras Luma et la colline de Ganga « et ses côtés ».

- Le 11 mars 1870, Sapeto procède auprès des chefs ankala Abdallah chechem, Hassan Ahmed et son frère Ibrahim à la formalisation de l'acquisition de novembre à laquelle est ajoutée la baie d'Alala, pour le compte de la *Compagnia Rubbatino*.

- Le 2 mars 1870, Sapeto passe un accord avec Burhan, *dardar de* Rahayto, aux termes duquel il loue pour dix ans les îles situées au nord de la rade : « Omm-el-bachar (île) », « Ras –er-Raml (île) » et « Darmachie ».

- Le 30 décembre 1879, Sapeto rassemble avec l'accord du *dardar* Burhan l'ensemble de ces premières acquisitions sous un même traité.

- 15 mars 188, le *dardar de* Rahayto cède à la compagnie italienne toutes les îles de la grande baie d'Asab comprises entre le parallèle du ras Lama et celui du ras Santur. Il cède aussi une zone d'une profondeur de deux miles nautiques en arrière de la côte de la plage de Buyya jusqu'au ras Sheikh Duran ainsi qu'une zone d'une profondeur de quatre miles nautiques en arrière de la côte entre Sheikh Duran et le ras Santur.

- Le 15 mai 1880, le chef *ankala* Abdallah Ahmad et ses frères Ibrahim et Raghé confirment les accords. Ils y ajoutent l'île de Sennabiar face au ras Luma et une zone d'une profondeur de deux miles nautiques en arrière de la côte de la plage de Buyya jusqu'au ras Sheikh Duran ainsi qu'une zone d'une profondeur de quatre miles nautiques en arrière de la côte entre Sheikh Duran et le ras Darma, à l'entrée sud de la baie de Baylul.

- Ce ensemble qui inclut les villages afar de Margablé, Alala et Maca est vendu par la *compagnia Rubattino* à l'Etat italien le 10 mars 1882. Le 5 juillet, la *Colonia italiana di Assab* est créée.

- Le 15 mars 1883 à addalé Gub, le comte Antonelli passe avec Mahammad *illalta*, *amoyta* de l'Awsa, une convention d'amitié et de commerce. Ce traité doit assurer la libre circulation entre la colonie italienne d'Asab et le royaume du Choa.

## **LE TRAITE DU 26 MARS 1885 AVEC LES CHEFS ISSA**

« Entre M. Lagarde (A.M.J.L.), commandant de la Colonie d'Obock agissant au nom du Gouvernement français et les Chefs Issas ci—après désignés :

Absi Hander, Roble Touk, Bare Ali, Beder Guedi, Guedi Dagah, Dirane Waiais Gardadoub, Gueddi Hirsi, Chire Djilibour, Allale Waais, Assone Bonis, Oure Bare, Waais Gouled, Bouh Dirir, Qui commandent sur le territoire situé au Gubbet Kharab et jusqu'au-delà d'Ambaddo, près de Zeilah, a été signé le traité suivant :

*Article 1<sup>er</sup>* – Il y aura désormais entre la France et les Issas amitiés éternelles.

*Article 2* – Les chefs issas donnent leur pays à la France pour qu'elle les protège contre tout étranger.

*Article 3* – Le Gouvernement français s'engage à faciliter le commerce sur la côte et de préférence à Ambaddo.

*Article 4* – Les chefs Issas s'engagent à aider les Français dans toutes les occasions et à ne signer aucun traité, à ne conclure aucune convention sous peine de nullité, sans l'assentiment du Commandant de la colonie d'Obock.

Fait à Obock le 26 mars 1885

Le commandant de la Colonie : signé Lagarde

Les chefs Issas : Obsi Handed, Roble Touj, Bare Ali, Beder Gueddi, Gueddi Dagan, Dirane Dedis, Roble Guelle, Nassan Gueddi, Gueddi Roble, Moussa Saïd, Maidane Igue, Waais Gardadoub, Gueddi Hirsi, Chire Djilibour, Allale Waais, Assone Bonis, Oure Bare, Waais Gouled, Bouh Dirir,

Nota : Les chefs Issas ayant déclaré ne connaître aucune autre langue que la langue somali qui n'est pas écrite, le traité leur a été traduit oralement et ils ont déclaré accepter toutes les clauses et ne sachant pas signer, ils ont mis un signe au-dessous de leur nom.

Le commandant de la Colonie d'Obock : signé Lagarde

L'interprète militaire signé illisible, l'interprète civil signé illisible

## **TRAITE DE PROTECTORAT DE LA FRANCE SUR LA VILLE DE ZEYLA ET SON TERRITOIRE LE 28 AOUT 1885**

Préambule- Entre les soussignés S.E Abou-Beker, Emir de Zeylah et Mr Henri Joseph, consul de France à Harrar, Zeylah et dépendances.

Article 1- La ville de Zeylah et le territoire en dépendant est placé directement sous la protection de la France.

*Article 2* – S.E Abou-Beker, émir de la Zeylah, reprend et conserve tous les droits dont il avait été privé par l’occupation égyptienne.

*Article 3* – Le gouvernement de la République française s’engage à protéger et à faire respecter les territoires soumis à l’Emir Abou-Beker et signifiera à qui de droit la protection qu’il accorde à l’Emir Abou-Beker et au territoire soumis à sa souveraineté.

*Article 4* – La garde et la police de Zeylah et de son territoire sera fait par des troupes indigènes levées par l’Emir Abou-Beker, les armes et munitions pourront être fournies par le gouvernement Français, et leur solde sera prélevée sur les revenus des douanes et impôts divers existants, ou à créer, dans la ville de Zeylah et son territoire. Toutefois, au cas où les revenus des douanes ne suffiraient pas à l’entretien des troupes et ni l’administration du territoire placé sous le pourvoir et se charger des frais de garde, de police et d’administration. Dans ce cas, une entente serait établie entre le gouvernement Français et l’Emir Abou-Beker pour le remaniement des tarifs de douane et autres revenus de la ville de Zeylah et son territoire.

*Article 5* – Il sera prélevé sur les revenus publics avant toute autre prélèvement, le montant de la liste civile de l’Emir et les appointements de son fils Bourânn Abou-Beker qui restera chargé de la police indigène sans que ce prélèvement puisse jamais être moins de 1500 francs par mois pour l’Emir et de 650 francs pour Bourânn Abou-Beker.

En cas d'insuffisance des revenus publics, le gouvernement français s'engage à payer à l'Emir Abou-Beker et à son fils Bourânn Abou-Beker le montant des sommes spécifié ci-dessus.

*Article 6* – Au cas où le gouvernement Français jugerait utile dans l'intérêt de l'extension du commerce et des transactions avec l'intérieur de faire de Zeylah un port libre, tous les frais d'administration seront à sa charge.

*Article 7* – La gestion des finances du protectorat sera confiée à des fonctionnaires français ou des délégués du résident français auxquels il sera adjoint un délégué spécial désigné par l'Emir Abou-Beker.

*Article 8* – Un résident français sera établi à Zeylah pour sanctionner par sa présence le protectorat de la France sur Zeylah et son territoire.

*Article 9* – Le gouvernement français enverra à Zeylah un officier instructeur, qui sera chargé d'organiser les troupes indigènes et en aura le Commandement supérieur.

*Article 10* – l'Emir Abou-Beker pour reconnaître les bons procédés de la France à son égard s'engage à employer tout son influence auprès des chefs des tribus de l'intérieur, pour assurer la sécurité des routes du Harrar, des pays Gallas et d'Abyssinie, il aidera, protégera et fera protéger le commerce français dans l'intérieur, au moyen de ses relations et de ses alliances avec les chefs des tribus.

*Article 11-* Le gouvernement français aura la faculté pour protéger et favoriser le commerce de ses nationaux d'établir des droits prohibitifs sur les marchandises et produits étrangers.

*Article 12-* Des règlements d'administration publique élaborés d'accord avec l'Emir Abou-Beker et le Résident français seront décrétés ultérieurement après approbation du gouvernement français.

*Article 13-* S.E. Abou-Beker, Emir de Zeylah s'engage à repousser toute proposition d'alliance avec une ou plusieurs puissances étrangères.

Dans le cas où des traités et alliances seraient reconnus utiles à la prospérité du pays, ils ne pourront être conclus sans l'assentiment et le concours du gouvernement français.

*Article 14* – Le présent traité entrera en vigueur le jour où les deux parties contractantes le jugeront utile pour sauvegarder leurs intérêts communs mais dès aujourd'hui il prime toute autre convention que S.E. Abou-Beker, Emir de Zeyla, pourrait ultérieurement à cette date passer avec une autre puissance.

En foi de quoi, les soussignés ont déclaré et affirment que le dit traité dont suivant les usages diplomatiques le texte français seul fait foi, a été signé volontairement et s'engageant à l'observer fidèlement ont apposé leurs signatures et leurs cachets.

Fait à Zeyla, le 28 août 1885.

Signé :

J. Henry sous le cachet de l'agence Consulaire – Harrar ;  
Amir Abou-Bakr – Zaïla.

Article additionnel inscrit dans le texte arabe sous le n°15 – Il sera alloué sur les revenus publics à Kamel Abou-Beker et Ibrahim Abou-Beker, fils de l'émir Abou-Beker la somme de cent thalers Marie-Thérèse par mois à chacun.

Ils seront chargés d'organiser les caravanes sur les routes et dans les pays de la côte appartenant à la France et les pays placés sous son protectorat.





.

## Annexe 2 Sources orales

### **Annexe 3**

#### **Entretiens**

Entretiens avec 'Alwan Bourhan Alwan en Afar à la cité poudrière, le 12 mars 2007 .

Adawa Hassan :Alwan présentez vous ?

Alwan Bourhan Je m'appelle alwan Bourhan Alwan, né à Tadjoura, , en 1965, de la tribu Seeka,

Ad : combien y a-t-il des sultans dans le pays Aafar ?

Actuellement les sultanats que nous avons sont des sultanats issus de l'Adal, qui a précédé au sultan Ankalas, puis Dankali qui était lus vers les le Dahlak et Bori. Ces deux sultans ont laissé la place peu à peu aux sultans d'Adal. Adal Maahis aen a été le fondateur à Adaylou avec l'appui des Ablés. Par la suite les sultans se sont installés à Tadjoura puis à Rahayta ; C'est à partir de ces sultanats que les autres sultanats se sont développés dont le sultan descendent directement de Haral Maahis. Il s'agit Du sultanat de Gooba'ad, du sultan Bori, du sultanat de Bidi, du sultan de Teru, du sultan d'Awsa et du sultan de Dawwé, seul sultanat non affilié à la descendance de Hdal Maahi puisque dirigé par un Badoytameela. Il y a huit sultanats 'afar.

Les Badu ont un chef mais dépendent du sultan d'Awsa. Plus haut il y a les erer buxa, les gens d'errer, qui est une région conquise par les Debnek Wéimas. Les Wé'imas ont les mêmes dintos que le sultanat de Tadjoura et de Tadjoura dont ils sont originaires mais sont voisins avec les Issas, tout comme les Ba'adu.

ADA : qu'est-ce qui fait la légitimité du sultan ?

A Tadjoura et à Rahayta ce sont le Migliss, l'assemblée et le dinkara (tambour), les fi'mas. Dans les autres sultanats le pouvoir sultanale de père en fils. Et les sultans sont aussi des chefs de guerre. En fait chaque sultanat a adapté ses institutions aux territoires qu'elle a conquise.

L'autre appui des sultanats se sont les Fi'mas. Le mot vient du mot fi'i, et signifie solidarité comme un roc. Leurs objectifs sont la défense de leur sultan et la solidarité envers tous les sultanats en dangers.

A Rahayto il y a les Ad'alik Seeka, ils se marient entre eux, (dallak ballis) mais forment aussi un fi'ma. Il y a les Daratlé qui vivent de wakkonu à walabol, ils sont douze fi'mas qu'on appelle en Afar douze fouets, namma keetal yakki. On les trouve du haut de Hayyu (Obock) jusqu'à Dalha.

Aobock il y a aussi les koonas 'elih buxa, composée des Hassoba, Tak'il, 'asmeela, Maadima, le clan 'Ali duleela de Badoytameela. Dans le sultanat Tadjoura, il y a les fi'mas de

Tadjoura. A l'intérieur du sultanat il y a les fexgexa ( qui transhument 4 jours en Afar), caffali qui aiment les nomades, mogola qui refusent, affara awdi, quatre enclos et bahara awdi. huit enclos. Tous ces fi'mas encadrent le pays Afar, et leur zone de paturage sont les mêmes. Ils ont chacun leur chef et sont très solidaires les uns des autres mais de tous les autres Fi'mas Afars de tous les sultanats.

Quelles différences entre les sultanats : il y a deux sorts de sultanats. Le wgri afih buxa, ceux qui sont en paix comme le sultanat de Tadjoura, et celui de Rahayta. Nous sommes entourés des wanos 'Afar. Les six wabno (territoire) qui restent en dehors de nous ont comme voisins les Issas, les Oromos, les Amharas, les Tigrés ou les Sahos. Ces sultanats nous protègent et se protègent contre leur voisin.

AD : Le sultanat d'Awsa ne fait-elle pas partie de Wgri bxa ?

ABAAwsa n'est pas wagri afih buxa ; Elle est entourée par les Issas pour une petite mais aussi comme par le Baadu dépend du sultanat d'Awsa ils sont frontaliers avec les Issas. Sinon le sultanat d'Awsa est entouré des autres sultanats Afars.

ADD ; je vous remercie

## Entretien 2

### Entretien effectué avec Mahammad Hummad Hassan la'dé,hummad lo'oyta Charlie à Dikkil en français

AD :D'abord presentez vous ?

Je suis né le 7septembre 1981à Tadjoura, l'année ou la'dé est mort. Mon nom est Mahamad Hummad Hassan La'dé Hummad Lo'oyta. Donc l'arrière petit fils du sultan Hummad Lo'oyta. Je sui aussi le petit fils de Cheik Hassan un grand historien. Je suis Debné Harkameela, Arbahimto.

En fat que désigne le mot Debné ?

Il y a confusion sur la notion des Debnés.Il faut voir que mahammad Adaen ne sait pas definir les Debnés comme Ali Coubba, ou Didier Morin qui pourtant a une approche beaucoupplus proche de la réalité des ebnés qui connaît bien les Debnés.

A l'origine Debné est un oued comm vous le savez d'où sont parti la federation des debnés.Leur ancêtre est Haad Harak qui a inventé le concept Dené.Ils se sont rendus chez son père qui s'appelle ulél abusa arbaahim. Ls enfants d Ulel Abuusa Arbahim sont les Basooma, les Mirgantos, les Umartos, les Hrkameela, les Ad'ali de Goda, les Ad'ali de 'Adaylu. Ce sont les enfants de Gaddalli 'ai sarra.Les Debnés partent de Mabla, et s'entendent sur le xinto.Cet xinto les autres vont l'accepter comme les Ayrolasso par défiance au sultan de Tadjoura.Ce rassemblement va integrer les ankallis, les ma'anditas, les Grayssa qu'on appell les Gallaahaddo,. Les tribus que lon retrouve chez les Debnés sont venus d nord.Les Debnés est une fédérations d'une confederation.Il ya la federation du Gooba'ad, la federation de Hanlé, celle de Goda, de Mabla, et de Wé'ima avec 'Adaylu(note de l'auteur).

Nous avons vecu en bonne entente avec les 'assahyamars à chekaytos, particulièrement avec les Gal'eela, les 'alkaltos, qui ont été manipulés par l sultan de l'Awsa à l'arrivée des Français à Dikkil où se trouvait les 'alkltos,qui sont des 'assahyamaras qui vivaient avec nous.

ADA ;Pourquoi les Debnés réagissent à l'occupation de Dikkil ?

Ce sont les Debnés eux-mêmes qui vont demander à Hassan Diimu, l'oimlantation Française à Dikkil.En effet dans la region de Gooba'ad nous étios en conflit avec les 'assahyamaras, les 'alkaltos, et les Gal'eela.Il nous fallait une protection Française.

Mais les Debnés réagissent lorsque Lippman emmene des Issas avec lui à Dikkil.Il leur installe des campements. Aupravant les Issas habitaient au delà du chemin de fer.Dès lors il y

aura accrochage entre Debnés et gardes indigènes. A Udukya les Debnés vont tué 5 gardes indigènes, tous des sénégalais et somaliens. Car Lippman voulait désarmer les Debnés qui ont refus. A Uddukya Ibrahim Balala décide de donner ces armes. En même temps il essaie de négocier avec Lippman en lui apportant des fusils de 1870.

ADA/ : Qui est Ibrahim Balaala ?

Ibrahim Balaala, est né à Borama, aujourd'hui en Somaliland. A la déportation de Hajj 'Ali, et Lo'oyta, il sera nommé kal général des Debnés. Mais ce n'est pas comme ça que les Debnés racontent l'histoire ; Les Debnés ont choisi Mohamed Hummad, un des fils du sultan Hummad Lo'oyta comme successeur du sultan exilé. Ce Mahammad Hummad est fils d'une esclave. Sa mère s'appelait Seyta, elle épousa le sultan Hummad Lo'oyta, qui l'a épousé. Il a régné pendant 4 ans, période de prospérité dans le Gooba'ad époque où les chameaux avaient des jumelles (woo daban gaali ganga xalé iyyen). Il dit aux Debnés moi, je vous ferai le sprières (du'a). En vérité c'est Hassan Dimu et Ibrahim Balala qui dirigeaient les Debnés. Hassan Diimu était un fortuné il avait beaucoup de bétail et était un grand commerçant entre Tadjoura et l'Awsa et un homme charismatique.

AD : Pourquoi les querelles 'Assahyamaras et 'adohyamaras ?

Charlie : Il y a la traditionnelle guerre entre les 'Adohyamaras et les 'Assahyamaras. C'est un problème entre les Arbahimtos, et les aydihiissos.

Mais dans le sultanat de Gooba'ad c'est avec les alkaltos et les Gal'eela que nous avons été en conflit.

C'est Ibrahim Balala qui va mettre en place les 'Adorassu à la place des ulu'tos à Hanlé. Adorassu est une appellation d'un territoire un pays blanc de l'Afar, mais c'est aussi une fi'mas. Les Mirganton sont chef de la chefferie. Adorassu en dehors de Mirganto regroupe aussi, les umartos, les Fadhihté, les Haysamaalé, et les illi hammadu.

Le fond du problème des rivalités 'Assahyamaras et 'adohyamaras et que les Debnés cachent leur jeu. C'est un problème d'expansion territoriale. Les Debnés créent des problèmes entre la France et les 'Assahyamaras. La France est là pour assurer tout le monde.

Mais Hajj 'Ali voit les choses autrement. Il pense que l'intervention n'est pas bonne pour les Debnés. Il préfère collaborer avec les 'Assahyamaras.

Un jour Hajj 'Ali va tuer 27 Gal'eela pour 2 Debnés tués. Jamais il avait attaqué les 'Assahyamaras auparavant même s'il le disait. Il y a un proverbe qui en est issu : » barray yabna, hajj 'ali 'ali kiyaama nel maabin » quand une femme tarde à emmener un café. Dès qu'il tue 27 'Assahyamaras Hassan Diimu demande son arrestation. Il est déporté en 1930 à Madagascar. Hassan Dimu voulait l'expansion. Et l'enclave d'Afambo était son objectif. Quand la

France bndone Afambo pou l’Ethiopi en 1954 c’est ne grande deceptio pour lui, et chedeville se plandra de cet abandon.

ADA : l’administrateur Bernad ?

L’administrateur Bernard est tué en voulant secourir les Issas, qui ont subi des raids des ‘Assahyamaras qu’on appelle les Gouledos. Le 17 janvier les armées es ‘Assahyamaras commandés par ‘assa indeh baxa, une troisième armée, arrivent de B’adu. A baadu il ya 3 grandes tribus qui ont chacune une armée et un chef de guerre. Les principales tribus sont les sheeka, les Ulu’tos et les maaci sarra. Les trois chefs de guerre vont se disputer le raid contre les Issas nomadisant dans le Gooba’ad. Ibrahim balaala fait appel à ces chefs de guerre Moumin hammadu dit mumun bxa, et Handeh baxa pour raser les Issas. En effet les debnéh ne veulent pas perdre des hommes. Il leur dit que les Issas veulent mener un raid contre vous. Ces deux chefs de guerre vont décimer les Issas Guledos et vont repartir quelques semines après.. Il n’ y a pas chez eux volonté d’occupation du territoire et ce n’est pas un rezzou.

Mais un seul chef de guerre. ‘Assa indéh baxa, va rester bredouille. Il va consulter son sorcier .Il lui dit qu’il veut tuer quelqu’un. Et le sorcier lui dit qu’il va tuer un blanc.. Le 17 janvier c’est sa cavalerie et ses hommes qui vont attaquer Bernard et et ses miliciens. Et c’est ‘Assa ‘indeh en personne qui va tuer Bernard.

Kassim mahamad Ibrahim Balaala dit qu’un Ginilli debné Lo’oyta Abakary avait prédit la mort de l’administrateur Bernard :

‘eebit koori le gaala ablé,

Gallinnah baruuda le waddi kalla,

Aydumal qidé wayné la baha qidna

### Entretien 3

Entretien Hassan Abdallah dit Hassan radio recueil en Afar et traduit en Français par l'auteur/  
12 déc. 2007

ADA. Qui êtes Hassan Radio ? Tout le monde vous connaît en tant que journaliste et présentateur des journal télévisé en Afar , des émissions radios, de bâtisseurs des nouveaux villages avec ecoles, dispensaires(..) ? HR : (sourires !!!) Je suis né en 1940 ; je ne suis né près de We'a à Alayto lee Daaba, à côté d'Arta. Ma tribu est debné, je fais partie de la fi'ma des 'adorassu. (Ni da'araala) Chez nous il y a deux fi'mas. Les Fi'mas Debné et 'Adorassu. Dans les fi'mas des 'adorassu, il y a les Harkameela, il y a les Mirgantos, Ayrolasso, Ankalli, mafa, umarto, illi hammadu, Haysamalé, ad'ali, dekla gitirrisso, le pays est vaste, de gamarri à Dakka jusqu'à Mak'arassu.

ADA ; Vous êtes connu pour avoir crée le village de Gallamo, et Galina, et bientôt inchallah un village Ras yan .Vous participez au développement du pays ?

HHA :Je suis sorti d l'école, j'ai essayé le commerce ça n'a pas marché, je suis rentré dans l'armée en 1956, j'étais un révolutionnaire. J'ai été viré à cause d'une grève en 1962. Et puis j'ai travaillé à la Radio au début de 1963, RTF, ORTF, FR3, puis ORTF jusqu'en 1977.En 1996 je suis sorti à la retraite. Je suis revenu au travail.En 2005j'ai arrêté le travail.

HHA. Même en étant à la retraite j'ai travaillé à la radio, je fais « l'homme doit savoir » « nous et la religion ». J'avais un programme à la retraite. Aider les Afars à l'éducation et à l'agriculture. J'ai essayé à Ab'aytu. Je fais 3hectares. Il y a eu le conflit entre le front pour la restauration de l'Unité et de la Démocratie (FRUD).En 1993, après le conflit, vu la situation. Je me suis dit comment les aider pour les regrouper. D'abord avec ma femme et moi nous sommes installés à Gallamo. De son vrai nom d'origine Saganlé ( qui a du tamarix) ; Avec mes maigres moyens j'ai ouvert l'école coranique. La première pierre1996 ? juin 27, avec le commissaire Mohamed Dini. Maintenant les Afars de Goda m'ont fait appel, étant donné que nos représentants ne peuvent rien pour nous. Je leur ai dit qu'il faut ne rout carrossable entre les Mk'a rassu et Sagllu, êtes vous capable de travailler je veux apporter les matériels et de quoi manger.Allez vous emmener des chvres pour votre consomaton ?Ils ont dit OK.Nous ne t'avons pas appelé pour refuser tes paroles m'ont-ils dit.Nous avons effectué la constructiond'une route de 7à 8kilomètres.Dieu merci. Nous avons construit un autre village qui s'appelle Gallina .il y a 60 élèves qui y sont scolarisés. Le commissaire de'Asal s'y est installé chez nous.Il faut descendre l'eau de la montagne.Nous avons l'armée US, la



coopération Française, les sultan de Tadjoura. C'est une région touristique. Mon autre rojet ça sera Rs Yan. On sort de l'oued 'ideyta pour aller à Gallina. C'est dans la route de Gerenlé, partant vers le Day le premier oued qu'on rencontre.

ADA. Dikkil est elle une création Française ?

HHJ Le village de Dikkil existait avant l'arrivée des Français. Dikkil en tant que poste est crée pour que les Afars n'attaquent pas les rails du chemin de fer. Je tiens mes informations de 'Abdalayti Ali, un vieux, qui avaient trente ans lors de la création du poste de Dikkil et qui y habitaient. Il m'a dit qu'il surveillaient les palmeraies de Dikkil contre d'éventuel pillage des dattes par les enfants du voisinage eux aussi Afar. Mais le village de Dikkil existait avant l'occupation Française, avec les palmeraies et le tombeau de cheik Madaytu qui est apparu ici il y a plus d'un siècle voir deux siècles. Le mot Dikkil viendrait de xikkil, xikkil veut dire des plateaux on trouve des plateaux autour de Dikkil. Tous les Afars qui vivaient aux alentours s'y sont installés parce qu'il était entouré des plateaux. Vous avez vu quand vous êtes parti. Des Arabes emmenés par le premier chef de poste Rossat ont contribué à l'essor de Dikkil. Moi je connais 'alwan, un arabe, un maçon, un autre Abdou, tous les boutiques appartenaient aux Arabes. Les Français ont aussi décidé d'éloigner autres Afars 'Assahyamaras du rail: Autour du chemin il y a eu beaucoup d'attaques. Il y a eu beaucoup car les Afars habitaient au-delà du chemin de fer. L'un de ces batailles me concerne car j'ai perdu des proches. Cette bataille que les Afars appellent kal'at 'eebi<sup>930</sup>, la guerre de Kal'at. Les Debnés mais aussi les Wéma ont participé à cette guerre. J'ai perdu mon grand père maternel dans cette guerre. Le grand père de ma femme est mort dans cette guerre. C'était vers 1913 ou 1914 ; Les français ont combatus les Afars aux côtés des Issas. Cette guerre aurait débouché sur la prise de Djibouti mais nous n'avons pas la confirmation.

ADA : pourquoi y a t il eu conflit entre les Debnés et les Français ? Le sultan Hummad lo'oyta était bien l'ami des Français avec qui il a signé un accord ?

HHD : Il y a eu un malentendu entre les Lo'oytaati. 'unxa Lo'oyta a distribué mille fusil à Udukya. (dat giraay, namma axawli, sidocli, les fusils anciens, ) aux debnés sans mettre au courant les Français. Mettant à ses côtés les Arbhimto, l'administration coloniale, a mis en prison les lo'oytaati<sup>931</sup> qui avaient le pouvoir sultanale, et ils les ont emmené à Madagascar. Les français ont intronisé Hummad le petit frère de 'unxa lo'oyta qui est mort à fort Dauphin, et Hajj 'Ali est revenu sans plutard. Hajj 'Ali est parti en Ethiopie et il est mort là bas.

---

<sup>930</sup> Robablement au kilomètre.50, à Hol hol qui veut dire aqueduc en Afar. La bataille de 1910 qui a débouché sur Djibouti est celui appelé xa 'as buyyi qeebi la guerre pour le puit au cailloux rouge en Afar, Da'asbiyo en Somali, aujourd'hui dans le district de Da'asbiyyo.

<sup>931</sup> Les enfants du sultan Hummad Lo'oyta.

Donc Hassan Diimu est resté du côté Français. Les Debnés l'ont maudit, il est mort à Gifu suite à une maladie subite alors qu'il était parti en mission pour le sultan Mahmmad Yayyo, et il aurait dit « debné abaro yo elel teh tani »La malédiction Debné m'a rattrapé aurait il dit sur son lit de mort. La majorité des debné était contre l'installation Française.

ADA. Et les 'Assahyamaras ?

HHR : Les Français ont décidé d'expulser les Gal'eela de Gooba'd. Ils les ont d'abord attaqué à Obno . Les debnés ont tué des Gal'eela. Les rivalités Debnés et les Gal'eela Assahyamaras est parti d'Obno. C'était en 1930. Pour venger ces morts les Gal'eela vont attaquer les Debnés à Siida (le 1<sup>er</sup> Janvier 1932 note de l'auteur).

En janvier 1935, il y a la guerre entre les Issas et les 'assahyamaras, qui ont décimé les Issas. L'administrateur Bernard est parti bien après la bataille, à leur secours. Des mitrailleuses ont été utilisées contre les 'Assahyamaras durant la bataille avec Bernard qui a été tué à Modahtu par 'Assa 'indé qui avait prévu de le tuer.. D'abord en 1935 les français construisirent la route Dikkil Gooba'ad. Puis en 1933 les français partent vers le Hanlé. A yoboki il y a guerre entre français et les Ulu'tos au lieu dit Rareyta qui est une région qui dépendait du sultanat de l'Awsa. Les vaches du sultan Mahammad Yayyo venaient y pâturer pendant la période de pluie (Karma). Rareyta c'est Tew'o. Les ulu'tos ont gardé la majeure partie du Hanlé, par la force. D'ailleurs un des leurs Ginnili l'avait prédit :

'Uddum rabekkal hanlé mageytan,  
sans tuer au combat Uddum vous ne parviendrez pas à prendre Hanlé  
'Uddum rabbekal wagri mayyakka,  
Sans la mort de Uddum il n'y aura pas la paix

Suite à cet événement une caravane de 'Adorassus a été décimée à Afambo qui a fait Vingt morts. A Garabayis ils ont tué Trois de Gaba'ad Hassan. C'est le début du recul de 'Ulu'tos vers le Hanlé occidentale. Français et 'Adorassus vont faire alliance pour les chasser du Hanlé, en vain.

ADA Qui a capturé les deux membres du consulat allemands dans le sultanat de Gooba'ad ?

Le consul de L'Allemagne a été attrapé à Af'assi par le sultan lo'oyta et hajji Alli. La France ne contrôlait pas ce territoire à cet époque là et ne pouvait pas s'y risquer car les sultanats de debné tenaient à son indépendance, et c'est 200 guerriers Debnés qui ont attrapé et remis au sultan Yayyo d'Awsa les deux allemands ;

## Entretien 4

Première partie du dernier entretien avec feu Ahmed Dini Ahmed, avant sa disparition en Afar traduit en Français par l'auteur avec feu Ahmed Dini. L'entretien a été réalisé par Hassan Abdallah dit Hassan radio

Hassan Radio : comment s'appelait ce pays avant l'arrivée des français,

Ahmed Dini : Avant l'arrivée des français le pays était connue sous le nom des sultans du royaume d'Adal, formé des états très organisés et très décentralisés, qu'on appelait les sultanats. Chaque sultanat avait son nom, ses spécificités, régis par une constitution, et un mode de gouvernement, avec des fi'mas qui étaient le bras armé des sultans et des fonctionnaires chargés d'amasser les différents impôts, des écoles reconnus qui formaient des étudiants et étudiantes sur place et s'ils réussissaient ils allaient au Caire ou au Yémen, au Liban, pays où les sultans avaient des ambassadeurs, des représentants de commerce. Le pays proche de la mer s'appelait laaqa, et un pays plus haut s'appelait le plateau 'alta. et le pays de montagne s'appelle le piemont de Dok'a. Il n'y avait pas un pays qui s'appelait Djibouti ou république de Djibouti. Qui soit connu. Il y avait des îles qu'on appelait gabdo, au pluriel gaboodu. Le mot gabood a été traduit par gabuuti en Arabe déformé en français Djibouti, mais elle s'appelait à l'origine Gaboode. On l'appelait gabood, parce qu'il y avait des îles qui avaient la forme d'un plateau de vannerie posé sur la mer<sup>932</sup> qui ressemblent au gabode sur lequel les Afars cuisent les « gaqambo<sup>933</sup> ». On disait Gaboode parce qu'il y avait trois îles qui avaient la forme gaboode. L'ensemble au pluriel s'appelait Gaboode. Il y poussait des mangroves et des Takay, la mer bordant ces îles étaient très poissonneuses et des pêcheurs et nacouda Afar y vivaient.. les cheptel venaient y brouter, On disait daafo est au bord de la mer. HR. Quand arrive les Français ? et comment s'est faites Djibouti ?

En 1862, les Français, ont débarqué d'abord à Hayyu, et comme vous le savez Hayyu est traversé par l'oued Ubuki, et comme les français demandaient le nom de la ville les Arabes leur ont donné le nom de l'oued qu'ils ont traduit ubuk. Ce qui a donné Obock en Français.

---

<sup>932</sup><sup>932</sup> Cette version est confirmée Bardey qui affirme que « nous apercevons une langue de terre qui s'avance droit au nord. Nous demandons le nom de cette pointe au Dankali qui nous accompagne et pour la première fois nous entendons le nom « guibouti » ou Djibouti ». cité par Didier Morin, dictionnaire historique Afar, p155, édition Karthla, Paris 2004. « Jab butti en Somali apparaît comme un calembour tardif » écrit Didier Morin. Les interprétations sur l'origine de Djibouti que nous avons sont identiques parmi nos interlocuteurs Obockois.

<sup>933</sup> Pain Afar. Cette interprétation est aussi donnée par Luc Kern, Chedeville, Didier Morin

HS ; Qui a accueilli les français, sur quoi se sont entendus les Afars qui les ont reçus et les français qui sont venus ?

A.D :Lorsqu'ils arrivent à Hayyu les français rencontrent les propriétaires du pays. Ce pays avait des chefs souverains ; Les français se sont rendu compte de l'importance stratégique de ce pays lorsqu'il y a eu le creusement du canal de suez. Avant on ne pouvait accéder à la mer Rouge qu'en faisant le tour de l'atlantique, et on ne pouvait pas venir directement de l'Europe dans la corne de l'Afrique. Une nouvelle route s'ouvrait vers la mer Rouge. Lorsque les français ont demandé à qui appartenait cette partie stratégique les habitants rencontrés, et leurs envoyés et émissaires leur ont dit que territoire état sous administration du sultan de Rahayto. C'est alors qu'ils ont signé un accord de paix et de coopération avec le sultan de Rahayto le 11mars 1862 C'est en fonction de ces accords que les commerçants français, qu'ils aient des bateaux, des magasins, des sociétés commerciales vont former des caravanes. Durant Vingt deux ans les français ont respecté la constitution (Mad'a), l'administration (xinto) , les pouvoirs (abiinu)des sultans et de leur haut conseil (migliss, assemblée ) et de ceux à qui appartenaient le pays. Ils se soumirent aux règles régissant le pays Afar. 22ans après l'accord de mars 1862, la France s'installe à Obock en tant qu'état colonisateur. Alors que jusqu'à présent les ressortissants français vivaient sous les régimes des sultanats Afar tout d'un coup le premier commandant (Wali) veut imposer son autorité et refuser celle que les siens respectaient jusqu'alors. Inévitablement il y a eu un conflit entre les autorités, et en particulier le sultan gouvernant le pays et le commandant Lagarde venu en envahisseur.

HR: Pourquoi la France transfère la capitale d'Obock à Djibouti et pourquoi ?

A.D : La France transfère la capitale vers Djibouti, 7ans après sa première installation, pour deux raisons :. D'abord parce que les habitants de hayyu c'est à dire les autorités avec qui la France a signé les accords et un mode de coexistence pacifique ( xinto) avant, sont entré en conflit et lui ont signifié de quitter leur pays. Ils lui ont signifié de quitter le pays que vous m'aviez vendu hayyu. Car le commandant a dit que Hayyu, Raysali, (en français Ras Ali) Ras Dumeira m'appartiens car vous me l'aviez vendu. Ils lui ont dit que nous ne t'avons ni vendu Raysali, ni Ras dumer. Nous t'avons pris une indemnité, qui correspond à un droit de mouillage pour que tu y travailles et que tu emploies les habitants. Sans quoi il faudra déguerpir. Ceux qui ont dit à la France de quitter le pays, ont été arrêté et embarqué sur Marseille. En cours de route ils ont sauté du navire qui les transportait et ont regagné à la nage les rivages de Rahayto. Puisque ces gens là ne veulent pas de moi je veux transférer la capitale à Djibouti a dit le gouverneur Lagarde. C'est suite aux hostilités à son occupation d'Obok que la France décide de transférer la capitale à Djibouti. Il ne pouvait pas aller à

Tadjoura, parce qu'il y avait les égyptiens déjà mal vu par les habitants, qui était en proie à la même hostilité et ce n'était pas facile non plus de les faire accepter une expropriation.. Ils ont préféré Djibouti.

HR : Quand et pourquoi avoir donné le nom de la CFS à ce territoire ?

(Là a dit hassan radio me dit j'ai eu les larmes car c'était la question principale et on a appelé Somali tous les Afars y compris mon père qui a fait la seconde guerre mondiale.)

A.D : Le nom Côte Française des Somalis et dépendances a été donné à ce territoire après que l'administration coloniale française ait construit la ville de Djibouti. La France a dénommé ce territoire Somali car elle avait des vues sur Zeyla et avait signé des accords avec l'équivalent du sultan Afar, le dardar de Gadaboursis. Elle voulait ajouter la partie Gadaboursis à ce Territoire. Elle a signé aussi un autre accord avec les chefs Issas toujours à Obock qui avait un arrière pays en Somaliland. La France a signé les mêmes accords avec le sultan de Tadjoura, de Rahayto, de Gooba'ad, humad Lo'oyta. Ces sultans lui ont bien signifiés qu'ils ne lui donneraient pas leur pays en propriété. La France a donné le nom somali à ce territoire car les somalis lui ont dit qu'il lui donnait Leur territoire en donation. Ceci est connu de tous.

HS : quand la construction de la voie ferrée Djibouti Addis a-t-elle démarré ?

A.D : Après la construction d'un petit port à Djibouti, commence la mise en place d'un rail qui va demandé d'énormes travaux pénibles. Le premier contrat de construction du port de Djibouti a été signé avec Mahamad Obakar, un riche commerçant Afar qui va demarrer les travaux dans ce pays. Il va faire appel à 20000 travailleurs du Yémen qui ont aussitôt commencé le travail. Ces travailleurs seront décimés par le cholera<sup>934</sup>. Dans ses conditions il n'a pu remplir le contrat et faire le travail en temps voulu. Les Français l'ont déclaré en faillite. Sa residence se situait là où se trouve maintenant le district et le ministère de l'intérieur. Ainsi il a perdu le contrat. Une bonne partie de tous les maisons qui se trouvent à a place Menelik lui appartenait. Lui s'est ruiné. Une partie de ses associés se sont suicidés. C'est un français qui s'appelait Léon Chefneux qui a continué son œuvre.

---

<sup>934</sup> En 1893, il y a un choléra qui fait beaucoup de mort dans la ville

## Entretien 5

Entretien réalisé avec Kuxba par la revue cusba maxa, alors que j'étais à Addis.

Qusba maaca : Oncle kuxba nous sommes venus vous interroger sur le passé.

Haji kuxba. Je ne refuse mais je pense que vous m'interroger en sachant que comme disez le proverbe Aafars « le vieux perd mémoire, et le sanga finit la viande ».

QS/oncle kuxba où êtes vous né, quel âge pensez vous avoir ?

HK : je suis né dans la région de laaqo, (ndrl partie de l'actuel république de Djibouti), dans cette région de la'o comprise entre Daymooli et andabba. Lorsque mon père est mort je suis parti à kalo(awash), je me suis installé avec Hammadi Yayyo ; je suis dans une période qu'on appelait ugubli, une mauvaise période. J'ai plus de cent ans.

QS : Auprès de combien des sultans avez-vous travaillé ?

K. J'ai travaillé avec le sultan Mahammad(Yayyo), et 'Ali Morac. Avec le sultan mahammad je suis devenu Nagadarass, chef des commerçants. J'ai eu beaucoup des titres sous le sultan 'ali Mirac. Le premier titre je l'ai eu quand il y a eu mesente entre Hammadi Yayyo, et le sultan Mahamad Yayo et que j'ai suivi le vizir. Lorsqu'on nous a reconcilié on m'a appelé balambarass. Depuis je ne fais qu'avancer et je suis devenu le chef 'état major de l'armée de lkalo, (sultanat d'Awsa) à Tendaho

QM : que retenir de marquant de bon ou de moins bon ?

K. la guerre que nous a fait nxa Mahamad ; la guerre de Waydarat qui a duré 10 ans. Avec la guerre du petit Mahammad nous avons souffert mais nous avons gagné la bataille. Personnellement je n'ai rien eu j'ai participé à tous les combats. J'étais avec les enfants de qalwaan.

QS : vous souvenez vous de la guerre de 'uddumi bad ?

K. Je n'ai pas participé à la guerre d'Uddumi, mais j'ai entendu. La guerre lieu à Giifu, et l'objectif était l'occupation du sultanat de l'Awsa. Des troupes composées d'arabes et d'étrangers sont venues par la mer ayant comme guide le sultan de Gooba'ad. Lo'oyta ; Ils ont emmenés des houri, sur des chameaux car ici il y avait un grand lac. C'était à l'époque d'Illalta. Illoqoyta a dit soit vous nous laissez kalu (le lac 'assal), soit nous revendiquerons le kalol'awash. Il y avait un malentendu entre deux sultanats qui a servi de prétexte à cette intervention étrangère. C'était un choc pour Lo'oyta qui revendiquait le Kalo, et les turcs (egyptiens) qui voulait s'accaparer nos terres. Après cet échec contre nous, ils sont partis occuper Harar. Nous nous sommes défendu contre l'ennemi extérieur mais c'est l'ennemi

intérieur qui nous fait souffrir.C'est la guerre de Waydarat.Une guerre appelée Kamissi a lieu.Une autre a lieu à 'arraddo qui a fait beaucoup des victimes.Illalta avait vieilli c'est 'assa 'alo quia commandé cette guerre mais l'a gagné à la fin avec beaucoup des victimes.

QS ;c'est quoi que Lo'oyta a appelé kal ?

HK : c'est le lac 'Assal.

QS ; à l'époque une femme qui s'appelait 'andia vaticinait.Peux tu nous rappeler certaines de ses paroles ?

HK. Ça c'est l'époque de sultan Yayyo.Un waydaratti l'a appelé t lui a dit « :nous allons arracher les testicules de yayyo par derrière.La vache qui pâture à Handaga sera à moi. De kallo j'enlèverai 'abbadi la blanche... ».a t il dit pour la faire parler. « Attention ne faites pas des guerres Makkoni,il fait chaud il faudra prendre des chaussures,ils te laisseront pas monter les chevaux, Les garçons ne lâcheront pas leurs vaches de Didaalé.Attention n'essayez pas, si vous avez soif ils vous laisseront pas boire l'eau, attention ne faites pas la guerre makkoni, faites la guerre mais faites demi tour Makkoni .»

Le waydarat était plus de mille personnes.Ils ont attaqué Boka'aytu.Les cartouches étant peu nombreuses la guerre s'est terminée à l'épée et au couteaux.Il y a eu beaucoup des morts des eux côté.A la fin les waydarat ont été vaincus.Les waydarti l'a félicité en disant : « j'aurais pas dû refuser tes prédictions.

QM : Pourquoi « le fait que kuxba est à tandaho nous a trompé » a-t-elle été chanté.

HK. Ça c'est l'époque du sultan Mahammad Yayyo.J'étais à Tandaho devant l'ennemi.J'avais la charge de l'armée qu'on appelait ullaada.Il y a eu un malentendu entre Hammadi Yayyo, et le sultan Mhammad.Je suis parti avec Hammadi au maquis.Nous nous sommes mis au trône 'ali Mrac.Nous l'avons intronisé chez Hailé Sellasié, et nous avons ramené l'armée pour arrêter le sultan Mahammad et nous nous sommes pris le contrôle de Kalo.

QM : est ce vrai que Dddas Mhammad est parti à Rome ?

HK.c'est vrai il est parti.Le grand Kadiyi, hammadi Yayyo, étant 40 militaires nous sommes venus à Massawa. Nous sommes à 'Asmar. De 'Asara nous sommes arrivés dans la ville de Nappoli. Nous avons été reçus par les chefs militaires.Ensuite nous sommes arrivés à Rome où nous avons été reçu par Mussolini.Nous sommes parti en train.Nous avons été promu chef.Depuis la rencontre les italiens nous ont rendu nos chameaux.Il nous a donné des médailles. Il a proclamé .Hammadi Yayyo cavalerie fishaalé » Le sultan Mahammad karankotbore ».Pour les militaires il a donné des montres.Nous avons pris un bateau rapide et nous sommes revenu chez nous. De suite la guerre italo anglaise a repris. A tandaho nous avons choisi le camp Anglais et avons participé à sa défaite italienne.Hailé sellasié est revenu,

il a su que nous avons combattu les itains. Haylé Sellasié a eu la haine du sultan Mahammad. Nous ommes venus le voir avec ‘ali Mirac qui était un gamin. Il nous adonné des militaires et nous aenvoyé à Kalo. nNous avons attrapé sultan Mahammad et lui avon ramené.

QS : combie des fi’mas y avait il à Klo ?

HK. D’abord à l’époque du père d’Illalta il y avait boor kalaa. Ensuite il y avait les ‘ambissa. ça cest l’poque de Mahammad Hanfaré. Ensuite dinekala. C’est l’époque de illalta et du sultan yayyo. A lépoque du sultan Mahammad Yayyo il ya simbillé, il y avait aussi ullaad. L’armée d’élite c’était les simbilé. Je nen faisit pas partie mais je m’en rappelle. ils étaient basés à Gargorri.



Entretien réalisé avec Hummad Barkat Siraj maire de Tadjoura, et président du haut conseil Migliss du sultanat de Tadjoura

Ad : hummad gaba, tant des aînés de Tadjoura peux tu nous parler de Tadjoura

Hummad Barkat :je pourrais vous dire ce dont je me rappelle.D'abordje suis le troisième personnage de Tadjoura, après le sultan et le vizir, le chef de migliss.Le migliss est le lieu où se réunissent les notables ou si vous voulez les Akel .Elle a son propre siège.

Quand à la signification du mot Tadjoura, elle vient de tagra, sorte d'outre avec lequel on prélevait l'eau du puits de Tadjoura.Maintenant ces outres sont en acier, ou en caoutchouc.Avant c'était la peau de chèvre ou de bœuf.On faisait aussi le tagre avec le palmier doum, ou les bâtons d'arbre. On sortait l'eau du puits avec.Nous vivions vache qu'on puisait avec le tagra.Tadjoura est venu de là.

Ada Dès le début où s'est établi le sultan ?

Le sultan que nous avons maintenant s'est instauré à 'Adaylu.. Ce n'est pas le quatrième mais le cinquième sultan qui s'est installé à Tadjoura.

ADA : qui a mis en place le sultan : C'est Hadal Mahis et Ali 'Ablis qui était déjà là.

HB : Depuis quand le sultan est inséparable il faut compter à peu près Huit Cent ans. Il est venu 200ans après l'islamisation.Qablis et Hadal Mahis était déjà musulman.Ils sont contemporains du début de l'islam.

Ada : avant le sultan actuel, qui régnait dans ce pays ?

HB :Avant le règne de AdaMaahis, il y avait le royaume des Ankaala.Avant eux il y avait le royaume Dankali.Les Ankalas ont mis un terme au royaume Dankali. Haxal Maahis a mis un terme au royaume Ankalla.

ADA : l'actuel sultan est à quel rang ?

HB : c'est le 33<sup>ème</sup> sultan,ce que nous connaissons c'est trente trois.(didier dans le dictionnaire Afar nomme 26sultan.Il commence par 'Assa Kamil ndlr).

ADAQuelles sont les limites des territoires gouvernés par le Dardar de Tadjoura ?Deux lieux caractérisent les limites du sultanat de Tadjoura :qasal fuurusa da, le caillou qui fait souffler Assal) est un caillou qui se trouve au bord du lac sal en allant vers le mont hemed, qui pousse un cri sous l'effet du vent.A l'ouest Sabba'i daaba la colline de Sabbaa'i , colline d'où l'on descend vers Assab. Toujours il y a Waraysa xagada qui se trouve à côté de Rahayto et qui est dans le sultanat de Rahayto.Actuellement le

sultant de Rahaytose trouve à l'intérieur du sultanat de Tadjoura. Du côté du sultanat de l'Awsa, il y a bakkelli fiya xa a, au-delà de la route godronnée construite par les Italiens. C'est un endroit qui a été prise dès l'instauration du sultanat de Hadal Mahis. En gros c'est ça.

ADA : qui ont le pouvoir parmi les Ad'ali. Depuis le septième ou huitième sultan, le sultanat revenait du père en fils. Depuis qu'il y a eu entre Bourhan et Dini il y a eu partage entre les deux frères, l'un devenant sultan, l'autre vizir. Le migliss a instauré l'alternance et au cas où le sultan mourrait c'est le sultan qui le remplacerait. Ceux qui ont le trône ce sont les burhanto et les Dinité descendants des boourhan et de Dini.

ADaA : que signifie le Dinkaara ?

HB : c'est le signe du pouvoir du sultan. C'est sur le sultan que s'appuie le pouvoir du sultan. Dès qu'on entendait le son du tambour dinkara, tout le monde savait qu'il s'agissait d'un grand événement. Chaque début de mois on tapait sur le dinkara.

ADA : est-ce tout le mois ou un mois particulier ?

Chaque début de mois on tapait sur le tambour.<sup>935</sup> Il y avait la prière du vendredi où le Dinkara annonçait. Le Dinkara faisait office de micro. Le dinkar annonçait l'Aïd, le bilu<sup>936</sup>. Dès qu'on sortait les protagonistes du *bilu* nous tapons le Dinkara. On jouait avec le Dinkara. Hommes et femmes dansaient au rythme de Dinkara. Les jeux des hommes s'appellent Dabal. Celle de femmes s'appelle aussi dabal et se fait au rythme de Dinkara. Le territoire du sultan s'appelle aussi Dinkara. Le pays où l'on donne au sultan des cabris on appelle Dinkaara Rassu. Le reste du territoire s'appelle Kalawta. Là où il n'y a pas de dinkara nous considérons qu'il n'y a pas de sultan.

Avant le Dinkara était faites avec des boues. Depuis le sultan 'ad'allum Mahammad hummad (qui régna de 21821 à 1859, ndlr) elle est faites à base de nahas (peau).

ADA : qui tape dans le dinkara ?

Quelqu'un qui sait l'utilisait, et qui est responsable. On l'mène de Tadjoura à la brousse si il y a mesentente entre les gens au sujet d'un territoire. S'il y a quelque chose d'important les gens vivant et sujet du sultan peuvent l'emmener en brousse pour marquer un événement.

ADA : Où range-t-on le Dinkara ?

---

<sup>935</sup> Chaque début de mois au moment même où on tapait le tambour du dinkara, les enfants chantaient :

« *bilu, bilu*

*bilok taysé bilokoo abay*

*qafiyat le bilu kaa bay, lacah me'e bilu kaabay*

Ces vers nous montrent que dans la société Afar la lune et le ciel ont une grande importance.

<sup>936</sup> Bilou est le meurtre qui demande la vengeance

Chez le sultan elle a une place particulière.

### Annexe 3 Les témoignages écrits

#### **Le Commandant d'Obock à Monsieur le Ministre de la ; et de la Colonie**

Monsieur le Ministre, j'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint l'arrêté que je viens de prendre relativement à la forêt d'Angar porté sur les cartes sous le nom de Khor-Ungar

Ce lois qui a une certaine importance et dans lequel je compte trouver une partie des matériaux nécessaires à nos installations du cap Obock était mis en coupe réglée par les agents du Sultan de Raïta qui moyennent certains droits perçus au profit de leur maître, laissant couper des quantités considérables d'arbres ou de jeunes pousses. La forêt était menacée d'une distinction complète sur les ordres d'un chef qui n'a aucune ;;;; d'autorité sur notre territoire et qui, absolument dans la main des Italiens, ne cherche qu'a nous créer des difficultés.

J'ai écrit au Sultan ;;;; pour lui faire part de la décision que j'avais prise et j'ai envoyé à Angar ;indigène qui, sous la production du chef du pays qui nous est dévoué est chargé de faire exécuter l'arrêté que j'ai pris.

Les droits établis n'empêcheront pas les boutres d'aller charger à Angar, mais j'ai donné les ordres les plus précis pour que les jeunes ;;;; soient respectés. Je ne sais encore ce que produira pour le budget local la redevance que je viens d'établir, mais l'arrêté du 25 août aura je crois dans tous le cas n bon résultat, il est la meilleure preuve de la prise de possession effective d'une partie de territoire exclusivement français que les Anglais convoitent cependant et qui est l'objet de leurs intrigues. Les chefs du pays en effet sont venus me prévenir que des officiers anglais étaient descendus à terre il y a quelques semaines au mont Liane ou ;;;;;;;;;;

avaient étudier le pays et leur avaient offert le double des coutumes à eux payées par la France s'ils consentaient à être sous leur production. Si je suis bien renseigné ces propositions auraient été faites par des officiers de l'avis de guerre Arab.

La possession de Liane qui est sans contredit le point stratégique les plus importants de la Colonie m'a sensible ne pas devoir subir la moindre ;;;; et l'arrêté relatif à Angar a été préparé pour mettre fin aux intrigues au Sultan de Raïta qui si nous avions toléré son autorité sur cette forêt n'aurait pas manqué à plus forte raison de nous contester Liane qui se trouve encore plus près de Ras Doumerah

Dans ces conditions j'espère Monsieur le Ministre que vous voudrez bien approuver l'arrêter que j'ai pris ainsi que l'envoi à Angar d'un agent indigène chargé d'y maintenir le drapeau français et de percevoir les droits provisoirement établis

Je suis avec un profond respect Monsieur le Ministre  
Votre très humble et très obéissance serviteur

**Extrait d'un droit de réponse (Djibouti, le 30/08/1990 ; cf. Jeune Afrique n°1554 du 1/08/1990)**

**Droit de réponse**

Monsieur le Rédacteur en Chef de Jeune Afrique,

Le reportage de M. HAMID Chabaane intitulé « un constant souci d'équilibre » dénigre et insulte le peuple AFAR auquel j'appartiens et appelle de ma part les mises au point suivantes que je vous serais reconnaissant de bien vouloir publier en droit de réponse.

Au niveau territorial : les AFAR occupent effectivement tout le Nord de la République, c'est-à-dire le district de Tadjoura et d'Obock qui forment 13000 Km<sup>2</sup>, mais ils occupent aussi le Sud, 7000 km<sup>2</sup> du district de Dikhil qui compte 7200. Ce qui fait que sur les 23000 km<sup>2</sup> de la République de Djibouti, les AFAR occupent de tous temps et exclusivement 20 000 Km<sup>2</sup>.

Au temps colonial, l'administration française avait essayé, dès la création du poste de Dikhil, de chasser par les armes les AFAR du Sud pour leur substituer des Issa. Toutes ces tentatives entreprises entre 1928 et 1945 pour les déloger ont été mises en échec par des affrontements sanglants : Alphonse LIPPMANN a perdu sa réputation et sa carrière, l'administrateur Bernard y a perdu sa vie à Morahto, E. Chèdeville y a perdu ses convictions coloniales pour devenir un spécialiste de la langue et de la culture AFAR, après avoir dirigé de terribles répressions contre les AFAR ;

Au niveau des faveurs coloniales, ceux qui affirment que l'ethnie AFAR a toujours été favorisée par la France sont soit des Djiboutiens non-Afar et trop jeunes, soit des Djiboutiens de fraîche date qui ignorent l'Histoire de la colonisation de Djibouti et qui font partir l'histoire de l'année 1958, date à laquelle la revendication des Somalis a pris naissance.

Nous sommes encore nombreux à avoir connu et à nous rappeler 'l'époque pas très lointaine où l'obligation d'obtenir des laissez-passer pour circuler d'un district à l'autre, à l'intérieur même du pays, comme cela se passe en Afrique du Sud. Alors que les somalis, pouvaient non seulement circuler à l'intérieur, mais également entrer dans la colonie comme ressortissant de la colonie française où on les utilisait dans la répression contre les AFAR.

Ahmed Dini Ahmed ancien Premier Ministre

## La FI'MA : différents types, organisations, fonctionnement

Si nous avons jugé nécessaire d'ouvrir ce débat culturel, c'est parce que nous avons pris conscience que nous-mêmes, nous ne connaissons par notre société Afar.

Nous, 'Afar habitant Djibouti, nous vivons dans un milieu qui n'est pas afar. Notre façons de vivre, nos besoins ne sont pas ce qu'ils sont dans notre milieu d'origine : la brousse.

Nous nous sommes rendus compte que si nous 'Afars ne nous connaissons pas nous-mêmes à plus forte raison en est-il de ceux qui ne sont pas de notre ethnie. Et lorsque l'on ne connaît pas quelqu'un, on en peut manquer d'ignorer ses réactions, ses sentiments, ses aspirations, en un mot sa personnalité. Il s'agit ici de la personnalité, non pas d'un individu, mais d'un peuple, et un peuple dont la personnalité est à ce point étrangère à ceux qui cohabitent avec lui, ne peut s'en prendre qu'à lui-même, s'il ne fait pas un effort pour se faire connaître. C'est pourquoi nous avons décidé de commencer cette série d'exposés par la fi'ma.

On peut définir la fi'ma soit comme une organisation groupant toutes les fractions d'immigrants de plusieurs tribus venant dans une région, soit comme un groupe de plusieurs tribus habitant la même région. C'est quelque chose qui est semblable à un code : un code qui aide à rendre la vie en commun supportable à chaque membre de la société, un code d'entraide et de protection, il permet en effet de protéger chacun contre les autres, de protéger les autres contre lui ou bien encore de le protéger contre lui-même.

La traduction de la fi'ma est difficile de donner de façon précise. À première vue, en effet, il semble qu'il ait un peu la signification d'une égalité d'âge : en effet, fi'ma est utilisé à propos des personnes qui ont le même âge. Cependant quand on y regarde d'un peu plus près, on s'aperçoit qu'il y a bien d'autres termes pour traduire l'égalité des termes dont la précision est extraordinaire. C'est ainsi que pour désigner des gens dont les âges diffèrent d'environ une année, on dit râwi, de ceux qui sont nés dans la même année, on dit qu'ils sont waday, de ceux qui sont nés dans le même trimestre, on dit boday ; s'ils sont nés dans le même mois, on dit qu'ils sont âdo ; et lorsqu'ils sont nés dans la même semaine, on dit qu'ils sont fôd. Il y a donc toute une série de mots correspondant à l'égalité d'âge entre les jeunes gens, voire les animaux et même les choses.

Fi'ma évoquera aussi et plus précisément une idée de similitude, de ressemblance. Partout où la société est tribale, il y a des tribus dominantes et des tribus dominées et, même dans les tribus dominantes, il y a des familles qui ont des privilèges sur les autres. Or par le fait que l'on appartient à une fi'ma, tous ces privilèges disparaissent.

À notre avis, fi'ma veut donc dire « les égaux » en droits comme en devoirs.

Il y a plusieurs types de fi'ma dont quatre sont essentiels.

Le type de Tadjoura, sur lequel nous reviendrons est un système de classes d'âge.

Le type d'Awsa est fondé sur le droit de citoyen, droit assez difficile à définir. Pour faire partie d'un fi'ma existant en Awsa, il faut d'abord résider à Awsa, y avoir sa demeure ; ensuite il faut être propriétaire, soit d'une parcelle de terre cultivable, soit d'un troupeau ou d'une petite zone de pâturage...

Le type Mâdima est un type tribal...

Quatrième type : Daratlé. C'est le nom d'une fi'ma installée en T.F.A.I. Elle existe dans le cercle d'Obock et c'est une fi'ma d'essence avant toute régional...



**Annexe 4 Les Administrateurs de la colonie de 1884 à  
1946**

## LES GOUVERNEURS

|                   |                   |            |
|-------------------|-------------------|------------|
| LAGARDE Léonce    | 1887-1892         | à Obock    |
| MARTINEAU Alfred  | 1892-1896         | à Obock    |
| LAGARDE Léonce    | 1896-1899         | à Djibouti |
| BONHOURE          | 1900-1904         | à Djibouti |
| PASCAL Pierre     | 1904-1914         | à Djibouti |
| BONHOURE          | 1914-1915         | à Djibouti |
| SIMONI            | 1915-1916         | à Djibouti |
| FILLON            | 1916-1918         | à Djibouti |
| LAURET            | 1918-1924         | à Djibouti |
| CHAPON-BAISSAC    | 1924-1934         | à Djibouti |
| DE COPPET         | 1934-1935         | à Djibouti |
| SYLVESTRE Achille | 1935- ?           | à Djibouti |
| ANNET Armand      | 1936-1937         | à Djibouti |
| ALYPE Pierre      | 1937-1938         | à Djibouti |
| DESCHAMPS Hubert  | 1938-08/1940      | à Djibouti |
| NOUAILHTAS        | 09/1940 - 09/1942 | à Djibouti |
| BAYARDELLE        | 01/1943 - ?       | à Djibouti |
| SALLER            | 1943              | à Djibouti |
| BEYRIES           | 1944              | à Djibouti |
| CHALVET           | 1944              | à Djibouti |
| SIRIEX            | 1946              | à Djibouti |

## LES CHEFS DE POSTE D'OBOCK (recomposé d'après le J.O.)

|                   |                         |                                                |
|-------------------|-------------------------|------------------------------------------------|
| GEOFFRIN Alfred   | 1900 - 01/11/1900       | Agent de 2 <sup>ème</sup> classe               |
| GRANDJEAN         | 01/11/1900 - 28/01/1907 | Agent temporaire                               |
| LASSAIGNE         | 28/01/1907 - 17/01/1908 | Administrateur adjoint                         |
| PARES             | 17/01/1908 - 06/05/1908 | Commis des PTT                                 |
| ROQUE Marius      | 06/05/1908 - 04/12/1908 | Ecrivain aux. du secrétariat général           |
| BRINON            | 04/12/1908 - 21/10/1910 | Administrateur adjoint 1 <sup>ère</sup> classe |
| TORCHET           | 25/01/1910 - 14/06/1911 | Commis du secrétariat général                  |
| DURIAUX           | 14/06/1911 - 02/06/1912 | Adjudant                                       |
| LASSAIGNE         | 02/01/1912 - 09/03/1914 | Administrateur adjoint                         |
| BONNES            | 07/11/1916 - 25/09/1917 | ?                                              |
| VOIRON            | 25/09/1917 - 04/01/1918 | Sous-lieutenant                                |
| AUBLIN            | 04/01/1918 - 01/03/1918 | Sous-lieutenant                                |
| GUYENOT           | 01/03/1918 - 20/02/1919 | Sous-lieutenant                                |
| RAYNIER           | 20/02/1919 - 10/03/1919 | Adjudant                                       |
| FROTTIN           | 29/04/1921 - 08/09/1921 | Sergent                                        |
| BAIXAS Augustin   | 08/09/1921 - 19/04/1922 | Commis des PTT                                 |
| BORDERON Henri    | 19/04/1922 - 23/06/1922 | Sergent                                        |
| LOUVET H.C        | 23/06/1922 - 23/03/1923 | Sergent                                        |
| BIGEON            | 23/03/1923 - 30/04/1924 | Adjudant                                       |
| BAIXAS            | 30/04/1924 - 27/09/1925 | Commis des PTT                                 |
| LACLARE           | 27/09/1925 - 09/04/1927 | Caporal                                        |
| AZENOR Michel     | 09/04/1927 - 18/01/1928 | Administrateur adjoint                         |
| DUPONT Christian  | 18/01/1928 - 02/05/1928 | Administrateur adjoint                         |
| DANEY Pierre      | 02/05/1928 - 11/02/1929 | Administrateur adjoint                         |
| ROSSAT            | 19/02/1929 - ?          | Commandant de la garde indigène                |
| PITOU Albert      | 1930 - 11/12/1930       | Garde contractuel                              |
| MOLIERE           | 11/12/1930 - 30/12/1930 | Commis des services civils                     |
| PITOU Albert      | 30/12/1930 - 28/01/1931 | Garde contractuel                              |
| BLAJAN            | 28/01/1931 - 19/03/1931 | Commis des services civils                     |
| BERNARD Maurice   | 02/12/1932 - 27/06/1933 | ?                                              |
| VERGNET           | 27/06/1933 - 15/11/1935 | Sergent-chef                                   |
| BERNARD Maurice   | 15/11/1935 - 29/07/1936 |                                                |
| GISCLOUX Georges  | 29/07/1936 - 18/11/1937 | Sergent-chef                                   |
| DERSOIR Maurice   | 18/11/1937 - 10/05/1938 | Adjudant-chef                                  |
| PETIT Hilaire     | 10/05/1938 - 01/10/1940 | Sergent-chef                                   |
| TRICOIRE          | 01/10/1940 - ?          | ?                                              |
| CALCET Jean       | ? - 13/10/1940          | Adjudant-chef                                  |
| LEANDRI Dominique | 13/10/1940 - 20/07/1946 | Adjudant-chef                                  |

## LES COMMANDANTS DU CERCLE DES ADAELS

|                   |                         |                        |                            |
|-------------------|-------------------------|------------------------|----------------------------|
| JOURDAIN          | 28/01/1931 - 06/08/1931 | administrateur         | à Djibouti<br>Puis à Obock |
| BARTHELEMY Gaston | 06/08/1931 - 18/02/1932 | administrateur         | à Obock                    |
| BERNARD Maurice   | 18/02/1932 - 08/11/1932 | administrateur adjoint | à Obock puis<br>à Tadjoura |
| LUCAS             | 28/11/1932 - 28/06/1933 | administrateur         | à Tadjoura                 |
| FION              | ? - 01/06/1938          | lieutenant             | à Tadjoura                 |
| SANNER            | 06/1938 -               | capitaine              | à Tadjoura                 |

## LES COMMANDANTS DU CERCLE DE TADJOURA

|        |             |           |
|--------|-------------|-----------|
| SANNER | - 09/1940   | capitaine |
| LANLO  | 1941        | capitaine |
| CROUAN | 05/1945 - ? | capitaine |

## LES COMMANDANTS DU CERCLE D'OBOCK

|            |         |            |
|------------|---------|------------|
| SOURISSEAU | 08/1941 | lieutenant |
| CALCET     | 06/1942 | ?          |

## LES CHEFS DU DISTRICT DANKALI

|                 |                         |                        |            |
|-----------------|-------------------------|------------------------|------------|
| BELLOT          | 1912                    |                        | à Djibouti |
| LASSAIGNE       | 1914                    | administrateur adjoint | à Obock    |
| CHEVET          | 09/03/1914 - 20/11/1914 | sergent                | à Obock    |
| ALCOUFF Elie    | 20/11/1914 - 01/12/1914 | sergent                | à Obock    |
| THOMAS François | 01/12/1914 - ?          | adjudant               | à Obock    |
| LASSAIGNE       | 23/01/1915 - 14/10/1916 | administrateur adjoint | à Obock    |
| BONNES          | 14/10/1916 - 07/11/1916 | sergent                | à Obock    |
| BELLOT          | 07/11/1916 - 10/03/1919 | administrateur         | à Djibouti |
| RAYNIER         | 10/03/1919 - 08/06/1919 | adjudant               | à Obock    |
| CRAMPE          | 08/06/1919 - 23/07/1920 | lieutenant             | à Obock    |
| PERRODET        | 23/07/1920 - 29/04/1921 | adjudant               | à Obock    |
| LASSAIGNE       | 29/04/1921 - 19/05/1922 | administrateur         | à Djibouti |
| ROQUE Henri     | 19/05/1922 - 03/04/1923 | administrateur         | à Obock    |
| FREAU           | 03/04/1923 - 30/06/1924 | administrateur         | à Obock    |
| LA ROUGERY      | 30/06/1924 - 16/03/1925 | administrateur adjoint | à Obock    |
| ROQUE           | 16/03/1925 - 05/09/1925 | administrateur         | à Obock    |
| BULTE Charles   | 05/09/1925 - 07/04/1926 | administrateur         | à Obock    |
| TORCHET         | 07/04/1926 - 15/03/1927 | administrateur         | à Obock    |
| MARY Gaston     | 15/03/1927 - 16/02/1928 | administrateur         | à Obock    |
| GARCON Lucien   | 16/02/1928 - 30/04/1928 | administrateur         | à Obock    |
| JOURDAIN Henri  | 30/04/1928 - 06/11/1928 | administrateur         | à Obock    |

## **LISTE DES GOUVERNEURS DE CFS**

|                |                         |                                      |
|----------------|-------------------------|--------------------------------------|
| CHAPON-BAISSAC | 18/05/1924 - 08/07/1934 | Gouverneur de 3 <sup>e</sup> classe  |
| TELLIER        | 25/05/1926 - 05/02/1927 | Gouverneur par intérim               |
| COCHARD        | 18/03/1929 - 17/12/1929 | Gouverneur par intérim               |
| ANTONIN        | 31/12/1932 - 30/10/1933 | Gouverneur par intérim               |
| COPPET         | 07/05/1934 - 17/07/1935 | Gouverneur de 2 <sup>e</sup> classe  |
| SYLVESTRE      | 15/07/1935 - 09/11/1935 |                                      |
| ANNET          | 10/11/1935 - 01/05/1937 | Gouverneur de 3 <sup>e</sup> classe. |
| PIERRE-ALYPE   | 01/05/1937 - 18/03/1938 | Gouverneur par intérim.              |
| DESCHAMPS      | 27/04/1938 - 02/05/1939 | Gouverneur par intérim               |
| DESCHAMPS      | 02/05/1939 à 1942       | Gouverneur de 3 <sup>e</sup> classe. |

## **LISTE DES COMMANDANTS DE CERCLE DE DIKKIL-GOBAD DE 1928 à 1945**

### **• Cercle administratif**

|               |                                                              |
|---------------|--------------------------------------------------------------|
| M. ROSSAT     | 28/03/1928 - 28/04/1928                                      |
| M. LIPPMANN   | 28/04/1928 - 01/09/1930                                      |
| M. BODIN      | 01/09/1930 - 01/05/1931                                      |
| M. ALLAROUSSE | 01/05/1931 - 24/09/1932                                      |
| M. BERGER     | 24/09/1932 - 10/06/1934                                      |
| M. BERNARD    | 10/06/1934 - 17/01/1935, assassiné lors du rezzou 17/01/1935 |

Du 17/01/1935 au 02/02/1935, la Direction du cercle est assurée par deux partenaires :

M. BERGER s'occupant des affaires courantes

M. JOURDAIN, inspecteur des affaires administratives en mission à Dikkil.

|           |                         |
|-----------|-------------------------|
| M. BERGER | 02/02/1935 - 01/06/1935 |
|-----------|-------------------------|

### **• Cercle militaire**

Le 1<sup>er</sup> juin 1935, le cercle de Dikkil-Gobad devient cercle militaire. Les fonctions de Ct de cercle sont désormais assurées par un officier. Le poste est occupé par une compagnie.

|               |                         |
|---------------|-------------------------|
| M. PERI       | 27/10/1936 - 30/11/1939 |
| M. CICCOLI    | 30/11/1939 - 30/11/1941 |
| M. CHEDEVILLE | 30/11/1941 - 05/11/1943 |
| M. GAY        | 05/11/1943 - 09/1944    |

## **1. Sources d'archives**

### **1.1 Centre des Archives d'Outre Mer d'Aix-en-Provence (CAOM)**

#### Fonds ministériels Affaires politiques (AffPol)

- Carton 2 : Paul SOLEILLET à Obock 1882, puis de 1885 à 1886
- Carton 3 : dossiers 26 et 276, santé et service médical, l'hôpital de Djibouti et le lazaret de Mascali 1884-1903 ; dossiers 37 et 38, concessions de la pêche des huîtres perlières 1899-1904.
- Carton 7, dos 869, 870, 871, 872, 874, 876, 877, 881, 882, copie et originaux de traités, plusieurs cartes.
  - Carton 121, Dossier 1, Organisation d'une force de police (1885-1900) : miliciens Haoussas
- Carton 121 D4, projet d'occupation de Tadjoura (1911-1925)
- Carton 121 : dossier 5 : correspondance générale ; 1914/1930.
- Carton 686 dossier 2 ; Instructions générales au Gouverneur ; 1914/1937.
- Carton 687, D1, réglementation du trafic des armes, importation, exportation, transit (1919-1939), D2, internement de l'ex vizir de Tadjoura, Habib Ben Houmed (1935-1937), D3, affaires diverses concernant les trafics des armes 1927-1936
- carton 688, D1, Condition d'admission en CF des étrangers (1935)  
D3, exportation d'armes e l'Arabies(1932)
- Carton 692 dossier 1 ; Relations avec l'Italie ; 1920/1939
- Carton 693 dossier 1 ; Evénements de février/mars 1933.
- Carton 693, Dossier 1, Opération militaires, événements de 02 et 03/1933 ; mise en état de défense de la colonie ; force locales de police ; divers (1933), D2, Renseignements politiques motivant l'organisation de la défense de Djibouti (1909-1910) ; affaires militaire divers, D3, Etude sur la question de la défense de la ville de Djibouti, incidents 06-07/05/1910, D4, opérations militaires, projet d'occupation de Tadjourah (1911-1925)



- Carton 123, D2, Organisation de la garde indigène à Djibouti (1910-1918), D3, Installation de troupes à Djibouti pendant la guerre (1914-1922)
- Carton 122, D5, Mission Austro-Allemande : Holtz-Kermelich (1917-1919)
- Carton 341 : dossier 1 : généralités ; 1928/1936., dossier 3 : population, immigration ; 1922/1939., dossier 6 : commerce ; 1932 à 1934., dossier 14 : les grands travaux en CFS ; 1936.
- carton 686 dossier 2 ; Instructions générales au Gouverneur ; 1914/1937.
- Carton 696, D1, Trafic d'esclaves, enquête Kessel, agissements de Monfreid (1900-1930)
- Carton 692 dossier 1 ; Relations avec l'Italie ; 1920/1939
- Carton 700 dossier 2 ; Relations avec les puissances étrangères ; 1941.
- Carton 702 – D 1-2-3-5 1939-1940-1941-1942
- carton 894 : dossier 1 : relations avec l'Italie ; 1941, dossier 4 : relations avec la Grande-Bretagne ; 1941.
- *Carton 1072* : dossier 6, production d'électricité 1934 ; dossier 8, emprunt 1935 dossier 10, projet de port par l'ingénieur Rouville, amélioration de l'éclairage et du balisage, 10 janvier 1930.
- *Carton 1074* : occupation italienne, correspondance 1936-1940.
- *Carton 1169* : dossier 10, le plan cadastral de Djibouti en 1903.
- *Carton 1172* : grands travaux des colonies ; bilan dressé par l'inspecteur général des Colonies Monguillot, pour la Côte française des Somalis (1948).
- Carton 2304 dossier 1 ; Renseignements confidentiels ; 1957/1958.
- Carton 2555 dossier 10 ; Evénements de novembre 1942
- *Carton 2665*, dos 1, Obock, administration générale, correspondance avec Paris, 1884-1901.
- *Carton 2989*, dos 2, organisation et fonctionnement de la colonie, 1892-1924.
- Carton 2666 : dossier 1 : piste Djibouti – Dikkil ; 1927/1937, dossier 5 : situation politique ; 1935, dossier 8 : situation politique ; 1935/1939.
- Carton 2667 dossier 2 ; Actes du pouvoir central. Actes du pouvoir local ; 1945/1946.
- -Carton 2681 : dossier 7 : historique de la CFS ; 1940, dossier 8 : situation politique et militaire ; 1940/1941, dossier 9 : victoire ; 1945.
- Carton 2989, D2, Administration générale, organisation et fonctionnement de la colonie (1898-1924) D13, Incursions italiennes sur le territoire (1936)

- Carton 3147, Inspection Leconte (1920-1921)
- Carton 3148, Inspection Merly (1924-1925)

### **Archives du Haut-Commissaire. Série A. Gouverneur**

- 5 A : correspondance. Arrivée 1884 à 1886, 1899 *et sq.*
- 6 A : correspondance. Départ 1898-1910. dossier 7, correspondance de Lagarde avec le Ministre de la Marine 1888 ; dossier 8, travaux publics : les travaux à effectuer à Obock, 20 janvier 1886 ; dossier 93, correspondance de l'Administration générale, de 1886 à 1916.
- 7 A : correspondance ministère et extérieur. Départ 1908-1914.

### **• Archives du Haut-Commissaire. Diverses administrations. Série B.**

- 40, 1 B : missions de l'inspection coloniale, Picanon 1916-1917 ; Leconte 1921 ; Merly 1924-1925 ; Barthes 1930 ; Bagot 1930-1931 ; Le Gregam 1938.

### **• Archives du Haut-Commissaire. Bureau d'étude. Série E.**

- 2E : correspondance avec l'Aoussa, de 1927 à 1945.
- 3E : rapports mensuels d'Ali-Sabieh, de 1935 à 1939.
- 2E 2 ; Copies des traités avec les Sultans (1885), Accords de Rome (1935), Mission Fréteille (1945/1949).
- 2E 3 ; Frontière CFS/Somaliland.
- 3E 6(1) : Rapports mensuels des années 1935/1936.
- 3E 6(2) : Rapports mensuels de 1936.
- 3E 6(3) : Rapports mensuels des années 1937/1938/1939
- 2E 7(1) : Relations avec l'Aoussa (1927/1939).
- 2E 7(2) : Relations avec l'Aoussa (1941/1945).
- 2E 7(3) : Personnalités de l'Aoussa.
- 3F ; Carte de Dikkil et de la CFS.
- 3F 6 ; Carte d'Ali-Sabieh.

### **Fonds Territoriaux**

### **DIKKIL Tadjoura , Cercles de la CFS. Série G**

- Journal du poste de Tadjoura, 1928-1936 (non coté).

- Journal Officiel de la Côte Française des Somalis, 1928 à 1946
- 2G1, journal du poste décembre 1930.
- 2G2, correspondance décembre 1930..
- 2G1 et 2G2 Projet d'occupation de Tadjoura, affpol, 121/4.
  - 2G1 et 2G2 Internement de l'ex-vizir Habib ben Houmed, affpol 697/2, Tadjoura, fond local, affpol., Forces de police, FM 693/1.

- **Fonds local CFS : Série sur Obock :**

- **Sous-série 3G. Obock.**

- 3G1, trois registres de correspondance de 1911 à 1946.
- 3G2, correspondance par année de 1901 à 1919.
- 3G3, correspondance par année de 1923 à 1955 (dérogation).
- 3G4, correspondance 1959 (dérogation).
- 3G5, correspondance 1960 (dérogation).
- 3G6, correspondance 1961 (dérogation).
- 3G7, correspondance 1962 (dérogation).
- 3G9, documents confidentiels 1935-1942, arrivée correspondance confidentielle 1928-1941, correspondance militaire, sultan de Raheita, passation de service 1929-1955 (dérogation).
- 3G10, rapports annuels 1936-1947, rapports mensuels 1934-1947, partisans 1940-1941, correspondance militaire 1941, journal du poste 1941-1946, journal du poste 1923-1936, bulletins de renseignements 1936, (dérogation).

### **Correspondance et journaux de poste DIKKIL TADJOURA ALI SABIEH**

- 5G1, Dikkil, courrier-départ : du 18/03/1928 au 08/06/1931
- 5G2, Dikkil, courrier-départ: du 08/06/1931 au 27/02/1932
- 5G 1 Cercle de Dikkil-courrier-départ : du 1928/1935. Du 27/02/1932 au 09/04/1933
- 5G4 Dikkil, courrier-départ: du 09/04/1933 au 16/03/1934
- 5G5, Dikkil, courrier-départ: du 17/03/1934 au 26/03/1935
- 5G10, Journal de marche du peloton méhariste du 01/08/1931 au 18/01/1935

- 5 G 10, journal de poste d'Ali-Sabieh (1928-1939) avec des descriptions de tournée entre le lac Abbé et le lac Assal, effectuée en octobre 1937, par l'administrateur adjoint Bonthonneau et du lieutenant
- 6G 10 ; correspondance de l'adjoint au Ct de cercle à Ali-Sabieh, 1931/1932.
- 2G1, Tadjoura, Journal de poste du 01/01/1930 au 30/12/1930
- 2G1, Tadjoura, Correspondance ordinaire, départ : 12/12/1930 au 30/12/1930

### **1.2 Service Historique de la Marine . Château de Vincennes.Paris (SHM)**

Carton 4 :dossier 6 : Compagnie coloniale de Diré-Dawa ; septembre 1935/février 1937.

- dossier 7 : l'année 1936.
- C 5 : dossier 1 : Rapports politiques ; 1935 à 1938 dossier 2 : Décisions du Gouverneur de CFS ; 1933 à 1935, dossier 3 : Décisions du Gouverneur de CFS ; 1937, dossier 4 : Décisions du Gouverneur de CFS ; 1938, dossier 5 : Décisions du Gouverneur de CFS ; 1939
- C 6, Gouvernement de Vichy – juin juillet 1940 – novembre décembre 1942.
- C 7, Forces Françaises Libres – 1940-1946.
- C 8, dossier1, Archives en rapport avec la Seconde Guerre Mondiale 1943-1946.
- C 8, dossier 3, notes de services 1938
- C 8, dossier 5, étude sur les partisans ;
- C 8, dossier 15, carte du secteur de Tadjoura.
- C 9, Dossier 1, Correspondance avec le Ministère de la France d'Outre-mer, Organisation militaire...
- C 9, dossier 5, correspondance 1940-1942.
- C 9, dossier 11, ordre de défense 1941.
- C 9, dossier 12, correspondance 1941-1942.
- C10 Rapport avec les Britanniques
- C 11 Plan de défense – Plan et journaux sur la mobilisation 1933-1950
- C 13, dossier 1, correspondance 1944-1945.
- C 14, dossier 1, plan de défense 1945.

### **1.3 Service historique de l'armée de Terre. Château de Vincennes. Paris (SHAT)**

- 9N1156SUP, D1, Organisation de la garde indigène en CFS (1911-1935)
- 9N1131SUP, Rapport annuel des commandants supérieurs des troupes en CFS (1937)

- 2N247, D5, Notes au sujet des postes italiens stationnés en CFS
- 7N4194, D1, Défense de la CFS en 1937
- 5N583, D5, Renforcement de la défense à Djibouti(1939) ; empiétement italien en CFS(02/1939)
- 7H6, D1, Correspondance entre le ministre des colonies et le ministre de la guerre, relatif à l'envoi de renfort en CFS(1933-1939) ; correspondance diverse du commandant supérieur des troupes(1933-1939), D4, Rapport de l'état major des colonies(2<sup>e</sup> bureau) sur une tournée dans la région d'Alelou-Adaitiou-Leado-lac Abbé(01/1939), D6, Incidents sur la frontière Franco-italienne (01/1938) ; renforcement des troupes Françaises et défense CFS (1939)
- 7H7, D1, Correspondance du ministère des colonies(1<sup>er</sup> bureau) concernant les effectifs du corps d'occupation (1938-1939), D4, organisation de la défense en CFS (06/1938-05/1940), 7H8, D2, Commission consultative de défense de la CFS(1937-1939), D3, Plan de défense et de mobilisation des postes de Djibouti, Ali-sabieh, Dikkil, Lohy Hada, Obock Ouéa, Tadjourah, D6, plan de défense : correspondances et ordres de défenses du ministère des colonies et du commandant supérieur des troupes de CFS (3<sup>e</sup> bureau) (1938-1939)7H18, D2, projet de défense provisoire de la CFS(09/1938)

#### **1.4. Centre Militaire d'Informations et de Documentations sur l'Outre-mer, Château de Vincennes, Paris (CMIDOM)**

-15, D1, Notes sur la question du chemin de fer d'Ethiopie (1902) ; le combat de Moraïto et la mort de l'administrateur Bernard (01/1935) ; le pasée de l'Aoussa » ;notice sur le sultanat de Birou,région Dankalie(11/1935)

- 15H89, D2, Milice indigène de la CFS : historique, arrêté d'organisation, missions et instructions (1938-1967)

#### **1.5 Archives du Ministère des Affaires Etrangères (AEP)**

(Ministère des Affaires étrangères au Quai d'Orsay)

GUERRE 1939-1945 – Série K – Vichy – Afrique.

-Série K, Dossier 101Ethiopie généralités – Juin 1940 à novembre 1942.

-K Dossier 102, Affaires administratives – juin 1940 à décembre 1943, Dossier 103

Rapport franco-anglais – septembre 1940 à octobre 1942., Affaires politiques,.Rapport franco-italien – janvier 1939 à juillet 1942. Affaires politiques.

- K, Dossier 121, Somaliland – 1940.

### **1.6 Archives nationales de la République de Djibouti**

Notre pays n'a pas encore mis en place une politique de sauvegarde des archives nationales. IL n'y a pas encore un dépôt national, ce qui gêne la recherche en Histoire. Toutefois des initiatives ont été prises, tant par des institutions que par des particuliers, pour sauvegarder quelques pièces d'archives ; ces mesures de sauvegarde ne permettent pas de disposer des séries continues, mais uniquement de quelques pièces rassemblées au hasard des circonstances. Elles peuvent être consultables :

- **L'assemblée Nationale, aujourd'hui détruite et transféré à la Maison du Peuple**

- **Au centre d'études et de recherche de Djibouti, route de l'aéroport**

- **Centre National de Documentation, rue de Clemenceau**

- **Centre Culturel Français Arthur Rimbaud**

- **Fonds privés de feu le colonel Hassan Bassoma**

Cet érudit djiboutien avait à cœur d'écrire une histoire des Afars. Sa vie durant il avait rassemblé une documentation tant écrite qu'orale. Sa disparition accidentelle, le 27 septembre 2006, ne lui a pas permis de mener à terme son projet.

## **2. Sources orales**

**-Dans les sultanat de Rahayta**

**à Obock :**

-Hummad Biliil tribu Tak'il, entrepreneur, 68ans, entretien à Obock du 10 février 2007 , le blocus à Obock et le bombardement Anglais sur la ville.

-‘umar Mahammad Bar'oyti, tribu Aden Sarra, 60ans à la retraite , Obock, 10 Fvrier 2007, 75ans , commerçant entre le Yémen et Obock, raconte comment Obock est devenu un carrefour commercial en deux ans.

- Hummayé, 60ans, retraité, Ab'ameela, 75 ans, 11 février 2007, nous a raconté comment la ville de Ras yan, et de Khor Angar était approvisionnée durant le blocus de 1940 à 1942

- Lubak Hamad, badoymeela, Aydamaani, 55ans, 22 février 2007

- Noria Mahamad Suleyki, 55ans, commerçante, Badoytameela, 25 février 2007 à Khor Angar, nous a donné les récits faites à elle par son grand père Ali Warki

- Mahhammad Yusuf Kdamy, dit ayrol ayseyta, le 25 février à Dalayi Af (à côté d'Obock), ami d'Henry de Monfreid, nous dit l'exode des populations vers Asab pour le travail

#### **-Entretiens effectués dans le sultanat deTadjoura : à Tadjoura et à l'intérieur**

- Yayo Mahhammad 'Ali Ganta, cousin germain de l'auteur, 75ans, Ablé, Tadjoura, ' décembre 2006, érudit nous a donné des récits sur le peloton Méhariste durant les années d'occupation Italienne d'Ethiopie, la situation de la ville durant le blocus ;

- Le sultan de Tadjoura, Abdoulkader Hummad, Ad'ali, 65ans, Tadjoura,, 24 décembre 2006 ?

El haj Hummad Gaba, érudit, chargé de la culture dans le grand conseil, Hassooba, 65ans, 24 Décembre 2006 à Tadjoura, nous a donné des explications sur l'esclavage à Tadjoura, et la vie à Tadjoura avant l'occupation Française.

Hummad Barkat Siraj, 60ans, chef de village de Tadjoura, 24décembre 2007, Ablé nous a accordé un entretien sur le sultanat, lire en Annexe. Nous regrettons de n'avoir pas approfondir avec lui certaines questions sur la révolte de Kabooba, en raison de son emploi du temps chargé. Il a perdu son grand père maternelle dans cette révolte

Hassan Halloyta, membre du grand conseil, entourage proche du sultan, 70ans, Ad'ali 24 décembre 2007, a relaté le embarquement inigène sur Tadjoura.

Dimbio Ali Ganta, 75ans, notable, Ablé , Assa Gayla, 12 mai 2007, nous a renseigné sur le blocus à Tadjoura, et les agissements du gouverneur Nouhailetas, connu sous le nom de na'lat, dictateur, et du capitaine Coulet.

#### **-Entretiens effectués dans le sultanat de Gooba'ad, à Dikhil et à l'intérieur,**

Mahammaad Mussa Ibrahim Balaala, né en 1957 à Dikhil, Debné ingénieur agronome Harkameela, haut fonctionnaire au ministère de l'agriculture, petit fils d'Ibrahim Balaala, dans l'oued de Gooba'ad à côté de 'As 'eela, le 7mars 2007. Nous montrés les différents sites historiques de Gooba'd, la cimetière du guerrier Mafa arayta, la cimetière de Hamad Surus, premier sultan de Gooba'ad.

Mahammad Hummad Hassan La'dé dit Charlie, né le 7septembre 1981 à Tadjoura, première génération d'étudiant brillant à l'université de Djibouti, professeur d'Histoire géographique au lycée de Dikhil, Le 5mars 2007

Said Hassan, notable, Garaysa, 70ans, Chekayto, le 9mars 2007, nous a donné des informations sur les circonstances de l'assassinat de l'administrateur Bernard

Mahhammad Helem Mahammad, 70ans, Harkameela, retraité du district du Dikhil, commerçant à 'As eyla, chef de la coopérative d'As 'eela qui produit à peu près d'après lui 10% de la production agricole de Djibouti, 'As 'eela le 10mars 2007 ; A insisté sur la collaboration de Hassan Hanfaré qui a permis l'occupation de Gooba'ad.

#### **-A Djibouti ville**

Alwan Yayyo, seeka de Rahayta, journaliste à la radio télévision djiboutienne, historien, a fait ses études doctorales en Allemagne, le 30Novembre 2006, nous a ouvert ses archives écrites et iconographiques. C'est avec lui que nous avons revu la généalogie de Aral Mahis.

Alwan Bourhan Hassooba, 42ans Seeka, de Tadjoura, le 4décembre 2006, nous a donné un entretien qu'il nous a donné en annexe.



Hassan Abdallah dit Hassan Radio, 70ans, le 12avril 2007, est Debné Adorasou, nous a donné un entretien que nous publions en annexe

Hassan pilote lieutenant de l'armée, pilote d'avion Debné Harkameele, Arbahimto, le 15avril 2007, nous a donné les différentes périodes qui caractérisent la société Afar ;Daban.

Feu Hassan Bassooma, decédé en septembre 2006, je l'avais interrogé le 15 mai 2006,

Feu Kuoxba, ulu'to, a participé aux côté du sultan Mahammad Yayyo et Hammadi Yayyo à la défense de l'Awsa, commandant des armes du sultanat il se rendra à Rome avec les sultan et son vizir, decédé le 3mai 2007, je l'avais interrogé à Arhiba, deux mois avant son décès, voir son entretien en annexe

Feu Ahmed Dini, Ad'ali, premier Ministre à l'indépendance, vice president du conseil de gouvernement dès 1959, plusieurs fois ministres sous Ali Aref il a été le président du Frud pour la restauration de l'Unité et de la Démocratie qui deviendra l'Alliance pour la Restauration de la Démocratie. Il meurt le 12septembre. Entretien le 24 mai 2002, quatre mois avant son décès. Voir son interview en annexe réalisé par Hassan Abdallah.

Feu Chehem Daoud, Dermeela, , plusieurs fois ministre sous Ali Aref, fondateur du Front Démocratique de Libération de Djibouti FDL, qui deviendra Frud en 1991, vice président du Frud il est décédé à Djibouti le 15septembre 2002. Nous a éclairé en octobre 2002 sur le saccage de Tdjoura par les 'Assahyamaras.

Kamil Mahammad , Hassooba, 48ans, interrogé le 20avril 2007, sur le désaccord entre le sultan et la population lors des accords que ce dernier a signé avec le commandant Léonce Lagarde .En particulier sur le trafic d'esclaves.

Youssef Ibrahim, Hassooba, 46ans, interrogé le 20avril 2007, m' a emmené quelques éclaircissements sur Modahtu

Saleh Zakaria, Issa Mamasssan, interrogé le 22 Avril 2007 à son bureau, ce chercheur m'a aidé à recueillir la documentation au CERD, Centre d'Etudes et des Recherches dont il est le directeur du département en sciences humaines.

Aptidon Gouled ancien combattant de la seconde guerre mondiale, Issa Fourlaba, né en 1921 à Ali Sabieh, le 25 décembre 2006 dans sa résidence de quartier 5

### **A Addis Abeba capitale de l’Ethiopie**

- Habib Mohamed Yayo est le fils du sultan Mohamed Yayyo ex sultan de l’Awsa emprisonné par Hailé Sellasié. Président de la région Afar sous le règne de Mengistu, emprisonné depuis lors, libéré et travaillant dans la région Afar aujourd’hui député à l’assemblée Ethioienne. Habib nous a donné sa version sur la défaite des Egyptiens à Uddumi (sultan de l’Awsa) et l’assassinat de Munziger et de sa femme Erythréenne.

-Gamal addin Reedo , rencontré en fevrier 2005 à Samara capitale de la région Afar est un historien et un linguiste. Né en 1948, emprisonné par le TPLF il est aujourd’hui chargé dans la region Afar de l’éducation nationale.

-Ali Mirah sultan de l’Awsa, 90ans nous donné son point de vue sur les divisions entre Modaytos pour le pouvoir.

### **3. Sources iconographiques**

Nous avons pu obtenir les photos du sultan de Goob’ad Hummad lo’oyta signataires des accords avec Lagarde (9août 1884 et 2janvier 1885), celle de ses enfants qui furent sultan et du vizir Gooba’ad, Looyta et Haji Ali déporté (décision n°556 du 10 août 1930) à Madagascar le 13mai 1931. Le sultan unxa Lo’oyta y décède à fort dauphin le 9juillet 1932. Haj ‘Ali reviendra gracié en avril1937.La photo du vizir de Tadjoura Habib également déporté à Madagascar en decembre 1929.Photo de Dini Hamad Obakar présent à Paris le traité d’alliance avec la France. La photo de Mahammad

Hanfaré. Tous ces photos nous ont été données par feu Hassa Bassooma mort en septembre 2006 dans un accident de voiture..

Nous avons aussi la photo de Abubakar Ibrahim dit Pacha avec sa famille par Alwan Yayyo, journaliste et agronome formé en Allemagne

### **Cartes postales**

Devant la difficulté de se constituer un corpus de cartes postales anciennes je me suis référé à l'ouvrage de Jacques Trampont *Djibouti Hier de 1887 à 1939*, Paris, 1990.

### **Timbres postes**

Devant la difficulté de se constituer un corpus je me suis reporté à la publication de Colette Dubois, *Djibouti au regard de ses timbres postes (1893-1977)*, Paris, aresae, 1998 ; *Catalogues Yvert et Tellier, Tome 2, Timbres des pays d'expression française, et des territoires d'Outre mer*. Réédité polychromie en 1997.

## **4. Sources narratives imprimés**

*Journal officiel de la CFS 1896-1946*

Garrigue J., *rapport sur la CFS. Voyage de Djibouti à Diré Daoua en chemin de fer*, manuscrit, Djibouti, 15 septembre 1908

Hassan Mohamed Kamil, *parlons l'Afar*, édition l'Harmattan Paris 2004,

Monfreid (Henry de), *Aventures en mer*, Paris 1932 ; *Les secrets de la Mer Rouge*, Paris Grasset 1932 ; *La croisière du Hashich*, Paris Grasset, 1932 ; *Les lépreux*, Paris Grasset 1935 ; *La cargaison enchantée*, Paris Grasset 1947 ; *Les radeaux de la méduse ou comment fut sauvé Djibouti*, Grasset 1958.

Notices illustrée de la CFS, Exposition coloniale internationale de Paris, 1931.

Poydenot G. *Obock, station de ravitaillement pour la Marine de commerce*, Paris,

Charles Blot, 1890, (recueil des rapports remis au ministre de la Marine et des colonies sur Obock, 1884-1889.

*Le temps*, dont le numéro du 2 octobre 1935 « les intérêts Marseillais en mer Rouge » »

## **Bibliographie**

### **Instruments de travail**

Daoud Alwan et Yohanis Mibratu, *Historical dictionary of Djibouti*, The Scarcrow Press Inc. Lanham, Maryland et London, 2000.

Didier Morin, *Le dictionnaire Historique afar (1288-1982)* Paris, Karthala, 2004.

Carte du peuplement de la République de Djibouti

### **Ouvrages généraux**

Almeida –Topor, Hélène, *L'Afrique au XXème siècle*, Paris, Colin 1993. *L'Afrique les idées reçues*, la collection Bleue, Paris 2006

Amadou Hampaté bâ, *Aspect de la civilisation Africaine*, Présence Africaine, Paris 1972

Coquery-Vidrovitch, Catherine *L'Afrique et les Africains au XXème siècle Mutations,, révolutions, crises, ,* Armand Colin, 1999 ; ?.

Fanon. Frantz, *Peaux noires masques blancs*, éditions du Seuil, 1995 ; *l'An V de la révolution Algérienne*, Maspero Paris, 1959 , *Les Damnés de la terre*, édition Maspero 1961. ; *Pour la révolution Africaine*, Maspero Paris, 1964, A partir d'un article rechercher les titres qui peuvent me concerner ; Fanon, Memmi.

Diouf Mamadou, *L'historiographie indienne en débat. Colonialisme, nationalisme et sociétés*, Paris Kartala, 1999 ; *Histoire du Senega*, Paris Maisonneuve et Larose,

Dossier spécial : l'écriture de l'histoire de la colonisation en France, dont la revue internationale *Afrique et Histoire*, numéro 6, novembre 2006, pp.237-276.

Georges Balandier, « la situation coloniale : approche théorique », dans les Cahiers internationaux de sociologie, 1951 ? Vol. XI, pp.44-79.

Liauzu Claude (sous la direction de) .*Colonisation : droit d'inventaire*, , collection les enjeux, de l'Histoire, Armand Colin 2004.

Liauzu Claude et Manceron Gilles , *La colonisation, la loi, et l'Histoire*, éditions Syllepse, Paris, 2006.

Manceron, Gilles *Mariannes et les colonies*, La découverte, Paris 2003.

Memmi, Albert *Portrait du colonisé précédé par de portrait du colonisateur*, Gallimard, Paris, 1985

Morin D., 1991, *Le Ginnili, devin, poète et guerrier afar (Ethiopie et République de Djibouti)*, Selaf n° 327, Paris, Peeters. [Source HL : Hâmad-La'dé b. cheikh Hâsan b. HâmadLa'dé].

Morin D., 1997, *Poésie traditionnelle des Afars*, Selaf n° 364, Paris, Peeters. [Source HL : Hâmad-La'dé b. cheikh Hâsan b. Hâmad-La'dé].

Pascal Bruckner, *Le sanglot de l'Homme Blanc*, édition du Seuil, Paris, 1983

Perrot Claude-Hélène et Fauvelle-Aymar François-Xavier, *Le Retour des rois, les autorités traditionnelles et l'Etat en Afrique Contemporaine*, Paris, Karthala, 2003.

### **Ouvrages spécialisés**

#### **1. Ouvrages et articles imprimés.**

Abbadie, Antoine (d'), 1890, *Géographie de l'Ethiopie. Ce que j'ai vu, faisant suite à ce que entendu*. Paris.

Abdallah Mohamed Kamil, 1967, « Aspects sociologiques de la Fi'ma », *Pount*, 3 : 3 6-40.

Abdallah Mohamed Kamil, 1975, «Les Afars sont les descendants des Adals», *Colloque international sur les langues couchitiques et les peuples qui le parlent*, 8-12 septembre [actes non publiés].

Abir M., 1966, « Salt, trade and Politics in Ethiopia in the "Zämänä Mäsafent, *Journal of Ethiopian Studies*, 4, 2 : 1-10.

Abir M., 1968, *Ethiopia : The Era of Princes, The Challenge of Islam and the Re-unification of The Christian empire 1769-1855*, London.

Abir M.. 1978, « Ethiopia and the Horn of Africa », in *The Cambridge History of Africa*, vol. IV : chap. 8.

Aden M. Dilleyta, 1989, « Les Afars et la fin du nomadisme », *Politique africaine*, 34 : 51- 62.

Agostini G. de, 1936, *Le regioni dell' Impero italiano d'Etiopia*, Genova.

Ahmed Dini Ahmed, 1967, La Fi'ma : différents types, organisation, fonctionnement, *Pount*. 3 : 31-35.

- Albospeyre M., 1959, « Les Danakils du cercle de Tadjoura », *Cahiers de l'Afrique et de l'Asie, Mer Rouge-Afrique orientale*, V : 103-161, Paris.
- Ali Coubba , 1993 , *une nation en otage*, l'Harmattan, Paris
- Ali Coubba, 1998, *Ahmed Dini et la politique à Djibouti*, Paris.
- Ali Coubba, 2004, *Les Afars de l'préhistoire à la fin du XVème siècle*, l'Harmattan, Paris
- Almeida M. de, *Historia Aethiopica*, in Beccari (vol. 5-7).
- Alvares F., 188 1, *The Prester John of the Indies ; a true relation of the lands of the Prester John*, trad. anglaise par Lord Stanley of Alderley de *Verdadeira informação das Terras do Preste .Joam des Indias* (Lisboa, Luis Rodrigues, 1540) ; éd. révisée par C. F. Beckingham et G. W. B. Huntingford, 1961,Cambridge.
- Anfray F., 1970, « Notes archéologiques », *Annales d'Ethiopie*, 8 : 31-42.
- Angoulvant G, Vigneras S., 1902, *Djibouti, Mer Rouge, Abyssinie*. Paris.
- Antinori O., Beccari N., Issel A., 1870, « Relazione sommaria del viaggio sul Mar Rosso », *Boll. ,Soc. Geogr. Ital.*, 5, 2.
- Aramis Houmed Soule, 1985, « *Sultanat de Tadjourah :la succession est assurée*», *La Nation-Djiboutii*, (4 avril 1985).
- Aramis Houmed Soule, 1986, «Un exemple du pouvoir traditionnel afar, le sultanat de Tadjoura », *Pount*, 17 : 3-11.
- Aramis Houmed Soule, 1995, « La procédure du règlement du crime de sang chez les Afars », *Bulletin de l "A.D.E.:N.*, 3 : 20-23
- Aramis Houmed *deux vies dns l'histoire de la corne de l'Afrique,Mahamad hanfare (1861-1902) Ali Mirah Hanfaré(1944-)*,Préface de Gerard Prunier, Centre Français des Etudes Ethiopiennes, Addis-Abeba 2005, 138pages
- Aubert de la Rüe E., 1939, *La Somalie française*, Paris.
- Aubry M.-C., 1988, *Djibouti l'ignoré, Récits de voyages*, Paris.
- Bahru Zewde, 1992, *A History of Modern Ethiopia*, Addis Ababa.
- Bardey A., 1981, *Barr-Adjam, souvenirs d Afrique orientale 1880-1887*, Paris.
- Basset R., 1882, *Etudes sur l'histoire de l'Ethiopie*,Paris.
- Basset, 1897, v. 1.2. Sources en arabe.
- Bavazzano R., 1972, « Contributo alla conoscenza della flora del Territorio francese degli Afar e degli Issa (collezione E. Chedeville) », *Webbia*, 26 : 267-364, Firenze.

- Beccari C., 1903-17, *Rerum aethioplcarum scriptores occidentales inediti a saeculo XVI ad XIX*, Roma, 15 vol. [notamment vol. 5-7, sources Manoel de Almeida].
- Beckingham C.F., Huntingford G.W.B., 1954, *Some records of Elhiopia, 1593-1646 being extracts from The History of High Ethiopia or Abassia by Manoel d'Almeida*, London.
- Beeston A. F. L., 1972, « Kingship in ancient South Arabia », *Journal of the Economie and Social History of the Orient*, XV.
- Belot J.-B., 1928, *Dictionnaire français-arabe*, Beyrouth, 2 vol.
- Bésairie H., 1949, *La Côte française des Somalis*, Bureau géologique, Tananarive.
- Bondestam L., 1974, « People and Capitalism in the North-Eastern Lowlands of Ethiopia », *Journal of Modern African Studies*, 12, 3 : 423-439.
- Borelli J., 1890, *Ethiopie méridionale. Journal de mon voyage aux pays Arnhara, Oromo et Sidama, septembre 1885 à novembre 1888*, Paris.
- Bottego V., 1892, « Nella terra dei Danakil », *Bolletino della Reale Società Geografica Italiana*, 3, 5 : 480-94.
- Bouvier P., Miche S., 1974, « Enceintes, tombes et habitations anciennes en T.F.A.I » *Pourtt*, 13 :7-22.
- Braca G., & Comolli R., 1939, « La Dancalia meridionale », *Annali dell' Africa Orientale*, vol. 1 : 196-239.
- Bruce of Kinnaird J., 1813, *Travels to discover the source of the Nile in the years 1768, 1769, 1770, 1771, 1772, and 1773*, Edinburgh, 8 vol.
- Burton R., 1856, *First footsteps in East Africa ; or, un exploration of Harar*, London
- Buxton D., 1957 [lère éd. 1949], *Travels in Etltiopia*, London.
- Capucci & Cicognani, 1885, « Lettere dall'Aussa », *Bolletino della Società Africana d'Italia*.
- Cecchi A., 18\$7, *Da Zeila alle frontiere del Caffa*, Roma, 3 vol.
- Cerulli E., 1926 « Le popolazioni della Somalia nella tradizione storica locale », Rendicoti R. *Accademia dei Lincei (Scienze Morali)*: 150-172. Réimpr. in Somalia I : 51-69.
- Cerulli E., 1926b, «Un gruppo Mahri nella Somalia Italiana », *Rivista degli Studi Orientali*, XI :25-26.

- Cerulli E., 1926-28, « Iscrizioni e documenti arabi per la storia della Somalia » *Rivista degli Studi Orientali* XI : 1-24.
- Cerulli E., 1929, « Le stazioni lunari nelle nozioni astronomiche dei Somali e dei Danakili », *Rivista degli Studi Orientali*, 12: 71-79. [Données en afar de Reinisch, 1886-87).
- Cerulli E., 1931, « Documenti arabi per la storia dell' Etiopia », *Memorie della Reale Accademia Nazionale dei Lincei*, Classe di Scienze Morali storiche e filologiche, ser. VI, vol IV : 37-101.
- Cerulli E., 1936, *Studi etiopici, 1. La Lingua e la storia di Harar*, Roma.
- Cerulli E., 1941, « Il Sultanato dello Scioa nel Secolo XIII secondo un nuovo documento storico », *Rassegna di Studi Etiopici*, 1941, I : 5-42.
- Cerulli E., 1957-64, *Somalia, Scritti vari editi ed inediti*, Roma, 3 voi.
- Chailley M., 1952, « L'habitation à la Côte française des Somalis », [Bull. de](#) 1490-1511.
- Chailley M., 1980, *Notes sur les Afars de Tadjoura*, Paris, Académie des Sciences d'outre-mer; Djibouti, Société d'études de l'Afrique orientale.
- Chedeville E., 1961, « A propos du nom de Djibouti », *Le Réveil de Djibouti* (éd. Du 13 mai).
- Chedeville E., 1961, article « Djibouti », *Encyclopédie de l'Islande*, I : 548-49.
- Chedeville E., 1966, « Quelques faits de l'organisation sociale des Afars », *Africa*, XXXVI, 2 : 173-196.
- Chedeville E., 1966b, « La transcription des noms propres locaux et sa réalisation en Côte française des Somalis », *Pount*, 1 : 35-38.
- Chedeville E., 1972, [Nécrologie du cheikh Hassan Hamad-La'de], *Le Réveil de Djibouti* (éd. du 23 mars).
- Chedeville E., 1972, [Nécrologie de Yayyo b. Hammadu], *Le Réveil de Djibouti* (éd. du 15 avril).
- Chedeville, 1972, « La végétation du Territoire français des Afars et des Issas » *Webbia*, 26 : 243-266, Firenze.
- Conti Rossini C., 1928, *Storia d Etiopia*, Bergamo.
- Conti Rossini C., 1937, *Etiopia e genti di Etiopia* [Afars : 141-145], Roma. Coppet v. Guèbrè Sellasié.
- Coulbeaux J.-B., 1929, *Histoire politique et religieuse de l'Abyssinie depuis les temps les plus reculés jusqu'à l'avènement de Ménélick II*, Paris, 3 vol.



- Courbage Y., Fargues P., 1992, *Chrétiens et Juifs dans l'islam arabe et turc*, Paris.
- Cuoq J., 1981, *L'Islam en Ethiopie, des origines au XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris.
- Curle A. T., 1937, « The ruined towns of Somaliland », *Antiquity*, vol. xi : 315-327.
- Da Thiene G., 1939, *Dizionario della Lingua Galla con brevi nozioni grammaticali*, Harar.
- Davin A., 1888, *Noirs et Jaunes (Somalis, Hindous, Siamois, Anamites)*, Paris.
- Denis de Rivoyre L.-B., 1880, *Mer Rouge et Abyssinie*, Paris.
- Denis de Rivoyre L.-B., 1883, *Obock, Mascate, Bouchire, Bassorah*, Paris.
- Denis de Rivoyre L.-B., 1887, *Les Français à Obock*, Paris.
- Desanges J., 1978, « Le littoral africain du Bab el-Mandeb d'après les sources grecques et latines », *Annales d'Ethiopie*, XI : 83-101.
- Desanges J., 1982, *Recherches sur l'activité des Méditerranéens aux confins de L'Afrique (VI<sup>e</sup> siècle avant J.-C.-IV siècle après J.-C)*, Lille, Université de Lille III.
- Desanges J., Reddé M., 1994, « La côte africaine du Bab-el-Mandeb dans l'Antiquité », *BdE* 106 / 3, I. F. A. O., Le Caire: 161-194.
- Deschamps H., Decary R., Ménard A., 1948, *Côte des Somalis, Réunion, Inde*, Paris.
- Deschamps H., 1975, *Roi de la brousse, mémoires d'autres Mondes*, Paris.
- Douin G., 1939, *Histoire du règne du Khédive Ismail*, vol. 3. *L'empire africain*, Le Caire.
- Dubois C., 1997, *Djibouti (1888-1967), héritage ou frustration ?* Paris
- Dubois C., *L'or blanc de Djibouti, salines et sauniers (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles)*, Karthala, Paris 2003.
- Dubois C., et Soumille Pierre., *Des chrétiens à Djibouti terre d'Islam, XIX<sup>e</sup>- XX<sup>e</sup> siècles*, Karthala, 2004.
- Dubois et Plenel Jean-Dominique. *Saïd Ai Coubèche, la passion d'entreprendre*, Karthala, 2007
- Dubois C., 1993, ; « l'onde des indépendances sur l'évolution politique du territoire de la CFS( 1958-1967) » in Ch.. Ageronet M..Michel(dir.), *l'Afrique Noire française à l'heure des indépendances*, Paris CNRS ;
- Dubois C., 1994 « difficile éveil d'une conscience nationale : le poids des forces transrégionales sur le devenir de la CFS (1958-1960 ) » , in omaly Sy Anio, n°33-36, pp 617-642 ;

- Dubois C., 1994, « *Des résolutions novatrices au désenchantement ; L'ONU et la décolonisation de l'Afrique (1948-1977)* », in *relations internationales*, n°77, printemps, pp 816-98 ;
- Dubois C., 1994, « *Changements dans la continuité ou dans la rupture. Implantations portuaires en Mer Rouge dans la deuxième moitié du XIXème siècle* », In *Arab historical review for ottoman studies*, n°9-10, août , pp43-65. ;
- Dubois C., 1998 *Djibouti au regards des timbres postes 1893-1977* Paris, publication INALCO-ARESSE.
- Dubois C., 1999, « *de l'emblème colonial à l'emblème national : « le palmier en zinc » de Djibouti* », in Chrétien J.-P. et Triaud J.-L.(éds), *Les enjeux de mémoire*, Karthala, pp.405-420.
- Dubois C., 2000, « *illusions entretenues, illusions perdues : Obock 1880-1890* » in *Sciences et environnement*, n°12, Revue de l'ISERST, Djibouti, pp.42-53.
- Dubois C., 2001, « *l'électrification du territoire djiboutien 1906-1977. Des réalisations tardives mais des projets ambitieux* », in *Sciences et environnement*, n°13, Djibouti ;
- Dufey & Aubert-Roche, 1843, « *Voyage dans l'Abyssinie* », *Revue de l'Orient, I. Encyclopédie de l'Îslam, dictionnaire géographique, ethnographique et biographique des peuples musulmans* [édition française]. Leyde, Brill, 1913- 42, 4 [vol. et](#) un [vol. de](#) supplément. [E.L.]
- Eusebio L., 1915, *La Colonia Eritrea (Cenni storici e descrittivi)*, Milan.
- Faurot, 1886, « *Voyage à Obock* », *Revue de l'Afrique française et des antiquités africaines*, t. 4 : 228-302 ; 344-360.
- Ferret & Galinier, 1847-48, *Voyages en Abyssinie dans les provinces du Tigré, du Samen et de l'Amhara*, Paris.
- Ferry R, 1961, « *Quelques hypothèses sur les origines des conquêtes musulmanes en Abyssinie au XVI` siècle* », *Cahiers d'études africaines*, 5 : 24-36.
- Ferry R., 1988, « *Groupes géographiques et groupes tribaux patrilineaires chez les `Afar* », *10ème conférence internationale des études éthiopiennes*, Paris.
- Franchetti R., 1930, *Nella Danalia etiopica, Spedizione Italiana 1928-29*, Milan.
- Giustiani F., 1879, « *Considerazioni sull'Italia e la baia di Assab* » *Miscellanea Etiopia ed Eritrea*, Roma.
- Grau R., 1976, « *Le site de Handoga, Fouilles archéologiques* », *Pount*, 16: 4-22.
- Grau R., 1981, « *Le site de Handoga* », *Archéologia*, n° 159: 55.

- Greenfield R., 1980, « An Historical Introduction to Refugee Problems in the Somali Democratic Republic », *Somalia and the World*, Mogadiscio.
- Guèbrè Sellasié, 1930-32, *Chronique du règne de Ménélik II, roi des rois d'Ethiopie*, trad. par Tèsfa Sellasié, publiée et annotée par M. de Coppet, Paris.
- Guida dell Africa Orientale Italiana, 1938, Milano. [Guida]
- Hamad La'de [Hâmad-La'dé], Hassan Shekh Mumin, Morin D., 1980, *Contes de Djibouti*, Paris [contes afars avec trad. française : 21-93].
- Harbeson J.W., 1978, « Territorial and Development Politics in the Horn of Africa: the Afar of the Awash valley », *African Affairs*, 6 : 479-498.
- Harris W. C., 1844, *The Highlands of Aethiopia described during eighteen months' residence of a British Embassy at the Christian Court of Shoa*, London.
- Hayward R. J. & Maknun G. A., 1981, « Tolo Hanfade's song of accusation: an 'Afar Text », *Bulletin of the School of Oriental and African Studies*, XLVI, 2 : 327-333.
- Heudebert L., 1901, *Au pays des Somalis et des Comoriens*, Paris.
- Heuglin T. von., 1860, « Reise in Nord-Ost Afrika und längs des Rothen Meeres im Jahre 1857 », *Petermann's Geogr. Mitt.*, 6 : 325-362 ; 418-437.
- Hotten J.C., 1868, *Abyssinia and its People*, London.
- Hunter J. A., 1951, *A General Survey of the Somaliland Protectorate 1944-1950*, London.
- Huntingford G.W.B., 1955, *The Galla of Ethiopia, the Kingdoms of Kafa and Janjero*, London.
- Isenberg Ch. W. & Krapf J. L., 1843, *Journals of the Rev. Messrs*
- Jamaladin A. Reedo (trad. Mahamoud Ali Häider), s.d. [1973], *Le droit coutumier afar*, 20 p.
- Jaulin R., 1966, *La Géomancie, analyse formelle*, Cahiers de l'Homme, Paris.
- Johnston C., 1844, *Travels in Southern Abyssinia through the country of Adals to the Kingdom of Choa during the years 1842-43*, London, 2 vol.
- Johnstone T.M., 1987, *Mehri Lexicon and English-Mehri Word-List*, London.
- Joint-Daguenet R., 1992, *Aux origines de l'implantation française en mer Rouge (Vie et mort d'Henri Lambert, consul de France à Aden, 1859)*, Paris.
- Joint-Daguenet R., 1997, *Histoire de la mer Rouge de Lesseps à nos jours*, Paris.
- Jourdain H., Dupont C., 1933, *D'Obock à Djibouti*, Paris.
- Joussemaume F., 1914, *Impressions de voyage en Apharras*, Paris, 2 vol.

- Kammerer A., 1936, *Le routier de Dom Joam de Castro, l'exploration de la mer Rouge par les Portugais en 1541*, Paris.
- Karim Rahem, 2001, « Haral Mahis et les Afar, importance d'un mythe dans les Positionnements sociaux et les stratégies de pouvoir *Annales d'Ethiopie*, XVII : 149-72.
- Keller-Zschokke I., 1891, *Werner Munzinger-Pascha, Sein Leben und Wirken*, Aarau.
- Kern L., 1965, « De Gaboduti à Djibouti ou l'origine d'un nom », *Le Réveil de Djibouti* (éd. du 9 octobre).
- Kern L., 1969, « Le site de Handoga », *Pount*, 6 : 19-23. [reprise de Aubert de la Rüe]
- Kirk R., 1841, « A journey from Tajura to Ankober », *Transactions of the Bombay Geographical Society*, vol. 4.
- Krapf J. L., 1860, *Travels, Researches and Missionary Labours during an eighteen years' Residence in Eastern Africa*, London.
- Kropp M., 1990, « Mâlâsay : Selbstbezeichnung eines Harariner Offzierskorps und ihr Gebrauch in äthiopischen und arabischen Chroniken », *Paideuma*, 36 : 105-113.
- Labrousse H., 1969 « Une tentative d'implantation russe en Côte française des Somalis en 1889 : l'affaire de Sagallo », *Pount*, 5 : 11-18.
- Labrousse H., 1977, « La neutralité éthiopienne pendant la Première Guerre mondiale: l'incident Holtz-Karmelich », *Proceedings of the Fifth International Conference on Ethiopian Studies*, session B, April 13-16, Chicago : 525-546.
- Labrousse H., 1978, « Enquêtes et découvertes d'Obock à Doumeira », *Annales d'Ethiopie*, 11 : 75-77.
- Laroque J. de, 1716, *Voyage dans l'Arabie Heureuse*, Paris.
- L'Atout, revue culturelle*, 1989, « Ahmed Hassan Laqde, un homme, une destinée » 2 : 14-23.
- Laurent A. & D., 2002, *Djibouti au rythme du vivant, Les Mammifères d'hier à aujourd'hui pour demain*, Toulouse, Beira éditions
- Leclant J., 1978, « L'exploration des côtes de la mer Rouge. A la quête de Pount et des secrets de la mer Erythrée, *Annales d'Ethiopie*, 11 : 69-73.
- Le Djibouti, journal franco-éthiopien*, [premier numéro du 4 février 1899 ; n° 60, 62, 195 sur la conjoncture en Awsa en 1900-02].

- Lefebvre Th.-C., 1845-49, *Voyage en Abyssinie exécuté pendant les années 1839, 1840, 1841, 1842 et 1843 par une mission scientifique composée de Th. Lefebvre, A. Petit, Quartin-Dillon et Vignaud*, Paris, 6 vol.
- Le Grand J., 1728, *Voyage historique d'Abyssinie*, Paris.
- Leiris M., 1934, « Le culte des zârs à Gondar (Ethiopie septentrionale) », *Aethiopica*, 2. Leroi-Gourhan A., Poirier J., 1953, *Ethnologie de l'Union française* Paris, 2 vol. Leslau W., 1938, *Lexique soqotri (sudarabique moderne)*, Paris.
- Lewis I.M., 1959, « The Galla in Northern Somaliland », *Rassegna di Studi Etiopici*, XV : 21-38.
- Lewis I.M., 1963, *A Pastoral Democracy, a Study of Pastoralism and Politics among the Northern Somali of the Horn of Africa*, London.
- Lewis I.M., 1965, *The Modern History of Somaliland, From Nation to State*, London.
- Lewis I.M., 1969 [1<sup>ère</sup> éd. 1955], *Peoples of the Horn of Africa, Somali, Afar, Saho*, London. Lewis I.M., 1980, « Continuing Problems in Somali Historiography, Imam Axmad Guray and Sayyid Maxamad Cabdille Xasan », *First International Congress of Somali Studies*, Mogadiscio.
- Licata G.B., 1885, *Assab e i Danachili*, Milano.
- Littmann E. et al., 1913, vol. 4 : *Sabai'sche, Griechische und Alt-Abessinische Inschriften*, Deutsche Axsum Expedition, Berlin.
- Lobo J. v. Le Grand.
- Lucas M., 1935, « Renseignements ethnographiques et linguistiques sur les Danakils de Tadjourah », *Journal de la Société des Africanistes*, 5, fasc. 2. : 181-202.
- Malécot G., 1972, *Les Voyageurs français et les relations entre la France et l'Abyssinie de 1835 à 1870*, Paris.
- Martini F., 1946, *Il Diario eritreo*, Firenze, 4 vol.
- Ministerio delle Colonie [F. Martini], 1913, *Relazione sulla Colonia Eritrea*, Roma, 4 vol. [Renseignements sur les Sahos].
- Moktar M., 1877, *Notes sur le pays de Harar*, Le Caire.
- Morin D., 1977, « Remarques sur l'habitation traditionnelle des Afars », *Cinquième congrès international des études éthiopiennes*, session A, Nice, in *Ethiopie Moderne*, J. Tubiana (éd.), Rotterdam, 1980: 523-535.
- Morin D., 1978, « Propositions pour la transcription de l'afar », *Fifth International Conference of Ethiopian Studies*, session B, Chicago, University of Illinois, 1980 : 125-128.

- Morin D., 1981, « Ports et mouillages en République de Djibouti : une toponymie ambiguë », Table Ronde de Sénanque, Les Ports de l'Océan Indien au XIXème et XXème siècle, [Etud. et Doc. de l'Institut d'Histoire des pays d'outre-mer](#), (15) 1982, Aix-en-Provence : 109-119.
- Morin D., 1988, « Astronomie et calendrier afar », *Northeast African Studies* (10) : 28-35. [Source HHL : cheikh Hâsan b. Hâmad-La'dé].
- Morin D., 1991, *Le Ginnili, devin, poète et guerrier afar (Ethiopie et République de Djibouti)*, Selaf n° 327, Paris, Peeters. [Source HL : Hâmad-La'dé b. cheikh Hâsan b. HâmadLa'dé].
- Morin D., 1996, « Y a-t-il un lexique beni-amer ? », *Israel Oriental Studies* XVI : 251-267.
- Morin D., 1997, *Poésie traditionnelle des Afars*, Selaf n° 364, Paris, Peeters. [Source HL : Hâmad-La'dé b. cheikh Hâsan b. Hâmad-La'dé].
- Morin D., 1998, « *The Kingdom of Dankali, Ethiopia and Yaman (Baylûl revisited)* » The 3rd Academic Conférence of Orbis Aethiopicus, The Archeological Museum in Gdansk: 53-57.
- Morin D., 1999, *Le texte légitime, Pratiques littéraires orales traditionnelles en Afrique du nord-est*, Selaf n° 380, Paris, Peeters. [Dankali, Ankâlâ, textes afars : 19-27 ; 98-112 ; 154-253 ; 261].
- Morin D., 2002, « *La littérature djiboutienne entre hiatus et lapsus* », XXXe Congrès de la S.F.L.G.C., Limoges.
- Munzinger W., 1864, *Ostafrikanische Studien*, Schaffhausen.
- Munzinger W., 1869; « Narrative of a Joumey through the Afar country », *Journal of the Royal Geographic Society*, 39 : 188-232.
- Munzinger W., 1868-69, « Joumey across the great Salt Desert from Hamfila to the foot of the Abyssinian Alps », *Proceedings of the Royal Geographic Society*, 13.
- Nesbitt L. M., 1934, *Desert and Forest, The exploration of Abyssinian Danakil*, London, Toronto.
- Oberlé P., Hugot P., 1985, *Histoire de Djibouti, Des origines à la République*, Paris.
- Odorizzi D., 1907, *La Dankalia Italiana del Nord, Relazione sulla Colonia Eritrea*, Camera dei deputati, 32, Roma.
- Odorizzi D., 1909, *La Dancalia Settentrionale*, Asmara.

- Odorizzi D., 1911, *Commissariato di Massawa al 1° Gennaio 1910*, Asmara.
- O'Mahoney K., 1970, « The Salt Trail », *Journal of Ethiopian Studies*, VIII, 2 : 147-154.
- Pankhurst R., 1985, *The history of famine and epidemics in Ethiopia prior to the twentieth century*, Addis Ababa.
- Parker E. & R.J. Hayward, *An Afar-English-French Dictionary (with grammatical note in English)*, 1985. Compte rendu (D.M.), *Journal of African Languages and Linguistics* (8), 2: 203-209.
- Paulitschke P., 1893-96, *Ethnographie Nordost Afrikas*, I. *Die materielle Cultur des Danâkil, Galla und Somâl* ; II. *Die geistige Cultur des Danâkil, Galla und Somâl*, Berlin, 2 vol. Peiser F.E., 1894-98, *Der Gesandtschaftsbericht des Hasan ben Ahmed el Haimi*, Berlin. Pereira F. M. E., 1892-1900, *Chronica de Susenyos, rei de Ethiopia*, Lisbonne, 2 vol. Plowden W., 1868, *Travels in Abyssinia and the Galla Country with an account of a mission to Ras Ali in 1848*, London.
- Pollera A., 1935, *Le Popolazioni indigene dell'Eritrea*, Bologna.
- Poncins E. (de), 1898, « Voyage au Choa, Explorations au Somal et chez les Danakils », *Bulletin de la Société de Géographie*, XIX : 432-488.
- Poydenot G., 1893, *Obock, station de ravitaillement pour la marine française (guerre et commerce), notes et photographies prises au cours d'un voyage d'étude à Obock, Djibouti et Aden, mars, mai 1889*, Paris.
- Prouty C., 1976, *A Chronology of Menilek II of Ethiopia*, East Lansing.
- Puglisi G., 1952, *Chi è ? dell'Eritrea*, *Dizionario biografico*, Asmara.
- Reinisch L., 1886-87, *Die Afar-Sprache*, *Sitzungsberichte der Kaiserlichen Akademie der Wissenschaft, Philos.- hist. Classe, I (Texte)* : 111, 5-112 ; II (Wörterbuch) 113, 795-916 ; 114, 89-168. [Astronomie et astrologie : 128- 164].
- Reinisch L., 1889-90, *Die Saho-Sprache, I : Texte; II: Wörterbuch*, Wien.
- Révoil G., 1882, *La Vallée du Daror*, Paris.
- Rimbaud A., 1954, *Oeuvres complètes*, [Ed. de la Pléiade](#), Paris.
- Rochet d'Héricourt C., 1841, *Voyage sur la côte orientale de la mer Rouge dans le pays d'Adel et le royaume de Choa*, Paris.
- Rochet d'Héricourt C., 1846, *Second voyage sur les deux rives de la mer Rouge, dans le pays des Adels et le royaume de Choa*, Paris.
- Rouaud A., 1997, « Les Arabes de Djibouti », *Cahiers d'études africaines*, 146, XXXVII-2 : 319-48.

- Rubenson S. [ed.], 1994, *Tewodros and his Contemporaries, 1855-1868*, Acta Aethiopica, vol. II, Addis Ababa, Univ. Lund.
- Rubenson S. [ed.], 2000, *Internal Rivalries and Foreign Threats, 1869-1879*, Acta Aethiopica, vol. III, Addis Ababa.
- Rüppel E. (von), 1838, *Reise in Abyssinien*, Frankfurt.
- Russel S., 1884, *Une mission en Abyssinie et dans la mer Rouge 23 octobre 1859-7 mai 1860*, Paris.
- Salt H., 1814, *A voyage to Abyssinia and travels into the interior of that country executed under the orders of the British government, in the years 1809 and 1810*, London.
- Sapeto G., 1879, *Assab et i suoi critici*, Genoa.
- Savard G. C., 1966, « Cross-cousin Marriage among the PaMlineal Afar », *Third International Conference of Ethiopian Studies*, Addis Ababa.
- Smith-Savage E., Smith M., 1980, *Islamic Geomancy and a Thirteenth-Century Divinatory Device*, Malibu.
- Soleillet P., 1886, *Voyages en- Ethiopie (janvier 1880-octobre 1884). Notes, lettres et documents divers*, Rouen.
- Tancredi A. M., 1910, « Nel Piano del Sale », *Boll. della Società Geografica Italiana*, ser. 4, 12.
- Tazieff H., 1975, *L'Odeur du soufre*, Paris.
- Thesiger W., 1935, « The Awash River and the Aussa Sultanate », *Geographical Journal*, 85: 1-23.
- Thompson V., Adloff R., 1968, *Djibouti and the Horn of Africa*, Stanford.
- Trampont J., 1990, *Djibouti hier, de 1887 à 1939*, Paris.
- Trimingham J. S., 1965, *Islam in Ethiopia*, London [Afar : 171-177].
- Tubiana J., 1959 « Fragments du *Journal de Voyage* d'Antoine d'Abbadie », *Cahiers de l'Afrique et de l'Asie, Mer Rouge-Afrique orientale*, V : 307-334, Paris.
- Varet J., 1978, *Géologie de l'Afar central et méridional*, CNRS, Paris.
- Vinassa de Regny P., 1924, *Dancalia*, Roma.
- Vigneras S., 1897, *Une mission française en Abyssinie*, Paris.
- Zaborski A., 1976, « Notes on the Medieval History of the Beja Tribes », *Folia Orientalia*, VII : 289-307.
- Zaborski A., 1984; « Tigre and Bagulin in the 9th and 10th century period », *Quaderni di Studi etiopici*, 5 : 83-92.



Zaborski A., 1997, « Ethiopia and Beja in the early Middle Ages », *The 3rd Academic Conférence of Orbis aethiopicus*, The Archeological Museum in Gdansk: 85-92.

Zacchi C., 1935, « Il diario inedito della Spedizione Capucci e Cicognani all'Aussa nel 1885 », *Boll. della R. Soc. Geogr. Ital.*, 8-9.

Zichy W., von, 1880, « Die Danakil Küste », *Petermann's Mittheilungen*, 26.

## **1.2. Sources en arabe.**

Basset R., 1897, *Histoire de la conquête de l'Abyssinie (XVIème siècle) par Chihab Ed- Din .Ahmed ben 'Abdel Qâder, surnommé Arab Faqih*, [Publ. de l'Ecole des Lettres d'Alger](#), Alger, 2 vol. [*Futüh*]

Ibn Battuta, Muhammad b. `Abdallah, *Voyages*, [éd. et trad.](#) Deffrémery & Sanguinetti, Paris, 1874-79. *Rihlat Ibn Battûta*, Intro. Karim al-Bustâni, Beyrouth, 1960.

Ibn Sa'id, Abu l-Hasan `Ali b. Mûsâ al-Magribî, in *Géographie d'Aboulféda*, trad. S. Guyard, Paris, 1883.

al-Idrisi, Abû `Abdallâh Muhammad b. Muhammad, *Sifat al-Magrib wa ard as Sûdan wa Misr wa l-Andalus*, *Description de l'Afrique et de l'Espagne*, [éd. et trad.](#) Dozy et de Goeje, Leyde, 1866.

Al-Maqrizi, Taqi d-Din Ahmad b. `Ali, *Kitab al-Ilmam bi-ahbar man bi-ard l-habasa min mulûk al-Islâm*, [éd. et trad.](#) Rinck, [Hist. reg. islamit. in Abyssinia](#), Lugduni Batavorum, 1790.

Al-Ya'qûbi, Ahmad b. Abû Ya'qûb, *Kitâb al-Buldân*, éd. M. J. de Goeje, Leyde, Lugduni Batavorum, 1892. *Tâ'rîf*, éd. M. Th. Houtsma, t. 1., Lugduni Batavorum, 1883.

## **1.3. Chroniques des rois éthiopiens..**

Conti Rossini C., 1894, « La storia di Libna Dingil, re d'Etiopia », *Rendiconti della Realc: Accademia dei Lincei*, 5, vol. 3 : 617-40.

Guidi L, 1903-05, « Annales Iohannis I, Iyasu I, Bakaffa », *Corpus Scriptorum Christianorum Orientalium, Scriptores Aethiopici*, series altera V.

Pereira E., 1892-1900, *Chronica de Susneyos Rey d'Ethiopia*, Lisbonne  
Perruchon J., 1890, *Histoire des guerres d "Amda Si yôn, roi d'Ethiopie*. Extrait du *Journal asiatique*, (1889), 8, vol. 14 ; texte éthiopien : 9-115 ; traduction française : 116-195, Paris, Imprimerie nationale.

Perruchon J., 1893, *Les Chroniques de Zar'a Ya'eqob et de Ba'eda Maryam*, Paris.

#### **1 .4, Littérature afare (en afar alphabet latine et en arabe).**

Dimis & Reedo, 1976, *Qafar afak : yabti-rakübo, 1 to buuk* [Langue afare, grammaire, 1<sup>er</sup> livre] ; *Qafizr afih baritto* [Apprentissage de la langue afare], Paris.

El haj Hummad Gaba a lui aussi écrit l'alphabet Afar , *Alphabet de convention internationale, 'Afar afih rakiibo, Tagorri dassa, système coranique à Tadjoura, 'Adar (poésie de l'auteur), Kawsa (livre d'initiation)...*etc. C'est de son alphabet le ' et le h à la place de q et c de l'alphabet de Dimis et Redo dans notre écriture de la langue Afar.

*Aybad qaada wiida*, est un journal trimestriel en Afar qui sort par à Tadjoura, il contient des articles intéressants sur l'histoire de Djibouti. Mais tous les articles sortis à partir du 15mai ont été vendu très tôt, des articles intéressants sur la revolte des Kaboobas, des Gara'tas, et sur le capitaine Coulet qui menait la repression.

*Qusba maca* , (signifie l'aurore en français) qui sortait mensuellement à Samara, dirigé par Gamaladdin Reedo ce journal est très lu à Djibouti et en Erythrée.

Gamâl al-Din al-Sâmi h. Ibrâhim b. Halil & Hâsim b. Gamâl al-Din al-Sâmi, 1997 (h. 1418), *Al-A4anhalr tâ 'rih wa a/ibar al- `Afar (Danâkin*, Le Caire. [Cette somme de 752 pages s'appuie sur un manuscrit de 91 feuillets du père de l'auteur, le cheikh Gamâl al-Din alSâmi, mort le 28 mars 1961, déjà conçu dans la perspective d'une publication. Il comportait trois chapitres centrés sur l'histoire pré-islamique et islamique des Afars (chap. 1) ; l'organisation des sultanats et des

confréries (chap. 2) ; l'origine des Afars (chap. 3). Ces thèmes ont été repris et développés par son fils en dix chapitres qui proposent une fresque évolutionnaire « sur une période de cinq mille ans ». Les données chronologiques sur les sultanats (hwsa : 342-59 ; Bîdu : 365-86) alternent avec des commentaires ou de courts récits, suivant en cela le mode narratif traditionnel.]

## 2. Sources e Arabes et afares .

2.1. *Chroniques* (en arabe et en afar). [En fin d'article du dictionnaire, le symbole / désigne la source (personne ou document) dont provient l'information.]

*Cheikh* Gilàni b. *hâggi* Handa « *Chronique de l'Awsa* » (h. 1177-1290 / 1763/64-1873), 26 p. [Manuscrit rapporté d'Âwsa vers 1965 par le cheikh Hâsan b. Hâmad-La'dé et adjoint à ses *Nawâdir*. Le cheikh Gilàni (c. 1908-début janvier 1973) appartient à la branche Kabirto (v.) des Harâlla. *Généalogie*. Gilani Haggi Hamda (= Hamza) 6. *hâggi* Mahmüd b. « Kàbir » Handâ (mort en 1862) b. *kâbir* Mahmüd (mort en 1828) b. *kâbir* `Ali b. Mahâmmad « Dûs ». Cité en abrégé Gi.]

*Cheikh* Hâsan b. Hâmad-La'dé (né le 23 janvier 1901 ; décédé à Djibouti, le 18 mars 1972), *Nax'âdir* [« Choses rares, extraordinaires ». 8 cahiers format écolier, manuscrits ; cahier 1 (144 p.) ; cahier 2 (27 p.) ; cahier 3 (12 p.) ; cahier 4 (9 p.) ; cahier 5 (23 p.) ; cahier 6 (108 p.) ; cahier 7 (15 p.) ; cahier 8 (20 p.) ; HHL].

Savard G., s.d. [c. 1965], « Notes de terrain ». [Fragments retrouvés à Djibouti en 1980]

- **Liste des Abréviations et des sigles les plus utilisés**

### **Sociétés**

**CAOM** Compagnie maritime de l'Afrique Orientale

**CFE** Compagnie du chemin de fer franco-éthiopien

**CIE** Compagnie impériale du chemin de fer éthiopien

### **Centre d'archives**

**ADN** Archives diplomatique. Dépôt de Nantes

**AEP** Affaires étrangères. Quai d'Orsay, Paris.

**ANP** Archives nationales de Paris

**CAOM** Archives nationales. Centre des Archives d'Outre –Mer. Aix en Provence.

**CFPEN** Centre de Formation des professeurs à l'Ecole Normale, Djibouti.

**SHAT** Service historique de l'armée de Terre, Paris

**SHM** Service historique de la Marine, Paris

### **Divers**

**AFFECO** Affaires économiques du fonds du ministère des colonies au CAOM

**AFFPOL** Affaires politiques du ministères des colonies au CAOM

**APOM** Affaires privées outre-mer déposées au CAOM

**CFS** Côte Française des Somalis

**ENFOM** Ecole nationale de la France d'outre-mer (fonds au CAOM)

**FD** Franc Djibouti

**JOCFS** Journal officiel de la Côte Française des Somalis

**JOTFAI** Journal officiel du Territoire Français des Afars et des Issas

**TFAI**

Territoire Français des Afars et des Issas

# ***Table des cartes***

Carte de la repartition des Adohyamaras et'Assahyamaras  
La carte 'adohyamara et Assahyamara

52

carte DE Djibouti vers 1900(source Université de Djibouti

192

Carte de Djibouti vers 1930

Carte des postes italiens et français en CFS en 1938

Carte de defense de la CFS en 1939

P322

Carte de la défense de Djibouti en 1940

P325

# Table des index

- 'Adorasu*, 293  
*'As-'Ela*, 93  
*'Iddi*, 119  
*'Adohyamara*, 73  
*'Assahyamara*, 73  
 « Adohyamara », 64  
 « kadda » Lo'oyta, 238, 284  
 « kulu Utman », 82  
 « Unda » Lo'oyta, 238, 284  
*A.O.F.*, 226  
*Abaddie*, 116  
*Abassouen*, 162  
*abba*, 107  
*Abd el Raçoub*, 155  
*abdallah Ahmed*, 401  
*Abdallah Mohamed Kamil*, 453  
*Abdallah Sehem*, 119  
*Abdourahman Youssouf*, 123  
*Abir M.*, 453  
*Ablés*, 367  
*Aboubakar*, 74  
*Abou-Bakr*, 87, 102, 106, 107, 110, 145  
*Abou-bakr Ibrahim*, 146  
*Aboubekr Chahm*, 82  
*Abraham pacha*, 104  
*Abu-bakr*, 64, 72, 88, 100, 103, 105, 107, 113  
*Abu-Bakr*, 88  
*Abyssine*, 197  
*Abyssinie*, 69, 70, 71, 73, 83, 98, 99, 100, 103, 104, 105, 111, 112, 115, 116, 192, 193, 194, 196, 197, 198, 199, 218, 220, 233, 242, 244, 360, 406, 454, 456, 457, 458, 461, 464, 465  
*Abyssins*, 62, 70, 74, 168, 198, 219, 233  
*ad'ali*, 64, 111  
*Ad'ali*, 39, 45, 46, 120  
*Adal*, 68, 71, 93, 98, 107, 197, 233  
*Adaylu*, 46  
*Addalé-goub*, 93  
*Addale-Gub*, 122  
*Addis*, 58, 191, 194, 197, 199, 220, 222, 223, 224, 322, 323, 326, 327, 328, 360, 361, 454, 463, 464  
*Addis-abebe*, 220, 224  
*Addis-Abebe*, 194, 197, 199, 222, 323, 326, 327, 360  
*Adel*, 70, 71, 72, 397, 398, 463  
*Aden*, 68, 71, 88, 97, 101, 102, 104, 114, 117, 126, 127, 133, 168, 171, 172, 219, 359, 365, 453, 459, 463  
*Adloff R.*, 464  
*adohyamara*, 63, 74, 293  
*Adohyamara*, 63  
*Adohyammara*, 293  
*Adoua*, 98, 162, 196  
*Af'asi*, 90, 239  
*Afambo*, 290  
*Afar*, 43, 45, 47, 55, 58, 64, 69, 70, 71, 73, 83, 84, 85, 86, 87, 89, 90, 92, 93, 97, 98, 99, 102, 106, 107, 111, 112, 114, 124, 132, 142, 148, 149, 150, 151, 160, 161, 162, 168, 188, 189, 190, 198, 199, 234, 235, 276, 293, 366, 367, 400, 450, 454, 458, 459, 460, 461, 462, 463, 464, 466  
*Afaro-Français*, 146  
*Afars*, 26, 64, 73, 74, 83, 85, 86, 89, 90, 92, 103, 111, 117, 118, 121, 125, 143, 144, 146, 150, 161, 168, 169, 183, 192, 197, 199, 218, 219, 233, 235, 236, 237, 289, 292, 293, 306, 346, 453, 454, 456, 461, 462, 466  
*Afki'é Hamad*, 109  
*Afki'e'k Ma'ada*, 93  
*Afkié Hamad*, 111  
*Afrique*, 65, 66, 67, 69, 87, 98, 99, 100, 101, 104, 110, 111, 112, 113, 114, 116, 123, 124, 126, 129, 146, 156, 157, 161, 162, 168, 171, 172, 183, 191, 193, 194, 196, 197, 199, 200, 221, 225, 226, 321, 323, 346, 350, 357, 359, 454, 456, 457, 458, 462, 464, 465  
*Afrique Orientale Italienne*, 326, 346  
*Agostini G.*, 453  
*Ahassen*, 162  
*Ahmad pacha*, 88  
*Ahmed Dini*, 64, 84, 144  
*Alala*, 401  
*Albert Godin*, 115  
*Albospeyre M.*, 454  
*Alexandrie*, 103, 105  
*Alexis Duparchy*, 219  
*Algérie*, 193  
*Ali Coubba*, 144, 454  
*Ali Ganta*, 367  
*Allemagne*, 67, 156, 198, 322, 345  
*Almeida M.*, 454  
*Alphonse Lippmann*, 246, 290  
*Alsace*, 67, 156, 256  
*Alta*, 367  
*Altà*, 334  
*Alvares F.*, 454

*Amazo*, 82, 397  
*Ambabo Tak'il*, 113  
*Ambado*, 150, 152, 154, 188, 242, 243  
*Ambouli*, 191, 220  
*Amerzaga*, 121  
*amhara*, 323  
*amoyta*, 93, 94, 121, 124, 400, 402  
*Amoyta*, 39, 93, 107, 121, 145  
*Amphari*, 92  
*Anfila*, 100  
*Anfray F*, 454  
*Anglais*, 64, 72, 74, 98, 99, 101, 103, 115, 120, 123, 134, 145, 150, 154, 156, 159, 183, 188, 197, 324, 349, 355, 358, 360  
*Angleterre*, 72, 103, 110, 121, 146, 151, 161, 162, 168, 198, 223, 226, 322, 324, 359  
*Angoulvant G*, 454  
*ankala*, 121, 400, 401  
*Ankala*, 45, 46, 119, 120  
*Ankalas*, 47, 97  
*Ankobar*, 117, 121  
*Ankobär*, 112, 116, 119  
*Anschluss*, 324  
*Antinori*, 119, 454  
*Antinori O*, 454  
*Antonelli*, 122, 124, 195, 402  
*Anvers*, 135  
*AOI*, 321, 326, 327, 328, 348, 357  
*Aouache*, 91, 107, 169  
*Aoussa*, 74, 105, 123, 160, 162, 242  
*Arabe*, 116  
*Arabes*, 219, 463  
*Aramis Houmed Soule*, 454  
*Arbahinto*, 90, 92, 93  
*Arméniens*, 168  
*Arnoux*, 112, 113, 114, 118, 123  
*Arrado*, 98  
*Arthur Rimbaud*, 125, 170  
*Asab*, 63, 97, 107, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 134, 142, 143, 145, 148, 194, 326, 328, 400, 401, 402  
*Asahyammara*, 293  
*Asie*, 171, 359, 454, 464  
*Asmara*, 195, 462, 463  
*Assa-Gayla*, 367  
*assahyamara*, 63, 97, 111  
*Assahyamara*, 43, 58, 63, 74, 97, 103, 290  
*Assal*, 107, 117, 155, 169, 398  
*Assoba*, 155  
*Atchinoff*, 189  
*Atlantique*, 168, 226  
*Aubert de la Rüe*, 454  
*Aubert-Roche*, 458  
*Aubry M.-C*, 454  
*awash*, 224  
*Awash*, 109, 121, 124, 191, 223, 459, 464  
*awsa*, 84, 293  
*Awsa*, 40, 48, 49, 58, 71, 74, 89, 90, 93, 97, 98, 99, 103, 106, 107, 109, 119, 121, 124, 195, 290, 293, 400, 402, 450, 460, 467  
*Axe*, 324, 352  
*Aydahisso*, 93, 94, 97  
*Azenor*, 276  
*Bâb al-mandab*, 100, 115  
*Bab el-Mandeb*, 142, 359, 362  
*badda-h abba*, 94  
*bado* de Bidu, 400  
*Badoytameela*, 47  
*Bahru Zewde*, 454  
*Balhó*, 334  
*banoyta*, 146, 150  
*Banoyta*, 144  
*Bardey A*, 454  
*Barra'asoli*, 119  
*Barrakur*, 185  
*Barral*, 118, 155, 168  
*Basset R*, 454, 465  
*Batignolles*, 329, 361  
*Bavazzano R*, 454  
*Baylul*, 98, 120, 123, 400, 401  
*Beccari*, 119, 454, 455  
*Beckingharn C.F*, 455  
*Beeston*, 455  
*Bender Djedid*, 191, 219  
*Bentzeman*, 372  
*Berbera*, 57, 69, 101, 102, 103, 104, 110  
*Berlin*, 156, 461, 463  
*Bey*, 235  
*Bia Kabouba*, 162  
*Bidu*, 121, 400  
**Bîdu**, 467  
*bilu*, 72  
*Birrou Welde Giyorgis*, 107  
*Bismarck*, 156  
*Bit'a Dawud*, 93  
*Blancs*, 97, 111  
*Bonaparte*, 85  
*Bondestam*, 455  
*Borelli*, 58, 64, 92, 126, 144, 155, 455  
*Bori*, 82  
*Borrelli*, 168  
*Bottego V*, 455  
*Boulaos*, 191  
*Bourhan*, 84, 121, 124, 142, 183, 191, 235  
*Bourhan Bey*, 187  
*Bourhan Mohamed Dini*, 142  
*Bouvier P*, 455  
*Braca G*, 455  
*Brazza*, 67, 124  
*Brazzaville*, 226  
*Bremond*, 168  
*Brémond*, 118  
*Britanniques*, 348, 354, 357, 358, 359, 360, 361  
*Bruat*, 89  
*Bruce of Kinnaird J*, 455  
*Bruxelles*, 127, 246  
*Bulhar*, 69, 103, 110  
*Burale*, 91, 93  
*Buret*, 85  
*Burhan*, 81, 85, 120, 121, 144, 400, 401



Burton R, 455  
 Buxton D, 455  
 Buxton D., 1957 [1ère éd. 1949], *Travels in Etlhiopia*, London., 455  
 Buya, 120, 124  
 Buyya, 120, 400, 401  
 Buzzolino, 120  
 C.F.E., 221  
 C.F.S, 218, 222, 246, 320  
 C.I.E, 222  
 Caire, 63, 87, 101, 103, 104, 110, 116, 118, 121, 131, 158, 457, 461, 466  
 Calais, 221  
 CAO, 185  
 Capucci, 455, 465  
*Cardiff*, 185  
 Carlo de Amezzaga, 119  
 Cavour, 119  
 Cecchi A, 455  
 Cerulli E., 455, 456  
 CFE, 223, 261, 327, 328, 329  
 CFS, 123, 159, 181, 182, 218, 261, 326, 327, 328, 329, 348, 350, 352, 354, 357, 358, 359, 362, 392  
 Chailley M, 456  
 Chapon Baissac, 274  
 Chapon-Baissac, 270, 276, 286, 289, 292  
*Charles de Gaulle*, 351  
 Chedeville E, 456  
 Chefneux, 116, 168, 222  
 Chehem Daoud, 29, 86  
*Cheikh Abdul Hamid*, 243  
 Chemin de Fer, 191  
 Chiarini, 119  
 Chine, 129, 132, 133  
 Choa, 63, 70, 71, 72, 73, 100, 104, 105, 106, 107, 112, 116, 117, 119, 121, 124, 125, 126, 127, 145, 155, 158, 168, 169, 170, 172, 189, 195, 198, 220, 323, 396, 402, 459, 463  
 Christophe de Gama, 233  
 Cicognani, 455, 465  
*CIE*, 219, 222  
*CMAO*, 327, 328  
*colonel de Laminat*, 351  
*colonia di Asab*, 194  
*Colonia di Assab*, 120  
 commandant Alquier, 89  
 commandant Conneau, 134  
 commandant Gaudillère, 358  
 commandant Rivière, 132  
 commonwealth, 359  
*Compagnia Raffaele Rubbatino*, 119, 123  
*Compagnia Rubbatino.*, 401  
*compagnie britannique*, 169  
 Compagnie de l'Afrique orientale, 184  
 compagnie des Messageries Maritimes, 168  
*Compagnie Franco-éthiopienne*, 114  
*Compagnie Havraise Péninsulaire*, 220  
 Compagnie Impériale des Chemins de Fer, 222  
*Compagnie Nationale*, 220  
 Congo, 156, 193  
 Conneau, 132  
 Constantinople, 104  
 Conti Rossini, 456, 465  
 Coppet v, 456  
 Corne de l'Afrique, 68, 69, 100, 126, 269  
 Corne de l'Afrique., 269  
*cosagues*, 189  
 Côte d'Ivoire, 193  
 Côte française des Somalis, 190, 235, 455, 456  
 Côte Française des Somalis, 328  
*Coubèche*, 170  
 Coulbeaux J.-B, 456  
 Coulet, 366, 367  
 Courbage Y, 457  
 Curle A. T, 457  
*Daddato*, 368  
*Dagirru*, 334  
 Dahomey, 193  
 Dakar, 226  
 Dammahoyta, 46  
*dammohoyta*, 400  
 Dammohoyta, 82  
*Danakil*, 117, 159, 198, 455, 462, 465  
*Danakils*, 73, 220, 397, 398, 454, 461, 463  
*dankali*, 155  
*Dankali*, 92, 243, 462  
 Dankalie, 63, 98, 189  
 Danot, 322  
 dardar, 85, 120, 121, 124, 143, 144, 149, 150, 400, 401  
 Dardar, 74, 120  
 Darmachie, 401  
 Darod, 57  
*Data Gurih sarra*, 46  
*Dawdawya*, 334  
*dawla*, 88  
 De Gaulle, 357, 360  
 De Hennaü, 88  
 de la Merveille, 68  
 De la Merveille, 62  
 de Langle, 87  
 de Rivoyre, 89, 112, 114, 116, 131  
*Debenehs*, 152  
 Debné, 40, 58, 72, 82, 90, 92, 93, 237, 239, 272, 278, 284, 286, 289, 290, 293  
 Debnés, 107, 152  
*Deder*, 244  
 Dekel, 237, 284  
 Delagrange, 115  
 Denis de Rivoyre, 68, 111, 112, 114, 115, 118, 131, 457  
 Des Essarts, 88  
 Desanges J, 457  
*Deschamps*, 350, 352, 457  
*Dessié*, 328  
*Diana*, 242  
 Dikhil, 237, 284, 289, 290, 293  
 Dimis, 466  
 Dini, 26, 29, 62, 64, 68, 81, 82, 83, 84, 85, 120, 124, 142, 143, 144, 146, 152, 154, 161, 453, 454

Dini Hamad Obakar Sehem, 81  
*Dini Mohamed Bourhan*, 84  
 Dir, 57  
 Diré Dawa, 57, 219, 224  
 Diré-dawa, 223  
 Djedda, 101, 243  
 Djeddah, 63, 243  
 Djibouti, 43, 58, 64, 71, 73, 83, 84, 85, 93, 103,  
 133, 143, 144, 154, 160, 161, 168, 169, 182, 183,  
 184, 185, 188, 191, 192, 193, 194, 196, 197, 198,  
 199, 200, 218, 219, 220, 221, 222, 223, 224, 225,  
 226, 235, 239, 241, 242, 243, 244, 245, 246, 247,  
 261, 262, 292, 321, 323, 325, 326, 327, 328, 329,  
 345, 346, 351, 355, 356, 357, 358, 359, 360, 361,  
 362, 365, 392, 393, 453, 454, 456, 457, 459, 460,  
 462, 463, 464, 467  
 Doda, 90  
 Dok'a, 367  
*dollars Marie-Thérèse*, 126  
 Dompierre d'Honory, 103  
 Dorra, 90  
*Dorrà*, 334  
 Douin G, 457  
*doukan*, 245  
 Doumeira, 84, 142, 460  
 Dubois C, 457  
 duc Decaze, 103  
 Dufey, 63, 70, 458  
 E. Chedeville, 454  
 Egraf, 276  
 Egypte, 57, 64, 70, 89, 100, 101, 102, 103, 104,  
 105, 107, 110, 111, 112, 117, 121, 123, 172  
 Egyptienne, 102, 124  
*Egyptiens*, 83, 84, 98, 101, 116, 120, 121, 123, 129,  
 150, 154, 161, 172  
 Elo, 398  
 Eloi Pino, 117, 170  
 Elorn, 359  
 émir Abdallah, 172  
*Empereur*, 197, 223, 345, 397, 398  
*Empire*, 83, 100  
 Empire Italien d'Afrique Orientale, 321  
 Enferma, 184  
 Entoto, 191  
 Entreprise Générale, 221  
 Errer, 58  
 Erythrée, 43, 98, 103, 119, 144, 195, 196, 235, 321,  
 323, 326, 354, 357, 460  
*Esploratore*, 121  
 Ethiopie, 58, 62, 68, 69, 71, 72, 92, 99, 110, 117,  
 124, 126, 127, 144, 154, 155, 161, 162, 168, 170,  
 184, 188, 191, 192, 193, 194, 196, 197, 198, 199,  
 221, 222, 223, 225, 243, 244, 245, 246, 247, 261,  
 320, 321, 322, 323, 324, 325, 326, 345, 354, 355,  
 356, 357, 358, 360, 453, 454, 455, 457, 459, 460,  
 461, 462, 464, 466  
 Etudes Coloniales et Maritimes, 68, 114  
 Eugène Hesse, 115  
*Europe*, 65, 66, 102, 123, 146, 157, 171, 192, 322,  
 323, 324  
 Européens, 72, 126, 127, 155, 192, 194, 247  
 Eusebio L, 458  
 Extrême-orient, 119  
 Extrême-Orient, 131, 133, 168  
 Fäqrä-Gemb, 112  
 Fargues P, 457  
 Faurot., 458  
 Félix Faure, 131  
 Ferdinand de Lesseps, 63, 115  
 Ferret, 458  
 Ferry R, 458  
 FFL, 359, 360, 361  
 Fleuriot de Langle, 67, 87, 103, 115  
 Florestan de Lisbonne, 88  
 Français, 63, 84, 87, 89, 101, 111, 113, 114, 116,  
 121, 123, 132, 146, 151, 155, 156, 183, 194, 225,  
 234, 328, 348, 358, 359, 396, 397, 398, 399, 403,  
 405, 406, 457  
 France, 62, 63, 64, 66, 67, 69, 72, 86, 87, 88, 89,  
 101, 103, 110, 111, 112, 115, 116, 117, 118, 123,  
 125, 126, 127, 129, 132, 133, 134, 142, 143, 144,  
 146, 149, 151, 154, 155, 156, 158, 159, 160, 161,  
 162, 168, 170, 183, 184, 188, 191, 193, 196, 197,  
 198, 199, 200, 218, 221, 223, 226, 234, 235, 241,  
 243, 247, 256, 289, 321, 322, 323, 324, 329, 351,  
 357, 358, 360, 361, 365, 393, 396, 399, 459, 461  
 Franchetti R, 458  
 franciscaines de Calais, 168  
 François Bonnavoy de Prémot, 115  
 Frigerio, 119  
 Gabon, 193  
 Gadabourci, 236  
 gadaboursi, 154  
 Gadabursi, 57, 58  
 Gadabursis, 58  
*Gal'ela*, 290, 293  
 Gali fo'o, 106  
 Galinier, 458  
 galla, 72, 87, 158, 198, 323  
 Galla, 112, 194, 198, 199, 457, 459, 461, 463  
 Gamarri, 106, 107, 109, 400  
*Gambel*, 290  
 Gandhi, 323  
 Ganga, 120, 401  
 Gara'ta, 367  
 Garahasi, 119  
 Gargori, 93  
 Gédéon, 358  
 Geladi, 322  
*général Ayme*, 352  
*général Bono*, 323  
*général Germain*, 352  
*général Raouf*, 105  
 Gênes, 119  
 Genève, 324  
 Gerazmach Afework, 323  
 Germano, 119  
 Ghubbat al-kharab, 149  
 Ghubbat al-kharâb, 106, 149  
 Giaffar Mazar pacha, 102

Ginnili, 122, 453, 462  
 Giustiani F, 458  
 Glisenti, 124  
 Goba'ad, 82, 87, 91, 107, 146, 152, 159, 197, 286, 292, 293, 334  
 Gobaad, 64, 69, 107, 144, 146, 150, 152, 189, 290, 293  
 Goda, 366  
 Godin, 117, 134  
 Gondar, 461  
 Gooba'ad, 40, 151, 279  
 Gouragué, 198  
 gouverneur Lauret, 243, 244, 261  
 Grande Bretagne, 71, 110, 156, 161, 198, 247  
 Grande-Bretagne, 121, 323  
 Grasset, 355, 356  
 Grau R, 458  
 Grave, 372  
 Greccs, 168  
*groupe dit « Asa kamilih sarra »*), 46  
 Gubet el Kharab, 106  
 Guèbrè Sellasié, 456, 459  
 Guerre Mondiale, 256  
 guinnili, 107, 108, 109  
 Gundât, 110  
 Gurragué, 195  
 Habib Humed, 274  
 Hadal-Mahis, 45  
*Hadou*, 162  
 haggi 'Ali, 289  
 Haile Selassie, 322  
 Hailé Sélassié, 358  
 Hailé sellasié, 322  
 Hailé Sellasié, 198  
 Hamad Geera, 109  
 Hamad La'de, 459  
 Hamad-La'dé, 238, 284  
 Hamadou yayo, 293  
 Hammoudi, 191  
 Hamoudi, 246  
*Hanfaré*, 93, 97, 98, 107, 109, 290  
 Hanfaré Aydahis, 93  
 Hanlé, 73, 74, 293, 334, 345  
*Haouach*, 82, 397  
 Haralla, 93  
 Harar, 57, 58, 74, 100, 105, 110, 127, 162, 168, 172, 191, 194, 195, 219, 220, 223, 238, 245, 284, 323, 455, 456, 457, 461  
 Harbeson, 459  
*Harisa*, 290  
 Harkaméla, 92  
 Harris, 92, 459  
*Hasan*, 100, 113, 119, 120, 238, 284, 463, 465  
 Hasan Dimu, 290  
 Hasan Rift, 100  
 Hassan Bassooma, 29  
 Hassan Rifât, 101  
 Havre, 115, 116, 118, 131  
 Hayward R, 459  
*Hayyou*, 84  
*Hayyu*, 69  
 Hejjaz, 88  
*Hélouân Mohamed Aboubeker*, 243  
 Henri de Monfreid, 193  
 Henry, 154, 245, 246, 356  
 Henry de Monfreid, 244  
 Heudebert L, 459  
 Heuglin T. von, 459  
*Hilaal*, 55  
*Hodeyda*, 87, 88, 104, 106  
 Hong Kong, 133  
*Hôtel de France*, 220  
 Hotten J.C., 459  
 Houmed Gaba, 29  
*Houmed Loïta*, 92  
 Hugot P, 462  
 Humad lo'oyta, 189  
 Humad Lo'oyta, 151  
 Humbert, 196  
 Humed Mahamad, 275  
 Hummad, 81, 90, 92, 93, 107, 108, 109, 117, 142, 144, 149, 150, 151, 152, 159, 160, 276, 289  
 Hummad Lo'oyta, 90, 93  
 Hummad lo'oyta, 90, 92, 160  
 Hummad Lo'oyta, 92, 107, 108, 109, 117  
 Hummad Lo'oyta, 93  
 Hummad Mahamad, 276  
 Hummad Mahammad, 81, 149, 152  
 Hummaddo, 90  
 Hunter J. A., 459  
 Ibiro, 86  
 Ibrahim, 72, 73, 74, 81, 82, 92, 100, 105, 114, 119, 120, 150, 152, 183, 218, 233, 235, 243, 398, 401  
*Ibrahim Elhabachi*, 243  
 Idd, 100, 400  
 Ifat, 74  
 Ilg, 222  
 illalta, 94, 109, 121, 232  
*Illalta*, 93, 94, 97, 98, 99  
*Imperio*, 327  
*Inde*, 261, 323, 457  
*Indes*, 220  
 Indochine, 64, 184, 221, 225, 352  
*Infanterie Coloniale*, 331  
 Infernet, 134  
 Islam, 246, 453, 457, 464  
 Ismaël, 98, 101, 102, 103, 104, 110, 116  
 Ismaël pacha, 101  
 Ismaïl, 89  
 Issa, 57, 58, 92, 155, 188, 293, 454  
 Issaq, 57, 236  
 Issas, 58, 90, 92, 93, 154, 155, 183, 192, 197, 199, 218, 236, 241, 292, 293, 456  
 Issas Harla, 90, 93  
 Issel, 119, 454  
 isso, 85  
 Italie, 98, 101, 110, 117, 118, 121, 124, 143, 144, 146, 148, 161, 162, 168, 195, 196, 197, 198, 199, 223, 246, 247, 320, 321, 322, 323, 324, 327, 328, 348, 350

Italiens, 64, 120, 121, 142, 143, 145, 146, 148, 150, 224, 234, 321, 322, 323, 324, 326, 327, 328, 334, 345, 346, 348  
 iyewa, 104  
 Iy-ya-kimbiru, 93  
 Japon, 261, 359  
 Jauréguiberry, 131  
 Jerbal, 162  
 Jérusalem, 324, 396  
 Johnston C, 459  
 Johnstone T.M, 459  
 Joint-Daguenet R, 25, 459  
 Joséphine, 112  
 Jousseau F, 459  
 Jules Ferry, 132, 134, 143  
 Jules Grévy, 123, 150, 234  
 Kabooba, 366  
 Kaffa, 117, 170, 191, 194  
 Kalo, 108, 109  
 Kamil, 110  
 Kammerer, 460  
 kapykiaya, 104  
 Karim Rahem, 460  
 Karmi'i, 358  
 kaymakamats, 101  
 Keller-Zschokke I, 460  
 Kern L, 460  
 Khalil pacha, 104  
 khédive, 89, 101, 102, 103, 104, 106, 107, 109, 110, 121, 150  
 Khédive, 86, 99, 100, 101, 102, 105, 110, 111, 116, 457  
 Khédive Ismael, 100  
 Khor Ambado, 154, 188  
 khor Angar, 146  
 Khor Angar, 142, 143, 144, 145, 234  
 Khor Bourhan, 187  
 khor Bourhane, 187  
 khor-Anghar, 359  
 King, 154  
 Kirk R, 460  
 Konta, 195  
 koona qeelih buxah, 112  
 koufit, 102  
 Koullé, 107, 109  
 Krapf J. L, 459, 460  
 Kropp M., 460  
 kulul, 195  
 l'avis Infernet, 131  
 l'*Eastern Telegraph Company*, 172  
 l'océan Indien, 110, 185  
 l'Océan Indien, 193  
 la *Compagnie Franco-Ethiopienne*, 112  
 La grande Bretagne, 85, 133  
 la Marine, 63, 88, 89, 135, 145, 184  
 La Verrière, 87, 88  
 Labatut, 126  
 Labrousse H, 238, 460  
 lac Abbé, 293  
 Lagarde, 118, 131, 132, 142, 143, 144, 146, 148, 149, 150, 151, 154, 158, 159, 160, 168, 169, 183, 188, 191, 193, 197, 198, 218, 221, 235, 247, 272, 345, 399  
 Lambert, 64, 73, 74, 87, 97, 111, 459  
 l'*Arabie*, 242, 243, 247  
 L'*Atout*, 460  
 Laurent A, 460  
 Laval, 322, 326  
 lazaris, 97, 119  
 le Bisson, 114  
 le colonel Thiebaud, 366  
 le général le Gentilhomme, 350  
 le Général Platt, 365  
 Le Gentilhomme, 350, 352, 365  
 Le Grand J, 461  
 le Pingouin, 154  
 le Président du conseil, 134  
 le royaume du Choa, 402  
 le territoire d'Obock, 133  
 Leclant J, 460  
 Lefebvre Th.-C, 461  
 Leiris M., 461  
 Léon Vigouroux, 219  
 Let Marafia, 119  
 Lewis I.M, 461  
 Licata G.B, 461  
 Lith, 243  
 Littmann, 461  
 lo'oyta, 72, 82, 90  
 Lo'oyta, 107, 108, 152, 289  
 Lo'oyta Arbahim, 107  
 lo'oyta Hummad, 290  
 Londres, 71, 116, 118, 120, 135, 172, 246, 360  
 Lord Salisbury, 120  
 Lorraine, 67, 156, 365  
 Louis-Barthélemy Denis, 88  
 Louis-Philippe, 396  
 Lucas, 461  
 Lucas M., 461  
 Ma'arra, 94  
 Madagascar, 64, 132, 193, 221, 239, 357, 359, 360  
 Madgúl, 334  
 Madras, 121  
 Magaalé, 367  
 Magido, 367  
 Mahamad Arbahim, 149, 274, 276  
 Mahamad Mandaytu, 149, 276  
 Mahammad Arbahim, 272  
 Mahammad Derkala, 367  
 Mahammad Hanfaré, 93, 107, 109, 110, 123, 232  
 Mahammad illalta, 110, 121, 124, 402  
 Mahammad Mandaytu Hamad, 81  
 Mahdiste, 110  
 mahdistes, 98, 194  
 Mahdistes, 98  
 Maknun G. A, 459  
 Malécot G, 461  
 Malhuz, 112  
 Marabout, 184, 191, 219, 223

Marchiori, 119  
 Mareb, 323  
 maréchal Bodoglio, 321  
 Margablé, 401  
 Mari, 90, 93  
*Marjolée*, 150  
*Marseille*, 142  
 Martini, 119, 124, 461  
 Martini F, 461  
*Mascareignes*, 184  
 Mascate, 118, 457  
 Massaoua, 63, 73, 100, 101, 102, 104, 146  
 Massawa, 43, 69, 70, 71, 98, 101, 105, 110, 194, 198, 199, 321, 463  
 Matamma, 98  
 Mayotte, 193  
 Mayra'adi, 97  
 Mecque, 88, 243  
*Meddy*, 243  
 Méditerranée, 168  
*Méduse*, 355, 356  
 Méhémet Ali, 89  
 Ménelik, 97, 98, 105, 107, 112, 117, 118, 119, 123, 124, 125, 126, 127, 162, 168, 170, 183, 191, 195, 196, 198, 199, 218, 223, 345, 459  
 Menguistu, 450  
 mer Rouge, 63, 69, 72, 83, 88, 100, 101, 102, 103, 104, 105, 115, 119, 121, 134, 183, 184, 189, 193, 243, 244, 324, 459, 460, 463, 464  
 Mergabla, 119  
 Mesnier, 115, 118, 131, 135, 168, 184  
*Messageries Maritimes*, 184  
*Minaberia*, 143  
 Modayto, 46, 48, 49, 90, 93, 94  
 Mogadiscio, 103, 321, 326, 459, 461  
 Mohamed Arbahim, 275  
 Mohamed ben Mohamed, 397  
 Mohamed Chehem, 73  
 Mohamed Hanfaré, 92, 94  
*Mohamed Suiaq*, 243  
 Moktar M., 461  
*Monfreid*, 245, 246, 355, 356  
 Monge, 85, 87, 88  
 mont Guiffou, 109  
 Morin D, 453, 459, 461, 462  
 Moucha, 64, 68, 183  
 Muhammad Ali pacha, 88  
 Muhammad Gamali bey, 102  
 Muntziger, 105  
*Munziger pacha*, 92  
 Munzinger, 105, 106, 107, 109, 121, 460, 462  
*mushir*, 88  
 Mussolini, 321, 322  
*nacoudas*, 159  
*Napoléon*, 64, 85, 397  
*Napoléon III*, 64, 397  
 Navy, 359  
*Negus*, 112, 197  
*Négus*, 117, 194, 196, 197, 198, 245, 360  
 Nesbitt L. M, 462  
 Newcastle, 135  
 Nice, 461  
 Niger, 156  
*Nil*, 83, 100, 191, 193, 220, 222  
*Nouailhetas*, 352, 358, 359, 360, 361  
*Nouvelle Calédonie*, 113  
 Nur Roble, 154  
 Oberlé P, 462  
*Obno*, 290, 293  
 obock, 85, 188  
 Obock, 64, 65, 67, 68, 69, 72, 73, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 101, 103, 104, 107, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 123, 125, 126, 129, 131, 132, 133, 134, 139, 141, 142, 143, 144, 145, 146, 148, 149, 151, 152, 154, 155, 158, 159, 160, 168, 169, 170, 171, 172, 183, 184, 188, 189, 192, 193, 196, 197, 198, 218, 221, 233, 234, 235, 238, 239, 241, 242, 243, 284, 357, 359, 360, 397, 398, 399, 403, 404, 457, 458, 459, 460, 463  
 Occident, 70, 323  
 Odorizzi D, 462, 463  
 Ogaden, 199, 322, 323  
 Oman, 118  
 Omm-el-bachar, 401  
 Oromo, 58, 72, 144, 155, 194, 455  
*Oromos*, 170  
*Osman Ibrahim*, 243  
*ottoman*, 100, 104  
*Ottoman*, 83  
*Oubouki*, 84  
 Pacha, 64, 72, 73, 74, 81, 89, 92, 100, 102, 103, 105, 107, 109, 114, 183  
 Paris, 58, 64, 66, 67, 69, 70, 71, 73, 81, 82, 83, 87, 89, 100, 105, 111, 113, 114, 125, 132, 135, 141, 143, 144, 149, 155, 160, 172, 193, 196, 197, 198, 199, 220, 225, 246, 256, 356, 360, 393, 453, 454, 455, 456, 457, 458, 459, 460, 461, 462, 463, 464, 465, 466  
 Parker E, 463  
 Parti Colonial, 132  
 Paul Reynaud, 292  
 Paulitschke P, 463  
 Péliissier, 104, 105  
 Peloton Méharistes, 366  
*Peninsular Oriental*, 169  
*Perim*, 172  
 Pierre Arnoux, 112, 113, 114, 116  
 Pierre Labatut, 117  
 Pino, 168  
 Poingdestre, 131, 135, 184  
 Pollera A, 463  
 Poncins E., 463  
 Porte, 87, 101, 104  
 Port-Saïd, 87  
*Potez*, 331, 349, 357  
 Pount, 453, 454, 456, 458, 460  
 Poydenot G., 463  
 Président de la République française, 234  
 Privileggio, 106, 107  
 Prouty C, 463

Puglisi G, 463  
 R.J. Hayward, 463  
*Rahaito*, 142  
*Rahayto*, 46, 64, 72, 81, 83, 85, 87, 100, 101, 107, 120, 121, 124, 143, 144, 145, 148, 152, 197, 218, 234, 400, 401  
 Ramadan, 93  
 ras Ali, 84, 143, 149  
 Ras Ali, 397, 463  
 Ras Bir, 234, 397  
 ras Doumeira, 85, 162  
 ras Doumeyra, 107, 143  
*ras Duan*, 242  
 Ras –er-Raml, 401  
 ras Luma, 120, 401  
 ras Santur, 401  
 ras Sheikh Duran, 400, 401  
 ras Siyân, 143  
*ras Syan*, 242, 359  
 Raysali, 85, 151  
 Reedo, 459, 466  
 Reinisch L., 463  
 Remington, 124, 126  
 Réunion, 193, 457  
 révérend père Dominique, 87  
 Révoil G, 463  
 Rimbaud, 118, 125, 126, 127, 191, 463  
 Rochet d'Héricourt, 63, 71, 72, 74, 82, 111  
 Rochet d'Héricourt, 74, 463  
 Rochet d'Héricourt C, 463  
 Rome, 119, 120, 144, 323, 326  
 Rood Ali, 149, 151  
 Rossat, 289  
 Rouaud A, 463  
 Rouge, 68, 69, 70, 72, 74, 87, 89, 97, 102, 103, 110, 111, 143, 168, 198, 226, 454, 457, 464  
 Rouges, 97, 111  
 Rousseau, 87  
*Royan*, 372  
 royaume d'Adal, 74, 192  
 Rubattino, 98, 120, 401  
 Rubenson S, 464  
*Rueys*, 243  
 Rüppel E., 464  
 Russel S, 464  
*Russie*, 189  
 Saba'o, 400  
 Sagallou, 116, 117, 125, 149, 155, 189  
 Sahara, 115  
 Saint Gabriel, 221  
*Saint-Germain en Laye*, 244  
*Salem Atoufa*, 244  
*Salih Ibrahim Elhabachi*, 243  
*Salim*, 243  
 Salines, 191  
 Salmon, 88  
*Sambouks*, 243  
 Santhar, 120  
 Sapeto, 97, 119, 120, 121, 124, 401, 464  
 Savard G. C, 464  
*Savouré*, 155  
 Sayed Hassan, 191  
 SDN, 322, 323, 324  
 Seconde Guerre, 225  
*Seignelay*, 82, 150, 151  
 Selafi, 119  
*Selim*, 101  
 Sénégal, 115, 193  
*sennar*, 106  
*Sept frères*, 143  
 Service d'Orient, 115  
 Service du Ravitaillement Général, 358  
*sharif*, 88  
*Sheffer*, 85  
 Sidama, 58, 144, 155, 170, 323, 455  
 Smith-Savage E, 464  
 Société de Géographie, 88, 463  
 Société des Etudes coloniales et maritimes, 114  
 Société des Etudes Coloniales et Maritimes, 67  
 Société des Etudes maritimes et coloniales, 131  
*Société française d'Obock*, 116  
 Société Maritime, 132  
 Soleillet, 68, 92, 97, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 125, 134, 155, 168, 170, 464  
 somali, 55, 58, 59, 64, 102, 191, 246  
 Somali, 56, 58, 162, 197, 198, 393, 456, 459, 461  
*Somalia*, 326, 354, 357, 393, 455, 456, 459  
 somalie, 56  
*Somalie*, 55, 118, 199, 246, 322, 348, 360, 454  
 Somaliland, 168, 188, 192, 198, 236, 348, 359, 361, 457, 459, 461  
*Somalis*, 55, 56, 57, 58, 59, 71, 159, 168, 170, 182, 183, 184, 185, 188, 189, 190, 197, 219, 220, 224, 236, 345, 361, 392, 457, 459, 460  
 Souakim, 101, 103, 104  
 Soudan, 102, 103, 105, 110, 124, 193, 194, 246  
 Steamers de l'ouest, 168  
 Steamers de l'Ouest, 115, 131  
 Stresa, 323  
 Suez, 63, 66, 73, 88, 97, 102, 115, 121, 133, 168, 172, 189, 324  
 Suisse, 105  
 sultan, 62, 68, 69, 72, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 90, 92, 93, 98, 101, 107, 109, 116, 117, 119, 120, 121, 122, 123, 142, 144, 146, 149, 150, 151, 152, 158, 159, 160, 169, 170, 189, 218, 244, 247, 272, 274, 289, 290, 292, 293, 397, 399  
*Sultan*, 68, 104, 142, 144, 145, 148, 159, 233, 234, 272, 276, 397, 399  
 Sultan Dini Mohamed Bourhan, 144  
*sultanat*, 46, 64, 72, 74, 92, 97, 99, 111, 118, 142, 144, 152, 159, 162, 169, 197, 235, 290, 292, 293, 334, 454  
*Surcouf*, 87  
 Swansea, 135  
 T.F.A.I, 455  
 Tadjoura, 40, 45, 46, 47, 58, 62, 63, 66, 68, 69, 72, 73, 74, 81, 82, 97, 100, 101, 102, 104, 105, 106, 107, 110, 111, 112, 125, 127, 146, 149, 150, 151,

152, 189, 235, 236, 270, 274, 328, 354, 358, 362,  
 390, 392, 393, 400, 454, 456  
 Tadjourah, 62, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 84, 92, 94,  
 97, 101, 103, 104, 105, 106, 108, 110, 111, 116,  
 126, 127, 132, 144, 150, 151, 155, 158, 159, 160,  
 168, 169, 170, 184, 197, 233, 236, 241, 242, 243,  
 244, 247, 293, 334, 357, 366, 367, 398, 399, 454,  
 461  
 Tagori 'ela, 276  
 Tagorri, 69  
 Takqil, 112  
*talaris*, 102  
 Tancredi A. M., 464  
 Tazieff H, 464  
*Tchalenko*, 244  
 Territoire Français des Afars et des Issas, 39  
*Tew'ó*, 334  
 Tewodros, 464  
 thalaris, 397  
 thalers, 97, 120, 126, 145, 158, 359, 399  
 Theodoros, 97  
 Théodoros, 98  
 Thesiger W, 464  
 Thompson V, 464  
 Ti'o, 100  
 Tigray, 100, 105  
 Tigré, 97, 458  
 Tola Hanfaré, 92  
 Tolah Hanfaré, 122  
 Tonkin, 129  
*Tougouris*, 170  
 Traité, 82, 152, 396, 397, 399  
 Traités, 81  
 Trampont J, 464  
 Travaux publics, 224  
 Trimingham J. S, 464  
 Tripolitaine, 345  
*Tsar*, 189  
 Tubiana J, 464  
 Tunisie, 193, 321  
 Turc, 101  
*Turcs*, 83, 93, 98, 100, 102  
 Turquie, 68, 85, 101, 104  
 Ucciali, 196, 199  
 Uddumi, 98, 111  
 Uddumi Bad, 98  
*Udukya*, 290  
*ugaas*, 58, 154  
*Ukkuyisa*, 290  
 ulu'to, 109  
*Ulu'to*, 293  
 Umberto Ier, 124  
 Umm al-Bahr, 120  
 URSS, 323  
 Varet J, 464  
 Verdun, 256  
 Vichy, 357, 358, 360  
 Vigneras, 123, 133, 199, 454, 464  
 Vigneras S, 454, 464  
*vizir*, 81, 120, 144, 149, 151, 152, 155, 274  
*Vizir*, 399  
 Walde Giorgis, 98  
*wali*, 100, 101  
 wallaga, 195  
*wallamo*, 198  
 Wallo, 105  
*Wankie*, 185  
*wano*, 85, 144  
 Waranlé, 107  
 We'ima, 45  
 Welvel, 322  
*Wetterly*, 124  
 Wuchale, 196  
*xeer*, 58, 59  
*Xeer 'issa*, 27  
 Yaygoris, 367  
 Yémen, 70, 101, 191, 236, 244, 246  
 Yohannès, 98, 105, 110, 124, 195, 196, 199  
 Yohannès IV, 105  
 Zaborski A, 464, 465  
 Zacchi C, 465  
*zagazig*, 106  
*Zeyla*, 58, 68, 69, 71, 72, 73, 74, 81, 87, 88, 89,  
 100, 101, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 110, 116,  
 119, 122, 131, 154, 168, 183, 187, 198, 218, 235,  
 407  
 Zichy W., von, 465

# Table des matières

|                                                                                                                           |    |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Sommaire .....                                                                                                            | 4  |
| • Cartes .....                                                                                                            | 6  |
| INTRODUCTION GENERALE.....                                                                                                | 8  |
| • Choix du sujet .....                                                                                                    | 9  |
| <i>Eléments de la problématique</i> .....                                                                                 | 11 |
| <i>Etat de la recherche</i> .....                                                                                         | 19 |
| <i>Sources et approche méthodologique</i> .....                                                                           | 24 |
| <i>Les obstacles et les limites de notre recherche</i> .....                                                              | 29 |
| <i>Délimitations de notre sujet</i> .....                                                                                 | 30 |
| Plan du travail .....                                                                                                     | 34 |
| Avertissement .....                                                                                                       | 40 |
| <i>Transcription</i> .....                                                                                                | 40 |
| <i>Définitions</i> .....                                                                                                  | 40 |
| Première partie :.....                                                                                                    | 44 |
| La France dans le golfe de Tadjoura : des premiers contacts aux<br>premiers empiètements de souveraineté (1862-1892)..... | 44 |
| • Chapitre 1: Etats et sociétés pastorales à la veille des années 1860 .....                                              | 45 |
| • I. Diversité, complémentarité, rivalité : Les Afar et Somali .....                                                      | 45 |
| • 1. Des sultanats Afar.....                                                                                              | 45 |
| • 2. Les Somalis .....                                                                                                    | 60 |
| • 3. Des sociétés pasteurs-nomades et des caravaniers guerriers .....                                                     | 67 |
| • II : Les premiers contacts : atteindre l’Ethiopie via Tadjoura.....                                                     | 70 |
| • 1. Les voyageurs-précurseurs dès l’époque moderne.....                                                                  | 70 |
| • 2. En France au XIXème siècle, un contexte favorable à l’exploration .....                                              | 72 |
| • 3. Relancer l’exploration de la Corne de l’Afrique dans les années 1850.....                                            | 76 |
| • Chapitre2. Des Etats souverains, maître de leur diplomatie et du<br>commerce 1862-1884 .....                            | 83 |
| • I. L’ouverture diplomatique des sultanats Afar : la France un<br>partenaire inédit .....                                | 83 |
| • 1. Le traité de paix et d’amitié de mars 1862 entre le sultan de Rahayto et la<br>France : dans quel contexte ?.....    | 84 |
| • 2. Un traité ambigu ou des interprétations antinomiques .....                                                           | 86 |
| • 3. Dans les faits pas de changements pour les sociétés (1862-1883).....                                                 | 89 |
| • II. Des sultanats affaiblis par les luttes intérieures.....                                                             | 92 |
| • 1. Un enjeu majeur -Contrôler la vallée de l’Awash- source du conflit ‘idik ‘isi<br>(1862-1884).....                    | 93 |
| • 2. conséquence : saccage de la ville de Tadjoura .....                                                                  | 96 |



|                                                                                                                                              |     |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| • 3. Autre retombée : l'ouverture diplomatique du sultan d'Awsa sur l'Italie.....                                                            | 100 |
| • III-Les menaces regionales ravivées .....                                                                                                  | 101 |
| • 1. L'expansionnisme égyptien un réel danger (1863-1884) : un réel danger ? .....                                                           | 102 |
| • 2. La penetration des commerçants Français : une concurrence imprevu (1872-1883). .....                                                    | 113 |
| • 3. Apparition des visées imperialistes sur les peripheries : La colonisation Italienne d' Asab, et la montée en puissance de Ménélík ..... | 121 |
| Chapitre 3 . Conclure des traités de paix et d'amitié avec la France : une parade pour conserver leur puissance (1884-1892).....             | 133 |
| • I. La voie diplomatique, source d'ambiguïté.....                                                                                           | 133 |
| • 1. Les débuts de la colonisation française en 1884 : l'occupation d'Obock par Léonce Lagarde .....                                         | 134 |
| • 2. Le sultan de Rahayto face à l'empiètement de souveraineté .....                                                                         | 138 |
| • 3. Deux conceptions antagonistes.....                                                                                                      | 140 |
| • II....Mais qui se généralise : la multiplication des traités.....                                                                          | 147 |
| • 1. Les relations diplomatiques de la France avec les sultans de Tadjoura et de Gooba'ad .....                                              | 148 |
| • 2. Le traité avec les chefs Issas et l'ougass des Gadaboursis .....                                                                        | 152 |
| • 3. La portée des traités.....                                                                                                              | 154 |
| III. Un changement majeur : Obock un établissement français .....                                                                            | 161 |
| • 1. Naissance d'une cité coloniale .....                                                                                                    | 161 |
| • 2. Innovations materielles, économiques, humaines, culturelles.....                                                                        | 167 |
| • 3. La réticence de la population Afar .....                                                                                                | 171 |
| Deuxième partie.....                                                                                                                         | 180 |
| La première phase de la mise en dependance .....                                                                                             | 180 |
| (1892-1926). Le dualisme entre Djibouti et l'hinterland autonome .....                                                                       | 180 |
| Chapitre 4. Djibouti-ville création une coloniale .....                                                                                      | 181 |
| • I. Une synergie porteuse des changements.....                                                                                              | 182 |
| • 1. L'expansion française vers le sud du golfe de Tadjoura .....                                                                            | 182 |
| • 2. Des relations franco-éthiopienne privilégiées .....                                                                                     | 191 |
| • 3. Djibouti en voie de detroner Obock (1888-1892).....                                                                                     | 193 |
| II. Djibouti, émergence d'une ville.....                                                                                                     | 198 |
| • 1. Djibouti un greffon occidental dans un environnement nomade .....                                                                       | 199 |
| • 2. Djibouti : au carrefour d'une route maritime et d'une penetrante ferroviaire ...                                                        | 204 |
| • 3. La Côte française des Somalis reduite à sa seule capitale Djibouti.....                                                                 | 206 |
| • III. Djibouti un pôle d'attraction et un lieu de brassage.....                                                                             | 207 |
| • 1. L'organisation de la colonie limitée à Djibouti.....                                                                                    | 207 |
| • 2. Les œuvres hospitalières et éducatives des mission catholiques à Djibouti 1896-1914                                                     | 209 |
| • 3. Djibouti, un pôle d'attraction et un lieu de brassage .....                                                                             | 215 |
| • Chapitre 5. L'arrière-pays de la Côte française des Somalis, toujours autonome .....                                                       | 218 |
| • I. Les entités Afar de la CFS, toujours autonomes (1892-1927) .....                                                                        | 218 |

|                                                                                                                                                             |     |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| • 1. Le sultanat de Tadjoura .....                                                                                                                          | 218 |
| • 2. le sultanat de Gooba'ad .....                                                                                                                          | 223 |
| • 3. Le sultanat de Rahayto et le corridor du chemin de fer .....                                                                                           | 225 |
| • II. Tenir et contrôler les trafics commerciaux .....                                                                                                      | 228 |
| • 1. les trafics d'armes et d'esclaves, sources des profit.....                                                                                             | 228 |
| • 2. L'Ethiopie, un partenaire privilégié .....                                                                                                             | 230 |
| • 3. La permanence de la traite des esclaves : indice de l'indépendance maintenue des pouvoirs locaux ou de l'incapacité de la France à la réprimer ? ..... | 232 |
| • Chapitre 6 : Tenter d'imposer un nouvel « ordre colonial » .....                                                                                          | 234 |
| I. Des moyens renforcés pour contrôler la colonie .....                                                                                                     | 234 |
| • 1. Protéger le corridor ferroviaire.....                                                                                                                  | 234 |
| • 2. Protéger la capitale : la naissance de la garde indigène .....                                                                                         | 237 |
| • 3. Lutter contre les trafics illicites, l'impossible mission de la garde indigène .....                                                                   | 238 |
| • II. La Première Guerre mondiale : entre remise en question de la colonisation et acceptation.....                                                         | 239 |
| • 1. La Corne de l'Afrique en crise.....                                                                                                                    | 239 |
| • 2. Mobiliser la CFS pour aider la « la mère patrie » : la création du Bataillon Somali .....                                                              | 242 |
| • 3. Défendre la CFS durant la Première Guerre mondiale .....                                                                                               | 243 |
| • III. Une difficile sortie de crise : Les conséquences de la Grande Guerre .....                                                                           | 244 |
| • 1. La révolte du bataillon Somali à sa démobilisation .....                                                                                               | 245 |
| • 2. La relance économique de l'après guerre (1914-1924) : deux économies parallèles .....                                                                  | 247 |
| • 3. Les rôles des différents médiateurs et la fin des écoles des missions (1914-1922) .....                                                                | 248 |
| • Chapitre 7. Occuper l'hinterland et les premiers refus du nouvel ordre colonial (1926-1935).....                                                          | 253 |
| • I. Assujettir le sultanat de Tadjoura.....                                                                                                                | 253 |
| • 1. La première étape : crée des petits postes le long de la côte (1924-1926) .....                                                                        | 254 |
| • 2. Faire de Tadjoura, un poste français .....                                                                                                             | 255 |
| • 3. Renverser le pouvoir en place : l'intrusion de la violence politique .....                                                                             | 261 |
| • II. Occuper le sultanat de Gooba'd.....                                                                                                                   | 265 |
| • 1. la création d'un poste à Dikkil.....                                                                                                                   | 265 |
| • 2. S'appuyer sur des divisions existantes pour mieux régner .....                                                                                         | 271 |
| • III. La pénétration de l'intérieur du sultanat de Gooba'ad et d'Awsa .....                                                                                | 279 |
| • 1. L'administration coloniale arbitre et attise les conflits existants.....                                                                               | 279 |
| • 2. La plaine de Hanlé sous haute tension : les ambitions du sultan d'Awsa.....                                                                            | 283 |
| • 3. La mort de l'administrateur Bernard ou Baranna : un coup de semonce pour arrêter la colonisation ? .....                                               | 286 |
| • Chapitre 8. Les bouleversements des années 1930 et les premières contestations.....                                                                       | 291 |
| • I. Djibouti ville : circulations d'influences diverses. ....                                                                                              | 292 |

|                                                                                                        |     |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| • 1. Djibouti ville en plein essor : sédentarisation et ségrégation spatiale.....                      | 292 |
| • 2. Les premiers mouvements sociaux dans la capitale : crise au sein des « gens de la mer »           | 297 |
| • 3. Les activités urbaines : cohabitation de sociétés.....                                            | 300 |
| • II. Une nouvelle menace sur la CFS : les Italiens maîtres de l’Ethiopie.....                         | 304 |
| • 2. Les étapes de l’occupation de l’Ethiopie .....                                                    | 307 |
| • 3. Les conséquences pour la CFS : une éphémère relance économique .....                              | 310 |
| III. La militarisation de la CFS : contrôler les hommes et le territoire .....                         | 315 |
| • 1. Renforcer la présence militaire française : la création du peloton méhariste ....                 | 315 |
| • 2. L’expulsion des missions religieuses françaises de l’Ethiopie : un repli sur Ali Sabieh.....      | 320 |
| • 3. Consolider la présence française en CFS.....                                                      | 323 |
| • Chapitre 9. De la tourmente aux premiers indices de « libéralisation » de la CFS (1939-1946) .....   | 331 |
| • I. Des sociétés victimes de la Deuxième Guerre mondiale .....                                        | 331 |
| 1. La CFS : une colonie encerclée par les Italiens .....                                               | 331 |
| • 2. Le blocus de la CFS, de septembre 1940 à décembre 1942 .....                                      | 337 |
| • 3 Violence en temps de guerre .....                                                                  | 340 |
| • 3. Les représailles sur les civils .....                                                             | 347 |
| • 4. La fin du blocus fin décembre 1942 .....                                                          | 349 |
| • III. Des postures diverses : révolte, « collaboration », revendications ? 1943-1946.....             | 352 |
| • 1. Crise politique dans le sultanat de Tadjoura sur fond d’une crise économique                      | 352 |
| • 2. L’engagement du Bataillon somali dans la Seconde Guerre mondiale.....                             | 357 |
| • 3. Competitions au sein de la petite élite politique : des conflits communautaires en gestation..... | 361 |
| • Conclusion générale .....                                                                            | 367 |
| Annexe1. Les traités .....                                                                             | 378 |
| Annexe 2 Sources orales .....                                                                          | 393 |
| Annexe 3 Les témoignages écrits .....                                                                  | 411 |
| Annexe 4 Les Administrateurs de la colonie de 1884 à 1946 .....                                        | 416 |
| Sources et bibliographie .....                                                                         | 423 |
| • Liste des Abréviations et des sigles les plus utilisés .....                                         | 451 |
| Table des cartes .....                                                                                 | 453 |
| Table des index .....                                                                                  | 454 |
| Table des matières .....                                                                               | 463 |